This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Soc 4360.6.60 (2, pt.1)

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

VIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

CONTRE L'ABUS DES BOISSONS ALCOOLIQUES

International congress against alcoholism. 7th Paris
1899

VIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

CONTRE L'ABUS

DES

BOISSONS ALCOOLIQUES

SESSION DE PARIS 1899

Sous le Haut Patronage de M. LEYGUES, Ministre de l'Instruction Publique.

Compte-rendu publié par M. le Dr LEGRAIN, Président du Congrès, et M. le Dr BOISSIER, Secrétaire général.

TOME II

2, pt. 1

PARIS

AU SIÈGE SOCIAL DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE

5, RUE DE LATRAN

ET CHEZ L'IMPRIMEUR, A. COUESLANT, 1, RUE DES CAPUCINS

A CAHORS (LOT)

MDCCCC

~~Soc 4360.6.60~~

Soc 4360.6.60 (2, pt. 1)

Feb. 14, 1916.
Harvard University.
Dept. of Social Ethics.
Gift of the
Committee of Fifty

TRANSFERRED TO
HARVARD COLLEGE LIBRARY

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
APR 24 1970

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
SEP 18 1984

PREMIÈRE SECTION

PROGRAMME GÉNÉRAL

SCIENCES MÉDICALES & HYGIÈNE

PREMIÈRE SÉANCE

Mercredi matin 5 Avril 1899

Ordre du jour :

PHYSIOLOGIE ;
CLINIQUE.

PREMIÈRE SECTION

SCIENCES MÉDICALES ET HYGIÈNE

Première Séance [1]

PRÉSIDENT : M. LE Dr DE VAUCLEROY (BELGIQUE)

PROCÈS-VERBAL

M. le Dr de Vaucleroy élu président par la Section remercie ses collègues de l'honneur qui lui est fait. Il dirigera les débats de façon à se montrer digne de la confiance qu'on lui a accordée. Il recommande aux orateurs de se renfermer exactement dans les limites du temps qui leur est assigné, afin de pouvoir épuiser le programme très chargé.

La première question à examiner est la suivante : *De l'action physiologique de l'alcool.*

La parole est à M. le Dr Gley, Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

Discours de M. GLEY

VUE GÉNÉRALE SUR L'ACTION PHYSIOLOGIQUE DE L'ALCOOL

Dans la lutte engagée contre l'alcoolisme, le devoir spécial du physiologiste et du médecin est de faire connaître l'influence de l'alcool sur les diverses fonctions organiques et d'expliquer la nature et la valeur de cette influence. Il me semble qu'à ce point de vue deux questions principales se posent : 1° l'alcool est-il un aliment? 2° est-il, comme tant de médecins le soutiennent encore, un stimulant ?

1° La question de la valeur alimentaire de l'alcool constitue, je crois, un assez mauvais terrain de combat ; car il paraît difficile, du moins d'après les faits actuellement connus, de contester la valeur de cette substance comme aliment. On a montré, en effet, qu'une faible partie de l'alcool ingéré passe inaltérée dans les urines et par les

[1] Voir à la suite du procès-verbal, sous forme d'annexes, les mémoires afférents au programme de cette séance, qui n'ont pu être discutés par suite de l'absence de leurs auteurs.

poumons ; il faut donc que le reste, c'est-à-dire tout ce que l'on ne retrouve pas dans les excrétions, soit détruit ; ce reste, soit 90 °/₀ environ de la quantité introduite dans l'économie, d'après Strassmann (*Arch. für die ges. Physiol.*, XLIX), et même, d'après Bodländer (*Arch. für die ges. Physiol.*, XXXII), 95 °/₀, est transformé par oxydation en acide carbonique et en eau. L'effet thermique qui en résulte est considérable, puisqu'il est de 7 calories par gramme. Un litre de vin à 10 °/₀ d'alcool donnerait donc 700 calories, soit à peu près le quart de la quantité totale d'énergie dépensée dans les 24 heures. Il y a conséquemment dans l'alcool une source d'énergie théoriquement comparable à celle que l'organisme trouve dans la graisse et dans les hydrates de carbone, puisque, comme ces substances, il fournit des calories par sa destruction.

Plusieurs physiologistes, I. Munk entre autres (*Arch. für Physiol.*, 1879), ont confirmé cette donnée par des expériences qui établissent que de petites doses d'alcool (1 cc. par kil. d'animal) déterminent un abaissement modéré de l'élimination azotée, c'est-à-dire de la désassimilation des matières albuminoïdes, de 6 à 7 °/₀ environ [1]. L'alcool, en brûlant, économise donc les autres combustibles, la graisse en premier lieu. Strassmann, en 1891 (*loc. cit.*), a montré que l'alcool, ajouté à une ration alimentaire suffisante, provoque l'engraissement ; fait expérimental qui concorde avec l'observation connue de l'engraissement de beaucoup de buveurs. Miura, il est vrai (*Zeits. für klin. Med.*, XX, 1892), prétend que l'équilibre azoté ne se maintient pas si, dans la ration, l'alcool est substitué à une quantité exactement isodyname [2] d'hydrates de carbone ; ainsi cette substance n'aurait pas, pour l'épargne des matières albuminoïdes, la même valeur que ces derniers. Mais c'est là un cas particulier, d'ailleurs peu important sans doute dans la pratique, où les substitutions exactement isodynamiques sont rarement réalisées dans la ration alimentaire et où celle-ci est toujours assez riche en matières hydrocarbonées ou en matières grasses.

A ces observations on a objecté que l'alcool, s'il augmente la production de chaleur, en augmente, d'autre part, la déperdition, en vertu de son action paralysante sur les centres vaso-constricteurs ; par suite, les vaisseaux périphériques sont dilatés ; dilatés, ils contiennent une plus grande quantité de sang qui se trouve soumis au refroidissement extérieur. Sans discuter sur la question de savoir si la déperdition de chaleur, résultant de cette cause, compenserait plus ou moins exactement les calories produites par la combustion de l'alcool, il suffit de remarquer qu'il s'agit ici d'une action toxique de l'alcool ; à dose physiologique, la vaso-dilatation périphérique est nulle ou insignifiante. — On a été alors jusqu'à dire que la chaleur tenant

[1] A des doses plus fortes, il y a au contraire une légère augmentation de l'azote excrété (Munk). Les résultats obtenus chez l'homme sont identiques.
[2] C'est-à-dire fournissant la même quantité de chaleur.

à la destruction de l'alcool est inutilisable pour l'organisme. Mais peut-on admettre que des combustions se fassent dans le corps sans que les calories produites servent à rien? Toute quantité de chaleur dégagée dans l'organisme par la destruction d'une substance quelconque doit donner lieu à une économie des autres combustibles.

Telles sont les notions que l'on peut tirer des faits connus jusqu'à présent. Il ne servirait de rien d'en méconnaître et *a fortiori* d'en nier la signification. Il ne faut jamais s'opposer à la vérité. Mieux vaut transporter la question sur le terrain économique et remarquer, par exemple, que la valeur alimentaire de l'alcool est hors de proportion avec le prix de ce corps. C'est, au point de vue de l'effet thermique, un aliment environ trois fois plus cher que le lait et huit fois plus cher que le pain (Jaquet)[1]. D'autre part, personne ne doit oublier que les quantités d'alcool nécessaires pour que sa valeur nutritive, au sens qui vient d'être indiqué, entre en jeu, atteignent vite la limite de tolérance de l'organisme humain pour cette substance et même, chez beaucoup d'individus très sensibles à l'alcool, dépassent cette limite[2].

2° Pour le grand public et même pour nombre de médecins l'alcool est un excellent stimulant, sinon le stimulant type et le meilleur de tous. En ce sens, il agirait sur la circulation, sur la respiration, sur les systèmes musculaire et nerveux. C'est même là, tout le monde le sait, un des arguments les plus répandus en faveur de l'usage des boissons alcooliques. Il n'est pas difficile de prouver que cet argument n'est point fondé. Je voudrais vous montrer que la théorie de Schmiedeberg[3] sur l'action paralysante de l'alcool doit être absolument admise aujourd'hui. L'action primitive de l'alcool consiste, en effet, en la paralysie des grandes fonctions organiques et non dans leur stimulation.

On a dit que l'alcool a une action excitante sur le cœur dont il accroît l'énergie contractile ; en même temps la pression du sang dans les artères s'élève. Mais l'augmentation d'amplitude du pouls que l'on observe sous l'influence de l'alcool n'est due qu'à un réflexe ; le phénomène tient uniquement (Schmiedeberg) à l'excitation des muqueuses (buccale, pharyngienne, stomacale, etc.) par cette substance. A forte dose, l'action paralysante se manifeste d'emblée ; les pulsations diminuent d'amplitude, la pression sanguine s'abaisse.

Même remarque pour la fonction respiratoire. Binz a soutenu que l'alcool augmente la ventilation pulmonaire. Les expériences de

[1] Voy. A. Jaquet, *L'alcoolisme*, Paris, Masson et Cie, 1897.

[2] Pendant que cette étude était à l'impression, il a paru dans le *Skandinavisches Archiv für Physiol.* un bon travail d'un élève de Tigerstedt, P. Bjerre, sur la valeur alimentaire de l'alcool, dans lequel les travaux antérieurs sont bien résumés et qui contient des expériences dont les résultats généraux concordent avec ceux obtenus par Strassmann et par Munk (Voy. Poul Bjerre, Ueber den Nährwerth des Alkohols, *loc. cit.*, t. IX, p. 323, 1899).

[3] *Lehrbuch der Arzneimittellehre*, Leipzig, 1883 ; 3e édit., 1895.

Jaquet (de Bâle)[1] établissent que cette augmentation de la quantité d'air qui passe dans les poumons, dépend en réalité d'une excitation de la muqueuse stomacale. Le même effet est produit par d'autres irritants, tels, par exemple, que la farine de moutarde Et, après cette stimulation passagère de la fonction, survient le véritable effet de la substance toxique qui consiste en une diminution des échanges respiratoires.

Si l'on considère maintenant ce qui se passe du côté des deux grands systèmes musculaire et nerveux, on arrive à la même conclusion. L'alcool faciliterait et augmenterait, dit-on trop généralement, le travail musculaire. C'est là encore une illusion. Au dernier Congrès antialcoolique, Destrée (de Bruxelles) a démontré, au moyen d'expériences ergographiques précises, que l'action favorable de l'alcool sur le travail des muscles est très courte ; 20 à 25 minutes déjà après l'injection de la dose efficace le travail tombe au-dessous de la normale. Des expériences récentes (1898) de Scheffer (d'Utrecht), faites à l'aide de la même méthode, ont confirmé ces résultats ; 30 minutes après l'injection d'alcool, l'action défavorable sur le travail des muscles commence à se manifester. On est donc amené à rapporter l'action favorisante temporaire que l'on observe à l'excitation passagère du système nerveux provoquée par l'irritation des muqueuses qui peut mettre ou met en jeu la plupart des fonctions. Ainsi l'influence de l'alcool sur les muscles ne dépend, elle aussi, que d'un phénomène réflexe banal, et ne constitue point non plus un effet propre, spécifique, de ce corps.

Reste le système nerveux qui paraît être le dernier point de résistance pour les défenseurs de l'alcool. Que n'a-t-on pas dit et que ne croit-on pas dans le grand public au sujet des merveilleuses propriétés de l'alcool considéré comme excitant du système nerveux? Je pense qu'il est bon d'insister un peu sur ce point, d'autant plus que des expériences récentes, et qui ne me paraissent pas connues autant qu'elles devraient l'être, permettent de juger la question. Je signalerai d'abord celles de Gioffredi (*Riforma medica*, 1897) sur les nerfs moteurs ; dans une première phase, sous l'influence de l'alcool, la période d'excitation latente est diminuée ; c'est donc que le nerf est excité ; mais bientôt, et c'est la phase d'état permanent, cette période est considérablement allongée ; l'excitabilité du nerf se trouve donc en réalité diminuée. La théorie de Schmiedeberg se vérifie encore ici. — En ce qui concerne la transmission et la réception des impressions sensitivo-sensorielles, de nombreuses expériences ont montré que l'alcool augmente notablement le temps de réaction des sensations. Il y a déjà bien des années que, dans le laboratoire de Richet, nous avons constaté avec lui le retard considérable que détermine l'alcool dans la perception des impressions tactiles et audi-

[1] *Arch. de pharmacodynamie*, II, p. 187, 1895.

tives. Par une singulière illusion, le sujet sur lequel on expérimente s'imagine au contraire que ses sensations sont extrêmement rapides Cela tient sans doute à ce que les centres nerveux supérieurs ou cérébraux, que l'alcool paralyse progressivement, ne peuvent plus exactement contrôler le fonctionnement des centres inférieurs, bulbo-médullaires (comme ils le font à l'état normal [théorie de Setschenoff]) ; par suite, s'affaiblit l'appréciation des différentes conditions de ce fonctionnement, intensité, durée, etc. — Ceci m'amène naturellement à vous parler de l'action de l'alcool sur le système nerveux central. C'est malheureusement un préjugé encore trop répandu que l'alcool favorise les fonctions cérébrales. En réalité, il les paralyse. Cette action paralysante réalise en quelque sorte la section des centres supérieurs, les séparant ainsi du bulbe et de la mœlle qui, soustraits dès lors à leur contrôle normal, peuvent librement manifester leur activité : de là les symptômes connus de l'excitation médullaire. On voit combien est trompeuse l'excitation nerveuse due à l'alcool. Des expériences fort intéressantes de Baratynski (*Arch. des sc. biol. de Saint-Pétersbourg*, t. III, p. 167, 1895), et qui n'ont pas assez attiré l'attention, prouvent bien l'exactitude de cette conception. Si l'on fait absorber un peu d'alcool à des pigeons, ces animaux présentent une période d'excitation. Enlevons-leur d'abord les hémisphères cérébraux ; on sait que c'est une opération aisée à pratiquer sur le pigeon et à laquelle il survit souvent, restant en bonne santé ; dans cette condition, la même dose d'alcool ne produit plus d'emblée que des phénomènes paralytiques. La période observée d'excitation tenait donc seulement à la suspension de l'action inhibitoire normale des centres cérébraux sur les centres bulbo-médullaires, par suite de la paralysie de ces centres cérébraux, atteints les premiers par le poison. Sur les animaux à cerveau intact, les phénomènes de dépression nerveuse sont d'abord masqués par les effets de cette libération des centres médullaires ; sur les animaux privés de leurs hémisphères cérébraux, la moelle tombe directement sous l'influence de la substance toxique, et cette influence est paralysante, comme sur tout le système nerveux. La même chose n'arrive-t-elle pas avec le chloroforme ? Il y a, au début de la chloroformisation, une période de forte excitation, tous les médecins le savent ; mais cette période est supprimée chez les animaux auxquels on a enlevé préalablement les hémisphères cérébraux, et le phénomène primitif est alors la paralysie. L'explication donnée de ce fait est la même que celle des expériences de Baratynski sur l'alcool.

N'est-il pas permis maintenant de conclure qu'en réalité cette substance toxique, bien loin d'exciter, paralyse toutes les fonctions organiques et principalement les fonctions cérébrales ? Ainsi est assuré le triomphe de la conception générale de Schmiedeberg sur l'action physiologique de l'alcool. Ainsi sont enlevées les dernières positions où pouvaient se réfugier les défenseurs de ce poison.

Il me semble que par de telles démonstrations les physiologistes, dans la lutte contre l'alcoolisme, fournissent des armes qui ne sont point inutiles.

M. Ant. Rochat (Suisse). — Il semble prouvé que l'alcool introduit dans l'organisme est l'objet d'une combustion. Mais quelle est cette quantité comburée ? Est-elle notable ou seulement minime ?

M. Gley. — Lorsque l'on prend de fortes doses d'alcool, alors apparaît l'action pharmacodynamique de ce corps. Alors la vaso-dilatation périphérique qui survient annihile, et au delà, la quantité de calories produite. Bunge a fait intervenir tout de suite cette action vaso-dilatatrice et a affirmé que la chaleur due à l'alcool n'a pas d'effet utile. Je crois qu'il a été trop loin et qu'il ne peut se produire immédiatement une compensation entre des phénomènes d'ordre très différent.

M. Ossipoff (Saint-Pétersbourg). — Je ne crois pas que l'alcool ait une fonction alimentaire, nutritive. Il brûle, c'est vrai, mais les récentes expériences du professeur A. Danilewsky, de Saint-Pétersbourg, ont montré qu'il brûle très lentement et que c'est avec beaucoup d'effort que l'organisme intoxiqué se délivre de l'action de l'alcool. En résumé, l'alcool détruit l'organisme ; il n'a pas de fonction plastique ; les cellules ne l'assimilent pas.

M. le Dr Forel. — Nous ne nions pas qu'une partie de l'alcool ingéré subisse la combustion. Mais la question est de savoir ce qui est la victime de la combustion. Si on allume le feu à côté du four, il brûle les meubles au lieu de cuire le dîner.

A forte dose, l'alcool fait dégénérer les tissus ; c'est un fait qui donne à présumer que son action est dès le début délétère.

Les expériences de Miura, très bien conduites au laboratoire de von Noorden, ont prouvé que l'alcool n'est pas un aliment d'épargne, comme on l'avait cru avant lui.

Le tort des expériences physiologiques est souvent de ne voir qu'un côté de la chose, quand les faits sont autrement compliqués. A quoi sert un peu d'alcool brûlé, si en brûlant il fait plus de tort qu'il n'apporte de contingent à la nutrition ? Il faudrait connaître les effets de l'alcool dans tous leurs détails pour bien juger s'il est un « aliment », c'est-à-dire s'il est utile à l'organisme. Or, à quoi sert un peu de combustion, je veux bien même un peu de nutrition, si l'effet destructif est bien supérieur à tout cela ! On ne peut pas plus parler ici d'effets nutritifs qu'on ne le dirait de l'arsenic ou d'autres substances toxiques.

M. le Dr Ruysch (Hollande). — Je rends hommage à M. Gley pour la façon impartiale et positive avec laquelle il a préparé son rapport et formulé ses conclusions. Ce n'est qu'à cette condition que des expériences physiologiques peut jaillir la vérité.

En suivant la voie tracée au Congrès de Bâle par Bunge, Krœpelin et Smith, puis poursuivie à Bruxelles par le Dr Destrée et d'autres, et en contrôlant les résultats obtenus, on peut arriver à une conviction solide, indispensable pour gagner nos adversaires et les persuader. C'est dans ce but de contrôle que le *Volkbond* (Ligue du peuple) s'est adressée, en Hollande, aux docteurs Saltet, professeur à l'Université d'Amsterdam,

Zwaardemacker et Scheffer, de l'Université d'Utrecht, pour les engager à élucider la question à l'aide de leurs expériences.

Quoique celles-ci ne soient pas encore terminées, il en résulte déjà, tout au moins en ce qui regarde celles du Dr Scheffer, que l'usage modéré de l'alcool a eu chez lui, pendant la première demi-heure, une influence favorable sur le travail des muscles, et, au bout d'une demi-heure, une influence défavorable. Il ne pense pas qu'on puisse attribuer à l'alcool une influence exclusivement narcotique.

Il poursuit ses expériences sur diverses personnes et sur la grenouille dont il utilise les muscles gastro-cnéniens. Ces expériences ont déjà montré, à l'aide de courbes ergographiques, que l'on gagne, après l'ingestion d'une petite quantité d'alcool (1/1000e du poids du corps) introduite dans l estomac avec une petite sonde, 22,9 0/0 au bout d'une heure, mais qu'on perd ensuite 48 0/0 après 4 et 6 heures.

Les résultats obtenus par ce physiologiste ont été publiés jusqu'ici dans le *Ned. Tydschrift voor Geneeskunde* 1898, nº 25, dont je dépose quelques exemplaires sur le bureau.

J'émets le vœu que dans tous les pays la question soit traitée de la même manière aux points de vue physiologique, clinique et thérapeutique.

M. le Président. — Les expériences sont très délicates et difficiles à poursuivre. Tous sont d'accord que l'excitation est courte et est suivie de paralysie — c'est là le fait essentiel. — Quant à la valeur alimentaire, elle existerait, d'après Gley, à cause de la combustion. C'est une proposition qu'il faudra peut-être vérifier. L'alcool est avide d'oxygène ; il prend au sang son oxygène, si bien qu'au lieu de favoriser l'organisme, il lui est nuisible en supprimant la respiration des tissus ; il suffit pour s'en convaincre d'observer la figure cyanosée du buveur.

M. Gley. — Je voudrais simplement rappeler à M. Forel le terrain sur lequel je me suis placé ; c'est celui sur lequel la lutte contre l'alcoolisme peut être menée dans les conditions les plus favorables. Je soutiens que, à ce point de vue, la question de la valeur alimentaire de l'alcool reste très délicate.

Quant aux expériences de Miura, elles portent sur un point particulier, celui de savoir si une quantité d'alcool déterminée peut être comparée à une quantité isodyname d'aliments hydrocarbonés. Miura a conclu que, lorsque l'alimentation est un peu plus que suffisante, l'alcool joue le rôle d'un aliment ; au contraire, lorsque la ration est juste suffisante, l'alcool n'agit plus comme aliment. Mais Jaquet a fait une vive critique du travail de Miura.

Il est d'ailleurs utile de rappeler qu'il se produit normalement dans l'organisme de l'alcool par le fait des fermentations bactériennes de l'intestin et que cet alcool est brûlé.

Assurément il vaut mieux prendre du pain que de l'alcool, et du fait que, selon moi, ce dernier est, physiologiquement parlant, un aliment, on aurait le plus grand tort de conclure qu'il doit entrer dans l'alimentation, de préférence surtout à d'autres substances moins coûteuses et inoffensives.

M. Gilbault donne lecture de la note expérimentale suivante comme contribution aux débats sur l'*action des excitants sur la puissance musculaire.*

L'ALCOOL ET LES VRAIS PRODUCTEURS DE FORCE [1]

Je me suis proposé de donner à un individu, épuisé par un long travail, différents liquides et de chercher quel est celui de ces liquides qui a le plus grand effet réparateur.

Je me suis servi d'un *ergographe* avec lequel je travaillais moi-même. Je me plaçais autant que possible dans les mêmes conditions initiales : nourriture, température extérieure, fatigues préalables, etc., ne faisant qu'une expérience par semaine de façon à ne pas m'entraîner. Dans chaque expérience je travaillais jusqu'à épuisement, je me reposais 2 minutes, puis je travaillais jusqu'à épuisement et cela 6 fois de suite ; je prenais alors un liquide, je me reposais 10 minutes, puis je travaillais à nouveau jusqu'à épuisement, ce qui constitue la 7e épreuve ; je reprenais le même liquide, je me reposais 20 minutes et j'entreprenais la 8e épreuve, travaillant à nouveau jusqu'à épuisement ; après 2 minutes de repos je faisais la 9e épreuve.

L'eau m'a donné un résultat à peu près nul.

Le café un résultat négatif, je me sentais beaucoup de volonté, il me semblait que j'étais reposé, mais le travail accompli était très faible.

L'alcool également m'a donné un résultat négatif, après en avoir pris, le travail effectué était beaucoup plus faible que quand je n'avais rien pris ou que quand j'avais bu de l'eau et, ce qui est beaucoup plus curieux, c'est que le lendemain en revenant de l'ergographe, je fournissais beaucoup moins de travail qu'à l'état normal. — Mon état normal consiste à ne boire que de l'eau. — Donc l'alcool laisse longtemps après lui une lassitude.

La kola et le *bouillon*, au contraire, ont permis d'effectuer un travail environ deux fois plus grand qu'à jeun. J'ai souligné le mot bouillon croyant que mon travail apporte sur ce point un fait nouveau, utile à savoir et dont la connaissance doit être répandue. Pour les travailleurs dont les reins sont en parfait état, ne présentant aucune lésion, le bouillon sera le meilleur breuvage : les désaltérant parfaitement, leur donnant des forces, sans être d'un prix élevé.

Ces recherches ont été faites au laboratoire de M. Abelous, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Toulouse, et je suis heureux de le remercier publiquement de l'hospitalité qu'il a bien voulu m'accorder.

M. le président. La discussion est close. La deuxième question soumise à votre discussion est la suivante :

Etat actuel de nos connaissances cliniques sur l'alcoolisme.

La parole est à M. le docteur Smith, directeur de l'asile de buveurs de *Schloss Marbach* am Bodensee (Allemagne).

[1] Expériences faites par M. H. Gilbault, professeur au lycée de Toulouse, et communiquées au Congrès antialcoolique.

RAPPORT

De M. SMITH, Directeur

Über den heutigen Stand unserer klinischen Kenntnisse des Alkoholismus.

VON Dr A. SMITH

Dirig. Arzt des Temperenz-Sanatorium Schloss Marbach am Bodensee.

Wenn wir den Alkoholismus vom medicinischen Standpunkte betrachten, müssen wir dies theoretisch nach zwei Richtungen hin thun : wir müssen uns die Frage stellen, wie wirkt der Alkohol physiologisch, d. h. wie wird er im menschlichen Körper aufgenommen ; wie zersetzt er sich ; wie und auf welche Teile des Körpers wirkt er in den verschiedenen Zersetzungszuständen ; wo und als was wird er wieder ausgeschieden ? Die zweite Frage wäre dann die klinische : wie treten die Ausserungen der Alkoholwirkung in die Erscheinung ; welche gleichbleibenden Beobachtungen geben uns ein Recht zu sagen, hier haben wir eine Abweichung von dem Normalbilde des Lebensvorganges, wie wir es nun einmal gebildet haben, und diese Abweichung ist allein dem Alcohol Schuld zu geben ; können wir Zustände, die anderen Ursachen ihre Entstehung verdanken, zum Vergleiche und zum besseren Verständnis heranziehen ; sind wir endlich im Stande unsere Beobachtungen durch einwandsfreie Versuche als richtig zu erweisen ?

Was nun zunächst die Frage nach der physiologischen Wirkung des Alcohols im menschlichen Körper angeht, so ist es uns offenbar früher viel leichter gewesen, dieselbe zu beantworten, als heute. Wir haben uns früher zu viel damit begnügt, uns diese Wirkung « vorzustellen, » und das, was sich der eine Forscher « vorgestellt » hat, wurde dann häufig von dem nächsten, der über Grundlagen weiterer Theorieen in Verlegenheit war, unter Berufung auf den vorigen Autor als bewiesene Thatsache angeführt, auf Grund deren er sich dann etwas weiteres « gedacht » hat. Wir kennen, wenn wir ehrlich sein wollen, noch ungeheuer wenig von den Mechanismus, den wir als Lebensvorgang bezeichnen ; wir verfolgen wohl staunend mit den vergrössernden Gläsern das Werden des Geschöpfes aus dem Ei ; wir sehen die Stoffe, die der Unterhaltung des Lebens dienen ; wir bemerken auch einige der gröbsten Veränderungen, denen sie unterliegen, um dem Körper angepasst zu werden : der ungeheuren Compliciertheit der Materie, den unzählbaren Verschiebungen gegenüber,

welche die tausendfach aneinandergereihten Atome ermöglichen ; den kaum ahnbaren Fragen der Mikro-und Biochemie, deren Lösungsversuch zum guten Teil den Inhalt der medicinischen Arbeit des nächsten Iahrhunderts ausmachen muss, — alle diesem gegenüber ist es natürlich furchtbar gleichgültig, wie der eine oder der andere von uns sich den Ablauf all dieser Vorgänge « denkt. » Mangels jeder Grundlage, jeder Methode ist es ja nicht ganz ausgeschlossen, dass Jemand aus den Milliarden Möglichkeiten gerade die eine richtige trifft — wahrscheinlich ist dies nicht.

Es kann uns demgemäss nicht wundern, dass jede eingehendere Untersuchung uns die Haltlosigkeit dessen gezeigt hat, was wir noch vor einem Iahrzehnt als unumstössliche Thatsache anzusehen gewohnt waren, ohne dass es uns aber auch nur im entferntesten gelungen wäre, auf den Ruinen des zusammengestürzten Baues nun einen allen Verhältnissen angepassten Neubau aufzurichten.

Fehlt uns also die physiologische Begründung der Erscheinungen des Alkoholgenusses einstweilen noch in weitgehender Weise, so dass wir schon über die Aufnahme und Verarbeitung desselben durch den Magen nichts sicheres mehr wissen, so sind andererseits doch eine Anzahl von einwandsfreien Erscheinungen beobachtet, welche erfahrungsgemäss immer nach dem Alcoholgenuss auftreten und demnach empirisch als mit ihm zusammenhängend angenommen werden müssen. Und ein rein physikalischer Gedankengang ergiebt dann mit zwingender Consequenz Forderungen, welche die klinische Untersuchung als thatsächlich erfüllt erscheinen lässt.

Unmittelbar nach der Aufnahme eines Quantums Alcohol zeigt sich deutlich eine Erweiterung der kleinsten Gefässe der Peripherie des Körpers, welche sich durch Röthung der Hautparthien besonders des Gesichtes und erhöhtes Wärmegefühl äussert. Dieses erhöhte Wärmegefühl zeigt sich zuerst im Magen, so dass wir rückschliessen können dass die Magengefässe sich auf den Reiz zuerst erweitern. Diese Gefässerweiterung findet schon statt, ehe irgendwie erheblichere Mengen der alcoholischen Flüssigkeit, die neueren Untersungen nach im Gegensatz zu früher gehegten Ansichten nur sehr langsam resorbiert werden, in den Körper, d. h. den Blutkreislauf übergegangen sein können. Untersuchungen nach, welche Bianchi auf dem Internationalen medicinischen Congress zu Moskau veröffentlicht hat, bleibt nämlich der Alcohol nicht nur länger im Magen, als andere Getränke sondern es erscheint sogar nach einiger Zeit mehr Flüssigkeit in demselben, als vorher, so dass also vor der endgültigen Aufnahme eine weitere Verdünnung durch den Magensaft stattzufinden scheint : eine Thatsache welche den zunehmenden Durst beim Trinker zu erklären geeignet wäre.

Wie sich dann aber der Alcohol nach der Resorption verhält, ob er erst chemische Verwandlungen durchmacht, ob er direct zu Kohlensäure und Wasser unter Zuhülfenahme des im Körper vorhandenen

Sauerstoffes verbrennt, wissen wir nicht. Bei acuter, tötlicher Alcoholvergiftung hat man Spuren von Alcohol in Leichentheilen, besonders dem Gehirn nachweisen können.

Etwa 10 °/₀ des aufgenommenen Alcohols oder eine genau so reducierende Substanz erscheinen nach den diesbezüglichen Untersuchungen von Bodländer und Strassmann wieder in den Ausscheidungen des Körpers.

Knüpfen wir nun an die Beobachtung, dass die Gefässe der Peripherie sich sofort nach der Alcoholaufnahme erweitern und lange nachher noch erweitert bleiben, eine rein physicalische Erwägung an, so würde diese sich folgendermassen gestalten müssen.

Durch die Erweiterung der zahllosen Kapillaren muss der Gesammtquerschnitt des Gefäss systems naturgemäss ein grösserer werden. Je grösser nun der Querschnitt einer Flüssigkeitssäule wird, um so grössere Kraft gehört dazu, um dieselbe eine gleiche Strecke weit fortzubewegen — ein physicalisches Gesetz, das jeder durch Aufsetzen einer engeren oder weiteren Ausflussröhre auf einen Springbrunnen studieren kann.

Die Kraft zur Fortbewegung der Blutsäule in unserem Körper wird zum überwiegenden Teil direct vom Herzmuskel geliefert, der nach den Untersuchungen von Zuntz (Die Ernährung des Herzens und ihre Beziehung zur Arbeitsleistung. Leipzig, Thieme 1892). Zu seiner Ernährung bis zu 10 °/₀ der dem Organismus zugeführten Nahrungsmittel beansprucht. Der Herzmuskel ist in der Lage, sich selbst sehr bedeutenden Mehrleistungen, die von ihm vorübergehend verlangt werden, anzupassen, und wenn er darauf einige Zeit zur Erholung hat, haben solche Uberanstrengungen weiter keinen üblen Einfluss. So lange eine Fortschaffung der Ermüdungsproducte mit gleichzeitiger Assimilierung in geeignete Form überführter erhöhter Nahrungszufuhr stattfinden kann, kann die Inanspruchnahme zu immer grösserer Thätigkeit dem Herzen und damit der Leistungsfähigkeit des Körpers sogar förderlich sein, wie die Erfolge rationeller Trainierung beweisen.

Wenn aber, wie dies beim chronischen Alcoholgebrauch eintritt, an das Herz fortdauernd erhöhte Ansprüche gestellt werden, um die über das gewohnte Mass erweiterte Blutsäule fortzubewegen, während gleichzeitig die Magenschleimhaut durch den fortgesetzten Reiz nach und nach in immer höhere Grade katarrhalischer Entzündung versetzt wird und zur Aufnahme und Verarbeitung der dem Körper notwendigen Ersatzstoffe sich immer unfähiger erweist : so müssen wir mit Notwendigkeit erwarten, dass die Störung in dem Haushalte des Körpers, die vermehrte Ausgabe des Herzens an Arbeit und die gleichzeitig verringerte Einnahme an Kraftquellen, nach und nach zu einem Zustand führen muss, der den Zusammenbruch des Individuums im Gefolge haben wird. Wie dieser allerdings eintreten wird, und welche vormahnenden Veränderungen der Körperorgane etwa auf denselben

hinweisen müssten, ergiebt sich aus dieser physiologisch-physicalischen Betrachtung nicht.

Hier setzt nun die klinische Beobachtung und Erfahrung ein.

Untersuchen wir einen Kranken, aus dessen Vorgeschichte ein gewohnheitsmässiger Ubergenuss alkoholischer Getränke sich feststellen lässt, so finden wir ausnahmslos bei demselben eine ausgedehnte Verbreiterung der Herzgrenzen nach links und oben, bei weit vorgeschrittenen Fällen auch nach rechts. Die Herztöne sind meist stark abgeschwächt, die zweiten Töne mehr oder weniger klappend; ihre Zahl ist fast immer bedeutend grösser als in der Norm, 100 - 120 statt 80 in der Minute.

Die Arterien lassen, soweit sie der Untersuchung zugängig sind, eine gewisse Starre erkennen, die Schläfenarterie ist häufig direct geschlängelt. Eine blauröthliche Verfärbung der Haut des Gesichtes, in der man bei genauerem Zusehen oft massenhafte blaue geschlängelte Aederchen erkennen kann, zeigt die Erweiterung der Blutadern an; an den Beinen sowie an der Brust trifft man « Krampfadern » in allen Formen und Grössen.

Der Magen ist stark erweitert, oft bis unter die Nabellinie; er ist gefüllt mit zähem Schleim und unverdauten Speiseresten, die bei stärkerer Ansammlung in der Nacht durch morgentliches Erbrechen « Brechhusten » entleert zu werden pflegen.

Ebenso zeigt sich die Leber oft gewaltig vergrössert, oft auch stark geschrumpft.

Bei schwereren Fällen zeigt sich abgekapselt oder frei beweglich in der Bauchhöhle Ansammlung von Flüssigkeit.

Der Urin hat nicht selten Eiweiss oder Zucker; seltener finden wir Cylinder.

Auf der Lunge und den sichtbaren Schleimhäuten finden wir katarrhalische Zustände. Bei der Prüfung des Nervensystems fällt uns eine grosse Empfindlichkeit der dem Fingerdruck zugänglichen Nerven gegen Berührung auf. Die Reflexe sind teils erhöht, teils schon abgeschwächt oder ganz erloschen. Die Muskeln zeigen zunächst an der Schulter, dann auch an anderen Gruppen rechts mehr und früher als links bei Beklopfen starke Furchen-und später auch Wulstbildung: ein Symptom, das uns auch sonst bei kachectischen Zuständen (Phthise, Carcinom, Blutvergiftung) stark in die Augen fällt. Die ausgespreizten Finger zeigen ein eigentümliches Zittern, die heraus gestreckte Zunge zeigt fibrilläre Zuckungen. Der Gang hat etwas seemannsmässiges.

Fragen wir den Kranken nach seinen Beschwerden, so klagt er über ein Gefühl von Schwere in der Brust, häufiges Herzklopfen, Engigkeit, Angst, Schwindel, Ohnmachtsanfälle. Er ist « nervös », leicht aufgeregt und gereizt, kann keinen Widerspruch vertragen, ist unruhig. Sein Gedächtnis hat abgenommen, Energie und Arbeitslust sind fort. Ohne etwas getrunken zu haben ist er missgestimmt und

schlapp : erst, wenn er etwas Alcohol im Magen hat, kann er wieder schaffen. Er hat schon lange das Bewusstsein, dass er einen krankhaften Zustand hat, der dem Alcohol zu verdanken ist ; er hat sich auch wieder und wieder vorgenommen, nicht mehr so viel zu trinken : aber sobald er nur etwas wieder getrunken hat, kann er nicht wieder aufhören. Betrunken will er meist nie gewesen sein ; nur selten giebt Jemand an, er sei schon nach einem Glas Wein oder Bier ganz angegriffen und schwindlig, ohne dass es bei weiterem Trinken erheblich schlimmer würde. Der Appetit sei sehr schlecht.

Von der Umgebung des Kranken hören wir dann, derselbe sei als Kind schon nervös gewesen, habe Nachtwandeln, Veitstanz Zuckungen gehabt, hätte an zeitweiligen Wuthausbrüchen gelitten, sei in der Schule immer sehr voran gewesen. Später sei er dann wohl « in schlechte Gesellschaft » gerathen und habe das Trinken angefangen. Er habe unsinnig verschwendet, sei oft Tage lang nicht nach Haus gekommen. Zwischendurch habe er aber immer wieder die besten Vorsätze gefasst und auch einige Zeit gehalten, aber sobald er dann wieder einmal die Gesellschaft wieder aufgesucht hätte, sei es wieder losgegangen. In der letzten Zeit sei es aber so arg gewesen, dass man sich nicht anders denken könne, als dass der Betreffende schwer krank sei.

Oder der Kranke ist schon als Kind schwer zu behandeln gewesen, in der Schule nicht recht vorwärts gekommen. Er hat dann nirgendwo aushalten wollen, hat sich jede Stellung durch grosse Ansprüche und geringe Leistungen verdorben. In Stammtischkreisen wird er sehr hoch geschätzt ; er verfügt über eine Anzahl mehr weniger fragwürdiger Witze, die immer wieder aufgetischt werden, und gilt, da er wenig spricht, und würdevoll aufzutreten weiss, trotz der unglaublichsten Gedankenarmuth für eine Autorität in allen Dingen. Zu Haus ist er brutal bis zum äussersten, Frau und Kinder zittern vor ihm, während er vor anderen immer den zärtlichen Ehemann, den aufmerksamen Vater markiert. Sein Gewissen ist sehr elastisch : jeder Weg, Geld zu erwerben ist ihm recht so weit er nicht direct mit dem Gesetz in Conflict kommt und nicht mit Arbeit verbunden ist. Nüchtern soll er oft sehr gutmütig und leicht zu lenken sein.

Aus diesem anscheinend so vielgestaltigen Bilde hebt sich nun den wechselnden anderen Symptomen gegenüber die Herzerweiterung als constanter Befund hervor, und in dieser Ueberdehnung des Herzens finden wir auch den körperlichen Ausdruck der vorerwähnten physicalischen Folgerung, dass die dauernde Mehrbelastung des Herzens bei geringerer Nahrungszufuhr, zu einer eingreifenderen Schädigung führen müsse. Und die weitere Beobachtung der Kranken zeigt nun auch, dass diese Schädigung des Herzens den Kern der Erkrankung bildet, und dass alle anderen Symptome mehr zufälliger Natur und zum grossen Teil erst Folge der Herzstörung sind. Dem entsprechend sehen wir bei einer vollständigen Entziehung des Alcohols die

anscheinend viel schwereren Erscheinungen von Seiten des Verdauungstractus fast unvermittelt in wenigen Tagen einem excessiven Wohlbefinden weichen, derart, dass jetzt zu einer Mahlzeit mehr aufgenommen und gut verarbeitet wird, als früher vielleicht in Wochen: während die Herzerweiterung mit ihren Gefolgezuständen, den feinen Reactionen des Nervensystems auf die Unterernährung noch Monate lang nachzuweisen ist.

Der bekannte Neurologe Möbius hat einmal vorgeschlagen, Symptomencomplexe, die immer zusammen auftreten und dadurch allein einen ursächlichen Zusammenhang bekunden, als « Syndrome » zu beschreiben. Ich möchte den Gedanken aufgreifen und hierbei das Syndrom der Herzerweiterung an sich aufstellen.

Je nach der Veranlagung des Kranken und der Schwere der Erkrankung finden wir mit der Herzerweiterung vergesellschaftet, mit ihrer Heilung verschwunden, eine gewisse Nervosität die sich in Müdigkeit, Unruhe, Reizbarkeit, Unlust zur Arbeit, Nachlassen des Gedächtnisses, schwermütigen und hypochondrischen Verstimmungen, Herzklopfen, Klopfen in den Halsarterien, Ohrensausen, Kopfdruck, Schwindel, Erbrechen und Uebelkeit, Angstgefühlen in allen Abstufungen, Dämerzuständen, épileptoïden Anfällen, Delirium tremens, Nervenentzündung von der leichteren Form der sog. Neurasthenie bis zur völligen Lähmung, Schmerz an den Druckpunkten und gesteigerter idiomusculärer Erregbarkeit äussert.

Sahen wir oben, dass dies ziemlich genau die Beschwerden waren, die uns von den dort erwähnten Kranken hauptsächlich geklagt wurden, so kommen uns dieselben Klagen von dem Gros der Kranken zu Ohren, die wir bis jetzt als « Blutarme » « Neurastheniker » « Hypochonder » « melancholisch Verstimmte » anzusehen pflegten.

Es kann also nicht der Alcoholismus als solcher sein, der diesen Symptomencomplex als specifisch, nur ihm eigen, besitzt. Aber, worauf ich hier schon aufmerksam machen will, es ist ein Krankheitsbild, das in seinem verschiedenen Auftreten mehr als irgend ein anderes den unkundigen Arzt zu einer Therapie verleitet, welche wohl die subjectiven Beschwerden betäubt, die Grundkrankheit aber, wie wir sehen werden, verschlimmert : zu der Verordnung der mannigfaltigen Medicinal-und anderen Weine, der schwereren Biere und nicht selten geradezu der concentriertesten Schnäpse.

So wichtig dieser Zustand nun auch für die Entstehungsgeschichte des Alcoholismus ist, so kann ich mich hier doch nicht in die Einzelheiten der Ursachen der Herzerweiterung vertiefen : es genügt zu erwähnen, dass die klinische Beobachtung ein besonders häufiges Auftreten bei Familiendisposition zeigt, dass eine Reihe fieberhafter Infectionskrankheiten wie Scharlach, Diphterie, Pneumonie, Typhus, Influenza, das Herz stark erweitern und gerne eine Herzschwäche zurücklassen, die bei geringer Veranlassung eine langwierige Herzdilatation zur Folge hat und den Kranken nicht wieder zur Gesundung

kommen lässt; dass mir ferner eine Reihe Experimente, die ich an Gesunden und Kranken zur Klärung dieser Fräge angestellt habe, gezeigt hat, dass durch zu wenig Bewegung und andererseits wieder durch untrainierte Anstrengung, durch zu wenig oder ungenügende Ernährung, durch Erweiterung der Hautgefässe durch Wärme (warmes Bad) und durch eine Reihe chemischer Reize vom Magen aus (vielleicht auch durch zu schnelle Wärmebildung?) Herzerweiterung leicht und sicher erzeugt werden kann. Ich füge gleich hinzu, um mir nicht den Vorwurf machen lassen zu müssen, aus wissenschaftlicher Neugier Menschen geschädigt zu haben, dass dieselben Experimente in weitgehender Weise gezeigt haben, was wir zur Heilung der Zustände thun können und müssen. Für uns hier ist es nun von Wichtigkeit, zu sehen, in wiefern der Alcoholgenuss — und zwar in den Grenzen, die wenigstens bei uns in Deutschland als durchaus erlaubte und mässige gelten — geeignet ist, einen Reiz für die Herzerweiterung abzugeben, und wie wir im Verlaufe des Experimentes verfolgen können, wie die « Nervosität » mit der Herzerweiterung anhebt, sich steigert und mit dem Zurückgehen wieder abnimmt und verschwindet. Gleichzeitig werden Sie sehen, dass nicht die vergrösserte Flüssigkeitsmenge es ist, welche durch Mehrbelastung des Herzens allein zu dessen Vergrösserung beiträgt, wie dies hauptsächlich von bayerischen Gelehrten (v-Strümpell, Bauer u. a.) angenommen wird, sondern dass in erster Linie der Alcohol, selbst dafür verantwortlich zu machen ist.

Die Tafel welche ich Ihnen hier (Fig. 1) vorzuführen die Ehre habe, zeigt in den neben einanderliegenden Säulen die grösste Breite des Herzens (von der rechts liegenden Basis zur links liegenden Spitze), wie dieselbe täglich zur selben Zeit (wo nicht Abweichungen besonders angegeben sind) durch die Untersuchung festgestellt wurde. Die Versuchsperson war ein kräftiger Mann, Grenzwächter, der als durchaus solid und absolut zuverlässig mir seit Jahren bekannt war. Derselbe sollte während der Dauer des Versuches was das Essen anging genau so leben, wie er es bis dahin gewohnt war, betreffs des Trinkens jedoch sollte er sich an den dazu bestimmten Tagen der alkoholischen Getränke völlig enthalten, immer jedoch die Flüssigkeit, die er zu sich nahm, genau messen und deren Art und Menge notieren. Sie sehen unten durch die schwarz gehaltenen Stellen die täglich aufgenommenen Flüssigkeitsmengen in Litern ausgedrückt, bei denen an den Alkoholtagen die Mengen alkoholhaltiger Getränke besonders durch leergebliebene, punktierte Stellen hervorgehoben sind. Von alkoholfreien Getränken wurden ziemlich gleichmässig täglich genossen: leichter Kaffee mit Milch, Milch, Kohlensaures und Brunnenwasser. An alkoholhaltigen Getränken wurde ausschliesslich das hier übliche Bier getrunken, das etwa 4 % Alcohol enthält. Von der Versuchsperson wurde über alles, was ihr auffiel, genau Protocoll geführt. Sehen wir uns nun das Ergebniss der Untersuchungen genauer an.

(Voir la Figure 1 à la fin du volume).

An den ersten sechzehn Tagen finden wir, dass das Herz mit geringen Schwankungen von 15,75 cm. auf 11,5 cm. zurückgeht. Eine Ueberanstrengung am 10ten August äussert sich durch eine Zunahme der Herzbreite von 1 cm. Vom 16ten Aug. an wird in der Weise, wie Sie dies auf der Zeichnung sehen, die Flüssigkeit allmälig durch grössere Quantitäten (bis 7 glas à 0,4 es.) Bier ersetzt. Sie sehen dementsprechend das Herz wieder grösser werden, bis 17 cm. am 26ten Aug., wobei Sie bemerken, dass dieselbe Ueberarbeit, die am 10ten eine Verbreiterung von 1 cm. zur Folge hatte, jetzt fast 2 cm. ausmacht. Am 27ten wurde wieder zur Abstinenz übergegangen, und nun sehen Sie trotz der an diesem Tage fälligen Ueberarbeit (es handelte sich um das Aushalten eines Patrouillierdienstes von 16 statt der sonst üblichen 8 Stunden) die Herzbreite um einen vollen cm. zurückgehen, bis am 4ten Sept. eine Breite von 12 cm. wieder erreicht wird. Vom 5ten bis 9ten Sept. steht die Versuchsperson wieder unter Alcoholwirkung. Am 6ten sehen Sie wieder die gleichzeitige Schädigung durch Ueberarbeit, die unter Alcoholmithülfe ausserordentlich sich bemerkbar macht. Die Untersuchung am 8ten wurde Nachmittags 4 Uhr vorgenommen, nachdem 4 Glas Bier getrunken waren. Gelegentlich einer Feier trank dann die Versuchsperson weitere 4 Glas und stellt die folgende Säule, kurz nach Mitternacht des 9ten aufgenommen die weitere Wirkung dieses Consums dar : das Herz ist auf über 19 cm. Breite auseinandergegangen. Vom 10ten bis 15ten folgen dann wieder Abstinenztage, unter denen am bemerkenswerthesten der 14ten ist. An diesem Tage sollte der starke Alcoholtag controlliert werden, und wurden dementsprechend annähernd sechs Liter alkoholfreie Flüssigkeit (mit grosser Anstrengung !) getrunken, gegen nur 4,5 am 8ten. Trotz dieses starken Mehrconsums an Flüssigkeit ist das Herz bei der Untersuchung knapp 1 cm. breiter als am Tage vorher : ein Beweis, dass die Bewältigung der grossen Flüssigkeitsmenge auch nicht annähernd von der Bedeutung für das Phänomen der Herzerweiterung ist, als der Alcohol. Es rangiert durchaus gleich mit den am 10ten Aug. und 1ten Sept. bemerkbaren Erweiterungen nach Uberanstrengung.

Einen ähnlichen Versuch, der sich nur nicht so weit ins Einzelne verfolgen liess, sehen Sie in Fig. II. Hier ist seit dem 24ten bis 31ten Aug. das Herz auf 13 cm. zurückgegangen ; unter dem Einfluss von 1 lit Wein täglich erweitert es sich in drei Tagen bis auf 16, 25 ; geht bei Abstinenz in 8 Tagen wieder auf 13, 15 cm. zurück, um sich wieder in zwei Tagen auf 15, 25 cm. zu erweitern.

Die Herzaufnahmen wurden immer so gemacht, dass eine acute Wirkung des Alcohols nicht mehr zu bemerken war, mit Ausnahme des 9ten nach Mitternachtversuches etwa 2-3 Stunden nach der letzten Aufnahme.

Zu diesem Syndrom der Herzerweiterung gesellt sich nun die acute

Wirkung der Alcoholaufnahme selbst, die, obgleich sie meiner Ueberzeugung nach nur eine Art der Aeüsserung plötzlicher Circulationsveränderungen auf das Gehirn darstellt, in der Raschheit der aufeinanderfolgenden Zustände doch etwas in sich abgeschlossenes, characteristisches hat. Speciell Kraepelin hat das grosse Verdienst, durch eingehende psycho-physische Untersuchungen die Art der Alcoholwirkung auf das Gehirn festgestellt zu haben. An seine Arbeiten und auf ihnen fussend schliessen sich weitere wichtige experimentelle Forschungen von Aschaffenburg, Fürer und mir an. Wir haben es demnach schon nach geringen Dosen Alcohol mit einer Lähmung auf dem gesammten intellectuellen Gebiet zu thun ; auf dem motorischen geht der Lähmung bei kleineren Dosen zuerst ein Aufregungszustand voraus. Zeitsinn, Gedächtnis, Auffassungsfähigkeit werden abgeschwächt; die Fähigkeit, Gedanken zu verbinden, erlischt mehr und mehr. Die motorische Erregung giebt Veranlassung zu vorschneller Reaction auf die fragwürdigsten Reize, das Gefühl für Altruismus schwindet, Anstand und Sitte werden nicht mehr begriffen. In einem weiteren Stadium kommt es dann zu immer weiterem Zurücktreten der höheren Functionen, ein wüster Drang zum Lärmen und Zerstören geht einem allmähligen Versagen auch der körperlichen Reactionen voraus, und schliesslich kommt es zu einer völligen Betäubung, aus der ein Gefühl schwersten körperlichen und geistigen Darniederliegens resultiert.

Wir haben bisher den allgemeinen Teil, das, was wir bei unserem Krankheitsbild gemeinsames haben, ins Auge gefasst · es ist nun interessant zu sehen, wie derselbe Vorgang, derselbe Symptomencomplex auf verschieden beanlagte Naturen seine gesetzmässige Wirkung äussert.

Nehmen wir von dein n unsere Behandlung kommenden « Alcoholikern » von vorneherein alle diejenigen aus, bei denen der Alcoholismus resp. die Alkoholintoleranz lediglich eine Begleiterscheinung oder ein Frühsymptom einer beginnenden oder augesprochenen Geistesstörung ist, wie dies bei der Paralyse, der circulären Psychose, der Epilepsie u. a. m. nicht so selten der Fall ist, so teilen wir den verbleibenben Rest bald in zwei Hauptgruppen ein, zwischen denen ein grosses Uebergangsmaterial, bald mehr der einen, bald mehr der anderen Gruppe angehörig, schwankt.

Die erste Gruppe bestände aus der grossen Zahl der Degenerierten, oder besser gesagt, der mit einem Gehirn von mangelhafter Entwicklungsfähigkeit Veranlagten, die wir als « moralisch Unzurechnungsfähige, » « psychopatisch Minderwertige » « Psychopaten » zu bezeichnen pflegen. Es sind dies durchweg Individuen, welche der fortschreitenden Culturentwicklung, die den Einzelnen zwingt, dem immer engeren Zusammenleben der Menschheit sich anzupassen, Rücksichten zu nehmen auf die Empfindungen anderer und dadurch zu einer Achtung der eigenen Individualität und Art des Auslebens zu gelangen,

nicht folgen können, und alles von anderen verlangen, ohne die geringste Gegenleistung darzubieten. Der rücksichtslose Egoismus des Naturmenschen, der « blonden Bestie » Nietzche's, der in vergangenen Zeiten und bei uncivilisierten Völkern heute noch die Vorbedingung des Heldentums war, dessen letzter Vertretur in den Zeiten der Civilisation sich in Napoleon I ausleben konnte, hat in den engen Verhältnissen dichtbevölkerter Culturländer keinen Raum mehr. Die durch List oder Gewaltthat, durch Raub und Mord oder auf dem Wege schleichender Intrigue ins Werk gesetzte Benachteiligungen anderer Menschen, die den Inhalt unserer alten Heldenlieder ausmachen und in den Indianergeschichten unsere Knaben begeistern — die Ontogenie ein Abbild der Phylogenie! — sind mit Recht als Verbrechen heute einer anderen Auffassung unterworfen. Für denjenigen nun, der mit den alten Raubthierinstincten zur Welt gekommen ist, ist es nicht immer möglich, dieselben unter die vielgestaltigen Bestimmungen moderner Lebensgesetze und Rechtsforderungen zu beugen : er bleibt trotz aller wie immer gearteten Beeinflussungen zum Guten, das ihm, wenn es ihm nicht direct Nutzen zu bringen scheint, wie etwa das Heucheln von Frömmigkeit, gleichbedeutend mit Dummheit ist, der geborene Verbrecher oder wird, im günstigeren Falle als Geisteskranker angesehen. Wer sich noch eben der Macht der Paragraphen wenn auch widerwillig zu beugen versteht — nicht, weil er deren Notwendigkeit einsieht, sondern weil er sich vor Strafe fürchtet — und nun, mit einem Aermel das Gefängnis oder Zuchthaus, mit dem anderen das Irrenhaus streifend, sich mit einer häufig fast unverständlichen Sicherheit zwischen beiden durchwindet; dabei baar jeder feineren ethischen Regung voll Grössenwahn seine egoistichen Rohheiten und Anmassungen überall durchzubrutalisieren versteht : der gehört vorzugsweise zu der Gruppe, die, trotzdem sie die bei weitem geringere Procentzahl der Alcoholiker stellt, doch wegen ihrer Aufdringlichkeit und den ins Auge fallenden krassen Symptomen lange Zeit — für den Laien bis heute noch — dem Alcoholismus den hässlichen Zug von tiefstehendem Lumpentum und verächtlicher Minderwertigkeit aufgedrückt hat, der es uns heute so schwer macht, mit unserer Bewegung gegen den Alcohol vorwärtszukommen. Denn jeder, dem wir mit unserer Frage nähertreten, versichert uns zunächst seiner persönlichen Sympathie und seiner Ueberzeugung, dass etwas geschehen müsse — macht dann aber so energische Abwehrbewegungen, wenn wir ihm mit exacten Vorschlägen kommen, als ob er Angst hätte, sich mit etwas so tief unten Stehendem befassen zu müssen und als ob seine thätige (nicht bloss theoretische) Mitarbeit etwas für ihn Compromittierendes haben würde. Aber es hat bei den oben beschriebenen Fällen der Alcoholismus nur die Rolle einer Begleiterscheinung, die erst durch Hinzufügung der psychologischen Folgen des Alcoholgenusses : der weiteren Lähmung des Intellects, dem verhängnisvollen Drang nach vorzeitiger Reaction unüberlegter

Gewaltthat, die rein thierischen Instincte noch mehr entfesselt — ohne dass desswegen die Entziehung des Alcohols dem Gehirn seine Entwicklungsfähigkeit zurückzugeben im Stande wäre. Einen für unsere heutigen socialen Verhältnisse brauchbaren Menschen werden wir aus solchen Individuen niemals erhalten : aber wir werden wenigstens von ihm weniger belästigt werden, wenn er nicht trinkt, und er wird, wenn auch unter fortwährendem Schimpfen auf Vorgesetzte und thätigere Mitarbeiter, sich wenigstens notdürftig sein Brot selbst erarbeiten können — was er allerdings nur thun wird, wenn er es nicht von der Frau oder sonst wem, mit der oben erwähnten Vorsicht vor dem Gesetz, wird erpressen können.

Eine absolute Alcoholintoleranz liegt bei dieser Gruppe eigentlich nicht vor, nur eine relative, indem nämlich nicht viel dazu gehört, die an und für sich eben noch für die Nothdurft des Lebens ausreichende Intelligenz nun definitiv unter die Normallinie zu drücken. Es ist nur eine Sucht vorhanden, im Wirthshaus durch Wichtigmacherei und Grössenwahnäusserungen zu glänzen und an der Unterwürfigkeit des Wirthes und der Kellner sich zu sonnen Dies ist dann auch meist die *causa movens* für wirkliche Excesse und die dem chronischen Alcoholmissbrauch folgenden körperlichen Schädigungen : nicht die mit der Alcoholintoleranz verbundene Unmöglichkeit, nach Beginn des Trinkens wieder aufhören zu können.

Es geht aus allem hervor, das diese Gruppe die ungeeignetste für unsere Behandlung des Alcoholismus in offenen Anstalten ist. Sie gehört, wenn deren Angehörige sich im Leben unmöglich gemacht haben, der Irrenanstalt oder viel besser dem Arbeitshause an, in dem die Devise « ohne Arbeit nichts zu essen » lauten müsste.

Nahe verwandt in ihren Aeüsserungen der Umgebung gegenüber ist dieser Gruppe, die ich früher als « chronischer Alcoholismus ohne Alcoholintoleranz » bezeichnet hatte, eine rein alcohologene Form, der eigentliche « chronische Alcoholismus (mit Alcoholintoleranz) ». Wir haben hier dieselbe Grossthuerei im Wirthshaus : nur, wo die vorigen auf anderer Leute kosten zu leben wissen, haben diese Kranken die Neigung, andere zu tractieren, um möglichst angesehen zu sein. Wir haben dieselbe Brutalität im Hause, der Frau gegenüber, die fortwährend vernachlässigt, Vorwürfe macht und für die Wirthshausgrösse des Mannes keinen Sinn hat : sobald aber die acute Alcoholwirkung vorbei ist, ist der Kranke der gutmüthigste, lenksamste Mensch von der Welt, der das Blaue vom Himmel herunter verspricht, sich wegen der Vorkommnisse des Tages vorher prügeln möchte — bis der erste Schluck zur Bekämpfung der Unlustgefühle, des Zitterns, der Arbeitsunfähigkeit, — die alle dem Alcohol wieder weichen, — genommen ist, wonach est kein Aufhören mehr giebt und am Abend dasselbe Bild wieder da ist.

Hier hat der fortgesetzte, durch Sitte, Beruf, Gedankenlosigkeit allmählig gesteigerte Alcoholconsum zu einer chronischen Herz-

erweiterung geführt. Das ursprünglich normal oder wenigstens nicht zu weit unter der Norm veranlagte Gehirn hat sich in seinen Ansprüchen an die Ernährung der allmähligen Verschlechterung der Circulationsverhältnisse eben noch anpassen können, wenn auch auf allen Gebieten eine Abnahme des Intellects schon vorhanden ist. Jetzt genügt aber ein verhältnissmässig geringes Quantum Alcohol, um durch eine, auch objectiv sofort nachweisbare, weitere Ueberdehnung des Herzens nun die Ernährungsverhältnisse des Gehirns soweit herabzusetzen, dass nun ein dem vorigen ganz verwandter Zustand eintritt.

Wir haben also bei diesen Fällen, sobald die Grenze der Intoleranz erreicht ist, im Alcohol ein Mittel, um eine dem degenerativen Irresein durchaus verwandte, wenn auch noch von ihm unterscheidbare, Psychose künstlich zu erzeugen.

Diese Form des Alcoholismus ist durchaus heilbar : nur dürfen wir nicht glauben, den Kranken geheilt zu haben, wenn wir ihm den Alcohol entzogen haben. Wenn wir weiter nichts thun — und fast alle heute bestehenden Anstalten, ärztlich oder nicht ärztlich geleitet, glauben damit ihre Schuldigkeit gethan zu haben, — so haben wir, wenn der Kranke wirklich auf die Dauer abstinent bleibt, wohl seiner Umgebung, nicht aber ihm selbst geholfen. Durch den Fortfall der täglichen alcohologenen Steigerungen seiner Herzerweiterung fallen die Scenen allerdings meist fort : da das gesammte Bild der Herzstörung aber bestehen bleibt, befindet sich der Kranke fortwährend in einem labilen Gleichgewicht. Er sagt mit Recht, dass es ihm jetzt mitunter schlechter gehe, als vorher, als er noch trank : mit Recht insoweit, als die Alcoholbetäubung früher zur Bekämpfung der Unlustgefühle diente, die ihm jetzt voll und ganz zum Bewusstsein kommen. Erst eine zielbewusste Inangriffnahme der Herzstörung wird den Kranken wirklich *heilen* : freilich gehört dazu eine Fertigkeit in der Herzuntersuchung, die auch ärztlich selten vorhanden ist — und dann den Streit, ob Laien = oder Aerzte anstalt zur Behandlung dienen soll, zu einem ziemlich müssigen macht.

Der Hauptteil unserer Kranken aber — bei uns etwa 80 °/₀ der Gesammtaufnahmen wegen Alcoholismus — besteht aus Fällen, in denen eine Schwäche der Herzmusculatur nicht erst durch Alcoholmissbrauch entstanden ist, sondern wo von Geburt an oder seit dem Ablauf einer schweren infectiösen Erkrankung wie Diphterie, Scharlach, Pneumonie, in dem letzten Jahrzehnt ganz besonders Influenza, eine solche besteht.

O. Rosenbach und nach ihm Lehr haben eine Neurasthenia vasomotoria beschrieben, die sich mit unseren Fällen deckt, nur dass diese Autoren die stets mit der Erkrankung zusamenhängende, resp. dieselbe verursachende Herzerweiterung noch nicht constatiert hatten. Beide Autoren machen auch schon auf zwei Formen aufmerksam, die wir auch immer wieder finden : auf eine mit sehr erhöhtem Puls während

der Höhe des Krankenbildes, während die andere zu derselben Zeit einen an Zahl sehr herabgesetzten Puls zeigt. Ich habe oben schon darauf hingewiesen, das es nicht der Alcohol allein ist, der zu einer Steigerung der Krankheitserscheinungen beiträgt : Ruhe, Ueberanstrengung und alle herzerweiternden Momente thun dies in derselben Weise. Aber der Alcohol ist bei der Rolle, die er heute im Leben spielt, und, wie schon oben erwähnt, durch die uncontrollierte ärztliche Auffassung, wonach Betäubung eines psychischen Krankheitssymptoms mit einer Heilung der Krankheit selbst identificiert wird, eine der Hauptursachen, warum so viele, man möchte fast sagen, alle an Insufficienz der Herzmusculatur Leidenden zu Alcoholisten werden müssen. Nur die schwersten Fälle sind in dieser Beziehung besser daran, da hier die Wirkung verhältnissmässig kleiner Alcoholdosen so gross ist, dass ein zur Betäubung dienendes Quantum gar nicht aufgenommen werden kann, da die subjectiven Beschwerden sich sofort ins ungemessene steigern.

Das Characteristische dieser Störung ist der periodische Ablauf. Nach einiger Zeit relativen Wohlbefindens kommt es zu mehr weniger plötzlich auftretenden Herzerweiterungen excessiven Grades und zu dieser Zeit ist auch, wie aus den vorigen Auseinandersetzungen verständlich erscheint, die Alcoholintoleranz am grössten. Man hat diese Zustände deshalb früher als « periodische oder Quartalstrunksucht », « Dipsomanie » bezeichnet, indem man das hervorstechendste Symptom der Erkrankung mit dieser selbst verwechselte. Es sind durchweg die höher zu bewerthenden Intelligenzen, welche dieser Erkrankung unterliegen.

Bei der Form mit gesteigertem Puls vährend der Anfälle können wir nach und nach alle uns bekannten Aequivalente der Epilepsie bis zu den schwersten Krampferscheinungen mit Zungenbiss sich entwickeln sehen. Ich habe sie deshalb als « alcohologene cardiale Epilepsie » hingestellt. Da aber die epileptischen Zustände schlieslich auch nur als Syndrom gelten können, das den verschiedenartigsten anatomischen Krankheiten zukommen kann, würde man etwas weitläufig aber zutreffender von einer « *Dilatatio cordis periodica cum depressione maniacá* » sprechen müssen. Immerhin halte ich den Ausdruck « Herzepilepsie » mit einen ätiologischen Vorsatz, hier also « alkoholische » für practisch am besten. Die Trinkanfälle verlaufen hier wie bei der vorhin erwähnten Form ; nur sind die psychischen Erscheinungen schwerer, weil sie unvermittelter auftreten. Der Kranke kommt während derselben meist gar nicht nach Hause, sucht sich die minderwertigste Gesellschaft aus, von der er bis aufs äusserste ausgenutzt zu werden pflegt, wirft mit Geld und Tractirereien umher ohne seine Mittel irgendwie zu bedenken und scheut schliesslich vor keinem Verbrechen zurück, um in den Besitz fernerer Mittel zu gelangen. Nach einigen Tagen, selten Wochen, komt er mit furchtbarer Depression, Ekel vor sich und seinem Treiben, so weit es ihm noch

in Erinnerung ist, zu sich, und alles geht bis zum nächsten Anfall wieder scheinbar gut.

Ohne Alcohol verlaufen die Aufälle unter dem Eindruck eines fortwährenden Geärgertwerdens. Der Kranke ist reizbar, heftig im Verkehr. Die Ursache seiner Unlustgefühle projiciert er nach aussen : er sucht nach allem möglichen, um seinen Aerger zu erklären. Mit allem ist er unzufrieden, er schimpft fortwährend und sucht andere mit unzufrieden zu machen. Er verlangt die unglaublichste Rücksichtnahme auf jede kleinste Eigenart, ohne Fremden auch nur im geringsten eine solche wieder zu gewähren. Es macht ihm Freude « es jemand einmal ordentlich gesagt zu haben. » Er weiss alles besser und ist schwer beleidigt, wenn sein gar nicht erfragter Rath nicht befolgt wird. Zu Hause geht es nicht ohne ihn, wenn er nicht da ist, geht alles zurück.

Nach Ablauf des Anfalles ist der Kranke dann wieder umgänglicher. Die rücksichtslose Art, sich durchzudrücken sichert ihm, wenn er sich nicht in den Anfällen durch Alcohol auch materiell schädigt, bei vorhandener erhöhter Intelligenz besonders auf practischem Gebiete fast immer Erfolge.

Auch hier handelt es sich bei einigermassen schwereren Fällen nicht allein darum, Jemanden abstinent zu machen — damit wird, wie gar nicht genug betont werden kann, meist nur der Umgebung geholfen, — sondern die Herzschwäche zu heben, und den immer wiederkehrenden Aufällen gegenüber den Herzmuskel widerstandsfähiger zu machen. Bei leichten Fällen genügt es allerdings, wenn die Hauptursache des Anfalls, der Alcohol, wegbleibt : es gleicht sich dann durch die Anforderungen des Lebens bei nicht zu unrationeller Lebensweise der Zustand von selber aus.

Ganz und gar nicht der Fall ist dies aber bei der anderen Form mit verlangsamtem Puls, der allerdings bei geringer psychischer Erregung zeitweise hinaufschnellt während des Anfalls. Es handelt sich hierbei um Menschen, die von den leichtesten Vorzeichen bis zum schwersten Anfall alle Stadien der Melancholie zeigen können. Ich würde das Bild als « *Dilatatio cordis periodica cum depressione hypochondro-melancholicâ* » oder kurzweg als « *Herzmelancholie* » mit Hinzufügung der betreffenden ätiologischen Bezeichnung hinstellen. Diese Fälle bilden das Gros der heute so genannten « Neurasthenie. » Es handelt sich fast ausnahmslos um Menschen, die durch geringe Eindrücke schon aus dem Gleichgewicht gebracht werden. Einer ungemeinen Anregbarkeit folgt eine schnelle individuelle Durcharbeitung, eine Reaction, welche in intuitivster Weise manchmal die Lösung schwieriger Probleme bringt, die jahrelange, systematische Forschung nicht finden konnte. Ebenso leicht kommt aber auch der Rückschlag, der Wochen und Monate lang in unfruchtbarem Brüten sich hinschleppt. Dabei herrscht ein naiver Egoismus, eine Art Gedankenlosigkeit der Welt gegenüber, die oft an die Art der Kinder erin-

nert — immer aber himmelweit von dem cynischen gewinnsüchtigen Egoismus der Degenerierten verschieden ist, wenn er auch nicht selten Grund von Unannehmlichkeiten wird. Subjectiv sind hier besonders häufig Beklemmungen und Angstanfälle, Menschenschen und Mangel an Selbstvertrauen vorhanden ; « mir ist immer so schwer ums Herz » ist eine Klage, die so regelmässig auftaucht, dass es nicht gut zu verstehen ist, dass das manchmal enorm vergrösserte Herz übersehen und dem Kranken immer wieder vorgeredet wird, er sei körperlich gesund, was ihn geradezu zur Verweiflung und nicht selten zum Selbstmord treibt. Hier setzt nun eine geradezu mörderische ärztliche Thätigkeit ein, die den Kranken, trotzdem sich derselbe grossenteils anfangs mit allen Kräften dagegen wehrt, zum Alcoholisten zu machen sucht.

Wir sehen jetzt ohne weiteres ein, wie verhängnissvoll jeder noch so mässige Alcohol genuss, dessen erweiternde Wirkung auf das gesunde Herz wir oben sahen, hier auf das schwache, an sich schon ausgedehnte Herz wirken muss. Leider sind aber gerade diese Menschen die geistigen Arbeiter, welche aus dem festgefahrenen Geleise veralteter und versumpfter Vorurteile den Wagen des Fortschritts herauszuleiten berufen sind ; es sind die geborenen Künstlernaturen mit allen Vorzügen und Nachtheilen derselben, die aber, wo immer sie durch Beruf und Neigung hingestellt sind, Hervorragendes zu leisten im Stande sind. Im Stande wären — sollte ich lieber sagen : denn gar zu viele gehen heute im Sumpfe des Alcoholismus zu Grunde, und nur die wenigen, die der Zufall oder eine zu grosse Empfindlichkeit vor dem Sinken bewahrt hat, geben die Wege weiterer Kulturentwicklung an.

Es ist also die geistige Blüthe der Nationen, auf die in der entwicklungsfähigsten Zeit der Reif fällt und die Fruchtbildung hindert.

Merkwürdigerweise höre ich oft von in unserer Frage thätigen Aerzten die Bemerkung, dass diese « Hochgebildeten » einer Behandlung so unzugängig seien und so selten geheilt würden. Demgegenüber möchte ich doch mit aller Energie betonen, dass unseren Erfahrungen nach gerade diese Fälle zu den allergünstigsten gehören. Unzugänglich sind sie moralisierenden Phrasen und Vorlesungen im Tractätchenstil, welcher Behandlung gegenüber sie sich wie kleine Kinder vorkommen : die beste Sache wird eben unmöglich, sobald sie ins Lächerliche gezogen werden kann. Je höher gebildet ein Mensch ist, um so stärker ist auch das Eigene desselben, das was ihn von anderen unterscheidet. Und erst das Studium dieser Eigenart ermöglicht es, bekannte allgemeine Erfahrungen dem speciellen Falle anzupassen. Ich darf wohl sagen, dass ich das meiste, was ich ärztlich gelernt habe, soweit es wenigstens practischer Natur ist, gerade der Mitarbeit meiner hochintelligenten Kranken an ihrer eigenen Herstellung zu danken habe : und der, welcher sich dieser Mitarbeit

dadurch beraubt, dass er zu viel schematisiert, wird naturgemäss nur da grössere Erfolge haben, wo ein geringerer Intellect einer ärztlichen Dictatur, wenn ich mich so ausdrücken soll bedarf. —

Selbstverständlich sind nun nicht alle Fälle, die uns in Behandlung kommen, ohne weiteres in einer der erwänten Gruppen unterzubringen, ebenso wie die Gruppierung an sich nichts anderes ausdrückt, als was wir zur zeit übersehen. Das Auftauchen neuer Fragen, neuer Untersuchungsmethoden muss hier, wie überhaupt in der Psychiatrie noch vieles klarer stellen.

Immerhin halte ich es für überaus wertvoll, dass in den Herzzuständen ein berechenbarer Factor für die Art der Erkrankung und deren Heilung gefunden ist.

Ganz allgemein gehalten haben wir, um uns den Begriff « Alcoholismus » zu erklären, uns an folgendes zu halten.

1). Der gewohnheitsmässige Genuss von Alcohol erzeugt oder steigert bei einem grossen Procentsatz der Menscweit einen dauernden und fortschreitenden Zustand von Erschlaffung im Gefässsystem, besonders in der Musculatur des Herzens der eine Unterernährung des gesammten Organismus zur Folge hat.

2). Diese Unterernährung ist die Veranlassung von unlocalisierbaren Unlustgefühlen und Abwehrimpulsen ; später von Angstanfällen, Schwindel, Ohnmachten und krampfartigen Zusammenbrüchen.

3). Alle diese unbehaglichen Gefühle werden betäubt (nicht geheilt !) durch genügende Aufnahme von narcotischen Mitteln, von denen naturgemäss der Alcohol, als in jeder Concentration ohne jede Controlle erhältlich, im Vordergrunde steht.

4). Diese Alcoholaufnahmen steigern, wie dies experimentell bewiesen ist, die Gefäss = und Herzstörungen, damit deren Symptomencomplex (das Syndrom der Herzerweiterung) und dadurch wieder das Bedürfniss nach grösseren Alcoholdosen.

Ich habe diesen *circulus vitiosus* seinerzeit als « *Alcoholintoleranz* » zusammengefasst, und ich halte es auch heute noch für practisch, an dieser Bezeichnung festzuhalten. Die in allen Debatten und Veröffentlichungen sich vordrängende Bezeichnung von dem « Laster der Trunksucht » ist in zweifacher Weise verkehrt : einmal, weil der Ausdruck einer körperlichen Erkrankung kein Laster ist, dann aber auch, weil es in dem gedachten Sinne eines chronischen Zustandes gar keine Trunksucht giebt. Eine Sucht nach Alcohol wird immer erst durch den gerade vorhergegangenen Alcoholgenuss ausgelöst : nicht wie die Sucht nach Morfium, die durch Morfium gestillt, durch Fernhaltung des Giftes gesteigert wird. Lässt man den Alcohol bei Seite, so ist ein Drängen nach demselben schon am folgenden Tag nicht mehr vorhanden : während sich die Symptome der Erkrankung manchmal noch bis nach zwei Jahren verfolgen lassen.

Für die Bekämpfung der Zustände geht daraus hervor, dass die Intoleranz nur rein individual von Fall zu Fall bekämpft werden kann,

indem man die daran Leidenden gesund zu machen sucht, damit sie nicht mehr nach einer Betäubung verlangen tragen. Beschlüsse und Tagungen von gesetzgeberischen Körperschaften oder Congressen haben der einmal bestehenden Erkrankung gegenüber keinen anderen Werth, als ob Resolutionen gefasst würden, dass von morgen ab die *Seine* rückwärts fliessen solle, oder der Blitz nicht mehr einschlagen dürfe Freilich giebt es ja auch genug Aerzte, die decretieren, die Krankheit muss sich so und so verhalten, und das muss degegen helfen : thut es dies nicht, so taugt eben der Kranke nicht. Und nirgendwo hat diese Art des Kurierens mehr Schaden gestiftet und thut es leider noch, als beim Alcoholismus, wo zuerst der Arzt den Alcohol vorordnet, und wenn der Kranke, was der Arzt schon desshalb voraussehen müsste, weil es immer wieder vorkommt, schliesslich dem Alcohol unterliegt, heisst es : ja, das zu viel Trinken habe ich ja auch nicht verordnet ; der Mensch ist eben ein Lump.

Der hohe Werth von Versammlungen, wie unsere heutige, liegt vielmehr darin, dass die positive Arbeit vieler hier zusammengetragen und zugänglich gemacht wird, und damit das leere Phrasentum, das die Verbreitung so vieler philanthropischen Bewegungen über einen materiell und geistig beschränkten Kreis hinaus hindern muss, durch agitationskräftige, unanfechtbare Thatsachen ersetzt wird.

Und desshalb gebe ich der Hoffnung Raum, dass die Bewegung gegen den Alcoholmissbrauch, die so lange sich über das Fernbleiben wissenschaftlicher Hülfe beklagt hat, jetzt, wo diese Hülfe von allen Seiten kommt, dieselbe auch etwas mehr, als dies bis jetzt geschehen ist, benutzen möge. Ich habe wenigstens persönlich das Gefühl, als ob man uns, und die umbequemen Resultate und Folgerungen unserer Arbeiten, die nur in der völligen Enthalsamkeit des Volkes vom Alcohol die Quelle einer künftigen Besserung ersehen lassen, da man sie nicht widerlegen kann, am liebsten ganz ignorieren möchte : um einmal nicht zugeben zu müssen, dass man sich früher in wesentlichen Dingen geirrt habe, dann aber, was viel schlimmer wäre, um nicht auf eine Popularität verzichten zu müssen, die naturgemäss nie dem folgt, der unbekümmert um Hass und Liebe die Dinge beim rechten Namen nennt, und keine Concessionen macht, die der Natur der Sache gemäss nicht zu verantworten sind.

Wollen wir wirklich dem Alcoholismus den Weg verlegen, so ergiebt die klinischmedicinische Forschung dazu nur ein Mittel.

Wir haben, wie bei der Tuberkulose, beim Alcoholismus mit zwei Factoren zu rechnen : mit der angeborenen (oder erworbenen) Disposition und mit dem Einverleiben des eigentlichen Krankheitserregers. Die Disposition können wir einstweilen nicht ändern : günstiger aber, wie bei der Verhütungsfrage der Tuberculose, stehen wir der des Alcoholismus gegenüber. Wir können hier leicht darauf hinarbeiten, die Quelle zu verstopfen, aus der das Unheil immer aufs neue fliesst, indem wir den gewohnheitsmässigen Alcoholgenuss in jeder Menge und Art

als das hinstellen, was er wirklich ist : als einen Unfug, der unseren heutigen Nationen die unberechenbarste Einbusse an körpelicher und geistiger Arbeit, an Menschengesundheit und Menschenleben kostet.

Wenn jeder Congressbesucher dann zu Hause in dieser Weise wirkt — und nur durch sein eigenes Beispiel kann er das — dann wird die individuale Fürsorge, die wir jetzt so vielen Opfern verrotteter Vorurteile entgegenbringen müssen, immer seltener von Nöthen sein, und wir Ärzte werden einen grossen Teil unserer jetzigen Thätigkeit frei werden sehen.

Wir sind aber interesselos genug, dies aus vollem Herzen zu wünschen.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'exposé de M. Marthaler, de Berne, sur *la psychologie du buveur*.

La parole est à M. Marthaler.

M. Marthaler donne lecture de la note suivante :

Zur Psychologie der Alkoholkranken

PAR M. MARTHALER, DE BERNE

Quelques remarques concernant la psychologie des buveurs

Analyse. — L'alcoolisme atteint l'homme tout entier tant au point de vue physique qu'au point de vue psychique. Les altérations de la santé physique peuvent être guéries par un traitement dont les principes fondamentaux sont : l'abstinence totale, la bonne alimentation, un sage régime de travail et le choix d'un bon milieu.

On peut distinguer parmi les altérations psychiques, des altérations primaires qui sont une cause de l'alcoolisme et des altérations secondaires qui en sont une conséquence.

Les altérations primaires sont toujours accompagnées d'altérations secondaires. Les personnes anormales au point de vue psychique sont plus exposées au danger de l'alcoolisme que les personnes normales ; mais les personnes les plus normales sont toujours atteintes par l'alcoolisme dans leur santé psychique.

Tous les côtés de la vie psychique souffrent de l'alcoolisme : l'intelligence, les sentiments et la volonté ; l'harmonie entre ces différentes facultés est troublée.

Les altérations psychiques qui ne sont qu'une conséquence de l'alcoolisme sont curables par un traitement approprié. Leur guérison est contemporaine de la guérison physique, mais pour prévenir des récidives, il est indispensable qu'elle soit complète et définitive.

Le traitement physique des alcooliques est plus facile que le traitement psychique. Ce dernier est plus important. C'est lui qui demande le plus de soin soit dans la famille, soit dans les sociétés d'abstinence, soit dans l'asile. Il doit être avant tout *individuel* et tout pédantisme, toute importunité et toute discrétion sont nuisibles.

Der Mensch ist ein somatisch-psychisches Wesen. In seinem Begriff gehört die zwar unscheidbare, aber nicht trennbare Einheit beider Momente, des somatischen und des psychischen. Die Alkoholkrankheit trifft den ganzen Menschen. Ihre somatischen Störungen sind durch

absolute Abstinenz, gute Ernährung und richtige Arbeitsdiät in passender Umgebung heilbar.

Die psychischen Störungen des Alkoholkranken sind entweder primäre oder sekundäre. Am einzelnen Individu umkönnen Störungen beiderlei Art zur Erscheinung kommen. Als primäre lassen sich diejenigen bezeichnen, aus welchen der Alkoholismus, als secundäre diejenigen, welche aus dem Alkoholismus entstanden sind. Zu den primären werden sich immer auch solche sekundärer Art gesellen. Psychisch anormale Personen verfallen dem Alkoholismus leichter als normale ; psychisch normale werden durch Alkoholismus immer auch psychisch alteriert.

Beim Alkoholkranken leidet das psychische Leben nach allen seinen Seiten : Denken, Fühlen, Wollen. Besonders leiden auch die Beziehungen der einzelnen Seelenthätigkeiten unter einander. Auf diesen Beziehungen beruht die Harmonie der Seelenthätigkeit. Die psychischen Störungen, welche lediglich Folge des Alkoholismus sind, sind durch geeignete Behandlung heilbar. Ihre Heilung geht zuerst mit der somatischen Hand in Hand, muss aber vollständig zu Stande kommen, wenn der Kranke gegen Rückfälle gesichert sein will.

Die somatische Behandlung der Alkoholkranken ist leichter als die psychische ; letztere ist zugleich wichtiger. In der Familie, im Verein, in der Anstalt, wo immer Alkoholkranke behandelt werden, ist auf sie das Hauptgewicht zu legen. Pedanterie, Zudringlichkeit und auffälliges Hervortreten sind dabei vom Uebel. Diese Behandlung muss eine hauptsächlich individuelle sein.

M. Marthaler ajoute :

Les informations des physiologistes et des médecins sont très précieuses, mais quand on s'occupe de la guérison des alcooliques, on voit qu'il ne s'agit pas là d'une question purement médicale. En tant que maladie proprement dite, ce n'est pas grave : le repos, la suppression de l'alcool amènent la guérison. Tout autre est la question psychologique, et l'on n'a pas assez étudié la psychologie du buveur.

Je m'oppose au point de vue médical. Ce sont surtout les fonctions spirituelles qui sont lésées par l'alcool. C'est la coordination des fonctions psychologiques qui est atteinte. Il faut retirer l'alcool, alimenter le malade, mais influencer surtout sa vie psychique en lui inculquant de nouveau des idées justes en faisant naître de nouveaux sentiments sur la famille, la société, etc.

M. le Dr Ruysch (Hollande) — A mon sens, c'est un médecin qui doit présider à la cure des alcooliques. Les alcoolisés sont malades ou ils ne le sont pas. S'ils le sont, et je crois que nous sommes d'accord sur ce point, il convient au médecin de les guérir. Cependant j'avoue volontiers que le médecin ne suffit pas. A côté de lui, l'influence morale du

pasteur, du prêtre, l'action bienveillante, pleine de grâce, de bonté et de dévouement de la femme, directrice adjointe, comme par exemple à l'asile hollandais de Hoogholler, peuvent être d'une valeur inappréciable.

L'une complète l'autre. Mais puisqu'en première ligne c'est le médecin qui doit examiner son malade, ses centres nerveux, ses organes circulatoires, digestifs, son système uro-génital etc., avec tous les moyens scientifiques d'investigation dont il dispose ; comme c'est à lui qu'il appartient de prescrire la marche à suivre pour guérir, d'observer, de surveiller, de régler le travail, etc., c'est lui qui doit être toujours au contact de ses malades et les diriger. Il en est responsable à cause de sa compétence. Il doit résider dans l'établissement.

Je crois qu'il est utile de se prononcer clairement et nettement sur ce point, surtout au moment où dans tous les pays, l'idée d'ériger des sanatoria et des asiles gagne du terrain, ces derniers pour les cas chroniques et incurables. Je crois que dans toutes ces installations on doit placer des médecins à la tête.

J'ai connu le temps où dans plusieurs pays, à la tête des asiles d'aliénés étaient des profanes alors que les médecins étaient en sous-ordre. Mes souvenirs ne me font pas désirer une semblable combinaison pour les asiles d'alcooliques.

M. le Dr Forel. — Le cerveau est l'organe de l'âme. L'alcool affectant le cerveau effecte l'âme. Ici la psychologie, la morale individuelle et sociale et la médecine mentale qui est celle du cerveau ne sont qu'un.

Il ne faut pas que les théologiens et los jésuites soient jaloux des médecins dans ces divers domaines. Les medecins ont beaucoup appris des empiriques, des bergers, des cordonniers et autres. J'ai moi-même appris d'un cordonnier le traitement des alcoolisés. Mais il est évident que la science des faits doit en dernier lieu décider. Il faut que théologiens et jésuites se plient devant les faits démontrés par la pathologie du cerveau, et, dans ce domaine, les aliénistes et pathologistes du cerveau sont les gens compétents.

La même question se retrouve à propos des criminels et là elle est aussi intimement liée à l'alcoolisme. Donc la haute direction des asiles pour alcoolisés doit être médicale et spécialement psychiatique.

Je répondrai encore à M. Marthaler qu'à l'asile d'Ellikon le directeur n'est pas médecin, mais que deux aliénistes sont dans le Comité et sont délégués comme inspecteurs de l'asile dont ils ont la haute direction médicale et où ils incrivent tous leurs diagnostics.

M. l'abbé Rousseau expose qu'à son avis le traitement de l'alcoolique n'appartient pas exclusivement au médecin. Le moraliste doit intervenir. L'organisation même du Congrès avec son programme très large prouve quel cas il est permis de faire de la morale et de la religion.

M. le Président. — Les plus grands égards sont dus dans nos Assemblées aux convictions religieuses et philosophiques de chacun ; et ce n'est pas sur le terrain des dogmes d'ailleurs que l'on peut utilement discuter au Congrès. Dans la cure des alcooliques, tous les efforts sincères sont requis, parfaitement respectables et, il est bon même de l'ajouter, absolument fructueux.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. le Dr Baër, médecin de la prison de Plötzensee, à Berlin, sur l'*Influence des saisons sur l'ivrognerie.*

La parole est à M. le Dr Baër.

Der Einfluss der Jahreszeit

AUF DIE TRUNKSUCHT

Alcoolisme et influences saisonnières

PAR M. LE Dr A. BAER, DE BERLIN

Analyse. — Des observations statistiques, faites à différentes époques et dans différents pays ont établi le fait que le nombre de personnes qui sont atteintes de l'alcoolisme est plus grand dans la saison chaude que dans la saison froide.

Ce fait offre un grand intérêt au point de vue de l'étiologie comme à celui de la prophylaxie, surtout quand on le rapproche de certains phénomènes observés dans le domaine du suicide et de quelques formes de la criminalité.

Les recherches que j'ai faites sur l'alcoolisme et le delirium tremens dans les 8 grands hôpitaux publics de Berlin pendant la période de 1879 à 1898 ont eu le même résultat. Le plus grand nombre de personnes (4.355 parmi 15.997 soit 27,22 0/0) sont tombés malades dans la période de juillet à septembre ; 4.263 soit 26,65 0/0 d'octobre à décembre ; 3.923 soit 24,53 0/0 d'avril à juin ; 3.456 soit 21,60 0/0 de janvier à mars. Le maximum appartient au mois de juillet, le minimum au mois de février ou mars.

Man hat schon seit lange gewusst, dass die Trunksucht eines Volkes zu einem grossten Theile von dem Klima seines Landes bedingt wird. « Die Trunksucht herrscht mehr in kalten als in warmen Ländern, meint Trotter [1]. Der Bewohner von Lappland oder Labrador, sagt er, empfindet beim Genuss starker Getränke eine ungewöhnliche Wärme und Belebung, die ihm sein winterlichen Himmel nicht gewähren kann. Seine Atmosphäre macht ihn zum Trinker und wenn er die Schale kostet, die ihm Wohlbehagen und Kraft verleiht, so wird er nicht gewahr, dass er sich auf dem Wege zu einer Leidenschaft befindet, die für seine Gesundheit und seinen Verstand gleich gefährlich ist. » Montesquieu hat, wie schon Falkoner und A. vor ihm, die Abhängigkeit der Trunksucht von dem Klima als ein Naturgesetz anerkannt..... « Die Trunksucht, sagt er [2], findet sich auf der ganzen Erde im Verhältniss zur Kälte und Feuchtigkeit des Klimas vertheilt. Vom Æquator bis zum Pol findet man die Trunksucht mit dem Grade der Feuchtigkeit zunehmen. » Und ganz

[1] « Uber die Trunksucht und deren Einfluss auf den menschlichen Körper. » Von Dr Thomas Trotter, 1821, S. 116.

[2] Œuvres de Montesquieu. « Des lois qui ont rapport à la société des peuples. » Paris, 1836, p. 177.

gleichlautend ist das von Henry J. Bowditsch nach seinen ausgedehnten statistischen Ermittelungen sogenannte « Kosmische Gesetz der Unmässigkeit. » Die Unmässigkeit, meint dieser Beobachter [1], ist über die ganze Welt verbreitet, jedoch in sehr geringem Grade und Höhe am Æquator. Die Trunksucht nimmt mit den Breitegraden zu ; sie wird constant häufiger, brutaler und in ihren Wirkungen auf den Einzelnen wie auf die Gesellschaft um so verderblicher, je mehr wir uns den nördlichen Regionen nähern. — Die Unmässigkeit ist sehr vorherrschend in den Ländern mit einer Durchschnittswärme von 50° F., sie ist seltener und von einem bedeutend weniger gefährlichen Charakter in den Ländern zwischen 77° F. nördlich und südlich vom Æquator. »

Durch ältere und neue Beobachtungen ist ferner, wie allgemein bekannt, festgestellt, dass die Trunksucht den menschlichen Organismus in den warmen und insbesondere in den tropischen Klimaten schneller und intensiver zu zerstören und zu schädigen geeignet ist, als in den mässigen und kalten Weltgegenden. Weiss man doch, dass ganze eingeborene Stämme und Völkerschaften auf den Inseln und Continenten tropischer Zonen vollständig degenerirt und fast gänzlich zu Grunde gerichtet werden durch den Contact mit dem Alkoholgift, das mit der modernen Cultur von den superioren Culturvölkern zu ihrem Verderben ihnen stromweise zugeführt wird. Weiss man doch nicht minder, dass nicht nur der Missbrauch alkoholischer Getränke, sondern dass selbst der habituelle mässige Genuss derselben dem Eingewanderten weisser Rasse und europäischer Abkunft in tropischen und auhc in subtropischen Regionen sehr bald die Gesundheit zerstört und das Leben gefährdet.

Ist die Verbreitung der Trunksucht und die Schädlichkeit ihrer Wirkungsweise nach der Art einer allgemeinen kosmischen Gesetzmässigkeit in eine gewisse Abhängigkeit von dem Klima zu bringen, so dürfte es nicht ohne Interesse sein nachzuweisen, dass die Erscheinungen des Alkoholismus auch in dem gemässigten Klima und in ganz gesunden Erd-Strichen von der Jahreszeit oder von der Temperatur derselben beeinflusst werden. Frühere und neuere Beobachter ans Ländern mit verschiedenen Klimaten haben gezeigt, dass die grösste Anzahl der Erkrankungen infolge des Alkoholmissbrauchs in die warme und die Geringste in die kalte Jahreszeit fällt. Huss [2], der eigentliche Schöpfer der Lehre von dem Wesen und der Pathologie des Alkoholismus, wie schon darauf hin, das die Zahl der im Seraphiner-Lazareth in Stockholm von ihm behandelter Fälle von Alkoholismus in den Monaten von Juni bis Oktober also im Sommer und Herbste etwas grösster war als in den andern Monaten. Waren von den Erkraukungen :

[1] « Annual Report of the Staate Board of Health of Massachusetts. Boston, 1872. »
[2] « Chronische Alkoholkraukheit oder Alkoholismus Chronicus. » Stockholm, 1852. S. 506.

1848	von 32	Fällen	in die	5 Sommermonate	gefallen	16
1849	» 61		»	»		29
1850	» 46		»	»		22

Von den gesammten 139 Fällen sind also, wie er bemerkt, 67 anstatt 57, welche sonst in Durchschnitt auf die 5 Monate hätten fallen sollen, gekommen.

Dr von Franque hat nach dem Vorkommen des *Delir. Tremens* in dem Herzogthum Nassau [1], also in Mitteldeutschland, in den Jahren 1818-1858 berechnet, dass von 215 Fällen, 117 = 54,4 0/0 auf die Monate März-August, und 98 = 45,58 0/0 auf die kalten Monate Sept.-Februar kommen. Auf die 3 Monate März-Mai entfallen 49 = 22,79 0/0; auf Juni-August 68 = 31,62 0/0; auf Sept.-Nov. 51 = 23,67 0/0 und auf Dez.-Feb. 47 = 21,86 0/0. In den einzelnen Monaten vertheilen sich die Fälle wie nachstehend:

Januar	24	Mai	68	Sept.	18
Feb.	13	Juni	68	Oct.	15
März	17	Juli	28	Nov.	18
April	14	August	22	Dez.	10

Es ist ersichtlich, dass auf die heissesten Monate Juni-Aug. die höchste und auf die kältesten Dez.-Feb. die niedrigste Zahl kommt. Die Maximalzahl der Fälle kommt auf den Monat Juli mit 28, die Minimalzahl auf Dezember mit 10.

Ein sehr lehrreiches Material liegt uns in den Ermittelungen aus den Hospitälern in Petersburg vor. Nikolajew [2] hat die Zahlen der während der 6 Jahre 1877-1882 in den grössten Civilhospitälern zur Behandlung gelangten Fälle von Alkoholismus (insb. Del. Trem.) zusammengestellt. Die 5396 Fälle vertheilen sich in nachstehender Weise.

Monat	1877	1878	1879	1880	1881	1882	Summa
Januar	73	31	52	67	39	66	328
Februar	50	30	55	31	52	64	282
März	75	35	78	54	21	75	338
April	114	83	115	58	38	86	494
Mai	131	78	138	82	31	98	558
Juni	100	89	117	83	46	121	556
Juli	120	76	133	106	45	87	567
August	132	107	105	132	86	97	659
September	73	78	88	83	62	77	461
Oktober	66	89	79	53	49	49	385
November	61	85	70	57	59	57	389
December	53	70	62	79	62	53	379
	1048	851	1092	885	590	930	5396

[1] « Medicinische Jahrbücher für das Herzogthum Nassau. » 1861. S. 209 u. f.
[2] « St-Petersburger med. Wochenschrift. » 1884. S. 110. Alkoholismus in Petersburg.

— Die meisten Aufnahmen fanden regelmässig im August statt. (gegen 12,2 °/₀), dann folgen Mai, Juni und Juli (durchschnittlich 10 °/₀), die geringsten hingegen in den kalten Wintermonaten.

Für Petersburg hat auch E. Bury[1] eine Beobachtung aus den in 30 Jahren im Marien-Magdalenenhospital beobachteten Fällen zusammengestellt. Von den 1652 Fällen kommen auf den monat :

Januar	145	Juli	152
Feb.	97	Aug.	192
März	107	Sept.	175
April	142	Oct.	129
Mai	132	Nov.	138
Juni	125	Déc.	115

Auch hier zeigt sich, dass während der kalten Jahreszeit es weniger Alkoholismus giebt, als in der warmen. Das Maximum fällt auf den August.

Nikolajeff erwähnt noch, dass Robertson für England erwiesen hat (1883), dass auch dort das Maximum der Erkrankungsfälle auf die Zeit Juli-Sept. fällt. Mir ist die Untersuchung nicht zugänglich gewesen.

Eingehend hat Dr Paul Garnier[2] dieses Verhältniss für Paris ermittelt und zwar nach der Häufigkeit der alkoholistischen Geistesstörungen. Er fand nach der Einlieferungen dieser Kranken in die Infirmerie spéciale du Dépôt der Polizei-prefectur in Paris in den Jahren 1886-88 (3 jährig), dass die periodische. Recrudescenz nicht in die heisseste Jahreszeit, sondern in 's Frühjahr fällt. Die Frequenz steigt im April an bis zum Juni ; sie fängt an im Juli abzusinken bis zum Dezember wie aus nachstehender Tabelle zu ersehen.

Januar	151	Juli	232
Feb.	132	Aug.	196
März	148	Sept.	179
April	206	Oct.	177
Mai	200	Nov.	166
Juni	250	Dec.	152

Für die einzelnen Quartale und auch für dief rüheren Jahre berechnet ergeben sich.

	1886-1888	1874-1888
I. Quàrtal	431	1234
II. »	646	1686
III. »	607	1637
IV. »	495	1288

[1] Ibid. « St Pet. Med. Monassch. »
[2] La Folie à Paris « Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég. » 1890.

Weil das Maximum dieser Fälle in das zweite Quartal d. h. in das Frühjahr und nicht in die Zeit der grössten Hitze fällt, so glaubt Garnier, dass ein Zusammenhang zwischen der Jahreszeit resp. der Temperaturhöhe und der Frequenz des Alkoholismus kein ersichtlicher Zusammenhang vorhanden sei. Immerhin erbringt auch obige Zusammenstellung der zweifellosen Beweis, dass in der warmen Jahreszeit der Alkoholismus häufiger auftritt als in der kalten; in den Monaten April bis einschliesslich September beläuft sich die Zahl der Erkrankungen auf 1263 57,68 °/₀ und in den Monaten Oct. bis incl April auf 926 (42,32 °/₀) resp. auf 3323 und 2522. Fälle für die Periode von 1874-88. Das Maximum trifft in den Juni mit 250 und das Minimum in den Februar mit 132.

Ein ganz analoges Verhalten zeigt auch eine dies bezügliche Ermittelung für die Stadt Berlin. Das Material, das zu dieser Ermittelung verdient hat, stammt aus den allwöchentlich veröffentlichten Berichten aus 8 dortigen grossen öffentlichen Krankenhäusern über die Zahl der aufgenommenen Fälle von chronischem Alkoholismus und Säuferwahnsinn, und zwar aus den 20 Jahren 1879-1898. Die Gesammtzahl aller aufgenommenen Fälle beträgt (*Tab. I*[1]) 15997 oder 799 im jährlichen Durchschnitt. Dieselben vertheilen sich, wie aus der Tabelle zu ersehen, auf die Vierteljahre :

April	— Juni	=	3923	=	24.53 °/₀
Juli	— Sept.	=	4355	=	27.22 °/₀
Oct.	— Dec.	=	4263	=	26.65 °/₀
Januar	— März	=	3456	=	21.60 °/₀

Die grösste Zahl der Aufnahmen fällt demnach in das III Quartal in die Monate Juli-Sept. in die Zeit der grössten Hitze und die geringste Frequenz kommt in das I Quartal in die Monate Januar-März. In die warme Jahreszeit von April-Sept. kommen 8278 = 51.75 °/₀ der Aufnahmen und in die kalte Jahreszeit von Oct.-März 7719 = 48.25 °/₀ der Aufnahmen. In den Monat Juli fällt das Maximum der Aufnahmen 1555 = 9.72 °/₀ und das Minimum mit 1114 = 6.96 °/₀ (Februar 1143 = 7.14 °/₀ in den Monat März.

Aus den angeführten Zahlen darf man wohl ohne Widerspruch den Schluss ziehen, dass in den klimatisch verschiedensten Theilen des europäischen Festlandes bis auf geringe Schwankungen innerhalb der einzelnen Jahresperioden im Allgemeinen die Erkrankungen in Folge des Alkoholismus in der warmen Jahreszeit häufiger sind als in der kalten, dass die maxima und minima je nach der regionären Lage des Ortes etwas verschieden, aber doch meist in den Monat Juli, August resp. Februar, März fallen.

Die Erklärung für diese Thatsache wird von den einzelnen Beobachtern verschieden angegeben. Während die Einen in dieser Escheinung

[1] Voir page 40.

Tabelle I

Anzahl der in 8 öffentlichen Krankenhäusern Berlin's wegen Alkoholismus und Säuferwahnsinn aufgenommen en Kranken.

MONAT	JAHRE 1879 1883	1884 1888	1889 1893	1894 1898	Sa aller 20 Jahre	Durchschnitlich pro Jahr	%	Auf die 3 Monate aller 20 Jahre	Auf die 3 Monate Durchschnitlich jährlich	%	Auf die 6 Monate aller 20 Jahre	Auf die 6 Monate Durchschnitlich jährlich	%
April....	220	348	287	440	1.295	64 75	8 10						
Mai.....	202	335	284	513	1.334	66 70	8 34	3.923	196 15	24 53			
Juni.....	230	331	278	455	1.294	64 70	8 09				8.278	413 90	51 75
Juli.....	280	376	401	498	1.555	77 75	9 72						
August..	240	424	290	476	1.430	71 50	8 94	4.355	217 75	27 22			
Sept.....	231	333	356	450	1.370	68 50	8 56						
Oktober.	243	385	340	512	1.480	74 00	9 25						
Novemb.	276	393	321	425	1.415	70 75	8 85	4.263	213 15	26 65			
Decemb..	232	361	316	459	1.368	68 40	8 55				7.719	385 95	48 25
Januar..	245	314	316	324	1.199	59 95	7 50						
Februar.	180	265	276	422	1.143	57 15	7 14	3.456	172 80	21 60			
März....	164	278	257	415	1.114	55 70	6 96						
Summar.	2.743	4.143	3.722	5.389	15.997	799 85	100	15.997	799 85	100	15.997	799 85	100

lediglich die Wirkung socialökonomischer Ursachen sehen, halten die Andren dafür, dass sich hier ein biologischer Einfluss gelten machtHuss hebt ausdrücklich hervor, dass er nicht glaube, dass es die Jahreszeiten waren, welche die Schuld daran tragen, sondern es sei vielmehr der Umstand, dass die Säufer in den warmen Monaten einen grösseren und leichteren Arbeitsverdienst haben, einen grösseren Theil desselben auch leichter für Branntwein verausgaben können als im Winter und Frühling. Das reichlichere Saufen von Branntwein im Sommer und Herbst, meint er, ist lediglich die Ursache, dass in dieser Jahreszeit der chronische Alkoholismus häufiger ist als im Winter und Frühling.

Bury legt auch den Hauptaccent darauf, dass während der wärmeren Jahreszeit die Arbeiterklassen einen grösseren Erwerb haben, und während der hellen warmen Abende mehr zu Excessen neigen.

— Dr Von Franque scheint in dem Einfluss der Temperatur an sich einen ursächlichen Faktor zu sehen. Nach ihm ist es begründet, dass gewisse Jahre besonders für das Del. tr. disponiren und dieses deshalb in jenen häufig vorkommen und bösartig verlaufen. Besonders, meint er, zeichnen sich die warmen trocknen Jahre durch zahlreiche Fälle aus. In warmen Jahren wird es häufiger beobachtet, das in kalten, nassen. — Den meteorologischen Einfluss als solchen erkennt Garnier als den einzigen wesentlichen Faktor für die uns beschäftigende Thatsache an. Das Frühjahr ist diejenige Jahreszeit, in der Geistesstörungen am meisten entstehen, und exacerbiren. Man könnte glauben, meint er, dass unter diesem eigenthümlichen Einfluss auf das Narrensystem sich ein grosses Bedürfniss, eine grössere Neigung zum Alkoholgenusse entwickele besonders bei Prädisponirten, dass unter demselben Einfluss sich gleichzeitig vielleicht auch eine geringere Toleranz gegen die Alkoholica ausbildet. Er weist auch mit Recht darauf hin, dass die Elimination des eingeführten Alkohols von grosser Bedeutung sei für die Entstehung der Intoxication. Im Sommer sei die Transpiration weit grösser als im Frühjahr und deshalb fällt die grössere Frequenz an Alkoholismuserkrankungen auf das Frühjahr und nicht auf den Sommer.

Nach unsrer Meinung sind mehrere ursächliche Momente an dieser Erscheinung betheiligt. Nur das Zusammenwirken socialökonomischer und meteorologisch-biologischer Faktoren kann das constante Auftreten dieser Thatsache sowie die Schwankungen innerhalb der warmen Jahreszeit und das Verschieben der maxima und minima je nach der territorialen Richtung erklären. Es ist sehr wohl denkbar, dass in der warmen Jahreszeit bei grösserem Erwerb und bei vermehrtem Durstgefühl während der Arbeit mehr Alkoholica consumirt werden als in der kalten Jahreszeit. Dazu kommt, dass in den langen Tagen und in milder Witterung die Bevölkerungsklassen weniger für sich abgeschlossen, mehr zusammen und in geselligem Verkehr leben und auch hierdurch der Alcoholkonsum ein grösserer wird. Aber

selbst wenn der Alkoholconsum im Sommer nicht grösser ist als im Winter — und das was wir aus den Haushaltungs-Budgets der arbeitenden Klassen darüber wissen, scheint in der That mehr für eine gleichmässige Vertheilung des Consums zu sprechen — so ist die gesundheitsnachtheilige Wirkung im Sommer dennoch eine viel grössere und zwar aus dem Grunde weil, wie schon Garnier hervorgehoben, die Elimination des Alkohols in der Hitze durch die Herabsetzung der Athmungsthätigkeit und der Urinsecretion sehr erschwert wird und weil in der Sommerhitze das Gehirn bekanntlich unter dem Einflusse einer Erschlaffung und Ermüdung viel weniger widerstandsfähig ist gegen den abnormen narcotisirenden und paralysirenden Einfluss des Alkohols als in der frischeren kälteren Jahreszeit. Das Gehirn und der gesammte Organismus ist im Sommer intoleranter gegen Alkohol als im Winter und daher sind seine Wirkungen bei gleichem Consum in ersterer Jahreszeit viel nachtheiliger, schädlicher als in der letzteren. Die Wirkung des Alkohols ist in der heissen Jahreszeit im gemässigten gesunden Klima ähnlich derjenigen, wie sie sich gewöhnlich in den tropischen Regionen zu zeigen pflegt.

Es kann hier daran erinnert werden, dass nach den zahlreichen Untersuchungen von bewährtester Weise aus früherer und neuester Zeit (Casper, Wagner, Drobisch, Guerry, Legoyt, Lunier, Brierre de Boismont, V. Oettinger, Morselli, Marsgak, Prinzing, Rehfisch, Geck) festgestellt ist, dass der Selbstmord in gleicher Weise nicht, wie man nach den socialen und wirthschaftlichen Verhältnissen erwartet konnte, im Winter, sondern im Gegentheil im Sommer am häufigsten vorkommt. Auch der Selbstmord wird zweifellos von Klima und Temperatur mächtig beeinflusst ; sein Frequenz maximum fällt in den Juni und das minimum in den December. Stufenförmig steigt er von December bis zum Juni hinauf um von hier wieder langsam hinabzusteigen. Unter 18000 Selbstmorden innerhalb 10 Jahren im 10 verschiedenen Staaten Europa's kommen nach Rehfisch [1] auf den Sommer (März-Aug.) 58.7 °/₀ und auf den Winter (Sept.-Feb.) 41.3 °/₀. Wenn auch ein Parallelismus zwischen der Zunahme des Alkoholconsums mit der des Selbstmordes nicht nachzuweisen ist [2], so durfte doch ein gewisser Zusammenhang zwischen der Zunahme der Alkoholerkrankungen in der warmen Jahreszeit mit der gleichartigen Zunahme der Selbstmordfrequenz nicht ganz geleugnet werden [3].

Auch das Uberwiegen der Verbrechen gegen die Person in der warmen Jahreszeit, auf das schon Quételet [4] besonders hingewiesen, wird man mit der Abnormenwirkung des Alkohols unter dem Einfluss der hohen Temperaturgrade berechtigt sein in einen gewissen Zusammenhang zu bringen.

[1] « Der Selbstmord ». Von Dr Eugen Rehfisch. Berlin 1893.
[2] Napoleone Colajanni : « L'alcoolismo, sue consequenze moralie, sue cause ». Catania 1887.
[3] « Trunksucht und Selbstmord und deren gegenseitige Beziehung ». Leipzig 1895.
[4] Quételet : « Sur l'homme, etc. ». Deutsch von Dr Riecke 1834.

Wenn wir zum Schluss aus dieser Betrachtung einen nützlichen Hinweis für die Prophylaxe der Trunksucht gewinnen können, so geht dieser dahin, neben allen andern Verhütungsmassregeln für Genuss-und Erfrischungsmittel zu sorgen, welche in der heissen Jahreszeit die schädlichen alkoholischen Getränke in vortheilhafter Weise zu ersetzen geeignet sind.

Dr Smith. — (Schloss Marbach) findet in der Mitteilung des Herrn Vortragenden eine Bestätigung seiner Erfahrung, dass die Erweiterung der Gefässe und damit die Alteration des Herzens die Ursache der Unlustgefühle und damit der Trinklust ist, durch die Statistik. Denn gerade im Sommerpflegen die Hautgefässe mehr erweitert zu sein, als in der kühleren Zeit. Unter normalen Verhältnissen ist wenigstens der Durst im Sommer nicht grösser, da Abstinenten stundenlange Fuss-und Radtouren auch in der grössten Hitze machen können, ohne öfter trinken zu müssen.

M. le Président. — La parole est à M. le Dr Thiron, de Jassy (Roumanie).

M. le Dr Thiron développe le mémoire qu'il a présenté déjà au 4e Congrès contre la Tuberculose (Paris 1898), sur l'*Alcoolisme comme cause prédisposante à la tuberculose*.

Voici deux de ses conclusions qui ont amené une discussion :

1° Toutes les boissons alcooliques distillées sont nuisibles à l'état de santé, et d'autant plus à l'état de maladie, et spécialement dans les affections de la poitrine, la tuberculose du poumon et des autres organes.

2° Les *boissons alcooliques*, même fermentées, ne sont pas prophylactiques contre les maladies infectieuses (tuberculose, choléra, fièvre typhoïde, pneumonie, etc.) et ne sont pas indiquées pour la thérapeutique de ces maladies ; mais au contraire, par leur emploi et abus, on prédispose l'organisme à les acquérir et même avec une évolution rapide et grave ; ainsi entre l'intoxication alcoolique et l'infection tuberculeuse, il n'y a pas d'antagonisme, mais association et synergie pathogéniques, étant en fonction réciproque ; et si l'on voulait faire périr les microbes de la tuberculose et du choléra en ingérant beaucoup de cognac, rhum, vin ou bière, on arriverait à se tuer avant de les avoir détruits.

DISCUSSION

M. V. Olderoggé (Russie) dit qu'il ne faut pas voir systématiquement l'alcoolisme comme facteur étiologique dans toutes les affections organiques qu'il est susceptible de provoquer lui-même. La détermination des causes d'une maladie est souvent très complexe et très difficile.

M. Thiron répond qu'en présence d'un malade manifestement entaché d'alcoolisme, empoisonnement de *tout* l'organisme, il faut d'abord inscrire l'étiquette *alcoolisme*, puis, secondairement, en déterminer la localisation : hépatique, cardiaque, rénale, etc.

M. le Dr Good. — Je crois que la première conclusion de M. Thiron

ne saurait être votée parce que, parfois, dans la pneumonie par exemple, on est obligé de recourir à l'alcool comme agent thérapeutique très efficace.

M. Ruysch fait observer que la question d'un vote ne se pose même pas, attendu que le Comité permanent, d'accord avec le Congrès, a décidé qu'aucun vote ne serait émis. D'ailleurs toutes les personnes réunies ici n'auraient pas la compétence désirable pour donner une appréciation. C'est là l'inconvénient des votes dans les congrès. On a été sage de les éviter. Au Congrès de la tuberculose où M. Thiron a déjà présenté ses conclusions, il n'y a pas eu de vote.

Cela dit, M. Ruysch trouve qu'il serait nécessaire de maintenir les conclusions de M. Thiron.

M. le Dr Thiron défend sa conclusion: On peut remplacer l'alcool par d'autres médicaments aussi efficaces. En Roumanie, on a injustement intenté un procès à un médecin qui n'avait pas donné d'alcool à un pneumonique qui avait succombé à sa maladie. Dans les asiles d'alcooliques, on supprime toute espèce d'alcool d'emblée, sans qu'il en résulte aucun inconvénient. Ainsi, de même qu'on a proscrit les saignées, etc., il faut détrôner l'alcool.

M. le Dr Baratier (de l'Aube) est d'accord avec M. Thiron. Cette croyance en la force toniflante de l'alcool explique le développement de l'alcoolisme dans le peuple.

M. le Président rappelle encore que le règlement interdit de voter aucune proposition.

Il est d'avis que l'usage de l'alcool est non seulement utile, mais encore indispensable en médecine. Certaines substances ne peuvent être dissoutes que dans ce produit. En ce qui concerne son action sur la tuberculose, il faut dire qu'on en fait un véritable abus dans les sanatoriums.

On fait en général de la suralimentation chez les malades, mais dans beaucoup d'établissements aussi on donne de l'alcool.

Il suffit de se rappeler l'action physiologique de ce dernier pour reconnaître qu'il est alors tout à fait nuisible. L'orateur émet seulement le vœu que l'on cesse de vouloir fortifier les tuberculeux par ce moyen.

En présence des opinions contradictoires qui viennent d'être émises, touchant l'utilité médicale de l'alcool, le mieux est d'en revenir à la question de la tuberculose, qui était seule en discussion; la première conclusion de M. Thiron a une portée générale étrangère au fond même de son rapport. (*Assentiment*).

La séance est levée à 11 heures.

PREMIÈRE SECTION

SCIENCES MÉDICALES & HYGIÈNE

Physiologie & Clinique

PREMIÈRE SÉANCE

ANNEXES

(Mémoires non discutés par suite de l'absence de leurs auteurs)

Annexe N° 1

M. le Dr Thiron, de Jassy (Roumanie) a déposé au nom de M. **Friedmann,** étudiant en médecine à Jassy, une conférence manuscrite sur *l'hérédité de l'alcoolisme,* dont nous extrayons les passages suivants :

Quoique l'alcool modifie plus ou moins profondément la constitution de tous les éléments de l'organisme, nous observons toutefois que ce qui se transmet, ce sont surtout les altérations du système nerveux. La cause consiste en ceci que, pendant le développement ontogénétique, c'est justement le système nerveux qui se développe le dernier, et celui-ci, ayant subi un exercice et un travail moindres que celui des autres organes, présente aussi une moindre résistance. De cette manière-ci, on peut expliquer pourquoi les fonctions supérieures du système nerveux sont les premières atteintes, d'où il résulte un développement en toute force des instincts, qui sont plus anciens que les autres.

Le mécanisme de l'hérédité peut être expliqué de la manière suivante : l'alcool produit des troubles de la nutrition dans plusieurs systèmes anatomiques, et les matières solubles élaborées par cette nutrition anormale peuvent pénétrer dans d'autres organes, et spécialement dans les cellules sexuelles, et altérer leur constitution physico-chimique; et l'on admet qu'ils ont plus d'affinité pour les parties de la cellule sexuelle destinées à reproduire les organes qui, par leur trouble nutritif, ont justement produit ces substances nuisibles MM. Bouchard, Charrin. Cette hypothèse explique pourquoi l'aptitude morbide de quelques systèmes anatomiques peut avoir comme conséquence des variations organiques ou fonctionnelles dans les systèmes similaires de l'être procréé.

. . . . . .

Ce sont les sociétés de tempérance, dont le nombre s'accroît incessamment dans le monde entier, qui sont seules en mesure de lutter contre ce fléau de l'alcool. Ces sociétés, par l'écrit et par la parole, mais surtout par les faits et les exemples, cherchent à guider le peuple dans la voie de la tempérance ou même de l'abstinence complète qui, si elle ne lui procure pas le bonheur complet, est tout au moins un pas vers ce bonheur, vers lequel courent les hommes depuis si longtemps.

Annexe N° 2

M. le Dr Thiron, de Jassy (Roumanie) a déposé sur le bureau la thèse de doctorat de M. **Gelehrter** (Roumanie), sur *l'alcool et l'alcoolisme*. C'est l'histoire dogmatique de l'alcoolisme et de sa pathologie psycho-physique. Nous en extrayons la dernière conclusion :

« Les boissons alcooliques distillées étant condamnées par la science, et la limite entre usage et abus — abstraction faite des altérations et des falsifications — étant difficile à déterminer, l'abstention est à juste raison un idéal vers lequel nous devrions tendre. L'exécution de tout travail physique et intellectuel peut être portée à bonne fin sans le secours des alcools. »

Annexe N° 3

L'alcoolisme dans ses rapports avec les troubles psycho-physiologiques [1]

PAR M. TH. DARRL, DE GENÈVE

L'alcoolisme ! — Est-il thème plus actuel, plus fécond en observations de tout genre ? — On le nierait en vain, l'absorption de substances alcooliques est devenue un besoin néfaste pour une bonne partie de nos populations. Ingéré à son début en doses atténuées et sous l'apparence débonnaire de boissons naturelles, le virus, au lieu d'immuniser, a déterminé une des pires maladies qui soit au monde. A la faveur de son innocuité présumée, se sont succédé des générations d'intoxiqués demandant à un poison de plus en plus violent d'alimenter, ainsi qu'une lampe à la flamme mourante et blafarde, leur penchant tyrannique.

Certes, nous ne sommes partisan de l'absolutisme en aucun domaine. Le passager réconfort procuré par une boisson exempte de toute frelatation ne saurait être incriminé dès qu'il ne s'agit ni d'abus, ni de propension abusive. On peut fort bien se garder de l'excès et exciper d'un sage équilibre pour se conserver indemne.

[1] Extrait d'un ouvrage en préparation sur la folie, ses causes, sa thérapeutique au point de vue psychique.

Il n'en est pas moins vrai que la proportion des déséquilibrés augmente plutôt que de diminuer, signe certain d'une déchéance. Force est bien de rechercher les causes d'un tel phénomène ; fût-ce pour appliquer le fer rouge sur la plaie saignante signalée par les philanthropes et les humanistes !

En soi, le jus de la vigne ne renferme aucun principe nocif. Ce qui en fait un produit si dangereux pour la santé publique est évidemment attribuable à la fermentation qu'il subit, c'est-à-dire à l'entrée en activité d'une quantité prodigieuse de micro-organismes.

Le vin, fût-il réputé le meilleur, est, d'après sa constitution alcoolique et en raison même de la proportion d'alcool qu'il manifeste, un ferment de discorde pour l'économie. Son absorption accidentelle n'occasionne, il est vrai, qu'une excitabilité momentanée disparaissant à bref délai ; dans ce cas, les éléments combatifs trouvent à qui s'attaquer et, comme leur force s'atténue si elle n'est pas renouvelée, rien ne décèle, après une courte lutte, un état de choses passagèrement anormal.

L'ingestion à haute dose ou à doses répétées et suivies d'alcool entraine, en revanche, une rapide désorganisation des principes vitaux. Ceux-ci fournissent bientôt des preuves d'une sujétion morbide. Il ne s'agit plus pour eux de subvenir aux besoins chaque jour répétés de l'organisme, mais de faire face à une perturbation qu'accentue et renouvelle chaque invasion subséquente. Toute rencontre fébrile des éléments antagoniques voit lui succéder une prostration d'autant plus intense que la lutte fut plus vive ou plus prolongée. A ce compte-là, il est naturel de constater le déclin, puis l'annihilation de forces appelées à un tout autre usage qu'à organiser un système de défense aussi absolu qu'il est abusif.

L'alcoolique n'est pas seulement celui qui s'enivre grossièrement et fait appel, sans frein, aux plus abjectes dégradations. C'est aussi l'individu inconscient de la servitude qu'il se crée jour après jour, heure après heure, — servitude qui le conduira de façon insensible, mais sûre, au fatal, à l'inéluctable besoin de subvenir à une déperdition croissante de vitalité par une recrudescence d'excitabilité factice.

Celui-là pourra ne jamais présenter des signes certains d'ivresse ; ce sera, en apparence, l'homme pondéré, sans reproche ; en réalité, il subit dans l'intime tréfonds de son être, un travail de lente désorganisation ; ses éléments cellulaires, affectés en première ligne, réagissent sur l'ensemble des éléments fonctionnels et créent de ci, de là, des débouchés défectueux ; suivant les prédominantes personnelles, tel ou tel organe se trouve plus particulièrement lésé, créant un précédent fâcheux pour l'avenir.

Au point de vue intellectuel, le trouble apporté dans la synthèse animale ne peut que rendre le cerveau solidaire d'une situation inadéquate. A mesure que se dépouillent de leur vertu nutritive les cellules mères, le cerveau s'affaiblit ; il perd sa faculté créatrice et ne s'assi-

mile plus comme en temps normal les éléments nécessaires à la formation de l'Idée.

Si telle est la situation quand il s'agit de la boisson alcoolique la moins active, que peut-elle être avec les adjuvants terribles que sont devenus les spiritueux de toute espèce?

On frémit en songeant quels désastres sont apportés dans l'économie individuelle et, par coopération, dans l'économie sociale avec la mise en activité de tant d'éléments subversifs.

Que ne peut-on, avant d'en arriver à la constatation physiologique, se rendre compte des ravages causés par cette intrusion néfaste. Depuis la prise journalière du tonique ou de l'apéritif devenu indispensable jusqu'à l'abus le plus violent d'excitants neurologiques innommables se manifeste un état tendentiel voisin de l'anarchie. — Plus de concentration normale des éléments vitaux, mais une dispersion contraire à toute loi de règlementation organique. — Plus de mouvement initial contraignant les molécules conditionnelles de l'objectivité humaine à opérer sans cesse du centre à la circonférence et de la circonférence au centre leur travail reconstitutif, mais une prédominance de l'une ou de l'autre action, c'est-à-dire l'irrégularité, le trouble, le désordre dans les fonctions simultanées d'*aspir* et de *respir* qui caractérisent l'équilibre et l'entretiennent. — Plus, enfin, de pondération des facultés d'assimilation mentale régulière, de répartition des différentes formes de vie sur tout le réseau vital, intellectuel et moral, mais l'intermittence subjective de la pensée, le désarroi dans le raisonnement, dans le jugement, dans le sens des choses et l'application de ces qualités essentielles.

Représentons-nous, en pareil cas, le corps humain comme une forteresse dont tous les moyens d'action, toutes les forces offensives et défensives se trouveraient condamnées à l'inaction lorsque leur intérêt commanderait l'action et vice versa, sans posséder la faculté de réagir contre un état de choses aussi préjudiciable à leur intérêt immédiat.

De la défectuosité de l'innervation — première conséquence de l'alcoolisme — dépend l'exagération du mouvement impulsif. Celle-ci détermine à son tour, ou a une tendance à déterminer certaines crises épileptiformes.

Un organisme gavé d'alcool ne réagit plus que faiblement contre les influences extérieures nocives; il est exposé à subir, plus que tout autre organisme, le contre-coup de variations atmosphériques spéciales, — variations qu'on pourrait qualifier de « lunaires » parce qu'elles se rattachent plus directement à l'action exercée par la lune sur nos conditions ambiantes.

On peut remarquer, en effet, que les crises les plus aiguës ayant pour cause première l'alcoolisme se produisent en connexion avec certaines périodes lunaires. Le même phénomène se remarque dans l'épilepsie, laquelle se manifeste surtout dans la dégénérescence héréditaire, et fait du descendant du malheureux buveur, une victime, —

nous ne dirons pas innocente, car il est des causes secondes dans toute situation anormale — mais une victime partielle de ses aléas constitutionnels.

Dans les crises dont il vient d'être question, la nature particulière à l'individu ne réagit plus que faiblement, avons-nous dit. Il est bon, peut-être, d'appuyer sur ce point, car il est d'intérêt capital pour les phénomènes qui font le sujet de notre étude.

Réagir acquiert ici une importance d'autant plus grande qu'on se rend un compte inexact de la manière dont le mécanisme humain conserve un équilibre plus ou moins instable. On se figure généralement que le corps s'administre lui seul ; qu'il possède — ou ne possède pas — en son for les moyens de subvenir à sa propre existence ; on le considère comme quelque chose d'à part, sans relation directe bien déterminée avec une ambiance dont il serait dépendant autant qu'elle pourrait dépendre de lui.

S'il est vrai que l'ensemble des fonctions psycho-physiologiques chez l'homme soit contingent d'un état particulier à chacun, il n'en est pas moins vrai que cet état se modifie, s'accélère ou se ralentit en raison des influences qu'il subit.

L'équilibre constitue pour l'individu la balance exacte des énergies succédanées ; c'est le compte ouvert et tenu à jour de tout ce qui pénètre en lui et ce qui en sort, tant par les portes ouvertes du cerveau, du cœur, que des éléments inférieurs de la vie animale. Ainsi l'organisme ne se contente pas d'agir, il réagit dans une mesure qui doit être égale tant à son action propre qu'à l'action subie.

Lorsque cette balance n'existe pas — combien souvent n'est-ce pas le cas — le système tout entier s'en ressent. Il y a pléthore lorsqu'on extériorise au-dessous de la somme de forces qu'il fut donné d'intérioriser ; l'insuffisance de *l'aspir* par rapport au *respir* entraîne l'excès contraire.

En outre de ces grandes lignes, tel ou tel organe se ressent plus particulièrement du manque d'équilibre général et tantôt l'une, tantôt l'autre fonction participe du malaise encouru par le défaut d'unité d'action.

Toute désorganisation, fût-elle partielle, a toujours et en tout état de cause pour origine première l'insuffisance ou le trop plein des forces intériorisées par rapport aux forces extériorisées, ou le défaut inverse.

La question se pose ainsi d'une façon fort simple et ramène la maladie, les troubles de n'importe quelle nature à un type unique d'étiologie : le manque d'équilibre soit le défaut de synthèse harmonique des fonctions qui caractérisent l'appel à la vie, son entretien, ses débouchés consécutifs. Le problème si important et si difficile à résoudre de la santé physique et morale ne renferme, en somme, qu'une inconnue : le moyen de se conserver d'égale force en ce qui concerne le double et principal phénomène de l'*aspir* et du *respir* ; et cela aussi bien au point de vue psychique que physique.

L'alcoolisme, plus peut-être que toute autre cause de troubles, rend l'organisme incapable de réaction. Il paralyse les fonctions plénières et empêche la consécutivité de relation entre les forces intériorisables et et extériorisables. L'atténuation de l'élément vital et, par suite, l'inertie corporelle tout entière en sont les conséquences immédiates. Au point de vue cérébral et par conséquent psychique, toute excitation momentanée précède l'abolition partielle ou totale de la connaissance. La mémoire, le jugement, la volonté s'éteignent peu à peu sous les assauts répétés des crises alcooliques : rien ne préserve plus le malheureux déséquilibré de la folie ou du crime.

On ne saurait traiter des fâcheux pronostics constatables chez l'alcoolique sans dire un mot de la dégénérescence consécutive à cet état.

Il n'est que trop vrai, le fils, le petit-fils, et même l'arrière petit-fils du buveur se réclament de la pathologie ancestrale. L'enfant porte la peine engendrée par l'aïeul et ne réagit souvent qu'avec peine contre des tendances morbifiques déterminées dès et avant sa gestation.

La dégénérescence héréditaire procède, avant tout, d'une création de milieu, d'une saturation particulière de l'atmosphère personnelle, saturation qui entraîne une consécutivité d'existence en faveur de formes de vie futures.

Ainsi, le nouveau-né attiré dans un milieu saturé de germes alcooliques se fait l'intermédiaire entre la situation qui le précéda et celle à laquelle il donnera naissance. Il se peut que lui-même échappe partiellement à l'endémie du milieu ancestral immédiat, mais il donnera sûrement le jour à une forme de vie contaminée par l'atmosphère dont il s'est fait le transmetteur.

On reconnaît dans d'autres états morbifiques spéciaux: phtisie, cancer, etc., l'application de cette loi.

C'est par l'ambiance particulière à une personne, à un lieu, à une contrée que se perpétuent les germes étiologiques. Et aussitôt que les conditions requises pour leur reproduction se trouvent réunies, il se manifeste une renaissance des maux qu'on avait tout lieu de croire disparus.

En cet état, tout écart de régime, aussi bien sous le rapport physique que moral, équivaut à une perturbation atmosphérique personnelle ; puis à une contamination si la cause première demeure et, enfin, à une transmission héréditaire réalisable par des éléments adaptatifs.

En résumé et de quelle façon qu'on le considère, l'alcoolisme doit être reconnu comme l'un des ennemis les plus directs de notre bien-être. Sans parler de toutes les misères sociales qu'il engendre, il est, sans contredit, le pourvoyeur le plus assidu de la débauche, de la folie, du crime. Aussi, le devoir de chacun est-il d'apporter — si petite soit-elle — sa pierre à l'édifice élevé en faveur de la santé physique, intellectuelle et morale de l'Humanité.

J'ai dit.

Annexe N° 4

Is there any Causative or Etiological relation between the extensive use of alcoholic drinks and the continued increase of epilepsy, imbecility and insanity, both mental and moral in all the countries of Europe and America ?

BY DR. N. S. DAVIS (CHICAGO, U. S. A.)

President American medical Temperance Association Dean of Rush medical college, Prof. Theory and practice of medicine. Ex-president of the Sixth International congress at Washington, etc., etc.

Y a-t-il un rapport direct entre la consommation progressive de l'alcool et l'augmentation continue de l'épilepsie, de l'idiotisme et de la folie ?

Analyse. — A la question ci-dessus, il faut répondre oui, sans hésiter. D'ailleurs, la simple observation démontre que plus l'homme absorbe d'alcool, plus rapidement il succombe au froid et à la maladie ; moins de travail physique et intellectuel il peut accomplir. L'alcool possédant une forte affinité pour l'eau et les substances albumineuses, détériore le sang, attaque le système nerveux et par conséquent aussi les organes de la reproduction. Les maux qu'il cause sont donc héréditaires. Voici des faits à l'appui de toutes ces vérités, d'abord des expériences faites sur les animaux :

Des œufs couvés dans une athmospère contenant des vapeurs d'alcool, ont produit dans une très grande proportion des poussins imparfaits ou maladifs ; et des chiens auxquels on faisait boire chaque jour une certaine quantité d'alcool, ont tous produit des petits dont la plupart sont morts quelques jours après leur naissance, d'autres n'ont vécu que pour être épileptiques, et très peu sont parvenus à l'âge adulte en bonne santé.

Passant de l'animal à l'homme, on a observé le cas suivant : Une femme robuste et tempérante épousa un homme, buveur invétéré, dont elle eut cinq enfants ; quatre d'entr'eux moururent avant d'avoir dix jours, un seul vécut jusqu'à cinq ans. Le mari mourut et la femme se remaria, cette fois, avec un homme robuste et tempérant comme elle-même. Elle en a eu deux enfants, dont l'un a maintenant quatre ans et l'autre quelques semaines, et qui se portent tous deux à merveille.

En résumé, dit un autre docteur, l'alcool tend à créer la pauvreté, la maladie, le crime en permanence. Si ceux qui boivent l'alcool à petites ou à fortes doses étaient contraints de se marier uniquement entr'eux, leur race entière serait éteinte en moins d'un ou deux siècles ; c'est en s'alliant à des créatures sobres, qu'ils ont échappé à l'extinction de leur race ; mais c'est ainsi qu'ils ont propagé le poison de leurs veines dans tous les rangs de la société, rempli plus de prisons, d'asiles et d'hôpitaux qu'il n'existe d'écoles et d'églises, et rempli également chaque jour des colonnes de journaux de récits de leurs débauches, de leurs vols, de leurs meurtres et de leurs suicides, au sein même de notre civilisation dite chrétienne. Il faut vraiment que la conscience publique ait été affaiblie, que le bon sens le plus élémentaire lui-même ait été dénaturé par l'influence de l'alcool, pour que la fabrication et la vente d'un tel poison soient encore permises, tandis que, d'autre part, il faut multiplier les refuges et les prisons pour y placer les victimes de ce poison !

While great and continued progress of discoveries in the various departments of science, and their rapid application to improvements in every branch of human industry and art have characterized the last two or three centuries, especially in the leading countries of Europe and America, there is much evidence that in the same countries mental disorders, usually grouped under the heads of Epilepsy, Imbecility, Insanity and Moral Perversion or Criminality, have been increasing in a ratio greater than the increase of population. It is true that the records concerning mental defects and disorders and the statistics of crime in the various countries of Christendom, are too imperfect to constitute a basis for accurate comparison through long periods of time. A careful examination of the decennial census returns of the United States of America, the vital statistics and health records of some individual states and cities, and similar statistical records to be found in Great Britain, France, Germany, and other countries of Europe, will show conclusively that during the present century, at least, the ratio of mental disorders, degeneracy and crime, has increased to such an extent as to attract the attention of statesmen, sociologists and philanthropists in many countries.

Why this should be so, during a century characterized by greater progress in the general diffusion of knowledge, in the greater productiveness of human industry in providing for all the necessities and comforts of life and the facilities for their distribution, and by a greater decrease in the ratio of mortality with the lengthening of the average duration of human life than in any preceding century of human history, is a question demanding serious investigation. Indeed, if the mental and moral perversions enumerated had maintained only a ratio equal to that of the population instead of a marked increase during such a century as the present, it would still constitute a problem of great importance.

The extent to which human knowledge has been increased and applied in advancing all lines of human industry, including the wider diffusion of the principles of Christianity, and the adoption of such hygienic and sanitary improvements as greatly lessened the prevalence and destructiveness of epidemic diseases, especially in Europe and North America, would legitimately lead us to expect, not only the rapid increase and concentration of wealth and the moderate prolongation of human life which has resulted; but these same influences should have had the additional effect of banishing poverty, diminishing mental anxieties, and, above all, of promoting the intellectual and moral health of all classes of the people.

Instead of these results, however, we see in every country only concentrations of wealth alongside of poverty, degradation and discontent; and all varieties of mental disorder and moral perversions increasing faster than asylums, reformatories and prisons can be constructed for their proper care. To say that these evil results are

only the natural outcome of man's selfishness and love of wealth and power, is only a confession of existing mental and moral perversion. It leaves the question, why is man's unbridled ambition and selfishness still filling all Christendom with poverty, disease and crime after nineteen centuries of the proclamation of the Gospel of « Peace on earth and good will to man » without answer or explanation. The evils in question cannot be attributed to any form of government or to defects of social organization or climatic conditions, for they exist and increase alike under governments the most despotic and the most liberal; among people of different races and in all varieties of climate. We must, therefore, look for their real etiology among such articles of food or drink as are in general use by large proportions of the people in all the countries to which allusion has been made.

Turning our attention in that direction, we are directly confronted by two articles, namely, alcohol as it exists in all the various fermented and distilled liquors, and tobacco, the uses of which are indulged in extensively by the people of every country in Christendom, and more or less by all classes of society. Opium, cocaine, chloral and other narcotics are allies in the work of nervous and mental perversion, but are far less in general use. Ethyl-Alcohol, the only active ingredient in the fermented and distilled drinks, and Nicotine, the active agent in tobacco, in their pure state are described by all chemists, pharmacists and toxicologists as most virulent poisons, speedily destructive to both animal and vegetable life even in moderate doses. When, however, they are largely diluted and taken in small doses, they produce that diminution of nerve sensibility and relief from mental anxiety, that by repetition soon establishes a feeling so fascinating, and resistance becomes so difficult, that all other interests of the individual are made subordinate to its gratification.

Having been introduced into general use long before the modern facilities for chemical, biological and physiological research were known, the influence of the alcohol as an anaesthetic diminishing the sensibility of the nerve cells of the cerebral hemispheres, the material seat of man's consciousness, created the universal belief that its internal use was warming, strengthening and nourishing to the living human body.

Yet, simple observation alone had clearly proved that the more alcohol the man consumed, the more quickly he succumbed to cold; the less work, whether mental or physical, could be accomplished, and the more readily he yielded to attacks of disease of every kind. All this apparent contradiction was fully explained, when in the progress of chemical, physiological and therapeutic researches of the last half of the present century, it was demonstrated that alcohol possessed a strong affinity for water and albuminoid substances, and when taken into the living stomach was rapidly transferred, by absorption, to the blood with which it was carried to every organized

structure of the body, exerting a deteriorating influence on the organized protoplasm or cells of both blood and tissues. By its influence on the hemoglobin and protoplasm of the blood it lessened the capacity of that fluid to receive oxygen from the air cells of the lungs and to distribute it to the various tissues, and thereby it diminished the processes of oxidation and metabolism. By its contact with the nerve structures it lessened their functions, both of sensibility and transmission, and thereby impaired nerve sensibility, muscular strength and mental activity according to the quantity of alcohol taken. It was this impairment of sensibility in the cerebral convolutions that rendered the individual less conscious of cold or heat, of weariness or pain, and thereby destroyed his ability to judge correctly concerning his own condition or that of his surroundings. The same dulling, paralyzing influence extends to the moral faculties, impairing the sense of propriety and selfcontrol, and encouraging inconsiderate and often reckless or immoral conduct. When but a single dose of the alcoholic liquor is taken, it, like other toxic agents, is generally eliminated or destroyed by the various oxidizing and eliminating organs within twenty-four or thirty-six hours, and no appreciable permanent changes either mental or physical ensue. If, however, the dose be repeated from day to day, thereby keeping the alcohol constantly in contact with the protoplasmic cells of the blood, the brain, and the various secreting structures, slowly but inevitably the hemoglobin and corpuscular elements of the blood diminish, the leucocytes are less active, the products of tissue waste are less oxidized and excreted, and the new material for tissue repair elaborated in the processes of digestion and assimilation is less perfect; and consequently a degenerating influence is traceable more or less in every structure and function of the body, and the individual's vital resistance to all toxic or morbid influence is diminished. Thus, it is shown by the vital statistics of every country where such records have been kept, that those who habitually use alcoholic drinks are more liable to be attacked by all infections diseases, and furnish annually a higher ratio of mortality than the total abstainers living otherwise in the same environment. The same statistics also show that a much greater ratio of the children born of drinking parents die under five years; and of those who pass the period of infancy, a larger ratio become affected with tuberculosis, epilepsy, feeble-mindedness, and all grades of mental and moral perversion. This is in exact harmony with the effects of alcohol upon the structures and functions of the individual who takes sufficient alcohol in either fermented or distilled drinks, to keep it in daily contact with his primary protoplasmic cells for any considerable length of time. In such, the microscope reveals in the parenchyma of all the important organs a deficiency of nucleated cells and relative increase of fibrous and adipose structure, that is, a degeneration from the higher and more vitalized to the

lower grade of organized matter. This is everywhere acknowledged as the result of chronic alcoholism or the ABUSE OF ALCOHOL. But chronic alcoholism is only the gross development of the long continued use of a protoplasmic poison that commenced with the impression of the first glass. Consequently the first drink was as truly an *abuse* as the last. That the alcohol in half a pint of beer or a single glass of whiskey lessens the rapidity of nerve transmission, mental perception, acuteness of the special senses, and muscular strength, has been abundantly demonstrated by the application of instruments of precision. That the same amount of alcohol perceptibly diminishes man's mental inhibition or sense of propriety, and deludes him with the impression that he is stronger and more active when he is actually doing less, is a fact familiar to all who have given attention to the subject.

The only rational conclusion then is, that the degeneranting influence of alcohol upon man, physical, and mental, cemmences with the beginning of its use, and increases in proportion to the quantity used and the length of time it is continued.

As the primary deteriorating effects of alcohol are displayed on the cell protoplasm of both blood and tissues, it would necessarily affect the germinal cells of the ovum and the spermatozoa of the semen, and thereby extend hereditary imperfections to the offspring. Proof of this, as shown in the vital and health statistics of different countries, has already been alluded to, and further proof has been furnished by experiments on animals. Thus, eggs incubated in an atmosphere containing the vapor of alcohol, have developed a very large proportion of imperfect or unhealthy chickens, and breeding dogs given daily a moderate amount have uniformly brought forth pups many of which died during the first few days after birth, many others became affected with epileptic or convulsive paroxysms, and very few arrived at maturity in a healthy condition. Many cases are on record affording equally direct evidence of the deteriorating influence of alcohol on the health and viability of the children begotten by fathers habitually using alcoholic drinks, or born of intemperate mothers.

Thus, Dr. Antony in Centralblatt für Gynakologie Oct. 16 th. 1897, says, a healthy woman, and temperate, married a man of excessive drinking habits by whom she had five children. Four of them died within the first ten days after birth, and only one lived nearly five years. The husband died and the woman was married again, this time to a healthy non-drinking man, by whom she had two children, one now four years old and the other fourteen days, both healthy.

An eminent specialist in diseases of children, has noted the progress of twelve families with parents who were habitual drinkers of alcoholic drinks, and of twelve families with total abstaining parents. During the twelve years these families were under his observation, the twelve first named gave birth to fifty-seven children of

whom twenty-five died in the first week after birth ; five were idiots, five were dwarfs, five later became epileptics, and later one had chorea ending in idiocy, and five others were more or less deformed and unhealthy, leaving only eleven of the fifty-seven children to arrive at maturity in a healthy condition of body and mind. The twelve families with temperate parents, during the same period of time were blessed with sixty-one children, of whom only six died during the first week after birth ; later, two only showed inherited defects of the nervous system, leaving fifty-three of the sixty-one healthy in body and mind. My own observations during a continued period of sixty-two years of medical practice, fully corroborate the inferences to be drawn from the foregoing statements.

But the more direct object of this paper is to invite attention to the effects of alcohol, not only directly on the nerve cells of the brain connected with the manifestation of the higher and more distinctive mental and moral faculties of man, but also to the perpetuation of these perverting and degenerating effects by heredity descent from generation to generation. Communities and nations are all composed of individuals. Consequently whatever is clearly traceable from parent to child in the family, is equally applicable to the aggregation of families composing the nation.

The history of the notoriously intemperate woman and her descendants, given by one of the Professors of the University of Bonn is only one of many that might be cited to illustrate this subject. It is stated that the woman was born in 1740 and died in 1800. Her descendants during the past century have numbered 834, of whom 709 have been traced from their youth. Of these, seven were convicted of murder, seventy-six of other crimes, one hundred and forty-two were professional beggars, and sixty-four lived on charity, and one hundred and eighty of the women led disreputable lives. In 1894 the Legislature of the State of Massachusetts directed Horace G. Wadlin, Chief of the Labor Bureau, to ascertain « how much crime and pauperism is due to alcoholic drinks ? » He consequently made a careful examination of the inmates of all the public charitable institutions, prisons, and asylums for the insane, in that state in 1895, and made his report in 1896. The number of paupers examined was 3.620, sixty-five per cent of whom had been addicted to the use of alcoholic drinks ; forty-eight per cent had one or both parents likewise addicted to the same drinks. The whole number confined under conviction of crime during the same year was 26.672, of whom eighty-two per cent were more or less under the influence of liquor at the time of committing crime ; 4.852 others were under the influence of liquor when the intent to commit crime was formed, making ninety-four per cent of the whole, users of alcohol ; and of these, fifty-eight per cent had drinking fathers and twenty-one per cent drinking mothers. Of the insane, 1.836 cases were examined, of

whom fifty-two per cent had been addicted to the use of alcoholic drink. Of these, sixty-eight per cent had one or both parents addicted to the same drinks, and fifty-one per cent had grand-parents with like habits.

Mr. Wadlin's conclusions were, that the use of « alcohol tends directly to create a permanently pauperized population », and « to create criminal instincts ». The same direct and thorough examination would show the same or worse results in every state or country in Europe and America. How could this be otherwise? If, as shown by Dr. Debove from the most authentic sources, the amount of absolute alcohol consumed annually in France, is fourteen pints for every man, woman and child; in Belgium and Germany each 10.5 pints; in the british Isles 9.25 pints; Switzerland 8.75 pints; Italy 6.60 pints; Holland 6.25 pints; United States of America 6.10 pints; Sweden 4.50 pints; Norway 3 pints and Canada 2 pints. When it is remembered that in all these countries there are many men and a much larger number of women and children who drink no alcohol, the total amount drank is such as could not fail to produce the most important degenerating influence on both the mental and physical condition of those who do drink it. Indeed, the facts to which we have already alluded, are sufficient to show that if those who do drink any kind of alcoholic liquors were compelled to inter-marry only among themselves, their part of the population would become extinct in one or two centuries. Their free inter-marriage with total abstainers is all that has prevented their extinction long ere this; and yet it is this that has enabled them to diffuse or propagate their moral and physical degenerations through all ranks of society, and to fill more alms houses, asylums, reformatories and prisons than there are school houses and churches; and to fill important space in almost every daily newspaper with accounts of vicious revelry, burglaries, highway robberies, murders and suicides occurring in even the very centres of population and wealth, at the end of this Nineteenth century of our boasted Christian civilization. The earth brings forth annually enough food and clothing to supply the necessities of the whole human family, and there are abundant facilities for their distribution if properly used. But so long as enough such food material is destroyed to make millions of barrels of alcoholic drinks, and billions of dollars are paid by those who consume it annually, so long will poverty, imbecility, insanity and crime increase. Nothing but the direct and indirect or hereditary deceptive and perverting influence of the alcohol contained in beer, wine, whiskey, brandy, rum and gin, drank by so large a part of the people, could have so dulled the public conscience or perverted the sense of right and justice as to permit, and even to license, for a pecuniary fee, the manufacture and sale of such liquors, and at the same time multiplying poor-houses, asylums and prisons to occommodate the victims.

Annexe N° 5

The Role of Alcoholism in Traumatic Conditions of the Body

BY THOMAS H. MONLEY A. M. M. D.

Visiting Surgeon to Harlem Hospital. Professor of Surgery, New-York School of Clinical Medicine, Member of the New-York Acadamy of Medicine. Vice-President National Association of Railway Surgeons, etc.. etc., U. S. A.

Le rôle de l'alcoolisme dans les états traumatiques

PAR M. THOMAS MONLEY

Analyse. — Ce sujet peut se diviser en trois parties :

1° L'alcoolisme cause de blessures ou de mort pour autrui ;

2° L'alcoolisme cause de blessures ou de mort pour soi-même ;

3° L'alcoolisme cause d'aggravation en cas de blessures ou d'opérations.

Ces trois vérités s'appuient sur des faits nombreux :

1° Etant donné le progrès des sciences et de l'industrie, un grand nombre d'existences sont constamment confiés à un seul : ingénieurs, électriciens, télégraphistes, aiguilleurs, etc. Or la statistique prouve que les accidents graves tels que déraillements, perte de navires, explosions, etc., sont souvent dus à ce fait que les hommes chargés de veiller à la sûreté de tous étaient sous l'influence de l'alcool ;

2° Non seulement l'homme qui boit trop d'alcool est fréquemment la cause de la mort de son semblable, mais souvent il cause aussi la sienne, — incapable qu'il est, par exemple de voir juste et de se garer d'un danger. — Aussi quelques ingénieurs, en face de la loi qui oblige à dédommager l'ouvrier des accidents de travail, commencent-ils à recruter leurs hommes parmi ceux qui ont la réputation d'être sobres ;

3° Tout devient grave chez le blessé alcoolique. Son sang est vicié et la puissance de réagir n'existe plus en lui. L'hémorragie est fréquente, les complications sont inévitables et la gangrène emporte presque fatalement le malheureux.

Conclusion : Afin d'éviter autant que possible les graves accidents, une loi nouvelle devrait obliger les patrons à n'admettre comme chauffeurs, aiguilleurs, pilotes, etc., que des hommes absolument tempérants.

In making a rational survey of the influence of alcohol in the production of mechanical lesions of human structure or organs, it becomes necessary to consider the subject under various divisions.

1st As an etiological factor in the causation of injury or death to others.

2nd As a factor in self-injury or death.

3rd As a factor in operations, after violence has been sustained.

The last fifty years of the 19th century will go into history as an epoch of unprecedented activity and progress in the direction of news discoveries in art, and almost endless inventions in industry. Man hat

in a large measure conquered the forces of nature, and so transformed or utilised the occult forces through the evolution of machinery that occupations entailing severe manual labor are becoming, from year to year reduced to narrow limits ; nay, more ; with the wide-spread utilisation of electricity, as a motor, the time is not far distant when the animal for burden or traction may almost entirely be dispensed with.

The time then has come, when by the utilisation of human ingenuity one man can direct or control a force greater than that of a thousand or ten thousand men of the past. This we see daily illustrated in the commander of steamships, locomotive and stationary engineers, electricians, telegraph-operators, motor — and switch — men.

Realising then the extremely responsible positions navigators, engineers etc., occupy, it becomes a matter of surprise that, while nearly all large corporations controlling lines of travel, insist upon their employees undergoing a thorough physical examination — including the testing of vision and hearing — so very little attention is being paid to their habits. For secret drinking of alcoholics is without doubt responsible for a great many of our most faightful railway — and streat — casualties.

At the present time a locomotive-engineer is under my care, in St-Mark's Hospital, who narrowly escaped death, in what is known as a « head — on collision, » on one of our great Southern-Railway-Systems. Six months ago he had charge of a heavy freight engine drawing 40 loaded cars. Shortly after midnight he brought his train to a stop on a siding, when he was signalled by the local telegraph-operator, that a train ahead had passed. He turned on steam and moved at a rapid rate, and as he cleared a curve he suddenly saw a flashlight from an oncoming engine, apparently about 100 yards away, moving directly towards him. He saved his life by jumping. In an instant both locomotives, came together with a terrific crash.

On investigation it was learned that the telegraph-operator, who cleared the country, was seen early in the evening fully under the influence of liquor.

Another case of a similar category came under my care last summer, The patient was a young fire-man. Freight-cars were being shifted to make up a train. The engineer who was as the patient said some-what, « under the influence » directed him to leave the engine and to go ahead about 50 yards to throw a switch. The fireman started at a lively gait for the switch, but before he could reach it, he was run down by the engine, and had a narrow escape from death.

A few years ago the horrors of a railroad disaster in Ireland were published. An intoxicated engineer moved out to a picnic with a long passanger-train mostly occupied by women and children. Everything went well until a sharp grade was reached. The steam had given out before the grade was mounted, and in a quandary as to what to do

after the train had come to a stand-still, the engineer detached the cars from the engine ; they went rushing down to a sharp curve and were derailed with great loss of life and limb to the passangers. Similar instances might be multiplied, for it is well known that for prudential reasons, but comparitively few are ever exposed.

In order to protect the lives of the traveling public all corporations engaged in operating railroads should be compelled by law to employ none but strictly temperate men. It would be well too on transatlantic and other steamship-lines, to cast the « bar » over board. Excessive drinking is something more than a nuisance on many of those great lines.

It may, therefore be assumed that a counsiderable proportion of the accidents incident to travel are preventable and are often attributable to immoderate or excessive indulgence in alcoholic beverages by those in whose custody the lives of thousands are daily committed.

Alcoholic Inebriation as a Contributory Agent in Injuries of Ones own Person.

Excluding the suicides and the traumatisms inflicted on one's self or others under the frenzied mania of acute alcoholism, there yet remains a large number of cases, win hich through the inhibitory action on the sentient and sensory nerves the partially or completely intoxicated are exposed to great danger of injury, owing to their lack of judgement, atertness and vigilance now imperative to pedestrious traveling over our public thoroughfares. In the winter season the inebriate forms the greater portion of the fracture cases met with in hospital and elsewhere. Moreover those unfortunates being unconscious of the injuries sustained quite often aggravate the same or contract complications by their attempts at walking.

In operations for the treatment of powerful machinery accidents, which are at best attended by considerable danger, the latter is greatly augmented when the patients indulge in libations of alcoholics.

Indeed in consequence of the serious mishaps which are liable to occur, — as we have empharised, — under these circounstances, employers, in order to evade and obviate the civil actions against them as a result of accidents, are beginning to exercise close scrutiny on the habits of their employees, a fact which no doubt, in a large measure, accounts for the grater number of abstainers or temperate drinkers, so notable in recent times among the engineering craft.

The Influence of Hard-Drinking on Recovery, Convalescence or Restoration of Function after severe Traumatism.

Every medical pratitioner well appreciates the serious task before him, when he undertakes to carry a hard-drinking-man through any acute illness. Many of the tissue elements have undergone organic chan-

ges ; the power to re-act is deficient or absent and complications are frequent. The lowered vitality in inebriates is especially detrimental in amputations and severe fractures. For at a time when complete rest is most desirable the patient is seized with traumatic-delirium, leaves the bed, tears off the dressings and becomes unmanageable. To control him force must be employed, and heavy doses of powerful narcotics administered. The blood is vitiated, its plastic properties diminished and its coagulable power reduced, so that not infrequently primary union fails and a tendency to primary or secondary hemorrhage eusues.

Heavy drinkers absorb enormous quantities of ether in anaesthesia, and hence the great danger of acute pulmonary or reual inflammation and other complications after operations.

Osteoplastic surgery, that branch of the healing art — for which we are chiefly indebted to the celebrated M. Ollier of Lyons, — which has practically revolutionnised our methods of treatment of bone lesions has but a limited application in the case of a chronic inebriate. The foundation for its successful utilisation depends mainly upon the regenerative power of the human system, a condition markedly deficient with the chronic drinker. Hence his mangled and shattered limb offers little hope for preservation, and gangrene or the blade are the only means at our command.

It may be appropriate to emphasise here that special caution must be exercised in splinting, as with the impoverished circulation and obtundance of the sensory nerves, so markedly manifest in the inebriate, strangulation of the blood-vessels with consecutive asphyxia and gangrene is very apt to ensue, without our attention being called to it on the part of the unconscious intoxicated patient. In some instances it is most extraordinary to note how the use of alcohol blunts the pain sense ; indeed at times nothing but occular demonstration can convince us of this fact. As an illustration we may cite the following three cases.

The first case was a coal-heaver who in an intoxicated state entered Harlem-Hospital for the treatment of a complete fracture through the middle third of the clavicle, with marked over-riding of the fragments. Early the following morning he took a « big-drink, » tore off the dressings and went to work shoveling coal. He reported again six weeks later with paralysis of the arm from a vast hyper-ostosis pressing downward and jamming the cords of the brachial plexus against the upper surface of the first rib.

The second case was a powerfully built man, a hard drinker. He came under my care in 99th M. Hospital giving a history that a few days previously he was thrown down while coming off from a street car. This happened late in the night and next morning he went to work and continued so for four days, during this time indulging greatly in drinking of whiskey. On examination a subluxa-

tion at the humero-scapular joint was discovered and after some difficulty reduced.

The third patient was a plumber who while intoxicated was thrown from his wagon in a runaway accident. He was working for five days when an attack of haemoptysis set in. On examination fracture of the 5th, 6th, and 7th ribs, along the posterior axillary line was discovered. He stated that whenever a pang of pain overtook him, he turned to the bottle, emptying nearly a quart of whiskey daily for several days.

It may thus be seen how important it is to institute a mostr igorous examination of patients addicted to excessive use of alcohol.

We cannot omit to refer to a few cases which point towards the medico-legal side of the question.

A young actress sustained a violent kick over the right knee-joint. It appeared to give her no trouble until she sobered up the next day. A physician was called in and informed by her that she had sprained her knee, « getting out of bed. » Judging by her ability to walk about, the doctor assumed that her injury was trivial, he therefore, made no examination but prescribed a soothing lotion. As the limb did not improve, she called in another physician who insisted upon the exposure of her limb and discerned a widely separated fracture of the patella. I was invited in to do an arthrotomy but declined to operate or share any responsability in the case, though I was a spectator to the opening of the joint by the second physician.

The first medical attendant was sued for $ 10,000, and the jury found against him in a small sum.

In medico-legal cases involving traumatisms, there is no single factor which should be more rigorously investigated than the question of the influence of alcohol on the patients general health and morale prerious to injury, his judgement and responsiblity at the time of injury, and its effects on the sensorium and on the metabolic and regenerative processes after the injury.

Annexe N° 6

Investigations as to the aetiology of Alcoholism in biological tissues.

BY Dr W. D'EVELYN, SAN FRANCISCO (ETATS-UNIS)

Man is universally acknowledged to be a creature of habit. For many generations this conclusion has not even been questioned. We accept it as a truism rather than as a paradox. It is only by such acceptance

that we can harmonize many of the conditions now surrounding him, — conditions which we define as accidental, altogether failing to link them to his economy as a physical entity.

No better demonstration of this fact can we find than in the popular estimate of man's relationship to alcohol. It is a habit — the drink habit — a vice, and nothing more. And so concluding, the multitude ceases to investigate further.

Some twenty years ago this decision was indeed formally accepted by myself. However much I might be interested in the subject — and I was most intensely interested—I could not get beyond this : and in fact it then seemed to me a deduction that it was impossible to gainsay. A drunk man, or a drinker, was to me simply a viccious personification of man's self-abasement.

On one occasion during my sojourn upon a western ranch I made one of the horses drunk. The antics of the quadruped were amusing, but suddenly it flashed upon my mind that the horse was not a reasoning animal and did not get drunk of its own accord, or from any perverted or ungeverned predisposition, — but it was drunk nevertheless. I concluded that alcohol must act upon man relatively as it did upon that horse — entirely apart from his reason — just upon his make-up. How, and where, were the questions immediately suggested, but at that time unanswered.

I followed up the query and sought to arrive at some result by a systematic line of experimentation. I established a stable, subjected horses to the action of alcohol; developing and maintaining in the horse those conditions which were parallel to, or at least simulated by the human victim.

Ultimately I convinced myself that alcohol begets disease, that alcoholism is not simply a vicious habit but is a malady, the resultant of the continuous reaction of a powerful therapeutic agent. This being so, alcoholism is properly relegated to the catalogue of diseases, and in this recognition and acceptance we make a decided step toward eliminating much of that mystery wich, alike to the professional and to the lay mind, enshadows the relationship of alcohol to the animal man.

There yet remained the problem of how alcohol acted, and where it most demonstrated its action.

To solve this I selected the horse as my subjet because of my previous experiments and observations, my long acquaintance with the nature of that animal, and the absolute control possible over his feeding and hygiène, his greater freedom from disease, and, further, that from him large amounts of blood could be obtained for examination.

The animals selected were healthy, having passed a strict veterinary examination, and they were subjected to the administration of alcohol for varying periods and in varying amounts, the blood when ripe being examined chemically and biologically.

Two lines of examination were instituted : — First, by means of a special syringe constructed for the purpose, by which the cooling off of the blood was prevented, tests were made for ripe blood, and specimens of « direct » and « fixed » examinations obtained. Second, direct bleeding from any large vein to obtain bulk for testing clot, plasma, serum, and general reaction.

Several hundred specimens were examined and carefully noted. The specific gravity, amount of haemoglobin, isotonic reaction and resistance were all considered. Much care and considerable experience are required to obtain evidences of ripe blood, and it is difficult to assign any fixity of time or usage in this matter, as different animals react with varying intensity. Specimens of blood taken from the external jugular vein, received into sterilized vessels and very soon after subjected to distillation, were found to contain alcohol fully demonstrated by the reaction of iodide of potassium and other characterisctic tests.

The morphological appearances of the red cells were in many cases very pronounced, and of a consistency which leads one to expect that further investigation and more complete technique will confirm evidences of these changes. Some of the more constant of these — (without giving a detailed analysis of the separate fields) — were a fulness of the red corpuscle, giving the outline very marked, and an increased density distincly granular at times, the whole cell suggestive of congestion.

Later on the struma would assume a more localysed, centripetal character, with a less definite outline, with a zone of lighter density between the central and peripheral areas. The edges often became crenated, and very frequently in addition was noticed a peculiar beading or granulation, which, I am satisfied, is distinct from the early points of crenation as it remained immediately inside of the cell periphery.

Blood granules with disintegration of corpuscles were also noted, and in some fields additional entities resembling blood granules could be noticed, the exact nature of which I have not as yet determined. In the more anemic alcoholic specimens the red corpuscles demonstrated a nucleated type, often in considerable numbers, as if they had been prematurely hurried into the circulation, both large and small varieties (megalo-mikroblasts), while an almost equal number were « shadow » corpuscles.

These variations are not of themselves specially important if viewed apart from the more vital conditions of which they unmistakably are evidences, namely structural alterations which must be due to changes biological and chemical resulting from superinduced cause. Following so consistently in the sequence of maintained alcoholic influence, the conclusion that it was a causative factor does not seem over strained, and in view of repeated experiment is one which I accept. The modi-

fied corpuscle, with its biological and chemical significance, I denominate an alcocyte.

The lymphocytes, as far as their type and enumeration are concerned, did not present special variation. In some of the more advanced cases much disintegration was evidenced, and a condition bordering upon Eosinophilia initiated. Myelocytes in like cases were noted. In this element of the blood the most striking suggestions were noted in the peri-nuclear areas, the granulations presenting, in the recent plethoric cases, great density; in the anemic types, more discrete or broken.

We have already mentioned that the serum in the alcocytic horse lost much of the color seen in that of the control horse, due to the action of the alcohol, which acts more or less as a solvent upon the pigment of the serum.

The paraglobulin (precipitated by magnesium sulphate) was proportionately increased to the serum albumen, and probably comes from the red cells. The serum, as already admitted, is by no means an inert liquid; it bears an intimate relationship to all tissue metabolism, and any variation in its integrity must have a corresponding effect upon metabolism.

The structural changes (that is, the protoplasmic granulations) seen in white and red cells as above noted, indicated modifications of evident pathological import, to what extent investigation has not yet determined, though we can not deny their importance.

In « soaked » cases the contraction of the clot was very distinct; due to the action of the alcohol upon the fibrin, probably of the nature of a de-hydration. The relation of the white cells to the serum and fibrin coagulations is well known. The alteration of the serum and its relationship to the biological and chemical integrity of the red corpuscle, cannot be overlooked if we place any importance upon their osmotic reactions. The white cells will yet be found to be very active factors, and while we admit in part that they are not a blood creation, but come from germ centers in « blood glands », we find that the site of their future development and maturation is in the blood. Now it follows that this phase in their life-history, will of necessity be dependent upon the integrity of the pabulum. Further, their activity will be modified, — doubly modified, — if the tissue of their origin, owing to alcohol, is defective in its metabolism, and their after source of maintainance an impure one.

Having noted these changes I concluded that the disease was demonstrated; that the tissue most influenced, — primarily influenced, — was the blood. Alcohol creates a modified blood, which results in abnormal tissue-changes, with many of which we are entirely familiar, and which indeed we have even considered as the disease, — secondary results confounded with primary causes. A vicious blood supply begets perverted function; persistently perverted function initiates disease.

The organic changes found in the victim of chronic alcoholism are results, not causes.

In this summation we do not overlook the unique relationship of the blood to the animal economy, its conjoined independence and interdependence. In the course of my investigations I have experimented upon all forms of animal and vegetable life, employing varying strengths and varieties of alcohol, noting where and how they affected the life of the animal or the growth of the plant. A review of the details of these experiments would not be in place just now ; — let it suffice to state that marked results were obtained in all cases.

A distinct similarity of reaction was noted, of necessity allowing for the dissimilarity of function. For example : A drunk animal, that is an animal under the influence of alcohol, differed from a drunk plant, that is a plant under the influence of alcohol. In the grosser forms of animal and vegetable life, this multiplicity of experimentation would have been confusing, were it not for the fact that the maintainance of a constant reaction unmistakably suggested that some factor must be present as an universal concomitant, distinct from the mere variety of type, character of tissue, or functional demands, and that to the presence of this factor could be ascribed the results so persistently obtained.

The recognition of this factor amidst the protean vagaries associated with the highly organised complex forms, was a matter of much difficulty, and so remained until these types were departed from, and a descending series of forms were examined. These forms, where the animal or vegetable became unicellular, or at the most slightly multicellular, resolved the investigation practically into a microscopical demonstration of the action of alcohol upon independent cellular life, — animal and vegetable type.

In this phase of investigation the individuality of the entities was brought into uncomplicated evidence, and life was the admittedly common factor. By life we mean that peculiar property of the protoplasm or cellulose of the cell, an abstract condition by which we differentiate living from inert matter ; relative terms, we admit, but sufficiently understood to interpret the present stage of investigation. The position of the cell in the animal and vegetable economy is fully recognized ; it is essentially that of the part to the whole, — an interdependence which has elsewhere been fully recognized. It is clearly evident that life being a peculiar reaction of the protoplasm of the cell, if we interfere with this protoplasm we interfere with life.

Protoplasm is simply an expression (material) of life ; it is not life, but admits of that reaction which we accept as life. The vitality of the protoplasm depends upon the water of composition ; modify the relationship of that water and there is a corresponding change in the functional integrity of the protoplasm. The cell — as the accepted expression of definition — occupies a direct relationship to the

tissue of which it is a part, and indirectly of the organism, the result of tissue union. The integrity of the cell will influence the entirety of which it is a part.

The integrity of the cell depends upon the equilibrium of the water of composition, and the effect upon that cell of an interference with this water, will be proportionate to the extent of the effect, from a mere modification of function up to a complete cessation, that is, death of the cell.

The effect is easily demonstrated on the microscopic field, as was seen in the low forms of animal and vegetable life investigated. The blood is simply an analogue of the unicellular animal floating in its surrounding medium of water ; the corpuscle, a cell, — the serum, the stream. Neither one of these latter elements is blood, but their combination is. The corpuscle contains 68 °/₀ of water, the serum 90 °/₀. The corpuscle while acknowledging its interdependence with the serum, the liquor sanguinis, is manifestly directly dependent upon the water of composition, that is the medium which permits of its intrinsic functional reaction.

Here we have shown cell-life to be possessed of, and dependent upon, a common factor, namely the water of composition. The existence, the life, of the cell is inseparable from this factor. Existence and life we may accept as co-equivalent, the natural deduction of interference therewith, as above stated, is perverted function, or, if in intensity, death.

My investigations have proved to me that alcohol interferes with the water of composition, whether found in the vegetable cell or animal tissue, in the elemental protozoon, or in the complex entity.

Alcohol has a great power to seize upon water ; a chemical affinity. It dehydrates it, and in the dehydration of cell life we get the entire solution of the action of alcohol upon biological life. Dehydration in animal, dehydration in vegetable, is degeneration, physiological unrest.

Man as an animal cannot rise superior to his tissues, and when subjected to a potent agent which, we have demonstrated, produces marked effect upon tissue, the observant clinician is forced to recognize as a resultant, a condition, an alcoholic temperament, which dominates, if it does not in reality constitute, the prognosis of thousands of the human family whose tissue integrity has been deteriorated. Man is only an atom in a molecular continuity. His individuality can never be self limited ; his relationship to reproduction is inseparable. A pathological cause can never beget a normal result.

The tainted procreation of the parent transmits to his offspring a birthright, which entails upon it a more intense departure from the accepted standard, — the assumed normal. The hereditation to, or, rather of, alcoholism exemplifies itself in several clauses which in

detailed demonstration would demand more space than the scope of the present paper permits, and which vary in intensity from the alcoholic progenitor whose inherited taint is aggravated by acquired excesses, to the numerous associates whose sub-normal capability and chronic instability, unmistakably point out the transmitted degeneration, a subsoil upon which are nurtured many maladies specifically named but which are really alcoholic born, originating from this common cause, but varied or moulded by concomitant environment. The acceptance and early recognition of this intimate relationship is a suggestive prophylactic which should be conducive to an amelioration of the developmental possibilities.

The alcoholic tainted child should have its condition fully recognized, and its surroundings and treatment so harmonized that they would tend to abort rather than to develop, and to neutralize rather than to intensify the disease.

The consideration of this phase of the disease, also that of the practical deductions and applications, will be treated in a separate paper.

Child Life in its relation to the Drink Trafic [1]

BY LADY HENRY SOMERSET (LONDON — ENGLAND)

To my mind this transition age makes us all more sad than any generation that is to follow. We are in the pangs of a new birth, we are rising from individual to corporate consciousness and conscience. Just as the inventions of our times are making it practically impossible for civilized nations to go to war, and as a measure of self defence the nations are beginning to band together to keep the peace, so through the thought that what touches one member of the community touches all, there is coming to pass even now a rich glow of love for everything that lives and for God the Life Giversuch as was not conceived in the cramped conditions of individualism that made life so lonely and so pathetic. Centuries ago the old philosopher Terence said, « I am human, and whatever touches Humanity touches me, » but there is a new passion in the appeal when it comes to us from the great Christian teacher who said, « Bear ye one another's burdens and so fulfil the law of Christ, » and if we were to be asked to mention perhaps the greatest burden that is bound down upon our national life to-day, the burden that tells the heaviest on the wage earner, on the wife, on the child, on the social life and on the economical life of our country, we should probably unhesitatingly say, « The curse of drink. » There is

[1] Le Comité de publications n'est pas responsable des fautes qui subsisteraient dans les rapports dont les épreuves corrigées ne sont pas parvenues en temps voulu.

no phase of our national life in which we do not find it, there is no section of our social life into which it has not penetrated.

It is only by milestones that we measure the road, and the Congress which is taking place in Paris to-day measures for us the distance that lessens with each succeeding year, toward our aspirations and our ultimate success.

It may be that in the Temperance movement as in every other great movement for the uplift of the human race, there has been some amount of misdirected effort, but the sum total of hope, energy, self denial and patient continuance in well-doing which from first to last has been devoted to the cause as a whole, have been lavishly spent by those whose hearts have burned for the betterment of their race. We have however been slow to learn that the work which has been put into one or two departments of this great cause would have been perhaps more effective if they had ceased to deal so much with effect and had gone at once to cause.

Take for instance the Rescue work. For a long time the drunkard in his helpless misery was the first object that met our eyes, and all effort was put forth to save him. The less sympathetic critics of our movement still linger over the foolish heresy that this is the only work to which Temperance reformers are called. They see it our duty to raise the fallen, but they have not realised that we have yet a further duty, and that is to prevent others from the same pitfalls that have maimed his life.

I and the sisters of the great Association of which I have the honour to be head, have given much time to rescue work, and no one is more sensible than I of the priceless and heroic labours of the pioneers of the reformation, or of the result that they have achieved in saving men and women from intemperance ; but like all other effort put forth to save Humanity, the greatest work was effected perhaps in training and teaching the workers ; and the heart-breaking failure and disappointment that attended much of their effort caused them to see that the unfavorable conditions under which they were put forth, must be attacked before they could count on any measure of success. Indeed so disappointing were those conditions that many of the workers grew faint and weary and utterly failed, and many gave up the struggle as altogether hopeless. It is marvellous to me that in the face of the obstacles they encountered, these brave pioneers made the way so plain for us to follow ; for every force operating in social life was hostile to their movement. The scientific basis of the Temperance reform was but imperfectly understood, even by Temperance reformers. The old-time fallacies as to the healthfulness, and indeed, the necessity of the regular and moderate use of alcoholic beverages was held almost universally as a sacred truth. The majority of the medical profession were hostile to total abstinence, in fact at one time, had they been missionaries appointed by the brewers and distillers

to maintain drinking habits among the masses of the people, they could not have carried on their work more zealously or successfully. Apathy reigned in the churches, and the Clergy and teachers either ignored the movement or preached against it. Fashion, custom, habit, prejudice were antagonistic to the reform, and the man who voluntarily abandoned the use of intoxicating drink was deemed either to be a hypocrite, a weakling or a fool, and indeed, to have incurred by his abstinence personal physical danger.

It was in the face of such difficulties as these that the broken, diseased inebriate with damaged will power and impaired moral stamina, inspired by that self-denial which has been the greatest power over Humanity from the days of Christ to our own time, made a bold dash for freedom from the drink slavery and fought his solitary way out of the « land of bondage. » No wonder, therefore, that many failed. The marvel is that some were again self-controlled and were enabled to live a sober and righteous life. Such were the early days of Temperance reformation.

It has taken perhaps many years and much hard work for the reformers of our time to learn that cure is good, but prevention is infinitely better. Hence the present generation have devoted a far larger proportion of thought and effort to the establishment of the reign of sobriety and to the extinction of causes of intemperance, than did their predecessors, and are beginning to learn what are the conditions essential to the permanent success of the struggle. We have come to see that the sole object of the Temperance movement is not the rescue of the drunkard ; for if this were so, we should be doomed to failure ; but rather it is now certain that what is called « moderate drinking » is responsible for an enormous proportion of the social evils which impair virtue, intellect, and happiness ; and it has become an absolutely necessary part of the equipment of every Temperance reformer to learn exactly the physiological and scientific effect of alcohol, in no matter what proportion, and to grasp the fact that alcoholic drinks are in the long run as literally poisonous to the body social and to the body politic as they are to the human body. The scientific basis of the Temperance movement is now more fully understood in Great Britain and in the United States than ever before, among the better educated and more intelligent sections of the population, and among the more thoughtful of the working classes ; but they are still ignored by the wealthy, the cultured, and the indolent, as well as by the lowest strata of the people, and the reform among medical men is perhaps one of the most hopeful signs of our time. It seems therefore now necessary that the truth as revealed by science and tested by wide experience, should be accurately taught to the people of Christendom. The uselessness of alcohol as a beverage should be demonstrated, and an adequate presentation of the stupendous evils — physical, social and political — which the use and abuse of

alcohol are inflicting on the nations should be made to the masses of the people in such a manner as to supply sufficient motive power to compel the best citizens of every civilised nation to put their intellect and energy into the Temperance reformation. But one thing more is necessary. Open and public temptations to intemperance must be suppressed. It is a matter of experience that their existence is iucompatible with national sobriety, and it is obvious to us in this country that while enormous fortunes continue to by made in the liquor trade, and while these fortunes cannot be realised but by the maintenance of abounding intemperance, the progress of reform will be blocked and hindered, by the combination of influential people to whom the profits of the traffic are of vital import.

It is no wonder that in a movement like the Temperance cause organizations of women came into the field of reform. Twenty-five years ago the women of America banded themselves in what was then known as the « Crusade » against the drink traffic, and from the Presbyteriam Church of Hillsboro Ohio, a slow, sad and silent procession wended its way from the church to the saloon, and as those women crossed the threshold of the drink seller's house, they little realised that they were at that moment destined to bridge a chasm of which they had then no thought, and that the band of seventy women was to grow into a society numbering in all more than half a million, and to extend the world around in its efforts against the legalised drink traffic and the greatest danger known to home. It is little wonder that women's societies that have grown up since then, dealing with the causes and effects of intemperance, have followed what can now be seen to be the line of least resistance. It is natural that woman should have invested her labour where on the whole she would deem it most profitable, everywhere giving the greater share of her care and attention to the instruction of children in the principles of Temperance reformation, to the protection of children from misery and deterioration, and in too many cases from the destruction brought upon them by the intemperance of their parents.

The greatest educational work in the cause of Temperance has been carried on by the Temperance women of the United States of America, and no work has touched deaper springs or is likely to have wider or more lasting results than that of Mrs Mary H. Hunt, who inaugurated the scientific instruction in the national schools of millions of children throughout America in the principles of Temperance reform; and far into the summers that we shall not see, the root of this work will grow deep in the soil of thought and continue to bring forth the fruit of health, sanity, and purity, and to maintain social and political well-being.

Laws enacting that children shall receive scientific instruction on the nature and effects of alcohol are in existence in forty one states of the American Union, and betwen sixteen and seventeen million

children are receiving such instruction. The Dominion of Canada has not been slow to follow the features of the work carried on in the United States, and year by year their labour is becoming more effective.

The life that has inspired women throughout the world to work for Temperance probably more than any other, has just been transplanted to the wider work that waits us in the worlds beyond, and to thousands of women the world over the loss of FRANCES WILLARD has been a personal grief although they never met her, never saw her ; but her rare gifts of organisation and her wide-extending sympathy had reached them and become the inspiration of their life. To her genius is due the federation of the societies of women the world over, which has resulted in the largest organisation of women known to our time — the World's Women's Christian Temperance Union, which now exists in almost every country, carrying its tidings of a clear brain and a protected home to every land.

Such are the foundations of the Temperance movement which have been laid deep and broad among the transatlantic people who are manifestly destined to take in the near future the foremost place among the leaders of the higher Christian civilisation of the world.

In Great Britain unfortunately the reform has not advanced as far as in the States and Canada. Yet even with us important progress has been made. The Bands of Hope amongst the rising generation have done much good work, although I cannot say that this aspect of the reform has been carried on by women as exclusively as it has been in America. The British Women's Temperance Association have given much attention to the education of young girls and young women in the principles of true Temperance, and through what is known as their Young Women's Branch under the management of the Hon. Mrs Russell, they have promoted the cause of Temperance in an unobtrusive but a very thorough fashion. The Young Abstainers' Union has done good work among wealthier children, and although we deprecate class distinction, we have been obliged to adjust our methods to existing social conditions, and to reach our object with the least possible friction.

Woman has learned by degrees that Home is not bounded by the four walls of her house, but that it extends beyond into that wider family circle that we call a nation, and that if the family is to be protected, there must be some enactement by which temptation may be removed from her children's paths when they first leave her side to walk out upon the ways of the world. It is not strange therefore that women's temperance societies in every place have come face to face with practical politics, and have been whole-hearted in their support of a demand for the suppression of the common sale of intoxicating liquor. In the United States the women's societies are staunch and unwavering supporters of Prohibition. In Great Britain the Women's

Temperance societies have from the first made a clear record on this subject. In Norway in recent years the women have taken so clear and strong a position in the fight for Prohibition against the Samlags that the victories of two or three years ago have been attributed by the enemies of Prohibition to the work and ballot of women voters, and certainly the Norwegian women were a considerable factor in those victories. There has been a good deal of disappointment among the less observant and reflective Temperance reformers caused by what is called the « failure of Prohibition. » Prohibition has to a very great extend indeed, succeeded in reducing the amount of public drunkenness where it had been brought into operation ; yet in spite of this fact, so much of it continues to exist under Prohibition, that by means of dexterous manipulation of statement as to the character, and much exaggeration as to the extent, of the evil, many well-intentioned people have come to the conclusion that Prohibitory laws are a failure. Besides, — and this is very important — these laws have *brought into view a vast deal of corruption among law administrators,* which is unjustly paraded as the necessary result of the laws themselves. Of course it is clearly demonstrable to any candid and capable man or woman who will look at the evidence, that the so-called corrupting effect of Prohibitory laws is, if it exists at all, very grossly exaggerated; and that at least as much corruption as shows itself in connection with the administration of Prohibitory laws exists in connection with the administration of Licensing laws, and, in America, in municipal government generally. But Prohibitory laws must at all hazards be discredited, and the disparagement of them is a lucrative trade in these days. Those who have a money interest in maintaining the liquor business and discrediting Prohibition, audaciously attribute this corruption, which is really but a branch of the Liquor trade, to Prohibition ; and many who *ought* to know better believe them, and many who *do* know better affect to believe them. Still the fact remains that Prohibition does not prevent a certain proportion of drunkards from getting drunk. Now as has already been said, by much the most important result of Prohibition has hitherto, even by Temperance reformers, especially in England, been very much overlooked. It is this: *Young* drunkards are not reared in Prohibitory areas. Exceedingly few, if any, of the « sly grog-shops » in which the abandoned drinker is able to procure illicitly the poison to the consumption of which his self-inflicted disease impels him, have no attractions for young people who have not acquired the drunkard's appetite. There is nothing in these places to induce young people to visit them so frequently and for so long a time as is necessary for the establishment of the « drink crave » which is the result of habitual drinking as a rule. The result is that in Maine, Kansas, and other Prohibitory regions a race of young people have been brought up without the drink taint being acquired by them at all. And although it must be granted that

Prohibition, as at present administered, does not mean that the worst order of inebriates will at all times be absolutely unable to obtain alcohol in one form or another, it certainly does mean that in places under prohibitory law the business of drunkard-making has been stopped. Besides, as is evident enough, secret, disreputable, squalid, illicit drinking-places have no attractions whatever for young women such as an ordinary English public-house has for a sadly large proportion of young English girls. There are vast sums of money at present at stake in the liquor trade of Europe and America ; but even the subsidised defenders of this most lucrative trade dare not openly allege that, to any considerable extent, young people brought up in a prohibitory district, frequent illicit drinking-places in that district. For as a rule, (to which there are hardly any exceptions,) incomers who drink illicitly in these places have acquired their drinking habits elsewhere.

In view of all these considerations I insist that by steadily supporting Prohibition, whether by local option, State or national enactment, the women, especially the American and Canadian women, have, wittingly or unwittingly, done splendid service to their own generation, and probably much higher to the generations that are to follow.

But there is another aspect to the Temperance reformation which is opening up its enormous proportions before the eyes of women, and that is the extent to which the children of our nation are robbed of their birthright. The essential heritage of a child, the birthright of every child, is a healthy body and a healthy soul. Position and wealth can be gained afterwards, but the birthright of every child is health of body and of mind. It is only just now that we are beginning to realise that hundreds of children are born every year who are denied their birthright — children who are born criminals, born drunkards — whose birthright was stolen from them while they lay asleep and helpless when they should have been most secure ; and as little by little we understand the unmitigated curse that is being handed on to the children, we need I think to have their sadness and their sorrow borne in and branded on our souls. Little by little therefore, let us consider what is the effect of the sobriety of parents and children, and what is the effect of drunkenness with its consequent train of poverty, disease, and misery. The facts which show the urgent need for this inquiry are abundant I can adduce here but a few samples.

Those that I shall first present have a much more direct and important bearing on the question than will appear at first sight. They are these : The Order of Juvenile Rechabites is a benefit society of boys ranging from three to sixteen years of age. They are all total abstainers ; a fact which, in relation to the matter in hand, I do not adduce as of very great importance, as they are mostly under what may be called the drinking age. Whatever advantage however may arise from their regimen of abstinence they enjoy. But this is important.

Their parents are, in the great majority of cases, teetotallers ; and those of them who are not are, with very rare exceptions, sober, thrifty, and thoughtful people. The young Rechabites therefore have the great advantages derivable from such parentage and from being brought up in the homes and receiving the care and nurture which parents of this class secure for their children. I do not know of any other advantage which they possess over the children of the working classes in general, and the parents have no advantage over their neighbours save such as their sobriety brings them. Most of them live in cities or in large towns, and almost all of them belong to the industrial classes. Hence, they have no special « accidental » advantage as I call it, in the healthfulness of their environnent.

The following is the record of the mortality of these Juvenile Rechabites betwen the years 1885 and 1897 :

« Statement of the Juvenile membership (between 3 and 16 years of age) of the Rechabite Order at end of each year given, and the number of Juveniles who died in each of these years, and on whose deaths Funeral Claims were paid : »

Year	Membership	Deaths
1885	26,820	35
1886	28,298	53
1887	31,950	50
1888	35,545	69
1889	40,694	85
1890	47,795	95
1891	54,133	116
1892	61,667	141
1893	65,804	173
1894	72,292	179
1895	76,492	184
1896	81,676	199
1897	83,366	201
Totals :	706,532	1,580

Their average rate of mortality was therefore 2.22 per 1000 yearly ; while for boys of the community as a whole, between five and fifteen years of age, — which is the group in the returns of the Registrar General nearest in age to the group of the Juvenile Rechabites, — was, according to that authority, 3 64 per 1000 per annum. That is, 1000 Juvenile Rechabites between three and sixteen years of age had 38 per cent fewer deaths per thousand than had 1000 boys of the general community between five and fifteen years of age. But that is not all. If the death-rate of the children of teetotallers were eliminated

from the Registrar General's computation of the death-rate for the nation as a whole, the latter would be found to be considerably higher than it at present appears. The difference between the two groups seems to be attributable to the greater sobriety of the parents of the Juvenile Rechabites. Into this point we propose to inquire very carefully.

And here are some facts which seem more terrible still. In October of last year Dr. Ashby, who is well know in Manchester as an eminent specialist in children's diseases, made the following statement at a Conference on Public Health held in that city. He said :

« In Norway the infant mortality averaged 100 per 1000 births, and the same rate of mortality obtained in rural England and among the well-to-do populations of our suburbs, while in Manchester it amounted to 203 per 1000 ; and if they took the infant mortality in some of the more congested districts where poverty, drunkenness, and vice were the commonest, they would find death-rates amounting to 300 and even 500 per 1000. Something like one-half of the infants born die before they attain the age of one year. »

Now it is worth while to notice that the quantity of alcohol consumed per head of the population in Norway, as we learn from the returns recently published by our own Government, is just about one-fourth of the quantity consumed per head in England and Wales. Then, drunkenness is much less prevalent in the English rural districts than in the English towns. We find in the Registrar General's returns that in rural England the deaths from alcoholism are about one-half the number, in proportion to the population, of the deaths from the same cause in the town and city populations. There is no doubt, however, that the average consumption of alcohol in the English rural districts is considerably larger than the consumption in Norway as a whole ; and the fact may seem to militate against the theory that alcohol has so great a share, as is suggested, in increasing the death-rate of infants. But the comparison, it will be observed, is not between the rural districts of England and the rural districts of Norway, but between the rural districts of England and the whole of Norway. And Norway has several large towns, one — Christiania — containing about one-tenth of the total population of the country. Then the rigours of the climate of Norway would, one would suppose, be more inimical to infant life than is the more temperate climate of England. The point, however, requires further elucidation.

There is much reason to believe that what in London is called « Hooliganism, » and the similar anarchic brutality among a section of the youths of other towns also, is born in drunken homes and nurtured and developed in the low public houses. These evils are but symptoms of a great and, as sometimes appears, a growing danger to the community. The late Cardinal Manning told a friend of mine,

Mr Whyte, the honoured secretary of the United Kingdom Alliance, that he regarded the widespread drink-begotten savagery of our large towns with most grave apprehension, and that he had spoken to Home Secretary after Home Secretary on the subject. He believed that though in ordinary times and circumstances the resources of civilisation at our command were equal to the task of holding in cheque these products of social disintegration, yet if, through some foreign war in which our power as a nation was taxed to the utmost extent, our manufacturing industry and our home and foreign trade should be so disorganized that masses of the people would be thrown out of employment and exposed to want and terrible hardship, the dehumanized residuum might burst forth like a devastating flood, and, for a time at least, overwhelm our civilisation. The growing savagery in our large centres of population has begun, I am pleased to see, to attract notice in other influential quarters. On the 27 th. of October, 1898, there were two trials for murder in London, both cases having taken their rise in street broils, which the evidence seemed to show were but developments of « hooliganism. » The *Daily News* of next day, referring to these cases said :

« The circumstances bespeak lawlessness and sympathy with lawlessness ; the crimes being if possible more serious in the attendant circumstances than they are in themselves..... The worst of it is that when we have hanged the man there will be only one murderous villain the less. The roots of these evils are quite untouched by anything the law may do. Ignorance, squalor, and drink, breed monsters of this stamp by the thousand in all our great towns. All the civilising agencies are on their trial in English society to-day. The contrast of the thoughtlessness at one end of the scale and the brutality and vice at the other is an awfully serious sign of the times. »

We cannot read such words as these without feeling touched to the heart, for we hnow that the thoughtlessness referred to is the result of criminal ignorance, and ignorance fostered by many who have the knowledge but who take no pains that such ignorance should be dispelled ; and while we know that there are social conditions that are a blot and a stain upon our so-called Christian civilisation, we do not probe this social sore without immediately discovering that the ignorance and squalor are alike due to the influence of drink.

We propose to inquire as to what extent intemperance is responsible for that terrible neglect, whether voluntary or involuntary, of children, which has caused philanthropy to put the public institution into the place which ought to have been occupied by living and loving parents. We shall never ascertain the full and exact truth, but evidence like the following, if diligently sought for, must greatly increase our

knowledge. Dr Barnardo of London, in his report of 1888, writes as follows :

« In the winter of 1871 at the request of the late Earl of Shaftsbury, I carefully investigated my lists of rescued children. I tabulated in various colums the various traceable causes, near or more remote, which led to their becoming candidates for the homes, and the astonishing fact emerged that no less than 85 per cent of the children who were admitted to the homes under my care, owed their social ruin to the drinking habits of their parents or grandparents, or other relatives. I would not now hesitate to affirm that of all my young clients the percentage who are stricken down in life through the agency of the drink curse is nearer the very large figures given by the late Dr Guthrie than the estimate I formed in 1871. Dr Guthrie stated repeatedly that no fewer than 99 per cent of the children admitted to his ragged schools were the offspring of parents whose poverty was due to their drinking habits. »

It is beyond controversy that drunkenness, an excessive death rate and an exceptionally bad sanitary condition can usually be found together ; and all these causes are consequences of each other, and it is therefore difficult to decide which is the predominant partner in this trinity of evil. There is however little doubt that our people would not be contented to live in the dirt, degradation and disgraceful surroundings were it not that they are kept under the deadening influenee of the anaesthetic of alcohol. The following evidence is published by the corporation of Liverpool. In 1897 Dr Parkes and Dr Burdon Sanderson were appointed to conduct an inquiry into the sanitary condition of Liverpool. These gentlemen found that there was an enormous waste and destruction of the child-life of the city. For example, in comparing the rate of mortality of children in certain healthy streets with that in streets abnormally unhealthy, they say :

« If we take the mortality among 100 children under five years of age, there die annually (in round numbers)

In Rodney Street.....	4	children
» Egerton Street.....	10 1/2	»
» Henry Edward Street.....	11 1/2	»
» Addison Street.....	12 1/2	»
» Adlington Street.....	13	»
» Bispham Street.....	14	»
» Lace Street.....	16	»
» Sawney Pope Street.....	26	»

« This table brings out clearly the enormous death-rate of children. It would hardly be credited that even the advantages of Rodney-street, in point of situation and class of people, would make a difference so great.

« It seems a frightful circumstance that in the same town there should be a contrast so appalling as that between Rodney-street and Sawney Pope-street. Even Egerton-street, though inhabited by so respectable a class of people, does not in this respect stand so well as it should do. »

Causes of Excessive Mortality

The following extracts from the report of the two eminent experts named leave no room for doubt as to what are the main causes, or rather, what is the main cause, of the infant mortality of Liverpool :

« With regard to the causes of the condition of the people, all to whom we have spoken attribute it to three circumstances : the irregularity of the labour market, the improvidence and careless habits of the people, and especially of the Irish, and the great intemperance.

« On this last point we are aware that numerous investigations have been made in Liverpool, and that no additional evidence is needed from us. But following our course of independant inquiry, we endeavoured to make out what part intemperance played in producing this poverty and all its attendant evils. We cannot doubt that it plays a very large part. We have, in our note books, the replies given by many of the poor people whose rooms we entered. Many of them at once attributed their condition to drink ; others owned it on being pressed on the matter. Several women gave an exact statement of what their husbands earned, and what they brought home. We select two examples of workmen, in whose cases there was no irregularity of employment. A tin-plate worker in constant work earns 22s. a week. He has a wife, evidently a careful, respectable woman, and four children. In reply to questions she said he drank a little, then owned « he drank very heavy. » « Sometimes he brought home 18s., sometimes 16s., sometimes 12s. ; last week he drank it all. If he would bring 22s. a week she would be happy as the day is long. » This family (six persons) were living in one back room, for which they paid 1s. 6d. a week. It was 10 1/4 feet long, 9 feet broad, and 8 3/4 feet high. The furniture was a bed, table, and two rikety chairs. Two of the four children were sick. In the front room of the same house, the rent of which was 2s. a week, a man and wife, a daughter aged 17, and a son aged 15, lived. The man earned 24s. a week, and passed his time in drinking hard, repenting and saving, and then drinking again. The wife « drank all she could get. » The son and daughter earned next to nothing.

« Here we have two cases, of constant employment and good wages, associated with utter poverty, to end, no doubt, in relief from the rates, and death in the workhouse.

When the occupation is uncertain, like that of the dockyard labourers, the case is nearly the same. The Temperance, which is enforced from time to time by destitution, is compensated for at the first opporunity on the return of plenty.

» Instances of this kind seem to occur so frequently in all the poor districts of Liverpool that we question whether 20 per cent. of the labouring class in these streets are leading lives of ordinary restraint and decency.

» It does not appear that the bad trade of the last few years has lessened the amount of drinking. All agree that there is much more than formerly.

» In order to form as correct an estimate as possible of the amount of drunkenness in certain parts of Liverpool, we applied to a source on the accuracy of which we place the highest confidence, although we are not permitted to name it.

» Data connected with most of the houses in one of the apparently most destitute streets were submitted to us; the large wages which can be earned with comparative regularity, and the amount which is spent in drink, are astonishing. One or two instances of the worst kind (if there is really any distinction) occurring in the same street may be cited.

» A man earns 27 s. regularly, and spends as regularly 21 s. in drink. His four children are in rags.

» In another instance, the wages are 30 s. a week regularly. The father and mother are both drunken, and three children are half starved, and in rags. In another house is a copper-ore worker, earning 27 s. a week, all of which is spent in drink by himself and his wife. The children are in rags and filth, and look idiotic. In the same street there are sober men, earning only 20 s. and 23 s. a week, who are living in comfort.

» It is not surprising that our informants, who, as we stated, have the fullest information on the habits of the people, say decidedly that drink and immorality are the two great causes of the mortality. »

Here is some further evidence on the same subject. It is given by the medical gentleman who himself made the investigation on which it is based-William Carter M. D., F. R. C. P., Liverpool. He writes :

« In conjunction with Sir Henry Littlejohn, and at the instance of the Medical Officer of Health, it was my duty some years ago to inquire into the sanitary condition of different parts of the city, with a view to the demolition of property, and among many other instances of a similar kind that occupied our attention was one very large street, larger, so far as population was concerned, than many a good-sized English village — which revealed the terrible fact that for every one of the five immediately preceding years it had had a death rate of over 70 per thousand. Can you realise what that means ? It

means that one out of every fourteen of the inhabitants died every year. It means a death rate more than double that which prevailed when typhus fever and cholera raged in their greatest intensity, and when the authorities put forth all their energies — and put them forth successfully — to rid themselves of those terrible plagues. But there was neither plague, pestilence, nor famine in that street during those five years. The conditions of life were the ordinary ones in which the inhabitants lived, and yet three of them died for every one that died in the city as a whole, and five for every one that died in such a street as Rodney-street. And not only were the deaths more frequent, but the lives, so long as they lingered on, were less healthy; and were degraded almost beyond conception, and certainly beyond my powers of description. I am not exaggerating when I say that if I were to attempt to describe in detail some of the horribly disgusting facts — the indications of brutality, the ferocity, the drunkenness, the open disregard of some of the commonest decencies of life which again and again were revealed by inspections such as this, you could not listen to me. But, though unable to speak of them except in this general way, they indelibly burned themselves into my memory.

And what do you suppose to be the cause of all this degradation and misery? Professors Parkes and Sanderson (in a similar investigation they made some years previously) coupled such sights as they had never seen before with such drunkenness as they had never known before, and considered them related as cause and effect. I have the same conviction. People sometimes say — I have heard them say — « The wretched surroundings of these poor creatures drive them to drinking, in order that they may blunt the consciousness of their misery ». I will ask you, then, to transport yourselves in imagination to a spot not very many yards from the one I have mentioned, which I visited the same day. This was not an open street, like the other, but a court, one of those structurally defective courts for which Liverpool had acquired an unenviable notoriety, which she is now at great cost and with great energy ridding herself of — narrow and dark at the entrance, and with the cheap humble houses facing each other across a common flagged yard, but not one of them possessed of the least breathing space in the rear, and with all the sanitary arrangements quite as bad as, they could not be worse than, those of the courts around. But *there* all similarity ceased.

To go from the street to this particular court was like going from pandemonium to paradise. We lingered in it for some time, visiting house after house, and talking pleasantly with the inmates. Decency, order, cleanliness, good temper, and what appeared to be good health prevailed everywhere. The most delicately fastidious lady in this assembly might have walked over the whole court, and into every humble home in it — for these really *were* homes — without having her sensibilities shocked or her dress soiled. If I had time and ability

to sketch some of the pretty domestic scenes, the love manifested by these people, old and young, for their lowly dwelling-places, as indicated by the anxiety with which they asked if they would have to come down, their homely but evidently sincere, if somewhat unpolished, concern for each other's welfares, you would perhaps think the pictures too highly coloured. I said to the gentleman wo accompanied me, and who seemed to be well acquainted with the places visited. « What is the explanation of this extraordinary difference? » He replied, « You saw that pleasant-looking middle-aged woman, with her daughter standing by her side, at the door of her house? » « Yes », I said, « what of her? » « Well », said he, « she is a teetotaler, and she holds a prayer meeting once a week in her house, and she has gradually got her neighbours to be of her way of thinking. That is the only explanation I can give of the difference, for the houses themselves are no better than those we have just come from » — a fact of which I was, of course, aware.

The evidence given by Miss Harriet M. Johnson of Liverpool is conclusive as to the curse that the drink traffic is to the child life of our country.

In London on Sunday, September 19 th, 1897, she writes : « During the two hours from one to three, two public houses opposite each other and belonging to one firm were watched, and there entered no fewer than

1511	men			
188	women, carrying			
34	babies			
158	girls	under 13	with jugs or bottles	
125	boys	»	»	»
132	girls	»	without	»
98	boys	»	»	»
Total 2246	of whom 547 were infants or children under 13.			

One girl-child was seen drinking the liquor and giving it to a baby she had with her.

In Preston, one of our great manufacturing towns, four public houses were watched, between 12.25 and 2.40 p. m. (November 1896) during which time 507 children came out with intoxicants. Each of these children was asked its age on leaving, and the following table gives the result :

Three years old		30	Nine years old		46
Four »	»	51	Ten »	»	36
Five »	»	65	Eleven »	»	24
Six »	»	84	Twelve »	»	21
Seven »	»	79	Thirteen »	»	8
Eight »	»	63	Total		507

In all these cases gifts of sweets to the value of a half penny, or toffee whistles — four a penny — were presented.

In the evidence that I gave before the Royal Commission on the Liquor Licensing Laws, I produced facts to show that the bribery of children to induce them to enter a public house was systematically carried on, oranges and sweets being supplied to the children who went to fetch beer in order to persuade them to return to the same public house.

It is impossible to watch the children that come from the haunts of misery from the back alleys and courts of our great cities at their play, without realising what the heritage of their life has already brought them. In the Country Home that we provide for some of the poorest children, we have only to see them playing games taken from real life such as « Father and Mother » to understand what their view of existence is. There is the public house where « Father » goes to get drunk; there is the doorstep where « Mother » sits to curse the children — the language, the gestures, the thoughts — all betray the pitiful realism of the game, which gives us an insight into the minds of those children and makes us almost despair of helping them. Think of the mind of the slum child, stored with impressions of everything that is vile and dirty, — things we dare not speak of are matters of common talk amongst these children. From morning till night and from night till morning, lying, drunkenness, misery, foul language and worse deeds are the sum total of their life. The child is growing up in the midst of this rank jungle of iniquity, the child who was drunk for the first time when its mother gave it gin as it lay in her arms in the public house, — is growing up and taking in every impression and storing it till the time comes when it will be able to judge of life by the evidence it has collected.

Three years ago there was a drunken row in one of the courts of a London slum. It was a hot August night, and the air was full of thunder. Men and women crowded each other to get near the centre of the ring, where a man and woman were fighting. They were both wild with fury, and with the screams of the woman and the brutal cursing of the man and the rumble of thunder overhead, it seemed as though hell were loosed. A few hours later when the crowd had gone, the woman's child was born. It has grown up a beautiful child; its limbs are strong and well formed; it can run and talk; it is just like other children, except that it never plays. It sits on the doorstep and cries all day long — not a tiresome peevish cry; it cries softly to itself as though it knew what life had in store for it.

The child knows nothing but what it has seen in the slums. To it the world is paved with grey, and the sky is shut out by tall, dark houses; and the law of life is, Nobody cares. It is true that there are Sunday schools and missions; but have you ever realised the difficulty of teaching such children? I know that often when I have tried to

speak to them I have not been able to say one word. I have looked from one to the other of the starved, miserable faces, not one of them young and yet all were called children. There was a small child in the front row with a white face and a look of hopeless misery in her eyes. Her brother — the only thing she cared for in the world had been sent to a reformatory through no fault of his — his mother was to blame ; and behind her sat another child nursing a baby almost as big as herself, and uneasily watching the movements of two smaller children in her care. I knew she had been up since early morning, and had sent the little ones to school and had planned for their dinner, and had brought them with her now because she could not leave them alone at home ; and when her one hour of enjoyment was over, she would go home and wait long after the others were asleep till twelve o'clock struck, when she would go to the public house to bring her mother home at closing time. And when I looked at them each one, with its story of misery, my heart failed me ; I could not tell those children that there was a God who loved them and had made a beautiful world for them to live in : I had nothing but my word for it that what I said was true ; and they had the whole evidence of their short lives to prove that it could not be true. Love Beauty and God were meaningless words ; they had no image in their brains to which such words would correspond ; I had no language in which I could explain ; for the very word we use to picture God for ourselves « Our Father », I dare not use ; it would have been worse than meaningless, bringing to their minds the drunken brute whose name was a terror. Everything we know of the better side of life was unknown to them ; and horrors we dare not think of were their every day life.

And yet they are brave and patient, for if we want a proof of the divine in man we have but to go to these slums where years of misery and sin begun with birth are not strong enough to stamp out the trace that God has set upon the soul. I know of the children who have suffered hunger themselves in order to give their piece of bread to the woman who stood blue with cold outside on their miserable doorstep ; I know the child who brought the ragged woman home and pretended she was too sick to eat her tea in order that that woman might have her meal ; for the good in them is still the stronger though the whole forces of the world fight for evil, and though we in our sinful carelessness have allowed conditions to grow up that rob them of their birthright and happiness, and deny them the heritage of their childhood. It is yet time if we will arise from our slumbers and crush out with unrelenting vigour the pestilence that is eating into our national life, and there shall yet arise a people strong, brave and sober, and a day shall yet dawn when we shall prove the words of our great Cobden, who said, « The Temperance reform lies at the foundation of all reforms. » Then the great principles of Christian brotherhood shall

make the extremes of luxury and the depths of misery an impossibility; for upon an awakened nation has dawned the real history of their rights.

Although my strength does not permit me at this time to look into the faces of the women assembled, in this great Congress in Paris, I would, as my message to them to-day, bid them gaze out on the heights and depths and the shadowy mysteries of the world's great realities from the blessed seclusion of home, and if home happiness has been granted to us let it not narrow our vision, for none love home so well as those who know the dangers that lie out in that great beyond, — none love it so well as those who seek to make the way easier for the weary pilgrim on life's difficult highway; none love their children so well as those who are free to pause, and listen for a moment to the pattering of the footsteps of the sorrowful child life that beat the pavements of our great cities, and as we bend in the shadow over the cradle it is our love for our own children that impels us to go out into the night with the beautiful staff of God's strength in our hand and the pity of Christ in our heart to call these wandering little one ones home; for none love home so well as those who make it most secure, not with bolts and bars but with that better, nobler protection that shall result in an uplifted Humanity.

PREMIÈRE SECTION

PROGRAMME GÉNÉRAL

SCIENCES MÉDICALES & HYGIÈNE

DEUXIÈME SÉANCE

Jeudi matin 6 Avril 1899

Ordre du jour :

ASILES DE BUVEURS ;
THÉRAPEUTIQUE.

PREMIÈRE SECTION

(SCIENCES MÉDICALES ET HYGIÈNE)

Deuxième Séance[1]

PRÉSIDENT : M. LE Dr DE VAUCLEROY

PROCÈS-VERBAL

M. le Président. — La parole est à M. Lombard, secrétaire de la Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme (Genève), pour une communication afférente au programme général de la section.

M. Lombard donne lecture de la note ci-jointe :

LES PRIMES AUX APÉRITIFS ET BOISSONS SPIRITUEUSES A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS EN 1900.

Les primes accordées à des boissons spiritueuses par le motif que faussement elles sont dénommées hygiéniques, ne devraient plus être permises dans les Expositions nationales et internationales.

J'ai l'honneur de présenter à la première section du Congrès international (VIIe) contre l'abus des boissons fortes, la demande de proposer à la Direction de l'Exposition internationale de 1900, de n'accorder aucune récompense aux boissons dérivées de l'alcool ou contenant de l'alcool à forte dose qui ne seraient pas expressément applicables, par leur composition, à des cas de maladie formulés par une faculté.

Les gouvernements se préoccupent bien justement de parer aux maux de l'alcoolisme. Ils ne peuvent permettre que sous une fausse appellation les produits alcooliques viennent se recommander au public crédule. Ils ne peuvent surtout donner sous leur sceau et armoirie une récompense destinée à favoriser la diffusion de ces produits.

Ils prennent ainsi sous leur protection précisément ce qu'ils ont pour mission de réduire.

[1] Voir à la suite du procès-verbal, sous forme d'annexes, les mémoires afférents au programme de cette séance, qui n'ont pu être discutés par suite de l'absence de leurs auteurs.

Nous voulons parler des boissons qui sont couramment désignées dans les annonces et prospectus sous les noms de :

Liqueurs spécifiques, fortifiantes, hygiéniques, réconfortantes, vins toniques, régénérateurs, liqueurs monacales, apéritifs, absinthes, vermouths, bitters, etc.

Les médecins condamnent l'emploi de ces liqueurs, hors les cas spéciaux, fort rares du reste, de faiblesse ou de maladies spéciales, et ne s'en servent comme médicaments que d'une manière exceptionnelle.

Les bien portants et ceux qui cherchent des forces dans ces liquides trompeurs sont abusés par ces fausses et fallacieuses annonces.

Je propose au Congrès de faire à la Direction de l'Exposition internationale la proposition de ne donner aucune récompense à ces produits.

Ce serait faire une protestation contre le prétendu mérite curatif et bienfaisant de ces liquides alcoolisés avec addition d'essences et de goûts qui ne font qu'en augmenter le caractère toxique.

Voici le texte de ma proposition :

« La Direction de l'Exposition internationale de 1900, à Paris, est invitée, au nom du Congrès international contre l'abus des boissons spiritueuses, à n'accorder aucune récompense aux boissons alcooliques ou contenant de l'alcool à forte dose, qui ne seraient pas expressément désignées par une Faculté de médecine comme applicables à la guérison de cas de maladie spécifiés. »

Sur l'observation de M. le président de Vaucleroy, que le Congrès ne peut pas voter de résolution, l'auteur de la proposition demande s'il ne serait pas possible de faire parvenir un vœu à l'Administration, tel que celui formulé ci-dessus.

Il recommande de nouveau à l'attention de ses collègues du Congrès, le bien qui résulterait de l'adoption de cette proposition, et ses conséquences pour réduire le vice [1].

La section tout entière a partagé l'opinion émise par M. Lombard.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion sur les *Asiles de Buveurs.*

La parole est à M. le Dr Forel, ancien médecin, directeur de l'asile de Burghölzli et professeur honoraire de l'Université de Zurick.

LA QUESTION DES ASILES POUR ALCOOLISÉS INCURABLES

Les conditions d'activité et de réussite des asiles pour alcoolisés curables tels qu'ils ont été réalisés dans ces dernières années chez nous, en Suisse, en particulier celles de l'asile d'Ellikon, fondé tout

[1] Les sociétés françaises de tempérance, s'appuyant sur cette opinion, reprendront ce vœu en temps opportun et s'efforceront de le faire aboutir.

récemment, et du château de Hard, pour les buveurs des classes aisées et cultivées me paraissent assez bien établies pour permettre d'aborder maintenant la question plus complexe du traitement des alcoolisés incurables.

Lorsque les pasteurs et leurs ouailles s'occupaient encore seuls à guérir les alcoolisés par cure d'âme, considérant l'alcoolisme comme un vice moral et la conversion religieuse jointe à l'abstinence comme son seul remède, la médecine officielle en était encore à dire : « Qui a bu boira » et à traiter les ivrognes qu'elle considérait tous comme incurables, en leur donnant du vin. De ce singulier état des choses qui a duré longtemps, et dont on se ressent encore fortement, sont résultés des quiproquos dont il est temps de sortir définitivement. Si la médecine a péché par ignorance et incurie en ne comprenant pas qu'il fallait supprimer entièrement et définitivement l'usage de toute boisson alcoolique pour guérir l'alcoolisme (très souvent curable par ce moyen), les pasteurs et les sociétés confessionnelles ont péché de leur côté par ignorance et parti-pris en prenant une intoxication cérébrale pour un vice de morale, et en s'imaginant que la curabilité de l'alcoolisme tenait à la conversion religieuse, c'est-à-dire au fait que le buveur faisait ou ne faisait pas amende de ses péchés. Les sociétés d'abstinence laïques ou interconfessionnelles ont donné par leurs résultats, aussi bons que ceux des sociétés confessionnelles, la preuve de la confusion et de l'erreur qui existaient. Sans nier que pour certaines natures l'influence religieuse ait un bon résultat et réussisse à les amener à l'abstinence alors que d'autres moyens auraient échoué, il faut reconnaître que cette même influence agit chez d'autres natures précisément à l'inverse, ce qui fait compensation. Il faut donc être éclectique et agir selon les cas. Par l'abstinence totale seule on guérit un incrédule aussi bien qu'un croyant, sans que besoin ne soit de changer ses convictions. Les sociétés ou asiles religieux orthodoxes reconnaissent de leur côté qu'il y a des buveurs qu'elles ne peuvent guérir ; seulement elles les accusent à tort d'en être eux-mêmes la cause par leur mauvaise volonté ou la profondeur de leur vice. Je me hâte d'ajouter que ce n'est pas partout le cas et que les esprits religieux plus éclairés font exception, du plus au moins.

Le fait est qu'il y a nombre d'alcoolisés incurables. On ne peut pas toujours les reconnaître d'avance, mais souvent on peut prévoir leur incurabilité avec grande probabilité.

Les causes de cette incurabilité sont très diverses et il importe de les examiner impartialement, en se basant sur l'expérience.

1° Une première catégorie d'incurables se compose des alcoolisés chroniques dont le cerveau était moins résistant que les autres organes du corps (cœur, foie, reins), et chez lesquels l'intoxication alcoolique avait fini par produire un degré d'atrophie cérébrale suffisant pour affaiblir notablement la volonté, la mémoire, les sentiments et même

l'intelligence. Par suite de cela, ils ne sont plus capables de garder une résolution quelconque et se remettent à boire dès qu'ils sont libres, ne pouvant tenir aucun engagement d'abstinence.

Une fois atrophiés les éléments nerveux du cerveau ne se régénèrent plus. Cela est un fait général et bien démontré dans la pathologie de cet organe. Il faut en tenir compte, car il explique beaucoup de choses, le fait étant donné que le poids moyen du cerveau de pareils alcoolisés est sensiblement diminué (Brehm, thèse).

2° Une seconde catégorie, voisine de la précédente, comprend les formes incurables d'aliénation mentale alcoolique proprement dite. On peut appeler la première catégorie, déjà citée, *démence alcoolique simple au premier degré* qui permet encore une certaine cohérence des idées et des actions. Mais ici, il s'agit de psychoses bien accentuées, de délire chronique avec idées de persécution, hallucinations, etc., qui se fixent et se systématisent définitivement (paranoia alcoolique chronique) ou bien d'une démence profonde ressemblant à la démence sénile ou encore à la paralysie générale (démence alcoolique complète ou alcoolico-sénile). Ces cas n'ont guère qu'un intérêt scientifique. Leur place est toute indiquée dans les asiles d'aliénés.

3° Une autre catégorie très importante, bien étudiée par Mlle Oberdieck, dans sa thèse, est celle des épileptiques qui boivent. Je ne parle pas ici de l'épilepsie purement alcoolique qui se guérit par l'abstinence, car elle rentre dans la catégorie des cas curables, mais je parle des épileptiques proprement dits, avec leur caractère violent, mensonger, impulsif et leur intelligence affaiblie.

Très souvent ils se mettent à boire et deviennent par là extrêmement dangereux. Il est assez rare qu'ils soient capables de demeurer abstinents.

4° Puis viennent les pervertis sexuels, intervertis, sadistes, exhibitionistes et autres qui sont tous plus ou moins déséquilibrés et psychopathes, extrêmement souvent enclins à l'alcoolisme, et chez lesquels, sans exception, l'alcool favorise énormément la perpétration des actes délictueux ou au moins pervers. Ces êtres malheureux et manqués sont naturellement disposés à noyer leur chagrin dans l'alcool. Or s'il leur est déjà fort difficile de contenir leurs passions perverses étant sobres, il est clair que cela devient impossible pour eux dès qu'ils sont ivres ou seulement « lancés ». L'alcool agit ici doublement, d'abord en excitant directement le sens génésique perverti, puis en paralysant la réflexion et le sens moral. — J'ai même connu plusieurs pervertis sexuels qui ne l'étaient qu'à l'état d'ivresse.

Parfois les pervertis sexuels peuvent être guéris ou au moins améliorés par l'abstinence. Mais ce n'est pas la règle, car ce sont en général des êtres à cerveau faible, se rapprochant de la catégorie suivante, et ils constituent un danger perpétuel pour la société.

5° Le gros de l'armée des alcoolisés incurables est constitué par les déséquilibrés héréditaires, dits psychopathes constitutionnels et, parmi eux, plus spécialement par ceux qui sont atteints de défectuosités congénitales du sens moral (idiotisme moral, *ethischer Defect*). — Le public est trop enclin à considérer l'imbécilité et son degré supérieur ou idiotisme, comme une maladie d'ordre purement intellectuel. C'est là une profonde erreur. Les insuffisances congénitales du cerveau se traduisent au moins aussi souvent, si ce n'est plus souvent par des défectuosités du sentiment (apathie) de la volonté (aboulie) et du sens moral (anethie) que par celles de l'intelligence proprement dite (démence intellectuelle, anoia). En général, ces défectuosités sont associées et combinées chez le malade ou l'anormal, avec prépondérance de l'une ou de l'autre.

Chez les idiots moraux, c'est la démence du sens moral, l'anethie qui prédomine. Or, il est clair qu'en pareil cas, il faut une compensation bien forte du côté de l'intelligence ou de la volonté pour que des habitudes de boisson une fois prises, le sujet soit capable de demeurer abstinent, car il n'a ni honte, ni remords de ses actes, n'étant pas susceptible de pareils sentiments qu'il n'a jamais eus ni compris, et dont il a tout au plus appris à parler comme un aveugle des couleurs.

Et l'on comprend de plus que l'idiot moral devient facilement ivrogne et que lorsqu'il l'est, il est fort dangereux et encore moins capable qu'un autre de se retenir de commettre des actes délictueux. A un degré un peu moindre, toutes les formes de psychopathies héréditaires poussent très souvent (pas toujours), à l'alcoolisme, tout en rendant sa guérison fort difficile. L'une d'elles, la *dipsomanie*, consiste dans une passion périodique de boire et conduit fatalement à l'alcoolisme si le sujet ne peut arriver à l'abstinence totale. Or c'est plutôt l'exception qu'il puisse y arriver.

Un coup d'œil jeté sur les rapports annuels de l'asile d'Ellikon convaincra de la fréquence de la psychopathie, de l'idiotie morale, de l'épilepsie, etc., parmi les alcoolisés.

En 1896, sur 68 alcoolisés admis à Ellikon, il n'y en avait que 36 (un peu plus de la moitié) dont le cas ne fut pas compliqué d'anomalies psychiques ; en 1897, 44 sur 73, etc. Parmi les alcoolisés des asiles d'aliénés, la proportion des psychopathes et des aliénés constitutionnels et chroniques, c'est-à-dire par conséquent des incurables, est encore bien plus grande (voir la dissertation Oberdieck) et constitue la majorité des cas. Elle est, au contraire, moindre chez les alcoolisés qui sont directement recrutés et guéris par les sociétés d'abstinence libres. Et cependant chacune de ces sociétés souffre des intrigues, des violences et des méchancetés d'un bon nombre de ces psychopathes et de ces idiots moraux, de ces « vipères qu'elle a réchauffées dans son sein ».

Ce n'est pas à dire que tous les alcoolisés psychopathes soient incurables, loin de là, mais le pour cent des cas curables est bien plus

faible chez eux que chez les hommes normaux devenus ivrognes par entraînement et mauvaise habitude.

Et de plus, comme on vient de le voir par ce que j'ai dit des « vipères » des sociétés d'abstinence, la guérison par l'abstinence ne porte en plein chez ces sujets-là que sur l'alcoolisme. Les anomalies mentales préexistantes, congénitales, continuent à subsister chez eux, plus ou moins atténuées seulement dans leurs effets, selon les individus, par la vie abstinente.

Il est même des cas (ceux peut-être qui ont fait dire que les méchants étaient buveurs d'eau), où la boisson, en hébétant un idiot moral, paralyse aussi son intelligence à faire le mal, de sorte que, une fois devenu abstinent, le renard rentré en possession de toute sa ruse, redevient plus malfaisant que lorsqu'il était abruti du matin au soir par l'ivresse. Il faut, pour être complet, constater aussi ces cas-là, qui sont heureusement l'exception, et qui ne doivent certes pas nous décourager surtout si nous pensons au fait qu'en dernier ressort une part énorme des idiots moraux et des psychopathes, criminels d'habitudes, criminels nés et autres, ne sont que les produits par hérédité de l'alcoolisme de leurs ascendants.

Passons maintenant aux prisons et aux maisons de correction. Sous les titres de criminels d'occasion ou d'habitude (attentats aux mœurs, diverses voies de faits, etc.), de prostituées, de vagabonds, de mendiants d'habitude, de prodigues, etc., nous y trouvons une légion d'alcoolisés aigus et chroniques à tous les degrés qu'on y traite trop souvent à rebours du bon sens. Au lieu de les habituer à l'abstinence et de former pour eux des sociétés d'abstinence, on les récompense la plupart du temps avec du vin ou de l'eau-de-vie lorsqu'ils commencent à se mieux conduire.

En Autriche, des aliénistes, comme Tilkowski, des médecins légistes, comme Hinterstoisser, écœurés des méfaits des alcoolisés en question (idiots moraux, épileptiques, etc.) dans les asiles d'aliénés, et n'ayant nullement compris la question de la cure de l'alcoolisme, réclament à grands cris des mesures coërcitives sévères contre ces êtres malfaisants et dangereux, qu'ils considèrent, du moins Hinterstoisser, comme « pas du tout aliénés », mais seulement vicieux et veulent rendre responsables de leurs actes en les condamnant judiciairement. Pas n'est besoin de répéter ici à quel point M. Hinterstoisser est à côté de la question. Je le lui ai démontré ailleurs (Intern. Monakchrift et Wiener medizinische Presse).

Il faut, par contre, reconnaître pleinement le fait fondamental sur lequel se base le faux jugement de l'auteur cité, savoir que les alcoolisés psychopathes, idiots moraux, épileptiques, etc., sont pour la plupart trop peu troublés dans leur intelligence pour ne pas constituer dans les asiles d'aliénés les loups du bercail. Nous ne parlons pas des cas, exceptionnels du reste, où un accès de délire alcoolique les

amène à l'asile ; en ce cas, leur rôle de loup ne commence qu'une fois le délire passé.

Nous devons dire que lorsqu'ils sont soumis au régime de l'abstinence, comme à l'asile de Burghölzli à Zurich, leur conduite est de 90 0/0, meilleure que là où on leur permet de boire, en théorie modérément, car dans ce dernier cas ils trouvent toujours moyen de commettre des excès et par suite des actes violents ; — j'ai eu l'occasion de comparer les deux systèmes et de constater les immenses avantages de l'abstinence pour tout l'asile. Cependant il y a quelques exceptions, et même dans les asiles abstinents, comme Burghölzli, on constate que l'alcoolisé souffre de son côté du milieu aliéné, tout en abusant des faibles d'esprit et des aliénés qui forment sa société.

Si nous tenons soigneusement compte de tous ces faits, nous arriverons par éliminations successives à constituer les catégories suivantes d'alcoolisés au point de vue pratique de leur traitement ou de leur hospitalisation, tout en nous hâtant de déclarer qu'il y a des transitions entre chaque catégorie et qu'il faut toujours essayer les formes plus douces et plus légères de traitement avant d'en arriver aux plus énergiques et aux mesures d'internement plus prolongés ou définitifs :

a) Cas relativement légers d'alcoolisme, chez lesquels l'engagement dans une société d'abstinence totale suffit à la cure. On ne peut jamais s'y prendre assez tôt pour éviter les mesures plus graves. Il faut donc encourager par tous les moyens l'action des sociétés d'abstinence parmi nous, au lieu de les entraver.

b) Cas plus graves, mais encore curables, avec ou sans délire alcoolique, souvent avec psychopathie de nature pas précisément perverse. En général ce sont les cas où la société d'abstinence seule ne suffit pas pour commencer. Ce sont les cas appropriés aux asiles spéciaux pour alcoolisés, comme Ellikon. Pour que ces asiles remplissent leur but, il faut qu'un abstinent dévoué, intelligent et énergique soit à leur tête. Rien n'est absurde comme d'y placer quelque individu incapable ou âgé « auquel on cherche une place ; » — alors on est sûr d'avance de faire fiasco. — Puis il faudrait qu'outre les alcoolisés signant volontairement leur engagement d'y rester au moins six mois, on puisse y placer d'office et contre leur gré un nombre considérable d'alcoolisés en vertu d'une loi comme celle de Saint Gall.

Cette mesure peut, selon les cas, être accompagnée ou non de la tutelle judiciaire. A mon avis, il ne faut pas généraliser. Il y a des cas où la tutelle est déplorable et où il faudrait pouvoir interner l'alcoolisé sans qu'elle soit ordonnée, d'autres cas au contraire où elle est fort utile. J'en ai vu et suivi des deux sortes. Enfin il va sans dire qu'à sa sortie de l'asile pour buveurs, l'ancien alcoolisé devra entrer dans une société d'abstinence et demeurer toute sa vie abstinent, sous peine de récidive à peu près certaine s'il veut recommencer à boire « modérément. »

c) Viennent les cas curables ou incurables compliqués d'aliénation mentale proprement dite et qui doivent être placés dans les asiles d'aliénés, soit temporairement (les curables, jusqu'au transfert dans un asile spécial pour alcoolisés), soit définitivement (les incurables). Certains cas de démence totale et tranquille pourront cependant finir leurs jours à domicile, pourvu qu'on les y maintienne abstinents.

d) Restent enfin les alcoolisés pervers et incurables, criminels, dangereux ou méchants, dont on ne peut plus faire façon, ni en liberté, ni dans les asiles pour alcoolisés curables, et qui, dans les asiles d'aliénés, font tort à eux-mêmes et aux autres aliénés. C'est d'eux que j'ai à m'occuper spécialement ici.

Je tiens avant tout à constater, non sans une certaine satisfaction personnelle, procurée par douze années de luttes et d'efforts intenses contrecarrés par des oppositions souvent aussi passionnées et parfois perfides, qu'injustes et bornées, qu'après avoir réussi malgré tout à établir et à fortifier diverses sociétés d'abstinence, à fonder l'asile d'Ellikon et spécialement à introduire l'abstinence totale dans tout l'asile des aliénés de Burghölzli, c'est ce dernier fait qui m'a valu les attaques les plus acrimonieuses et les calomnies les plus viles de la part de certaines personnes qui eussent dû être les premières à me soutenir. L'homme qui ne fait pas son devoir est disposé à se trouver blessé dans son amour-propre, quand d'autres le font à sa place.

Le nombre de ces fameux alcoolisés pervers et irréductibles, de ces pestes d'asiles qui autrefois y apportaient avec leur ivresse la violence, les attentats sexuels et des perversités de toute sorte a énormément diminué à l'asile de Zurich, les uns s'étant amendés et guéris à Burghölzli ou à Ellikon, les autres étant devenus infiniment plus doux, plus dociles et plus travailleurs, dans un asile abstinent.

Ce qui a diminué, c'est la perversité de la conduite des alcoolisés à l'asile de Burghölzli et le nombre des alcoolisés pervers qui s'y trouvent à un moment donné, non pas du tout la production (nombre d'admissions) des alcoolisés venant du dehors. Celle-ci ne fait que croître et embellir, malgré le monopole et les prédications de modérations, grâce surtout à la condescendance de l'opinion publique et des autorités envers les cabaretiers et les producteurs de boissons alcooliques.

Mais il en reste malgré tout, de ces alcoolisés pervers, dans les asiles d'aliénés, dans les prisons, dans les maisons de correction et, hélas, en liberté, car nos mœurs continuent à tout faire pour en produire. Il ne faut pas non plus oublier ceux qui sortent non guéris des asiles actuels et ceux qu'on renvoie pour inconduite des asiles de buveurs curables.

L'idéal serait donc celui des abstinents : Supprimer l'usage de toute boisson alcoolique dans la société humaine. Alors on n'aurait plus besoin d'asiles pour alcoolisés, ni curables, ni incurables et l'on pourrait en outre supprimer la moitié des prisons.

Mais cet idéal est encore trop loin d'être atteint pour qu'on puisse se baser sur sa réalisation. Il faut donc tenir compte des faits actuels et, par conséquent, des vœux émis par des personnes comme le directeur Tilkowski et bien d'autres. Et puis il y a un fait de première importance qu'on oublie trop, c'est l'épouvantable préjugé du public et des autorités locales en faveur d'une métaphysique surannée et contre les asiles pour alcoolisés.

Grâce à ce préjugé, des milliers d'alcoolisés sont laissés dans leur famille qu'ils maltraitent et ruinent, faisant un mal incalculable autour d'eux, sans que personne ose intervenir. C'est au nom du libre arbitre — triste dérision à la fin du XIXe siècle — qu'on agit ainsi. Il suffit que l'alcoolisé ne « veuille pas » aller dans un asile pour buveurs, et c'est le plus souvent le cas, pour qu'on se croise les bras et le laisse faire en disant : « Il n'est pas fou, on ne peut rien faire. » — Mais plus, la contre-partie, la vieille loi du talion ou de lynch, si profondément ancrée dans la tête des défenseurs de la métaphysique appliquée, leur fait préférer la condamnation judiciaire d'un malade à son traitement. Nous voyons actuellement dans notre « libre Helvétie » une triste réaction obscurantiste se produire dans ce sens contre l'excellent projet de code pénal du professeur Stooss, projet contenant de vraies et belles réformes. Eh bien ! c'est sous le fallacieux prétexte et le drapeau trompeur du libre arbitre que combattent ces réactionnaires, pour nous ramener dans la vieille ornière dont une science éclairée et humanitaire cherche à nous sortir.

Nous voyons donc des considérations pratiques, des considérations d'opportunité s'ajouter à celles de la nature des cas pour exiger que quelque chose soit fait contre la misère des alcoolisés réputés incurables, dangereux et nuisibles qui infestent nos villes et nos campagnes comme vagabonds, mendiants et brutes, et qui ne sont à leur place ni dans les maisons de correction, ni dans les pénitenciers, ni dans les asiles d'aliénés. Les pires ne peuvent être maintenus dans les asiles pour alcoolisés curables comme Ellikon, car ils y déroutent les autres et y ruinent le bon esprit et la discipline.

Or si nous examinons les cas en question sans parti-pris, à la lumière de nos connaissances modernes sur l'aliénation mentale, la criminalité et le cerveau humain, nous y reconnaissons sans peine le type du psychopathe déséquilibré et dénué de sens moral, de l'idiot moral, du véritable criminel né à tous ses degrés, qui est un être anormal, du « Psychopathisch Minderwerthiger » de Koch, bref de cet être à responsabilité limitée qui se trouve aux confins de l'aliénation et de la criminalité par ses tares cérébrales, le plus souvent, héréditaires et congénitales. Nous l'y trouvons en compagnie de l'hystérique pervers, de l'épileptique, du voleur et menteur de tempérament et d'habitude, du charlatan pathologique (pathologischer Schwindler de Delbrück), de l'impulsif violent, etc.

Il y a là toute une catégorie d'individus pervers, de par leur cer-

veau anormal, qui infestent notre société et qui sont renvoyés comme des balles dans la rue, parce qu'aucun des établissements existants ne veulent les garder. Ils passent de la prison à la maison de correction, de celle-ci à l'asile des aliénés, à celui des buveurs, faisant comme la chauve-souris de la fable et disant ici : « Je suis oiseau, voyez mes ailes » et là : « Je suis souris, vivent les rats, » mais profitant de cet état de choses pour recommencer à chaque instant leurs expériences néfastes sur les gens qui ne les connaissent pas, les trompant et abusant d'eux, semant partout la violence, le vice, l'intrigue et la perversion. Grâce à l'anarchie et à la faiblesse qui règnent de nos jours vis-à-vis de ces êtres à la fois malheureux et mal faits, ils dégénèrent eux-mêmes de plus en plus tout en faisant un mal social immense.

Laissant de côté les théories métaphysiques, voyons ce que nous apprend l'expérience des personnes habituées à connaître de près ces « balles » en se les renvoyant mutuellement, c'est-à-dire l'expérience des directeurs d'asiles d'aliénés, de pénitenciers, de maisons de correction et d'asiles pour buveurs. Cette expérience est la même partout et peut se résumer comme suit :

1° Les anormaux dont nous parlons ne supportent pas la liberté complète d'action. Ils le sentent souvent eux-mêmes. Dès qu'ils sont au sein de la société, la faiblesse de leur volonté et de leur raison, la violence de leurs appétits immédiats, de leurs impulsions, etc., les font invariablement retomber dans leur carrière de vice et de crime.

2° Ils ne supportent pas l'alcool qui est le pire agent excitateur et renforçant de leurs mauvaises actions.

3° Sous une discipline à la fois sévère et humaine, les astreignant à un travail continu, limitant leur liberté d'autant que les facultés sociales de leur cerveau sont limitées, et supprimant absolument l'usage de toute boisson alcoolique, on arrive petit à petit à une grande amélioration dans leur conduite. Il n'est pas impossible d'arriver même, au bout d'une ou de plusieurs années, à une guérison relative c'est-à-dire à pouvoir rendre à la liberté sociale les moins malades et les moins pervers, grâce à des habitudes de travail et d'abstinence alcoolique longuement prises et peu à peu fixées. Mais pour réussir, il faut arriver à pouvoir les placer dans un milieu où ces habitudes puissent être continuées sans trop de tentations et de mauvaises influences.

Quelle est maintenant la conséquence pratique à tirer de tous les faits énumérés, conséquences qui auraient dû être tirées déjà depuis des siècles, si l'humanité n'avait pas été aveuglée par le préjugé :

1° Il faut assimiler l'alcoolisé psychopathe, réputé dangereux, nuisible et incurable aux autres psychopathes qui sont dans le même cas.

2° Tous deux doivent être soumis d'office et contre leur gré à une

limitation de leur liberté d'action, limitation important divers degrés et diverses variétés : *a*) Internement dans un asile spécial et approprié ; *b*) tutelle ; *c*) surveillance par la police ou par une autre autorité.

3° Tous deux doivent être soumis à l'abstinence totale des boissons alcooliques, du moins dans les asiles spéciaux qui devront, sous peine de faillir complètement à leur but, supprimer d'office l'usage de toute boisson alcoolique parmi tout leur personnel.

4° Il faut enlever à la détention, dans les asiles spécialement destinés à ce genre de personnes, tout caractère infâmant rappelant une condamnation judiciaire. Il faut donc donner à l'internement un caractère purement administratif et de salut public et individuel. On pourra et devra l'entourer de toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de la justice ainsi que de la liberté à laquelle a droit tout membre de la société humaine qui ne lèse pas la société. La plus sûre sauvegarde sera le caractère humanitaire que devra revêtir l'organisation de pareils asiles qui sont d'une nécessité urgente. En outre, la science et l'expérience devront veiller et combattre la négligence et l'erreur.

Voici à mon avis les grandes lignes qui devront présider à l'établissement d'un asile ainsi conçu.

Partant du fait que les individus de la catégorie dont il s'agit sont presque tous assez forts et intelligents pour travailler utilement, que le travail est la condition fondamentale de leur propre bien, tandis que leurs méfaits et leurs excès dans la société causent à l'Etat, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens travailleurs, un préjudice immense, nous croyons qu'il y a lieu de fonder pour eux un asile à la fois agricole et industriel, avec grande exploitation dans ces deux branches, asile capable ainsi de se suffire à lui-même par le travail de ses habitants et ne coûtant donc pas d'entretien à l'Etat.

En outre, la reproduction de personnes tarées et leurs excès sexuels constituant un autre danger social perpétuel, il y a lieu de séparer entièrement les sexes dans des asiles différents, mais assez rapprochés (4 à 8 kilomètres) pour que le travail agricole et autre des hommes profite à l'exploitation de l'asile des femmes, et que le travail des femmes (lavage, cuisine, racommodage), profite à l'asile des hommes. A l'aide de rails et de marmites norvégiennes, une cuisine et une buanderie communes peuvent parfaitement servir à l'exploitation commune de deux asiles qui ne sont pas distants de plus de 4 à 8 kilomètres.

Pour le détail, voici les points qui me paraissent fondamentaux :

A. Chaque asile doit être bâti sous forme de pavillons séparés et irrégulièrement disposés, de façon à ce qu'aucune symétrie architecturale ne vienne gêner d'avance les agrandissements ultérieurs. Chaque pavillon ou division aura un surveillant-chef spécial et ne devra pas comprendre plus de 50 pensionnaires au maximum.

B. L'asile doit être placé en rase campagne, aussi loin que possible de tous les centres de population.

C. Les pavillons devront être appropriés à la conduite des détenus. Un pavillon de sûreté sera construit avec cellules de sûreté et toutes les précautions contre les violences, démolitions et dangers, comme dans un quartier pour aliénés dangereux ou une prison. Ce pavillon servira aux individus les plus dangereux. Un autre pavillon protègera contre l'évasion, les individus toujours prêts à s'enfuir, sans être autrement dangereux. Un autre pavillon d'habitation et de travail sera disposé pour l'isolement en cas de maladies épidémiques, etc.

En sens inverse, il y aura un pavillon aussi ouvert et libre que possible pour les internés ne présentant pas de danger et dont la conduite sera bonne, pour ceux qu'on pourra même laisser sortir entièrement, librement, et chez lesquels la surveillance, l'ordre, la discipline générale et l'abstinence de l'asile suffiront.

D. Les industries seront développées avec tout le soin possible : tissage, ateliers de cordonniers, de menuisiers, imprimerie (très utile pour certains individus intelligents et dangereux), tressage, copies, etc., etc. Un directeur ingénieux pourra faire énormément. Un grand soin sera donné à l'exploitation agricole.

E. La direction de l'asile devra être confiée à un psychologiste entendu, expérimenté et dévoué, ayant à cœur de tirer le meilleur parti possible de la population dégénérée et dangereuse d'une pareille maison et sachant en associer et en séparer les membres selon leurs aptitudes et leurs dangers. C'est à ce dernier point de vue que les pavillons séparés rendront de grands services. Je rappelle par exemple les intervertis et pervertis sexuels, contre lesquels il faut protéger les autres pensionnaires, etc.

F. *La haute surveillance* de ces asiles devra être confiée à une commission où devraient siéger en même temps des aliénistes, des juristes criminalistes et des directeurs de pénitenciers, ainsi que des experts sur la question de l'abstinence de l'alcool.

Je m'arrête.

A mon avis, un pareil asile, capable de grande extension, constituerait un immense progrès. Et, s'il est bien organisé et bien dirigé, sur les bases indiquées, on y verra bien plus qu'on ne le croirait d'avance, un nombre sérieux de personnes réputées incurables se guérir avec le temps sous l'influence de l'*abstinence*, de l'*ordre* et du *travail*. Ce sera surtout le cas des *alcoolisés réputés incurables*. Mais pour cela il faut le temps, c'est-à-dire une ou plusieurs années dans les cas les plus propices. Il est d'autant moins nécessaire de m'étendre sur les détails de la question que M. Hermann Schinz, médecin de Neuchâtel publiera prochainement comme thèse doctorale un travail sur la responsabilité limitée et le traitement des états qui y conduisent, travail qui se rapporte à notre sujet et auquel je renvoie.

Je termine en émettant le vœu que les sociétés d'abstinence appuient pareille œuvre de leur aide et de leur expérience et que les autorités la prennent sérieusement en main. A quoi servent les déclamations et les controverses sur le libre arbitre, les querelles de confessions et de partis, sinon à paralyser toute action sociale et humanitaire.

L'important est de fonder un asile, comme on l'a fait pour les asiles de buveurs curables. Le reste suivra de soi. Mais ici l'appui de l'Etat est indispensable.

P.-S. — En écrivant les lignes qui précèdent, je lis dans le journal la notice suivante qui se rapporte sans aucun doute par ses antécédents cités ailleurs, à l'un des idiots moraux dont nous parlons. Les gens qui savent voir et réfléchir en trouveront partout autour d'eux. N'eût-il pas mieux valu mettre à temps la brute Gavin dans notre asile que de lui laisser perpétrer son crime, car ce n'est pas d'hier qu'il était une brute.

Canton de Vaud

LUCENS. — *Un crime.* — Un crime horrible vient d'être commis à Lovattens, village du cercle de Lucens. Un individu du nom de Gavin, originaire de Brenles, et qui travaillait à la route de Lovattens à Brenles, avait fait la noce samedi soir à l'auberge de Lovattens.

Ivre, il se querella avec l'aubergiste. Celui-ci le mit à la porte. Gavin jura de se venger. Il exécuta son projet dès le lendemain dimanche de la plus épouvantable façon. Il saisit, dans un chemin isolé, un enfant de neuf ans et l'assomma contre un mur. Puis il le jeta dans la rigole, pleine d'eau.

Le misérable assassin s'enfuit, son crime perpétré. Mais on se mit aussitôt à sa poursuite. Gavin fut arrêté à Villars-Lépais, ferme près de Brenles. Il a été écroué hier dans les prisons de Lucens.

M. le Président. — La parole est à M. le docteur Colla, médecin directeur du Sanatorium Buchheide (Poméranie), co-rapporteur avec M. Forel.

Ueber Trinkerheilanstalten

Des asiles de buveurs

PAR LE Dr E. COLLA *de Finkenwalde (Poméranie)*

Conclusions :

1. Il est indispensable de séparer les buveurs curables des buveurs incurables, fous et criminels, et d'établir pour eux des maisons de santé.

2. Le traitement des buveurs curables est basé sur les principes de l'abstinence totale, du relèvement moral, du travail et de la bonne discipline. La religion peut être considérée comme un des remèdes les plus efficaces.

3. Le travail qui doit être physique (travail agricole et jardinage) sert en même temps de remède que de moyen pédagogique. Il faut tenir compte des facultés des malades et les développer. Le travail qu'ils ont fait à l'asile leur devrait être une source de profit matériel et moral après la sortie.

4. La séparation des sexes en différents établissements n'est pas absolument nécessaire. La séparation selon la condition sociale se fera ordinairement d'elle-même.

5. L'établissement doit être dirigé par un médecin-aliéniste. Cette règle ne saurait être négligée qu'exceptionnellement.

6. Il faut que le directeur soit muni de la plus grande compétence possible pour éviter tout esprit de pédantisme et tout empiètement par des personnes incompétentes.

7. L'asile doit être petit, facile à surveiller et situé à la campagne. Le choix d'un site charmant n'est pas indifférent.

8. La durée du traitement ne saurait être au-dessous de 9 mois au moins.

9. Pour assurer aux asiles de buveurs le plus d'efficacité possible, des lois coercitives qui autorisent le placement forcé de buveurs (le traitement forcé) sont indispensables.

10. En général les établissements ayant le caractère de fondation sont préférables ; mais des asiles particuliers ou appartenant à l'Etat, inévitables dans beaucoup de pays, ont d'aussi excellents résultats.

Die Frage der Trinkeranstalten ist schon wiederholt auf unseren Congressen verhandelt worden. Wenn trotzdem abermals an die Referenten das Ersuchen ergangen ist, darüber zu berichten, so beweist schon diese Thatsache, dass wir es hier mit einer Einrichtung zu thun haben, die, noch in der Entwicklung begriffen, zu keinem auch nur vorläufigen Abschlusse gekommen ist.

In erfreulicher Weise ist, namentlich auch in Deutschland und der Schweiz, diese Frage in den letzten Jahren gefördert worden, und die Thatsache, dass wir in Deutschland vom 1 Januar 1900 ab mit der Entmündigung wegen Trunksucht zu rechnen haben, wird voraussichtlich bei uns der Bewegung noch weitere Ausbreitung geben.

Es ist von Interesse, diese Bewegung zur Errichtung von Trinkeranstalten in den einzelnen Ländern und in ihrer historischen Entwicklung zu verfolgen. Ich kann aber davon um so mehr absehen, als Herr Dr Sérieux vor 4 Jahren dem Congresse darüber einen Ueberblick gegeben hat.

Mit der Vermehrung der Anstalten und der Ausbreitung des Verständnisses für die Trinkerbehandlung sind die Erfahrungen darüber reicher geworden ; vielseitige Beobachtungen und eingehende Studien liegen vor. Aber immerhin muss man sagen, dass wir uns auch heute noch in vieler Beziehung in Versuchen bewegen. Sie können daher auch nicht von mir erwarten, dass ich allgemein gültige Sätze für die Anstaltsbehandlung der Trinker aufstelle, die das Ergebnis wissenschaftlicher Forschung und reicher, übereinstimmender Erfahrung so zahlreicher Beobachter wären. Ich kann vielmehr nur auf eigenem und anderer Material fussend die Grundzüge skizzieren, die sich im allgemeinen als zweckmässig ergeben haben, und diejenigen Punkte zur Diskussion stellen, über die ein allgemein gültiges Urteil bisher nicht zu gewinnen war.

Herr Professor Forel hat Ihnen über die verschiedenen Kategorien von Trinkern vorgetragen und sich sodann im besonderen über Anstalten verbreitet, die zur Verwahrung unheilbarer, verbrecherischer

und geisteskranker Trinker dienen sollen. Dadurch ist schon der Grundsatz ausgesprochen, dass in Trinkeranstalten nicht gemeinsam heilbare und unheilbare, einfache und komplizierte Fälle behandelt werden dürfen. In der That stimmen auch die Erfahrungen fast darüber überein, dass diejenigen Trunksüchtigen, deren Alkoholismus nur ein Symptom einer anderen Krankheit ist und überhaupt alle diejenigen, deren Trunksucht nicht zu heilen ist, für die anderen heilbaren Alkoholiker eine grosse Gefahr sind. Was die kriminellen Trinker betrifft, so wird ihre Zahl voraussichtlich eine ziemlich erhebliche sein ; denn überall, wo die Trinkerbehandlung erst mehr in ihrer Bedeutung gewürdigt wird, werden natürlich zuerst diese gemeingefährlichen Glieder der Gesellschaft versorgt werden. Sie würden daher unter Umständen einer Trinkeranstalt den Character der Strafanstalt verleihen und müssen daher besonders verwahrt werden. Ich möchte mir vorbehalten über die Frage der Trennung der einzelnen Arten von Trinkern später noch einiges zu sagen, nachdem ich die Grundzüge des Anstaltslebens und die Einrichtung der Anstalten besprochen habe. Hier will ich einstweilen den Grundsatz der Trennung nach Heilbarkeit und Unverbesserlichkeit der Pfeglinge als massgebend für die ganze Behandlung der Frage ansehen, und ich beschränke mich daher in Ergänzung zu dem von Herrn Professor Forel Dargelegten auf die Besprechung der Verhältnisse der Trinker*heilanstalten*. Es bedarf kaum noch der Erwähnung, dass der erste Grundsatz der Trinkerbehandlung die völlige Enthaltung von geistigen Getränken ist. Wer aber glaubt, dass dies auch in Kreisen gewürdigt wird, die der eigentlichen Alkoholfrage fern stehen, der irrt sich doch sehr.

Ich habe mich oft gefragt, woher diese Unkenntnis kommt. Denn um Unkenntnis kann es sich nur handeln, da eine abweichende Ansicht von keinen theoretischen Ausführungen und keiner Erfahrung gestützt werden kann. Man stösst meist auf die alte Resignation gegenüber dem Alkoholismus, die die meisten Menschen veranlasst, die Totalabstinenz, eine in den meisten europäischen Ländern so seltsame und von vielen einfach als Humbug bezeichnete Erscheinung, kurz von der Hand zu weisen. Es ist unglaublich lächerlich, und doch ist es mir schon häufig passiert, dass mir Aerzte sagten : die Totalabstinenz ist Unsinn ; wenn wir den Trinker nicht zu wirklich mässigem Alkoholgenuss erziehen können, so heilen wir ihn nicht. Wenn diese Ansicht auf Unkenntnis der Verhältnisse oder auf mangelhaftem Nachdenken beruht, so wird es schon mehr sophistische Spitzfindigkeit, wenn mir jemand zugiebt, dass allerdings die Trinker durch das erste Glas Bier rückfällig werden, aber eben wegen unserer falschen Behandlung, weil wir sie zur Abstinenz, zu einem unnatürlichen Zwange erziehen wollten, dem sich ein normaler Mensch auf die Dauer nicht fügen kann. Wenn man dem Trinker immerfort predige, nur die Enthaltsamkeit könne ihn retten, dann

wird ihm die Hölle so heiss gemacht, dass er sich nach dem ersten Schluck Bier für verloren hält und nun, nur um sich zu betäuben, schnell die grössten Mengen Alkohol hinunter stürzt.

Es ist, wie gesagt, überflüssig, an der Stelle, vo ich stehe, solche falschen und für unsere Pfleglinge gefährlichen Ansichten zu widerlegen. Was könnte das auch nützen? Schuld an aller Unkenntnis ist ja meist die Interesselosigkeit der grossen Menge der Alkoholfrage gegenüber und eine bemerkenswerte Scheu vor Abstinenz und Temperenz, die den alten bequemen Skeptizismus vorzieht. Statistische Belege und wissenschaftliche Ausführungen können also von dieser Stelle aus auf die ferner stehenden keinen Eindruck machen. Ich möchte aber darauf hinweisen, wie richtig es ist, die Tagespresse dazu nutzbar zu machen. Es ist ein notwendiger Zubehör zur gedeihlichen Entwicklung und zur segensreichen Wirksamkeit der Trinkerheilanstalten, dass wir die Abstinenzfrage in ihrer Beziehung zur Trinkerbehandlung immer wieder dem Publikum vortragen ; das aber geht nur durch die Presse.

Hier will ich mich begnügen, die Thatsache einfach festzustellen, dass die Totalabstinenz nicht nur für die Zeit der Anstaltsbehandlung sondern für das ganze Leben das einzige Mittel ist, den Trinker zu retten. Welche erfreulichen Resultate durch die Totalenthaltsamkeit erzielt werden können, ergeben die Statistiken der Anstalten. Wenn es auch schliesslich nur der dritte Teil der Trinker wäre, den wir heilen, so ist das schon gegenüber den früheren Verhältnissen ein wesentlicher Fortschritt. Aber es ist schon oft von anderen Seiten darauf hingewiesen worden, dass diese Zahlen gar kein richtiges Bild von den Erfolgen geben können, die zu erzielen sind. Wenn wir in der Weise, wie es Herr Dr Smith in Schloss Marbach gethan hat, nur wirkliche Heilbare in gesonderten Anstalten behandeln d. h. solche Trinker, deren Alkoholismus nicht das Symptom einer anderen schweren Erkrankung ist, oder bei denen durch den Alkoholmissbrauch nicht schon schwere sekundäre Gehirnerkrankungen sich eingestellt haben, dann erst werden wir Heilungszahlen augeben können, die den ganzen Segen der Totalabstinenz zeigen.

Der Vorwurf, dass dies eine künstliche Verbesserung der Statistik sei, ist hinfällig. Denn es wird auch keinem Menschen einfallen, bei der Berechnung der Heilungszahlen von Knochentuberkulose solche Fälle mit in Rechnung zu ziehen, wo die lokale Erkrankung nur ein Symptom einer allgemeinen Tuberkulose ist, oder solche, die, ohne je behandelt worden zu sein, im letzten Stadium der Krankheit dazu gelangen. Ein Alkoholiker aber ist nicht behandelt worden, wenn er nicht dem System der Totalabstinenz unterworfen worden war.

Die völlige Abstinenz der Trinker kann in der Anstalt nur durchgeführt werden, wenn alle Angestellten vom Leiter bis zum Knecht völlig enthaltsam sind. Auch dieser Satz ist längst durch die Erfahrung als unumstösslich erwiesen. Wenn es anders möglich wäre, eine

erfolgreiche Behandlung der Trinker zu gewährleisten, dann wären die bestehenden Trinkerheilanstalten längst von dieser strengen Regel zurück gekommen; denn darüber darf man sich nicht täuschen, dass ihre folgerichtige Durchführung in den Ländern, wo die Enthaltsamkeitsbewegung noch nicht populär ist, oft grosse Schwierigkeiten macht. Zunächst muss man hier zufrieden sein, wenn es gelingt, ein Personal zu haben, das wenigstens in der Anstalt streng enthaltsam ist. Es lässt sich das ja sehr einfach durch einen Kontrakt erreichen, dem zufolge Verletzung des Enthaltsamkeitsgebotes sofortige Entlassung nach sich zieht. Man kann auf diese Weise wenigstens den Angestellten die Wichtigkeit der Forderung klar machen, die Herr Dr Legrain sehr treffend in die Worte fasst : « pas une goutte de liqueur spiritueuse ne doit franchir le seuil de l'établissement ». Ideal aber wäre es, wenn man nur überzeugte Abstinenten als Angestellte hätte. Es wird sich sicherlich überall eine Anzahl finden, bei denen die Enthaltsamkeit mit der Zeit Herzenssache wird. Aber um von vornherein überzeugte Abstinenten an die Anstalt zu bekommen, ist es wünschenswert, dass die Enthaltsamkeitsvereine sich in den Dienst der Anstalten stellen. Ein Stellenvermittlungsbureau für Abstinenten könnte durch diese Vereine organisiert werden. Es wäre ein solche ja auch für die genesenen Trinker von allergrösster Wichtigkeit, da Müssiggang für sie die Gefahr des Rückfalles birgt, und ebenso zahlreiche Berufsarten sie dieser Gefahr aussetzen. Ueberhaupt möchte ich auf die intime Verbindung von Trinkeranstalt und Abstinenzvereinen das allergrösste Gewicht legen. In dieser Hinsicht erscheint mir namentlich der Verein ehemaliger Pfleglinge von Ellikon, Sobrietas genannt, sehr beachtenswert.

Bekanntlich werden genesene Alkoholiker oft die begeistertsten Vorkämpfer der Abstinenz. Im allgemeinen kann man wohl sagen, dass erst der Trinker für dauernd geheilt anzusehen ist, der von der hohen sozialen Bedeutung der Enthaltsamkeit durchdrungen, ihr mit Begeisterung anhängt. Solange sie nur als ärztliches Gebot befolgt wird, wird sie zwar auch von diesem und jenem zeitlebens innegehalten werden. Im allgemeinen aber ist die Verführung der guten Freunde, der Ehegatten in Verbindung mit dem menschlichen Leichtsinn viel stärker als der ärztliche Rat. Dazu kommt oft noch der Umstand, dass der geheilte Trinker wegen irgend welcher Beschwerden in die Behandlung von Aerzten kommt, die ihm sofort mit dem Vorwurf einschüchtern : Was, sie trinken nichts ? Machen sie doch nicht solchen Unsinn mit ! Der Alkoholiker aber, der sozusagen ein Ritter der Abstinenz geworden ist und in Bezug auf die Alkoholfrage fest im Sattel sitzt, der kann gegenüber allen Gefahren als unbedingt sicher gelten. Wenn ich in diesem Sinne von geheilten Alkoholikern spreche, dann glaube auch ich, dass sie sich ganz besonders zur Anstellung in Trinkeranstalten eignen, und dies um so mehr, als ihr Beispiel viel mächtiger wirken wird als das vieler anderer, die zwar auch abstinent

aus Ueberzeugung sind, die aber nie den Fluch des Alkohols am eigenen Leibe kennen gelernt haben. Wenn die Abstinenz nicht nur eine ärztliche Verordnung sondern vor allem auch ein Erziehungsmittel sein soll, so muss eben besonders das Beispiel wirken. Und dieser erzieherische Wert der Abstinenz ist ganz besonders zu beachten. Sind die Alkoholiker auch Kranke, so ist doch ihr Leiden meist eine Folge von Leichtsinn, thörichter Grossthuerei und Nachäffung. Unreife Anschauungen, ein mangelhaft gefestigter Character, allzu frühe Gewöhnung an Luxus aller Art sind bei Gebildeten immer schuld an der Trunksucht, während ungenügende Bildung und Mangel an besseren Genüssen die *misera plebs* dem Alkoholismus in die Arme treiben. Die Trinkerheilanstalt hat die Pflicht nachzuholen, was Eltern, Lehrer, Staat an diesen Unglücklichen versäumt haben. Sie muss sie lehren, an Edlerem sich zu erfreuen, sie muss ihre Ansichten klären und bessern und ihren Character festigen. Sie zeigt ihnen daher vor allem, dass es ein Leben giebt, das vom Fluche des Alkohols nicht berührt ist, dass der Alkohol nicht nur entbehrt werden kann zu jeder Art geistiger und körperlicher Arbeit, sondern dass diese ohne ihn sogar viel besser gerät. Sie zeigt ihnen, dass der Menschen Arbeit und Geniessen gleichmässiger und befriedigender ist in der Abstinenz als unter dem Alkoholgenuss, und dass, wenn der Alkohol auch die Sorgen wegscheucht, er die Ursachen der Sorgen doch nicht entfernen kann, wie es die Abstinenz thut, deren Folgen Ersparnisse und wirtschaftlicher Fortschritt sind. Der Trinker sieht, dass ein solches Leben wirklichen Sonnenschein spenden kann gegenüber dem kurzen Traume von Sorglosigkeit, der Alkoholbetäubung, die schnell verfliegt, um desto tieferem Missmute Platz zu machen.

Diese Erziehung der Alkoholiker zur Abstinenz und zu besseren Regungen kann nur erreicht werden, wenn die Kranken sich vertrauensvoll der Führung des Anstaltsleiters hingeben, wenn ein Gefühl der Zusammengehörigkeit das ganze Anstaltsleben beherrscht, das ich nicht besser bezeichnen kann als mit den Worten Herrn Dr Legrains « Une vie de famille ».

Die moralische Genesung der Trinker verlangt, dass in den Anstalten stets ein sittlich ernster Ton gewahrt werde; ohne ihn werden alle Bestrebungen erfolglos sein. Man macht leider oft die Erfahrung, wie leicht durch einen seichten Witz oder eine unanständige Bemerkung namentlich bei neulingen ein Ton einreisst, der den ganzen Geist der Anstalt gefährdet. Alle Alkoholiker verflachen ja bekanntlich und finden an den banalsten Sachen Gefallen; es entspricht ihrer sittlichen Minderwertigkeit, dass Obscönitäten und Verunglimpfungen alles dessen, was anderen Menschen heilig ist, ihnen Vergnügen bereiten. Mit Nachdruck müssen alle solche Tendenzen niedergehalten werden, und gegen Verstösse dieser Art ist unnachsichtlich einzuschreiten, wenn man nicht sehr bald die allerübelsten Folgen davon sehen will.

Dass dieser ernste und sittliche Ton in keiner Weise einer harmlosen Heiterkeit und wirklich gediegenen Vergnügungen abhold ist, braucht nicht besonders betont zu werden. Die Anstalt soll eine Stätte heiteren Beisammenseins bilden; gediegener Humor und Belustigungen, die alles niedere meiden, sollen dort willkommen sein.

Selbstverständlich muss auch die Religion in der Trinkerheilanstalt ihre Stätte finden. Viele Trunksüchtige hören vielleicht in der Anstalt zum ersten Male wieder Worte, die in Erinnerung an harmlose Tage der Kindheit ihrer Zauber auf sie noch nicht verloren haben. Dass die religiöse Beeinflussung nicht überall angebracht ist, wird niemand bezweifeln. Für Bekehrungsversuche an Ungläubigen ist in der Trinkerheilanstalt am allerwenigsten der Platz. Der Geistliche wird aber sehr bald durch den Umgang seine Leute kennen und sich vor Zelotismus und Proselytismus hüten, um denen die Quelle der Religion um so lieber zu erschliessen, deren Herzen dafür empfänglich sind.

Auch darf die religiös-sittliche Beeinflussung nicht in engherzig moralisierender Auffassung, dass Trunksucht eine Sünde sei, begründet sein. Schon der langjährige Leiter der ältesten Trinkeranstalt der Welt, Pastor Hirsch, wies darauf hin, dass es sich bei Trunksüchtigen viel mehr um Kranke als um lasterhafte Menschen handelt. Wir wissen ja, dass die sittlichen Mängel der Trinker meist Folgen des Alkoholismus sind. Daher wird die Beeinflussung darin bestehen müssen, zurück getretene Glaubensregungen neu zu beleben, den Pflegling zu festem, religiösem Vertrauen und Empfinden zu erziehen und damit Selbstvertrauen, Characterfestigkeit und Siegesfreudigkeit zu erwecken, niemals aber in dem Bestreben, den Pflegling von der Sünde der Trunksucht bekehren zu wollen.

Noch zwei Punkte sind ferner für die Behandlung von Trunksüchtigen wichtig und müssen in den Trinkerheilanstalten durchaus beachtet werden, nämlich Arbeit und Disciplin. Was die Arbeit betrifft, so ist sie schon deswegen nötig, um die Anstalt nicht zu einer Brutstätte von Faullenzertum und Bummelleben zu machen. Sie ist aber auch ein vorzügliches Heilmittel, und schliesslich kommt vor allem ihr erzieherischer Wert in Betracht.

Was den rein medizinischen Wert der Arbeit betrifft, so ist jetzt bei uns in Deutschland eine lebhafte Bewegung für sogenannte Arbeits-Kuren entstanden, und diese werden besonders für Alkoholiker und Nervenkranke empfohlen. Die vielseitige Bedeutung körperlicher Arbeit für Trinker hat Kerr in seinem grossen Werke so überzeugend dargelegt, dass ich mich darauf beschränken kann, auf seine Ausführungen hinzuweisen. Der erzieherische Wert der Arbeit ist daneben von der aller grössten Bedeutung. Es sind ja die Trinker zumeist Menschen, die keine oder doch keine konsequente Arbeit mehr gewohnt sind, zumteil solche, die niemals gewusst haben, was arbeiten heisst. Auch hier holt die Anstalt nach, was an den Pfleglingen versäumt worden ist. Sie soll nicht nur die Arbeitskraft

der Pfleglinge entwickeln, sondern auch Lust zur Arbeit wecken.

Die Frage der Beschäftigung der Pfleglinge ist eine der aller wichtigsten. Wenn wir der Arbeit den dreifachen Zweck zuerkennen, nämlich den Körper zu stählen, den Geist abzulenken und vor allem Lust zur Arbeit zu erwecken und zu pflegen, so müssen wir gestehen, dass die Auswahl der Arbeit eine sehr schwierige ist. Besonders um die beiden letzten Ziele zu erreichen, ist es völlig unmöglich, nach bestimmten allgemeinen Vorschriften zu verfahren. Hier muss in umsichtiger Weise und mit feinfühligem Eingehen auf Neigungen und Abneigungen der Pfleglinge individualisiert werden. Andrerseits ist freilich zuzugeben, dass die Kunst zu individualisieren unter Umständen an den einfachen realen Verhältnissen der Anstalt zerschellt. Man kann nicht für jede Liebhaberei ein Atelier oder eine Werkstätte errichten; auch werden manche Neigungen der Pfleglinge in dieser Hinsicht einfach ärztlichen oder administrativen Bedenken begegnen.

Vom Standpunkte der Verwaltung wäre es ja gegenüber dem Berücksichtigen so vieler individueller Wünsche sehr vorteilhaft, wenn die Arbeit bis zu einem gewissen Grade für alle gleich sein könnte. Es wird sich das auch in denjenigen Anstalten durchführen lassen, die ihre Kranken aus der Klasse der Arbeiter erhalten. Es liegt nahe, diese Pfleglinge wie in anderen Anstalten landwirtschaftlich zu beschäftigen. Die Anstalt ist aus finanziellen Gründen auf landwirtschaftlichen Betrieb hingewiesen, und die Arbeitskraft der Pfleglinge findet dabei nicht nur passende Gelegenheit zur Verwertung, sondern gerade die Landarbeit muss auch in erster Reihe als geeignet angesehen werden, die körperliche und geistige Genesung der Trinker zu fördern. Der dauernde Aufenthalt in frischer Luft, die energische Muskelthätigkeit bewirken Appetit und Schlaf, und die vielseitige Inanspruchnahme der Glieder im Stehen, Bücken, Knieen ist zugleich die idealste Gymnastik.

Wir sehen nun Landarbeit auch in Anstalten durchgeführt, die nicht nur von Pfleglingen der sogenannten arbeitenden Klassen sondern auch von Gebildeten besucht werden. In Ellikon ist man damit recht zufrieden. Ich glaube, es kommt hierbei sehr viel, wenn ich so sagen darf, auf den *genius loci* an. Bei meinen heimatlichen Verhältnissen ist es von vornherein schon schwer, besser situierte und Arbeiter in ein und derselben Anstalt zu verpflegen; beiden dieselbe Arbeit aufzuerlegen halte ich für undurchführbar. Leichter lässt sich körperliche Arbeit bei Gebildeten erreichen, wenn sie unter sich in einer besonderen Anstalt sind. Zu landwirtschaftlichen Arbeiten wird man aber hier wieder deswegen nicht greifen können, weil das sehr wesentliche Moment der Arbeit, die Fähigkeit das Interesse der Pfleglinge zu fesseln, was bei Gebildeten natürlich viel mehr nötig ist, dieser mechanischen Arbeit ermangelt. Gerade den Gesichtspunkt möchte ich aber vor allem im Auge behalten wissen, dass die Arbeit auch ein moralisches Heilmittel sein soll. Den medizinischen Wert der körperlichen Arbeit können wir bis zu einem gewissen Grade auch durch

Gymnastik, Massage, Elektricität, Terrainkuren erreichen. Aber die wirkliche planmässige, mehr oder weniger produktive Arbeit wird durch kein physikalisches Heilmittel ersetzt.

Es ist nicht zu leugnen, dass es gerade bei den energielosen, schlaffen Trinkern ausserordentlich schwer hält, wirkliche Arbeitslust zu erwecken. Wenn Herr College Smith den Pfleglingen die Arbeit dadurch annehmbar machen will, dass er nur solche giebt, von der die Kranken später einen materiellen oder doch einen aesthetischen Gewinn haben, so ist dieser Gedanke im allgemeinen gewiss völlig richtig. Ich stimme auch darin Smith bei, dass Gartenarbeit in jeder Art, Obstbau, Blumenzucht, Landschaftsgärtnerei und sonstige Specialitäten hier in erster Reihe in Betracht kommen Ich selbst habe schon vor zwei Jahren versucht, diesen Gedanken zu verwirklichen, indem ich mit meiner Anstalt eine Gartenbauschule verbinden wollte, ein Plan, der leider aus äusseren Gründen nicht zu Stande kam. Gartenkunst scheint thatsächlich Alles zu vereinen, was wir von der Arbeit in Trinkerheilanstalten verlangen: sie nötigt zum Aufenthalte im Freien, ist nach meinen Erfahrungen imstande, bei fast allen Pfleglingen das Interesse zu wecken und gewährt ausserdem noch vielen die Möglichkeit, die erworbenen Kenntnisse später zu verwerten, sei es auch nur in dem Sinne, dass sie eine hygieinisch vorteilhafte und ablenkende, daher auch vom öden Wirtshausleben abziehende Liebhaberei haben. Hat doch die Gartenkunst zu allen Zeiten auch unter grossen Männern Freunde gefunden; denken wir an die berühmten Worte Diokletians, als ihm Maximian aufforderte, wieder das Scepter des Reiches zu ergreifen: Ich wollte, ihr sähet das Gemüse, das ich gepflanzt habe, ihr würdet mir dann nichts mehr vom Reiche sagen. Auch ein Hadrian, ein Karl der Grosse, ein Goethe, der die Pflanzenkunde die lieblichste der Wissenschaften nannte, waren Freunde der Gartenkunst. Das beweist die hohe Fähigkeit derselben, die Menschen zu fesseln und ihre aesthetischen Ansprüche zu befriedigen. Ich möchte sie daher in erster Linie zur Anwendung in Anstalten empfehlen, die von Gebildeten besucht werden. Aber auch in Anstalten für Trinker der arbeitenden Klasse sollte man sie neben der landwirtschaftlichen Arbeit nutzbar machen. Hier wird nun freilich ihr wesentlicher Wert, das κτῆμα εἰς ἀεί, für die grosse Menge illusorisch, weil die meisten Pfleglinge später kaum Mittel und Zeit haben werden, aus der Gärtnerei Nutzen zu ziehen. Immerhin werden sich einige Pfleglinge finden, denen sie doch auch später zu gute kommt. Im übrigen wird man die Handwerker am besten nach ihren Kenntnissen, die grosse Menge aber als Arbeiter in der Landwirtschaft oder im Hause beschäftigen.

Das Verfahren, diese Pfleglinge um Lohn arbeiten zu lassen, ist empfehlenswert. Der Trinker, der nach seiner Entlassung in den harten Kampf um das tägliche Brod kommt, wird in der Anstalt freudiger arbeiten, wenn er sich dabei schon einen kleinen Gewinnst

ersparen kann. Von diesen Löhnen können unter Umständen die darbenden Angehörigen unterstützt werden; auch können sie zu besonderen Zulagen in der Verpflegung des Pfleglings verwandt werden. Eine solche Lohnzahlung kann natürlich nur bei Anstalten in Frage kommen, die so gestellt sind, dass durch die gezahlten Löhne das Budget nicht fühlbar belastet wird. Es könnte sonst leicht vorkommen, dass die Verpflegung der Trinker darunter leidet. Danach kämen dafür nur öffentliche Anstalten und solche Stiftungen in Betracht, die reiche Ueberschüsse erzielen oder an sich reich sind. Für Privatanstalten dürfte übrigens die Frage kaum zu erörtern sein, da sie sich voraussichtlich auf die Behandlung vermögender Trinker beschränken werden.

Auch unter den gebildeten und vermögenden Pfleglingen werden manche sein, für die andere Beschäftigungen in den Vordergrund treten müssen. Vielfach bekommen wir ja vernichtete Existenzen in die Anstalt, Offiziere und Beamte, die ihre Karriere haben aufgeben müssen, Kaufleute, die in ihren Verhältnissen zurück gekommen sind. Ihnen muss die Anstalt die Neubegründung einer Existenz oder die Wiederaufrichtung der Verhältnisse erleichtern. Die Pfleglinge haben während des langen Aufenthaltes in der Anstalt reichlich Zeit, sich Kenntnisse zu erwerben, die ihnen bei ihrem neuen Beruf nützlich sind. Sie können fremde Sprachen studieren, Stenographie, Buchführung erlernen oder sonst theoretisch vorarbeiten. Unter besonderen Umständen wird es angehen, dass ein. Pflegling in der Anstalt seine Berufsthätigkeit fortsetzt.

Dass jedoch ein Zimmerstudium und Stubensitzen nicht Ideale für eine Anstaltsbeschäftigung sind, versteht sich von selbst. Hier die richtige Abwechslung mit Bewegung und Arbeit im Freien zu treffen, wird Sache des Leiters sein.

Bei der Forderung körperlicher Arbeit wird man vielfach und zwar besonders bei Gebildeten deswegen auf Widerstand stossen, weil der Pflegling einfach dazu nicht imstande ist. Abgesehen von der Erschlaffung und Entkräftung durch den Alkohol liegt bei vielen die einfache Ursache vor, dass sie körperliche Arbeit überhaupt nicht gewöhnt sind. Ungeschicklichkeit, die bei unzweckmässiger Kraftverteilung zu schneller Erschöpfung führt, und mangelhafte Muskelkraft vereiteln anfangs alle Versuche. Herzklopfen, starke Abgeschlagenheit, Schmerzen in allen Gliedern schrecken den Pflegling von der verlangten Arbeit zurück. Hier gilt es, verständig zu trainieren und den Trinker durch ärztlich zugemessene Beschäftigung allmählich an anstrengendere Arbeit zu gewöhnen. Zweckmässig kann es sein, hier erst mit künstlicher Gymnastik vorzuarbeiten. Wo sich Arbeit in keiner Weise erreichen lässt, muss man sich auf Gymnastik überhaupt beschränken.

Wichtig ist, dass rege Arbeitsfreudigkeit den ganzen Geist des Hauses kennzeichne. *Exempla trahunt* gilt hier ganz besonders. Für Faullenzer ist kein Platz in der Trinkerheilanstalt. Pünktliche Pflicht-

erfüllung und emsiger Fleiss bei allen Angesstellten müssen dem Pflegling voran leuchten.

Dass dieser Geist der Arbeitsamkeit in keiner Weise damit im Widerspruche steht, dass den Insassen eine reiche Auswahl von gediegenen Unterhaltungen geboten wird, versteht sich von selbst. Hierzu sind die Sonntage und Feiertage und die Abende zu benutzen. An arbeitsfreien Tagen können grössere Ausflüge unternommen werden oder sonstige Unterhaltungen geselliger oder belehrender Art geboten werden. Einige Abende können, der Belehrung über die Alkoholfrage gewidmet werden durch Vorlesen einschlägiger Schriften und daran angeschlossene Diskussionen. Die Pfleglinge müssen so intensiv wie möglich mit der Alkoholfrage vertraut werden, damit sie späteren Angriffen gegenüber nicht wehrlos sind. Populärwissenschaftliche Vorträge, sowie allerhand Spiele müssen Abwechslung und Zerstreuung bieten. Von Spielen möchte ich namentlich auf die im Freien hinweisen wie Kegelbahn, Laufspiele, Lawn-Tennis u. s. w.

Jede Gelegenheit, den Pfleglingen gediegene Unterhaltung zu bieten, die ihr ästhetisches Empfinden verfeinert und ihre Kenntnisse erweitert, sollte wahrgenommen werden. Dazu bietet die Nähe einer grösseren Stadt oder wo dies nicht der Fall ist, die Schaar wandernder Vorleser und Künstler Gelegenheit. Auf Zerstreuungen dieser Art sollte gerade auch in den Anstalten für Trinker der ungebildeten Klassen grosser Wert gelegt werden. Es ist gewiss nur von Vorteil und erhöht den Segen der Trinkerheilanstalt, wenn sie so zu sagen auch in der allgemeinen Bildung zur Lehrerin wird. Denn Unkenntnis lastet auf diesen Opfern des Alkohols als schwerstes Hemmnis einer socialen Besserung. Ja, ich würde mich sogar mit dem Gedanken befreunden, den Ungebildeten in den Trinkerheilanstalten regelrechten Unterricht in denjenigen Fächern erteilen zu lassen, die ihnen am vorteilhaftesten wären. Ich würde die Anstalt für nicht vollkommen halten, in der ein bildungsfähiger Analphabet nicht schreib-lese- und rechenkundig würde.

Das Leben in Trinkerheilanstalten muss streng geregelt sein. Es muss der Dienst gewissermassen militärisch geordnet werden. Die Gewöhnung an dieses System kann nur behilflich sein zur Erziehung der Alkoholiker, die ja meist ein Leben hinter sich haben, das nicht nach Zeit und Ort fragte. Ein nach dem Ermessen des Leiters auszustellender Plan muss für jede Stunde die Arbeit vorschreiben und von diesem Plane dürfen Abweichungen nur mit besonderer Genehmigung in einzelnen Fällen stattfinden. Eine solche Tageseinteilung sichert gleichzeitig die Durchführung derjenigen Disciplin, ohne die eine erfolgreiche Behandlung der Trinker nicht durchführbar ist. Wenn man in Bezug auf die Durchführung der Hausordnung ein einziges Mal einem Pflegling Concessionen macht, dann hat man sogleich mit den grössten Schwierigkeiten zu kämpfen. Ich pflege daher in Ermangelung anderer Mittel zur Erreichung dieses Zweckes Verstösse gegen

die Hausordnung im Falle der Wiederholung sofort mit Entlassung zu ahnden. Das wird dem Eintretenden von vorn herein angekündigt; und dies hat allerdings zur Folge, dass ein erheblicher Teil der Aufgenommenen sehr bald diese Hausordnung als lästigen Zwang empfindet und freiwillig die Anstalt verlässt, ehe überhaupt in Bezug auf den Alkohol irgend welche wirksame Beeinflussung Platz gegriffen hat. Es ist das für die Trinker selbst ja sehr zu bedauern; aber auch die Anstalt leidet darunter, da mitunter der Abgang ein ziemlich erheblicher ist, und dann oft die verfügbaren Plätze unbenutzt bleiben, wodurch sogar finanzielle Schwierigkeiten entstehen können. Aber der Geist des Hauses wird dem gegenüber gewahrt, und die zurück bleibenden Pfleglinge sehen an dieser Unnachgiebigkeit des Leiters, wie wichtig die Sache sein muss und fassen um so festeres Vertrauen zur Behandlung. Denn welcher Anstaltsbesitzer wird so thöricht sein, gegen sein eigenes materielles Interesse zu handeln, wenn ihn nicht die Rücksicht auf die fundamentalen Bedingungen für eine erspriessliche Verwirklichung seiner höheren Absichten dazu bewegte. Das ganze Wesen der Trinkerheilanstalt verlangt, dass namentlich Verstösse gegen den guten Ton und gegen das Abstinenzgebot unter keinen Umständen durchgehen. Man hat daher, in Bezug auf das letztere, in einigen Ländern, wo Gesetze über die Trinkerversorgung bestehen, das Einschmuggeln geistiger Getränke in Trinkeranstalten mit Strafen bedroht. Ich möchte dies bei gesetzlicher Regelung der Trinkerbehandlung überall zur Annahme empfehlen. Ich lege dabei wenig Wert auf die Verhütung solcher Vorkommnisse durch die drohende Strafe; aber Gesetze können ihr Teil dazu beitragen, das Volk zu erziehen, und durch solche Bestimmungen lernt es den Ernst der Sache begreifen.

Von eigentlichen Disciplinarmitteln verspreche ich mir wenig Erfolg. Sie können übrigens auch nur bei solchen Anstalten in Frage kommen, die Zwangsaufnahmen machen, oder die, wie es in England der Fall ist, mit dem freiwilligen Eintritte zwangsmässige Zurückhaltung verbinden. Im Allgemeinen kann man sagen, dass Alkoholiker, die überhaupt besserungsfähig sind, unter dem Abstinenzsysteme bald fügsam werden und auch ohne Disciplinarmittel verhältnismässig leicht bei der Hausordnung zu halten sind. Fortgesetzte Renitenz macht den Pflegling jedenfalls verdächtig, als seien bei ihm neben dem Alkoholismus noch andere Sachen im Spiele. Bei diesen wird man schliesslich auch durch die schärfsten Disciplinarmittel nichts erreichen. Zumeist handelt es sich um geistig abnorme Naturen, die möglichst bald entfernt werden müssen. Die Thatsache, dass solche Trinker entlassen und womöglich einer Anstalt für unverbesserliche Trunksüchtige zugeführt werden, wird für diejenigen, die dessen bedürfen, Schreckmittel genug sein, um ihnen die Lust zu Widersetzlichkeiten zu verleiden, bis mit fortschreitender Genesung die allein rettende Einsicht und Vernunft kommt. Immerhin möchte ich mich

für gewisse Fälle nicht völlig ablehnend gegen die Anwendung von Disciplinarmitteln verhalten. Für Anstalten, die Zwangsaufnahmen machen, werden sie kaum zu umgehen sein. Eine allgemeine Regelung der Frage halte ich jedoch für unzweckmässig; dem Leiter muss die Anwendung der Mittel, die strenge Individualisierung verlangen, überlassen bleiben. Dabei steht ihm ein sehr wirksames und dabei doch kaum als Strafe empfundenes Mittel in der Entziehung gewisser Vertrauensbeweise auf einige Zeit zur Verfügung. Niemals darf eine Beschneidung der Kost oder eine Ausschliessung von allgemeinen Rechten angewandt werden. Unter Umständen könnte freilich eine strengere ärztliche Beobachtung Platz greifen um festzustellen, ob beim Pflegling andere Krankheiten mit im Spiele sind; eine solche Beobachtung wird als Disciplinarmittel empfunden werden und wirken, sollte aber nicht planmässig als solches zur Anwendung kommen.

Damit möchte ich die Grundzüge des Lebens in Trinkerheilanstalten gekennzeichnet haben. Wenn ich es kurz zusammenfassen soll, so thue ich es mit den vier Worten: Enthaltsamkeit und Fleiss, Sittlichkeit und Ordnung. Der Geist der Nächstenliebe, der Aufopferung und treuen Pflichterfüllung und der Geist militärischer Zucht und Ordnung müssen sich hier vereinen, um aus den egoistischen, brutalen, pflichtvergessenen schlaffen und haltlosen Trinkern wieder brauchbare Glieder der menschlichen Gesellschaft heran zu bilden.

Aus dem Gesagten ergiebt sich von selbst, dass unverbesserliche Trinker, Geisteskranke, Epileptiker von der Heilanstalt fern gehalten werden müssen. Es wäre nicht nötig darauf hinzuweisen, wenn nicht bisher die Alkoholiker vielfach in Irrenanstalten untergebracht würden. Geisteskranke und Epileptiker können nicht derjenigen Disciplin unterworfen werden, die für Trinker unerlässlich ist und müssen daher der Trinkeranstalt fern bleiben. Was die unverbesserlichen Trunksüchtigen anlangt, deren Fernhaltung ich schon wiederholt gleichfalls als nötig hingestelt habe, so wird sich ihre Aufnahme in eine Heilanstalt in keiner Weise immer vermeiden lassen, zumal das Urteil, ob ein Trinker heilbar ist oder nicht, oft erst durch Beobachtung in einer Trinkerheilanstalt wird gewonnen werden können. Wie es möglich ist, diese fatale Thatsache möglichst durch die Einrichtung der Anstalt zu umgehen, möchte ich später zeigen.

Was die Geisteskranken betrifft, so ist natürlich scharf zu scheiden zwischen geisteskranken Trinkern und trunksüchtigen Geisteskranken. Diese, d. h. Geisteskranke, die neben ihrem psychischen Leiden noch Alkoholiker sind, gehören unter allen Umständen in die Irrenanstalt. Von den Imbecillen und moralisch perversen sehe ich hier ab; die Unterbringung dieser in besonderen Anstalten hat Ihnen Herr Professor Forel schon als notwendig dargelegt. Anders liegt die Sache bei reinen Alkoholikern, die infolge ihres Trinkens geisteskrank geworden sind. Handelt es sich bereits um unheilbare Intelligenzdefekte, so

sind sie natürlich ebenfalls ein für alle Male von der Aufnahme in die Trinkerheilanstalt ausgeschlossen. Auch protrahierte Zustände alkoholistischer Geistesstörung, wie z. B. die Wahnsinnszustände, sind fern zu halten. Dagegen ist es sehr wohl angängig, schnell vorübergehende Störungen wie das Delirium tremens, die trunkfälligen Sinnestäuschungen, die pathologischen Rauschzustände einfach in die Trinkerheilanstalt aufzunehmen. Es muss dann allerdings dafür gesorgt werden, dass sie auf einer gesonderten Abteilung behandelt werden. Solche Fälle sind eben in der Trinkerheilanstalt am besten versorgt, weil unter der Abstinenz die Störungen fast ausnahmslos schnell verschwinden. Einen Nachteil von der Aufnahme solcher Fälle habe ich nie gesehen. Ich glaube im Gegenteile, dass sie sogar einen gewissen guten Einfluss im Sinne der Abschreckungstheorie ausübt. Aber das wäre dabei Nebensache. Die Hauptsache bleibt, dass diese Kranken sogleich unter Verhältnisse kommen, die jede weitere Alkoholzufuhr unmöglich machen. Wir werden übrigens auch von Geisteskranken niemals die Trinkerheilanstalten frei halten können. Wenn unmittelbar nach der Aufnahme ein Trinker delirant wird oder ein während des Transportes delirant gewordener Trinker anlangt, so können wir ihn nicht sogleich abschieben, zumal wenn keine Irrenanstalt in der Nähe liegt. Gerade die Erfahrung mit dem Abstinenzsysteme zwingt uns zu warten, ob nicht schon in wenigen Tagen die ganze Störung vorbei ist. Jedenfalls aber ist zu bedenken, dass der erneute Transport Anforderungen an Gehirn und Herz des Kranken stellt, die ihm erspart werden müssen.

Das Gleiche gilt für epileptische Trinker. Ich trage kein Bedenken, sie in die Anstalt aufzunehmen, da die Anfälle ja meist mit dem Alkoholmissbrauche verschwinden. Thatsächlich habe ich nur ein einziges Mal in der Anstalt Anfälle gesehen, während auch bei vielen anderen die Anamnese welche erwarten liess.

Weiterhin möchte ich die Frage anreihen, ob es zulässig ist, Männer und Frauen in gemeinsamen Anstalten zu behandeln. Das Verfahren ist in den einzelnen Anstalten verschieden, und die Ansichtender Autoren widersprechen sich darin. Ich halte eine Trennung der Geschlechter für ebenso wenig notwendig, wie sie in Irrenanstalten durchgeführt ist. Bei der mehr oder minder schnellen Besserung der Alkoholiker unter der Abstinenz scheinen mir sogar die Bedenken für Trinkerheilanstalten noch geringer als für jene. Im Allgemeinen sind Verstösse gegen die Sittlichkeit viel seltener zwischen Pfleglingen beider Geschlechter, wie man in allen Krankenanstalten beobachten kann, als zwischen dem Personal. Des weiblichen Personals wird aber auch eine Anstalt für Männer nicht ganz entbehren können und des männlichen nicht eine Frauenanstalt. Gute Auswahl der Anzustellenden, strenge Aufsicht und Ordnung sind hier wirksamer als eine Scheidung der Geschlechter in verschiedene Anstalten, die doch auch gewisse Nachteile hat. Ich möchte nämlich gerade dem geselligen, harmlosen

Verkehre der verschiedenen Geschlechter bei Festlichkeiten u. s. w. das Wort reden. Es liegt auch darin ein erzieherisches Moment. Wie so ganz anders gestaltet sich hier das Beisammenleben als es die Pfleglinge von früher her kennen. Hier herrscht keine vom Alkohol erhitzte Sinnlichkeit, keine Lascivität, kein rohes polterndes Reden; harmlos heiter und decent verläuft das Beisammensein. Und auffallend ist, wie schnell sich bei allen Alkoholikern plötzlich der Sinn für das Decorum hebt, wenn sie in der Anstalt mit Frauen zusammen kommen. Auch auf die Trinkerin wirkt der gesellige Verkehr mit dem anderen Geschlechte nicht ungünstig, sondern in der Weise günstig ein, dass sie sich mehr zusammenrafft und mehr auf sich achtet. In den Anstalten für Unbemittelte ist noch daran zu erinnern, dass hier durch Aufnahme von Frauen für die Anstalten auch die weiblichen Arbeitskräfte für Küche, Waschküche, Näh-und Flickarbeit gewonnen werden, die sonst besonders beschafft werden müssen.

Ebenso geteilt wie über diese Frage sind die Meinungen darüber, ob Besitzende und Besitzlose, Gebildete und Ungebildete zusammen verpflegt werden können. Hier dürften die Verhältnisse überall das Verfahren bestimmen, wenn die Trinkerversorgung erst mehr populär wird. Die ganze Frage erscheint mir daher nicht diskutabel. Die Gründung besonderer Anstalten für Gebildete und Vermögende wird sich in manchen Ländern deshalb als notwendig ergeben, weil viele Trinker der besseren Stände sich daran stossen werden, in Anstalten zu gehen, in der die unteren Volksklassen in der Ueberzahl vertreten sind. Es wäre das freilich hinfällig, wenn Zwangsaufnahmen zulässig wären; denn dann würden die Trinker wie die Geisteskranken ohne Rücksicht auf ihre Abneigung in die gemischte Anstalt gebracht werden, die vielleicht zwei oder drei verschiedene Verpflegungsklassen hätte. Aber ich möchte gerade auf das Missliche einer verschiedenen Verpflegung für eine Anstalt hinweisen, wo alle Pfleglinge derselben strengen Hausordnung, demselben Arbeitszwange, derselben moralischen Beeinflussung unterworfen sind. Für mich beruht fernep ein Hauptwert der gesetzlichen Zwangsversorgung in dem moralischen Drucke, der viele Trinker veranlassen wird, freiwillig eine Anstalt aufzusuchen, ehe sie wider ihren Willen dorthin gebracht werden. Diese freiwilligen Aufnahmen müssen so sehr, wie nur immer möglich erleichtert werden, und dazu sind auch exclusive Anstalten nötig, die sich auf die besser situierten Trinker beschränken. Ich gebe zu, dass in einzelnen Ländern diese Notwendigkeit nicht so hervortritt. Gleichwohl ist auch in der Schweiz diesem Bedürfnisse neuerdings Rechnung getragen worden. Wo aber die Standesunterschiede noch so lebhaft empfunden werden wie in Deutschland und in England z. B. muss man sie auch berücksichtigen, wenn die Trinkerversorgung nicht einseitig und unvollkommen bleiben soll.

Schliesslich ist auch darüber noch debattiert worden, ob freiwillige Patienten mit zwangsweise aufgenommenen zusammen verpflegt werden

können. Auch hier wird sich voraussichtlich die Beantwortung der Frage durch die Praxis von selbst ergeben, ohne, dass theoretische Postulate etwas dagegen vermögen. Der freiwillig in die Anstalt eintretende wird in vielen Fällen auch äusserlich den freien Entschluss zum Ausdruck bringen wollen, und daher wird ein Bedürfnis für Anstalten, die nur Freiwillige aufnehmen, vorhanden sein und Rücksicht erfordern. Im übrigen sehe ich aber keine Ursache, weshalb man principiell hier trennen sollte. Es muss nur gefordert werden, dass auch Freiwillige sich allen den für die zwangsmässig aufgenommenen geltenden Bestimmungen fügen müssen. Dieser Gesichtspunkt ist auch überall dort festgehalten worden, wo gesetzliche Zwangsaufnahmen eingeführt oder vorgeschlagen worden sind. So bestimmt der Oesterreichische Gesetzentwurf, dass Freiwillige allen Bedingungen unterworfen sind, und das Gesetz von St-Gallen nimmt dies als selbstverständlich an. Uebrigens glaube ich, dass man unbedenklich auch Morfium-Opium-Cocain-Aethersüchtige, die sich freiwillig zur Aufnahme melden, unter den gleichen Voraussetzungen mit aufnehmen kann.

Wenn wir zur Organisation der Trinkerheilanstelten übergehen, so müssen wir zunächst die viel umstrittene Frage berühren, wer an der Spitze einer Trinkerheilanstalt stehen soll. Ich stehe im Princip auf dem Standpunkte, dass die Leitung in den Händen eines Arztes ruhen muss und zwar eines Irrenarztes. In Deutschland haben sich in diesem Sinne verschiedene medizinische Körperschaften ausgesprochen z. B. der Preussische Medizinalbeamten-Verein, der Verein deutscher Irrenärzte und Neurologen. Dass grosse Trinkerheilanstalten der Leitung durch einen Psychiater bedürfen, wird eigentlich auch von niemand bestritten. Der Trinker ist nun einmal in jedem Falle psychisch, in vielen Fällen ausserdem noch körperlich krank. Dazu kommt die grosse Neigung der Alkoholiker zu wirklichen Seelenstörungen und allerlei schweren körperlichen Zufällen. Die eigentlichen Trinkerkrankheiten, Herzdegeneration, Lebercirrhose, Nierenatrophie, die chronischen Magen-und Darmkatarrhe erfordern eine aufmerksame ärztliche Behandlung. Mit der blossen Abstinenz wird ja hier unstreitig viel gebessert, aber es wäre doch ein unverzeihliches testimonium paupertatis, wenn wir damit glaubten alles gethan zu haben, und nicht die ganze Kunst der Medizin aufböten, den kranken Körper wieder gesund zu machen. Ferner bedarf die Zuweisung der Arbeit namentlich bei Schnapstrinkern, aber wenigstens bei uns in Deutschland, dem Lande des Bieres, auch oft bei Biertrinkern des allein competenten Urteils des Arztes. Ihm allein steht auch die Entscheidung zu, ob der Pflegling überhaupt für die Trinkerheilanstalt geeignet ist. Da ihm so der massgebendste Einfluss zusteht, so muss füglich auch die Leitung der Anstalt in seinen Händen ruhen und zwar auch in administrativer Hinsicht. Nun ist freilich zuzugeben, dass die Leitung einer sehr kleinen Anstalt

durch einen Arzt, wenn dieser nicht Besitzer ist, den Betrieb wesentlich verteuert und auch schliesslich dem Arzte selbst keine befriedigende Beschäftigung bietet. Für solche Anstalten gebe ich zu, dass man die Leitung einer anderen Person überlassen kann, einem Hausvater, oder wie man sie bezeichnen will. Für genügende ärztliche Oberaufsicht und für leicht erreichbare ärztliche Hilfe in besonderen Fällen muss dabei gesorgt werden. Die Organisation von Ellikon erscheint in dieser Hinsicht sehr zweckmässig. Immerhin möchte ich auf die Schwierigkeit hinweisen, die darin liegen kann, dass der Leiter plötzlich gewissen Vorkommnissen gegenüber steht, die eine schnelle ärztliche Initiative erfordern. In Anlehnung an eine Ortschaft, in der ein Arzt wohnt, wäre auch diese Schwierigkeit erleichtert, aber nicht gehoben.

Der eigentlichen ärztlichen Behandlung bedürfen nun für gewöhnlich nur die neu aufgenommenen Trinker, Delirante und körperlich Kranke, von denen nach meinen Erfahrungen die Anstalten stets einen ziemlich erheblichen Procentsatz aufweisen werden. Und zwar wird man es, abgesehen von den chronischen Trinkerkatarrhen, die verhältnismässig leicht in der Abstinenz schwinden, mit Störungen zu thun haben, die wie Neuritis, Nephritis, Herzentartung und Stoffwechsel-Anomalien viel Zeit des Arztes in Anspruch nehmen, weil sie eine genau individualisierende Behandlung, mit hydro-und elektrotherapeutischen Massnahmen, Diätvorschriften verlangen. Der Arzt an der Trinkerheilanstalt darf daher nicht einseitig psychiatrisch gebildet sein, er muss die Anwendung des gesammten physikalisch-diätetischen Heilapparates beherrschen.

Alle Pfleglinge, die weder körperlich krank noch irrenärztlich zu beobachten sind, sollten der ärztlichen Behandlung um so mehr entraten, als sie sich bei fortgesetzten Visiten und medizinischen Massnahmen viel zu sehr als Kranke fühlen und nicht zum richtigen Verständnis der Notwendigkeit des eigenen Aufraffens kommen. Bei ihnen findet die ärztliche Behandlung im gewöhnlichen Sinne keine Stätte ; hier vereint sich der Arzt mit allen übrigen Angestellten zur Erziehung und sittlichen Beeinflussung der Pfleglinge. Bei der grossen Wichtigkeit allgemein und individuell hygieinischer Fragen wird auch dabei im Ganzen sein Urteil das massgebende bleiben. Aber damit ist nicht gesagt, dass sein persönlicher Einfluss im einzelnen auch überall der wichtigste und wirksamste ist. Es spielen dabei sehr viel verschiedene Momente mit, sodass sich die moralische Genesung der Pfleglinge und ihre Hauptförderungsmittel in jedem einzelnen Falle anders gestalten müssen. Insbesondere kommen hier der religiöse Einfluss, das Beispiel eines besonders beliebten Beamten der Anstalt und zufällige Umstände in Betracht. Aber doch darf der Leiter und der Arzt auch diesen Pfleglingen nicht fern stehen, er muss den inneren Zusammenhang mit ihnen wahren und durch regen Verkehr vermehren.

Der Arzt an der Trinkerheilanstalt und nicht er allein, sondern jeder Leiter einer solchen, muss daher vor allem diejenige Menge gesunden Menschenverstandes haben, die ihn frei macht von Vorurteilen, Haften am Kleinlichen und Handeln nach flüchtigen Eindrücken. Nicht die hohe fachwissenschaftliche und theoretisch-psychologische Bildung ist ihm notwendig, sondern praktische Menschenkenntnis und die Kunst, mit Menschen aller Klassen umzugehen und ihnen in der Seele zu lesen. Daraus erklären sich die Erfolge, die einzelne Anstaltsleiter haben, obwohl ihnen keinerlei Studium und höhere Bildung dabei geholfen hat. « Tout comprendre, c'est tout *guérir*, » möchte ich im Hinblicke auf die Trinkerheilanstalten das bekannte schöne Wort ändern.

Was die Zahl der Kranken betrifft, die einem Arzte zu überweisen sind, so möchte ich sie auf höchstens 50-60 normieren, wenn wir von diesen gewisse Bruchteile für solche rechnen, die der Beobachtung bedürfen oder körperlich krank sind. In Anstalten für Gebildete wird sich natürlich die Zahl sehr verringern, weil hier nicht die Mittelspersonen, Wärter und Oberwärter, auf die Pfleglinge in der Weise miteinwirken, wie in Anstalten für Ungebildete. Meiner Erfahrung nach wird hier schon durch 15-20 Pfleglinge die ganze Arbeitskraft des Arztes in Anspruch genommen.

Was die Leitung der Anstalt im allgemeinen betrifft, so ist zu wünschen, dass der an die Spitze einer Trinkerheilanstalt gestellte überall mit den weitest gehenden Befugnissen ausgestattet werde. Thatsächlich kommt ja alles auf seine Person an, er wird überall dem ganzen Anstaltsleben ein bestimmtes Gepräge geben. Kaum irgendwo sonst wird die Brauchbarkeit eines Menschen so sehr die Wirksamkeit einer Einrichtung bestimmen wie hier. Daher bedarf es bei der Besetzung der leitenden Stelle an einer Trinkerheilanstalt grosser Vorsicht und reiflichster Erwägungen. Der so ins Amt gerufene sei nun aber auch der Vertrauensmann derjenigen, die ihn angestellt haben. Bureaukratische Maximen und Dekrete vom grünen Tische sind hier geradezu gefährlich; ein Schematismus, der sich in anderen Anstalten immerhin ertragen liesse, darf unter keinen Umständen Platz greifen. Gerade die Einheitlichkeit der Behandlung, das scheinbar starre System des Anstaltslebens verlangt für den Leiter eine völlig freie administrative Befugnis und ein nicht zu enges diskretionäres Verfügungsrecht in finanzieller Hinsicht. Nur er ist imstande, schnell zu entscheiden, was förderlich und was zweckwidrig ist; nur er kann die Massregeln ergreifen, die prompt und gründlich sein müssen, wenn der Geist der Anstalt gewahrt werden soll.

Es muss daher dem Leiter über die Angestellten eine weit gehende Disciplinargewalt zustehen; die unteren Angestellten wird er ohne weiteres mit Entlassung bestrafen dürfen, wogegen den Gemassregelten Beschwerde zustehen kann, ohne dass die Strafe dadurch Aufschub erleidet. Auch über die übrigen Angestellten muss dem

Leiter ein gewisses Suspendierungsrecht zugestanden werden bis die höhere Instanz definitiv entscheidet. Dem Leiter muss ferner die Diensteinteilung völlig unabhängig überlassen werden, ebenso die Anwendung etwaiger Disciplinarmittel.

Jede grössere Anstalt muss einen Anstaltsgeistlichen haben. Für Befriedigung des religiösen Bedürfnisses von Anhängern anderer Confessionen ist ebenfalls durch regelmässige Besuche von Geistlichen zu sorgen. Auch in kleinen Anstalten muss, wenn es die Organisation der einzelnen nicht schon von selbst ergiebt, dafür gesorgt werden, dass wenigstens die vorherrschende Confession der Anstalt dasjenige Gepräge giebt, das gerade für die Behandlung vieler Trinker von so grosser Wichtigkeit ist.

Die Gelegenheit einmütigen Zusammenwirkens von Aerzten und Geistlichen wird sich in Trinkerheilanstalten wie kaum sonst irgendwo bieten. Sie in fruchtbringender Weise durch regelmässige Conferenzen auszunutzen wird der Leiter sich angelegen sein lassen müssen. Leicht wird es ihm dadurch möglich werden, abgesehen von seinen eigenen Eindrücken durch den unmittelbaren Verkehr mit den Pfleglingen, sich stets zu belehren und seine allgemeinen und besonderen Direktiven bestimmt und unter Würdigung aller Einzelheiten zu erteilen.

In administrativer Hinsicht muss dem Leiter in allen grösseren Anstalten eine tüchtige Verwaltungskraft zur Seite stehen, die ihm natürlich untergeordnet wird. Die übrigen Stellen ergeben sich je nach der Grösse der Anstalt von selbst. Eines besonderen Wortes bedürfen nur noch die Wärter oder Gehilfen und die Oberwärter oder Hausväter. Auch ihre Auswahl erfordert grosse Vorsicht; sie bedürfen aber auch steter wohlwollender Beratung durch Leiter, Aerzte und Geistliche. Vor allem aber sollte bei ihnen gute Bezahlung nicht vergessen werden. Brauchbare, überzeugungstreue Abstinenten sollten durch verhältnismässig schnell steigenden Gehalt und günstige Pensionierungsaussichten als Wärter an die Anstalt gefesselt werden. Der Oberwärter muss unter allen Umständen überzeugungstreuer Anhänger der Abstinenz sein; aber sein Amt erfordert auch, dass er ein fester Character und ein Mann von Gemüt sei. Was die Zahl der Wärter anlangt, so soll man das kleinste Verhältnis wählen, das nur immer zulässig ist, weil mit der Zahl der Angestellten die Gefahr der Corruption wächst. Ich möchte daher 1 Wärter auf 15 Pfleglinge als das grösste Verhältnis vorschlagen, unter Umständen liesse sich vielleicht noch ein kleineres wählen. Dabei mag man in Betracht ziehen, wie weit es angängig ist, Pfleglinge, die lange genug in der Anstalt sind und sich beim Leiter Vertrauen erworben haben, als Hilfswärter zu beschäftigen. Jedem Oberwärter sind höchstens dreissig Kranke zuzuteilen. Sein Einfluss wird sich vielfach als ganz besonders wirksam erweisen, daher sollte die Zahl der ihm zugeteilten Pfleglinge nicht zu hoch sein, um die Intimität des Zusammenlebens zu wahren.

Ich habe schon öfters von grösseren und kleineren Anstalten gesprochen, und die im Vorhergehenden gegebene Skizze bezieht sich auf eine Anstalt von grösseren Dimensionen. Es erscheint nötig, über diesen sehr wichtigen Punkt, über die Grösse der Anstalt, ins Klare zu kommen. Darin sind, wie ich sehe, alle Autoren einig, dass Anstalten von den Dimensionen unserer Irrenanstalten absolut zu verwerfen sind. Man findet auch Anstalten mit mehr als 100 Plätzen nur in Amerika. Ich brauche die Gründe, die gegen sehr grosse Anstalten vorgebracht werden, nicht weiter darzulegen, sondern kann mich begnügen, auf die vortrefflichen Ausführungen der Herren Professor Forel, Dr Legrain, Dr Sérieux hinzuweisen und festzustellen, dass ihr Standpunkt allgemein acceptiert wird. Lassen Sie mich nur auf die beiden grossen Gefahren solcher Anstaltsungetüme hinweisen: Unübersichtlichkeit mit Verlorengehen der einheitlichen Leitung und sodann die Gefahr der Corruption infolge des Zusammenpferchens so vieler Menschen mit krankhaft geschwächtem sittlichem Empfinden.

Die Tendenz, grosse Anstalten zu errichten entspringt finanziellen und administrativen Erwägungen und tritt immer hervor, wo der Staat oder eine grosse Verwaltungseinheit an die Massenversorgung von Kranken denken muss. Dass solche Erwägungen nicht einfach beiseite gesetzt werden können, leuchtet ein. Auf der anderen Seite aber muss verlangt werden, dass das Urteil von Sachverständigen darüber eingeholt werde, wie die projektierte Anlage am zweckmässigsten zu gestalten ist; und dies Urteil verlangt im vollsten Masse Berücksichtigung, wenn etwas brauchbares geschaffen werden soll.

Man hat nun unwillkürlich nach einer oberen Grenze für die Zahl der Plätze gesucht, um eine Einigung zu erzielen, und sie ist in verschiedener Weise fixiert worden. Ich möchte davon absehen weil alle Festsetzungen dieser Art etwas künstliches haben. Es genügt vollkommen, wenn wir als Grundsatz fest halten: Trinkerheilanstalten sollen klein und möglichst übersichtlich sein. Mit diesem Grundsatze können wir an den Plan einer Anstalt von 500 Kranken z. B. gar nicht herantreten. Wohl aber können wir erwägen, ob es nicht möglich ist, unter einer einheitlichen Verwaltung ein System kleiner Anstalten zu vereinen. Ich glaube, dass sich dies in einer Weise durchführen lässt, die ähnlich schon von den Herren Professor Forel und Dr Sérieux vorgeschlagen worden ist. Nehmen wir an, man kaufe zunächst ein Stück Land etwa 20-30 Hektar gross zur Errichtung einer Heilanstalt für 50-60 Pfleglinge. Gleichzeitig werden in der Nähe zwei gleich grosse Areale erworben. Es ist gar nicht nötig, dass diese mit dem ersten zusammenhängen, im Gegenteile ist eine Trennung ganz zweckmässig. Da die Auswahl dadurch grösser wird, wird auch der Preis niedriger sein. Auf den beiden benachbarten Arealen werden « Kolonien » errichtet, wie ich mich ausdrücken will. Was zunächst die Anstalt betrifft, die auf dem ersten Complex

errichtet wird, so muss dort eine getrennte Beobachtungsabteilung vorhanden sein, wo Delirante und trunken aufgenommene untergebracht werden; überhaupt dient sie zur Beobachtung von Pfleglingen hinsichtlich ihres Geisteszustandes. Sie muss zwei besondere Abteilungen haben, eine mit Einzelzimmern für Delirante, sonst Geisteskranke, schwer trunkene, eine mit einem Saal für Neupfleglinge, die der Beobachtung bedürfen und eventuell auch für solche, die später verdächtig werden. Ferner muss eine Baracke für körperlich Kranke vorhanden sein. Der ärztliche Leiter der ganzen Anlage hat mit seinen Assistenten im Hauptgebäude Wohnung, das zugleich die Verwaltungs-und ärztlichen Bureaux enthält; auch der Anstaltsgeistliche und der Verwalter wohnen hier. Auf diesem Grundstücke werden nun ferner zwei kleine Pavillons für je 30 Kranke höchstens errichtet; auch eine Kapelle oder Kirche gross genug für 300 Besucher etwa wird gebaut. Diese Anstalt wird mit dem ganzen Heilapparat der Medizin, soweit er für Alkoholiker in Frage kommt, ausgerüstet, eine Apotheke, ein Elektrisirkabinet, Badeeinrichtungen, Apparate für Gymnastik müssen vorhanden sein. Dazu treten verschiedene Arbeitssäle, wo Handwerker beschäftigt werden, ein Zimmer für feinere Arbeiten, sowie ein Saal zu Festlichkeiten. Eine Bibliothek darf nicht fehlen mit gediegenen Unterhaltungsschriften und einer Auswahl sorgfältig ausgesuchter Schriften über die Alkoholfrage, besonders über Rettung von der Trunksucht. Als Nebengebäude entstehen noch Œkonomiegebäude, Treibhäuser u. dgl. Jeder neu aufgenommene Pflegling wird einer gründlichen Durchsuchung auf etwa mitgebrachte Spirituosen hin unterzogen. Vom Urteile des aufnehmenden Arztes hängt es nun ab, bo der Neupflegling auf die Beobachtungsabteilung oder in einen der Pavillons oder in die Baracke kommt. Sogleich bei der Aufnahme werden seine besonderen Handfertigkeiten und Fähigkeiten festgestell, damit er, sobald es zulässig ist, beschäftigt werden kann. Je mehr der Pflegling moralisch gesundet, desto mehr Vertrauensbeweise wird er erhalten. Bei Anstalten dieser Art wie hier gezeichnet, die vor allem Pfleglinge aus den ungebildeten Kreisen erhalten, wird es unumgänglich sein, dass man ihnen zunächst kein Geld in die Iland giebt; man hat dann später in der Gewährung von Taschengeld ein gutes Mittel, den Pfleglingen Vertrauen zu erweisen. Ob, um das hier sogleich zu besprechen, in Anstalten für vermögende Trinker dasselbe Verfahren in Anwendung zu ziehen ist, möchte ich nicht ohne weiteres entscheiden. Bei zwangsweise Aufgenommenen wird es sich als nötig ergeben. Bei Freiwilligen habe ich recht eigentümliche Erfahrungen gemacht. Ich verfuhr verschieden je nach der Schwere des Falles und der Schnelligkeit der Besserung. Im allgemeinen kann ich sagen, dass ich bei denen, die sehr bald Geld in die Hand bekamen oder es von vorn herein behielten, keine schlechten Erfahrungen gehabt habe. Gerade aber die, die kein Geld hatten, haben mich oft enttäuscht.

Es kommt das wohl zumteil daher, dass eben diese von vorn herein als unzuverlässiger zu bezeichnen waren, und es waren denn auch die meisten von ihnen solche Trinker, die ich nach ausreichender Beobachtung als nicht besserungsfähig entlassen musste. Ein Individualisieren hat hier grosse Schwierigkeiten, weil die ungleiche Behandlung verbittert. Darüber hilft auch der Modus nicht hinweg, dass man allen Pfleglingen für die erste Zeit das Geld vorenthält. Man muss auch dabei dem einen früher als dem anderen Concessionen machen, und so ergiebt sich doch wieder eine Ungleichheit. Ich bin daher jetzt ganz davon zurück gekommen, mir das Geld abgeben zu lassen, wahre mir aber eine gewisse Controlle über ihre Ausgaben, die mir fast ausnahmslos bereitwillig zugestanden wird. Der Umstand, dass die meisten Alkoholiker den Wert des Geldes garnicht schätzen, lässt eine Erziehung auch darin vorteilhaft erscheinen. Uebrigens ergiebt sich diese Controlle durch das ständige Beisammenleben von selbst.

Kehren wir aber zurück zu unserer Anstalt. Was die Pfleglinge auf der Beobachtungsabteilung betrifft, so ergiebt sich für sie eine Internierung, die nicht umgangen werden kann und der ganzen Anstalt keineswegs den Character des Open-Door-Systems nimmt.

Iedem der Pavillons steht ein Hausvater oder Oberwärter vor; in jedem sind ein Tagraum und mehrere Schlafsäle vorzusehen. Das Mass der Freiheit, das den Pfleglingen zu gewähren ist, ist Sache des Leiters zu bestimmen. Ich halte es für unangebracht und auch für undurchführbar hier allgemein gültige Bestimmungen treffen zu wollen. Nur über den Verkehr der Pfleglinge mit ihren Angehörigen möchte ich eins bemerken. Es ist zweckmässig, diesem keine allzu engen Schranken zu ziehen. Das Recht, einen beabsichtigten Besuch zu verbieten, muss freilich dem Leiter in jedem Falle gewahrt werden und zwar ohne die ebenso überflüssige als verdriessliche Umständlichkeit, wie sie das Englische Gesetz für die dortigen Anstalten vorschreibt. Im Ganzen kann es nur vorteilhaft sein, wenn die Angehörigen oft ihre trunksüchtigen Pfleglinge besuchen. Erstens schwinden so durch Sehen und Hören in der Anstalt am leichtesten alle Vorurteile, die sich im Volke naturgemäss nicht weniger als gegen Irrenanstalten erheben werden. Dann aber unterliegen auch die Verwandten der Pfleglinge bei häufigen Besuchen bis zu einem gewissen Grade der Suggestion des Anstaltslebens. Sie erhalten immer wieder den Eindruck von der Unerlässlichkeit der Abstinenz, und wenn wir bei ihnen Verständnis dafür wecken können, so ist für die Zukunft der Trinker viel gewonnen.

Auch dem brieflichen Verkehre wird man keine Hindernisse bereiten brauchen, namentlich aber sollte das Briefgeheimnis unter allen Umständen gewahrt bleiben. Bei Packetsendungen wird anfangs eine Controlle angezeigt sein, bis man über die Persönlichkeit der Pfleglinge und die Einsicht seiner Angehörigen genügend unterrichtet

ist. Die Ausstellung einer Post-Vollmacht ist dazu ausreichend.

Von Vorteil ist — und in allen Anstalten der Art, wie wir sie supponieren, ist es notwendig — dass für die Besuche ein besonderer Raum zur Verfügung stehe, der möglichst einfach möbliert und übersichtlich ist. Die Hausordnung muss dort wie auch in allen übrigen Räumen gut sichtbar angeschlagen sein. Auch muss durch ein besonderes Plakat in grosser Schrift das strenge Verbot, dem Pflegling irgend etwas zuzustecken, den Besuchern eingeschärft werden. Enthaltsamkeitsschriften besonders Belehrungen für die Angehörigen von Trinkern sollen im Besuchszimmer zum Mitnehmen ausliegen.

Die Anstalt soll auch durch ihr Aeusseres den Character der offenen tragen. Höchstens ein leichter Zaun, oder eine Hecke darf ihr Gebiet abgrenzen. Für die Lage der Anstalt möchte ich noch darauf hinweisen, wie wichtig es ist, doch auch dem Schönheitssinne Rechnung zu tragen. Es ist ein nicht schwer genug zu tadelnder Fehler, wenn man solche und andere Anstalten für Kranke in eine baumlose, flache Ebene stellt, während vielleicht einige Meilen davon eine bewaldete Hügellandschaft der Anlage etwas reizvolles gegeben hätte. Es sprechen ja bei der Krankenbehandlung wie bei der Erziehung viele Momente mit, die wir schätzen und benutzen müssen, ohne dass wir ihre Grösse näher bestimmen können. Dazu gehören vor allem freundliche Natureindrücke. Der Wert eines Kurortes wird nicht zum wenigsten mit durch die Lieblichkeit seiner Lage bestimmt. Es liegt auch für unsere Trinker in der Erweckung und Pflege der Freude über Naturschönheiten eine erzieherische Macht von nicht zu unterschätzender Tragweite. Und gerade solchen Anstalten, denen in den Augen der Menge ein gewisses Odium anhängt, schafft reizvolle Lage ein anderes Ansehen.

Wenn ich nun auch unter allen Umständen für ländliche Lage der Anstalt bin, so kann ich mich doch nicht mit denen einverstanden erklären, die Trinkerheilanstalten weitab von den grossen Verkehrswegen und möglichst entfernt von Ortschaften errichtet wissen wollen. Eine Anlehnung an eine Ortschaft würde ich für gar keinen Fehler halten. Wir dürfen und können die Pfleglinge nicht von allem Verkehre abschliessen. Sie sollen im Gegenteile schon in der Anstalt lernen, mit anders denkenden Menschen umzugehen. Die Gefahr des Rückfalles droht ihnen ja erst dann, wenn sie in die alte trinkende Umgebung kommen. Häufige Berührung mit der nicht abstinenten Nachbarschaft der Anstalt macht sie mit diesen Gefahren vertraut.

Was die hygieinischen Einrichtungen der Trinkerheilanstalt betrifft, so brauche ich darüber nichts besonderes zu sagen. Es versteht sich von selbst, dass alle gesundheitlichen Rücksichten wie sonst bei der Anlage von Krankenanstalten mitsprechen müssen. Ganz besonders muss auf das Vorhandensein von gutem Trinkwasser geachtet werden,

damit die Pfleglinge dieses reinste und gesündeste Getränk auch schätzen lernen.

In der Nähe dieser Anstalt werden nun also, wie ich schon sagte einige « Kolonien » gegründet. Jede ist etwa so gross im Areal wie die Anstalt und ist für höchstens so Kranke berechnet. Hier können die Baulichkeiten nun viel einfacher sein; es genügt neben den Wirtschaftsgebäuden ein Haus für die Pfleglinge und Wohnung für den Hausvater. Dieser hat die Leitung der Colonie unter eigener Verantwortung. Der Pavillon für die Pfleglinge muss einen Saal für Festlichkeiten und ein Bad enthalten. Bezüglich der Lage und der hygieinischen Forderungen besteht natürlich kein Unterschied gegenüber der Anstalt.

Das Zusammenwirken dieser ganzen Anlage denke ich mir nun so, dass die Pfleglinge der Anstalt nach einer gewissen Zeit, wenn sie soweit gebessert sind, einer dieser Kolonien übergeben werden. Dabei kann der besonderen Handfertigkeit der einzelnen unter Umständen in der Weise Rechnung getragen werden, dass jede Kolonie neben ihrer Landwirtschaft eine besondere Specialität betreibt, diese Tischlerei, jene Schlosserei, eine dritte Schuhmacherei, und dass dem entsprechend die Pfleglinge verteilt werden. Die Kolonien würden sich dann gegenseitig mit den nötigen Arbeiten versorgen können. In der Kolonie, der er zugewiesen ist, bleibt der Pflegling bis zur Entlassung. Hier und da wird ein solcher auch eine besondere Vertrauensstellung in der Anstalt oder in einer der Kolonien als Hilfswärter, Bote u. s. w. erhalten können und damit vor der Entlassung eine Probezeit ablegen. Jede Kolonie führt nun unter ihrem Hausvater eine Art Familienleben; nur der Kirchgang vereinigt alle Pfleglinge in der Anstaltskirche. Etwa rückfällig werdende müssen natürlich der Anstalt wieder überliefert werden.

Nach Ermessen des Leiters, dem alle Kolonien zur Oberaufsicht unterstellt sind, finden durch ihn und seine Assistenten regelmässige Besuche der einzelnen Anlagen statt. Ebenso muss der Anstaltsgeistliche die Kolonien abwechselnd besuchen, um mit allen Pfleglingen im Zusammenhange zu bleiben.

Auch hinsichtlich der Verwaltung müssen die einzelnen Kolonien so selbstständig wie möglich sein. Sie können dem Verwalter, d. h. dem administrativen Berater des Leiters, zwar unterstellt sein aber nur in dem Sinne, dass dieser über die einzelnen Kolonien, die jede ihr eigenes Budget haben, die oberste Verwaltungsaufsicht führt und dem Leiter dafür verantwortlich ist.

Ich will nun keineswegs behaupten, dass eine solche ausgedehnte Anlage das Ideal einer Trinkerheilanstalt sei; dieses ist und bleibt eine kleine in sich abgeschlossene Anstalt. Aber wenn, wie vorauszusehen ist, in dieser Beziehung gewisse Concessionen gemacht werden müssen, so glaube ich, dass es auf diese Weise am besten geht. Die Anlage ist scheinbar, etwas compliciert, aber sie ist es eben nur

scheinbar, da jede Kolonie und die Anstalt selbst administrativ eine Einheit bildet und auch in Bezug auf das gesellige Leben für sich abgeschlossen ist. Nur unterliegen alle der gemeinsamen Oberleitung. In der staatlichen Trinkeranstalt von Massachusetts hat man die Pfleglinge in drei Klassen nach dem Grade ihrer Zuverlässigkeit geteilt und dem entsprechend die ihnen zu machenden Concessionen geregelt. Dadurch hat man auch an dieser sehr grossen Anstalt für 200 Pfleglinge die Uebersichtlichkeit und die Handhabung der Disciplin erleichtert. Unser Vorschlag, stellt gewissermassen ebenfalls eine solche Klasseneinteilung dar, indem er die ganz unsicheren Pfleglinge der Beobachtungsabteilung, die anderen nach dem Grade ihrer moralischen Genesung der Anstalt oder den Kolonien zuweist. Gleichzeitig aber hebt er jede Zusammenpferchung und die Notwendigkeit einer grossen complicierten Verwaltung auf, indem er jede Kolonie zu einer administrativen Einheit macht.

Der hier skizzierte Plan einer Anstaltsanlage kann nun auch im Ganzen massgebend sein für alle, auch kleinere Anstalten; je nach der Zahl der Pfleglinge würde er sich vereinfachen. So werden natürlich Kolonien nur erforderlich sein, wo die Uebersichtlichkeit in einem einzigen Komplexe leidet. Aber jede Anstalt sollte mit dem notwendigen Zubehör ausgerüstet sein, wie wir ihn für die Centralanstalt unserer Kolonialanlage gezeichnet haben. Man wird sich, je kleiner die Verhältnisse werden, auch hier mit einfacheren Einrichtungen abfinden, die sich in jedem einzelnen Falle von selbst zrgeben.

Der Heilapparat sollte aber in allen Anstalten, die darauf eingerichtet sein wollen, alle Alkoholiker zu behandeln, die besserungsfähig sind, und nicht nur leichte Fälle ohne körperliche Erkrankungen und Neigung zu Psychosen aufnehmen, der gleiche vollständige sein. Sehr wesentlich wird ferner sich die Einrichtung einer Anstalt für vermögende Trinker von der einer Volksheilanstalt unterscheiden. Ich möchte dazu nur das eine erwähnen : landwirtschaftlicher Betrieb wird dort ganz entfallen, soweit nicht Anstaltsinteressen das Gegenteil erfordern. Dagegen sollte um so mehr auf einen grossen Garten gesehen werden. Terrassen oder hüglige Lage desselben ist ganz besonders von Vorteil für etwaige Steigekuren, die bei einem grossen Teile der Alkoholiker wegen der Herzdegeneration und der Circulationsstörungen von grossem Vorteile sind. In meine Behandlung kommen fast nie reine Schnapstrinker, das Bier spielt bei fast allen eine grosse Rolle meist im Vereine mit schweren Süd-Weinen (Xeres, Portwein, Madeira). Bei diesen Alkoholikern, die meist eine Herzerweiterung, Emphysem, starken Fettansatz haben, habe ich oft die brillante Wirkung systematischer Terrainkuren beobachten können. Baumschulen, Obstplantagen, Gemüsebau, Rosenkulturen, Landschaftsgärtnerei können in solchen Anstalten entstehen zur Beschäftigung der Pfleglinge. In geeigneten Fällen muss der Neigung

zum Sport Rechnung getragen werden; der Ruder-und der Radfahrsport zieht erfahrunsgemäss vom Alkohol ab.

Was übrigens kleine Anstalten betrifft, so möchte ich doch auch ein Wort gegen allzu kleine sagen. Zunächst wird sich ihr Betrieb, namentlich, wenn es sich um vermögende Trinker handelt, sehr teuer gestalten; dann aber bleibt mitunter die gegenseitige Annäherung der Pfleglinge aus. Die Auswahl unter den einzelnen ist gering, und so fehlt oft diesem und jenem der eigentliche innige Anschluss, und der grosse Zug des Ganzen, der den einzelnen mit fort reisst, kommt bei einer so kleinen Zahl nicht zu Stande. Ich habe immer gefunden, dass Beeinflussung der Pfleglinge, Disciplin und Arbeitslust besser waren, wenn die Anstalt voll besetzt war, als wenn nur wenige, etwa 6 Pfleglinge vorhanden waren.

Ueber die Verpflegung in Trinkerheilanstalten ist wenig zu sagen. Abgesehen von den Kranken muss die Normalkost eines erwachsenen Arbeiters für den einzelnen Pflegling gefordert werden. Zulagen für besondere Leistungen können unter Umständen durch Darreichung alkoholfreier, schmackhafter Getränke geschaffen werden. Ich kann die Bedenken derjenigen nicht teilen, die in ihrem Genuss eine Gefahr erblicken. Nach meinen Erfahrungen kommt der Genuss alkoholfreier Weine und Biere für die Gefahr des Rückfalles ganz und gar nicht in Betracht. Im Gegenteile haben diese Getränke manchem draussen die Teilnahme am geselligen Leben erleichtert und ihn vor dem Alkohol bewahrt. Denn es ist eine merkwürdige Thatsache, die ich oft beobachtet habe: heisst das Getränk nur Bier oder Wein, so verzeiht man dem Abstinenten seine Enthaltsamkeit allenfalls, Fruchtsäfte, kohlensaure Wasser, Thee oder gar reines Wasser finden vor den Augen der unverständigen Menge Reine Gnade, und die sie geniessen, verfallen dem allgemeinen Spotte. Auch habe ich gesehen, dass die Verbreitung dieser Getränke, die uns ja sehr am Herzen liegen muss, durch genesene Trinker sehr gefördert worden ist.

Schliesslich noch ein Wort über den Tabak, das ich für überflüssig halten würde, wenn nicht einige Anstalten den Tabaksgenuss grundsätzlich verböten. Ich halte die unterschiedslose Verquickung des Tabakverbotes mit der Alkoholabstinenz für verfehlt, wenn ich auch zugebe, dass eine allgemeine Einschränkung des Tabakgenusses nur von Vorteil sein könnte. Aber die Tabaksfrage ist keine Frage wie die Alkoholfrage, sie ist eine rein individuelle, hat keine sociale Bedeutung und verlangt daher eine individualisierende Behandlung. Wo der Tabak schadet, wird er verboten. Dass er aber im allgemeinen den Alkoholikern schädlich sei, und namentlich dass er zum Alkoholgenuss reize, habe ich nie beobachtet. Ich gebe zu, dass er unter Umständen bei einzelnen Menschen den Durst vermehrt, aber wenn wir alle Sachen, die zeitweise den Durst vermehren, verbieten wollen, wohin kämen wir dann? Wir wollen ja auch garnicht den Durst bekämpfen, sondern ihn vernünftig löschen lehren.

Für die Verpflegung der besser situierten Alkoholiker sollte man beachten, dass lucullische Mahlzeiten, die überhaupt dem Character einer Heilanstalt wenig entsprechen, gerade bei solchen Pfleglingen nicht am Platze sind. Dabei überwiegt oft die Rücksicht auf Feinschmeckerei die wichtigere auf Nahrhaftigkeit und Verdaulichkeit. Auch kann es nur von allgemeinem Vorteil für diese Pfleglinge sein, wenn sie ihre etwa verwöhnten Gaumen an eine solide Hausmannskost gewöhnen.

Wenn die Trinkerheilanstalten ihren Zweck in wirklich grossartiger Weise erfüllen sollen, dann müssen sie so zu sagen volkstümlich werden. Dazu muss sich aber die Aufklärung über Trinkerbehandlung und Trinkeranstalten noch in ganz anderer Weise verbreiten, als es bisher in den meisten Ländern der Fall ist. Vor allem aber halte ich in Uebereinstimmung mit den meisten Autoren für unerlässlich, dass Gesetze über die Versorgung von Trunksüchtigen gegeben werden. Das Gesetz von St. Gallen ist mir immer noch als das allerbeste erschienen, weil es einfach, klar und äufserst praktisch ist. Wir müssen überall die gesetzliche Möglichkeit erlangen, Trinker zwangsmässig in Anstalten zu bringen, wie es ausser in St. Gallen in einigen der Vereinigten Staaten von Amerika in Ontario, Australien der Fall ist. Die Freiwilligkeit des Eintretens in die Anstalt wäre zwar aus vielen Gründen das Bessere. Aber wenn im Ganzen bei freiwilligen Pfleglingen bessere Erfolge erzielt werden, so liegt das doch nur an der Thatsache, dass die Freiwilligkeit immer eine geringere Schädigung des Gehirnes voraussetzt als sie bei Zwangsversorgung vorliegen wird, dass Einsicht, Energie und sittliches Bewusstsein noch nicht so schwer beeinträchtigt sind. Wie oft aber sieht man trotzdem bei solchen Alkoholikern alle Ueberredungskunst, jeden ernsten ärztlichen Rat an allerlei Bedenken abprallen, wobei namentlich der Kostenpunkt immer eine grosse Rolle spielt. Der moralische Druck der drohenden Zwangsversorgung wird dem gegenüber erst ein freiwilliges Aufsuchen der Anstalten im ausgedehntesten Masse bewirken. Andererseits aber müssen wir uns doch fragen, ob denn damit genug gethan ist, wenn wir denen Behandlung gewähren, die freiwillig für einige Zeit in eine Anstalt gehen wollen. Jene anderen sind es ja, die eigentlich erst den Alkoholismus zu einer Volksfrage machen, jene, die nichts wissen wollen von Heilung, und die in ihrer brutalen Einsichtslosigkeit und moralischen Indifferenz eine Gefahr für ihre Familie, für den Staat, für die Mitmenschen und für spätere Generationen sind. Und gerade in der grossen Masse der unvermögenden Trinker kann von Freiwilligkeit kaum die Rede sein. Diese hülfsbedürftigen Trinker verkommen, wenn sich nicht gesetzlicher Zwang ihrer erbarmt. Es wäre nur unvollkommene Arbeit, kaum die Mühe lohnend, wenn wir auf zwangsmässige Anstaltsbehandlung verzichten würden. Ebenso wie Geisteskranke müssen die Trinker zwangsweise behandelt werden; denn sie sind nichts anderes als

durch das Gift des Alkohols intellektuell und ethisch schwachsinnige Menschen, die nicht selbst für sich sorgen können.

Merkwürdig ist es, dass sich in manchen Ländern die Gesetzgeber vor einer zeitweiligen Freiheitsberaubung der Trinker scheuen, dagegen die Entmündigung d. h. ihren bürgerlichen Tod für unbedenklich halten. Ja die Entmündigung ist bei uns in Deutschland in einem lebhaft bekämpften Gesetzentwurfe zur Vorbedingung der zwangsmässigen Behandlung gemacht worden. Das einzig richtige ist die heilbaren Trinker zu heilen und nur die unheilbaren zu entmündigen.

Dass mit der Zwangsversorgung das Recht verbunden sein muss, die Trinker gegen ihren Willen eine gewisse Zeit in der Anstalt zurückzuhalten, ist selbstverständlich. Dieser Internierung werden sich auch diejenigen Freiwilligen fügen müssen, die sich in Zwangsanstalten begeben, weil sonst die Disciplin gefährdet wird. Aber auch sonst wäre es von Vorteil, wenn dem englischen Verfahren gemäss mit freiwilliger Aufnahme Detention verbunden wäre. Gerade das Gefühl der Besserung verleitet oft in den besten Fällen zu allzu frühem Austritt trotz aller vorher gegebenen Versprechungen. Neun Monate scheinen im allgemeinen unerlässlich zur Behandlung und Heilung der Trinker, selten weniger. Dass Ausnahmen vorkommen, ist erfreulich, kann aber die Regel nicht berühren. Wer sich dieser Detention nicht fügen will, muss eben eine Anstalt aufsuchen, die ihm keinen Zwang bezüglich der Dauer seines Aufenthaltes auferlegt. Die Privatspekulation wird dafür sorgen, dass es an solchen Anstalten nicht fehlt, wenn die Specialbehandlung der Alkoholiker erst noch mehr aufkommt. Dass solche Anstalten Vorzügliches leisten können, bestreite ich nicht; aber es kommen für sie doch nur ausgewählte Fälle in Frage.

Wichtig ist ferner, dass das Aufnahmeverfahren nicht zu compliciert sei. Eine Mitwirkung des Gerichtes sollte unter allen Umständen vermieden werden. Mir erscheint das Gesetz von St. Gallen auch darin vortrefflich. Immerhin könnte man zur Beruhigung des Volksbewusstseins die Mitwirkung des Gerichtes ja durch eine nachträgliche Meldung an den Staatsanwalt sichern. Doch darf der Trinker oder derjenige, der den Antrag stellt, nicht selbst mit den Gerichtsbehörden deswegen zu verhandeln haben; denn vor gerichtlichen Verhandlungen hat das Volk, wie Herr Professor Forel sehr richtig bemerkt, eine instinktive Scheu. Es liegt überhaupt kein Grund vor, bei der Versorgung von Trinkern anders zu verfahren als bei Geisteskranken, für deren Versorgung doch z. B. in Deutschland allgemein ein amtsärztliches Gutachten und die Vermittlung einer nicht gerichtlichen Behörde genügt.

Anstalten, die mit Zwangsbefugnissen ausgestattet sind, müssen staatlicher Aufsicht unterstehen. Schon zur Beruhigung des Publikums wird dies notwendig sein. Ich würde es für sehr wünschens-

wert halten, dass für das gesamte Trinkeranstaltswesen in jedem Lande eine Central-Revisions-Behörde errichtet werde, die nach Art der englischen Institution des Inspector of Retreats mit weit gehenden Competenzen ausgestattet und dem Minister direkt unterstellt würde. Dies Amt könnte nur von einem Psychiater versehen werden. Es würde durch diese Institution bureaukratisches Schematisieren am besten vermieden; der betreffende Decernent würde sich ausschliesslich den Trinkeranstalten widmen und sich dadurch vielseitige und gründliche Erfahrungen und Kenntnisse verschaffen. Zugleich wohnte ihm vermöge seiner Stellung zum zuständigen Minister die Initiative zu Verbesserungen und allgemeinen zweckmässigen Anregungen bei.

Zum Schluss möchte ich noch eine Frage berühren, die zur Zeit lebhaft diskutiert wird, nämlich die Kostenfrage oder besser gesagt die Frage, auf welche Weise Trinkerheilanstalten ins Leben gerufen werden sollen. Bemerkenswerter Weise sind darin alle einig, dass der Staat in erster Reihe berufen ist, mit seinen Mitteln für die Errichtung und Unterhaltung von Trinkerheilanstalten zu sorgen. Die Commission zur Untersuchung der Trunksuchtsfrage in Neu-Süd-Wales hat sich dahin geäussert, dass die Ausgaben des Staates für die Anlage und den Betrieb von Trinkeranstalten zwar gross seien, dass die Errichtung solcher Asyle aber in Wahrheit doch eine Ersparnis bedeute. Und das kann nicht laut genug betont werden. Zunächst werden ja in Trinkeranstalten sehr viele untergebracht, die sonst in anderer Weise der Fürsorge des Staates anheimfallen als Landarme, Geisteskranke, Verbrecher. Sodann aber vermindert der Staat durch Heilung von Trunksüchtigen die Zahl der versorgungsbedürftigen Armen und Kranken überhaupt, vermehrt dagegen die der steuerkräftigen Bevölkerung. Vor allem aber ist es eine hohe sittliche Pflicht, dass der Staat für die Trinker ebenso sorgt wie für die Geisteskranken, Epileptiker und Idioten.

Merkwürdiger Weise spitzt sich aber die Debatte über die Art der Gründung von Anstalten dahin zu, dass man die Zweckmässigkeit dieser oder jener bezweifelt. Unbestritten sind bisher nur solche Anstalten gut geheissen worden, die aus der Mildthätigkeit hervorgegangen sind. Sie haben ja auch das für sich, dass sie einerseits das Dreinreden von allerlei nicht competenten Personen und Behörden und andererseits eine allzu grosse Nachsicht gegenüber solventen Pfleglingen nach Möglichkeit ausschliessen. Dass sie sich immer davon völlig frei halten können, möchte ich namentlich für den ersten Punkt nicht zugeben. Die Möglichkeit bureaukratischen Hineinpfuschens in die Verwaltung der Trinkerheilanstalt liegt nun bei staatlichen Anstalten nahe; die Erfahrungen in Amerika scheinen ebenfalls darauf hinzudeuten. Es ist ja aber auch bei anderen öffentlichen Anstalten eine oft gemachte Erfahrung, dass plötzlich Dekrete von oben in das Getriebe der Anstalt hineinfliegen, die wie ein Steinchen in einer Maschine den

ganzen Mechanismus beeinträchtigen oder sich von Anfang an überhaupt als undurchführbar erweisen. Dass dagegen Trinkerheilanstalten ganz besonders geschützt werden müssen, erwähnte ich schon früher, und ich glaube dass die von mir geforderte selbstständige Stellung des Leiters, die ich ebenfalls schon näher gekennzeichnet habe, dem vorbeugen wird.

Der andere Vorwurf, allzu grosse Connivenz gegenüber gewissen Pfleglingen aus Rücksicht auf die Pensionsgelder richtet sich gegen Privatunternehmungen, an deren Gedeihen der Leiter finanziell beteiligt ist. Ich habe schon darauf hingewiesen, wie durch strenge Handhabung der Hausordnung in solchen Anstalten leicht schwierige finanzielle Verhältnisse eintreten können. Dass die Versuchung hier gross werden kann, die Disciplin fahren zu lassen und die zahlungsfähigen Pfleglinge festzuhalten, ist nicht zu bestreiten. Was will man aber dagegen thun, dass die Trinker dann durch Gewissenlosigkeit der Anstaltsbesitzer ausgebeutet werden? Durch Gesetze ist es nicht zu hindern. Erleben wir nicht heute, dass Alkoholiker in Anstalten sich zu ihrer Heilung befinden, wo Weinzwang bei Tische herrscht, wo sie ganze Körbe Bier mit Wissen der Angestellten im Zimmer haben, wo eine tägliche Menge von 5-6 Flaschen Bier und 1 Flasche Moselwein vom Leiter als nicht zu viel für einer Trinker bezeichnet wird? Wird sich das durch ein Trinkerversorgungsgesetz ändern? Im Gegenteile, es ist zu fürchten, dass das gefährlichste Freibeutertum, dasjenige, das auf die Dummheit der Welt spekuliert, auch bei der Ausbreitung der Trinkerbehandlung versuchen wird, seine Schafe zu scheeren. Die Kundigen werden bald den Wert einer solchen Anstalt erkennen und warnend ihre Stimme erheben. Im übrigen stehen wir in Zukunft ebenso wie jetzt solchen Treibereien machtlos gegenüber. Es wird aber ein Bedürfnis nach Privatanstalten hier und da vorhanden sein, da viele Menschen eine Abneigung gegen staatliche und solche Anstalten haben, die der Mildthätigkeit ihre Entstehung verdanken. Und jene Anstalten, die wie viele der heutigen Nerven und Kaltwasserheilanstalten, den Trinker aufnehmen und ihn weiter trinken lassen, werden doch immerhin Ausnahmen bleiben gegenüber denjenigen Privatunternehmungen, die wissenschaftlich und gewissenhaft geleitet werden.

Ich kann mich nicht gegen irgend eine Art der Anstalt principiell entscheiden; wenn die geeignete Person an der Spitze steht, können sie alle gutes leisten. In mancher Hinsicht ist es sogar gut, wenn die Trinkewersorgung auf recht breiter Basis inauguriert und möglichst vielseitig in Angriff genommen wird. Im übrigen werden auch hier die Verhältnisse trotz aller theoretischen Postulate mächtiger sein und je nach Land und Volk die Praxis bestimmen. So glaube ich z. B. dass die mir äusserst sympathischen Verhältnisse der Schweiz — staatlich subventionierte Stiftungen — für Deutschland im Grossen nicht geeignet sind. Es geht bei uns ein tiefes, wenn auch völlig

ungerechtfertigtes Misstrauen gegen nicht staatliche oder sonst behördliche Anstalten durchs Volk. Solchen Eigentümlichkeiten muss aber bei einer so schwierigen Sache Rechnung getragen werden.

Ich komme zum Schluss. Was ich Ihnen darlegen wollte, sind, wie ich schon im Anfang sagte, keine durchweg unbestrittenen Sätze. Bei einer so grossen Frage wie der vorliegenden, hat das Urteil eines einzelnen aber überhaupt keine weitere Bedeutung als die, einen Baustein zu dem ganzen Werke zu liefern. Dass mir dies gelungen sei, ist mein inniger Wunsch.

Schlusssätze

1. — Die Trennung der heilbaren Trunksüchtigen von den unverbesserlichen, von Geisteskranken und kriminellen Trinkern durch besondere Heilanstalten ist unerlässlich.

2. — Die Grundlagen der Trinkerbehandlung müssen völlige Abstinenz, sittliche Beeinflussung, Arbeit und gute Disciplin bilden. Der Einfluss der Religion ist eins der Haupthilfsmittel und daher gebührend zu berücksichtigen.

3. — Die Arbeit soll körperlich sein (Land und Gartenarbeit); Sie soll neben ihrem hohen medizinischen Werte besonders als Erziehungsmittel gewürdigt werden. Die Kenntnisse des einzelnen sind entsprechend zu berücksichtigen und seine Fähigkeiten zu entwickeln. Wenn möglich soll die Anstaltsarbeit den Pfleglingen auch nach der Entlassung eine Quelle moralischen oder materiellen Gewinnes sein.

4. — Eine Trennung der Geschlechter in verschiedene Anstalten erscheint nicht unbedingt nötig, die Trennung der Stände wird sich meist von selbst ergeben.

5. — Die Anstalt soll unter Leitung eines Irrenarztes stehen. Nur ausnahmsweise ist ein andere Leitung zulässig.

6. — Der Anstaltsleiter muss mit der grössten Competenz ausgestattet werden, die nur immer möglich ist, um Schematismus und störende Beeinflussungen durch Nichtsachverständige zu verhüten.

7. — Die Anstalt soll möglichst klein und übersichtlich sein, ländliche und womöglich reizvolle Lage haben.

8. — Die Dauer des Anstaltsaufenthaltes soll mindestens 9 Monate betragen.

9. — Zur wirklichen segensreichen Wirksamkeit von Trinkerheilanstalten sind Gesetze unerlässlich, die die Zwangsheilung gestatten.

10. — Anstalten im Character von Stiftungen sind unzweifelhaft die besten. Die Errichtung von staatlichen und privaten Anstalten wird sich aber in vielen Ländern als notwendig ergeben, und unter guter Leitung können diese auch ebenso vorzügliches leisten.

DISCUSSION

M. le Dr Victor Oldéroggué est d'avis que le Congrès devrait s'occuper du côté législatif de la question ; les buveurs devraient être retenus dans les asiles un temps suffisamment long pour être complètement guéris. Dans la plupart des pays, un buveur interné a le droit de quitter l'asile lorsqu'il est guéri de son délire. Mais c'est souvent pour retomber dans son vice le lendemain même. Au contraire, si une loi permettait de retenir l'alcoolique un temps suffisant, les résultats seraient modifiés. Une grande commission antialcoolique réunie à St-Pétersbourg sous les auspices du Dr Nijégorodzeff s'occupe de cette question.

M. le Président. — Dans cette question, il faut distinguer le point de vue médical et le point de vue législatif. Ce dernier a été longuement traité par le Dr Thiry, professeur à la Faculté de droit de Liège, au Congrès de Bruxelles. Quand un buveur menace sa famille et risque de commettre un malheur, ce qui se voit chaque jour, l'internement s'impose. Mais une fois interné, cet homme devient calme et l'on est obligé de le laisser sortir. La récidive ne se fait pas attendre.

Quand, au contraire, l'alcoolique ou le buveur prend un engagement de rester bénévolement six mois par exemple, alors il peut guérir complètement. Lorsque le placement a lieu par voie administrative, c'est-à-dire d'office, la tâche du médecin serait facilitée s'il existait une telle loi ; il n'y aurait pas lieu alors de réclamer un engagement.

L'abstinence doit être totale à l'établissement ; en outre, il faut que le personnel, lui aussi, soit abstinent ; les malades peuvent sortir, mais toujours surveillés, car les fraudes sont très fréquentes.

M. le Dr Ossipoff (Russie) pense que la durée du traitement ne doit pas aller jusqu'à 9 mois ; six mois suffisent le plus souvent.

M. le Dr Ruysch (Hollande) prétend qu'on ne peut fixer la durée du séjour des alcoolisés dans les asiles. Cela dépend, d'une part, de l'alcoolisé lui-même, de sa famille, de son entourage, et, d'autre part, de la façon dont l'asile est installé et administré.

Pour un buveur sur lequel ne pèse pas d'hérédité, qui est un homme résolu, de caractère et de volonté, qui n'est devenu alcoolisé que par un concours malheureux de circonstances, la guérison peut être obtenue en 3 mois. Pour d'autres, les dégénérés, les ivrognes héréditaires, les chroniques, gens de peu de volonté, il se peut qu'une année ne suffise pas. Il en est enfin d'incurables.

M. Ruysch croit donc que c'est le médecin qui doit fixer, dans chaque cas particulier, la durée du traitement en se basant sur les anamnestiques et sur l'examen du malade.

M. le Président fait observer, au point de vue légal, que l'on se heurte à une certaine résistance de la part des gouvernements. En Belgique, il en est ainsi. Mais toujours, ici comme ailleurs, il faut que l'initiative privée ouvre la marche et montre à l'Etat la voie dans laquelle il doit s'engager. Les résultats obtenus dans les asiles privés emportent la conviction.

M. Marthaler donne communication du travail suivant contre les *asiles des buveurs de la Suisse*, leur organisation, les résultats obtenus.

Die Schweizerischen Trinkerheilanstalten

Les asiles de buveurs en Suisse

PAR M. LE PASTEUR HARALD MARTHALER DE BERNE

Analyse. — Il existe en Suisse 10 asiles pour buveurs qui ont traité depuis leur origine jusqu'à la fin de 1898, 2374 malades. Tous ces établissements doivent l'existence à l'initiative privée, soit de particuliers soit de sociétés fondées dans ce but. Mais tous reçoivent des sommes plus ou moins considérables des gouvernements cantonaux. La somme totale de ces subventions d'Etat s'élève à 188.192 fr. Il n'y a qu'un seul asile, celui du château de Hard, appartenant à une société par actions et destiné aux buveurs de la classe aisée, qui soit dirigé par un médecin. Tous les asiles sont d'accord à reconnaître la valeur d'une bonne discipline pour éviter des évasions et assurer le succès du traitement. Le site des établissements n'est pas indifférent vu la nécessité de rendre le séjour aux malades aussi agréable que possible. L'asile de buveurs étant une maison de santé, toute apparence de prison doit être évitée. Aussi faut-il que les appartements aient un caractère agréable. Il est indispensable pour les asiles d'avoir des locaux pour la récréation, le jeu, la lecture et le divertissement, et des emplacements suffisants pour le travail des malades, des usines, etc.

Le traitement est basé sur quatre principes tous fondamentaux : *l'abstinence totale* de toute boisson alcoolique (vin, bière, cidre, eau-de-vie), *l'alimentation* suffisante, le *travail physique* (travail agricole et industriel) qui est en même temps remède et moyen pédagogique, et le *relèvement moral et religieux*. Il est indispensable que le directeur soit un homme de cœur et d'intelligence.

Les résultats obtenus dans les asiles suisses sont des plus satisfaisants : d'après les statistiques établies, environ 40 à 50 0/0 des malades sont guéris, c'est-à-dire sont devenus abstinents totaux.

Pour assurer le succès de la guérison, les directeurs des asiles restent en relation avec les malades sortis de la maison, soit par la correspondance soit par des visites. Une grande partie des pensionnaires guéris adhèrent, après leur sortie, à une société d'abstinence, où ils trouvent le soutien nécessaire.

En dehors de leur but spécial les asiles de buveurs ont une grande valeur dans la lutte contre l'alcoolisme : ils détruisent beaucoup de préjugés sur les boissons alcooliques et sur l'abstinence totale.

I. — *Bestand der schweizerischen Trinkerheilanstalten* auf 31. Dezember 1898

Name und Ort der Anstalt	Jahr der Gründung	Zahl der Pfleglinge am 31. Dez 1898	Zahl der Pfleglinge Entlassene vor 31. Dez. 1898	Zahl der Pfleglinge Total der Behandelten
1. Pilgerhütte auf Chrischona bei Basel	1855 [1]	16	678 [2]	694
2. Pension de la Croix Bleue in Trélex.	1883	14	542	556
3. Trinkerheilstätte Ellikon a/Thur, Zürich	1889	33	602	635
4. Trinkerheilstätte Nüchtern bei Bern.	1891	19	179	198
5. Trinkerinnenheilstätte Blumenau bei Steg, Kanton Zürich	1895	20	67	87
6. Trinkerinnenheilstätte Weisshölzli b. Herzogenbuchsee, Kt. Bern	1895	9	55 [3]	64
7. Pension Vonderflüh in Sarnen, Obwalden	1896	21	63	84
8. Asile de Pontareuse pour la guérison des buveurs, Ct. Neuchâtel	1897	13	6	19
9. Abstinenz Sanatorium Schloss Hard in Ermatingen, Kt. Thurgau	1898	7	17	24
10. Maison de relèvement pour buveurs Etagnières, Ct. Waadt	1898	13		13
Total		165	2209	2374

II. — *Geschichtliches über die Entstehung der Anstalten*

Die Ehre, als erste schweizerische Trinkerheilanstalt angesehen werden zu können, gebührt der « Pilgerhütte. » Auf dem Chrischonahügel bei Basel besteht seit 1840 eine Missionsanstalt, welche von Anfang an allerlei Verirrten und Verlornen ein Heim bot. Als die Zahl der Missionszöglinge anwuchs, stellte sich die Notwendigkeit ein, die zu rettenden Personen anderwärts unterzubringen. So wurde 1855 auf dem Maienbühl bei Riehen eine freiwillige Zwangsarbeitsanstalt begründet. Die Leitung derselben wurde 1858 einem Manne anvertraut, welcher in Amerika Mitglied eines Temperenzvereines gewesen war. 1872 siedelte die Anstalt nach dem Chrischonahügel über und führte 1883 den Grundsatz der Abstinenz ein.

Jm Jahre 1877 begründete in Genf Pfarrer L. L. Rochat den schweizerischen Mässigkeitsverein, welcher nachmals den Namen

[1] Die Abstinenz als Prinzip erst seit 1883 durchgeführt.
[2] 50-75 Prozent Trinker ; 50-25 Prozent sonst verkommene Leute.
[3] Die mehr als einmal verpflegten Personen je für 1 gerechnet.

« Blaues Kreuz » annahm und seither zu einem internationalen Bunde anwuchs. Dieser Verein, der im Jahre 1898 in der Schweiz auf 14358 Mitglieder und Anhänger, darunter, 5578 gewesene Trinker, angewachsen war, 1897 in Frankreich 1417, in Deutschland 4553, in Belgien 297 und in andern Ländern 789, im ganzen mit der Schweiz zusammen 20,090 Mitglieder, gab einer religiös gesinnten Dame in Trélex die Anregung, eine Heilstätte für Trinker zu errichten. Fräulein Nicol legte 1883 in Mollens (Waadt) den Grund zum Werke und liess 1884 die Anstalt in das ihr gehörende Herrschaftsgut in Trélex übersiedeln.

Den fruchtbarsten Anstoss für die Entstehung von Trinkerheilanstalten in der Schweiz brachte der 2. internationale Kongress zur Bekämpfung des Missbrauchs geistiger Getränke, welcher 1887 in Zürich stattfand. Dort wurde die Frage der Trinkerasile ausführlich verhandelt. (Siehe gedruckte Verhandlungen S. 132-164). Schon 1889 entstand im Kanton Zürich selbst, auf die Initiative des Hülfsvereins für Geisteskranke, die Trinkerheilstätte Ellikon an der Thur. Bern folgte bald nach. Schon vor dem Züricher Kongress war hier im Ausschuss für kirchliche Liebesthätigkeit der Gedanke an ein solches Werk aufgestiegen; der Kongress leistete dem geplanten Unternehmen Vorschub, so dass 1890 ein Verein sich konstituieren und 1891 die Anstalt Nüchtern eröffnet werden konnte.

Ellikon und Nüchtern nahmen anfänglich auch Frauen zur Verpflegung auf, mussten aber aus disziplinarischen Gründen davon abgehen. Und doch war das Bedürfnis einer Anstaltspflege für trunksüchtige Frauen erwiesen. Um demselben entgegenzukommen begründete 1895 im zürcherischen Thurtale Herr Diener, Mitglied des Blauen Kreuzes, aus eigenen Mitteln und auf eigene Gefahr eine Frauenanstalt Blumenau. Im gleichen Jahr entstand in Herzogenbuchsee, Kanton Bern, auf Anregung von Mitgliedern des Blauen Kreuzes eine zweite Frauenanstalt. Auch diese ist das Werk einer einzelnen Privatperson, welche, Mitglied des Blauen Kreuzes, nach dem Tode ihrer Mutter hierin eine befriedigende Lebensaufgabe suchte und fand.

Den besondern Bedürfnissen der katholischen Schweiz kam das Centralkomitee des schweiz. Piusvereins entgegen, indem es am 28. November 1895 beschloss, eine Trinkeranstalt zu errichten und dieselbe im Jahre 1896 in Sarnen als Pension Vonderflüh eröffnete.

Für Alkoholiker aus bemittelten Ständen war durch alle diese Anstalten im einfachsten bürgerlichen Stile noch nicht genügend gesorgt. Da bildete sich 1897 im Kanton Thurgau eine Aktiengesellschaft, welche das Schloss Hard in Ermatingen am Bodensee ankaufte und im Jahre 1898 daselbst eine Anstalt für Alkoholkranke der bessern Stände eröffnete.

Die Anstalt Etagnières bei Lausanne ist Privatunternehmung des Leiters Herrn Bocion. Die Regierung des Kantons Waadt trug sich mit dem Gedanken, eine staatliche Trinkerheilanstalt zu errichten,

liess jedoch diesen Plan fallen und traf mit Herrn Bocion eine Vereinbarung, wonach der Staat für jeden Kantonsbürger in der Anstalt das Kostgeld bezahlt, sobald eine amtliche Bescheinigung der Armut vorliegt. Kann ein Kantonsbürger das Tageskostgeld von 2 Franken nur teilweise bezahlen, so legt der Staat den Fehlbetrag darauf. Die Anstalt hat zwei Klassen, die eine mit einem Kostgeld von 2-5 Franken, die andere mit 2 Franken. Die Pfleglinge der ersten Kategorie haben Einzelzimmer. Die Zahl der verfügbaren Plätze beläuft sich auf 25.

Die neuenburgische Trinkerheilanstalt Pontareuse bei Boudry verdankt ihr Entstehen der *Ligue patriotique Suisse contre l'alcoolisme* und wurde im Mai 1897 eröffnet. Die Leitung des Werkes wurde einer Kommission von 15 gemeinnützigen Männern übertragen. An der Spitze derselben steht Herr Dr. Chatelain, Arzt.

In den Jahren 1889 bis 1898 sind also in der Schweiz acht Trinkerheilanstalten errichtet worden. Dieser grosse Fortschritt ist zum Teil den Kongressverhandlungen von Zürich 1887 zu verdanken. Durch diese Verhandlungen wurde das Land mit dem Wesen solcher Anstalten vertraut und von deren Notwendigkeit und segensreicher Wirksamkeit überzeugt. Wesentlich trug aber zur Förderung der Sache die Alkoholgesetzgebung des Bundes bei. Durch Volksbeschluss vom 25. Oktober 1885 wurde Artikel 32 der Bundesverfassung dahin erweitert, dass die Bundesregierung die Befugnis erhielt, das Alkoholmonopol einzuführen. Und zwar wurde durch die Verfassung selbst den Kantonen die Pflicht überbunden, von den ihnen zufallenden Anteilen am Ertrag des Monopols wenigstens 10 % zur Bekämpfung des Alkoholismus in seinen Ursachen und Wirkungen zu verwenden. Es war von Anfang an als selbstverständlich angenommen, dass ein namhafter Teil dieser Summen für Errichtung und Betrieb von Trinkerheilanstalten Verwendung finden sollte. Dadurch war für derartige Unternehmungen eine wirksame finanzielle Quelle eröffnet, die auch benützt wurde. Nach dem letzten Berichte des Bundesrates über die Verwendung des Alkoholzehntels durch die Kantone wurden in den Jahren 1889-1897 in 19 Kantonen für Trinkerheilanstalten in ganzen Fr. 188,192 verausgabt ; im Jahre 1897 allein Fr. 32,617. Dank dieser Hülfsquelle darf mit Sicherheit angenommen werden, dass sich die Zahl der schweiz. Trinkerheilanstalten noch erheblich vermehren wird.

III. — *Organisation und Einrichtung*

1. — Die Leitung

Aus dem Vorgesagten ist ersichtlich, dass die schweiz. Trinkerheilanstalten auf verschiedenen organisatorischen Grundlagen ruhen. Die Anstalten Trélex, Blumenau, Weisshölzli und Etagnières sind von einzelnen Privatpersonen ins Leben gerufen worden und werden auf

Rechnung dieser Begründer betrieben. Ueberzeugte Abstinenten stellen ihren Privatbesitz, ihre Kraft und Zeit in den Dienst der Anstaltsbehandlung der Trinker. Die Anstalt Trélex wird allerdings durch ein Hauselternpaar geleitet, welches aber in täglichem Kontakt mit der Besitzerin steht. Die Pilgerhütte ist das Werk des Basler Missionsvereins, welcher der Anstalt ein Gebäude mit Dependenzen zur Verfügung stellt, die Pfleglinge auf dem eigenen Landgut und in den Werkstätten des Missionshauses beschäftigt und als Entschädigung einen Teil des Lebensunterhaltes in Naturalien bestreitet. Ellikon und Nüchtern werden von gemeinnützigen Vereinen, Schloss Hard von einer Aktiengesellschaft getragen. Die Statuten dieser Aktiengesellschaft sichern den Aktionären einen mässigen Zinsgenuss und weisen alle weitern Betriebsüberschüsse der Verbesserung und Vergrösserung der Anstalt, sowie der Bekämpfung der Trunksucht und der Trinksitten, zu. Aehnlich ist Pontareuse organisiert, wo ein Konsortium ein 3 °/₀ Aktienkapital von Fr. 80,000. zur Verfügung stellte und die Einrichtung der Anstalt einer 15 = gliedrigen Kommission übertrug. Die Oberaufsicht wird bei Ellikon, Nüchtern und Vonderflüh von einer Direktion ausgeübt.

Die unmittelbare Leitung wird in Blumenau, Weisshölzli und Etagnières durch die Besitzer der Anstalt besorgt. Ueberall sonst ist die Leitung einem verantwortlichen Hausvater überbunden. Schloss Hard wird von einem Arzte, Vonderflüh von einem Geistlichen geleitet, während die übrigen Hausväter von Beruf ursprünglich Handwerker (Ellikon), Landwirte (Nüchtern), Stundenhalter (Trélex, Pontareuse) waren. Der Hausvater der Pilgerhütte ist zugleich Lehrer am Missionshaus. Wo die Leitung nicht eine ärztliche ist, sitzen Aerzte in der Anstaltsbehörde und werden wohl auch eigene Anstaltsärzte ernannt, welchen die Behandlung interkurrenter Krankheiten im Hause und die Begutachtung der ärztlichen Aufnahmeberichte, sowie aller medizinischen Angelegenheiten der Anstalt übertragen ist. Auch mit den Ortsgeistlichen wird, soviel möglich, Fühlung gesucht.

Ein Hauptpunkt innerhalb der Anstaltsleitung ist überall die Disziplin. Durch eine Hausordnung werden die Stunden für das Aufstehen und zu Bette gehen, für das Essen und die Arbeit, wird das Verhalten der Pfleglinge zu einander und zu dem Anstaltspersonal geordnet. Ausgänge dürfen nur mit Bewilligung der Anstaltsleitung stattfinden, in Anstalten für Frauen nur in Begleitung. Das Empfangen von Besuchen unterliegt vorheriger Anmeldung und Bewilligung. In Trélex ist das Tabakrauchen verboten. Um Entweichungen zu erschweren, werden mancherorts die Kleider der Pfleglinge verschlossen. Ankommende Postsachen unterliegen der Censur der Anstaltsleiter. Um Schwierigkeiten im Verkehr der männlichen Pfleglinge mit weiblichen Dienstboten zu verhüten, hält Trélex grundsätzlich keine solchen; Ellikon hat durch bauliche Einrichtungen dafür gesorgt, dass dieser Verkehr auf ein Minimum beschränkt wird. Nüchtern hat

den Plan zu einem Anstaltsneubau nach dem gleichen Prinzip aufgestellt. Intriguen der Pfleglinge untereinander, Konspiration gegen die Leitung, Widerspenstigkeit gegen die Hausordung und gegen die Arbeit sind alltägliche Vorkommnisse. Das Einschmuggeln alkoholhaltiger Substanzen kommt trotz strenger Aufsicht doch ausnahmsweise vor. Entweichungen aus den Anstalten sind nich ganz zu vermeiden, besonders weil es keine gesetzlichen Mittel gibt, die Pfleglinge gewaltsam festzuhalten. Einzig der Kanton St.Gallen hat sich ein Spezialgesetz zur zwangsweisen Einbringung von Trinkern in Trinkerheilanstalten und Festhaltung derselben für eine bestimmte Zeit gegeben; die Erfahrungen, welche damit bis jetzt gemacht wurden, sollen dem Vernehmen nach hinter den gehegten Erwartungen zurückgeblieben sein. Wo Trinker unter dem Druck von Gemeinde= und Staatsbehörden in die Anstalten kommen, ist der Erfolg dieses « freiwilligen Muss » oft der Heilung der Betreffenden und der Disziplin der Anstalt nachteilig. Der Apparat der Disziplin sollte nicht zu stark hervortreten müssen. Der natürliche Argwohn der Alkoholkranken wird leicht aufgestachelt, wenn sie sich sehr beobachtet fühlen. Es ist im Allgemeinen besser, wenn dem Kranken Vertrauen entgegengebracht wird. Zudem soll die Anstalt ihm zum freundlichen Heim werden. Mit diesen beiden Rücksichten ist eine all zu straffe Disziplin nicht gut vereinbar. Dennoch will vor allen Dingen der Heilzweck im Auge behalten sein; und dieser ist nicht zu erreichen, wenn es nicht gelingt, den Kranken an ein durchaus geregeltes Leben, in allem an Ordnung und Zucht zu gewöhnen. Ohne einen gewissen Zwang geht es deshalb nicht ab. Als einen Zwang empfindet der neu Eingetretene schon die völlige Abstinenz. Auch zur Arbeit müssen manche Pfleglinge zeitweise gezwungen werden; die Einsicht, dass Arbeit für sie ein Heilmittel ist, geht manchen erst spät, einzelnen wohl auch gar nie auf.

2. — Lage, Räume & Gebäulichkeiten

Die örtliche Lage einer Trinkerheilanstalt ist nicht ohne Bedeutung. Wir treffen hierin bei den schweiz. Anstalten eine ziemliche Mannigfaltigkeit. Einzelne Anstalten weisen sehr schöne Lage auf. Pension Vonderflüh liegt am lieblichen Sarnersee und gewährt ein herrliches Nahgebirgspanorama. Schloss Hard liegt am lieblichen Untersee, der Insel Reichenau gegenüber. Pontareuse hat zu Füssen den Neuenburgersee, in der Ferne den weiten Alpenkranz. Nüchtern liegt eine Stunde nördlich von Bern an einem Südhang über dem Dorf Kirchlindach und gewährt einen Ausblich auf die Berneralpen, wie er seines gleichen sucht. Aussichtsreich liegt auch Trélex am Fusse des Jura. Blumenau liegt in einem Thale zwischen ernst= freundlichen Bergen eingebettet, mit Gelegenheit zu hübschen Ausflügen in nächster Umgebung. Ellikon und Pilgerhütte sind in dieser Hinsicht weniger bevorzugt, obwohl auch ihre Lage an landschaftli-

chen Reizen nicht arm ist. Weisshölzli steht am Rande eines grossen Tannenwaldes, der in der guten Jahreszeit reizende Arbeits = und Ruheplätze, auch schöne Spaziergange bietet.

Fast alle Anstalten liegen etwas abseits von der Heerstrasse, von Ortschaften und namentlich von Wirtshäusern. Etwas einsame Lage erleichtert um vieles die Disziplin und ladet zur stillen Einkehr, welche Trinkern so not thut, sollen sie anders zu sich selbst kommen, Selbsterkenntnis und starke Entschlüsse für ihr künftiges Leben gewinnen. Unmittelbare Nähe von grossen, dichten Waldungen dürfte, bei Männeranstalten zumal, das Entweichen befördern. Allzu abgeschieden sollten die Anstalten nicht liegen, weil dadurch die Zufuhr der nötigen Materialien und die Abfuhr der zu verwertenden Produkte erschwert würde.

Die Anstaltsgebäude und = Räume

Eine Trinkerheilanstalt ist ein Krankenhaus ; denn ihre Pfleglinge sind Alkohol-Kranke. Dies bedingt therapeutische und hygienische Einrichtungen. Da die Patienten aber nicht ans Bett und Zimmer gefesselt sind, sondern im Gegenteil, wie weiter unten näher auszuführen sein wird, so viel möglich in freier Luft arbeiten und sich bewegen, daneben in Gesellschaft sich vereinigt halten sollen, liegt auch der Schwerpunkt der Anstaltseinrichtung nicht in den Zimmern der Pfleglinge, sondern in Arbeits = und Geselligkeitsräumen.

Eine Trinkerheilanstalt ist keine Strafanstalt. Ihre Gebäude sollen weder äusserlich noch innerlich strafanstaltartig aussehen. Vergitterte Fenster, zellenartige Schlafräume, hohe Schutzmauern gehören nicht hin. Und doch muss die Anlage und Einrichtung der Gebäude dem Zwecke scharfer Beaufsichtigung und Disziplin angepasst sein. Unsere Pfleglinge sind nicht Sträflinge ; aber sie müssen in ziemlich weitgehendem Sinne ihrer persönlichen Freiheit für die Dauer des Anstaltsaufenthaltes sich begeben.

Gerade darum kann eine Trinkerheilstätte auch nicht wohl eine gewöhnliche Pension sein, wo jeder thut, was ihm gefällt und sich höchstens an die Gemeinsamkeit der Mahlzeiten hält. Eine stramme Hausordnung muss durchgeführt, ein gewisser Arbeitszwang gehandhabt werden. Und doch soll die Trinkerheilanstalt vom Charakter der Pension, des Erholungs = und Kurortes, etwas an sich tragen. Die sarn'sche Anstalt nennt sich geradezu Pension Vonderflüh und diejenige zu Télex Pension *de la Croix Bleue*. Dadurch wird der Charakter der Freiwilligkeit besonders betont, worauf alle unsere Anstalten grosses Gewicht legen ; anderseits liegt in der Hervorkehrung dieser Seite die Anerkennung, dass Trunksucht in erster Linie eine Krankheit ist. Die Anstalt als ganzes wird eher einem Kurorte, einer Pension, als einer Arbeitsanstalt oder einem Spital ähnlich sehen wollen.

Das Anstaltsmässige in der äussern wie in der innern Einrichtung möglichst zurücktreten zu lassen, gibt es aber noch einen Grund. Der Trinker hat meist den Heimsinn, die Lust und Freude am eigenen Heim und das Bewustsein der Pflicht gegen das Heim eingebüsst. Diese soll er wieder erlangen. Die Anstalt muss diesen Sinn wecken und pflegen. Sie wird deshalb selbst « heimelig » sein müssen. Der neuangekommene Kranke soll sich bald heimisch fühlen können. Schon der äussere Eindruck des Gebäudes dann aber auch das Innere dürfen nicht kalt und abstossend wirken, sondern müssen gewinnen durch Behäglichkeit und Anmut.

Die Entstehung und Entwiklung der einzelnen schweiz. Anstalten brachte es mit sich, dass nicht überall diesen Forderungen genügt werden konnte. Ueberall ohne Ausnahme wurden zuerst ältere, bestehende Gebäude bezogen und diese so gut es eben in jedem einzelnen Falle ging, dem Anstaltszwecke dienstbar gemacht. Mit Zunahme der Frequenz wurde zu Dependenzgebäuden Zuflucht genommen, Pfleglinge wurden in zwei oder drei verschiedenen Gebäuden untergebracht, die bestehenden Gebäude wurden durch Anbauten erweitert (Ellikon); Pontareuse bewohnte zuerst ein altes Pächterhaus, in welchem für den ersten Bedarf die nötigen Pfleglingszimmer hergerichtet wurden. Dann wurde ein Neubau für circa 20 Betten erstellt, aber von vorne herein auf Erweiterung im Bedürfnissfalle angelegt. Nüchtern mietete sich zuerst in einem Herrenstock eines Bauernhofes ein, pachtete später das ganze Gut von circa 54 Jucharten; im letzten Jahre wurde das ganze Heimwesen zum Preise von Fr. 100,000, — angekauft und gegenwärtig sind wir daran, einen Neubau von circa 40 Betten aufzuführen. Wir stiessen dabei auf ein eigentliches Problem, für dessen Lösung wir keine Vorbilder besassen. Die Erfahrung wird zeigen müssen, ob wir eine richtige Lösung gefunden haben. Wir hielten uns an etwa folgende Hauptgrundsätze :

1. Die Anstalt soll nicht viel mehr als 40 Pfleglinge beherbergen. Wir sind grundsätzlich gegen grosse Trinkerheilanstalten, weil wir sie familiär halten wollen.

2. Alle Pfleglinge müssen im gleichen Gebäude wohnen, der Aufsicht wegen.

3. Es sind möglicht viel Einzelzimmer, auch für umbemittelte Pfleglinge, zu erstellen.

4. Jm übrigen sind die Zimmer zu drei, nie zu zwei Betten eingerichtet, eher zu vier.

5. Die Anstalt bekommt ausser einem Speisesaal zu 50 Plätzen zwei grosse Unterhaltungssäle, den einen davon für Nichtraucher.

6. Die Arbeitsräume und Schlafräume der weiblichen Dienstboten

liegen so, dass eine Berührung mit den Pfleglingen auf ein Minimum beschränkt ist.

7. Die Korridore zu den Pfleglingszimmern sind verschliessbar.

8. Die Pflegezimmer liegen meist an der Sonnseite. Nur der Wunsch, möglichst viele Einzelzimmer zu gewinnen, konnte uns bestimmen, einige Nordzimmer zu erstellen.

9. Das Bureau des Hausvaters liegt so, dass er den Zugang zum Hause genau übersieht.

10. Der Nenbau soll von aussen einen freundlichen Eindruck machen, die innere Ausstattung währschaft-einfach, aber nicht allzu primitiv sein. Unsere Prinzipien bilden eine Synthese derjenigen Erfahrungen, welche man bislang in den schweiz. Anstalten machte und sind mit die Frucht einer Besichtigung aller dieser Anstalten, die zum Teil recht gut eingerichtet sind, wenn sie auch kleinere oder grössere Mängel in der Einrichtung der Gebäude aufweisen.

Aus dem Vorstehenden ergibt sich, dass neben einem richtig grossen Speisesaal auch Unterhaltungsräume zur Verfügung stehen müssen. In älteren Gebäuden muss man oft froh sein, einen Speisesaal vorzufinden. Muss dieser zur Benutzung als Unterhaltungsraum, für Spiel, Lektüre etc., verwendet werden, so ergeben sich daraus Unzukömmlichkeiten, in Männeranstalten namentlich auch diese, dass der Speisesaal mit Tabakrauch angefüllt wird und zum Essen übel riecht. Das Rauchen lassen sich aber die Pfleglinge ungern nehmen, in Winter wie im Sommer. Eigene Unterhaltungsräume sind aber auch deshalb notwendig, weil die Pfleglingszimmer im Interesse leichterer Beaufsichtigung tagsüber meist verschlossen zu werden pflegen. Irgendwo müssen nun aber die Leute doch sein, wenn sie nicht gerade draussen arbeiten und wenn das Wetter ungünstig ist.

Sowohl Speise- als Unterhaltungssäle müssen hell, freundlich, heimelig sein. Der Sinn der Alkoholkranken ist ohnehin düster, missmutig, soll sich aber mit fortschreitender Genesung mehr und mehr aufhellen. Dazu muss, nebst dem freundlichen Hausgeist, auch die Beschaffenheit der einzelnen Räume im Hause beitragen, wie auch die ganze Umgebung, Lage, Aussicht der Anstalt dafür von nicht zu unterschätzender Bedeutung sind.

Sehr wichtig sind die Arbeitsräume. Der zweckmässigste Arbeitsraum für eine Trinkerheilanstalt bürgerlichen Charakters ist und bleibt nach allgemeiner Erfahrung die freie Natur, die zuträglichste Arbeit die Landarbeit. Hier ist indessen nicht das ganze Jahr hindurch Beschäftigung für alle Pfleglinge, obwohl auch zur Winterszeit in Scheunen und Ställen manches zu thun ist. Auch gibt es Pfleglinge, die nicht oder nicht sofort auf dem Lande beschäftigt werden können. Es ist deshalb auf leichtere häusliche Beschäftigung Bedacht zu nehmen. Zudem treten Handwerker der verschiedensten Branchen

in die Anstalt ein, welche bei gebotener Gelegenheit gerne auf ihrem Berufe arbeiten und namentlich bei Landwirtschaftsbetrieb manches nützliche herstellen und dadurch der Anstalt Ausgaben ersparen können. Fast alle unsere Anstalten haben sich eine Schreinerwerkstätte, eine Schmiede und Schlosserei, eine Drechslerei oder etwas dem ähnliches hergerichtet und sind sehr froh darüber. Teppichweberei, Finkenfabrikation, Cocosflechterei ergänzen mehrernorts diese Einrichtungen. Nicht alle Anstalten sind so glücklich wie die Pilgerhütte, die ihre Pfleglinge in den Werkstätten des Missionshauses neben der Landarbeit vollauf und in vielseitigster Weise bethätigen kann. Und da ist es oft recht schwierig, das Richtige zu treffen, eine Beschäftigung zu finden, welche den Heilzweck fördert, nicht geisttötender Art ist und doch noch einigen Ertrag abwirft. Wir suchen immer noch und wären für Winke nach dieser Richtung hin überaus dankbar. Ellikon und Nüchtern schwebt die Einrichtung von Werkstätten mit Motorbetrieb vor.

Die Pfleglingszimmer sind teils Einzelzimmer, teils Zimmer für mehrere. Massenschlafsäle suchen wir zu vermeiden. Mehr als 3 bis 4 Betten sollten die gemeinsamen Zimmer nicht halten. Zimmer von 2 Betten erleichtern die Anzettelung von Intriguen. Am beliebtesten sind die Einzelzimmer, müssen aber meist höher bezahlt werden. Im Neubau der Nüchtern werden zweierlei Einzelzimmer zu finden sein : besser ausgestattete und ganz einfache, letztere für unbemittelte Pfleglinge.

Auch die Pfleglingszimmer müssen freundlich aussehen. Ihre Ausstattung darf sehr einfach, aber nicht armselig sein. Bettüberwürfe, Bodenteppiche wenigstens vor den Betten, Spiegel, Waschtisch, ein freundliches Bild an der Wand, das alles dient zur Wohnlichkeit.

3. — Die Heilmittel

Leiter von Trinkerheilanstalten werden häufig angefragt, womit sie denn eigentlich die Patienten curieren. Weil die Zeitungen fortwährend Anpreisungen von Geheimmitteln gegen die Trinksucht veröffentlichen, wird vielfach angenommen, dass auch die Anstalten solche Mittel anwenden Nichts ist irrtümlicher als das. Wir anerkennen absolut keine derartigen Heilmittel. Unserer Heilmittel sind vier, nicht mehr, aber auch nicht weniger.

Das erste derselben besteht im vollständigen Entzug des Genusses alkoholischer Getränke, in der totalen Abstinenz. Und zwar wird dieser Entzug von der ersten Stunde an konsequent und unerbittlich durchgeführt. Die früher auch unter Aerzten herrschende Meinung, dass Alkoholiker schnell wegsterben, wenn ihnen der Alkohol plötzlich entzogen wird, erwies sich als falsch. In unseren 10 schweizerischen Anstalten ist unseres Wissens kein einziger Fall solchen plötzlichen Wegsterbens vorgekommen, wo der Alkoholentzug ursächlich

mitgewirkt hätte. In der Nüchtern, welche seit 1891 betrieben wird, kam überhaupt noch kein einziger Sterbefall vor. Mehrere Schwesteranstalten befinden sich im gleichen Falle Freilich verursacht der unvermittelte Uebergang vom Alkoholmissbrauch zur Abstinenz den Pfleglingen oft bittere Qualen. Allein dieses Uebergangsstadium wird meist nach wenigen Tagen einem Zustand verhältnissmässigen Wohlbefindens Platz machen, in dem Masse eben, als der ganze Organismus des Trinkers unter der Abstinenz in normalere Funktionsverhälltnisse übergeht.

Das zweite unserer Heilmittel ist eine gute Ernährung. Der Alkoholismus des Individuums bringt es mit sich, dass der Trinker sich ungenügend ernährt. Der kranke Verdauungsapparat fordert die Nahrung nicht, und wenn sie ihm dennoch aufgedrängt wird, kommt sie nicht zur richtigen Verwendung. Dies ist ein Hauptgrund des allgemeinen Kräftezerfalls bei Alkoholkranken. Hört das Trinken plötzlich auf, so tritt bald Esslust ein und macht sich in ganz bedeutendem Masse geltend.

Die abstinent gewordenen Trinker fangen an tüchtig zu essen. Es ist als ob die lange Unterernährung gebieterisch einen Ausgleich forderte, als ob nun in kurzer Zeit all das ersetzt werden müsste, was dem Körper durch Jahre an Nahrung vorenthalten wurde. Es ist ein Fall vorgekommen, wo ein Pflegling eines Abends so viel ass, dass er an den Folgen davon starb. Der Volksmund gab als Todesursache die Abstinenz an. Dem gesteigerten Nahrungsbedürfniss muss durch reichliche, kräftige Nahrung entgegengekommen werden. In bürgerlich eingerichteten Anstalten wird ja die Nahrung immer einfach, den landesüblichen Verhältnissen angepasst sein, aber reichlich, gehaltvoll, und gut zubereitet muss sie sein. Es ist wunderbar, in wie kurzer Zeit die Kranken dann wieder zu Kräften kommen, wie ihre Muskeln erstarken, das Nervensystem sich rekonstruiert, das Zittern der Extremitäten aufhört, der Gang sicher wird. Eine rechte Kost dient aber auch wesentlich dazu bei, die Pfleglinge bei guter Laune zu erhalten, was in einer Trinkerheilanstalt nicht immer leicht ist.

Als drittes unerlässliches Heilmittel bezeichnen wir die Arbeit. Manche Alkoholiker arbeiten nicht mehr, weil sie kranken, andere kranken, weil sie zu wenig arbeiten. Beide Kategorien müssen zur Arbeit zurückgeführt werden. Jede Arbeit erfordert Kraftaufwand und absorbiert Kraftstoff im Körper. Dadurch wirkt sie befördernd auf den Stoffwechsel, bei richtiger Ernährung also gesundheitfördernd. Erschwerung, Verlangsamung, Erschlaffung vieler oder der meisten Körperfunktionen scheint ein Merkmal des Alkoholismus zu sein. Körperliche Arbeit bringt das Blut in lebhaftere Cirkulation und wirkt in jeder Hinsicht belebend auf den Organismus ein. Von besonderem Werte ist die Arbeit aber auch nach der psychischen Seite hin. Arbeit ist Konzentrierung der Kraft. Diese Konzentrierung fehlt dem Alkoholkranken. Daher seine Unlust zu anhaltender Thätigkeit,

sein zerfahrenes, unstätes Wesen, das nur eine Konzentrierung kennt, diejenige auf den Alkohol. Der Trinker geht vielleicht an seine Arbeit, verlässt sie jedoch bald um zu träumen oder zu trinken. Der Physiologe wird die Lähmungswirkungen des Alkohols zur Erklärung herbeiziehen. Sicher ist auch, dass die Arbeit unter der Wirkung des Alkoholmissbrauchs, ja vielfach schon unter derjenigen des Alkoholgebrauchs, weniger leicht von statten geht und zufolge der Unsicherheit in den Bewegungen, der Störung der leitenden Organe, weniger gute Resultate erzielt. Der Trinker mag nicht arbeiten, weil er nicht kann und nichts rechtes herausbringt. Wird er nun in der Anstalt zur geordneten Arbeit angehalten, so gewinnt er beides zugleich : einmal Konzentrierung seines Geistes auf einen bestimmten Punkt, wodurch er zugleich zerstreut, von seinen düstern, selbstquälerischen Gedanken abgelenkt wird : Zerstreuung ist oft das beste Mittel zur Konzentrierung. Und sodann erlangt er wieder Freude am eigenen Schaffen, sofern wenigstens die Arbeitsverhältnisse der Anstalt so beschaffen sind, dass diese Freude zur Geltung kommen kann. Möbius und nach ihm Smith haben vollkommen recht, auf diesen Punkt Gewicht zu legen.

Die Erkenntnis, dass Landarbeit für Alkoholkranke die beste ist, bricht sich immer mehr Bahn. Der Arbeiter kommt dabei mit der frischen Luft am meisten in unmittelbare Berührung. Das Grün der Landschaft, die Ruhe und Stille derselben wirken beruhigend auf das Nervensystem. Die Körperanstrengung befördert Blutzirkulation und Stoffwechsel und verleiht gesunden Schlaf. Das Nahrungsbedürfnis gestaltet sich am normalsten bei Landarbeit. Zudem ist die Beschäftigung auf diesem Gebiete sehr abwechslungsreich und gestattet, den Fähigkeiten und Bedürfnissen der Einzelnen weitgehend Rechnung zu tragen. Auch der schwächliche und ungeübte Pflegling kann sich nützlich machen.

Wie schon oben angeführt, müssen aber auch Werkstätten vorhanden sein und sind meist vorhanden. Etwas Hausindustrie wird eintreten müssen für die Zeiten, wo die Landwirtschaft wenig oder keine Beschäftigung bietet. Möge man es nach dem Vorschlage des Herrn Dr. Legrain meinetwegen auch mit der eigentlichen Industrieanlage für Trinkerheilstätten versuchen, dabei aber nie vergessen, dass die Arbeit in diesen Anstalten in allererster Linie Heilmittel sein und darum gerade auch auf das seelische Leben der Kranken einen regenerierenden, belebenden Einfluss ausüben soll. Fabrikluft wäre z. B. kein geeignetes Milieu für Alkoholkranke.

Der Arbeitsertrag fällt nach den Statuten der schweiz. Anstalten meist der Anstalt zu. Ausnahmen sind zugelassen. Pfleglinge, die sich längere Zeit gut gehalten haben und deren Familien in Not geraten sind, erhalten zuweilen etwas Lohn. In Nüchtern hatten wir schon oft Verlegenheiten durch Unzufriedenheit der Pfleglinge über die von ihnen zu Gunsten der Anstalt verlangte Arbeit. Manche Pfleglinge

finden es nicht recht, dass sie Kostgeld bezahlen und obendrein noch für den Nutzen der Anstalt arbeiten sollen; oft beklagen sich gerade solche Pfleglinge am meisten, deren Kostgeld nicht die Hälfte, nicht ein Drittel dessen deckt, was ihr Unterhalt kostet. Solchen Auffassungen gegenüber muss immer und immmer wieder darauf hingewiesen werden, dass die Arbeit in erster Linie Heilmittel ist.

Das vierte, aber nicht zuletzt in Betracht fallende, Heilmittel ist die sittlich-religiöse Einwirkung auf die Pfleglinge. Der Trinker ist in der Regel ein auch sittlich und religiös verwahrloster Mensch, dessen ganzes Geistesleben unter den Wirkungen des Alkohols leidet. Der Erfolg der Heilkur hängt wesentlich mit davon ab, ob es gelingt, dieses Geistesleben zu erneuern oder nicht. Alle vorausgenannten Heilmittel helfen dazu mit. Die Abstinenz schafft die Hauptursache der Verwahrlosung weg und ermöglicht eine normalere Funktion des Nervensystems. Damit ist schon vieles gewonnen. Die richtige Ernährung kommt auch den das Geistesleben vermittelnden Organen und damit diesem selbst zu gute. Die Arbeit, die regelmässige, geordnete Beschäftigung erfordert auch Arbeit des Geistes. Bei der Arbeit findet der Patient Gelegenheit, über seine Vergangenheit und seine Zukunft nachzudenken. Die geordnete Häuslichkeit weckt den Sinn für Behaglichkeit.

So wertvoll dies alles sei, es muss doch darüber hinaus zu einer direkten Einwirkung auf die Pfleglinge kommen. In die Hand der Pfleglinge gehören gute Bücher und Zeitschriften, eine gesunde Lektüre. Die Abstinenzlitteratur wird dabei nicht ganz fehlen dürfen. Belehrende und unterhaltende Schriften jeder Art müssen zu Gebote stehen. Dazu kommt der lebendige Einfluss der Persönlichkeit des Anstaltsleiters. Wehe der Anstalt, deren Leiter kein gebildeter, kein geistig bedeutender Mann ist. Gebildet ist hier durchaus nicht eindeutig mit gelehrt; auf die wahre Bildung des Herzens und Geistes kommt alles an. Die Alkoholfrage muss ein Leiter einer Trinkerheilstatte kennen und imstande sein, den ihm Befohlenen überzeugende Belehrungen darin zu erteilen. Er soll aber auch sonst unter den Pfleglingen geistiges Leben zu wecken und zu pflegen vermögen.

Mehrere unserer Anstalten stehen zum Blauen Kreuz in engern Beziehungen und halten Versammlungen der Ortsvereine im Hause selbst ab. An andern Orten werden mehr oder weniger regelmässig vom Hausvater oder andern Berufenen Vorträge über die Alkoholfrage gehalten.

Sehr hoch wird durchwegs der religiöse Einfluss auf die Pfleglinge gewertet. Wo immer möglich, besuchen diese den Ortsgottesdienst. In Vonderflüh kann jeder Pflegling täglich der Messe in der nahen Ortskirche beiwohnen. Ueberall werden Hausandachten abgehalten, meist morgens und abends. In Trélex und in der Pilgerhütte liest dabei jeder Pflegling der Reihe nach aus der Bibel vor. Besprechung

des Gelesenen, Gebet und Gesang bilden weitere Bestandteile dieser Andachten. Das Tischgebet wird überall gepflegt. Das Herz wird so zur Einkehr geführt, der Wille gefestigt, indem er unter die ewigen Ordnungen Gottes gestellt wird. Der Glaube an Gottes Gnade tröstet manches Friedensuchende, aber in sich zerrissene Gemüt und richtet es zu neuem Streben auf. Wird hierin, wie recht und billig, kein Zwang ausgeübt und Zudringlichkeit grundsätzlich vermieden, so gibt es doch selten Pfleglinge, welche sich den religiösen Andachten entziehen.

Gerade um der religiösen Einwirkung willen können wir uns in der Schweiz eine Anstalt unter ausschliesslich ärztlicher Leitung kaum denken. Aerzte fühlen sich zu seelsorgerischer Thätigkeit selten berufen. Deshalb sind unsere Leiter meist Männer, die sich schon vorher, d. h. vor Uebernahme der Anstaltführung, in der Leitung religiöser Versammlung bethätigt hatten und dafür Verständnis und Liebe besitzen. Dies schliesst eine ärztliche Mitarbeit nicht aus, obwohl fast alle unsere Anstalten zu klein sind, um einen Arzt vollauf zu beschäftigen.

IV. — *Die Heilerfolge*

Welche Heilerfolge haben nun unsere Anstalten aufzuweisen? Zunächst sei festgestellt, dass die Berechnung dieser Erfolge eine sehr verschiedene ist. Auf eine schriftliche Anfrage, welche wir im Januar 1899 en alle schweizerischen Anstalten hierüber richteten, erhielten wir von einigen nur ganz summarische Angaben. Vonderflüh nimmt an, dass, von den Aufnahmen der ersten Zeit abgesehen, 70-80 °/₀ der Ausgetretenen geheilt seien. Trélex meldet nur 15 °/₀ Heilungen. Pilgerhütte und Blumenau geben 50 °/₀ an. Schloss Hard und Etagnières als erst im Jahr 1898 in Betrieb getreten, fallen der kurzen Zeit wegen kaum in Betracht. Von Ellikon, Weisshölzli, Nüchtern und Pontareuse besitzen wir genauere Angaben. Danach wäre die Heilziffer dieser Anstalten folgende :

	Nüchtern	Ellikon	Weisshölzli	Pontareuse
Heilungen	37 °/₀	41,5 °/₀	54,5 °/₀	33,3 °/₀

Zieht man jedoch nur diejenigen Ausgetretenen in Rechnung, welche noch leben, nicht geisteskrank wurden und mehr als einen nur unbedeutend kurzen Kuraufenthalt machten, so dürfen wir als geheilt betrachten : Ellikon 54 °/₀ ; Nüchtern 47 °/₀ ; Weisshölzli 62 °/₀ ; Pontareuse 50 °/₀. Die auf diese Weise nicht in Berechnung fallenden Pfleglinge machen aus : Ellikon 22,5 °/₀ aller Entlassenen ; Nüchtern 21 °/₀ ; Weisshölzli 10,9 °/₀ ; Pontareuse 33,3 °/₀.

Legen wir die Gesamtzahl aller Entlassenen zu Grunde, so ergibt sich nach den vorliegenden Angaben folgende Darstellung :

Anstalten	Zahl der Entlassenen		In Prozenten	
	Geheilt	Ungeheilt, verstorben, geisteskrank, verschollen	Geheilt	Ungeheilt, etc.
1. Pilgerhütte	339	339	50	50
2. Trélex	81	461	15	85
3. Ellikon	250	352	41,5	58,5
4. Nüchtern	67	112	37	63
5. Blumenau	33	34	50	50
6. Weisshölzli	30	25	54,5	45,5
7. Vonderflüh	44	19	70	30
8. Pontareuse	2	4	33,3	66,6
9. Schloss Hard				
10. Etagnières				
Total	846	1346	39	61

Von einer Gesamtzahl der Entlassenen von 2192 waren etwas mehr als 800 als geheilt anzusehen, oder erheblich mehr als ein Drittel. Scheidet man die Verstorbenen, die in Geisteskrankheit verfallenen und die zu kurz in den Anstalten verharrenden aus, so dürfte sich die Heilziffer der Hälfte nähern.

Beim Blauen Kreuz verharren circa 1/5 der gewesenen Trinker mehr als zehn Jahre und sind als dauernd geheilt zu betrachten.

Von der Ueberzeugung durchdrungen, dass eine Statistik der Anstaltsheilerfolge um so grössern Wert besitzt, je zuverlässiger sie aufgebaut ist, griffen wir in Nüchtern zum Zählkartensystem. Für jeden eintretenden Pflegling wird vom Hausvater eine rote Karte ausgefüllt.

TRINKERHEILSTÄTTE NÜCHTERN

Fortlaufende Kontr.-Nr.

Eintritt

Datum des Eintritts :

1. *Name und Vorname :*
2. *Geburtsdatum :* Tag Monat Jahr chelich* — unehelich*
3. *Civilstand :* ledig* — verheiratet* — verwitwet* — gerichtl. geschied.* — willkürlich getrennt lebend*. — Zahl der Kinder : , wovon lebend : , erwachsen : , unerwachsen : , gestorben : , totgeboren:
4. *Heimat :* Gemeinde Kanton oder Staat :
5. *Wohnort* resp. Unterstützungswohnsitz : Gemeinde Kanton oder Staat :
6. *Konfession :* Protestant* — Katholik* — Israelit* — andersgläubig*.
7. *Muttersprache* : Deutsch* — Französisch* — Andere Sprachen :
8. *Beruf :*
9. *Eintritt :* Freiwillig* — Erzwungen durch :
10. *In bürgerlichen Rechten** — Bevormundet* — Konkursit* : wie lange

11. *Dauer des Aufenthaltes* laut Verpflichtungsschein : Monate :
12. *Zum ersten Mal in der Anstalt** — Schon früher da als Nr.
13. *War Patient schon in einer andern Anstalt ?* Trinkerasyl* — Erziehungsanstalt* — Gefängnis* — Korrektionshaus* — Zuchthaus* — Arbeitsanstalt* — Irrenanstalt*.
14. *Schon einmal abstinent ?* Wie lange ? In einem Verein und welchem ?
15. *Verpflegung :* Auf eigene Kosten* — Mit Unterstützung* — Ganz auf öffentliche Kosten*.
16. *Hæusliche Erziehung :* Gut* — Mangelhaft* — Schlecht* — Verwaist* (Vater* — Mutter*) im Altersjahr.
17. *Schulbildung :* Primar* — Sekundar* — Gymnasium* — Andere höhere Schule* — Dürftig*.
18. *Vermægen :* Im Besitz* — Anwartschaft* — Keines*.
19. *Gesundheit :* Körperlich normal* — Schwächlich* — Geistig normal* Geistig unnormal* — Zu Geistesstörung prädisponiert. — Spezielle Krankheitsanlagen :

    Kommt Geistes-*, Gehirn-* oder Nervenkrankheit* — Trunksucht* Selbstmord* — Auffallender Charakter* — Verbrechen* vor bei :

    1. Vater* — Mutter* ? 2. Grossvater* — Grossmutter* — Onkel* Tante * — Väterlicher-*, mütterlicherseits* ? 3. Bruder* — Schwester* ? 4. Sohn* — Tochter* ? Blutsverwandtschaft der Eltern* ? Grad ?
20. *Vorzüglich genossene alkoholische Getrænke ?*
21. *Vermutliche Ursachen der Trunksucht :* Oekonomische* — Häusliche Missverhältnisse* — Gesellschaft* — Aerztliche Vorschrift* — Erbliche Belastung* — Abnormer Charakter* — Andere Ursachen.

22. *Bemerkungen :*

Der Hausvater :

— * *Das Zutreffende ist zu unterstreichen* —

TRINKERHEILSTÆTTE NÜCHTERN.

Fortlaufende Kontr.-Nr.
(Gleiche Nr. wie beim Eintritt).

Abgang.

Tag des Austrittes -
Pflegetage in der Anstalt

1. *Name und Vorname*
2. *Kranheitsform*
3. *Entlassen* als : Geheilt* — Gebessert* — Ungebessert* — Zweifelhaft*. Körperliches Befinden : — Erkrankt*, an was ? Gestorben*, an was ? — Entwichen* — Vor Ablauf der Verpflichtungszeit ausgetreten* und warum ?
   Aus disciplinarischen Gründen aus der Anstalt entfernt worden*. — Wäre längerer Aufenthalt wünschbar gewesen ?
4. *Wurde nach der Entlassugn der Beruf geændert ?*
5. *Bezahltes Kostgeld* per Tag Fr. , im Ganzen Fr.
6. *Benehmen in der Anstalt :*
7. *Bemerkungen :*

Der Hausvater :

— * *Das Zutreffende ist zu unterstreichen* —

Diese zweite weisse Karte enthält auf der Rückseite ein Schema zur Eintragung von Nachrichten über das Verhalten der gewesenen Pfleglinge. Zu Ende des Kalenderjahres wird auf Grund dieser Eintragungen die Statistik der Erfolg aufgestellt. Um möglichst zuverlässige Mitteilungen zu bekommen, versenden wir an Vertrauenspersonen am Wohnorte der gewesenen Pfleglinge beigefügtes Cirkular und Fragenschema :

BERNISCHE TRINKERHEILSTÄTTE « NÜCHTERN »

Kirchlindach, den

Herrn

in

Sehr geehrter Herr !

In der Trinkerheilstätte « Nüchtern » wurde im Jahre verpflegt :
Herr von , geboren den
von Beruf.
Damals in wohnhaft, ist er nach seinem Austritte aus der Anstalt nach gezogen.

Ist es Ihnen vielleicht möglich, uns über sein Verhalten auf Grund zuverlässiger Beobachtungen Mitteilung zu machen und beiliegende Fragekarte zu beantworten ? Wir waren Ihnen dafür sehr dankbar. Es liegt uns sehr viel daran, unsere einstigen Pfleglinge nicht aus den Augen zu verlieren, sondern befestigend und wenn nötig erneuernd auf sie einzuwirken. Doch müssen natürlich solche Erkundigungen von beiden Seiten diskret behandelt werden.

Achtungsvoll !

Der Hausvater der Nüchtern :

N°

1. *Abstinent* — seit Rückkehr aus der Nüchtern — seit Monaten — nach Rückfall — Mitglied eines Temperenzvereins (Blaues Kreuz, Guttempler — anderer Verein und welcher ?
2. *Nichtabstinent* — hält sich mässig — berauscht sich nie — selten — häufig — ist wieder Trunkenbold.
3. *Familienverhältnisse* besser als früher — lassen zu wünschen, weil Trunk im Spiel — schlimm.
4. *Berufs- und ökonomische Verhältnisse.* In der Trinkperiode gut — misslich — schlecht — dem Ruin nahe ; — seit der Besserung ansteigend — gut — überraschend günstig.
5. *Stellung in der öffentlichen Ehrung.* Vor Eintritt in die Anstalt ?
   Seit dem Wiedereintritt in's Leben ?
6. *Weitere Bemerkungen.*

den

Der Berichterstatter :

NB. Das Geltende ist überal zu *unter*streichen, das Nichtzutreffende *durch*zustreichen.

Auf diesem Wege haben wir über mehrere Pfleglinge aus den ersten Jahren des Bestehens der Anstalt gute Nachrichten erhalten, während wir sie längst abgefallen glaubten oder für verschollen hielten. Durch dieses System sind wir auch in der Lage, uns auf Grund authentischer Mitteilungen Unbeteiligter über unsere Statistik auszuweisen. Auch können aus dem vorhandenen Material zu jeder Stunde über einzelne Punkte leicht die gewünschten Angaben zusammmengestellt werden.

Eine noch der Erledigung harrende Frage ist diese, ob als geheilt ausschlisslich diejenigen Pfleglinge anzusehen seien, welche sich vollständig abstinent halten, oder auch solche, welche, ohne gänzlich abstinent zu bleiben, mässig weiter leben und nicht mehr in Trunksucht verfallen sind. Man pflegt jene ersten allgemein als geheilt, diese zweiten als gebessert zu bezeichnen. Unsere vertraulichen Mitteilungen melden von verschiedenen Personen, dass sie sich gut halten ohne Abstinenz. Die Gefahr des Rückfalls ist für diese Mässigen selbstredend immer grösser als für Abstinente. So lange sie jedoch nicht eigentlich rückfällig sind, wird es doch angehen, sie den Geheilten im weitern Sinne beizuzählen. Es wäre wünschenswert, dass hierüber ein einheitliches Verfahren erzielt würde.

Bezüglich der Heilerfolge ist eine Mitteilung im letzten Jahresberichte der Trinkerinnenheilstätte Blumenau lehrreich. Herr Diener schreibt : Die Frage : Ist unsere Arbeit nicht nur ein Flickwerk, oder ist es möglich eine Trinkerin vollständig zu heilen ? stand vor uns ; rasch entschlossen stellten wir bei Behörden und Angehörigen einstiger Pfleglinge Nachforschungen an, ja wir überzeugten uns persönlich und fanden, dass die als geheilt Entlassenen sich musterhaft hielten, ihre Pflichten mit der grössten Freude erfüllten. Wir sahen glückliche Männer, Kinder, die durch unsere Thätigkeit mit Gottes Hülfe wieder ein friedliches Leben haben und kamen wir zur vollsten Ueberzeugung, dass unsere Arbeit nicht umsonst sei.

Befestigung des Kurerfolges

Für das Ergebnis der Anstaltsbehandlung ist es von grösster Wichtigkeit, dass die Anstalt sich der ausgetretenen Pfleglinge fortgesetzt annehme. Dies kann geschehen und geschieht thatsächlich in reichem Masse durch briefflichen Verkehr. Vielen ist die Anstalt lieb geworden ; zwischen ihnenund den Anstaltleitern bilden sich Verhältnisse dauernder Freundschaft. Diese Anhänglichkeit will genährt und gepflegt sein durch Briefwechsel, woraus den leitenden Personen viel Arbeit, aber auch Befriedigung erwächst. Doch sind manche Pfleglinge auf diesem Wege nicht zu erreichen, weil sie die Fortdauer geistiger Beziehungen nicht wünschen. Da mag denn in manchen Fällen persönlicher Besuch eher zum Ziele führen. Die Leiter der Anstalt sollten doch wenigstens alle paar Jahre einmal ihre frühern Pfleglinge besuchen können. Ein Wort freundlicher Ermutigung, ein

Rat, ein Trost wirken stärkend auf die Schwachen, befestigend auf die Stärkern.

Sehr zu empfehlen ist das Vorgehen der Anstalt Ellikon, die Ausgetretenen zu einem Vereine zusammen zu schliessen. Es müssen sich dafür allerdings unter den gewesenen Pfleglingen solche befinden, die Eifer und Geschick genug besitzen, einen solchen Verein zu leiten und lebendig zu erhalten.

V. — *Die allgemeine Bedeutung der Trinkerheilanstalten im Kampfe gegen den Alkoholismus.*

Die Trinkerheilanstalten verfolgen als nächsten Zweck, den aufgenommenen Alkoholkranken Heilung zu bringen. Hinter dieser Hauptaufgabe haben alle andern Rücksichten zurückzutreten. Allein gerade je erfolgreicher die Anstalt an Einzelnen wirkt, um so grösser ist ihr Segen für die Antialkoholbewegung im grossen und ganzen. Wir weisen auf folgende Punkte hin :

1. Durch Heilung einer grossen Zahl Alkoholkranker entreissen die Trinkerheilanstalten diese selbst und ihre Familien, namentlich auch die Kinder, der Flut des Alkoholismus.

2. Jeder geheilte Trinker, der aus ihnen hervorgeht, wird durch sein Beispiel, vielfach auch durch seine Arbeit an andern Trinkern, zu einem Trinkerretter.

3. Diese Anstalten leisten den Thatbeweis, dass Trinker in vielen Fällen heilbar sind und tragen auf diese Weise wirksam dazu bei, dass diese noch heute vielfach angefochtene Thatsache immer mehr Anerkennung findet.

4. Sie beweisen Tag für Tag, dass der plötzliche Entzug des Alkohols nur heilsam, nie dauernd nachteilig wirkt. Dadurch wird ein Hauptbedenken gegen die Alkoholabstinenz widerlegt und die Temperenz = und Abstinenzbewegung wichtig gefördert, was namentlich auch den Temperenz = und Abstinenzvereinen zu gute kommt.

5. Durch den Verkehr mit den Trinkerheilanstalsten werden Staats =und Gemeindebehörden mit dem Werk der Trinkerheilung vertraut und schenken ihm erhöhte Aufmerksamkeit.

6. Diese Anstalten sind geradezu Bollwerke im Kampf gegen den Alkoholismus. Auf sie richten sich nach und nach die Augen des Volkes. Von ihnen gehen segensreiche Anregungen aus. Gerade in diesem Zusammenhange ist es sehr zu begrüssen, dass die meisten Anstalten jährlich gedruckte Berichte über ihre Thätigkeit und Erfolge, Bedürfnisse und Leistungen veröffentlichen.

* * *

RÉSUMÉ PAR L'AUTEUR

1° La séparation des alcooliques curables d'avec les incurables, les aliénés et les alcooliques criminels au moyen d'asiles spéciaux est indispensable.

2° Le traitement des alcooliques doit reposer tout entier sur l'abstinence complète, la direction morale, le travail et une bonne discipline.

3° Le travail doit être physique (travaux des champs et jardinage). A côté de sa haute valeur médicale, le travail présente une importance appréciable comme moyen d'éducation. Les dispositions individuelles doivent être prises en considération et chacun doit recevoir une direction en rapport avec ses facultés particulières. Autant que possible le travail de l'asile doit être pour les pensionnaires, même après leur mise en liberté, une source de bénéfice moral ou matériel.

4° La séparation des sexes en des asiles différents ne paraît pas absolument nécessaire. La séparation des classes sociales se fera le plus souvent d'elle-même.

5° L'asile doit être placé sous la direction d'un médecin aliéniste. Une autre direction ne pourra exister que dans des cas exceptionnels.

6° Le directeur de l'Asile doit être muni du plus haut degré de compétence possible; pour éviter le « schématisme » (schematismus) et l'introduction par des personnes incompétentes d'influences perturbatrices.

7° L'asile doit être autant que possible petit, facile à surveiller, placé à la campagne et, quand les circonstances le permettent, dans une situation agréable.

8° La durée du séjour à l'asile doit être au minimum de 9 mois.

9° Pour obtenir des résultats vraiment bienfaisants des lois sont indispensables, qui permettent d'instituer le traitement d'office.

10° Les asiles présentant le caractère de fondation privée sont incontestablement les meilleures. La création d'asiles publics dépendant de l'Etat et d'asiles privés se présentera cependant comme nécessaire dans beaucoup de pays. Ces asiles, sous une bonne direction peuvent aussi rendre d'excellents services.

DISCUSSION

M. le Dr Philbert demande pendant combien de temps on garde les buveurs dans les asiles suisses.

M. Marthaler. — Un minimum de six mois.

M. le Dr Ruysch fait observer que si, à Berne, le Ministre des finances se montre l'adversaire des asiles, en Hollande, au contraire, on a pu voir le Ministre de l'Intérieur actuel, M. Goeman Borgesius, être non seulement, en sa qualité de député, un des fondateurs du sanatorium de Hooghollen, mais aussi, en qualité de Ministre, obtenir des Etats généraux de cette année, les subsides nécessaires pour assurer l'existence de ce sanatorium. Le ministre Goeman Borgesius figure, en outre, dans le comité comme représentant le *Volks bond* ou Ligue populaire contre l'alcoolisme.

On peut donc dire que les idées font leur chemin. M. Ruysch croit qu'il est de notre devoir d'éveiller de plus en plus l'intérêt des magistrats, des législateurs et des médecins en faveur des asiles. Quand nous réussirons à les engager dans cette voie, nous irons beaucoup plus vite. Il n'y a que le premier pas qui coûte.

M. Baer. — Die Mittheilungen des Herrn Prof. Forel sind von grosser Wichtigkeit für die Gesetzgebung wie für die wissenschaftliche

Erkenntniss dieser an sich sehr schwierigen Materie. Meine Erfahrungen bei Gefangenen zeigen ebenfalls, dass es unverbesserliche Trinker giebt, die eigentlich von Hause aus in eine Irrenanstalt gehören. Besser ist es jedoch, Anstalten zu haben, in welchen Trinker dieser Art wegen ihrer Gemeingefährlichkeit und im öffentlichen Interesse andauernd zurückgehalten werden können.

M. le Président. — M. le Dr Crothers (Etats-Unis), dépose sur le bureau son travail sur les asiles de buveurs en Amérique, qui sera publié à cette place dans le procès-verbal. Il regrette que son inexpérience de la langue française l'empêche de participer à la discussion.

Les asiles de buveurs et leur œuvre

PAR M. CROTHERS M. D. SUPT.

Walnut Lodge Hospital, Hartford, Conn., U. S. A ; Editor « Journal of Inebriety » ; Sect. of American Medical Temperance Association and Association for the study and cure of Inebriety, etc., etc.

Mes connaissances sur ce sujet commencent en 1874, lorsque je fus nommé aide-médecin dans le premier asile de buveurs du monde entier, à Binghampton (New-York). Quatre ans après, je fus chargé de l'asile de Walnut Lodge (Hartford, Connecticut) maison privée pour les buveurs, où je reste à présent.

En 1876 je contribuai à l'organisation d'un journal de Tempérance et j'en ai été l'éditeur jusqu'à présent.

Pendant ces vingt-cinq ans j'ai eu toutes facilités pour bien m'assimiler l'œuvre de ces asiles en Amérique. Il en a été de même pour la littérature qui a paru au dehors. Dans ce laps de temps, bien des changements sont survenus ; une nouvelle génération est née avec des idées plus larges et plus nettes.

Une histoire sommaire de quelques-uns de ces progrès contribuera à fixer les idées sur la question des asiles pour buveurs.

Le premier asile de buveurs. — La première maison organisée pour le traitement médical des buveurs fut ouverte à Binghampton, petit village de l'Etat de New-York. Au bout de seize ans elle fit place à une maison d'aliénés.

En 1846, le Dr J.-E. Turner, médecin qui pratiquait à Bath Maim, fut pris du désir d'ouvrir un asile pour les buveurs en vue de les traiter médicalement. Il commença à agiter l'opinion d'une façon continuelle et persistante, pendant dix-huit ans, avant de réussir à former une association, à réunir de l'argent et à provoquer une loi tendant à la séquestration des buveurs. Ce fut en 1864, que le premier asile de buveurs du monde entier fut ouvert. Le principe capital de l'œuvre était que les buveurs sont des malades, qu'ils ont besoin de soins médicaux, et que leur traitement nécessite la restriction.

J'ai dit plus haut qu'au bout de seize ans, cet asile fut changé en

un asile d'aliénés. C'est qu'en effet, pendant tout le temps on n'avait point ménagé à l'œuvre les objections et les critiqnes acerbes. Certains moralistes prétendaient que cette tentative devait diminuer la responsabilité des buveurs et encourager l'ivrognerie. D'autres prétendaient que c'était honteux d'assimiler les ivrognes à des aliénés, et de les assujettir au même mode de contrainte. Des politiciens, aux visées intéressées, animaient l'opinion et dirigeaient le combat contre l'asile. Les prédicateurs même faisaient opposition, alléguant qu'on élevait le péché à la dignité de maladie. Philanthropes, réformateurs, opposants de tout acabit opinaient que c'était là une théorie absurde et irréalisable.

Malgré toutes ces oppositions concentrées contre l'idée de traiter les buveurs comme des malades, le grand principe fit son chemin ; peu à peu, il s'est implanté d'une manière durable. Plus de douze asiles s'établirent en outre de celui de Binghampton ; dans le nombre, plusieurs prospèrent encore. Cette première institution rencontra donc les mêmes oppositions que toutes les nouveautés scientifiques et toutes les vérités rencontrent, jusqu'au jour où l'existence de l'ivrognerie en tant que maladie fut proclamée et que sa curabilité fut un fait incontesté. Les faits firent alors partie des plus grandes vérités du monde.

Les autres asiles. — Les autres asiles de buveurs qui furent organisés bientôt après celui de Binghampton, prirent une position moins radicale. Reconnaissant à l'ivrognerie la qualité de maladie, mais seulement dans le passé, ils traitaient les buveurs au point de vue de l'éducation morale.

Ces asiles rencontrèrent les mêmes obstacles et subirent les mêmes persécutions, le même abandon ; mais ils finirent par les surmonter et par s'établir définitivement. Plusieurs de ces asiles existent encore.

La prière et les moyens moraux furent les premiers remèdes employés pendant l'internement et les mesures médicales furent secondaires. Plus tard, presque tous ces asiles se développèrent dans un sens plus scientifique ; ils devinrent plus précis dans leur mode d'administration. Comme pour toutes les autres tentatives scientifiques, plusieurs de ces asiles ont souffert d'une administration mauvaise. Ces entreprises étant privées, organisées par des individus indépendants ou par des sociétés, on s'est trouvé aux prises avec de multiples théories ou vues personnelles. De telles divergences ont été souvent fatales à un progrès constant.

Nombre des asiles. — Il y a cinquante de ces asiles dans les Etats-Unis et le Canada. Quelques-uns reçoivent en même temps des malades nerveux et d'autres malades ; d'autres prennent seulement des buveurs ; d'autres ont des aspects et des doctrines particuliers : les uns se présentent comme maisons pour le soulagement des

douleurs morales ; les autres sont des maisons d'église où l'instruction religieuse est très prononcée ; les autres s'appellent des *sanatoriums* où l'on traite secrètement les maladies ; dans d'autres institutions, on traite spécialement les victimes de l'opium et des narcotiques.

Un grand asile d'Etat dans l'Etat de Massachusetts reçoit des chroniques qui sont placés d'office par le tribunal, pour un ou deux ans.

Plusieurs des maisons d'aliénés de cet Etat ont des salles spéciales où les buveurs sont traités *comme s'ils étaient aliénés*.

Des asiles empiriques. — Pendant cinq ans un vent de traitement empirique des buveurs a soufflé partout aux Etats-Unis. On l'a appelé « *la cure d'or.* » Sous ce nom des drogues mystérieuses étaient employées et l'on donnait l'espoir d'une guérison parfaite en quatre semaines. Des centaines de maisons furent organisées pour guérir les buveurs par ce moyen, et pendant un peu de temps, ils furent une grande attraction ; puis, ils déclinèrent et maintenant ils ont presque tous disparu.

D'autres charlatans du même acabit ont ouvert des maisons semblables en affichant toutes sortes de prétentions, mais, comme les autres, elles ont disparu, faute de crédit. Des centaines de buveurs ont usé de ces moyens empiriques et cachés ; et depuis qu'ils ont été dupes, ils recherchent un traitement plus digne de leur confiance.

Les pensionnaires des asiles de buveurs. — Il y a quatre ou cinq mille buveurs qui, en Amérique, sont aux mains des médecins, en dehors des asiles d'indigents de l'Etat. Ils sont en grand nombre des incurables et des épuisés. La plupart de ces gens adonnés à la boisson ont, pendant quelques années, usé de tous les moyens pour remédier à leur mal, mais leur espérance a été déçue. Ils ont été de l'un à l'autre, dans l'attente d'une guérison extraordinaire et toujours soutenus par l'espoir du succès. Ayant peu à peu épuisé leur fortune, fatigué leur amis, ils deviennent indigents et alors ils disparaissent.

Les autres sont des névropathes et des épuisés, ayant trouvé du soulagement dans l'usage de l'alcool ; tout à coup ils ont reconnu le danger et sont venus à l'asile pour demander du secours. Cette catégorie va s'augmentant très vite, et les résultats du traitement donnent de grandes espérances.

Dans le nombre, il y a des hommes d'affaires, des hommes de profession libérale et des ouvriers actifs ayant été obligés de faire usage de liqueurs spiritueuses ; ils viennent ou sont envoyés à l'asile et en obtiennent un profit durable.

La surveillance légale des buveurs. — Il est triste de constater que la législation manque dans les Etats-Unis et le Canada, sauf dans les Etats du Connecticut et de Massachusetts où des règlements octroient

de pleins pouvoirs de contrôle sur les buveurs. Dans les autres Etats, il n'y a pas pour eux de contrôle spécial, excepté s'ils sont considérés comme aliénés. La puissance spéciale de contrôle est donnée aux grands asiles ; mais, en thèse générale, la législation et l'autorité judiciaire ne sont pas en avance sur l'opinion publique. On ne s'accorde pas partout encore à considérer le buveur comme un homme atteint de troubles de l'esprit.

Dans le Connecticut un buveur peut volontairement s'interner pour quatre mois et se confier à la garde de l'asile organisé par des lois d'Etat. Par voie judiciaire, ses amis peuvent demander à la Cour de l'interner pour trois ans : une année dans l'asile et deux ans au dehors, sur parole.

Dans le Massachusetts, le mandat ne peut être décerné que par la Cour pour deux ans, quel que soit le temps où le buveur peut séjourner sur parole, hors de l'asile.

Tous les asiles ont le pouvoir de surveillance pour un temps, déterminé par les malades ou leurs amis, au moment de l'entrée. Ce pouvoir est exercé avec beaucoup de discrétion et il est rare qu'on ait recours à la justice.

Des asiles organisés par l'Etat et des asiles privés. — Presque tous les asiles d'Amérique sont des organisations privées ou créées par des sociétés. Quelques-uns de ces asiles reçoivent des subsides de l'Etat. Un seul asile est placé sous la direction de l'Etat à Scarborough, Mass. Dans la plupart des grandes villes centrales les asiles sont soutenus par des dons secrets et par la pension des malades.

Dans quelques villes une partie de l'argent provenant des impôts sur le trafic des liqueurs est attribué à l'entretien des asiles.

Il existe encore des maisons pour les buveurs nécessiteux et, dans quelques unes on fait travailler.

A Boston un asile de femmes est soutenu largement par des dons des habitantes.

Dans les asiles d'aliénés de l'Etat, les amis et les autorités paient pour le traitement des buveurs comme pour les aliénés.

Dans quatre des Etats, des asiles de travail pour les buveurs sont en projet ou en voie de construction à présent.

Il existe encore des maisons d'empiriques, et elles n'attirent pas l'attention ; les malades y viennent volontairement et en partent comme il leur plaît.

L'avenir des asiles de buveurs. — L'opinion publique s'acclimate de plus en plus à l'idée d'asiles d'Etat pour les buveurs indigents et les criminels, au lieu des prisons à courte peine. Il existe des projets pour asiles de cette catégorie.

On pense que les entreprises privées ont plus de chance de diriger mieux les buveurs qui peuvent payer pour leur traitement; on pense

que ces institutions devraient être autorisées par l'Etat, et être placées sous l'autorité du Gouvernement, comme c'est fait en Angleterre.

Dans quelques Etats, l'administration de l'Assistance exerce une surveillance personnelle sur les asiles.

L'isolement des buveurs et l'abstinence obligatoire sont reconnus comme nécessaires, au grand avantage de la communauté, du buveur lui-même, aussi bien que pour autrui.

Quelques résultats du traitement dans les asiles. — Les résultats ont été vraiment remarquables. Le premier asile à Binghampton a traité pendant seize ans près de quatre mille cas. Une statistique portant sur douze cent cas ayant été soumis au traitement dans l'espace de dix ans démontre que dans 61 °/₀ des cas, la sobriété avait persisté au bout de 18 ans.

A l'asile de Fort Hamilton (New-York) 40 °/₀ de tous les cas ont été trouvé sobres 8 ans après le traitement.

Dans un asile à Boston, Mass 46 °/₀ ont été trouvés sobres dix ans après le traitement. Les études poursuivies par plusieurs directeurs d'asile sur plusieurs milliers de cas soumis au traitement de cinq à douze ans avant l'époque de la statistique, ont montré que de 30 à 40 °/₀ de tous les cas sont encore sobres et mènent une vie d'abstinence complète.

Dans plusieurs directions ces faits se sont encore vérifiés et l'impression est que tout au moins 33 °/₀ de tous les cas obtiennent une guérison durable.

La durée du traitement varie de six à douze mois et même davantage. Dans les cas de séjour aussi prolongé, la guérison est certifiée pleinement par l'expérience. L'expérience des autres corrobore la mienne, à savoir que l'ivrognerie est, de toutes les névroses, la plus guérissable quand elle est traitée de bonne heure, par des moyens raisonnables et scientifiques.

Le traitement rationnel. — Le traitement de l'ivrognerie découle de la conception de la nature et du caractère de la maladie.

Si l'on pense que c'est un défaut seulement, une simple faiblesse morale, les influences religieuses deviennent nécessaires.

Si l'on pense qu'elle procède d'un motif criminel ou qu'elle est, d'autre part, volontaire, le châtiment et les peines infligées par des moyens judiciaires ne sont pas des remèdes suffisants.

L'application de ces deux théories et de leurs remèdes naturels a été jugée une erreur et dans plusieurs cas elle n'a fait qu'accroître les conditions défectueuses préexistantes au lieu de soulager.

Pour bien des gens l'ivrognerie est un appétit ou un désir stomacal, devenu impulsif par l'entretien et que l'on peut vaincre par des drogues. C'est entre autres le point de vue des empiriques qui ont

employé mille drogues à l'effet de détruire ce besoin impérieux pour les liqueurs spiritueuses : mêmes résultats désastreux.

En étudiant scientifiquement la question on trouve que le désir de liqueurs spiritueuses ou l'ivrognerie, c'est-à-dire l'usage continuel d'alcool, dans des circonstances et des conditions qui équivalent réellement à un suicide, est toujours un symptôme d'inanition et de dégénérescence de la cellule cérébrale.

Parfois il est la conséquence d'une lésion, d'autres fois il naît de l'épuisement des nerfs, d'une perversion dans l'accumulation, et l'émission de la force neurique. Parfois ces défectuosités centrales sont un héritage familial ou une anomalie de croissance et de développement ; Parfois elles relèvent des conditions ambiantes, de la nourriture, de la profession ou de maladies physiques et morales.

Dans tous les cas il y a inanition et phénomènes d'empoisonnement.

Il faut que les malades subissent une séquestration avec l'abstinence, et que leur système nerveux soit rétabli, afin qu'ils récupèrent le contrôle d'eux-mêmes. Dans les asiles le résultat est obtenu dans des salles fermées, et par les soins personnels des médecins assistants. L'entourage de l'asile est exempt de tentations, et, par suite de cabarets ; il n'existe aucun moyen de se procurer des liqueurs spiritueuses, mais en même temps le malade est dans un milieu gai ; il se sent comme chez lui.

On commence le traitement par des médicaments évacuants comme le calomel, des salins, bains d'air chaud, massage tous les jours pendant les deux premières semaines. Les boissons spiritueuses sont supprimées d'un seul coup, et l'on donne chaque heure, des infusions de quinquina, le cinchona, et le quassia principalement. On continue l'usage de ces drogues tant que le désir des liqueurs spiritueuses n'est pas passé.

Dans quelques cas on donne en même temps le nitrate de strychnine, en commençant par des petites doses, et, en donnant des doses de plus en plus grandes jusqu'aux limites de l'intolérance. Les paroxysmes anxieux et les symptômes graves s'apaisent vite ; le cas devient alors celui d'une anémie nerveuse et d'un épuisement cérébral, lesquels demandent à être traités selon les principes ordinaires.

Ce traitement comprend une grande variété de mesures médicales et hygiéniques que l'on adapte soigneusement à l'amélioration du corps et de l'esprit. Le repos, les distractions, la nourriture abondante jointe à l'exercice, les bains quotidiens tels sont les principes généraux du traitement. A chaque dérangement organique particulier s'appliquera un traitement spécifique, la nourriture diffère grandement dans la plupart des cas.

Le traitement rationnel comporte tous les moyens et mesures propres à modifier les états toxiques et à diminuer les états d'anémie et de neurasthénie. Il consiste encore à conjurer ces explosions subites de force neurique sous forme de désir ardent périodique pour les liqueurs spiritueuses.

En suivant ces principes la possibilité de guérison dans un grand nombre de cas est une réalité.

CONCLUSIONS

Une expérience de trente ans en Amérique a établi deux faits, sur lesquels il n'y a plus de doute.

1° Le buveur est un malade au physique, et au moral. C'est un psychopathe et un névropathe. L'ivrognerie est un syndrome commun aux névropathies héréditaires et acquises. C'est aussi une cause active aussi bien qu'un symptôme d'insuffisance de la cellule nerveuse.

2° L'ivrognerie est curable et peut être empêchée. Elle est guérissable dans les asiles bien dirigés ou la condition maladive du cas est tenue pour certaine et où l'on sait employer une grande diversité de moyens et de remèdes.

Voici des points capitaux : la séquestration rigoureuse et la surveillance, le repos, l'élimination du poison et la bonne nourriture.

Grâce au traitement dans les asiles bien dirigés, les symptômes de l'ivrognerie s'amendent dans bien des cas et laissent après eux une immunité complète en ce qui regarde les récidives. Un changement physiologique survient dans l'organisme, et le désir des liqueurs spiritueuses est perdu pour toujours.

Dans la plupart, la guérison est suivie d'une résistance vigoureuse de l'esprit. Dans les autres cette immunité reste permanente aussi, à moins qu'il ne persiste des prédispositions particulières au physique et au moral, lesquelles sont reconnaissables et contre lesquelles on peut se pourvoir.

Il semble qu'on pourrait prévenir l'ivrognerie si l'on avait la connaissance précise des causes premières et du pouvoir de résistance de l'enfant et de l'adulte.

Le traitement à l'asile seul peut enseigner aux malades les lois de l'accroissement normal, les conditions compliquées de la vie, lesquelles influencent l'esprit et le corps, jusqu'à déterminer le présent et le futur des uns et des autres.

D'autre part la science pratique reconnaît la nécessité impérieuse d'isoler le buveur, de l'empêcher de se détruire, de nuire à sa famille, de mettre en péril les intérêts des autres, de troubler la communauté où il vit.

Le buveur est un obstacle et une peste dans son cercle d'existence; il n'a pas le droit de s'empoisonner ou de faire du mal à autrui par sa faiblesse et par sa folie. C'est un acte de haute sagesse pour la société et l'Etat, de priver de la liberté de tels hommes, et de les courber sous une discipline militaire pour les rendre sobres et capables de se soutenir.

Les asiles de buveurs sont nécessaires pour surveiller et guérir ceux qui sont guérissables encore ; ils ne le sont pas moins pour défendre la société contre ceux qui ne sont pas curables.

Les méthodes en usage à présent, telles que l'amende et l'emprisonnement, laissent la victime et la société sans protection. Bien plus, elles augmentent la faiblesse et l'incapacité de la victime, les périls pour les lois et l'ordre public.

De l'avis de tous les penseurs, il est temps de reconnaître la maladie de l'ivrognerie et cela en vue de pourvoir à l'installation d'asiles et de mettre en quarantaine les buveurs de toute sorte, à l'instar des victimes des maladies contagieuses.

Si le cas est guérissable, ils reviendront rétablis. S'ils ne sont pas guérissables, les buveurs seront logés et protégés, utilisés aussi pour aider à l'entretien de leur propre vie.

Tel est l'enseignement net de la science progressiste d'aujourd'hui.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'exposé du rapport de M. le Dr Drysdale, médecin consultant de l'hôpital métropolitain de Londres, sur la *thérapeutique sans alcool.*

Madame le Dr Alice Vickery Drysdale, en l'absence de M. Drysdale, donne lecture du rapport suivant :

Therapeutics without alcohol

BY C. R. DRYSDALE M. D.

Consulting Physician to the Metropolitan Hospital

Thérapeutique sans alcool

PAR M. C.-R. DRYSDALE

Médecin consultant au « Metropolitan Hospital »

Analyse. — On ne pourra guérir le grand public de sa foi dans l'utilité de l'usage des boissons alcooliques dans l'état de santé et de sa nécessité dans les maladies que lorsqu'on aura réussi à persuader les médecins eux-mêmes des dangers à la fois et de la très fréquente inefficacité de cet agent thérapeutique. Or, c'est là un résultat qu'on est encore loin d'avoir obtenu ; en 1896, un procès fut intenté au Dr Hirschfeldt devant la Cour criminelle de Magdebourg pour n'avoir pas administré d'alcool à un malade atteint d'une fièvre septique : le ministère public, sur l'avis des médecins de l'hôpital, où le malade avait été ultérieurement transporté et était mort, requérait contre lui une condamnation pour homicide par imprudence. Le conseil général de médecine de la Saxe et plusieurs praticiens connus consultés par la défense ou le tribunal, ayant émis un avis favorable à l'accusé, il fut acquitté. Ce fait montre à la fois, et la force du préjugé en faveur de l'alcool et la force de l'opinion contraire. De l'avis du Dr Nansen, l'illustre voyageur, l'emploi, même médical, de l'alcool sous les climats polaires n'est jamais nécessaire et toujours dangereux. Et il n'en est pas autrement sous les climats tempérés. Les travaux de Magnus Huss, de Lancereaux, de B. Ward Richardson et de Norman Kerr ont montré quelle part prépondérante appartenait à l'alcool dans l'étiologie des diverses maladies, et l'on peut se demander, en présence de ces faits, si les médecins n'ont pas montré une

réelle imprudence dans l'usage copieux qu'ils en ont fait comme objet thérapeutique. Un article de la *Saturday Review*, paru en 1872, les accusait de créer chez leurs malades de réelles habitudes d'intempérance, et dans la polémique soulevée à cette occasion, on put établir par des statistiques que la mortalité était plus élevée parmi les fébricitants qui avaient reçu une certaine dose d'alcool que parmi ceux à qui on n'avait donné que du lait. En 1876 se fonda la *British medical Temperance Association :* elle compte aujourd'hui plusieurs centaines de membres : c'est un signe certain que l'idée de restreindre l'emploi de l'alcool comme agent thérapeutique, ou même d'y renoncer complètement, a fait de notables progrès. Le premier mérite de cette méthode nouvelle, c'est la notable économie qui en résulta pour les hôpitaux. Sous l'influence de Parker, Gaudner, Norman Kerr, Richardson, on restreignit graduellement dans les hôpitaux de Londres l'emploi de l'alcool dans le traitement des diverses maladies, et, dans le seul hôpital resté longtemps fidèle aux anciennes idées, l'hôpital Saint-Georges, la mortalité relative des typhiques se révéla supérieure à ce qu'elle était dans les autres établissements hospitaliers. On est en droit de se demander, si la véritable épidémie d'ivrognerie qui sévit en Angleterre et sur le continent n'est pas due en partie aux mauvaises habitudes thérapeutiques qu'avaient, il y a encore quelques années, la très grande majorité des praticiens. Dans les asiles d'aliénés, où l'on a tenté de supprimer entièrement pour les malades l'usage des boissons alcooliques et leur emploi comme agent thérapeutique, on a obtenu des améliorations plus rapides et plus durables : c'est du reste une pratique qui en Allemagne et en Angleterre se généralise de plus en plus. L'usage même de la bière est à éviter. L'opinion de plusieurs professeurs de physiologie suisses et anglais vient ici confirmer ce que l'expérience a enseigné aux praticiens. Les statistiques enfin du *London Temperance Hospital*, montrent qu'on peut traiter et guérir dans une notable proportion presque toutes les maladies sans avoir à recourir au traitement alcoolique : en 24 ans les médecins de cet hôpital qui ont eu à soigner 13,984 malades n'ont prescrit l'alcool que 24 fois. On renonce de plus en plus à l'emploi de l'alcool à doses minimes et on commence à douter de son utilité même à faibles doses. Dans les affections chirurgicales, au témoignage de Horsly, de H. Thompson, de Pearce Gould, son emploi est la plupart du temps inutile ; il est souvent nuisible.

Mr. President and Gentlemen

For many years I have felt quite certain, that, if we desire to make any lasting impression, in a civilised country, in combating any popular custom, which tends to cause misery and early death, we must endeavour to make clear to the minds of the most intelligent and cultured of the people, that the voice of experience will be heard on our side. For this reason, I despair of persuading the laity to become abtainers from alcohol, so long as practitioners of medicine are — as many of them still are — sincere believers in the value of alcohol as a therapeutic agent. That they generally are believers in alcohol, I will show, by one example of a trial which took place in the city of Magdeburg. On March 23th, 1896, I received the following letter from a very learned German physician, Dr. Smith of Schloss Marbach, Lake of Constance : — « Honoured Sir, — A short time ago, a Magdeburg physician, Dr. Hirschfelt wrote to me about a scarcely credible case. He had occasion to treat a case which, apparently, was one of septic fever. He ordered low diet ; but gave no alcohol.

A few days afterwards the patient entered the city hospital, where he died on the tenth day after his first attack. One of the hospital house physicians complained to the medical jurist, Dr. Böhm of Magdeburg, saying that Dr. Hirschfelt had allowed this patient to die, since he had not ordered him large doses of alcohol, a practice which in Germany was looked on as incontestably necessary in the treatment of such cases. »

Nothing, I think, can better exemplify my meaning than this opinion of that house physician, when I said that we must influence medical opinion, before we can hope to convince the laity. Dr. Smith remarked, in the same letter, that alcoholic treatment in that case was supposed to be diuretic in its action; and that he thought there were far safer diuretics, and that physicians who withheld alcohol in such cases were giving their patients the best chance. He mentioned, however, that most of the German physicians who opposed the use of alcohol in disease were specialists, practising in lunatic asylums; and, hence, not so experienced in the ordinary treatment of disease as those physicians who are attached to general hospitals for the sick. He, accordingly, begged me to send him, without delay, my opinion as to the views of physicians and surgeons practising in the United Kingdom. Dr. Smith added the following pertinent remark: — « In my opinion, as far as Germany is concerned, it will be only through the agency of medical practitioners that we shall be enabled to carry on a successful agitation against alcohol among the people, for the German race hate temperance societies as they hate poison. »

In reply to this letter from Germany, I contended that, in the United Kingdom, although the administration of alcohol in disease was very common, yet, I believed that no one, however much he himself might believe in the virtues of alcoholic fluids in therapeutics, would be rash enough to institute proceedings against a practitioner who conscientiously refused to give it, in any form of disease whatever. And, as there was said to be a population of more than five millions of total abstainers in the United Kingdom, it was most unlikely that any such case would ever come before our Law Courts.

The result of that important trial was thus recorded in the British Medical Journal: — « The highest Criminal Court in Magdeburg, on May 28th last, gave judgment on a trial, at the instance of the State Attorney, of Dr. Hirschfelt, who was accused of having caused, or accelerated, the death of a man who had been thirty-six hours under his care, whom he had sent to hospital, where he died, after treatment for eight days with large doses of alcohol and quinine. The disease was stated to have been serious inflammation of the cellular tissue of the left arm, ushered in by pyrexia (blood poisoning). The district medical officer and one of the hospital staff attributed the death to the withholding of alcohol. In justification, Dr. Hirschfelt pleaded that he believed alcohol to be mischievous in all diseases, taking away the

patient's strength. Smith of Marbach quoted Harnach of Halle and Drysdale of London, and there were two other adjournments to procure an authoritative opinion from the General Medical Council of Saxony, which opinion called attention to the great change of medical opinion as to the therapeutic value of alcohol, and upheld the principle that it was inadmissible to put any limit to the exercise of the individual judgment of the physician. « There was a verdict of acquittal and the state made liable for the costs of the prosecution. »

This, I conclude, is clear proof that medical opinion is yearly coming to be more in agreement with the views of those who hold that disease is far more successfully combated without alcohol, than with it, whether in large or small doses. I cannot help citing a passage from the writings of that hardy and daring scientific traveller, Dr. Nansen, which also shows what the younger men of the profession are thinking about alcohol. In his book, « The First Crossing of Greenland » p. 40, he thus speaks : — « My experience leads me to take a decided stand against the use of stimulants and narcotics of all kinds, from tea and coffee on the one hand, to tobacco and alcoholic drinks on the other. It must be a sound principle, at all times, that one should live in as natural and simple a way as possible, and especially must this be the case when the life is a life of severe exertion in an extremely cold climate..... It is often supposed that, even although spirits are not intended for daily use, they ought to be taken on an expedition for medicinal purposes. I would readily acknowledge this, if anyone would show me a single case in which such a remedy is necessary ; but, till this is done, I shall maintain that this pretext is not sufficient, and that the best course is to banish alcoholic drinks from the list of necessaries for an Arctic expedition. »

The learned scientific physician seems to me to be absolutely correct in his presentation of the question of alcohol as a therapeutic agent. From having been looked on as an universal *panacea*, and as a food for the sick, alcohol, I feel convinced is being found to be almost never indicated in the treatment of any form of disease ; but, on the contrary it is often most hurtful. Historically, I read, that it was not until the 16th century that alcohol seems to have enjoyed any great reputation as a remedy ; it became then much praised and obtained the name of *Aqua Vitæ*. In 1678 for the first time, alcohol was to be procured in other shops besides apothecaries shops. In 1744, it was openly sold in London in shops. In this century, the evil effects of alcohol have been best recognised. In 1852, Dr. Magnus Huss, a Swedish physician, gave a most detailed account of the diseases produced by chronic alcoholic poisoning. That physician rightly compared alkohol as a poison with lead and ergot of rye, both of which, gradually, produce paralysis, as it is now known that alcohol does. He first gave an accurate summary of the diseases of the liver, lungs, heart, stomach, and kidney found in drinkers ; and

described the skin affections, disturbance of vision, and premature senility caused by chronic alcoholic indulgence. Dr. Lancereaux of Paris, in 1875, alleged that, in the hospital practice of that city, no single cause of death, except pulmonary consumption, was so prevalent. In the United Kingdom, the late Sir Benjamin Ward Richardson and Dr. Norman Kerr have computed that alcohol is far more fatal than even pulmonary consumption, which is far less prevalent in London than formerly: and half as frequent in London than it isin Paris.

In 1872, there appeared in the *Saturday Review* an article in which the medical practitioners of the United Kingdom were accused of inciting their patients to free drinking; and, in the discussion which this article called forth, Dr. Gairdner of Glasgow, said that fever patients in that city, when treated with milk, and without alcohol, did much better than those reported as having been treated by Dr. Todd with large doses of alcohol, which were said to have a mortality of about 25 per cent., whilst those treated by Dr. Gairdner with milk had only had a death-rate of 12 per cent. About this time, the British Medical Temperance Association was founded, owing to the exertions of Dr. Ridge of Enfield, and others; and in 1876, it was enrolled under the presidency of Dr. Benjamin Ward Richardson. This association now contains several hundreds of medical practitioners of both sexes, and all ages, in England, Ireland, and Scotland. This, I think, all will amit is only one sign of the striking change of opinion on the use of alcoholic fluids in medical practice; for all of us, who remember what practice was in London thirty years ago, know that the use of wine and brandy was so common, that it was quite a rarity in some hospitals to find a patient who had not been ordered by some of the staff, from three to four ounces of brandy, or six to eight ounces of wine. The expense caused to the hospitals by such practice was naturally great; and increased notably betwen 1852 and 1872, owing to the prevalence of the views of Liebig and his follower, Dr. Todd.

The writings of Parkes, Gairdner, Dr. Norman Kerr, and of Sir B. Ward Richardson, and others, gradually lessened the predilection for treating diseases by alcohol, and accordingly, between 1872 and 1882, a great change came over the practice of London Hospitals. Thus, the sum paid for milk in 1852, in Saint Bartholomew's Hospital was *L* 684; and in 1882, it was *L* 2012; whilst alcohol in that hospital, cost in 1852, *L* 406; in 1862, *L* 1446; in 1872, *L* 1446; and in 1882 only *L* 953. Westminster Hospital, in 1882, spent *L* 137 on alcohol, and *L* 500 on milk. One hospital, St. George's, long continued to use large quantities of alcohol. That hospital, in 1872, had a high mortality among its typhoid fever patients of 24 per cent.; which was twice as high as that noted by Dr. Gairdner as occurring in Glasgow, when alcohol was abandoned and milk used instead. Dr. Meyer, who reported these cases of typhoid treated in St.

George's Hospital at that time, mentioned that alcohol in large doses was given to 87 per cent. of the patients. Threefifths of the patients took daily eight ounces of brandy, when there was danger of sinking from failure of the heart's action. One-fourth of the number took sixteen fluid ounces of brandy in the 24 hours.

I feel persuaded that the routine use of alcohol in diseases by so many practitioners in past years has been doubtless one of the chief causes of the great amount of drunkenness seen in Britain and other European countries. I see by the statistics collected by Dr. D. Burns, that no less a sum than 140 millions sterling was in 1896 expended on beer, wine, and spirits in the United Kingdom by about 39,000,000 inhabitants. Of these about five millions were reputed to be abstainers, so that 34 millions of people consumed all these strong drinks; and, as children drink only non-alcoholic fluids, and women very little, the great stress of all this drunkenness falls upon some ten million adult males. This accounts partly for the excessive mortality of adults in some districts in the United Kingdom, as compared with others; since the workman who spend most of his wages on alcohol, is manifestly liable to suffer in company with his family, from chronic starvation, poor clothing and shelter, and insufficient nutrition.

Lunatic asylums in this country and on the Continent are beginning to learn that the treatment of insanity entirely without alcohol is much more satisfactory than the former plan of treatment when alcohol wass given to so many of the patients. Thus, Dr. A. Smith, director of the Schloss Marbach Asylum, on the Lake of Constance, recently at a meeting in Karlsruhe, is reported to have said, that the phrases, that alcohol is useful in giving strength or heat, etc., are but dreams, forstered by those interested in the sale of liquors; and that alcohol is a poison of the brain and nerves. Dr. Smith reported that it is still the custom in German Lunatic Asylums to give rations of beer and wine, as used to be the custom in London. Since he, Dr. Smith had abandoned the use of alcohol as a therapeutic agent, he no longer saw cases of delirium in his asylum. He attributed the increase of insanity in Germany greatly to the increase of the beer palaces in the empire, and maintained that no physician who used alcohol could hope to have much success in treating cases of insanity. Dr. A. Smith then spoke in great praise of the London practice in this matter; and according to a Report of Mr. John Lobb, in 1895, of 100 county and borough asylums in Great Britain and Ireland, the medical attendants stated, that alcohol was not given to patients in any form and for any purpose, except for medicine. Alcoholic drinks have been removed from the dietary at all our London County asylums, and the result shows more recoveries, and easier management, and better discipline, and no inconvenience. At Hanwel Asylum, since alcoholic drinks have been abandoned, the patients have benefited,

and there have been fewer irregularities among the officials. Mr. Shaw, Superintendent of Banstead Asylum, reported : — « It is worth noticing that the high rate of recovery in this asylum, has been coincident with the abolition of beer as an article of ordinary diet. It is very certain that patients have taken their food better since the beer was stopped ; but the great lesson taught by the withdrawal of this very mild intoxicant has been, that the people who have gone away are able to do without it. » When it is considered, as Dr. Strümpel of Erlangen says, that it is only tuberculosis and syphilis that can be compared in frequency with alcoholic diseases, this remark of Mr. Shaw must be considered as most valuable. It is pleasing to find that, in company with some English professors of physiology e. g. Dr. Mac Kendrick there are, in Switzerland, four similar professors of physiology, who are pronounced total abstainers from alcohol in all its forms, vis., Drs. Gaule of Zurich, Hertzen of Lausanne, Bunge of Basle, and Schiff of Geneva. Dr. A. Smith of Schloss Marbach Asylum justly observes that all medical officers of lunatic asylums should be total abstainers, whether from wine, beer or spirits ; since, in that case, they will be far more able to cure the insane patients entrusted to their care, of their drinking habits.

The evidence of the London Temperance Hospital now extends to more than fifteen years; and it goes far to prove that nearly all diseases may be quite successfully treated and often cured without the use of any alcoholic fluid, which idea was, at the time when the Hospital was founded, considered as most revolutionary. According to the Annual Report for the year 1894, there were in that year, 1,044 patients in the wards, 5,055 out-patients, and 5,963 casualties. And it seems that, in no single case, among the patients in the wards was it deemed advisable to order alcohol, although each Medical Officer had a free hand to prescribe it, if he thought it likely to be useful. In the remarks made by Sir Benjamin Ward Richardson, that gentlemen said that a few years ago, those persons who treated disease without alcohol were looked upon with disrespect and dislke. « It was said that they were leaving people to die. Now that they had proved that the contrary was the truth, everyone exclaimed that there was nothing in all this, and that any child might have known it. He maintained that spirituous liquors were as little necessary in disease as in health. »

In the 25 th Annual Report of the London Temperance Hospital for the year 1897 (April 1898). It is mentioned that although the Medical and surgical staff are at liberty to prescribe alcohol if they think it is needful, yet during the 24 years of the Hospital's existence their have been only 25 cases where alcohol has been ordered among 13,984 out patients or about one in 550 cases.

In England, at present the use of large doses of alcohol seems to have greatly gone out of hospital practice, and opinion is certainly

growing, that not even small doses are required. The treatment of disease in so-called hydropathic establishments, which, personally, I have had occasion to study with much interest at Sudbrook Park, which was long under the care of Dr. Edward Lane, my brother-in-law, did much to loosen any little faith that I have ever possessed in the utility of alcohol in the treatment of any disease, whether acute or chronic. Disease of the stomach, liver and heart and kidneys have appeared to me, in my own practice, to be much more satisfactorily treated without either beer, wine, or spirits Delirium tremens is now more successfully treated without the poison, which has caused the disease. Perhaps the only ailments in which hot drinks containing alcohol are useful, are colic and some forms of sickness; but there are other drugs quite as useful, and not amenable to the same reproach as alcohol, which had better not be prescribed in them. My conclusion, then, is, that, personally, I would not consent, in my own case, to take any form of alcohol, when suffering from disease. I always advise friends and patients to do without it (if they have sufficient strength of mind) altogether; and, when this is not possible to take as little of that absurdly praised « food for the sick, » as I have heard it called, as they will consent to. Finally, I do not contend that alcohol may not be useful in some form of sickness. All I say is, that I have experienced the ill effects of alcoholic treatment in countless cases; and I do not remember ever to have seen a case where it has done any good. Sir Henry Thompson, Mr. Victor Horsley, and Mr. Pearce Gould find it useless in most surgical cases; and I have certainly seen much damage to surgical cases by its exhibition in its palmy days.

M. le Président. — La parole est à M. Vlavianos (Grèce), pour l'exposé de son travail sur le *traitement de l'alcoolisme par la méthode hypnotique.*

Le traitement de l'alcoolisme par l'hypnotisme

PAR M. LE Dr VLAVIANOS, D'ATHÈNES

C'est une notion banale aujourd'hui que l'hypnotisme a conquis une place prépondérante dans la thérapeutique des affections psychiques. Parmi les nombreuses maladies que l'hypnotisme guérit, il faut placer l'alcoolisme. Les observations et les travaux publiés sur cette question par MM. Krafft-Ebing, Forel, Bérillon, Voisin, Wetterstrand, Knory, Ribokoff, Lloyd, Tuckey et beaucoup d'autres, sont d'ailleurs très encourageants. Quant à moi, je désire apporter aussi à cette question ce que ma courte expérience m'a enseigné.

Depuis que j'ai l'honneur d'être chef de clinique de M. le Dr Béril-

lon, j'ai eu très souvent l'occasion d'apprécier les résultats qu'un usage logique et méthodique de l'hypnotisme pouvait donner dans le traitement de l'alcoolisme. Parmi les malades qui se présentent à la clinique, beaucoup sont atteints d'hystérie, de neurasthénie, d'agoraphobie, d'obsessions, mais par surcroît alcooliques. Ils ne viennent jamais pour se faire guérir de leur dipsomanie ou de leur disposition à l'alcoolisme. Aussi longtemps que l'opinion publique ne sera pas convaincue que le buveur est non pas toujours un vicieux, mais surtout un malade dont l'état s'aggrave de jour en jour, beaucoup d'alcooliques échapperont à notre traitement ; très souvent ils ne se décident à se faire traiter que lorsque leur état est déjà très grave. En tout cas, une fois que le malade est soumis à l'hypnotisme, son état moral se transforme, sa volonté s'accroît et les bons résultats qu'on obtient d'une séance à l'autre tendent à créer en lui la conviction que l'alcool est la cause de toutes ses misères ; avec le temps on parvient à une guérison complète.

Si l'on se contente de suggérer au malade pendant le sommeil hypnotique de ne plus boire, on obtient des résultats très satisfaisants, mais il est bon de se servir aussi de quelques artifices qui activent et facilitent la guérison. Parmi ces artifices, il faut placer au premier rang la création d'un centre d'arrêt. Cette méthode a été exposée par M. le Dr Bérillon au *Congrès pour l'avancement des sciences* qui fut tenu à Nancy en 1896...

« Chez les buveurs qui se déclarent, dit M. Bérillon, impuissants à renoncer à leurs habitudes et à se soustraire à l'influence du milieu, il y a un grand intérêt à recourir à l'intervention de la suggestion hypnotique. En créant un centre d'arrêt, on arrive assez facilement à réagir contre l'impulsion du buveur. Il reconnaît qu'au moment où il va céder à son habitude, il éprouve une sensation de résistance intime à l'impulsion. Cette résistance lui permet de se ressaisir et il arrive à supprimer tous les excès alcooliques auxquels il se livrait d'une façon presque inconsciente. »

Un autre moyen est l'*action psycho-mécanique*. Par exemple, après avoir endormi le malade, je lui donne l'attitude d'un homme qui est en train de boire, mais en lui tenant le bras fortement, je lui fais la suggestion suivante : « Chaque fois que vous voudrez boire, votre main s'arrêtera ; votre bras sera lourd et vous déposerez le verre sur la table. Vous ne pourrez plus boire ni vin, ni liqueurs. Vous perdez le goût des boissons. » Réveillé, il ne se rappelle souvent rien. Parfois il se plaint de fourmillements dans le bras, là où l'action suggestive s'est exercée. A la première tentative le bras s'arrête brusquement, quelquefois il se contracte et devient douloureux. Le résultat est immédiat. Une habitude physiologique crée un soutien à la volonté, de même que des agoraphobiques peuvent traverser impunément de vastes espaces à la condition de s'appuyer sur une petite canne ou sur un léger parapluie.

Mais ce n'est pas seulement sur la maladie chronique qu'agit le sommeil hypnotique. Il est bien rare que les alcooliques n'aient pas d'autres vices de caractère causés par l'alcoolisme et qu'il faut combattre aussi. Souvent ces vices ne nous sont dévoilés que par l'entourage du malade Le psychothérapeute digne de ce nom devra acquérir toute la confiance du patient et lui assurer que le secret le plus absolu sera observé. Alors les complications les plus graves disparaissent l'une après l'autre.

Je vous demande la permission de confirmer ce que je viens de dire en rapportant trois cas de guérison dus à la suggestion hypnotique. Tous trois sont récents et non encore publiés. Les voici :

* * *

La première observation que je vous communique, au nom de M. le Dr Bérillon et au mien, a trait à une femme, Marie M..., âgée de 38 ans, alcoolique. Son père était buveur. C'est tout ce que nous trouvons à signaler dans son hérédité. A la suite de chagrins, elle s'est adonnée au vin, puis aux liqueurs ; quand elle est venue nous consulter à la clinique, elle avait manifestement la physionomie d'une ivrogne. Elle raconte qu'en dépit de sa volonté elle ne fait que boire. En outre, une impulsion irrésistible l'entraîne vers les hommes qu'elle rencontre et qui lui plaisent : elle va jusqu'à leur faire des propositions non équivoques. Mariée depuis quelques années, elle a mené d'abord la vie régulière d'une honnête ouvrière, elle n'a pas tardé à changer au fur et à mesure que se développait son penchant à la boisson. Actuellement, elle se rend très bien compte de sa situation malheureuse. On eut beaucoup de peine à la plonger dans le sommeil, lorsqu'un beau jour elle s'endormit spontanément en entendant jouer au piano un air funèbre. La suggestion put alors intervenir ainsi que l'action psycho-mécanique. Au bout de 5 ou 6 séances elle avait tout à fait changé : son extérieur plus doux, plus calme, plus féminin, attestait l'amélioration obtenue. Elle revint très volontiers plusieurs fois encore pour consolider la guérison. Aujourd'hui, elle travaille comme auparavant, contente d'elle-même et de son existence.

* * *

Voici maintenant une deuxième observation. Je la dois à l'obligeance de mon cher confrère, M. le Dr Paul Farez ; elle a été communiquée à la Société d'Hypnologie et de Psychologie. Son intérêt réside surtout dans ce fait que le traitement hypnotique a pu préserver un alcoolique d'un internement d'office. En voici le résumé, d'après le compte-rendu de la séance du 20 février 1899.

« Il s'agit d'un cas de délire alcoolique polymorphe avec hallucinations de l'ouïe et de la vue, état de rêve diurne, hyperesthésie psychi-

que et sensorielle, agitation extrême, insomnie, etc., etc. On va imposer l'internement immédiat. Toutefois, avant d'y consentir, M. Farez veut recourir à la suggestion hypnotique. Il endort le malade, le calme et le fait dormir pendant trois jours consécutifs, n'autorisant le réveil que pour la satisfaction des besoins physiologiques et pour les repas. Au bout de ce temps la sédation est complète, la lucidité de l'intelligence est revenue et le malade peut reprendre ses occupations. Celui-ci, en outre, grâce à la suggestion, est prémuni contre le retour offensif de l'alcoolisme chronique. Depuis plus de trois mois, cet homme n'a pas bu un seul verre d'alcool : une surveillance incessante quoique très discrète n'a pas pu le prendre en défaut une seule fois. Certes, on ne peut pas dire encore que la guérison soit définitive, mais tels qu'ils sont les résultats obtenus méritent d'être rapportés. Ce fait confirme l'efficacité de la suggestion dans les cas d'alcoolisme aigu ou chronique ; il met en outre en lumière l'utilité du sommeil prolongé comme agent de sédation.

*
* *

Ma troisième observation a rapport à un homme de 24 ans, Eugène L..., dont l'hérédité est très chargée. Son père est un alcoolique invétéré. Sa grand'mère avait un tic nerveux, souffrait de maux de tête très fréquents et de migraines et se mettait très facilement en colère. Son grand-père était nerveux et emporté, et sur huit enfants six sont morts de convulsions. La sœur de notre malade est morte aussi de convulsions Lui, à l'âge de 5 ans, a commencé à être très peureux : il avait des hallucinations terrifiantes de la vue ; c'était par exemple un chemin de fer qui allait l'écraser et il se mettait à crier « au secours » : il eut aussi pendant longtemps la *monoséophobie* à un degré très développé. Depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'aujourd'hui, il a eu des pollutions nocturnes très fréquentes. Il présente certains stigmates physiques de dégénérescence, déformation crânienne, asymétrie cranio-faciale, blésité, anomalie dentaire, dentition très mauvaise. Il a aussi des stigmates psychiques : il est émotif, rêveur ; onaniste et menteur : par une sorte de perversion morale, il éprouve un véritable plaisir à faire des mensonges. Au dire de sa mère, il ne fut pas un enfant intelligent, il manquait de mémoire et se montrait colère. A tout cela vient s'ajouter une dipsomanie précoce. Dès l'âge de 17 ans, il prend de l'absinthe, puis un peu de tout. En outre, il en arrive à présenter des impulsions et, pour comble de malheur, il devient *kleptomane*.

Quand j'entrepris de le guérir, je me rendis bien compte que ma tâche n'était pas facile. Néanmoins, après l'avoir endormi assez facilement, je lui appliquai la méthode *psycho-mécanique* ; puis je lui fis les suggestions que j'ai indiquées tout à l'heure.

En même temps que le fils, nous traitions le père âgé de 52 ans, alcoolique invétéré et atteint d'une agoraphobie que nous avons pu

guérir par l'hypnotisme. Quant à la pauvre femme qui vit entre son mari alcoolique, jaloux et agoraphobique et son fils vicieux, dipsomane et kleptomane, elle est devenue hystérique. Notre tâche a été d'améliorer l'état mental et moral de cette famille qui se suggestionnait réciproquement. A ce point de vue, je suis arrivé à des résultats très satisfaisants. Par la suggestion hypnotique je suis arrivé à supprimer complètement l'usage des apéritifs et de tout alcool chez le père et le fils. Les séances suivantes, j'attaquai les divers symptômes exposés plus haut. Et avec une véritable joie je reçus de l'un et de l'autre des confidences comme celle-ci : « Papa a été à l'égard de maman gentil comme il ne l'a jamais été. » « Eugène a été sobre et raisonnable comme je ne l'ai jamais vu. » Leur physionomie a changé totalement. Les promenades en famille, autrefois exceptionnelles, sont maintenant devenues habituelles Je vous fais passer une photographie instantanée prise par le fils un jour où ses parents étaient assis sur un banc au cours de leur promenade : on peut juger par leur mine souriante des beaux résultats obtenus par la suggestion du *bonheur* chez un alcoolique.

Il n'y a que deux mois que je soumets mes malades à ce traitement, et j'ai pu faire disparaître tous les symptômes les uns après les autres, J'ai ainsi pu réveiller la personnalité morale de toute une famille et transformer des alcooliques et des malheureux en personnes calmes, sobres et contentes de leur sort.

DISCUSSION

M. le Président. — Cette communication est fort intéressante. Quant à moi, je suis tout à fait de l'avis du Dr Vlavianos et j'estime que l'on doit recourir à l'hypnotisme plus souvent qu'on ne le fait. Il promet de donner d'excellents résultats.

M. le Dr Ruysch. — La suggestion peut être un adjuvant appréciable dans la guérison de l'alcoolisme, mais non dans tous les cas et pas du tout dans la dipsomanie. Peut-être peut-il donner un succès passager, mais jamais décisif. La véritable dipsomanie, c'est-à-dire la maladie connue sous ce nom pour nous autres médecins aliénistes est incurable, si ce n'est seulement par l'*abstinence totale*, après que le malade a été fortifié et surveillé pendant un très long temps dans un asile de buveurs bien installé et bien administré. Quelle est sur ce point l'opinion du Dr Baer ?

M. Baer (de Berlin). — Je ne puis pas donner beaucoup de renseignements sur une méthode de traitement qu'il ne m'a pas été donné d'appliquer. Toutefois je suis en principe partisan de l'intervention hypnotique. Je sais qu'à Munich on l'emploie beaucoup et avec succès.

M. le Dr Victor Oldéroggué (de St-Pétersbourg). — L'hypnotisme est parfois un remède efficace dans les cas d'alcoolisme. J'ai moi-même obtenu plusieurs guérisons grâce à ce moyen. D'ordinaire je prends

soin de suggérer à mes malades de vomir toutes les fois qu'ils boiront de l'alcool.

M. Baer. — Les alcooliques simulent parfois la guérison.

M. le Président. — Je voudrais bien savoir qu'elle est l'opinion du Dr Forel, qui, lui aussi, a obtenu des résultats remarquables grâce à l'hypnotisme et qui possède sur ce point une compétence spéciale.

M. le Dr Forel. — La question de l'hypnotisme est au fond très simple. Son action dans l'alcoolisme est adjuvante. Le seul remède définitif de l'alcoolisme est l'abstinence totale des boissons alcooliques, mais il est souvent difficile d'y arriver. Chez les gens suggestibles, l'hypnotisme est un moyen très important, parfois le seul d'arriver à l'abstinence totale et durable. Mais si l'on s'imagine guérir un alcoolique par la suggestion seule en lui suggérant de devenir modéré, on commet une grave erreur. Le malade, une fois sorti du traitement médical sera vaincu de nouveau par la suggestion du milieu alcoolique et récidivera, comme du reste les faits l'ont prouvé. Si, par contre, on lui suggère l'abstinence totale pour toute sa vie et l'entrée dans une société d'abstinence, on arrivera à une guérison durable. Or c'est une guérison durable que nous voulons, c'est là le devoir des médecins. La grande erreur où est tombée autrefois la médecine, suggérée par l'habitude généralisée des boissons alcooliques à titre modéré, a été de considérer comme guéri, les délirants alcooliques sortis des asiles à peine remis de leur délire. Ils recommençaient à boire le jour de leur sortie et retombaient aussitôt. Ce sont les simples laïques des sociétés d'abstinence qui ont enseigné à nos médecins du continent le traitement des alcoolisés.

Un bel exemple de suggestion est la cure d'or du Dr Keely pour l'alcoolisme, cure qui a suggéré longtemps les Américains. Le Dr Keely a admirablement utilisé la suggestion. D'abord par le nom de l'or et par le prix de sa cure (25 dollars par semaine). Puis il disait à ses malades. — Buvez tant que vous voudrez, mais je vous déclare que vous ne le pourrez plus. Par ma cure, vous devenez forcément abstinents totaux. Il n'y a que 5 0/0 de misérables dégénérés incurables, faibles et bons pour les asiles d'aliénés qui ne seront pas guéris. Qui donc voudra faire partie de ces 5 0/0 ! — M. Keely a fort bien suggéré ! Du reste nous pouvons rendre abstinents par suggestion hypnotique même des gens qui ne le voulaient pas d'abord. On peut même dégoûter quelqu'un au point (je l'ai fait dernièrement) qu'il aura des nausées en voulant boire le vin de la communion.

Mais pour la guérison durable, il faut suggérer l'abstinence totale entretenue par la suggestion durable des sociétés d'abstinence.

M. le Dr Vlavianos. — J'estime au contraire de l'opinion émise par M. le Dr Ruysch, que la dipsomanie elle aussi est justiciable de l'hypnotisme, c'est d'ailleurs l'opinion d'un aliéniste de grande valeur, du Dr Régis de Bordeaux. Les médecins qui refusent à l'hypnotisme toute action bienfaisante et qui proclament son inutilité sont précisément ceux qui n'en ont aucune expérience personnelle. Ne vaudrait-il pas mieux comme l'a fait M. Baer réserver son opinion et ne point le condamner systématiquement et sans appel ?

On nous arrête quand nous disons que nous avons *guéri* un alcooli-

que ; on objecte qu'une rechute est toujours possible. Mais M. Joffroy lui-même a présenté, il y a quelque temps, un malade dipsomane auquel il avait imposé l'abstinence totale pendant 15 jours et il l'a présenté comme *guéri*. Pourquoi nous empêcher d'employer la même expression ?

En ce qui concerne la simulation des alcooliques, je pense que cela peut arriver aux malades enfermés dans un asile de buveurs ou dans un asile d'aliénés, mais jamais quand il s'agit de buveurs qui viennent trouver le médecin pour se faire guérir. Quel intérêt auraient-ils à simuler ?

D'ailleurs, si le Dr Keely a obtenu de si beaux résultats par la suggestion à l'état de veille pourquoi refuser d'employer la suggestion hypnotique qui est bien autrement puissante ? Sans doute on ne peut guérir à jamais les malades dans la proportion de 100 pour 100, il y aura certainement des échecs, mais les succès ne sont pas moins manifestes dans une grande proportion. La statistique, à ce sujet, n'est pas encore faite Mais ce que nous voulons répéter, c'est qu'il faut appliquer toujours l'hypnotisme avec persévérance après avoir acquis préalablement l'expérience nécessaire et c'est bien entendu l'abstinence totale que la suggestion devra recommander toujours, pour obtenir des résultats très satisfaisants, comme dans les cas que nous venons de vous donner tout à l'heure.

M. le Président. — M. Shepard, de New-York, dépose sur le bureau son mémoire sur le *traitement et la prophylaxie de l'alcoolisme par les bains turcs.*

Inebriety, its prevention and Treatment by the Turkish Bath

BY CHAS. H. SHEPARD, M.D.

81, Columbia Heights, Brooklyn, N. Y.

Le traitement de l'alcoolisme au moyen du bain turc

Analyse. — Il est prouvé que l'alcool empoisonne le sang. Un des moyens de débarrasser le sang de ce poison, c'est de l'attirer vivement à la peau et de le lui faire éliminer par les pores en développant, grâce au bain turc, une chaleur intense et en produisant une chaleur abondante.

Une expérience de 30 années a fortifié le Dr Shepard dans l'approbation de ce système. Aussi préconise-t-il l'établissement de nombreux bains turcs qu'il appelle « un luxe nécessaire » et « le bain du peuple. »

It needs no words to enforce the fact that Inebriety is one of the great curses of the world. The results of alcoholism are so deadly and so universal as to make this truth patent to every one. A fruitful source of the trouble is excessive alimentation, and stimulants are sought to quiet the irritation that follows as a natural consequence, but the great mass of intemperance arises from the unfortunates who are thrown out of employment, those who are going down hill financially, and have no secure future in the mad rush of competition. When loss of business and financial wreck come to men, what is more natural for the short sighted and improvident, than to seek to drown

their misery in the cup that intoxicates, otherwise poisons. It seems as though mankind were bound to have some nepenthe for their sufferings, and in narcotics they find an expensiveurcease for the time being. An eminent English authority, after over thirty years of investigation of individual cases, found that eighty-six per cent. of drunkenness was directly traceable to financial depression caused by the present methods of competition.

It has been conclusively demonstrated that there are no food properties in alcohol or any of its preparations. In so far as alcohol is combined with any food substance, just so far is that substance deprived of its nutritive value, for alcohol is produced only through the destruction of the elements of nutrition. Even when diluted, as in wine, beer, and cider, it is a poison which changes pathologically the tissues of the body and leads to fatty degeneration. It paralyzes the perception of cold, as well as that of warmth, therefore it seems to raise the temperature in cold weather and reduce it in warm weather. It withdraws from the body heat and force, and benumbs its activities. It also interferes with the consciousness, and the use of alcohol in shock or other emergencies is found to be more injurious than beneficial by many practitioners. The phenomena of drunkenness as well as paralysis, seems to be due more to the paralysis of certain centres of the brain than to what is called the stimulating effect. Its seeming stimulating power, as well as its seeming nutrient power, has no basis in fact.

The effect of alcohol is deceptive. It appears to invigorate when really it is sapping the foundations of life. This is seen and acknowledged when reasoning from the examination of other poisonous drugs. Many who are but moderate users of alcohol are obliged to give up the struggle of life at an early age, and those who are called away suddenly are not those who have been careful, temperate, or abstemious.

Is is a wrong idea to speak of the vital « action of alcohol » for there is no vital action in any inert drug or substance. Correctly speaking it is the action of the organism brought about by the presence of alcohol, for, as with all other drugs or foreign substances in the body, this action is simply an effort of the living cells to dislodge and discharge the offensive intruder, and all the symptoms thus produced are satisfactorily explained by tbis hypothesis.

Nothing will so speedily subdue nervous excitement as the ever convenient and alluring alcohol. It is sought to give insensibility to nerve agony, and secures for a time rest and repose, but the wear and tear of this oft repeated nerve strain is frequently shown in paralysis and insanity. Perhaps the most serious effect of alcohol is its direct tendency to interfere with nutrition, and by promoting growth of cellular tissue to compromise the integrity of the brain tissue where the poison is not readily thrown off, and where it soon

destroys not only its co-ordinating power, but degenerates the brain substance. If there is a process whereby the blood itself can be purified, we may, with every reason, expect the brain tissue to participate in the advantages derived therefrom, and consequently we will have greater clearness of perception followed by a quickened moral sense. The irresistable impulse of our modern civilization, from infancy to old age, is push, and the mental and physical powers alike suffer in the long run. The free use of alcohol is accountable for a large measure of this condition. A great source of weakness is the idea that whenever anything happens to the body, something must be taken to counteract the effect thereof. So universal is this, that drug-taking is an every day affair, and consequently people are debilitated and more easily tempted. Nothing tends more to lower the tone of the vitality and produce a susceptibility to every passing disease or epidemic, than the free use of alcohol and other drugs. Can not the people be taught to give more time to rest and recuperation, and less to stimulation ?

It is coming to be recognized by the medical profession, that Inebriety is a disease, and this gives assurance that in a short time this whole subject will be placed in its true light, and the best method devised for its treatment.

Happily there is a medium at hand, capable of giving untold relief to the diseased Inebriate, and that is hot-air, ordinarily called the Turkish Bath. This Bath is capable of meeting the many and varied conditions of health or disease.

The moment the bather enters the heated chamber of this Bath he is called upon in the gentlest manner to discharge through the skin the refuse of his system. The process of unloading goes on constantly, and the longer he remains in the heat, the more foul material is thrown out. The skin is made active, the blood is perfected in its circulation, at the same time the elements of disease are discarded. Thus when there is alcohol in the system, it can be distinctly noticed in the perspiration. It is apparent to the sense of smell when alcohol is used in even a limited degree, and much more so when it is freely used. As the blood is brought to the surface and purified, it goes back to every organ to do better work and perfect every function, by carrying new elements of repair and nutrition, by which all the activities of life are renewed, so that, unless the work of destruction has been carried on too long, repair is set up and a better condition of things organized.

The Turkish Bath is simply a convenient manner of applying head to the body, and is readily adapted to any diseased condition. It is not exhausting as many suppose, nor is its salutary influence measured by its power to produce abundant sweating. One of the most remarkable properties of the Bath is its ability to allay the sense of fatigue. There is an invigoration arising from the contact of the

vitalized skin with the dry heat of the Bath, which gives an increased power of drinking in oxygen, through channels previously closed, and withal there is little sensible loss of matter, what is parted with being only that for which the system has no further need.

One of the uses of ordinary perspiration, is to maintain the equilibrium of temperature, on which the safety of the individual depends. There is no foundation for the popular prejudice about the hot air increasing the temperature to a dangerous degree. Such a prejudice is not only condemned by physiology and experience, but it is in direct antagonism to the very laws of our being. Now how comes it that, by a slight increase of heat, there should be a sudden power given to the skin to throw out moisture? and whence comes this moisture? It comes from the blood. And to be able to furnish moisture, the blood must be brought to the skin; and this is the grand secret of the modus operandi of the Turkish Bath. It is by equalizing the circulation, and thus removing congestion, whether of the lungs, the liver, the brain, or any internal organ, or tissue near the surface, or the skin itself. When heat is applied to the surface of the body, the blood that is feebly circulating within the trunk is brought to the surface and the extremities, and its water, loaded with waste and effete material from the system, is given up to protect the skin. If the heat is continued, all the energies of the system are aroused to bring into circulation the blood that has been stagnant and congesting the lungs or liver, or some other organ. Then all the absorbents are set to work, to take up any dropsical effusion, whether in the cellular tissue, or in the closed cavities, as the abdomen or chest, that it may be restored to the circulation and evaporated from the surface Then again by drinking pure water, the blood is replenished with wholesome material, while perspiration eliminates the water and poisonous matter from the system.

Hot air promotes the chemical changes that are constantly going on in the lungs, and stimulates the skin to its respiratory functions. The more perfectly this work is performed the greater the success in the treatment.

The Turkish Bath has the effect of different medicines, in that it removes the symptoms for which they are administered. Thus, it is a cathartic, a diuretic, a tonic, a detersive, a narcotic, but the effect is produced only when there is cause. It will bring sleep to the patient suffering from insomnia, but will not, like opium, make the healthy man drowsy: and relieve constipation without bringing on diarrhoea to the healthy, as aloes would. It is thus a drug that administers itself according to the needs, and brings no evil consequences, working only to place the system in a natural and healthy condition.

The action of heat upon the blood internally, while passing through the capillaries of the lungs, and also upon the capillaries of the outside skin is most salutary in destroying the virus of whatever disease

may be present. There is no more powerful disinfectant than hot air.

Heat is at once the simplest and most powerful of all the agencies of nature. It is the heat from which is derived the most important part of the beneficial effects of warm bathing, and the superiority of air, in comparison with water, as the medium of a bath, is evident, for the reason that water cannot be used for communicating heat to the body at a temperature much beyond 100 degs, whereas air can be utilized for ordinary bathing at from 140 to 175 degs, and for remedial purposes much higher. It is this perfect command of temperature which the hot air bath places at the disposal of the scientific and skilled physician that constitutes its superlative merit.

The mucous surfaces of the inebriate, and in a minor degree, those of the moderate drinker, are often in a chronic degree of inflammation. The effect of the hot-air treatment is to reduce that inflammation by cleansing the blood, thereby relieving that morbid craving for stimulants, that only perpetuates and increases the disease instead of giving relief. During over thirty years of the writer's experience in the administration of the Turkish Bath in disease, many persons who had been more or less under the influence of alcohol, particularly those who came after a debauch, have expressed in most unqualified terms the benefits that they had derived from its use. One thoroughly purified by a Turkish Bath realises that he is cleaner and on a higher physical plane. His senses are more acute, he is in his best condition, he respects himself so much the more, and is less liable to return to his base practises. It is stated as a fact that in no country has inebriety been found co-existent with the Bath.

The Turkish Bath is the People's Bath, because it renders those who make a frequent use of its luxury immune to disease, and free from the necessity of drug taking. It therefore makes health-catching a pastime and contributes to the joy and length of life. In thousands of instances it has proved itself one of the most powerful aids to all natural processes. By its use the treatment of all kinds of disease is simplified as well as more easily cured, and some disappear, thus preventing a large amount of suffering.

All of these advantages and many more would be fully secured by the general adoption of Public Turkish Baths. Their good influence would pervade every stratum of society, and become a powerful aid in the elevation of the community to a higher plane of health as well as a clearer moral sense. They would be comparatively inexpensive, and would lessen the cost of medication. They would prevent the spread of epidemics, and render extinct many classes of disease. They would lessen the demand for stimulants of every kind, and render the police force less necessary. They would be more powerful than any law of prohibition, because they would be more attractive then the saloom. They would reduce the expenses of hospitals and

asylums, and shorten the time necessary for patients to remain in such institutions. They would reduce the demand for hospitals, so that what are already built would be sufficient for a generation to come. They would help toward the refinement of the community, and vastly prolong the average of the life of the people.

However much may be done for the Inebriate through institutions or asylums, or even by separate effort; much more can be accomplished for the community by beginning at the fountain head of all reforms, that is by giving our children the benefits of a Scientific Temperance Education, so that they will of their own accord refuse to waste their lives or strength on alcohol, or any narcotic. With us in America this grand work has been most ably commenced by the labors of Mrs. Mary H. Hunt, of Boston, who succeeded in securing the passage of laws in nearly every State of our Union, making it mandatory that all children of the Public Schools shall be taugh the baneful effects of alcohol as well as of narcotics. This instruction will eventually produce a new generation of total abstainers.

One of the world's great benefactors was Dr. J. Edward Turner, who taught us how to deal with Inebriety by building at Binghamton, New York, the first Inebriate Asylum. Therein the hot bath was recognized as an essential feature. It was Dr. Turner who first promulgated the idea that Inebriety is a disease, needing treatment the same as any other disease. It is now well settled that the most complete treatment for the Inebriate can be secured only through the asylum, where he can be placed under control and permitted to remain, not only until he has recovered from the effect of his debaucheries, but until nature has regained full control and established new conditions that would prevent any relapse to former temptations.

The model institution is to be built by and under the control of the State, wherein the hot-air bath shall hold a preeminent position, wherein narcotics shall be entirely disallowed, for it is not much improvement on Inebriism to have one's system saturated and senses blinded by narcotism.

Herein would wealth have a royal opportunity to consecrate itself to the service of mankind, as well as to the Inebriate. The endowment of Public Baths was among the most noble actions of the Roman Emperors. Eight hundred of these institutions adorned the capital of the Empire, and they supplied during many eventful years almost the only medicine to a people distinguished for their corporeal and mental vigor.

The trend of events shows most conclusively, that man is more and more considering and realizing the force of his rights and duties toward his fellow man. Socialism is advancing along many lines. Competition is paving the way for Co-operation. All of which is to come through Evolution rather than Revolution. When the State

shall have become equal to the care of its poor, there will be fewer Inebriates to care for, and when the Turkish Bath is recognized as the best treatment for Inebriety and placed within the reach of every citizen, the brotherhood of man will be more than empty words, and Liberty, Equality, and Fraternity, will have achieved a glorious reality.

M. le Président. — La parole est à M. Henrot, Directeur de l'école de médecine de Reims, pour son rapport sur la *surveillance hygiénique des boissons alcooliques*.

De la nécessité de la surveillance hygiénique des boissons alcooliques.

Dans l'état social actuel, l'alcoolisme joue un rôle prépondérant ; il est sans conteste le plus grand dissolvant de la famille, il appauvrit le pays et compromet sérieusement la défense nationale ; il constitue donc un danger dont il est impossible de mesurer l'importance.

En présence de cette menace, il semble que l'Etat devrait prendre les mesures énergiques qui, dans d'autres pays, ont donné d'excellents résultats et que le Parlement, laissant de côté toutes les mesquines questions politiques, aurait dû aborder depuis longtemps la solution de ce redoutable problème ; nous sommes persuadé qu'il se serait mis résolument à l'œuvre si cette étude ne soulevait de grosses questions électorales.

MM. les Sénateurs et MM. les Députés seront responsables devant leur conscience et devant le pays, du mal que par faiblesse ou par intérêt personnel ils auront laissé se développer ; souhaitons qu'ils sortent de cette coupable apathie, avant que l'alcoolisme ne soit complètement devenu une véritable calamité publique.

Puisque le Parlement ne fait rien et n'ose pas voter la limitation et la surveillance des débits de boissons, il appartient aux hygiénistes d'intervenir et de proposer des solutions qui, sans être aussi radicales que celles que donnerait une bonne loi contre l'alcoolisme, peuvent cependant exercer une réelle action sur le développement des formes les plus dangereuses de cette terrible maladie.

On devient alcoolique parce que l'on consomme trop d'alcool normal ou parce que l'on consomme des produits de mauvaise qualité renfermant des substances plus toxiques que l'alcool lui-même ; c'est cette dernière question que nous étudions aujourd'hui.

Dans notre législation actuelle, toutes les denrées alimentaires sont soumises à des inspections hygiéniques ; les viandes, les conserves, les poissons, le lait, le vin, etc. ; seuls les alcools, c'est-à-dire les produits résultant de la distillation ne sont soumis à aucune surveil-

lance. Les produits pharmaceutiques sont aussi l'objet d'inspections régulières.

L'examen du lait est certainement très utile, mais le plus souvent ce produit n'est falsifié que par l'addition d'une certaine quantité d'eau, il est ainsi moins nourrissant, mais il ne constitue pas par le fait de cette falsification, un poison.

Certains vins, pour être conservés ou pour supporter un transport un peu long, peuvent recevoir de petites quantités de tannin, d'acide salicylique ou de plâtre, mais ces opérations, comme le plâtrage des vins, par exemple, sont réglementées. Pour les boissons alcooliques, il n'existe rien de semblable : les alcools de vin, de betterave, de grain, de bois, additionnés des matières colorantes les plus variées, des essences les plus dangereuses, sont livrés à la consommation, sans que personne, ni le Préfet, ni le Procureur, ni le Maire, ait qualité pour faire exercer une surveillance quelconque ; il y a là une très regrettable lacune dans notre réglementation sanitaire.

Le pharmacien ne peut pas donner cinq centigrammes de morphine sans une ordonnance médicale; la pureté de ce produit est vérifiée par des commissions spéciales, alors qu'en France 400,000 débitants peuvent vendre librement de véritables poisons du système nerveux, de l'estomac, du foie, des reins et des artères, sans la moindre entrave ; ils ne deviennent passibles d'une amende que lorsqu'un client sort ivre-mort de leur établissement, et qu'il est reconnu devant témoin que c'est bien là qu'il a consommé des boissons enivrantes.

Pourquoi cette sélection entre les poisons ? on ne permet pas à un individu de se morphiniser; les pharmaciens qui délivrent de la morphine sans ordonnance de médecin sont impitoyablement poursuivis, et cependant le morphinomane a presque toujours pour excuse une douleur qu'il a cherché à calmer. En est-il de même pour l'alcoolisme et pour l'absinthisme ? pas du tout. Les commerçants peuvent vendre de mauvais produits ; ils peuvent spéculer sur la faiblesse humaine, détruire leurs clients et leur descendance sans enfreindre aucun règlement ; ils peuvent librement agir par une sorte de suggestion sur les faibles sinon d'esprit au moins de caractère, qui devraient être protégés comme des mineurs ; l'étalage somptueux de tous ces poisons, les étiquettes les plus variées et les plus menteuses exercent sur toute cette catégorie de citoyens une véritable provocation.

La classification des substances toxiques appartient aux chimistes, aux physiologistes, aux hygiénistes. Si l'absinthe par exemple est un poison, pouquoi le comité d'hygiène publique de France qui compte dans son sein toutes les compétences, ne ferait-il pas cette classification ? Que ces substances qui donnent une ivresse trop souvent sanguinaire (nous pourrions en citer des exemples) soient classées parmi les poisons dont la vente devra être surveillée.

Le comité d'hygiène publique est absolument libre, il peut édicter les mesures les plus propres à protéger la santé publique, c'est un

droit qu'aucun législateur ne saurait lui contester ; il peut ordonner la surveillance de tous les endroits somptueux ou populaires où se consomment des substances classées par lui comme poisons ; il peut ordonner des analyses chimiques et surtout des analyses biologiques plus simples et plus rapides ; par exemple tel produit saisi tue un animal ; à telle dose (à déterminer proportionnellement au poids de l'animal) il est dangereux pour l'homme, la vente doit en être défendue. Cette saisie ne se ferait pas discrètement ; au contraire ; on jetterait à l'égout publiquement, par les soins de la police, toutes ces substances dangereuses, cela exercerait sur la population un effet moral des plus salutaires.

Notre proposition, que nous pourrions développer beaucoup plus longuement, est donc très simple : demander au Conseil d'hygiène publique de France de faire le classement des boissons alcooliques dangereuses, et de soumettre à une surveillance rigoureuse celles dont il croirait ne pas devoir interdire la vente.

La séance est levée à midi et demi.

PREMIÈRE SECTION

SCIENCES MÉDICALES & HYGIÈNE

DEUXIÈME SÉANCE

Asiles de buveurs & Thérapeutique

ANNEXES

(Mémoires non discutés par suite de l'absence de leurs auteurs)

Annexe n° 1

Ueber die Trinkerheilanstalt « Turva » in Finnland

VON Dr MED. ANT. V. HENRICI

Im Jahre 1886 wurde während des Nüchternheitscongresses in Kuopio eine Gesellschaft zum Zwecke der Errichtung einer Trinkerheilanstalt in Finnland gebildet; allein, da die dazu geopferten Mittel zu gering waren, konnte damals noch keine derartige Anstalt eröffnet werden. Erst am 29 December 1888 gelang es eine Trinkerheilanstalt in Finnland zu eröffnen, der die Bezeichnung « Turva[1] » beigelegt wurde. Die Mittel dazu wurden von den Stadtverordneten in Helsingfors und Wiborg, sowie von der Gesellschaft des Branntweinverkaufes[2] in Helsingfors gegeben.

Die Anstalt befand sich während der ersten Zeit ihres Bestehens in Sommernäs, im Kirchspiele Orimattila, im Nyländ'ischen Gouvernement, 2 Meilen von den Eisenbahnstationen Herrala und Lahtis entfernt (Die Station Lahtis liegt ungefähr 4 Stunden Fahrt von Helsingfors).

Schon im ersten Jahre ihres Bestehens war die Anstalt mit Patienten überfüllt; es wurden sogar viele Kranke wegen Mangel an Platz von der Direction zurückgewiesen. Im ersten Jahre wurden 21 Mann aufgenommen, und damals schon entstand bei der Diretion der Wunsch, für die Anstalt ein eigenes Haus in isolirter Lage, womöglich mit einem Stück Land und am Ufer zu kaufen, damit die Kranken Gelegenheit hätten, sich mit Feldarbeiten u. drgl. draussen zu beschäftigen, so wie auch im Sommer zu baden.

Dieser Wunsch ist in Erfüllung gegangen, indem für die Anstalt am 24 November 1890 unter sehr günstigen Bedingungen das Landgut Huvitus im Kirchspiele Yläne in Abo-Björneborg'schen Gouvernement gekauft wurde, welches ungefähr 40-50 kilometer von den Eisenbahnstationen Kyrö und Lojmijoki entfernt ist (Die Station Lojmijoki liegt ungefähr 2 Stunden Fahrt von Abo). Das Gut liegt in einer sehr malerischen Gegend, am Ufer eines grossen Sees (Pyhäjärvi) und ist

[1] « Turva » bedeutet auf finnisch Schutz.

[2] In den Städten Finnlands existiren besondere Actiengesellschaften, welchen ausschliesslich das Recht des Branntweinverkaufes am Orte zukommt, wobei die Actionare dieser Gesellschaften 6 °/₀ vom Gewinn derselben bekommen und den übrigen Theil dieses Gewinnes für Wohlthätigkeitsanstalten verwenden.

ungefähr 5 kilometer vom nächstliegenden Dorfe entfernt. Zum Gute Huvitus gehört ein hinreichendes Stück Wald und Feld, ein grosser Apfelgarten, sowie auch einige Wirtschaftsgebäude, Pferde und Hausvieh. Das hölzerne Wohnhaus steht hart am Ufer des Sees.

Ursprünglich wurde für die in Rede stehende Anstalt von den Stadtverordneten in Helsingfors 5000 finnische Mark, und in Wiborg 1500 fin. Mark, sowie von der Gesellschaft des Branntweinverkaufes in Helsingfors 6000 Mark geopfert. Im Jahre 1890 wurde gegeben : von den Stadtverordneten : in Helsingfors 5000 Mark, in Wiborg 2000, in Nicolaistadt, Tavastehus, Lovisa und Björneborg zu 1000 Mark; von den Gesellschaften des Branntweinverkaufes: in Helsingfors 6000 Mark, in Uleaborg 800, in Kuopio 500, in Raumo 400 und in Kajana 200 Mark. Im Jahre 1891 erhielt die Anstalt von den Stadtverordneten : in Helsingfors 5000 Mark, in Abo 3000, in Wiborg 2000, in Björneborg 1000, in Joensun 400, in Nykarleby 200, in Kajana 170 und in Torneo 100 Mark. Im Laufe der Zeit wurden aber die Einkünfte der Anstalt sowohl von den Stadtverordneten, wie auch von den Gesellschaften des Branntweinverkaufes immer kleiner. Infolge dessen wurden in die Anstalt weniger Patienten aufgenommen, namentlich weniger nichtzahlende Patienten, von denen früher einige sogar auf kosten der Anstalt gekleidet wurden. Ietzt erhält « Turva », abgesehen von einigen kleineren Gaben, 5000 Mark jährlich vom finnländischen Tiscus.

In die Anstalt werden ausschliesslich Männer im Alter von 21 bis 50 Jahren aufgenommen, welche ein ärztliches Zeugniss darüber vorstellen, dass sie weder an einer ansteckenden, noch psychischen Krankheit, oder fallender Sucht leiden, sowie ein Zeugniss darüber, dass sie kein Verbrechen begangen haben. Ausserdem muss der zum Eintritt in die Anstalt sich Meldende eine schriftliche Verpflichtung darüber einliefern, dass er sich während eines ganzen Jahres in der Anstalt aufhalten und allen in derselben festgesetzten Regeln folgen wird.

Der Eintritt in die Anstalt ist also ein freiwilliger. Es existirt nämlich in Finnland kein Gesetz, nach welchem ein Gewohnheitstrinker, bei dem sich keine anderen Symptome einer psychischen Entartung, als eine Willens=und Selbstbeherrschungslosigkeit, constatiren lassen, gegen seinen Willen in eine Heilanstalt internirt werden könnte.

Was die obengenannte Verpflichtung anbetrifft, welche die Patienten bei ihrem Eintritte in die Kuranstalt « Turva » einzuliefern haben, so hat dieselbe keine juridische Bedeutung, da es in Finnland kein dem englischen. « *The habitual Drunkards Act* » von Jahre 1879 gleiches Gesetz giebt, nach welchem ein Trinker, der sich verpflichtet hat, eine gewisse Zeit in einer Heilanstalt zu verbringen und diese Verpflichtung nicht erfüllen will, mit Gewalt internirt werden kann. — Die Verpflichtung, welche die in die Heilanstalt « Turva » eintre-

tenden Patienten einliefern, soll eine moralische Bedeutung haben, indem sie diese Kranken gewissermassen davon abhält, bei der ersten Unannehmlichkeit, oder infolge des bei den Trinkern characteristischen Mangels an Energie, die Anstalt zu verlassen.

Bis zum Frühjahre 1892 stand der Anstalt Herr Pastor Olander vor welcher im Herbst 1890 am Congress über Alkoholismus in Christiania theilgenommen und darauf die Trinkerheilanstalten « Heimdahl » in Norwegen und « Salem » in Holstein besucht hat. Sein Nachfolger wurde Herr Apotheker Wichmann, und seit dem Herbst 1893 bekleidet das Amt des Vorstehers der Anstalt « Turva » Herr Hakkarainen.

Einen beständigen Arzt giebt es in dieser Anstalt nicht, und darin besteht ein grosser Uebelstand derselben. Auf meine Anfrage, weshalb die Leitung der Anstalt keinem Arzte anvertraut worden, erklärte ein Mitglied der Direction, dass es sich kaum ein Arzt finden liesse, wecher dieses Amt für eine so geringe Besoldung übernehmen würde, und dass es der Direction unmöglich sei, dieselbe zu vergrössern ; früher bezahlte sie dem Vorsteher von « Turva » 3000 Mark jährlich ; später aber, als die Einkünfte der Anstalt sich vermindert hatten, wurde seine Gage auf die Hälfte herabgesetzt. Ausser der Gage bekommt er von der Anstalt Wohnung und Beköstigung.

In den letzten Jahren wird « Turva » 1 mal monatlich vom Bezirksarzte besucht. Der nächstwohnende Kirchspielsarzt, an welchen man sich im Falle einer plötzlichen Erkrankung, oder eines unglücklichen Zufalles in der Anstalt wenden könnte, befindet sich ungefähr 40 kilometer weit von derselben !

Die Principien der Behandlung der Trinker, sind, wie in anderen derartigen Anstalten, auch in dieser : völlige Enthaltsamkeit von allen alcoholischen Getränken und Hebung der Körperkräfte durch körperliche Arbeit, vorzugsweise in freier Luft, während man moralisch auf die Kranken einzuwirken sucht, indem in der Anstalt christlicher Geist und *strenge Disciplin* herrschen.

Die wichtigsten Vorschriften für die Patienten der Trinkerheilanstalt « Turva » sind folgende.

Die Patienten sind verpflichtet, den Vorschriften des Vorstehers der Anstalt umbedingt Folge zu leisten und dieselben zu unterstützen.

Die Leitung der Anstalt geschieht in christlichem Geiste. Jeden Morgen und Abend, sowie ausserdem an Feiertagen am Vormittage werden Andachtsstunden gehalten, wobei alle Patienten anwesend sein müssen ; nur Krankheit entschuldigt die Abwesenheit.

Die Kranken sind verpflichtet, sich sowohl während der Arbeit, wie in den Ruhestunden anständig zu betragen : Schimpfen, leichtsinniges Gespräch und drgl. sind verboten.

Die Beschäftigung der Kranken besteht in körperlicher Arbeit, vorzugsweise draussen. Die Art der Arbeit wird nach Möglichkeit den Kräften und dem Können der Kranken angepasst.

An Werktagen giebt es je nach der Jahreszeit und der Art der Arbeit 6-8 Arbeitsstunden.

Während der Arbeitszeit dürfen sich die Kranken nur mit Erlaubniss des Vorstehers in ihren Zimmern, oder in den Gesellschaftsräumen aufhalten.

Ist der Kranke nicht im Stande die ihm aufgegebene Arbeit auszuführen, so muss er das dem Vorsteher melden.

Die Kranken sind für die ihnen anvertrauten Möbel und dergleichen Sachen verantwortlich.

Die Zimmern werden von dem Kranken selbst aufgeräumt und geheizt. Falls mehrere Patienten in einem Zimmer wohnen, wird das der Reihe nach gethan.

Alle Patienten, sowohl die zahlenden, als die nichtzahlenden sind der Reihe nach verpflichtet, für Ordnung und Reinlichkeit in der Anstalt zu sorgen.

Jeder Kranke soll zweckmässige Bäder gebrauchen, falls er nicht durch Krankheit und drgl. daran verhindert wird. An Sonnabenden dient die Badstube dazu, während im Sommer täglich im See gebadet wird.

An Sonnabenden Nachmittags müssen die Patienten ausser dem Hause ihre Betten ausklopfen und lüften.

Die Zeit zwischen dem Abendessen und dem Abendgebet wird von den Kranken mit Gespräch, Gesang, Klavierspiel und drgl. beisammen zugebracht, wobei der Vorsteher das Recht hat den Kranken in gewissen Fällen die Abwesenheit zu gestatten.

Un 10 Uhr Abends müssen alle Patienten zu Bette gehen, und die Lampen werden gelöscht.

Ohne Bewilligung des Vorstehers dürfen sich die Kranken aus dem Bereich der Anstalt nicht entfernen, ebenso dürfen ohne seine Erlaubniss Keine Fremden in die Anstalt zugelassen werden. Besuche von Verwandten der Patienten dürfen nicht länger als 24 Stunden dauern.

Um Versuchungen zu vermeiden, dürfen die Kranken kein Geld bei sich führen. Bei dem Eintritt der Kranken in die Anstalt, übergeben dieselben ihr Geld dem Vorsteher, auf dessen Namen auch die Geldsendungen für die Kranken adressirt werden. Er bestreitet aus diesem Gelde die Ausgaben der Patienten. Kredit wird den Kranken nicht bewilligt.

An Patienten adressirte Briefe und Pakete worden in Gegenwart des Vorstehers geöffnet.

Die Kranken theilen ihre Wünsche und Bemerkungen dem Vorsteher mit. Klagen werden der Direction eingereicht.

Dem Vorsteher kommt das Recht zu, Patienten aus der Anstalt auszuweisen, welche, Ermahnungen ungeachtet, den Vorschriften nicht Folge leisten.

Es giebt in der Anstalt eine Bibliothek, welche meist aus geschenkten Büchern besteht. Der frühere Besitzer des Gutes Huvitus überliess der Anstalt die in Huvitus gewesene aus ungefähr 1500, Bänden bestehende Bibliothek. Ausserdem bekommt die Anstalt finnländische Zeitungen (in finnischer und schwedischer Sprache), welche von ihren Redactionen grösstentheils unentgeltlich geschickt werden.

Die Patienten bezahlen für ihren Unterhalt in der Anstalt, indem sie sich verpflichten, ein Jahr dort zuzubringen, 600 Mark in der ersten und 300 Mark in der II Classe. Unbemittelte können in die Anstalt unentgeltlich aufgenommen werden. Eingezahltes Geld wird nicht zuzückgegeben.

Von den Kranken Ier Classe bekommt ein jeder ein Zimmer für sich, während die Kranken zweiter Classe zu 2,3 und 4 Mann zusammen wohnen. Der Vorsteher hat das Recht, die Kranken erster Classe von allzu schwerer Arbeit zu befreien. Im Uebrigen giebt es keinen Unterschied zwischen I und II Classe.

Die Einkünfte von den Arbeiten, welche die Kranken in « Turva » ausführen, kommen der Anstalt zu Gute.

Wenn nöthigenfalls ein Arzt zu einem der Patienten gerufen wird, so wird das Honorar dem Arzte von der Anstalt gezahlt, während für die Arzneien der Kranke selbst die Kosten tragen muss, falls er nicht unbemittelt ist.

Die Kranken müssen eigene Fest-und Arbeitskleider, so wie auch eigene Wäsche haben ; letzere wird von der Anstalt 2 mal monatlich gewaschen.

Die Direction ist darum bemüht, dass « Turva » weder an ein Spital, noch an ein Corrections haus erinnere — es sollen sich alle Patienten dieser Anstalt häuslich, so zusagen als Mitglieder einer Familie fühlen, welche eine gesunde und regelmässige Lebensweise führt. An Werktagen wird um 6 Uhr Morgens, an Feiertagen eine Stunde später aufgestanden ; ½ Stunde darauf wird Kaffe getrunken; um ½ 9 Uhr wird das Frühstück servirt, um 1 Uhr Mittagessen, um 4 Uhr Kaffe und um 7 Uhr Abends Abendbrod.

Was die Arbeiten der Kranken anbetrifft, so werden dieselben, wie bereits erwähnt, vorzugsweise in frischer Luft ausgeführt, Viele landwirtschaftlichen Arbeiten des Gutes Huvitus werden von den Kranken unter entsprechender Beaufsichtigung selbst ausgeführt : Fällen und Zuführen des Holzes, Sägen und Spalten desselben, Heuen, Erntearbeit, Gartenarbeit, Fischfang und drgl. Reicht diese Arbeit nicht zu, oder ist das Wetter schlecht, so beschäftigen sich die Kranken mit Tischler-Drechslerarbeit und drgl. Dabei muss die Anstalt aber auch wirkliche Arbeiter halten, denn auf die Arbeit der Kranken kann sich dieselbe aus leicht begreiflichen Gründen nicht besonders verlassen.

Zur Beköstigung der Kranken werden vorzugsweise die Producte

der eigenen Landwirtschaft der Anstalt, sowie auch Fisch aus dem See Pyhäjärvi gebraucht.

Im Jahre 1893 kam die Beköstigung eines jeden Kranken (Thee und Kaffe inbegriffen) der Anstalt 97 Penni pro Tag zu stehen. Im Laufe der Zeit aber, dank der Entwickelung der eigenen Wirtschaft der Anstalt wurde die Beköstigung der Kranken billiger. Wie aus den Jahresberichten ersichtlich, kostete die Ernährung eines jeden Kranken der Anstalt pro Tag : im Jahre 1894 — 87 ½ Penni, im Jahre 1895 — 81 Penni ; im Jahre 1896 — 72 und im Jahre 1897 — 69 Penni.

In « Turva » werden keinerlei tonisirende, schlafmachende, od. drgl. Arzneimittel gebraucht, was ja auch ohne beständige ärztliche Aufsicht gar nicht möglich ist. Die Erfahrung hat aber auch in dieser Anstalt gelehrt, dass die Trinker die plötzliche und vollständige Entzichung aller alcoholhaltiger Getränke sehr gut vertragen. Während der 9 Jahre des Bestehens der Anstalt « Turva » ist in derselben kein Fall von Collaps, oder Delirium tremens vorgekommen. Dennoch ist es möglich, dass bei der plötzlichen Entzichung des Alcohols beim Trinker gefährliche Abstinenzerscheinungen, Psychosen und drgl. auftreten-in solchen Fällen ist die Lage einer Anstalt ohne ärztliches Personal und ohne Vorrichtungen, um den Unglücksfällen, die dabei vorkommen können, vorzubengen, eine sehr schwierige.

Wie aus den Jahresberichten ersichtlich, befanden sich in « Turva » am 1 Januar 1890 — 18 Patienten ; im Laufe des genannten Jahres wurden 27 Mann aufgenommen und 24 Mann entlassen, so dass sich am 1 Januar 1891 — 21 Patienten in der Anstalt befanden. Im Jahre 1891 traten in die Anstalt 27 Kranke ein, während 25 dieselbe verliessen — am 1 Januar 1892 befanden sich auf diese Weise in « Turva » 23 Patienten. In den darauf folgenden Jahren wurde der Besuch der Anstalt geringer, so dass sich in derselben am 1 Januar 1893 — 13, am 1 Januar 1894 — 9 und am 1 Januar 1895 blos 4 Kranke befanden. Am 1 Januar 1896 befanden sich in der Anstalt, 12, am 1 Jan. 1897 — 9 und am 31 December desselben Jahres wieder blos 4 Patienten.

Die Ursache weshalb die Zahl der Kranken in « Turva » im Laufe der Zeit geringer wurde, liegt theilweise darin, dass wegen der schon erwähnten Verminderung der Einkünfte der Anstalt in den letztten Jahren im Vergleich mit der ersten Zeit ihres Bestehens, in der letztten Zeit weniger Patienten aufgenommen wurden und namentlich solche Patienten, welche nicht im Stande waren, der Anstalt für ihre Verpflegung zu zahlen.

Nach dem Berufe und dem Bildungsgrade war der Bestand der Kranken in « Turva » während der ganzen Zeit des Bestehens dieser Anstalt ein sehr mannigfaltiger : es befanden sich dort Beamte, Studenten, Commis, Handwerker, Bauern u. s. w.

Das Durchschnittsalter der Kranken war : in den Jahren 1889 und 1890 zusammengenommen — 33 Jahre ; im Jahre 1891 — 32 Jahre ; in den Jahren 1892 und 1893 ebenfalls 32 Jahre ; im Jahre 1894 — 31,

im Jahre 1895 — 33,3, im Jahre 1896 — 36 und im Jahre 1897 — 37,5 Jahre.

Obgleich es in den Regeln der Anstalt heisst, dass nur Männer im Alter von 21 bis 50 Jahren aufgenommen werden, so wurden doch Ausnahmen zugelassen, indem einige Patienten jünger als 21 Jahre und einige älter als 50 Jahre aufgenommen wurden. Von den ersteren war der jüngste Patient 19 und von den letzteren der älteste — 57 Jahre alt.

Sehen wir uns jetzt die von der in Rede stehenden Anstalt während der ganzen Zeit ihres Bestehens erzielten Resultate an.

Um darüber nrtheilen zu können, wie viele von den aus der Anstalt entlassenen Kranken wirklich zu einem dauernden Resultate gelangt sind, muss man die Kranken nach ihrem Austritt aus der Anstalt eine längere Zeit, nicht weniger als ein Jahr, im Auge behalten; die Erfahrung hat gelehrt, dass Recidive gerade im ersten Jahre nach der Entlassung der Patienten aus der Anstalt am häufigsten sind. Da aber die Beobachtung der Patienten ausserhalb der Anstalt aus begreiflichen Gründen mit grossen Schwierigkeiten verbunden ist, so ist auch eine vollkommen richtige Statistik unmöglich. Für die Erlangung eines dauernden Resultates ist, abgesehen von den individuellen Eigenthümlichkeiten eines jeden Falles, die Dauer des Aufenthaltes des Kranken in der Anstalt von grösster Bedeutung. Obgleich die Direction von « Turva » von den in diese Anstalt eintretenden Kranken eine Verpflichtung darüber verlangt, dass dieselben sich in der Anstalt ein ganzes Jahr aufhalten werden, so hat dennoch diese Verpflichtung, wie wir gesehen haben, keine juridische Bedeutung, und viele Patienten verlassen die Anstalt vor Ablauf der bestimmten Frist. Einige thaten solches wohl mit Genehmigung der Direction, falls wichtige Gründe dazu vorlagen. So, z. B. gestattete die Direction, wie aus dem Jahresberichte für das Jahr 1891 ersichtlich, denjenigen Patienten die Anstalt zu verlassen, welche sich bereits über 10 Monate dort aufgehalten hatten, falls solches von wichtigen Umständen verlangt wurde. Bei der Uebersiedelung der Anstalt aus Sommernäs nach Huvitus wurde es denjenigen Kranken gestattet, die Anstalt zu verlassen, welche in derselben länger als 6 Monate gewesen waren. Andere Kranke verliessen aber auch ohne Genehmigung der Direction die Anstalt und einige wurden aus derselben ausgeschlossen. Andererseits gab es aber auch Patienten, die sich in « Turva » länger als 1 Jahr aufhielten.

Jm Jahresberichte für das Jahr 1890 wird eine Statistik über die in den Jahren 1889 und 1890 aus der Anstalt entlassenen Kranken angeführt, aus der man sieht, dass von denjenigen Patienten, welche die Anstalt nach Ablauf eines Jahres verlassen hatten, 9 Mann, oder 50 °/₀ absolut nüchtern geblieben waren; aus dem Berichte für das Jahr 1891 sieht man, dass von den im genannten Jahre nach Ablauf der

bestimmten Frist aus der Anstalt entlassenen Kranken 14 Mann, oder 70 °/₀ absolut nüchtern geblieben waren. — Allein diese Statistik hat keine Bedeutung, da ein viel zu geringer Zeitraum zwischen dem Austritte der betreffenden Kranken aus der Anstalt und der Herausgabe der genannten Jahresberichte gelegen ist.

Viel interessanter sind die in demselben Berichte für das Jahr 1891 angeführten Daten über die aus der Anstalt vor Beginn des Jahres 1891 entlassenen Patienten, welche sich auf diese Weise bereits über ein Jahr ausserhalb der Anstalt befunden hatten. Es erwies sich, dass von den 7 Kranken, welche sich in der Anstalt weniger als 1 Jahr aufgehalten hatten, blos 1 (14,26 °/₀) absolut nüchtern geblieben war, während 4 Mann (57,14 °/₀) sich wieder dem Trunke ergeben hatten, und über 2 Mann keine Nachrichten vorhanden waren; von denen dagegen welche erst nach abgelaufener Jahresfrist die Anstalt verlassen hatten, waren 7 Mann (41 °/₀) absolut nüchtern geblieben, 8 Mann (47 °/₀) waren wieder in ihr früheres Uebel verfallen und über 2 Mann fehlten die Nachrichten.

Von noch grösserer Bedeutung ist aber die in dem am 1 Januar 1897 herausgegebenen Jahresbericht angeführte Statistik, betreffend alle Patienten welche während der ganzen vorhergegangenen Zeit des Bestehens der Anstalt, dieselbe verlassen hatten. Sehen wir uns diese Resultate an.

Jahre	Gesammtzahl der aus der Anstalt Entlassenen	Absolut nüchtern geblieben	Tranken mässig	Wieder in die Trunksucht verfallen	Gestorben u. Nachrichten fehlten
1889	3	1 (33,3 °/₀)			2
1890	24	3 (12,5 °/₀)	8 (33,3 °/₀)	8 (33,3 °/₀)	5
1891	27	9 (33,3 °/₀)	11 (40,7 °/₀)	5 (18,5 °/₀)	2
1892	29	4 (13,7 °/₀)	9 (31,0 °/₀)	15 (51,7 °/₀)	1
1893	15	6 (40 °/₀)	4 (26,6 °/₀)	2 (13,3 °/₀)	3
1894	12	7 (58,5 °/₀)	1 (8,3 °/₀)	2 (16,6 °/₀)	2
1895	11	6 (54,5 °/₀)	1 (9,1 °/₀)	3 (27,2 °/₀)	1

Die Angaben über die im Jahre 1896 aus der Anstalt entlassenen Kranken führe ich hier nicht an, weil sie ohne Bedeutung sind, da die Zeit von der Entlassung dieser Kranken aus der Anstalt bis zur Herausgabe des Jahresberichtes viel zu kurz ist. Dagegen haben die Angaben über die in den Jahren 1889 — 1895 entlassenen Kranken einen grossen Werth —. keinen absoluten, natürlich, da Rückfälle auch nach mehrjähriger Enthaltsamkeit vorgekommen sind.

Indem wir nun in Betracht ziehen, dass die Trunksucht eine der Behandlung im Allgemeinen schwer weichende Krankheit darstellt, müssen wir zugeben, dass die in der Trinkerheilanstalt « Turva » erzielten Resultate sehr zufriedenstellend sind und die Existenz derartiger Anstalten vollkommen rechtfertigen.

Dabei muss aber hervorgehoben werden, dass die Resultate noch besser und die Zahl der der schrecklichen Krankheit entrissenen Opfer noch grösser wären, wenn die Leitung der Anstalt in den Händen eines erfahrenen Arztes ruhte.

Das Vertheilen von verschiedenen Arbeiten unter den Alcoholikern in einer speciell für dieselben eingerichteten Anstalt ist keine leichte Sache : die Kranken müssen streng individualisirt werden, und die einem jedem Patienten aufgegebene Arbeit muss seinem Gesundheitszustande genau angepasst sein. Aus diesem Grunde wäre es gewiss besser, wenn die Bestimmung der Art der Beschäftigung eines jeden Kranken von einem Arzt abhinge.

Ebenso ist eine ärztliche Aufsicht über die Beköstigung in einer Trinkerheilanstalt von grösster Wichtigkeit, da die Diät in der Behandlung der Trunksucht durchaus keine geringe Rolle spielt.

Ausserdem könnte es der eine Trinkerheilanstalt leitende Arzt vielleicht mit der Anwendung der Strychnininjectionen versuchen, denen einige Autoren eine geradezu specifische Wirkung gegen den Alcoholismus zuschreiben, während andere dieselbe ganz in Abrede stellen. In den Trinkerheilanstalten zugleich mit der jetzt in denselben üblichen hygienisch-diaethetischen Methode angewandt, dürfte sich die Strychninbehandlung vielleicht doch nützlich erweisen. Vielleicht wären die durch solch eine combinirte Behandlung in den Trinkerheilanstalten erzielten Resultate besser, als die bisherigen. Selbstverständlich dürfen aber die Strychnininjectionen nur von einem Arzte ausgeführt werden; aus diesem Grunde kann eben die Behandlung mit Strychnin in « Turva », wo kein beständiger Arzt sich befindet, nicht zugelassen werden.

Wie eine vieljährige Erfahrung lehrt, genesen von den Patienten der ausländischen Trinkerheilanstalten im Durchschnitt 30-40 %.

Die ungleichen Verhältnisse der Zahl der Genesenen zur Zahl der Behandelten in verschiedenen Trinkerheilanstalten, so wie auch in ein und derselben Anstalt zu verschiedenen Zeiten hängen unter Anderem auch von den verschiedenen individuellen Eigenthümlichkeiten der betreffenden Kranken ab. So giebt es Fälle, wo Kranke, welche allem Anscheine nach die besten Hoffnungen auf Genesung machen, sich bald, ja zuweilen schon in den ersten Tagen nach ihrer Entlassung aus der Anstalt, wieder dem Trunke ergeben. Andererseits soll man aber auch in anscheinend ganz verzweifelten Fällen jede Hoffnung auf Genesung nicht aufgeben. So berichtet z. B. der bekannte englische Arzt, Dr Norman Kerr [1], er habe selbst Fälle von Genesung solcher Individuen beobachtet, welche für absolut hoffnungslos und verloren galten, seine eigenen Bemühungen in dieser Richtung hätten ihn zur Ueberzeugung gebracht, dass kein einziger Fall

[1] Dr Norman Kerr. Die Trunksucht, ihre Ursachen, Behandlung und juridische Bedeutung. Russische Uebersetzung, von K. N. Kowalewsky und M. E. Lion. 1889, p. 261.

als absolut hoffnungslos und der Behandlung nicht mehr zugänglich angesehen werden dürfe — er verliere deswegen nie die Hoffnung auf die Herstellung eines Kranken, mögen dessen Nerven noch so zerrüttet und dessen Entschluss noch so schwach sein.

Annexe N° 2

L'hôpital pour les alcooliques

DU DOCTEUR ALEXANDRE KOROWIN, A MOSCOU

L'hôpital pour les alcooliques, construit et entretenu par le docteur Alexandre Korowin, a été inauguré le 30 avril 1898. L'hôpital se trouve à six lieues de Moscou, de la barrière Iwerskoï à la chaussée de St-Pétersbourg et à une lieue et demie du village de tous les Saints, dans une admirable contrée campagnarde des environs de Moscou. L'emplacement est élevé, aéré et sec et autour se trouvent des forêts de sapins. Le milieu de la propriété est occupé par une forêt de sapins ; au premier plan, se trouve un jardin anglais embrassant trois dessiatines (dessiat=2,400 sagènes carrés). Derrière la forêt, un pré, un étang et une autre forêt de sapins.

L'hôpital a deux étages et un étage au-dessous du sol, il est construit en pierres. Le rez-de-chaussée est occupé par le logement du directeur, pour mieux contrôler les malades et pour que la vie dans l'hôpital ait un caractère de famille. Au rez-de-chaussée se trouve aussi une salle à manger générale et les repas sont partagés par le directeur et sa famille.

Le salon et la chambre de compagnie sont ouverts à tour de rôle aux malades ; il existe également pour l'été une grande terrasse à demi vitrée en cas de pluie ou de vent. Au rez-de-chaussée se trouve la salle d'hydrothérapie dont les murs sont en marbre italien et le plancher en mosaïque ; sous le plancher se trouvent des tubes pour l'air chaud, afin de tenir le plancher toujours tiède.

Les fenêtres sont en verre « gelé » laissant passer parfaitement la lumière mais ne permettant pas de distinguer l'intérieur.

Le chauffage de cette salle est double (à l'eau et à la vapeur) pour élever la température à un degré voulu, selon que l'exige la sensibilité des alcooliques au froid. On y trouve un « appareil pour mélanger l'eau » dont la pression est obtenue « par un puits américain double » mis en mouvement par une machine à vapeur. De cette manière on atteint une pression de 5-6 atmosphères. Douche circulaire, appareil pour les douches « en étant assis » de Piéte, appareil pour les pieds ;

deux douches « pluies » et deux bains, appareils anglais en fer émaillé. Les machines électriques médicales se trouvent dans le cabinet du docteur.

Le premier étage est occupé par dix appartements, partagés par un corridor large ; deux grands appartements, cinq moins grands et trois petits. Chaque appartement est destiné à un seul malade. Les meubles de chaque appartement consistent en : un lit, façon anglaise, garde-robe, bureau avec tout le nécessaire pour écrire, canapé, fauteuils mous, chaises de Vienne, miroir, tapis, etc., etc. Au-dessus de chaque lit il y a une sonnette électrique. A un bout du corridor se trouve une salle de gymnastique avec des appareils pour la gymnastique médicale. Ensuite la bibliothèque, contenant une armoire avec des livres, une armoire avec des appareils photographiques, au milieu de la chambre, une grande table ronde, au-dessus de laquelle est suspendu un lustre électrique. L'hôpital reçoit dix-huit journaux et trois gazettes.

A côté de la bibliothèque se trouve le laboratoire et enfin une chambre d'isolement, avec des murs mous et une fenêtre à vitres de navire.

A l'étage au-dessous du sol se trouve une blanchisserie à vapeur pour sécher les draps d'après les procédés hydropatiques ; un chaudron de chauffage à l'eau ; et un chaudron à part pour la ventilation et afin d'humecter l'air. Le chauffage à l'eau est à pression basse. La ventilation est séparée du chauffage, ce qui permet de changer la température et l'humidité de l'air à volonté dans tous les appartements de l'hôpital. Grâce à la ventilation on peut changer doublement l'air dans toutes les chambres, de sorte qu'un petit appartement donne 12 sagènes cubes par heure ; un plus grand appartement 16 sagènes cubes ; un grand appartement 24 sagènes cubes d'air à l'heure. L'humidité est comptée jusqu'à 60 °/₀ en rapport avec la température de 15°, 16° K^re^. — L'éclairage de la maison principale et de tous les services est électrique. L'énergie est donnée par une station électrique actionnée par une machine à vapeur de 14 chevaux.

En cas d'incendie, on dispose de trois robinets qui jettent 250 seaux (vedro) d'eau par minute. Ces robinets sont alimentés par deux réservoirs placés au grenier. La cheminée de ventilation est couronnée par un paratonnerre. Les rapports avec Moscou sont faciles parce qu'il y a un téléphone.

A la distance de sept sagènes de l'hôpital, se trouve (dans l'alignement de la façade) une maison en bois de sapin à deux étages. Au rez-de-chaussée, services, hôpital pour les maladies contagieuses, si quelqu'un tombe malade. Au premier étage, logement pour l'aide-médecin assistant, une chambre vide pour tous cas, garde-manger et un atelier contenant des instruments de menuiserie, reliure, etc., etc.

Dans un but sanitaire, les retiros, les cloaques et les égouts sont cimentés. L'eau est pompée dans deux puits. L'eau est d'un goût excellent, claire et limpide sans arrière goût, grâce au sol sablonneux.

La vie intérieure de l'hôpital a été réglée par l'Etat, le 27 mars 1896. Voici les paragraphes relatifs à l'activité spéciale de l'établissement.

§ *10.* — L'hôpital reçoit les malades souffrant de l'alcoolisme, de toutes les classes — hommes seulement — et à condition qu'on puisse espérer une cure favorable ou une amélioration.

Excep. — L'hôpital ne reçoit ni aliénés, ni idiots, ni malades souffrant du délire alcoolique.

§ *12.* — Pour entrer à l'hôpital, chaque malade doit présenter une demande formelle indiquant sa volonté d'entrer à l'hôpital.

§ *16.* — Les objets que le malade prend avec lui en entrant à l'hôpital sont contrôlés; les effets précieux et l'argent doivent être remis au directeur qui les garde et les inscrit sur un livre spécial et en remet un reçu au propriétaire.

Excep. — Le directeur a le droit de donner aux malades de l'argent de poche pour les dépenses personnelles et chaque fois le malade signe sur un livre spécial.

§ *18.* — Les mesures de traitement et d'entretien ainsi que la manière de soigner les malades dépendent du directeur d'accord avec les règles de la science.

§ *19.* — En cas de départ de l'hôpital avant le terme de la cure, l'argent payé deux mois d'avance, n'est pas rendu au malade.

§ *20.* — Deux semaines avant la fin du terme de la cure, le malade doit annoncer au directeur s'il veut ou non rester à l'hôpital après la fin du terme.

§ *22.* — Les parents et les amis du malade peuvent le visiter, chaque fois avec la permission du directeur, à des heures et des jours fixés. Ces visites sont permises au maximum une fois en quatre semaines ; le premier mois de la cure, les visites ne sont point admises. Les visites des malades, dont le cas est grave (alcoolisme chronique, delirium tremens) sont admises une fois en sept jours, chaque fois avec la permission du directeur et à des jours fixes.

Excep. — Le directeur a le droit d'admettre les visites plus souvent dans des cas exceptionnels.

§ *26.* — Les malades n'ont pas le droit de s'absenter de l'hôpital sans permission écrite du directeur ou de son remplaçant, ni de fréquenter les endroits où l'on vend des liqueurs spiritueuses. En rentrant à l'hôpital, le malade rend au directeur la permission écrite.

Excep. — Le directeur seul peut permettre au malade de s'absenter de l'hôpital en compagnie de quelque surveillant ou sans surveillant.

§ *27.* — Les lettres reçues par le malade sont ouvertes en présence du directeur, afin d'éviter les envois d'argent d'une manière quelconque.

§ *28* — Il est défendu aux visiteurs de remettre aux malades de l'argent ou autres objets ; tout doit être remis au directeur ou à son remplaçant.

§ *29*. — Le directeur a le droit à chaque heure du jour ou de la nuit de visiter les meubles placés dans les appartements des malades, afin d'en éloigner les objets qui empêchent la cure régulière.

§ *33*. — L'hôpital est soumis à la surveillance du Chef de la Police de Moscou, si l'hôpital se trouve en ville et du Gouverneur de Moscou, s'il se trouve dans les environs de la ville ; en même temps l'hôpital est soumis à l'administration médicale.

Prix de l'entretien complet : 125 — 275 roubles par mois. Le temps à l'hôpital se passe en traitement, en travail physique selon les aptitudes à l'atelier, au jardin, au potager, dans les champs et dans la forêt. Les malades s'occupent de lecture, de photographie; jouent du piano, chantent. Ils ont des distractions telles que exercices de vélocipèdes, patins, croquet, lawn-tenis, pas de géants, jeu à la balle, etc., occupations intellectuelles ; on organise aussi des promenades aux environs.

Le directeur-médecin et sa famille sont des abstinents convaincus et sont constamment avec les malades ; ils partagent avec les malades le travail et les distractions. La vie à l'hôpital est soumise à une discipline rigoureuse parce que les alcooliques souffrent surtout d'une faiblesse des centres volontaires. Le traitement consiste : en médications diverses, hydrothérapie, électricité, travail physique, gymnastique, traitement physique, diète, régime etc. La base de la cure consiste dans son individualisation rigoureuse. La cure dure de 6 à 12 mois pour les alcooliques chroniques et de 12 à 18 mois pour les ivrognes périodiques.

Le problème que l'hôpital tâche de résoudre est de faire naître l'alcoolique à une vie tout à fait abstinente et de lui donner les forces de résister aux séductions de l'alcool quand il reprendra sa vie habituelle.

Annexe N° 3

Remarques sur le traitement de l'alcoolisme

PAR DANIEL R. BROWER, A. M., M. D., LL. D.

Professeur de Maladies mentales, de Materia Medica et de Thérapeutique au Collège de Médecine de Rush, affilié à l'Université de Chicago ; Professeur de Maladies nerveuses à l'Ecole de Médecine des Femmes à la Northwestern University, Chicago ; Diplômé de la Société de Névrolgie et des Sciences mentales, Moscou, etc.

Les recherches pharmacologiques les plus parfaites qui ont été faites sur l'alcool ethylique dans les dernières années, l'ont placé à côté

du chloroforme et de l'éther, et l'ont déplacé de son voisinage comme un stimulant avec la strychnine et la digitale. De ce fait capital il faut se souvenir lorsqu'on traite ses effets toxiques. Au point de vue thérapeutique on peut distinguer trois formes d'alcoolisme.

1° L'intoxication alcoolique aiguë ; 2° le délire alcoolique aigu ou la manie alcoolique et, 3° l'alcoolisme chronique. Tous ces types d'empoisonnement exigent également, pour leur traitement heureux, la soustraction immédiate de l'alcool.

Dans mes premières expériences sur l'alcoolisme, il y a trente ans, je soustrayais l'alcool, peu à peu, sous l'impression qu'il était un stimulant, et que par suite la suppression brusque était un danger ; mais plus tard, une plus vaste expérience clinique m'a convaincu de renoncer à ce procédé. Etant à la fois un anesthésique et un poison, il est au contraire dangereux de l'imposer à un organisme déjà saturé.

Intoxication alcoolique aiguë. Chez les sujets robustes, les résultats les plus rapides sont obtenus en les mettant au lit et en leur administrant une injection de chlorhydrate d'apomorphine, grains 1/10 à 1/5 (0,006—0.012); après le vomitif le malade dort, ordinairement, sans plus de médication, et se réveille sobre mais faible. Alors je donne :

tinctura capsici.....	0.33
tinctura nucis vomicæ.....	0.33
tinctura cinchonæ composita.	4.00

toutes les trois ou quatre heures, avec du koumiss, du lait, du jus de viande ou des œufs crus ad libitum. L'intestin doit être évacué le plus promptement possible, et à cet effet, je donne ordinairement du calomel suivi d'un laxatif salin. Si le malade est trop faible pour prendre le vomitif, je donne de l'acétate d'ammoniaque toutes les deux heures ; grâce à ce traitement, les effets aigus de l'alcool disparaissent promptement.

Pour l'insomnie qui accompagne l'alcoolisme aigu, je prescris :

Bromure de sodium.....	1.00
Hydrate de chloral.....	1.00
Teinture de jusquiame.....	1.00

Délire alcoolique aigu ou manie alcoolique aiguë. Quoiqu'ils diffèrent l'un de l'autre quant au diagnostic, ils se ressemblent concernant la thérapeutique. Il faut mettre le malade au lit, dans une chambre tranquille et obscure et soigneusement surveillée par des gens sérieux. Si l'on n'a pas à sa disposition des gens compétents, le malade doit être attaché sur le lit avec une courroie. Les indications pour le traitement sont d'amener le sommeil aussitôt que possible,

et de soutenir la vigueur du corps. On peut amener le sommeil par la formule citée plus haut, ou par une combinaison de chloralamide avec de l'hyoscine. Chez les gens âgés et les infirmes, le bromure d'ammonium et l'acétate d'ammoniaque produiront souvent le sommeil. Ces hypnotiques doivent être accompagnés de compresses mouillées ; les forces doivent être soutenues par une alimentation forcée : peptones, lait malté, du lait peptique, somatose, koumiss, etc., ajoutez du sulfate de strychnine. Je ne vois aucun avantage à faire usage de l'injection hypodermique de strychnine, excepté en cas d'urgence car tous ces effets constitutionnels peuvent être obtenus par l'administration *per os*.

Après que l'excitation a disparu il faut que le traitement ait le même caractère tonique que celui employé après l'intoxication aiguë.

L'*alcoolisme chronique*. Le traitement de l'empoisonnement alcoolique chronique ne peut pas réussir sans isoler le malade. Si ce n'est de bon gré, il faut user de la force. Et pour le moins une année de traitement dans ces conditions est le minimum auquel on puisse songer. Si ce Congrès international peut amener des mesures législatives qui rendront possible l'emprisonnement forcé des ivrognes dans les divers pays, comme c'est maintenant le cas dans le canton de Saint-Gall, en Suisse, et en Amérique, dans l'Etat de New-York, limitant le terme d'emprisonnement à un an avec le pouvoir de l'étendre selon les conditions physiques et mentales du malade, le traitement de l'alcoolisme chronique sera bientôt efficace. Il doit consister en altérants doux ainsi qu'en toniques. Les changements histologiques qui ont affecté le neurone, les cellules, les dendrites et le nevraxe ont besoin de l'action prolongée de ces deux agents thérapeutiques. Comme altérant, je préfère spécialement le chlorure d'or et de sodium. Une étude plus minutieuse de cette drogue négligée me pousse à conclure comme Neimeyer quant à sa valeur altérante dans les cas où le système nerveux est lésé. On doit le donner avant les repas, et veiller aux incompatibilités médicamenteuses. Comme toniques, la noix vomique, le quinquina et le fer sont les plus précieux. Le massage, l'électricité et le bain turc sont tous des agents importants, combinant, comme ils le font, des propriétés à la fois altérantes et toniques. Pour l'insomnie je prescris : hyoscine, trional et chloralamide, seuls ou combinés, ce sont les meilleures drogues. Les organes digestifs, ordinairement fort affaiblis, demandent beaucoup de soin. Le lavage de l'estomac est généralement nécessaire, on donne des aliments faciles à digérer ou même des aliments prédigérés aussi abondamment que possible.

L'élimination par l'intestin, la peau et les reins demanderont ordinairement votre attention. L'auto-intoxication est un facteur actif dans bien des cas et des lavements, des laxatifs doux, des

diurétiques et des diaphorétiques sont généralement indiqués. Pendant cette retraite prolongée une occupation continuelle est utile, et des amusements raisonnables doivent être fournis aux malades.

Annexe n° 4

Die Werthschätzung des Alkohols als Heilmittel in Deutschland

DR. KANTOROWICZ, HANNOVER

Die Brown'sche Lehre von den sthenischen und asthenischen Krankheiten hatte ebenso wie in anderen Ländern auch in Deutschland Ende des vorigen und Anfang dieses Jahrhunderts viele Anhänger gefunden, da sie einerseits dem Gebrauch geistiger Getränke ein allerdings etwas fadenscheiniges wissenschaftliches Mäntelchen umhing, andererseits einem angenehmen Vorurtheil sowohl der Aerzte, wie ganz besonders des Publikums für « stärkende » Getränke freundlich entgegenkam. Aber erst in der zweiten Hälfte unseres Jahrhunderts ging die physiologische Forschung daran, die Wirkungen des A. auf den gesunden und kranken Menschen näher zu untersuchen, und zwar war es Binz, Prof. der Pharmakologie in Bonn, dem das Verdienst gebührt, im Jahre 1869 zuerst experimentelle Studien über diesen Gegenstand anzustellen. Nachdem hiermit der erste Anfang gemacht war, wurde in den folgenden Jahren sowohl von seinen Schülern, wie auch in anderen klinischen und physiologischen Laboratorien eifrig gearbeitet. Besonders bemühte man sich, durch sehr schwierige Untersuchungen den Einfluss des A. auf den Stoffwechsel festzustellen. So konnte nun Binz im Jahre 1888 auf dem 7. Congress für innere Medicin in Wiesbaden als Referent über den « A. als Heilmittel » folgendes Resultat angeben :

Der A. ist ein *Excitans* für *Herz* und *Athmung* in kleinen Gaben, die auch anregend auf die *Verdauung* wirken. Er wird völlig im Organismus zu Kohlensäure und Wasser verbrannt, ist also ein respiratorisches *Nahrungsmittel und* leistet im Allgemeinem dasselbe wie Oel oder Zucker. Er schützt vor allem Eiweiss vor dem Zerfall, denn die Endprodukte des Eiweissstoffwechsels (Harnstoff, Phosphorsäure) sinken, wenn mässige Mengen A. aufgenommen werden ; dadurch wird das Eiweiss des Körpers gespart. A. ist also ein *Sparmittel.* Schliesslich erhöht er nicht, wie früher angenommen wurde, die Körpertemperatur, sondern erniedrigt sie in kräftigen Gaben, ist also ein *Antipyreticum.* Der A. ist eine Wohlthat für den kranken Menschen, erklärt Binz zum Schluss. Ihm secundirte als Correferent

Prof. von Jaksch (Graz), indem er die Frage mehr vom klinischen Standpunkte aus beleuchtete. Auch er hat durch Versuche an Kindern in seiner Klinik einen excitirenden Einfluss des A. auf Herz und Puls feststellen können. Aber diese Excitation ist nur erwünscht bei bestimmten Krankheitsfällen, die mit den schweren Symptomen des Herzcollapses auftreten, ebenso bei schweren Blutungen. Auch erklärt den A. für ein Nahrungsmittel, weil er im Organismus verbrannt wird und so lebendige Kraft liefert. Ausserdem berichtet er über eine Reihe eigner Untersuchungen an akut und chronischkranken Kindern, bei denen sich während des Alkoholgenusses immer eine Abnahme des Harnstoffs und anderer Harnbestandtheile ergab, wodurch sich der Alkohol als Sparmittel qualificirte. Deshalb empfiehlt sich seine Darreichung bei Krankheiten, die mit Consumption der Kräfte verbunden sind, z. B. der Diphtherie, dem Typhus, bei septischen Processen, bei der Lungenschwindsucht. Als Antipyreticum verdient der Alkohol am Krankenbette keine Verwendung. In kleinen Dosen regt der A. die Magensaftsecretion an und ist deshalb bei febrilen Dyspepsien, bei Reconvalescenz nach acuten Krankheiten und bei anämischen Zuständen zu verwenden. Unter Umständen ruft der A., besonders das Bier, Beruhigung und Schlaf hervor, ist also bei Neurasthenie und nervöser Schlaflosigkeit angezeigt. Contraindicationen sind : Alle acuten und chronischen Erkrankungen des Gehirns, des Rückenmarks und seinen Häute, atheromatöse Processe an den Arterien, Nierenaffectionen und ausgebreitete ulceröse Processe im Darm. Jaksch schliesst mit den Worten : « Der Weingeist zur richtigen Zeit, am richtigen Ort, in richtiger Form verabreicht, ist ein Heilmittel von hohem, ja unersetzlichem Werthe. »

Diesem Loblied auf den A. widersprachen schon damals bedeutende Kliniker (Erb, Nothnagel, Löwenthal u. a.), indem sie auf die von den Referenten ganz vernachlässigten secundären Wirkungen des A. aufmerksam machten und besonders vor den unausbleiblichen Folgen des länger fortgesetzten A.-Gebrauchs warnten. Als aber im Jahre 1896, auf dem 14. Congress für innere Medicin zu Wiesbaden, Binz als Referent über den « Werth der Arzneilichen Antipyretica » auch den Alkohol in grossen Dosen als bedeutendes fieberwidriges Mittel hervorhob und besonders auf die « Kräftigung » des Herzens und die antiseptische Kraft des A. aufmerksan machte, widersprach ihm Jaksch selbst auf das Entschiedenste und erklärte, nur als Herzstärkemittel hätte der A. eine Berechtigung, und wenn er antipyretisch wirke, so sei er doch kein Antipyreticum wie Chinin oder Antipyrin ; jedes heftige Gift setze die Temperatur herunter und A. sei ein sehr gefährliches Mittel. Dennoch erklärt er ihn für eines der besten Mittel, nur sei Vorsicht geboten und mit den Dosen nicht allzusehr zu steigen.

Es ist selbsverständlich nicht möglich, an diesem Ort näher auf die einzelnen « segensreichen » Eigenschaften, welche die Freunde der

A.-Therapie für ihren Schützling in Anspruch nehmen, einzugehen, doch sei es gestattet, darauf aufmerksam zu machen, dass von den Anhängern des A.'s die secundären Wirkungen, die gewöhnlich dauernder sind, als die schnell vorübergehenden, aber mehr in die Augen fallenden primären Erscheinungen, und die für den kranken Menschen nichts weniger als gleichgültig sind, vollständig übersehen werden. So muss z. B. zugegeben werden, dass der A. antipyretisch wirken kann, aber erst in Dosen, die für den Organismus von höchster Gefahr sind. Auch dass der A. auf das Herz und die Athmung einen excitirenden Einfluss hat, kann zugegeben werden, doch ist diese Wirkung nur kurz dauernd und gewöhnlich durch die darauf folgende Depression wieder völlig aufgehoben. Ausserdem ist eine « Erregung » keineswegs eine « Stärkung » oder « Kräftigung », sondern nur eine vorübergehend erhöhte Arbeitsleistung des Herzens, die, wenn sie längere Zeit fortgesetzt wird, durch Erschöpfung des Körpermaterials direkt lebensgefährlich wird. Wenn aber auch zugegeben werden muss, dass der A. bei vorübergehenden Anfällen von Herzschwäche in acuten Krankheiten nützlich wirken kann, so ist er auch hierbei nicht unentbehrlich oder gar unersetzlich, sondern kann recht gut durch andere, unschädliche Mittel (Kafe, Thee, Aether u. s. w.) in vielen Fällen ersetzt werden. Wenn auch der A., in kleinen Dosen ausnahmsweise genommen, die Magensaftsecretion anregen kann, so folgt daraus noch nicht, dass er, regelmässig und dann auch in immer grösseren Mengen genommen, die Verdauungsthätigkeit hebt. Auch als Schlafmittel birgt er mehr Gefahren als Nutzen in sich, da er gerade die Neurastheniker, denen er mit Vorliebe empfohlen wird, zu regelmässigen Genuss und damit zum Alkoholismus verleitet.

Eine der sonderbarsten Blüthen theoretisirender Laboratoriumsversuche ist die Ansicht, dass A., seinem Calorienwerth entsprechend, ein Spar-und Nährmittel (oder vielmehr ein Nährstoff) ist. In dieser Frage hat nicht nur der Chemiker seine Definition dessen, was ein Nahrungsmittel ist, abzugeben, sondern auch der Physiologe hat zu erklären, dass es zu den wesentlichsten Kriterien eines Nahrungsmittels gehört, dass es lange Zeit ohne Schaden genossen werden kann und zum Leben nothwendig ist Beides wird auch der begeistertste Alkoholfreund vom A. nicht behaupten können. Ferner stehen die Resultate der Versuche, welche beweisen sollen, dass der A. die Harnstoffausscheidung herabsetzt, durchaus nicht so fest, wie die Freunde der A.-Therapie behaupten. So theilte z. B. Jaksch auf dem Congress 1888 12 Tabellen mit Harnstoffbestimmungen, mit, von denen nur 3 ein zweifelloses Sinken des Harnstoffs unter A.-Wirkung zeigen, während die übrigen ganz bedeutende Schwankungen, einige sogar als secundäre Wirkung sehr starke Steigerung der Harnstoffausscheidung einen bis zwei Tage nach der A.-Darreichung aufweisen. Ausserdem hat der Japaner Miura in sehr sorgfältig angestellten

Untersuchungen keinerlei wirkliche Eiweissersparniss feststellen können.

Einen besonders unheilvollen Einfluss auf die Anschauungen der Aerzte über den Werth des A. als Heilmittel hatte Runge, Prof. der Gynäkologie in Göttingen, durch seine Schrift über die Behandlung der puerperalen Sepsis, die im Jahre 1886 erschien, und in der er, ebenso wie in einigen anderen Publicationen, beweisen wollte, dass die schwersten Fälle von Puerperalfieber durch A. und Bäder geheilt werden können. Er empfiehlt ganz collossale Dosen, z. B. gab er in 12 Tagen 12 Flaschen schweren Wein und 2 Liter Cognac. Sobald man aber seine ausführlich geschilderten Fälle näher prüft, findet man, dass nicht der A., sondern die nebenher angewendeten Bäder das von ihm gerühmte glückliche Resultat veranlasst haben.

In den letzten Jahren haben nun endlich bedeutende Autoritäten begonnen, ihre Stimme gegen den übermässigen A.-Gebrauch bei acuten und chronischen Krankheiten, wie er allmählig Sitte oder vielmehr Unsitte geworden ist, zu erheben. So hat der bedeutendste deutsche Kliniker, Leyden, auf dem internationalen Congress in Moskau im Jahre 1897 vor dem A. in der Behandlung der Phthise gewarnt. Er erkennt ihn weder als inneres Antisepticum noch als Nährmittel an, nur als Excitans für die muth-und hoffnungslosen Kranken oder als Anregungsmittel für den Appetit will er ihn angewendet wissen, während er ihn bei Disposition zu Hämoptoe streng verwirft. Andere Kliniker warnen vor dem Gebrauch des A. bei Diphtherie, Typhus und anderen Krankheiten, bei denen er noch vor wenigen Jahren, wie gezeigt, dringend empfohlen wurde. Als ein wichtiges Glied in der Phalanx der Kämpfer gegen den A. erweist sich der im J. 1896 nach dem Vorbild der Englischen British Medical Temperance Association gegründete Verein abstinenter Aerzte des deutschen Sprachgebiets, der zwar noch klein ist, aber jede Gelegenheit benutzt, um zu einer Discussion über die Wirkung und den Werth des A. als Heilmittel anzuregen und dadurch die Aufmerksamkeit der Aerzte, welche im Allgemeinen den A. noch in viel zu hohem Masse anwenden, auf diesen hochwichtigen Gegenstand zu lenken.

Annexe N° 5

De l'alcoolisme thérapeutique

PAR LE Dr COURGEY, D'IVRY (SEINE)

Le temps n'est plus où l'on entendait dire: « c'est un excellent médecin, mais appelez-le le matin, car le soir il a les deux pieds dans les vignes du Seigneur ! » — Le médecin qui sacrifiait à Bacchus était

privilégié. C'était peut-être une agréable façon de ne pas être dérangé le soir, mais aujourd'hui tout est changé : le médecin ne boit plus... que de l'eau !

Entraîné, engagé dans la lutte contre l'alcoolisme, sentant peser sur lui le poids d'une responsabilité morale considérable, le médecin prêche d'exemple ; il est d'une sobriété remarquable à la maison, chez ses amis et dans les banquets.

Les restaurateurs avouent que les banquets de médecins leur sont plus avantageux que d'autres, car on y boit peu.

Il y a vingt ans, le médecin rougissait en refusant le verre de vin que le client — marchand de vin ou bourgeois — lui offrait ; il craignait le *qu'en dira-t-on* ; son amour-propre se révoltait à la pensée qu'il pouvait passer pour un petit tempérament ou pour un poseur.

Aujourd'hui, il rougit en acceptant, et s'il n'accepte pas, il faut pour s'excuser, qu'il y aille de sa petite conférence antialcoolique. Que ces conférences isolées, répétées, ressassées, sont plus profitables que les conférences publiques ! Rien de tel, d'ailleurs, que l'exemple donné par des hommes aussi haut placés, aussi autorisés et aussi compétents que les médecins.

Comme on l'a déjà dit, c'est par la femme, par la mère de famille, que l'alcoolisme sera combattu avec le plus de succès, mais qui fera l'éducation de la femme, sinon le médecin ?

Le médecin est naturellement désigné pour occuper le premier rang dans cette lutte incessante et sans merci.

Et combien d'occasions lui sont offertes — dont il ne laissera échapper aucune — pour exercer son action si bienfaisante !

C'est auprès de son malade, auprès de la mère de famille, en traversant l'assommoir, la taverne ou le café, dans l'école, auprès des membres des sociétés de secours mutuels, dans les consultations du bureau de bienfaisance, etc., qu'il trouvera l'emploi de ses moyens de lutte et de propagande. Il signalera le danger à l'individu engagé dans une voie funeste — à la femme dont le ménage souffre, sans qu'elle s'en doute souvent, du vice alcoolique, — aux pouvoirs publics qui restent inertes devant les ravages causés par ce fléau, et laissent la presse et la réclame[1] aggraver le mal et rendre stériles les efforts des hygiénistes.

Et tout d'abord il proscrira l'alcool de la thérapeutique où véritablement il mérite si peu de place après en avoir occupé longtemps une si grande. — La potion de Todd, les formules alcoolisées, la limonade vineuse, les grogs, ne seront administrés qu'avec une extrême réserve et dans les seuls cas où l'action excitante de cet agent doit être utilisée.

Il veillera surtout à ce que les enfants n'y goûtent jamais.

[1] Voir *Concours Médical*, du 20 juillet 1895, notre article : « Contribution à l'étude de la répression de l'alcoolisme. »

Il déclarera la guerre aux innombrables vins et élixirs médicamenteux quels qu'ils soient, s'évertuant à convaincre le malade que le médicament actif perd une partie de ses propriétés lorsqu'il est contenu dans le vin qui est nuisible par lui-même, tandis qu'il les conserve mieux et agit beaucoup plus sûrement lorsqu'il est administré sous une autre forme.

Il mettra en garde contre les liqueurs dont on abuse tant. Il expliquera les nuisances de l'eau de mélisse des Carmes et autres Bénédictines ou Trappistines, de l'alcool de menthe, de l'alcool de vulnéraire, de l'eau d'arquebusade, de toutes ces préparations alcooliques si agréables au goût, que l'on se trouve mal ou que l'on tombe en faiblesse *exprès* pour avoir l'occasion d'en prendre.

Des blessés, des femmes nerveuses, des enfants, ont de véritables crises d'alcoolisme aigu, à la suite de l'ingestion de doses massives de vulnéraire qu'on leur a données pour les soutenir !

Une question difficile à résoudre, celle où le médecin rencontre le plus de résistance, est la question du *vin de quinquina* dans les sociétés et les bureaux de bienfaisance.

Nous pensons qu'il y a lieu de le proscrire d'autant plus que les vins fournis sont la plupart du temps de qualité inférieure, et qu'au bout de quelques jours, les bouteilles en vidange ne contiennent plus qu'un liquide noirâtre, trouble, imbuvable, et recouvert de mycodermes.

Mais, dira-t-on, ce sont des pauvres à qui vous le donnez et chez lesquels ce ne peut devenir un abus puisqu'ils le prennent à petites doses. — Erreur ! ils prennent souvent d'une traite leur chopine de vin de quinquina, et puis cela leur donne le goût du vin, c'est-à-dire d'un produit nuisible.

Ne vaut-il pas mieux remplacer le vin de quinquina par une autre préparation tonique, et profiter de la circonstance pour démontrer à l'intéressé les avantages de l'un et les inconvénients de l'autre ?

La solution est difficile, je l'avoue, car les sociétaires et indigents considèrent toute maladie comme un droit *à perpétuité* au vin de quinquina. Ils argueut de leur faiblesse, de leur âge, de leur convalescence. Mais s'il est dur de résister à leurs supplications, le médecin n'aura que plus de mérite à les convaincre tout en refusant de satisfaire leurs caprices.

Certaines sociétés dans un but d'économie, plutôt que dans un but d'hygiène, n'accordent à leurs membres que l'extrait de quinquina. Le sociétaire, dans ce cas, achètera toujours le vin ou trouvera un voisin ou une âme compatissante, qui lui apportera le litre de vin que la société refuse. Ces mêmes âmes charitables offrent le fameux Bordeaux ou le savoureux Malaga aux convalescents pour les fortifier ou les faire digérer (sans règle ni mesure), « n'est-ce pas, docteur, que ce vieux Bordeaux ne peut que lui faire du bien ? » — Au médecin d'intervenir et d'en régler sagement l'usage.

D'autres sociétés, dans un but d'économie et en même temps d'hy-

giène, et sous l'instigation de leurs médecins (depuis de nombreuses années nous procédons ainsi) ont donné de l'alcoolé de quinquina à prendre dans de l'eau au lieu de vin de quinquina.

Nous avons agi de même au bureau de bienfaisance et obtenu cette heureuse modification.

De sorte que chaque réclamation de sociétaire ou d'indigent, et Dieu sait si elles sont nombreuses, est l'objet d'une démonstration anti-alcoolique.

Mais il faut une armée de combat bien organisée pour arriver à renverser le préjugé que le vin donne des forces, pour arriver à réduire ou à supprimer les débits de boissons, à décourager les fabricants de vins soi-disant pharmaceutiques ; car hélas ! nos efforts sont contrebalancés par des commerçants intéressés à tromper les classes aisées qui sont, avec les femmes, les plus difficiles à convaincre et à convertir.

Il importe que les pharmaciens s'enrôlent avec nous. Quelques-uns soit par complaisance, soit pour maintenir leur clientèle et faire comme leur confrère (il ne s'agit point ici pour eux de question d'intérêt puisque les denrées ont une valeur équivalente) n'hésitent pas à vanter les toniques et à donner du vin de quinquina au lieu et place d'alcoolé quinquina au sociétaire ou à l'indigent qui le leur demandent, et tous le demandent. De sorte que les clients déjà portés à croire à l'excellence de tous les produits pharmaceutiques, s'en rapportent plus volontiers au pharmacien qu'au médecin dans l'appréciation hygiénique du vin de quinquina et autres vins médicinaux.

Il faudra donc faire comprendre au pharmacien qui s'oublie, le but poursuivi, et il faut bien espérer que notre collaborateur en thérapeutique deviendra aussi notre collaborateur en hygiène. Nous croyons que c'est par tous ces menus moyens, par une propagande sans relâche, par des répétitions continues, que l'on finira par faire pénétrer les bonnes idées dans les masses. Si l'on y tient la main, d'ici peu l'adage idiot : Les méchants sont buveurs d'eau, sera retourné et aura changé de sens.

Quoi qu'il en soit, il importe au médecin d'avoir toujours présente à l'esprit la grandeur du but à poursuivre et à atteindre, afin de frapper sans lassitude sur l'usage et surtout les abus des boissons alcooliques.

Annexe N° 6

L'Œuvre de l'Hôpital de Tempérance de Londres (The London Temperance Hospital)

PAR M. J. J. RIDGE,

Docteur en médecine, médecin en chef du dit Hôpital.

L'Hôpital « *Néphalien* [1] » de Londres...! — C'est là un adjectif qui, *a priori*, semble avoir été mis là, en dépit de la Thérapeutique adoptée généralement. — Qu'on se rassure; ce mot n'est point ici mal appliqué. *A posteriori*, on reconnaît que ce mot veut bien dire ce qu'il dit ; à savoir que médecins et chirurgiens de cet hôpital y font exclusivement usage de médicaments ne contenant pas d'alcool, sauf en de fort rares exceptions.

Malgré cette singularité remarquable, cet Hôpital Néphalien a su faire son œuvre pendant déjà 26 ans, son inauguration datant du mois d'octobre 1873. Et pourtant, il est en Angleterre encore beaucoup de gens qui, même à Londres, et parmi les Néphalistes eux-mêmes, ne se doutent nullement de l'existence de cet établissement. Il en est beaucoup qui ne comprennent ni les principes, ni la raison d'être de cet Hôpital, pas plus qu'ils ne connaissent le nombre et les résultats de ses opérations.

Il y a trente ans, la pratique entière de la médecine se résumait en ces deux mots : « *Stimulations alcooliques* ». La doctrine de feu le Docteur Todd préoccupa beaucoup le monde médical. Les liqueurs alcooliques étaient regardées comme étant les stimulatrices de la force vitale et comme fournissant aux tissus une alimentation très nutritive et facilement assimilable. C'est à peine si une seule maladie se traitait sans une administration de liqueurs alcooliques préparées suivant une formule quelconque et le plus souvent ordonnées en quantités considérables. Non seulement on prescrivait l'alcool durant le progrès de la maladie ; mais encore, ses divers mélanges (bière, vins, etc.) étaient regardés comme conduisant promptement à la convalescence ; en négliger l'emploi semblait un acte mettant en danger la vie elle-même.

Un grand nombre de médecins étaient à la fois si persistants, si insistants sur ce point-là, qu'une foule de néphalistes fervents se voyaient contraints d'abandonner leurs habitudes de sobriété parfaite dès qu'une maladie se déclarait en eux. Pendant leur convalescence,

[1] Ce terme, dans le vocabulaire du traducteur de M. Ridge, est synonyme d'*abstinent*.

ils contractaient un tel besoin de liqueurs alcooliques qu'ils se trouvaient incapables de s'en débarrasser. — L'idée beaucoup trop exagérée de la valeur thérapeutique de l'alcool et de ses qualités préservatrices de la santé et de la force que cette pratique engendrait d'abord, puis entretenait chez une multitude de personnes, produisit des effets désastreux. Le nombre des buveurs en excès, — les *dipsomanes*, comme on les nomme en langue médicale — augmenta rapidement. Ce fut alors que les amis du Néphalisme comprirent qu'il fallait que l'on fît quelque chose pour enrayer le mal, et cela, en démontrant irréfutablement par l'expérimentation que les liqueurs alcooliques étaient loin de valoir ce qu'on supposait, et qu'il était possible de s'en passer entièrement en temps de maladie grave, comme en temps de santé parfaite.

C'est pourquoi l'Hôpital Néphalien de Londres fut fondé en 1873, au mois d'octobre dans une maison particulière d'une rue de la Métropole Britannique, Gower Street, avec 17 lits pour commencer.

Le préjugé en faveur de l'alcool était si profondément enraciné que, dans les statuts de ce nouvel Hôpital, il fut expressément déclaré que tout médecin ou chirurgien, appartenant au personnel visitant l'établissement, aurait le droit d'ordonner l'alcool, sous sa forme la plus pure, dans tous les cas où il serait jugé nécessaire, et que, de chacune de ces ordonnances, il serait tenu une note spéciale en un registre à cet effet, ainsi que des cas pour lesquels on les aurait rédigées, en tenant compte des résultats obtenus.

Jusqu'à ce jour, il n'y a eu que 31 de ces cas, desquels 21 ont été chirurgicaux et 10 médicaux.

Le tableau synoptique ci-après donne l'ensemble des statistiques présentées à chacune des assemblées annuelles tenues depuis l'origine jusqu'à celle de mars 1899; tableau par lequel on voit comment l'œuvre de cet Hôpital a toujours été en grandissant, autant en ce qui regarde ses malades internes, qu'en ce qui concerne ses malades externes, (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas soignés dans les bâtiments de l'Hôpital). En 1881, un nouvel édifice fut ouvert dans le *Hampstead Road*, ce qui permit d'élever le nombre des lits à 50. En 1885, une seconde aile ayant été bâtie, on put augmenter les lits jusqu'au chiffre de 86. — En 1898, un 87me lit fut installé dans un quartier de l'établissement construit spécialement pour l'application du traitement *aseptique*. Une somme de 500 livres sterling (= 12,500 francs) fut allouée à l'Hôpital sur le « *Fond* dit *du Prince de Galles*, » à condition que 12 lits de plus seraient installés. Cette condition *sine quâ non* est maintenant réalisée. Un ami généreux du Néphalisme a bien voulu faire don de 1050 livres sterling (= 26,250 francs) pour l'entretien de ces douze lits pendant une année.

Les cas de toute nature sont admis, c'est-à-dire des cas exactement semblables pour leurs caractères à ceux reçus dans les autres hôpitaux généraux. Néanmoins la mortalité des 15,274 patients s'est trouvée

au-dessous de 7°/₀. Les malades internes ont donc ainsi rendu un excellent témoignage en faveur du traitement non alcoolique.

On peut ajouter à ce témoignage qu'en raison du succès de cet Hôpital londonien, des Hôpitaux Néphaliens ont été institués en d'autres parties du monde, et que, d'autre part, il s'est concurremment produit une diminution importante de la quantité des liqueurs alcooliques qui se consomme annuellement dans les autres hôpitaux généraux.

Les neuf mille patients guéris (à quelques malades près) dans l'intérieur de cet Hôpital Néphalien ont évidemment reçu, chacun, une démonstration indubitable de la possibilité de recouvrer la santé sans recourir à l'alcool. Beaucoup de ces malades ont été guéris des maladies les plus graves, ou bien ils ont subi les opérations les plus dangereuses ; et dans aucun de tous ces cas, nul patient n'a contracté d'habitude d'intempérance pour le conduire à sa ruine complète et définitive, ainsi qu'il arrive fréquemment quand, dans la thérapeutique, on fait usage de liquides alcooliques.

Dans le vaste service des malades externes, c'est-à-dire des personnes non soignées dans l'intérieur de l'Hôpital, beaucoup de ces externes ont été empêchés par la persuasion et l'exemple de boire les breuvages alcooliques à eux recommandés par leurs docteurs ou par leurs amis.

Cet Hôpital Néphalien prouve donc par démonstration palpable, visible et permanente, que les grandes quantités de liqueurs alcooliques encore prescrites aujourd'hui dans les maladies les plus diverses, sont tout au moins des quantités superflues, et, de plus, que, selon toutes les probabilités, elles sont fort souvent très gravement nuisibles.

Statistique de l'Hôpital Néphalien de Londres, depuis sa fondation, en 1873, jusqu'à fin Décembre 1899, par J.-J. RIDGE, M. D., Médecin en chef. (Enfield, Middlesex, England).

DATES	Nombre de lits	Malades internes	Malades externes	Casualités	Souscriptions &c. (a) †	Donations &c. (b) †	Malades Internes de l'Hôpital							Dates
							Guéris	Soulagés	Non soulagés	Décédés	Mortalité pour cent	Provinciaux	Londoniens	
Octob^re 6, 1873, au 30 Avril 1874	18	73	483	Pas d'enregistrement avant l'année 1890	2510	Non classées séparément avant l'année 1887	33	39	»	1	1.3	10	68	1874
Année finissant le 30 Avril 1875	»	129	1260		2269		62	56	»	11	8.5	34	95	1875
» » » 30 Avril 1876	»	123	1164		1825		63	54	»	6	4.7	20	103	1976
» » » 30 Avril 1877	»	130	1300		1804		81	44	»	5	3.8	23	107	1877
» » » 30 Avril 1878	»	130	1272		1759		70	55	»	5	3.8	31	99	1878
» » » 30 Avril 1879	»	140	1177		1430		87	47	»	6	4.2	23	117	1879
» » » 30 Avril 1880	»	135	1136		1379		76	55	»	4	2.9	24	111	1880
» » » 30 Avril 1881	50	143	1125		1550		92	46	»	5	3.5	44	99	1881
» » » 30 Avril 1882	»	351	1761		3338		207	125	»	19	5.4	68	283	1882
» » » 30 Avril 1883	»	411	2205		2707		210	183	»	18	4.0	46	365	1883
» » » 30 Avril 1884	»	513	3333		3474		314	165	»	34	7.32	58	455	1884
» » » 30 Avril 1885	86	584	3322		3534		337	217	»	30	5.0	84	500	1885
» » » 30 Avril 1886	»	624	3252		3741		363	217	»	44	6.7	82	542	1886
» » » 30 Avril 1887	»	674	2595		4362	700	282	300	38	54	8.4	88	586	1887
1er Mai 1887 au 31 Déc. 1887	»	495	1692		5098	279	249	180	32	34	6.7	69	426	1887
Année finissant le 31 Déc. 1888	»	735	2872		4953	477	328	291	59	57	7.48	68	667	1888
» » » 31 Déc. 1889	»	753	3052	1099	4945	552	347	306	50	50	6.6	62	691	1889
» » » 31 Déc. 1890	»	753	3282	1752	4071	307	390	258	60	45	5.98	82	671	1890
» » » 31 Déc. 1891	»	751	3251	2211	7529	680	386	230	84	51	6.79	98	653	1891
» » » 31 Déc. 1892	»	859	4107	4083	5746	2388	549	201	55	54	6.2	87	772	1892
» » » 31 Déc. 1893	»	1036	5104	4969	5889	8529	681	257	23	75	7.23	101	935	1893
» » » 31 Déc. 1894	»	1044	5155	5965	5096	5248	701	254	30	59	5.65	140	904	1894
» » » 31 Déc. 1895	»	1066	5842	8826	5440	5532	709	213	45	99	9.3	123	943	1895
» » » 31 Déc. 1896	86	1157	6111	11281	5176	5003	802	202	65	88	7.6	120	1037	1896
» » » 31 Déc. 1897	87	1175	6541	11846	5494	9662	682	323	62	108	9.19	130	1045	1897
» » » 31 Déc. 1898	»	1290	7820	10911			705	401	84	100	7.7	80	1210	1898
		15274	80215	*62943			8806	4709	687	1062	6.9	795	13479	

† Sous ces rubriques sont compris : les Revenus ordinaires et (a) les Revenus extraordinaires ; (b) tels qu'ils sont classés au Chapitre du « *Fond du Dimanche de l'Hôpital* » formé par quête publique ; la liste des souscriptions comprenant les donations régulières qui se touchent d'année en année. — * Cas nouveaux ; Visites probablement 3 fois plus nombreuses.

PREMIÈRE SECTION

PROGRAMME GÉNÉRAL

SCIENCES MÉDICALES & HYGIÈNE

TROISIÈME SÉANCE

Vendredi matin 7 Avril 1899

Ordre du jour :

HYGIÈNE ;
VARIÉTÉS.

PREMIÈRE SECTION

SCIENCES MÉDICALES ET HYGIÈNE

Troisième séance[1]

PRÉSIDENT : M. LE Dr DE VAUCLEROY

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à 9 h. 1/2.

M. le Président. — La parole est à M. le Dr Jordy (de Berne), pour traiter la question suivante : *Boissons hygiéniques non alcooliques.*

Boissons hygiéniques non alcooliques
Des vins sans alcool (Jus de raisins stérilisés)

Le but essentiel de nos Congrès et de tout débat sur l'alcoolisme est de démontrer les suites fâcheuses de l'usage des boissons alcooliques sur le corps, l'esprit, l'âme de l'homme, et le mal physique, moral et social qu'il entraîne.

Rigoureusement prouvés, ces faits doivent être mis au grand jour et portés à la connaissance de chacun. L'alcool une fois reconnu comme poison et le mal dénoncé, le bon sens nous dira d'éviter cette matière nuisible, et de nous en abstenir, même si nous ne pouvions pas le remplacer par un produit agréable à déguster. A plus forte raison l'éliminerons nous de notre alimentation si nous pouvons avec un peu de bonne volonté le remplacer par d'autres boissons. Nous ferons du reste ainsi une œuvre plus méritoire que si nous nous bornons à le critiquer : « La critique est aisée, mais l'art est difficile » et on ne détruit en somme que ce que l'on remplace.

Nous voulons donc substituer aux boissons alcooliques quelles qu'elles soient : liqueurs, vin, bière, etc., des boissons ne contenant réellement pas d'alcool, substance dont les propriétés enivrantes, narcotiques, paralysantes et toxiques, produisent les maux connus de

[1] Voir à la suite du procès-verbal, sous forme d'annexes, les mémoires afférents au programme de cette séance qui n'ont pu être discutés par suite de l'absence de leurs auteurs.

l'alcoolisme. Cependant, comme nous ne sommes ni des ascètes, ni des misanthropes, nous voulons avoir, surtout pour les heures de loisir et de détente mentale dont nous a parlé M. Buisson, des boissons agréables au goût, rafraîchissantes, désaltérantes, et qui nous fassent plaisir sans nous faire de mal. L'eau est sans contredit la plus importante et la plus naturelle de ces boissons, puis nous avons le thé, le café, les sirops, limonades, etc. Vous avez sans doute été charmés, Messieurs, du choix et de la qualité des rafraîchissements non alcooliques qui nous ont été gracieusement offerts à l'Hôtel-de-Ville par le Conseil municipal de Paris, et les Congressistes de Bruxelles se rappelleront aussi avec plaisir que la Municipalité de Bruxelles a agi de même en 1897. Ils se souviendront du banquet auquel on ne servit pour boissons que des vins sans alcool. Au raout offert aux congressistes par M. le ministre Le Jeune, l'alcool était rigoureusement exclu et remplacé avantageusement par un choix étonnant de rafraîchissements non alcooliques. Le rapport du Congrès de Bruxelles dit à ce sujet : « L'alcool n'eut fait qu'amoindrir la franche cordialité de la réunion. » J'ai vu à Londres le duc d'York, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, boire simplement du thé à l'inauguration d'une exposition de fleurs et la duchesse d'York baptiser un vaisseau de guerre avec une bouteille de vin sans alcool. Ces exemples font voir que l'on peut dans toutes les situations se passer de l'alcool, si l'on en a la ferme volonté, et il est à désirer que la liste des boissons non alcooliques s'enrichisse de boissons vraiment hygiéniques et excellentes.

L'idéal, à mon avis, est d'employer comme boisson le jus des raisins et autres fruits qui sert habituellement à la fabrication des vins et cidres alcooliques, mais en l'empêchant de fermenter et en lui conservant le goût des fruits frais ainsi que la valeur nutritive, détruite en grande partie par la fermentation, qui transforme leur sucre en alcool et en acide carbonique. Des essais ont été faits pour empêcher cette fermentation en ajoutant au jus de raisin et autres fruits des substances antiseptiques, telles que l'acide salycilique, l'acide sulfureux, l'acide benzoïque, le borax, l'acide cinnamique. Les « Unfermented Wines » en Angleterre sont des jus de raisin conservés au moyen d'un de ces agents. Ils ont rendu de grands services à un bon nombre d'églises et de congrégations anglaises désirant éliminer l'alcool de la sainte Cène. Mais une consommation régulière de ces boissons serait nuisible à l'organisme humain. Pour détruire toute levure, il faut employer au moins 120 milligrammes d'acide sulfureux par litre, ce qui n'est pas une quantité indifférente, sans compter qu'elle donne un goût de pharmacie au vin. La plupart des substances mentionnées ci-dessus ont d'ailleurs été interdites par les lois sur les denrées alimentaires dans divers pays.

Le professeur Müller-Thurgau, directeur de l'Ecole de viticulture et d'arboriculture de Wädensweil, canton de Zurich, Suisse, s'occupe

depuis 20 ans, de la conservation des jus de fruits et a appliqué avec succès pour empêcher la fermentation, *la méthode de la stérilisation par la chaleur*. Même une fois la bouteille ouverte, j'ai remarqué que ces vins, ayant été parfaitement stérilisés, ne fermentent pas facilement, même jusqu'au septième jour. Le professeur Müller a pu les conserver même quinze jours. Je n'engage pas les consommateurs à laisser les bouteilles ouvertes, mais ils seront contents de savoir que le vin sans alcool bien stérilisé ne fermente pas d'un jour à l'autre, même débouché. Dans des bouteilles bouchées, on le conserve pendant des années sans qu'il subisse la moindre altération.

Le procédé de stérilisation découvert par le Prof. Müller-Thurgau garantit donc, s'il est soigneusement appliqué, la destruction des microbes de la levure et prévient ainsi toute fermentation. Les inspecteurs des denrées alimentaires des cantons de Berne, Bâle, Lucerne, Tessin, etc., ont examiné ces vins à diverses reprises et les ont toujours trouvés sans trace d'alcool.

M. le Professeur Rossel, président de la Société Suisse d'Œnologie et directeur du Laboratoire chimique de l'Université de Berne écrivait le 4 avril 1898 : « Ces vins stérilisés peuvent donc être garantis purs sucs de raisins non fermentés et sans alcool. Ils ne contiennent aucune substance étrangère et ceux qui sont au courant des difficultés que présente la solution du problème de la conservation des sucs doux de fruits, sans fermentation et absolument purs, admirent le talent des producteurs d'un produit aussi bien réussi. »

La Société Suisse pour la production des vins sans alcool, à Berne, s'est mise sous le patronage des trois grandes sociétés d'abstinence suisse; les Bons Templiers, la Société contre l'usage des boissons alcooliques et la Société des abstinents catholiques. Ces sociétés ont élu un Conseil de patronage dont j'ai l'honneur d'être membre. Vous comprendrez donc facilement pourquoi j'insiste sur le fait que les vins stérilisés d'après le procédé du Prof. Müller-Thurgau sont absolument sans alcool. En France, où le raisin est si bon marché et de si bonne qualité, on devrait produire sur place des vins sans alcool par ce procédé, car les frais de transport et de douane empêchent une exportation de Suisse sur une grande échelle.

Permettez-moi maintenant quelques remarques personnelles sur les vins sans alcool:

Comme abstinent, j'aime à les avoir à ma disposition, et j'aime à me désaltérer, je dirai même à me régaler, avec ce jus de fruits naturel, don de la nature, de nos vergers et de nos vignes.

Comme père de famille, c'est un plaisir pour moi de pouvoir en toute sécurité mettre ces vins sur la table de famille, surtout en vue des enfants, qui sont toujours mieux élevés par l'exemple que par la prédication.

Aucun de mes hôtes n'a encore refusé ce vin, et plusieurs m'ont en revanche assuré qu'ils s'étaient bien mieux trouvés après une soirée

passée chez moi qu'après avoir consommé leur ration habituelle de vin, bière ou liqueurs.

Comme médecin, je suis heureux et reconnaissant d'avoir ces vins sans alcool pour mes malades. Vous serez d'accord avec moi si j'émets l'opinion qu'un médecin ne doit pas se borner à restreindre le régime du malade, en lui défendant tel ou tel aliment ou telle ou telle boisson, mais qu'il a aussi le devoir de lui dire positivement ce qu'il doit manger et ce qu'il doit boire. Et le mieux sera qu'il fasse une liste aussi longue et aussi variée que possible de ces choses permises.

Les malades auxquels je recommande surtout l'usage des vins sans alcool à la place des vins alcooliques, sont ceux qui souffrent de dérangements nerveux, des suites de l'alcoolisme, d'aliénation mentale, de neurasthénie, de névralgies, névroses, etc. Ces maladies, qui sont devenues si fréquentes à la fin de ce siècle, le seront encore plus au siècle prochain. A cette catégorie de malades, je déconseille avec toute l'énergie dont je dispose, l'usage de boissons alcooliques quelconques.

En revanche, c'est avec plaisir que je puis ajouter à la liste des boissons permises et recommandées ces vins sans alcool, dont l'action est salutaire, rafraîchissante, désaltérante, qui sont agréables au goût et possèdent une certaine valeur nutritive. En outre de l'albumine, ils ont conservé tout leur sucre de fruit, soit à raison de 125 grammes sur 750 de liquide. C'est ce sucre de fruit, qui sert à nourrir les microbes de la levure lorsqu'on laisse fermenter le moût, qui est un des aliments le plus facilement assimilé par notre organisme et le plus propre à restaurer la force musculaire. C'est pour cette raison que je recommande les vins sans alcool à la grande famille des anémiques et des chlorotiques. J'ai déjà constaté que bien des jeunes filles étaient heureuses d'être dispensées de boire de forts vins rouges de Bordeaux ou des vins amers de Valteline et qu'elles se trouvaient mieux de l'emploi du vin sans alcool et doux.

Une troisième catégorie de malades auxquels ces boissons conviennent est celle des maladies fiévreuses. Le *London Temperance Hospital* n'administre plus d'alcool du tout depuis 25 ans, et montre le taux de mortalité le moins élevé de tous les hôpitaux de Londres. Ces derniers se sont mis à suivre insensiblement l'exemple de l'Hôpital de Tempérance et remplacent de plus en plus l'alcool par de l'eau et surtout du lait dans le traitement des maladies fiévreuses. Outre l'eau et le lait, nous avons maintenant les vins sans alcool, qui sont appréciés par les malades à cause de leurs qualités désaltérantes et rafraîchissantes, et par les médecins à cause de l'absence complète des qualités paralysantes de l'alcool et en raison de leur valeur nutritive, qui est d'autant plus importante que ces malades manquent généralement d'appétit ou sont réduits à un régime limité.

En terminant, j'exprime le vœu que les vins de raisins et de fruits sans alcool se répandent de plus en plus dans les familles, les hôpitaux,

asiles, etc., et qu'on puisse les obtenir partout sans peine. Cela désarmerait certains économistes nationaux qui craignent que les progrès de l'abstinence ne causent une perte sérieuse à la fortune publique, car les produits des vignes et des vergers seraient utilisés et cela pour la préparation de boissons plus utiles et plus saines que les autres.

DISCUSSION

M. le Président. — A-t-on constaté une augmentation dans la consommation de ces vins sans alcool ?

M. Jordy. — Il n'y a que trois ans qu'on a commencé à fabriquer ces vins et aujourd'hui ils sont assez répandus ; il existe des succursales de l'usine en Russie et à Worms. A mesure que les abstinents deviennent plus nombreux, la consommation augmente.

M. le Président. — Il existe à Marseille une fabrique de champagne sans alcool. Elle est en voie de devenir très prospère. On m'a demandé si l'on pourrait créer une succursale à Bruxelles. L'industriel, M. Wright, m'a assuré qu'il n'ajoute rien d'antiseptique à ses vins ; l'addition d'acide salicylique est défendue en Belgique, parce qu'elle est nuisible à la digestion et l'Académie de Médecine a décidé de proscrire toute boisson alimentaire dans la composition de laquelle entreraient des substances antiseptiques.

M. Jordy. — C'est l'acide cinnamique que M. Wright (London) met dans ses vins et non l'acide salicylique. En Suisse il existe une commission des sociétés de Tempérance qui surveillent la fabrication de ces vins et empêchent qu'on y introduise de l'alcool ou des antiseptiques.

M. l'abbé Rousseau. — Les vins, cidres et bières non fermentés coûtent jusqu'ici fort cher, en raison surtout, si je ne me trompe, de ce qu'ils ne sont livrés qu'en bouteilles. On obtiendrait certainement une grande économie si le contenant était plus grand.

Il s'agirait de savoir si les boissons non fermentées, livrées dans des bonbonnes, pourraient dans des conditions à déterminer, être mises en bouteilles à domicile au fur et à mesure des besoins et demeurer, au moins quelques jours, sans perdre de leurs qualités.

M. Jordy. — Jusqu'à présent la stérilisation a été considérée comme trop fragile pour qu'on tente d'expédier les vins stérilisés en fûts. Mais le chimiste de la société de Berne étudie la question.

L'essentiel en France pour le moment serait d'étudier toute la question de la stérilisation de moûts de fruits et raisins selon le procédé du prof. Müller-Thurgau, directeur de l'école de viticulture à Wädensweil, Suisse.

M. le Président. — La parole est à M. Kellog, pour son travail sur les *Rapports entre l'usage du tabac et autres drogues avec l'alcoolisme.*

Rapports entre l'usage du tabac et autres habitudes du même genre et l'intempérance alcoolique

PAR LE Dr J. H. KELLOGG, BATTLE CREEK, CHICAGO, U. S. A.

Dans l'étude de l'abus de l'alcool et les recherches des remèdes possibles contre ce fléau universellement répandu, la considération des causes est une matière de première importance. Cette étude ne fut pas négligée, mais il semble à l'écrivain qu'on n'a pas accordé une attention suffisante à l'association intime entre l'abus de l'alcool et les autres habitudes du même genre, et spécialement à ses rapports avec l'usage du tabac. Cette partie de la question fut tellement négligée qu'il n'est pas rare de constater dans les établissements pour soigner l'ivrognerie, l'absence de toute restriction en ce qui concerne l'usage du tabac. Et, en effet, l'écrivain connaît à peine 2 ou 3 établissements de cet ordre dans lesquels l'abstinence du tabac est déclarée comme une des conditions de la guérison de l'alcoolisme.

La thèse principale de mon écrit est celle-ci : le danger physiologique de l'abus de l'alcool ne consiste pas dans l'usage de l'alcool lui-même, mais dans la soumission du corps à l'influence d'une drogue par laquelle on se procure un plaisir illusoire, fictif et transitoire. Ce plaisir non naturel, parce que artificiel et illusoire, est nécessairement suivi d'une réaction dont le trait caractéristique est la dépression des sensations correspondant à la surexcitation précédente, car un plaisir artificiel n'est obtenu qu'au prix de la dépense d'une partie de la vie et de l'énergie qui appartient à l'avenir le plus prochain.

Toute drogue capable de produire une excitation de l'esprit, un plaisir qui n'est pas le résultat du jeu naturel des fonctions vitales, est nécessairement malfaisant dans ses manifestations et son usage n'est qu'un abus, quel que soit le nom qu'elle porte : alcool, tabac, opium, cocaïne, coca, kola, hachich, champignon de Sibérie, caféine, noix vomique, maté et les autres drogues plus ou moins hypnagogues, connues de la pharmacologie. Comme résultat de la dépression qui suit l'excitation non naturelle des sensations résultant de l'usage de l'une de ces drogues, la seconde administration de ces mêmes drogues trouve le sujet sur un niveau beaucoup moins élevé que la première, de sorte qu'une dose plus grande est nécessaire pour la production d'un plaisir de la même intensité et du bonheur artificiel du même degré qui est produit par la première absorption de la drogue. La dose plus considérable est suivie d'une dépression encore plus grande qui exige encore une plus grande dose comme antidote ; ainsi on atteint une série de doses toujours croissantes, et des effets toxiques consécutifs aussi croissants, ce qui amène la ruine extrême de la victime des drogues. Toutes les drogues hypnagogues sont pareilles sous ce rapport, quelque différents que soient leurs

effets physiologiques. L'alcool est reconnu pour être seulement un membre de la grande famille des drogues intoxicantes, dont chaque membre est capable de produire des méfaits spécifiques, fonctionnels et organiques, à part la détérioration vitale commune à l'usage des drogues apportant un soi-disant bonheur.

Alors n'est-il pas évident qu'en combattant l'usage de l'alcool, nous ne nous attaquons qu'à un membre de la nombreuse famille des ennemis de la vie et du bonheur humain, dont chacun devrait être exterminé, avant de déraciner les méfaits de l'intempérance. Le fait que ces drogues sont souvent employées alternativement est bien connu. L'écrivain a constaté nombre de cas dans lesquels l'alcool et la morphine ont été ainsi employés. Dans un cas d'alcoolisme chronique chez une femme âgée de soixante-dix ans, une grande quantité de café de Moca est devenue une substitution commode à l'alcool, chaque fois où celui-ci venait à manquer. L'écrivain a constaté le même fait en ce qui concerne l'alcool et le tabac. Dans nombre de circonstances, des personnes adonnées à ces deux drogues étaient capables de se passer de l'alcool sans aucun inconvénient, pourvu que le tabac leur fût fourni en quantité suffisamment grande. Ces faits indiquent des rapports très intimes entre ces nombreuses drogues toxiques.

Notre but, en écrivant ces lignes, est cependant d'appeler l'attention sur les rapports constants entre l'usage du tabac et l'abus de l'alcool. C'est un fait très remarquable que cette association excessivement commune dans l'usage de ces drogues. Un nombre très considérable de personnes font usage du tabac en consommant habituellement des liqueurs alcooliques, mais, par contre, le nombre de personnes consommant l'alcool en quantité considérable et ne faisant pas usage de tabac sous une forme quelconque, est vraiment minime. Ce fait peut être attribué à deux causes : 1° l'usage du tabac commence ordinairement à un âge plus précoce que l'usage de l'alcool (ceci est vrai, au moins pour les États-Unis,) l'usage de l'alcool venant s'y greffer plus tard, et ceci est le résultat des associations auxquelles l'usage du tabac conduit tout naturellement. 2° L'usage du tabac crée la nécessité de la consommation de l'alcool : *a*) par la formation d'une habitude à une drogue, habitude qui conduit naturellement au développement d'une autre habitude du même genre; *b*) par la production des conditions morbides et d'une gêne, auxquelles l'alcool apporte un soulagement temporaire.

Si, comme on l'a prétendu, l'habitude du tabac était une rivale de celle de l'alcool et sa substitution, de sorte que fumer et se servir du tabac de toute autre manière devrait être encouragé comme moyen antagoniste de l'usage de l'alcool, nous pourrions nous attendre à voir, comme résultat de l'acquisition précoce de l'habitude du tabac, deux classes générales en rapport avec l'usage du tabac et de l'alcool : une classe, la plus grande, de ceux qui font usage du tabac seulement et une autre, plus petite, de ceux qui ne font usage que de l'alcool. Mais au lieu de cela, nous trouvons en réalité ces deux classes-ci :

l'une, de ceux qui n'emploient que le tabac et l'autre, de ceux qui font usage de l'alcool et du tabac. Il est donc évident que l'usage du tabac n'est pas une garantie contre l'usage de l'alcool, mais plutôt une introduction à celui-ci.

Ce que je voudrais souligner spécialement, c'est le fait que les effets physiologiques du tabac sont tels qu'ils donnent naissance à une insatiabilité spéciale pour les boissons alcooliques et qu'ils créent une demande pour les effets antidotiques procurés temporairement par l'alcool. Peut-être l'un des effets les plus caractéristiques du tabac est l'excitation des vaso-constricteurs produit par cette drogue, comme ceci appert de la pâleur extrême de la peau. L'alcool, au contraire, produit, pris en doses modérées, un effet tout à fait opposé. Le fumeur se sent pris d'une sécheresse à la gorge, d'une soif, d'une dépression générale de l'esprit, peut-être de quelques vertiges et d'un peu d'anémie cérébrale. Il lui suffit d'une seule expérience pour se convaincre que la bière, ou le vin, ou le whisky, ou l'alcool sous quelque autre forme procurent un très rapide soulagement contre ces symptômes alarmants, d'où une très naturelle association des cigares avec du vin ou de la bière. Le consommateur de ces deux drogues, en les prenant alternativement, s'assure la répétition de sensations agréables pendant longtemps après que le seul tabac a cessé de procurer sa volupté propre.

Ces faits, je les ai vérifiés dans le traitement de plusieurs centaines de cas d'alcoolisme et de tabagisme. Pendant les dernières vingt-cinq années j'ai, aussi bien que mes collègues du sanatorium de Battle Creek (Mich. Etats-Unis), traité plus de deux mille cas de tabagisme, dont plusieurs centaines étaient associés à l'habitude de l'alcool. En traitant ces cas, j'ai été constamment impressionné par deux facteurs importants : premièrement, il est rarement, presque jamais, possible de procurer une cure radicale de l'habitude de l'alcool dans les cas où le patient n'a pas pu être amené à renoncer aussi à l'habitude du tabac, dans les cas où les deux drogues étaient employées. Deuxièmement, dans la grande majorité de cas où, les deux drogues étant employées, l'habitude du tabac constituait le vice fondamental, plusieurs patients me disaient : « je peux renoncer à l'alcool sans difficulté, mais je ne peux pas m'en aller sans mon tabac. »

L'habitude de l'alcool n'était évidemment qu'un supplément qui n'avait d'autre but que d'accentuer le plaisir procuré par l'habitude du tabac ou d'apporter un antidote temporaire à ses effets toxiques.

J'ai été si longtemps convaincu de l'importance de ces idées que, il y a vingt ans, j'ai refusé d'entreprendre le traitement d'un cas d'alcoolisme, sans recommander préalablement la renonciation au tabac et de toute autre drogue hypnagogue ; et je suis de plus en plus convaincu que ce principe doit être reconnu, non seulement pour le traitement heureux de cas individuels d'alcoolisme, mais aussi

dans l'étude des méthodes à employer pour combattre l'habitude de l'alcool, comme menaçant la société au plus haut degré.

Je pense qu'il doit être reconnu que la tendance croissante à l'alcoolisme est ce qu'on pourrait appeler une maladie de la civilisation. Un grand nombre de causes, dans les pays civilisés, développent les perversions mentales et des états névropathiques qui conduisent directement ou indirectement aux diverses habitudes de drogues, alcool, et tabac entre autres. Que le tabac contribue pour une large part à créer des névropathes, cela est hors de doute ; et on peut ajouter que le thé et le café font la même chose. Quelques troubles constatés chez les « buveurs de thé » ont été reconnus comme une maladie avec une pathologie et une nosologie particulières.

Est-ce que le temps n'est pas encore bien arrivé, où ceux qui reconnaissent dans l'alcool un ennemi de race et une des causes les plus puissantes de la dégénérescence des races, — ce qui est actuellement si tristement évident — reconnaîtront dans le tabac aussi l'allié le plus puissant et le plus actif de l'alcool ? Est-ce que ceux dont les efforts sont dirigés directement vers la suppression de l'abus de l'alcool, pourraient lui opposer d'une manière légitime son désastreux frère, l'abus du tabac, non seulement en considérant ses rapports intimes avec l'habitude de l'alcool, mais aussi en considération des maux qui sont les résultats directs de l'intoxication tabagique elle-même ?

M. le Président. — M. Shepard, quoique présent, ne fait que déposer sur le bureau sa communication. Il n'en peut faire l'exposé par suite de son ignorance de la langue française.

Le mémoire est renvoyé, pour la publication, aux procès-verbaux de la 2e séance (voir ces procès-verbaux) en raison du sujet traité qui est d'ordre thérapeutique.

M. le Président. — La parole est à M. Vlavianos (Grèce), pour sa communication sur le traitement de l'alcoolisme par l'hypnotisme.

(Voir au procès-verbal de la 2e séance, le mémoire de M. Vlavianos, avec la discussion qui en a suivi la lecture. Ce mémoire a été inclus dans le procès-verbal de la 2e séance pour n'être pas séparé des autres matières relatives à la « *Thérapeutique* ».

M. le Président. — La parole est à M. le Dr Jules Grand, pour son travail sur le *végétarisme comme moyen préventif et curatif de l'alcoolisme.*

Du régime végétarien comme moyen préventif et curatif de l'alcoolisme

PAR LE Dr JULES GRAND
Président de la Société Végétarienne de France

Parmi les moyens que l'on préconise contre l'alcoolisme, les uns, les moyens coercitifs, c'est-à-dire les impôts, les lois et les règlements spéciaux qui auraient pour effet de diminuer le nombre des débits de

boissons, ne peuvent malheureusement pas entrer en ligne de compte dans notre pays, du moins, aussi longtemps que les Pouvoirs publics seront à la merci du suffrage universel tel qu'il est organisé actuellement.

Restent les moyens de persuasion; certes, ils seront loin d'être négligeables si chacun, du haut en bas de l'échelle, veut mettre un peu de bonne volonté au service de cette tâche qui devient désormais une question vitale pour notre race. Que chacun s'y emploïe donc, dans la sphère de ses moyens d'action, instituteurs, prêtres, magistrats, médecins, par des conférences, par des publications, par l'exemple surtout. Mais il est à craindre, toutefois, que la persuasion ne donne pas tous les résultats que l'on espère obtenir et que, de ce côté encore, des déceptions nous soient réservées.

Comment opèrent, en effet, les ligues de tempérance et toutes les bonnes volontés collectives ou individuelles? Elles s'adressent à l'alcoolique par le côté moral, par le raisonnement; mais il ne faut pas perdre de vue que l'alcoolique invétéré est un être déchu moralement; qu'il a perdu plus ou moins complètement son énergie, et que la persuasion, le raisonnement, les tableaux les plus saisissants qu'on puisse lui faire sur les conséquences de son vice, ont, dès lors, peu de prise sur son esprit. Cet esprit a abdiqué et se complait dans sa nouvelle condition d'esclave.

On obtiendra des résultats plus pratiques et plus complets si l'on veut s'attaquer aussi à l'alcoolique par un autre côté que son côté moral, et si on se persuade bien que le buveur n'est pas seulement un être diminué mentalement, mais qu'il est aussi malade physiquement; que, chez lui, il est vrai, la volonté et les plus nobles facultés de l'esprit sont amoindries, mais que cette déchéance morale est entretenue et aggravée par ce fait que les centres cérébraux sont, en même temps, affaiblis, engourdis et comme paralysés, étant nourris par un sang vicié.

Certes, le concours des médecins peut être des plus efficaces car ils sont les mieux placés pour observer les désastres causés par l'alcool et il est à souhaiter que les initiatives éclairées qui ont déjà résolument abordé le problème, trouvent des imitateurs, afin que cette campagne arrive rapidement à se généraliser parmi eux. Ce n'est pas seulement en renonçant à prescrire l'alcool, sous forme de vins médicinaux ou d'autres préparations alcooliques, comme on a coutume de le faire, sous prétexte de tonifier les malades, ce qui est une erreur néfaste, malheureusement encore trop répandue parmi un certain nombre de praticiens; il leur faut encore recommander à leurs clients et à leurs amis, l'adoption d'un régime naturel duquel doit être exclu tout aliment excitant et la viande en première ligne.

Sans vouloir faire du régime végétarien une panacée, il est cependant un fait bien établi : c'est qu'il est impossible de guérir un seul cas d'alcoolisme invétéré sans éliminer de son régime alimentaire, la

viande et tous les autres aliments ou condiments qui, par leur action excitante, entretiennent le désir de boire. Bien que ce fait soit parfaitement connu de ceux qui ont acquis de l'expérience dans le traitement des alcooliques, il est nécessaire de ne laisser perdre aucune occasion de le remettre en lumière. Les vérités les mieux démontrées ont souvent besoin d'être dites et redites avant d'être adoptées et mises en pratique par la généralité.

Il existe donc chez le buveur d'alcool une condition physique dont dépend, en partie, son énergie morale et, dès lors, le problème est double. La cure morale et la cure physique d'un alcoolique doivent être menées de front et le succès que l'on peut espérer dans la première de ces deux voies, dépend, dans une certaine mesure, de celui que l'on pourra obtenir dans la seconde.

« Je ne fais qu'énoncer une vérité philosophique, écrit le Dr James C. Jackson, de Dansville, en disant que l'ivrognerie est une maladie qui a sa source dans de mauvaises conditions physiques et que, pour la guérir, il faut d'abord guérir ou améliorer ces conditions. Il servira de peu de faire appel aux facultés intellectuelles, au sens moral, aux instincts spirituels de celui qui est devenu ivrogne. Il faut qu'il sente que sa déchéance repose sur un désordre, sur une maladie de son corps physique et que s'il veut redevenir sobre, la condition physique grâce à laquelle il est devenu ivrogne et dont la persistance le maintient tel, doit d'abord être modifiée. »

Remarquez le cercle fatal dans lequel se trouve emprisonné le buveur d'alcool : il n'y a pas pour lui de chance de guérison, tant qu'il n'aura pas récupéré cette énergie morale, que tend à lui faire perdre, chaque jour davantage, ce poison paralysant qui s'appelle l'alcool ; tant qu'il n'aura pas réussi à se placer résolument en face de son vice, pour en considérer toutes les désastreuses conséquences et s'affermir dans le désir de le dominer. Or, comment espérer cet effort libérateur de la part d'un alcoolique dont l'énergie est affaiblie par le poison lui-même, chez qui toute volonté a abdiqué, sauf la volonté de boire ? Comment espérer restituer à son cerveau engourdi un sang oxygéné et vivifiant au lieu du sang surchargé d'acide carbonique et d'essences stupéfiantes qui l'imprègne journellement, et rendre à ses organes physiques leur fonctionnement normal ?

Il faut, tout d'abord, supprimer le poison et ne plus laisser introduire dans son organisme que des éléments normaux ; puis supprimer de son régime alimentaire toute substance capable de réveiller ou d'entretenir le désir de boire. On arrive, par ce moyen, à restreindre, d'une part, les incitations aux défaillances possibles, et à augmenter, d'autre part, l'énergie nécessaire pour résister victorieusement au vice tentateur.

Si l'on veut se donner la peine d'examiner les causes qui prédisposent l'individu à l'usage, puis à l'abus des boissons alcooliques, on trouve que, si variées soient-elles, elles aboutissent toutes à un effet

qui leur est commun, l'excitation ; c'est-à-dire, une modification imprimée aux centres nerveux dont la résultante aboutit invariablement à une suractivité de la circulation sanguine et des autres fonctions organiques. Or, en vertu d'une loi universelle dans la nature, qui veut que toute action appelle à sa suite une réaction, à cette suractivité succède une période de dépression, laquelle sera d'autant plus marquée que la première aura été elle-même plus forte ; d'où la sensation du besoin de réparation, le désir de prendre quelque stimulant, afin de sortir, au plus tôt, de cet état de dépression et d'impuissance dans lequel les conditions d'activité fébrile de la vie moderne ne permettent pas à l'individu de s'attarder longtemps.

Toute cause susceptible d'exciter les centres nerveux et d'activer les mouvements du cœur et la circulation, est donc, par cela même, une cause prédisposante de l'abus des boissons alcooliques. L'une des plus importantes parmi ces causes est l'usage de la viande, aliment excitant entre tous. Je laisserai de côté, en ce moment, le préjugé encore trop généralisé, qui en a fait longtemps le type de l'aliment réparateur, alors que la chimie nous démontre, au contraire, que, si la viande est un aliment assez secondaire au point de vue de la richesse nutritive, elle est, en revanche, fort riche en éléments toxiques et dangereux. Mais, je ne veux envisager ici que ses propriétés excitantes et son action incontestable comme cause prédisposante à l'alcoolisme.

« Il n'y a pas, à ma connaissance, d'aliment qui engendre au même degré que la chair du bœuf, une excitation anormale du système nerveux, chez l'homme qui s'en nourrit. Lorsque la viande introduite dans l'estomac pénètre dans le sang et subit les diverses phases du processus de la digestion et de l'assimilation, outre la nourriture qu'elle fournit aux tissus, pour leur réparation, elle produit sur le cerveau et le système ganglionnaire du cœur une excitation qui donne naissance à de grands courants vitaux. » (Docteur James C. Jackson, loc. cit.).

Ce désordre produit dans les fonctions vitales de notre organisme par cet aliment constitue une véritable intoxication ; la chimie et la physiologie nous éclairent aujourd'hui complètement et sur sa nature et sur son mécanisme. C'est en introduisant dans le sang des poisons appelés des ptomaïnes ainsi que des matériaux de dénutrition, que la viande et les autres aliments qui en dérivent apportent le trouble dans les fonctions. L'excitation qui prend ainsi naissance n'est, en réalité, que l'effort de réaction de l'organisme qui, surpris par cette invasion de matériaux impurs, s'insurge, se défend et se met en mesure de les rejeter au dehors. Rien d'étonnant qu'une fois cet effort accompli, lui succède une période de lassitude et de dépression.

Donc si, d'un côté, la viande enrichit l'organisme en lui apportant certains éléments utilisables et réparateurs, d'un autre côté elle lui nuit en l'obligeant à un travail d'élimination qui se traduit, en définitive, par une diminution de forces.

Donc la viande est un aliment mauvais et qu'il faut prohiber résolument, non seulement parce qu'elle occupe un rang inférieur dans l'échelle des aliments réparateurs, question que je ne veux pas traiter aujourd'hui, mais parce que l'excitation trompeuse qu'elle détermine est bientôt suivie d'un état de faiblesse et de prostration qui éveille le besoin de réparation et la soif des stimulants, c'est-à-dire de l'alcool sous les formes variées et multiples dans lesquelles il s'offre à la consommation. Car, par suite d'un autre préjugé, non moins néfaste, c'est l'alcool qu'on appelle à son secours, dans ce moment de détresse physique amené par une alimentation vicieuse, l'alcool que l'on croit généralement être un tonique, un fortifiant et qui est, en réalité, « *un anesthésique et un paralysant* » (Debove), l'alcool qui n'a jamais donné de force à personne et dont la réputation usurpée, ne repose précisément que sur la vive excitation qu'il produit, dès le début de son introduction dans l'estomac, excitation très courte et bientôt suivie d'un affaissement général qui réveille, plus que jamais chez le buveur, la sensation de la soif.

Et c'est ainsi que se trouve soudée la première maille de cette chaîne, au bout de laquelle l'alcoolique, un jour, se réveille ivrogne, l'engrenage fatal au terme duquel se trouve la déchéance de l'individu et de sa race.

Ce qui vient d'être dit pour la viande s'applique avec non moins de raison à la chair de tous les autres animaux, qu'elle soit mangée à l'état froid, c'est-à-dire peu de temps après leur mort ou, au contraire, après avoir subi un degré plus ou moins avancé de décomposition ou bien encore, certaines préparations qui ont pour but de donner à ces mets une saveur plus relevée, mais aussi pour résultat, d'augmenter encore leur propriété stimulante et toxique.

En conséquence, la première chose à faire si l'on veut, pratiquement, obtenir la guérison d'un alcoolique, sera de modifier radicalement son alimentation et d'en éliminer la viande, ainsi que toute autre substance excitante, capable de réveiller son désir de l'alcool.

Le régime végétarien est la base indispensable du traitement curatif de l'ivrognerie, comme il en est un des plus sûrs préventifs.

Je n'entreprendrai pas ici de démontrer, une fois de plus, les avantages du régime alimentaire végétarien sur le régime carné, tant au point de vue de la réparation de nos tissus qu'au point de vue économique. Je pourrais rappeler, par exemple, qu'en admettant que 25 grammes d'azote assimilable soient nécessaires pour sustenter quotidiennement un adulte, 546 grammes de haricots suffisent, ou bien 625 grammes de lentilles, alors qu'il faut, pour assimiler la même quantité d'azote, absorber un poids bien plus considérable de viande de bœuf désossée, exactement: 1 kilogr. 80 grammes. Quant à la dépense, elle se chiffre, d'un côté, pour la viande, par 2 francs 70 centimes, de l'autre, pour les légumes, par 20 ou 22 centimes.

Mais aussi intéressante que puisse être cette étude comparative,

elle n'entre pas dans le programme que je me suis tracé ; elle a d'ailleurs été faite, maintes fois, d'une manière aussi complète que possible. Je voudrais seulement, avant de terminer ce travail, ajouter quelques brèves considérations sur l'utilité du régime végétarien comme moyen de prévenir l'extension de l'alcoolisme et sur l'importance qu'il y aurait, pour obtenir ce résultat, à généraliser son adoption pour la nourriture de l'enfance.

Il est une proposition en médecine qui est passée à l'état d'axiome; c'est qu'il est plus aisé de prévenir que de guérir. Cette proposition est surtout vraie au point de vue de l'alcoolisme. Un homme fait, à moins que sa volonté ne soit déjà irrémédiablement perdue, possède toujours un certain contrôle sur les suggestions qui s'adressent à son esprit; un enfant, au contraire, est sans défense contre les incitations malsaines.

Il ne serait pas strictement exact de dire que celui-là ne deviendra jamais un alcoolique, qui n'aura jamais été exposé à l'action excitante de l'alcool. Il faudrait, pour cela, compter sans l'atavisme et je connais personnellement des cas où l'effet de l'atavisme s'est manifesté d'une façon aussi puissante qu'inattendue.

Je n'en citerai qu'un, celui d'un jeune homme appartenant à une très honorable famille américaine, où il n'avait puisé que des notions d'une moralité parfaite et dont l'éducation autant intellectuelle que physique avait été aussi soignée qu'il est possible de le désirer ; ce qui était relativement facile puisque cette famille jouit d'une fortune opulente. Circonstance vraiment rare, et qui peut, à juste titre, paraître surprenante, ce jeune homme était arrivé à l'âge de dix-huit ans, sans avoir goûté une seule fois à l'alcool ni à aucune boisson contenant une parcelle de cette substance, pour laquelle il n'avait, d'ailleurs, jamais éprouvé le moindre désir, fût-ce même par simple curiosité.

Un jour, pour son malheur, il y goûta par désœuvrement, étant avec quelques amis de son âge et pour faire comme eux. Ce premier contact fut comme une révélation ; ainsi qu'il le disait lui-même, il avait enfin trouvé ce qui lui manquait. Point de résistance, nul effort, dès le premier instant, il était conquis, possédé irrémédiablement. Il promène, depuis lors, son extase ininterrompue sous toutes les latitudes, d'où sa famille avait espéré longtemps que quelque miracle le lui renverrait guéri. Elle ne l'espère plus désormais. Elle n'ignore pas, d'ailleurs, qu'il y avait une tache alcoolique au blason familial.

Donc, le vieux proverbe : « qui a bu boira » est toujours cruellement vrai. Mais l'hérédité n'a pas toujours à être mise en cause et les premiers germes du mal sont trop souvent introduits chez l'enfant, dès sa première étape dans le monde, c'est-à-dire avec le lait de sa nourrice. Il ne faut pas le perdre de vue, et c'est là une notion que l'on ne saurait trop activement propager dans le public, les qualités du lait sont profondément influencées par les aliments et les boissons de la femme qui allaite. Tout le monde sait qu'il suffit d'une impres-

sion un peu vive de colère ou de chagrin, pour compromettre l'équilibre de la santé du nourrisson ; mais bien des indispositions et des dérangements chez les enfants, n'ont également d'autres causes que l'alimentation mal ordonnée de leur mère ou de leur nourrice. Dans le lait de vaches en expérience, auxquelles on avait fait consommer des fourrages imprégnés d'une certaine quantité d'alcool, il a été possible de retrouver cet alcool dans la proportion de 96 pour cent. Donc, si la mère introduit dans son sang, au moyen de son alimentation, des substances qui sont excitantes, le système nerveux de son enfant en subit nécessairement le contre-coup ; et qui pourrait dire le nombre des malheureuses petites victimes qui ont puisé le germe de leur alcoolisme futur dans ce lait dont la blancheur immaculée ne servait qu'à masquer l'impureté meurtrière, dans ce lait qui, au lieu de véhiculer, dans les veines de l'enfant, la santé et la vigueur, y distillait le vice, la misère et la honte future. Cela démontre avec quelle inquiète sollicitude il est nécessaire de veiller à ce que l'alimentation d'une femme qui allaite, ne renferme que des substances saines, fortifiantes et entièrement dépourvues de propriétés excitantes. Un régime exclusivement végétal offre seul de pareils avantages. Le lait qu'elle offrira ainsi à son enfant ne contiendra que des éléments appropriés à sa constitution et aptes à le développer normalement.

Au contraire, si la mère absorbe avec sa nourriture des matériaux qui, une fois assimilés, excitent son système nerveux, activent les mouvements de son cœur, et rendent son pouls plus fréquent, cette activité exagérée de toutes les opérations fonctionnelles aura un retentissement forcé dans ses propres sécrétions, et le lait qu'elle donnera à son enfant reproduira en lui cette excitation anormale du système nerveux, de la circulation et de toutes les fonctions organiques. C'est ainsi qu'elle lui communiquera, dès le berceau, des impressions et des germes qui se développeront peut-être lentement, mais sûrement.

Mais si la nourriture de l'enfant au berceau est souvent mauvaise, par le fait que celle de sa nourrice n'est pas réglementée, est-elle au moins meilleure pendant la seconde enfance et l'adolescence, c'est-à-dire pendant cette période de croissance rapide, où une alimentation rationnelle lui est le plus indispensable ? Il n'en est malheureusement pas ainsi, en général.

L'enfant et le jeune homme ont besoin, pour se développer normalement, d'une nourriture normale, réparatrice mais sans être stimulante, c'est-à-dire exclusivement végétale. Les végétaux et les fruits leur fournissent tous les éléments dont ils ont besoin pour se construire des os solides, des muscles souples et puissants et un sang généreux.

Ils y puisent, ainsi que dans les céréales, et cela en plus grande abondance que dans la chair des poissons, ou de tout autre animal, le phosphore utile au développement de leur jeune cerveau ; avec un

pareil régime, ils n'ont pas à redouter le surmenage dont les menacent les exigences de l'instruction scolaire, et qui trop souvent brise les ressorts de ces frêles organismes et les épuise pour toujours avant leur entier épanouissement.

La preuve de ce que j'avance ici est fournie par les trop rares spécimens de jeunes gens qui, pendant l'âge de leur croissance, n'ont été alimentés que de végétaux et de fruits et n'ont bu que du lait ou de l'eau pure. Tous offrent l'image de la santé et de la force et leur supériorité sur leurs camarades qui n'ont pas été favorisés du même régime, se montre aussi bien dans les travaux intellectuels que dans les sports physiques. Incalculables sont les résultats que l'on pourrait obtenir si ce régime rationnel, et qui n'est, en définitive, qu'un simple retour vers la nature, était universellement adopté dans les familles aussi bien que dans les établissements d'éducation. Ce serait le point de départ d'une rénovation de la race et, après une ou deux générations, l'alcoolisme, notre ennemi le plus redoutable à l'époque actuelle, réduit dès lors aux cas de plus en plus rares d'atavisme, l'alcoolisme aurait vécu.

« Ce ne sont pas les végétariens, dit le docteur H. Boëns, qui fournissent un contingent appréciable à l'alcoolisme et à la criminalité. J'en sais quelque chose depuis que je suis chargé du service sanitaire de notre prison cellulaire. »

Il est naturel d'espérer, et l'expérience le prouve, que l'homme fait continuera à suivre la direction qu'on lui aura imprimée pendant son enfance, et qu'il restera sobre toute sa vie, si on a pris soin de ne pas dénaturer ses goûts et ses besoins naturels au moyen d'une alimentation excitante, composée de viandes assaisonnées, comme elles le sont toujours, de poivre, de sel, d'épices et au moyen de boissons stimulantes comme le thé, le café, la bière, le vin, dont l'usage quotidien arrive promptement à créer le besoin d'entretenir cette excitation du système nerveux et du cœur, première étape vers l'alcoolisme.

L'entraînement est fatal ; si l'on a eu l'imprévoyance de faire naître chez l'enfant le goût de cette stimulation, il est non moins naturel de craindre qu'il n'ait une tendance à continuer plus tard à la rechercher et à l'intensifier encore ; dès lors, la descente sera peut-être facile, et de l'usage à l'abus, la limite pourra être vite franchie.

C'est donc une méthode irrationnelle et dangereuse celle qui consiste à nourrir les enfants de viande, d'aliments épicés et de boissons stimulantes. Mais que dire alors de ceux qui, soit inconscience, soit dépravation, ou par je ne sais quelle odieuse satisfaction de leurs propres instincts vicieux, offrent des liqueurs fortes à des enfants qui sont encore dans l'âge le plus tendre et se réjouissent de les voir boire comme de « petits hommes ? » Qu'elle est terrible la responsabilité de ces parents qu'une inepte et criminelle imprévoyance incite à éveiller ainsi chez un enfant, le goût des boissons fortes ! Le résultat est que dans notre malheureux pays, la natalité est sérieusement compromise,

que la France se dépeuple, que certaines localités, parmi les plus alcoolisées ont été incapables de fournir un conscrit ayant la taille règlementaire. Il n'est que temps d'y songer.

Si nous voulons que la France reste la nation forte et respectée, généreuse et vaillante qu'elle a toujours été, imitons l'exemple des peuples qui, d'après l'histoire, ont le mieux cultivé l'éducation physique et morale du citoyen. Les Spartiates ont été puissants et redoutables tant qu'ils sont restés végétariens. Les premiers Romains défendaient l'usage du vin à leurs enfants et n'ont commencé à dégénérer que le jour où ils ont abandonné ce principe que nous devons nous efforcer de répandre dans notre pays. Son avenir est à ce prix.

DISCUSSION

M. le Dr Ruysch. — La viande pourvu qu'elle soit saine et bien contrôlée fortifie le travail du cœur. Les armées en prennent et fournissent une dépense d'énergie considérable. Tant que la chimie et la physiologie ne nous auront pas démontré que la viande est nuisible, nous ne pourrons pas en condamner l'usage. La viande est un aliment nécessaire.

M. le Président. — La question du végétarisme n'a que peu de rapports avec celle de l'alcoolisme. Nous voulons bien admettre que l'homme puisse trouver dans les végétaux les quantités de matières hydro-carbonées et même d'éléments azotés nécessaires à la nutrition de son organisme. Mais comme la plupart des produits végétaux sont surtout riches en hydrocarbures et pauvres en azote, il en résulte que pour se nourrir exclusivement de végétaux, la vie au grand air est indispensable pour permettre la digestion des masses volumineuses d'aliments ingérés. Le régime végétarien peut donc convenir aux ouvriers travaillant à la campagne, mais il est incompatible avec l'existence des travailleurs des villes ou de ceux s'occupant de travaux intellectuels, à moins d'associer à la nourriture des substances empruntées au règne animal telles que les œufs et le lait. M. le Dr Grand admet-il l'association de ces produits au régime végétarien ?

M. le Dr Grand. — Les végétariens purs n'admettent ni le lait ni les œufs dans leur alimentation.

M. le Président. — Dans ces conditions je suis forcé de déclarer que ce système constitue une véritable hérésie hygiénique, que le végétarisme a le tort de généraliser et qu'il n'est pas possible à un Congrès contre l'alcoolisme de s'occuper de la question du végétarisme.

M. le Dr Forel. — Je suis du même avis. Dans son excursion, seul avec Johannsen, Nansen a fait des merveilles en restant abstinent et ne se nourrissant que de viande. Il est faux de dire que la viande rend l'homme méchant ou qu'elle est un poison. Sans doute la viande est nuisible dans quelques cas; mais le végétarisme aussi est contre-indiqué dans certaines lésions ou certaines maladies (pellagre, etc.). En Suisse il existe 25,000 abstinents qui ne sont nullement végétariens

et qui cependant se portent très bien. Il faut donc se garder de faire des exagérations.

M. le Dr Grand. — Je n'ai pas voulu commettre une hérésie. Mon but a été de rattacher le végétarisme à l'alcoolisme et de combiner l'abstinence totale de l'alcool avec celle de la viande.

M. le Dr Kazimierz Rzetkowski. — L'organisme d'un alcoolique a besoin de plus de substances albuminoïdes que tout autre, parce que : 1° d'après les expériences, publiées par Miuza, expériences faites sur lui-même, l'alcool augmente la décomposition des albumines; 2° la clinique et l'anatomie pathologique ont démontré que l'alcool produit la dégénérescence graisseuse des tissus, à cause du dédoublement des matières albuminoïdes. M. Stanislas Mutermilch et moi nous avons expérimenté à Varsovie sur l'action anatomo-pathologique de l'alcool, injecté aux lapins sous la peau pendant plusieurs semaines. Après la mort des lapins expérimentés nous avons trouvé, parmi d'autres lésions : des hypérémies et hémorragies capillaires et (c'est sur quoi je voudrais insister particulièrement) de la dégénérescence parenchymateuse et *graisseuse* dans presque tous les organes. Ces expériences ne sont pas encore terminées; elles seront publiées prochainement; 3° les substances albuminoïdes des aliments végétaux sont très mal absorbées par l'intestin même sain (12 °/₀ à 20 °/₀ des matières azotées sont éliminées avec les fécès), pendant que l'albumine des aliments animaux est absorbée beaucoup mieux : on n'en trouve dans les fécès que 4 °/₀). Le tube digestif d'un alcoolique est presque toujours dans un état d'inflammation chronique, ce qui diminue sa capacité d'absorption alimentaire. Evidemment la nourriture exclusivement végétarienne, qui est en outre très volumineuse, ne convient pas du tout à un alcoolique. Quant à l'action excitante de la viande, à mon sens, elle n'existe pas du tout. Cette opinion a été exprimée par le prof. Bunge et autres savants. Les expériences, faites sur moi-même dans le laboratoire de M. le prof. von Noorden à Francfort — il y a deux mois — sur l'influence de l'extrait de viande *(Fleischextrack-Liebig)* sur l'élimination de l'acide urique et de bases xanthiques ont en outre montré qu'il n'*existe aucune* excitation après la consommation même de doses très élevées d'extrait de viande (50 à 60 gr. par jour); le nombre des pulsations n'est pas augmenté.

D'après tout ce que je viens de dire, je conclus que le régime alimentaire végétarien ne convient pas du tout aux alcooliques et, même, qu'il est nuisible.

M. le Président. — Je regrette que tous les orateurs inscrits à nos ordres du jour ne soient pas venus. J'espère néanmoins que nos travaux auront d'heureux résultats et que nous tous sortirons d'ici plus ardents que jamais à la lutte pour la guérison de ceux qui s'alcoolisent et pour le bien de l'humanité.

Je déclare terminés les travaux de la 1re Section.

La séance est levée à midi 1/2.

PREMIÈRE SECTION

SCIENCES MÉDICALES & HYGIÈNE

TROISIÈME SÉANCE

Hygiène & Variétés

ANNEXES

(Mémoires non discutés par suite de l'absence de leurs auteurs)

Annexe N° 1

Les vins non enivrants

PAR M. LIONEL MUNDY

Ceux qui n'ont pas étudié ce sujet sont ordinairement d'avis que les vins non fermentés sont une nouveauté, et qu'ils ne sont inventés que récemment, ou au moins, depuis le commencement de l'agitation contre l'usage des boissons alcooliques. Cette opinion est cependant erronée, car les vins non enivrants ont été connus pendant toutes les périodes de l'histoire. Ils sont mentionnés par beaucoup d'auteurs tels que Platon (A.-C. 429 à 347) et Plutarque (environ A. D. 96) parmi les Grecs ; Plaute (mort A. C. 184), Caton (mort A. C. 149), Pline, Columelle (premier siècle A. D.), et Tertullien (environ 200 A. D.) parmi les Romains ; et par plusieurs auteurs des temps plus modernes. Toutes les méthodes qui sont utilisées à présent ne sont que modifications des formules anciennes.

En outre des préparations diverses du jus de raisins, le jus du dattier était utilisé autrefois pour faire du vin, — fermenté et non fermenté, — de palmier ; mais, dans ce travail, je ne parlerai que des préparations du raisin.

Lorsque le jus des raisins mûrs est exprimé et exposé aux conditions favorables de température et d'atmosphère, au bout de peu de temps la fermentation commence, et pendant la fermentation, l'alcool se forme. Il y a, cependant, un intervalle, variable suivant les conditions, entre le temps où les raisins sont écrasés et celui où commence la fermentation, et, pendant cet intervalle, il est possible de traiter le jus de telle manière que la fermentation sera entièrement empêchée. C'est donc sur certains des procédés adoptés dans ce but, que je désire maintenant diriger votre attention.

Les méthodes principales pour empêcher la fermentation sont les suivantes :

1° L'application de la chaleur — (le jus de raisins ne fermentera pas à une température au-dessus de 60° c.).

2° L'application du froid — (le jus de raisins ne fermentera pas à une température au-dessous de 5° c.).

3° L'évaporation du moût jusqu'à ce qu'il arrive à la consistance d'un sirop, ou même jusqu'à sécheresse.

4° L'addition de beaucoup de sucre.

5° L'addition de certains antiseptiques, tels que les acides salicylique, borique, benzoïque, cinnamique, sulfureux, etc.

Les anciens avaient recours à toutes ou presque toutes ces méthodes, pour empêcher la fermentation, et quoiqu'il me soit impossible d'entrer dans le détail, à cause du peu d'espace dont je dispose, je pense que les exemples suivants seront suffisants :

Autrefois, on avait l'habitude de conserver le vin par épaississement, ou évaporation au demi ou au tiers ou même au quart de son volume original. Parmi les vins des Romains ainsi faits, il y avait *Carénum*, évaporé au tiers ; *Defrutum*, évaporé à moitié ; et *Sapa* évaporé aux deux tiers. Parmi les vins grecs, il y avait *Hepsema* (ἕψημα) et *Siraion* (σιραῖον). Tous, sans exception, étaient le jus de raisins bouilli jusqu'à la consistance qui suffit pour empêcher la fermentation. A cette époque on avait aussi l'habitude d'ajouter au moût de la poix, de l'eau de mer, de la térébenthine, de la vapeur de résine, etc., ceux-ci étant, tous des antiseptiques puissants, qui, par conséquent, empêchaient la fermentation.

Je pense avoir assez démontré que le vin non enivrant n'est pas une nouveauté. Maintenant il sera peut-être intéressant de dire ce qu'on a fait en Angleterre dans les dernières années à ce sujet. Il y a plus de quarante ans que, suivant la suggestion de feu Docteur Frédéric-Richard Lees, feu M. Frank Wright fit certaines expériences touchant la conservation du jus de raisins, dont les résultats l'amenèrent à commencer la fabrication de vin non fermenté et non enivrant dans notre pays. D'abord il ne fit de ce vin que pour un ou deux de ses amis qui voulaient l'employer dans le sacrement, mais la demande pour une provision de ce vin venant aussi de quelques autres amis, la fabrication devint rapidement une entreprise commerciale. Je dois peut-être dire, pour le compte de ceux qui voient dans cette industrie la base d'une fortune, qu'il s'écoula beaucoup d'années avant que celle de M. Wright devint une affaire lucrative, et dans l'intervalle, notre ami était soutenu seulement par son amour ardent pour la cause de la tempérance. La méthode qu'il employait était l'application de la chaleur, connue à présent sous le nom de pasteurisation ou stérilisation. Dans ce procédé, le jus aussitôt après avoir été exprimé, était échauffé en bouteilles jusqu'à la température de 62° c. une chaleur qu'on reconnaissait ne pas donner au vin un goût cuit. Alors la bouteille était bouchée hermétiquement pendant que le jus était chaud. Enfin on l'y laissait jusqu'à ce qu'il se clarifiât, après quoi il était mêlé, coloré et filtré dans des sacs de flanelle, et encore une fois échauffé dans les bouteilles qui devaient le contenir pour le commerce. La couleur de ce vin était obtenue d'un raisin français célèbre par le rouge foncé de son jus, et en échauffant des écorces de raisins noirs. La demande qu'on faisait de ce vin pour l'usage sacremen-

tal, et autrement, continua rapidement à croître, et il n'y a point de doute qu'un service immense fut ainsi rendu par M. Wright à l'œuvre de la tempérance.

Pendant 25 ans, il en vendit seulement de cette espèce, mais alors on reconnut que le vin préparé de cette manière ne se conservait pas après que la bouteille était débouchée. Pour satisfaire les demandes nouvelles, M. Wright décida alors d'ajouter au vin une proportion minime d'un préservatif innocent, qui, quoique ne changeant pas le caractère du vin, le rendait capable d'être gardé pour une période raisonnable après avoir été débouché. L'addition de ce préservatif avait d'ailleurs cet avantage : il rendait le vin capable d'être fabriqué aux vignobles même où les raisins étaient cultivés, tandis que, par la vieille méthode de l'importation des raisins en Angleterre en les écrasant à leur arrivée, on ne pouvait utiliser que les raisins assez résistants pour être portés à Londres sans dommage. Ces deux avantages — la faculté de conserver le moût et l'amélioration de la qualité — permirent à ce vin-ci de remplacer entièrement la vieille espèce, et il est produit à présent pour le commerce par la maison de M. Wright — Messieurs Frank Wright, Mundy et Cie, à Kensington, Londres, — et usité pour les sacrements par plus de cinq mille églises des Iles Britanniques, dans les colonies, et dans quelques pays étrangers. La maison Wright et Mundy a aussi soigné les variétés de goût, et offre, à présent, plusieurs genres de vin importés de France, d'Espagne, du Portugal, de Madère, d'Italie, du Cap de Bonne-Espérance et des Etats-Unis. Il n'y a point de doute que ce vin non toxique a pourvu à ce qui manque, et spécialement comme un vin sacremental pour l'usage de ceux qui pensent que les vins enivrants sont peu appropriés à cet usage sacré. Je puis ajouter que sa convenance a été abondamment établie par l'augmentation continuelle de la demande.

Le peu d'espace à ma disposition ne me permet pas d'étudier la question des vins dans l'Ecriture Sainte. Beaucoup de ces vins étaient, sans doute, non fermentés et non enivrants. Nos amis qui désirent étudier cette partie du sujet, pourront se procurer l'excellent livre du Docteur Norman Kerr, intitulé « Les Vins Scripturaux et Ecclésiastiques », où les faits et les arguments sont classés et traités admirablement.

Annexe N° 2

De l'emploi de l'alcool dans l'éducation physique, dans les sports et dans le tourisme

PAR LE Dr TISSIÉ, DE BORDEAUX ET LEOSTAGE, ÉTUDIANT EN MÉDECINE

Conclusions[1] :

1° L'alcool est à rejeter dans l'éducation physique, dans les sports et dans le tourisme.

Chez *l'enfant* l'alcool modifie l'évolution en fixant prématurément les éléments cellulaires. Il arrête le développement régulier de l'organisme. Il prédispose à la tuberculose, aux affections mentales, à toutes les maladies de la nutrition.

Chez *l'adulte* il doit être également proscrit. Pris accidentellement à petite dose, il ne produit aucun effet appréciable. Pris à petites doses répétées, il conduit à l'accoutumance, c'est-à-dire à l'alcoolisme, suivant ainsi la loi de tous les excito-moteurs dont les effets s'atténuent par la répétition ; il faut augmenter toujours les doses pour obtenir une excitation d'autant plus passagère et rapide que l'intoxication est plus prononcée. Pris à dose plus forte l'alcool agit par à coups, il masque la fatigue qu'il provoque et qu'il augmente en raison de la quantité de sa pénétration dans l'organisme qu'il épuise.

Dans les sports l'alcool doit être proscrit comme un poison, à moins d'avoir à faire produire une effort maximum *momentané*. Mais si cet effort doit être soutenu, l'alcool ingéré ne permet plus de le poursuivre, car la réaction de fatigue survient très rapidement, les réparations de l'économie sont plus longues et plus pénibles.

L'alcool doit être interdit dans tout entraînement physique et dans le tourisme, il doit être remplacé par le sucre ou par les albuminoïdes tels que les blancs d'œuf, (les œufs frais ou durcis, les fruits sucrés, tels que les raisins frais ou secs, les figues, les cerises etc... remplacent l'alcool avec grand avantage).

En résumé l'alcool doit être interdit dans tout exercice musculaire prolongé ; il ne devra être permis que pour aider l'organisme à produire un effort *supplémentaire et momentané*, dans ce cas l'alcool agit à titre d'agent provocateur à la dépense nerveuse centrale. La réaction de fatigue survient très rapidement. L'économie perd en durée la force qu'elle peut gagner en vitesse.

Les meilleurs aliments dans l'éducation physique, les sports et le tourisme, qui puissent remplacer l'alcool, sont le sucre et l'albumine.

[1] Le mémoire précédant ces conclusions n'a pas été rédigé.

Annexe N° 3

Le rôle du médecin dans la lutte contre l'alcool

PAR LE Dr A. BIENFAIT, DE LIÈGE

Depuis quelques années le nombre des Congrès antialcooliques se multiplie, tous les pays ploient sous le poids du fléau, aussi ont-ils tous à cœur d'organiser la lutte d'une façon sérieuse et durable.

Tous les deux ans, les antialcooliques se réunissent, tantôt dans une contrée, tantôt dans une autre, et viennent se plaindre du mal qui étreint leurs concitoyens, se dire comment leur cœur saigne d'assister à un pareil spectacle, et surtout se concerter longuement sur les moyens d'endiguer le flot envahissant qui menace de tout immerger, enfin ils se font part les uns aux autres des essais tentés chez eux et des progrès réalisés.

Tout homme, animé de quelques idées philanthropiques, a le devoir de s'intéresser à cette grave question et de joindre son modeste apport aux travaux déjà si considérables et si fructueux qui ont trait à cette matière. C'est pourquoi, je suis heureux de pouvoir vous entretenir quelques instants d'un facteur de tout premier ordre dans le bon combat.

Qu'il soit humble praticien campagnard ou prince de la science, le médecin remplit toujours un rôle primordial dans la société, il s'est en quelque sorte constitué le tuteur de l'humanité, en ce sens qu'il a pris à charge par sa profession même, le soin de la santé de ses semblables.

Ayant étudié d'une façon approfondie les lois de la vie, il connaît les écueils à éviter et crie constamment au peuple : Cessez une telle pratique, elle est dangereuse. Prémunissez-vous contre telle maladie, elle est aisément évitable. Gardez-vous de telle imprudence, car elle aurait des suites funestes.

Aujourd'hui, les médecins voient l'alcoolisme se répandre sans cesse, ils en voient les effets désastreux devenir de plus en plus évidents et ils s'écrient à bon droit : gardez-vous de boire de l'alcool ou vous vous perdrez totalement au physique, et au moral, en même temps que vous abâtardirez la race !

C'est là un rôle magnifique entre tous, il l'est d'autant plus qu'il s'accompagne d'un désintéressement n'existant dans aucune autre profession. Le médecin vit de la maladie et cependant travaille avec ardeur à diminuer le nombre des malades, l'hygiène n'a pas d'apôtre plus zélé que lui, aussi a-t-il droit à toute la considération et à toute la reconnaissance de ses concitoyens.

Mais comment le médecin peut-il combattre efficacement l'alcoolisme? Tout d'abord chacun d'entre eux doit se mettre au courant de la question.

Ne vous étonnez pas de cette affirmation, l'alcoolisme est une chose complexe et difficile, présentant plusieurs faces, il faut l'étudier pour la connaître, et ne croyez pas que l'enseignement universitaire suffise le moins du monde, il est extraordinairement incomplet sur ce point si important[1]. C'est là une lacune que nous signalons.

Aussi combien ne considèrent-ils pas l'alcool comme un aliment, un aliment d'épargne, par exemple, et d'autre part, combien n'abusent-ils pas d'une manière effrayante de ce médicament auquel on attribue des propriétés bienfaisantes autant que contestables, mais à coup sûr si nombreuses qu'elles peuvent être utilisées chez presque tous les malades.

Cette étude personnelle de l'action de l'alcool et du danger de l'alcoolisme terminée, le médecin sera forcément devenu un adversaire acharné de l'emploi de ce produit. Je ne connais pas une seule personne qui n'ait été convaincue de son influence néfaste après s'être mis simplement au courant de la littérature spéciale à cette question.

Le praticien perdra alors cette habitude invétérée et condamnable de prescrire constamment de l'alcool et trop souvent sous la forme d'un produit commercial tel que l'eau-de-vie, le rhum, le cognac, etc. Ordonné en potion selon les formules de Todd ou de Jaccoud, l'alcool produit l'effet désiré[2] mais *incognito* sans que le malade ait la moindre tendance à lui attribuer sa guérison.

Prescrit au contraire sous la forme d'un vin fort ou de boissons spiritueuses, il a l'inconvénient d'enraciner davantage la coutume d'en faire usage en tous temps. Il arrive même que, lorsque l'heure du médicament arrive, ce n'est pas seulement le malade qui y a recours, mais fréquemment la famille ou les amis en visite à ce moment.

Les préjugés relatifs aux vertus considérables de l'alcool sont très nombreux et très répandus, le médecin au courant les connaît et les combat à tous instants par une argumentation serrée et péremptoire. Qu'il soigne le pauvre dans sa chaumière ou le riche dans son palais, il redresse les mêmes erreurs et condamne le même ennemi caché sous des aspects différents.

Nous devons donc rendre tous les médecins sympathiques à la grande cause que nous défendons, nous devons arriver aussi à leur faire connaître les idées toutes récentes et les faits scientifiques bien acquis.

[1] Nous nous plaisons à rendre ici hommage à M. le professeur Debove qui a consacré sa leçon d'ouverture de cette année, à l'exposition de la question de l'alcoolisme. La plupart des journaux médicaux ont reproduit son beau discours en première page.

[2] Il y aurait beaucoup à dire à propos de l'action de l'alcool en thérapeutique, ce qui est certain, c'est qu'on pourrait le supprimer totalement sans aucun préjudice puisque les *Temperance Hospitals* anglais et américains l'ont absolument banni de leurs pharmacies et s'en trouvent fort bien.

Ceux-ci sont presqu'inconnus parce qu'ils sont éparpillés dans des revues de laboratoires dont se soucie fort peu le médecin praticien.

Nous ne concevons qu'un moyen de remplir tous ces desiderata, mais il est bon. Il consiste à organiser une Société Médicale de Tempérance dans laquelle entreront d'abord une poignée de médecins de bonne volonté.

Cette association s'attachera à répandre les idées antialcooliques dans le corps médical par divers moyens, discours, conférences, etc. Mais surtout par la rédaction d'un journal périodique, trimestriel par exemple, qui sera envoyé *régulièrement* au plus grand nombre possible de médecins. Cette société manque en France, on peut l'établir facilement, et il est urgent de le faire. Cette idée arrive à son heure, ce qui le prouve, c'est qu'elle a pleinement réussi en Belgique.

Au dernier Congrès antialcoolique nous avons eu l'honneur de proposer aux médecins Belges de suivre l'exemple des confrères étrangers, Anglais, Allemands et Suisses et de fonder une *Société Médicale de tempérance*. Cette proposition ayant été accueillie avec la plus vive sympathie par les confrères présents, nous avons provoqué une réunion des autorités médicales antialcooliques afin de jeter éventuellement les bases de cette association.

Notre appel a été entendu et cette société a vu le jour sous les meilleurs auspices. Actuellement elle compte 135 membres.

Voici le règlement :

Article I. — Il est créé une Association prenant le nom de *Société médicale belge de Tempérance*. Cette Société, ouverte à toute personne exerçant l'art de guérir, se propose d'étudier à fond et sous toutes ses faces la grave question de l'alcoolisme, de répandre par la plume et la parole le fruit de ses études, et enfin de mettre en pratique les idées qu'elle défend.

Art. II. — Les membres ne prescriront l'alcool que d'une façon passagère et seulement dans les cas où ils le jugeront indiqué d'une façon formelle.

Art. III. — La Société se réserve le droit de combattre l'abus de toute substance médicamenteuse pouvant nuire à la santé physique, morale ou intellectuelle de l'homme, telles que la morphine, la cocaïne, l'éther, etc.

Art. IV. — Les membres de la Société se répartissent en :

a) Membres effectifs déclarant s'abstenir complètement de toutes boissons distillées (rhum, cognac, eau-de-vie, etc.) mais *faisant un usage très modéré de boissons fermentées* (vin et bière).

b) Membres associés se déclarant non seulement sympathiques à la cause de l'antialcoolisme, mais s'engageant à ne faire qu'un *usage très modéré* de boissons alcooliques quelconques.

Les membres peuvent passer d'une catégorie dans l'autre sur leur demande et pour un délai qu'ils indiquent.

Les étudiants peuvent être admis comme membres de la Société.

Le titre de membre correspondant est réservé aux médecins étrangers.

Le titre de membre d'honneur pourra être décerné aux personnes ayant bien mérité de la Société.

Art. V. — Le bureau, recruté parmi les membres effectifs permanents, est élu pour deux ans à la simple majorité des voix. Il est rééligible.

Art. VI. — La Société tiendra un nombre de séances aussi considérable que de besoin

La dernière séance de l'année est spécialement consacrée à la fixation de l'annate [1] et aux élections : à ce titre, elle est obligatoire.

Art. VII. — Les séances auront ordinairement lieu à Bruxelles, mais pourraient, à l'occasion, se tenir dans une autre localité.

Art. VIII. — Les membres de la Société recevront un *journal spécial* publié sous la direction du bureau. Tous les membres de la Société sont invités à collaborer à ce journal.

Art. IX. — Il sera institué une *bibliothèque circulante* au moyen d'achats, de dons ou d'emprunts.

Les membres sont supposés avoir reçu les livres envoyés par la poste, s'ils ne réclament pas en temps utile.

A moins de circonstances spéciales, il ne sera pas prêté plus de 3 livres ou brochures à la fois.

Les prêts se font pour un mois. Après trois rappels distants de quinze jours et restés sans réponse, le lecteur sera considéré comme acquéreur pour autant que les livres se trouvent encore en librairie.

Pourquoi le règlement demande-t-il aux membres effectifs un léger sacrifice : la privation, si c'en est une, des liqueurs fortes et concentrées ? Ne suffirait-il pas de réunir tous les hommes de bonne volonté dans une action commune, sans leur demander d'autre tâche que celle de répandre simplement les données scientifiques actuelles ? Non, évidemment, cela ne suffit pas : les médecins n'ont-ils pas depuis toujours élevé la voix contre les abus de l'alcool ? Et cependant le flot envahissant de l'alcoolisme monte, monte toujours !

C'est qu'il ne suffit pas de combattre les préjugés par la parole, quelque vibrante ou persuasive qu'elle soit, il faut plus encore : la conduite même du praticien doit témoigner de ses opinions. Il ne faut pas que, le verre à la main, il soit réduit à s'écrier : « Faites ce que je dis, mais n'imitez pas ce que je fais. » La logique déclare que de tels procédés entravent tout succès, et l'expérience ne démontre que trop le bien fondé de cette assertion.

Il y a un an, bien des esprits sceptiques ont souri à l'annonce de la fondation de la *Société Médicale Belge de Tempérance* et se sont attendus à voir nos efforts couronnés d'un insuccès complet. Cette appréciation n'était pas faite pour nous décourager nous l'avions prévue, nous savions en effet que si les médecins se déclarant absolument ennemis de tout abus d'alcool sont très nombreux, leur effort pour répandre leur façon de voir est parfaitement négatif. Voyant la population entière du pays payer un tribut énorme à l'alcoolisme, ils jugent sans doute le mal si grand qu'ils désespèrent de ne jamais rien obtenir et, découragés avant d'avoir rien entrepris, manquant eux-mêmes d'initiative, ils n'attachent aucune importance aux essais des autres. Cependant, il faut bien que quelques-uns commencent ! C'est ce que les fondateurs de notre société ont pensé et ils ont écrit carrément en tête de leur programme : *La Tempérance,* parce qu'ils ont jugé que c'était là le grand levier dans la lutte antialcoolique, sans son aide efficace, on ne peut arriver à rien de durable.

[1] L'annate actuelle est fixée à 2 francs.

Qu'il nous soit permis d'appuyer un instant sur ce point, car il est fondamental. Si bien des gens manquent de courage dans la lutte antialcoolique, c'est pour un motif ordinairement inavoué, mais cependant bien réel, c'est uniquement parce qu'ils font eux-mêmes usage d'alcool.

Sans cesse sous l'effet des illusions des sens, ils paient un lourd tribut à la série des erreurs courantes qui veulent que l'alcool soit utile et bon quand même. Les boissons fortes en effet n'ont-elles pas la réputation usurpée de réchauffer quand on a froid, de ranimer quand on est fatigué, et Dieu sait combien ces cas sont fréquents !

Ces hommes parfaitement conséquents avec eux-mêmes, ne peuvent raisonnablement combattre l'usage de l'alcool chez les autres alors qu'ils l'admettent pour eux, il doit même leur paraître cruel de le défendre aux travailleurs, auxquels il devrait semble-t-il rendre quotidiennement de véritables services. Aussi préconisent-ils des demi-mesures : ils croient loyalement que l'on peut éviter l'alcoolisme en combattant le mal par la plume et par la parole.

Nous voilà arrivés au cœur même de la question, et nous comprenons maintenant pourquoi dans tous les pays où on a obtenu quelque résultat, ce sont les sociétés de tempérance (ou plutôt d'abstinence) qui ont donné le grand coup. C'est qu'en effet, leurs membres ne faisant pas usage d'alcool distillé ou même d'alcool sous aucune forme sont au-dessus des préjugés vulgaires, ils savent eux, et cela par expérience personnelle, que l'alcool ne donne pas de force, que la stimulation qu'il provoque momentanément est sans efficacité réelle, et en résumé, que l'usage des boissons alcooliques est non seulement périlleux mais parfaitement inutile. Ils savent bien aussi que l'usage modéré est un mythe impossible à réaliser en pratique.

Qui oserait en donner une définition exacte pouvant s'appliquer à tous ?

Qui d'autre part aura la hardiesse d'exposer la question de l'alcoolisme et de conclure : moi je puis boire parce que je suis résistant (?) Mon système nerveux est solide et mon hérédité sans tache, mais vous, vous ne le pouvez pas, parce que vous ne vous trouvez pas dans les mêmes conditions, vous êtes affaiblis, mal nourris, mal constitués, trop sensibles au poison.

Messieurs, je me résume : *le rôle du médecin dans la lutte antialcoolique est de toute première importance. Afin qu'elle donne tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre, il faut qu'une société de médecins pratiquant la tempérance se crée, afin d'organiser le mouvement et notamment dans le but de faire une propagande active et bien conçue parmi tous les membres du corps médical.*

Annexe N° 4

Les préjugés en faveur de la consommation de l'alcool et leur réfutation scientifique

PAR LE Dr A. BIENFAIT, DE LIÈGE

Au Congrès de Bruxelles, nous avons entendu M. Rochat nous exposer d'une façon frappante la définition, l'histoire et l'importance des préjugés. Il nous a montré l'influence considérable et pernicieuse de ces sortes d'axiomes admettant comme vraies les erreurs les plus flagrantes.

Semblables à l'ivraie qui infeste les champs, renaissant et se répandant continuellement, les préjugés sont d'autant plus difficiles à atteindre qu'ils sont universellement répandus et sont considérés, à l'égal des proverbes, comme l'expression de la sagesse des nations.

Notre but sera d'entreprendre un à un les quelques préjugés le plus en honneur, nous rechercherons en quoi ils sont erronés et nous mettrons en lumière, autant que nous le pourrons, l'illusion qui habituellement voile la vérité.

Nous ne nous dissimulons aucunement la difficulté de notre tâche, mais nous l'abordons cependant avec courage, car en attaquant les préjugés, nous combattons une des causes qui font la force de l'alcoolisme et nous enlevons la meilleure arme à nos contradicteurs.

L'alcool est-il un digestif? — Cette affirmation s'appuie sur une simple illusion de nos sens. Il arrive, en effet, qu'après un repas copieux, la digestion soit pénible, l'estomac se distend et donne une sensation désagréable; si, à ce moment, vous prenez un verre de liqueur, disent les défenseurs des eaux-de-vie, élixirs et autres produits industriels, vous sentez une détente se produire; l'alcool vous a rendu service, il vous a fait digérer!

Que faut-il retenir de cette allégation? Fort peu de chose.

En réalité, la bonne foi a été surprise. La tunique musculaire de l'estomac a pour fonctions de se contracter et de brasser la masse alimentaire avec le suc gastrique qui doit la dissoudre et la digérer. S'il lui arrive de faiblir, nous éprouvons une sensation de gonflement produite par la distension de l'estomac, à ce moment, l'alcool, pris sous une forme concentrée, vient surexciter cette tunique musculaire; elle se contracte momentanément et fait passer dans l'intestin une partie du contenu stomacal. Mais est-ce là une chose désirable, cet effet est-il utile? Voilà la question. Quant à nous, nous sommes d'avis que cet effet, agréable peut-être, est cependant pernicieux, car les matières non digérées arrivent au contact de la muqueuse intestinale

si délicate et l'impressionnent défavorablement. Si cette action se répète fréquemment, elle amène une dyspepsie intestinale chronique.

D'ailleurs, l'alcool agit de multiples façons sur l'acte de la digestion et toujours dans un sens défavorable.

Comme nous l'avons déjà dit antérieurement[1], il y a surtout trois contre-indications qui devraient en faire proscrire l'emploi. Ce sont les suivantes :

1° L'alcool irrite d'abord la paroi de l'estomac, puis il l'anesthésie, c'est-à-dire l'insensibilise, et la met par conséquent dans des conditions anormales ; cet organe doit sécréter le suc gastrique qui dissout les aliments ; il doit de plus se contracter et se relâcher continuellement pour pétrir la masse alimentaire et la mélanger intimement à ce suc gastrique ; sous l'influence de l'alcool ces deux fonctions tout à fait primordiales sont surexcitées puis diminuées et parfois même enrayées.

2° Les spiritueux amènent la dilatation des petits vaisseaux qui se gorgent de sang. Or, pour que la digestion se fasse dans de bonnes conditions, le sang doit affluer à l'estomac, mais comme il ne peut s'accumuler partout à la fois, s'il se porte en masse vers la peau, il doit abandonner l'estomac. Chacun sait d'ailleurs combien il est dangereux de prendre un bain, fût-ce un simple bain de pieds, après les repas ; le danger provient de ce qu'un bain de pieds attire le sang dans les jambes ; un bain général l'attire à la peau lors de la réaction. L'alcool produit un résultat analogue.

Cela suffirait déjà à nous expliquer la lenteur des digestions et la prédisposition aux malaises et aux indigestions si fréquentes chez les buveurs.

3° Enfin l'alcool pris au moment des repas imprègne les aliments et empêche l'action dissolvante du suc gastrique.

Il suffit de faire une digestion artificielle *in vitro* pour s'en assurer.

Enfin rappelons que les buveurs sont tout spécialement prédisposés aux affections des *organes digestifs* c'est-à-dire de l'estomac, des intestins et du foie. Ils souffrent du catarrhe pituiteux, de l'ulcère rond, ils sont prédisposés aux cancers du pylore et du cardia, ils finissent souvent leur triste existence par la cirrhose hypertrophique ou atrophique du foie.

Il est donc impossible que l'usage de l'alcool ait la moindre utilité au point de vue de la digestion.

L'alcool est-il un apéritif. — Puisque l'alcool est contraire à la digestion, comment pourrait-il être un apéritif? C'est-à-dire une substance bienfaisante agissant favorablement sur l'estomac et préparant

[1] *Les préjugés populaires en faveur de l'alcool.* — Société Belge de tempérance, Bruxelles, rue Dupont, 42, 1898.

cet acte important ? Néanmoins nous avons consulté beaucoup de personnes sur le point de savoir si vraiment l'alcool, c'est-à-dire l'eau-de-vie, les amers, et spécialement l'absinthe, leur ouvrait véritablement l'appétit, beaucoup nous ont répondu non, les autres nous ont assuré que oui.

Une seule chose nous étonne dans ce peu d'unanimité, nous croyions que tous diraient oui, car nous nous expliquons parfaitement qu'une dose d'alcool prise à jeun donne la sensation de faim. Voici comment : lorsqu'on excite l'estomac il répond à cette excitation par la sensation qu'il est accoutumé à donner, que l'on ait employé la moutarde, le vinaigre, l'alcool ou tout autre excitant.

Nous pouvons comparer, jusqu'à un certain point, ce phénomène à celui qui se passe pour le nerf optique. Ce nerf est habitué à donner des sensations lumineuses, de sorte que si l'œil reçoit un coup, il donne une sensation de lumière, même dans l'obscurité la plus complète.

Le sentiment de faim qui accompagne les libations est donc factice, il n'est pas comparable à celui qu'occasionne le bouillon concentré ou les entremets. En d'autres termes, la digestion qui suivra ne sera ni plus rapide ni plus complète qu'en temps ordinaire, loin de là. *Trousseau* a dépeint cette situation par une expression bien juste, « Faire usage d'apéritifs à base d'alcool, c'est s'ouvrir l'estomac avec une fausse clef. »

D'ailleurs, toutes les personnes de bonne foi le reconnaissent, on prend l'apéritif, non pas pour augmenter l'appétit, mais simplement pour obéir à un usage irrationnel. On ne se contente pas de prendre un verre, on en absorbe plusieurs et lorsqu'une demi-heure ou une heure plus tard on rentre chez soi pour prendre son repas, il y a longtemps que la sensation de faim a fait place à de l'inappétence.

L'alcool est-il un aliment? — Nous abordons ici une question délicate sur laquelle a régné pendant longtemps la plus grande obscurité. Aujourd'hui encore les avis sont partagés, les uns admettent que l'alcool s'oxyde et donne lieu à de l'acide carbonique et de l'eau, les autres veulent que cette substance traverse l'organisme plus ou moins lentement mais sans se modifier. Nous avons démontré autre part [1] que l'alcool se détruit dans l'organisme mais que malgré cette circonstance il ne peut pas être considéré comme aliment.

Afin d'éviter tout malentendu, il importe d'abord que nous définissions exactement ce que nous appelons un aliment. D'après nous, on doit donner ce nom aux substances qui, introduites dans notre organisme sous une forme quelconque, sont d'abord assimilées, puis, en fin de compte, s'oxydent de façon à produire un effet calorifique, dynami-

[1] Dr Bienfait. « L'alcool s'oxyde-t-il dans l'organisme. » Bulletin de la Société Médicale Belge de Tempérance, 1899, n° 9.

que, etc., indispensable au maintien de la vie. Mais il faut de plus que l'excédent de ces matières puisse se déposer dans notre corps de façon à constituer une provision utilisable au moment du besoin, enfin, il faut aussi que l'usage de ces substances ne soit jamais nuisible.

La viande, le pain, les œufs, le lait et d'autres substances encore répondent en tous points à cette définition, mais ce n'est pas le cas pour d'autres substances telles que l'alcool, la créatinine, les acétates, etc., etc.

L'alcool produit, il est vrai, un certain nombre de calories, mais il est démontré qu'elles ne sont pas même utilisées à augmenter la chaleur du corps ou la force musculaire (*Branthwaite, Destrée,* etc., etc.). Jamais on n'a prouvé l'emmagasinement de l'alcool en une substance insoluble telle que la graisse ou le glycogène. Enfin il conduit à la dégénérescence[1] de tous nos organes et agit même indirectement sur la constitution de nos descendants !

Dire que l'alcool constitue un aliment, constitue donc un non sens.

Quant au vin et à la bière, il serait insensé de les considérer comme *du pain liquide*, ils contiennent absolument trop peu de substances nutritives pour cette soutenir comparaison.

L'alcool réchauffe-t-il? — Le préjugé qui veut faire de l'alcool une substance utile à ce point de vue, s'appuie sur une erreur d'observation très intéressante.

En effet, quand nous avons froid, en hiver par exemple, la température de la peau descend entre 25° et 30°, tandis que le sang accumulé à l'intérieur du corps conserve sa température normale de 37°, Si dans ces circonstances nous prenons de l'alcool, le sang afflue à la peau par suite de la vasodilatation des petits vaisseaux (paralysie des nerfs vaso moteurs). Il s'en suit que les nerfs sensibles de la peau passant rapidement de 25° à une température supérieure accusent cette sensation de chaleur qui a été constatée par tant de personnes. Mais en réalité le sang s'est refroidi à la peau et tout le corps s'est par là même refroidi en même temps ainsi qu'en témoigne le thermomètre. (Sée, Richardson, Binz, Branthwaite, etc.).

Cette explication donnée par la science est confirmée par la pratique. (Expéditions polaires, rapports des généraux, etc., etc.).

L'alcool est-il un stimulant? — Autrement dit, l'alcool augmente-t-il la capacité de travail musculaire ou intellectuel ?

Nous pourrions répondre d'emblée non, il n'y a à proprement parler que les aliments qui puissent donner des forces, or l'alcool n'est pas un aliment. Mais nous avons toute une série d'arguments qui démontrent que cette proposition est erronée.

[1] Dr Bienfait. « Genèse des lésions matérielles, d'origine alcoolique. » *Annales* de la Soc. Méd. Chirurgicale de Liège, 1896.

Il y a d'abord les faits observés couramment, l'opinion des sportmen, cyclistes, coureurs, rameurs, etc., qui pour rien au monde ne prendraient de l'alcool avant une course; il y a aussi les résultats d'expériences spéciales avec contre épreuves, réalisées par les médecins faisant travailler sous leurs yeux les équipes de soldats ou d'ouvriers, buvant ou ne buvant pas de l'alcool.

Il y a aussi les expériences de laboratoire faites par le professeur Destrée et prouvant mathématiquement et avec chiffres à l'appui, la diminution de travail que produit l'usage de l'alcool.

Rappelons enfin la théorie de Smiedeberg, qui loin de considérer l'alcool comme un excitant, l'appelle un paralysant. La première période de l'ivresse et l'excitation qui la caractérise, proviendrait de l'effet paralysant de l'alcool sur les centres supérieurs. L'action inhibitrice de ceux-ci cesse de se faire sentir et les centres inférieurs livrés à eux-mêmes *paraissent* surexcités jusqu'au moment où ils subissent à leur tour l'effet narcotique.

L'effet de l'alcool sur le travail intellectuel est absolument défavorable ainsi que l'ont démontré Rigde, Smith et d'autres encore.

L'alcool préserve-t-il des maladies contagieuses? — On conçoit que le peuple attribue à l'alcool un rôle protecteur de premier ordre, une substance qui réchauffe, qui nourrit, qui fait digérer, qui fortifie, doit véritablement avoir les plus grands rapports avec une panacée universelle. Nous venons de montrer que l'alcool a une réputation usurpée à tous points de vue, il s'en suit qu'il a bien peu de chance à ce qu'il soit un préservatif pour les maladies contagieuses. Mais « l'alcool tue les microbes » dit-on, dès lors, et à ce seul titre son emploi doit être précieux.

Voilà encore une grosse erreur. En bouteille, « in vitro » l'alcool est antiseptique parce qu'il est très concentré. Mais il nous est impossible de le boire sous cette forme, y arriverions-nous même, il se diluerait dans notre corps. Le sang d'un buveur ne contient vraisemblablement pas une concentration supérieure à un pour mille d'alcool.

D'autre part notre organisme lutte par lui-même contre la contagion et cela par des procédés multiples.

Les microbes inhalés par la respiration, s'engluent dans le mucus des bronches et sont reconduits au dehors par les cils vibratifs.

Ceux que nous avalons sont détruits, digérés par le suc gastrique.

Et enfin, ceux qui par impossible, arrivent dans le sang ou dans les organes sont combattus par les *globules blancs* du sang et de la lymphe.

Pour éviter une maladie contagieuse, il faut donc que notre organisme soit bien intact, très bien portant.

Or l'alcool dérange les fonctions de l'estomac (dyspepsie), irrite les bronches (bronchites) et insensibilise les globules blancs. Donc, boire

en temps d'épidémie, c'est faciliter l'accès des microbes, c'est courir au devant de la maladie.

Les faits sont d'accord avec ces explications, c'est toujours le lendemain des fêtes que les morts sont les plus fréquentes en temps de choléra. Ce sont les buveurs qui sont le plus souvent malades (Sociétés de Secours Mutuels anglaises) et enfin rappelons que l'Institut Pasteur a observé l'action néfaste de l'alcool sur l'immunité [1].

On ne pourrait pas vivre sans alcool. — L'habitude de boire de l'alcool à tout propos s'est tellement enracinée dans nos régions, que bien des gens, de bonne foi, se figurent que l'alcool est nécessaire à la vie !

Il n'est pas besoin de longs discours pour réfuter une erreur aussi phénoménale. Contentons-nous de répéter que l'alcool provoque des maladies par son seul usage (Athéromasie, dégénérescence graisseuse, cirrhoses, etc., etc.,) et qu'il prédispose à beaucoup d'autres. (Anomalies de la nutrition — Maladies infectieuses.)

Ajoutons d'autre part que des peuples entiers (les Musulmans) s'abstiennent d'alcool depuis des siècles.

Disons enfin qu'il y a chez les Américains, les Anglais, les Scandinaves, etc., etc., *des millions d'abstinents totaux* qui se portent tellement bien que les Sociétés d'assurances sur la vie leur font des réductions considérables.

L'alcool fait du bien aux enfants. — Chacun sait combien les enfants sont délicats. Le moindre écart de régime leur occasionne des entérites très souvent mortelles. Quand la mère ne peut nourrir son enfant il arrive que ni le lait de vache, ni les farines, ni aucune préparation ne peut être utilisée, bien mieux, certains enfants dépérissent dans les bras de leur nourrice, il faut changer jusqu'au moment où le lait leur convient.

Cependant nous trouvons des personnes qui donnent du cidre, de la bière, du vin, des *spiritueux* même, aux enfants. A-t-on idée d'une aberration pareille ?

Ce qui ruine la santé de l'homme adulte est un poison dangereux pour l'enfant. Ce qui le prouve dans ce cas c'est l'énorme mortalité infantile dans les milieux ouvriers, par entérite, par bronchites et pneumonies [2] et par convulsions.

Donc *jamais d'alcool aux enfants !* [3]

[1] Annales de l'Institut Pasteur. Décembre 97.

[2] L'alcool congestionne les poumons et affaiblit le cœur.

[3] *L'influence de l'alcool sur l'intelligence.* — Les autorités de la ville de Bonn ont fait procéder récemment à une enquête sur l'alcoolisme parmi les élèves des écoles primaires. Les constatations auxquelles cette opération a donné lieu sont loin d'être rassurantes. Seize enfants sur cent ne buvaient pas de lait et refusèrent absolument d'en boire, sous prétexte que ce breuvage manquait de saveur. Sur 247 élèves, âgés de sept à huit ans, que comptent les écoles primaires de Bonn, il ne s'en trouva aucun qui n'eût déjà bu du

L'alcool n'empêche pas la longévité. — Cette affirmation est naïve en face du faisceau compact des faits démontrant la nocivité de l'alcool et notamment en face des statistiques anglaises comparant la morbidité et la mortalité des buveurs *ordinaires* à celle des abstinents totaux.

Survie de 23 °/. en faveur des abstinents.
Morbidité 33 °/. en moins id. id.
Mortalité beaucoup plus forte dans toutes les professions où l'usage de l'alcool est habituel (cafetiers, brasseurs, maçons, etc.).

Mais on aime à citer des buveurs invétérés portant allègrement un âge avancé et frisant les 90 ans !

Nous pouvons reprendre le vieil argument et dire ce sont là des cas exceptionnels, il y a des syphilitiques qui vivent très vieux, des tuberculeux de même. Mais nous préférons appeler l'attention sur ces faits : c'est que l'alcoolisme est récent, c'est qu'il augmente constamment, c'est qu'il *agit sur l'hérédité.*

Les pères de ces vieillards buvaient peu.

Ils paraissaient boire beaucoup dans leur temps mais ils buvaient en réalité beaucoup moins que leurs petits-enfants actuellement jeunes hommes.

Voilà pourquoi ils sont encore si résistants. Mais en sera-t-il de même de leurs fils et petits-fils ?

On cite parfois aussi les résultats d'une enquête faite par les médecins anglais et donnant comme résultat que ce sont les buveurs modérés d'alcool qui vivent le plus longtemps. Outre que nous n'avons jamais pu nous procurer ce document afin de nous rendre compte des conditions de cette enquête, nous déclarons attacher beaucoup plus d'importance aux conclusions diamétralement opposées auxquelles arrivent les sociétés d'assurances sur la vie en Angleterre, elles sont en effet basés sur l'intérêt, puisqu'elles font des diminutions de tarif aux abstinents c'est qu'elles savent qu'elles ne perdront pas d'argent.

* * *

Comme conclusion à cette étude, que le manque de place nous a forcé à condenser, nous dirons que : *l'alcool, très nuisible d'ailleurs par lui-même, n'a aucune utilité réelle dans la vie courante, et par conséquent on doit le bannir de la consommation et le considérer simplement comme un médicament. Il ne doit donc être débité que par les pharmaciens, et seulement sur l'avis du médecin.*

vin, de la bière ou de l'eau-de-vie. 25 p. c. n'avaient jamais goûté d'eau-de-vie, mais buvaient habituellement de la bière ou du vin. 8 p. c. de ces enfants recevaient quotidiennement de la main de leurs parents un verre d'eau-de-vie, « afin de devenir forts ».

Certains étaient habitués au cognac. Il ressort d'une façon absolument certaine de l'enquête faite à Bonn que, *plus les enfants sont accoutumés à l'alcool, plus leur intelligence est paresseuse.* Ceux qui déjeunaient le matin avec un verre d'eau-de-vie ou de cognac et qui ne trouvaient au lait « aucune saveur » se trahissaient par leur inattention complète pendant la première heure de la matinée. Un fait singulier révélé par le rapport de Bonn, c'est que les jeunes filles qui déjeunent avec du cognac ou de l'eau-de-vie sont en beaucoup plus grand nombre que les jeunes garçons.

Annexe N° 5

Alcoholism in America

BY CLARK BELL, ESQ. L. L. D.

President American International Medico-Legal Congress; Honorary Member Medico-Legal Society of France, Honorary Member Society bf Mental Medicine of Belgium, Ex-President Medico-Legal Society of New-York. Editor Medico-Legal Journal.

Travaux de la Société médico-légale de New-York concernant l'alcoolisme

PAR M. CLARK BELL

Docteur en droit, Président du Congrès Américain International médico-légal, etc., etc.

Analyse. — L'alcoolique devant la loi ; quels sont ses rapports avec elle ? sa responsabilité dans les affaires. C'est ce que nous apprend une liste très longue d'ouvrages ou d'articles publiés sur le sujet et portant des titres tels que ceux-ci :

« La Jurisprudence médicale de l'ivresse », par le Dr J. Parish.

« Les Juifs n'ont pas l'habitude de l'alcool », par le savant Moritz Ellinger.

« L'Evolution judiciaire quant à la responsabilité des alcooliques », par le Dr Clark Bell lui-même.

Etc., etc., etc., etc.

(Mémoire de bibliographie pure).

The assembling of an international Congress in Paris, France, for the discussion of subjects relating to the abuses of alcoholic beverages; is an important event; not only to the Students on Sociology, but to all those interested in the relation of the Inebriate to the law, and the administration of Justice in the Courts.

It has seemed to me that the work accomplished in the Western Hemisphere in this direction, could not fail to have a certain interest to our *confrères* in European Countries ; and that a mere summary of these labors, would be deemed valuable to the men of science throughout the world.

I propose therefore as my contribution, to the labors of the 7th International Congress of 1899 in Paris ; to briefly review slightly notice, and recapitulate, the work of the Medico-Legal Society of New-York, with which I have been prominently identified for more than a quarter of a century :

The Medico-Legal relations of the inebriate, in business, in social affairs, and his responsibility before the law ; have for many years engaged the attention of the Medico-Legal Society.

As early as December, 1868, Dr. Stephen Rogers, opened the

discussion by a paper, upon the influence of Methomania upon Business and Criminal responsibility. This was followed in the same year by a paper entitled « Methomania », by Dr. James J. O'Dea.

In the fall of 1869, « The Law in Reference to Suicide and Intemperance in Life Insurance » was, made the subject of a paper by Wm. Shrady, Esq., of the New-York Bar.

In the paper upon Hereditary Diseases of the Nervous System read by Stephen Rogers in 1869 before the Society, considerable space was given, and stress laid, « upon » the Degeneracy of Alcoholic Inheritance », and the proposition was made in view of the unusually lage number of persons, who had during 1866 and 1867 been adjudged diposmaniacs, that « the Medico-Legal Society would be ready to decide by a very large vote, that there was such a disease as Alcoholism, that one of its forms was Methomania ; and that it was an hereditary and, of course, a transmissible disease. » (Medico-Legal Papers Series I, pp. 87-88).

In March, 1869, Wm. Shardy, Esq. read before the Medico-Legal Society a paper containing the Act passed April, 8, 1864, in The State of New-York, to establish an Asylum for Inebriates in the city of New-York with the amendments of 1867. — (Medico-Legal Papers, Series I, pp. 92-96). Also, the Acts of May 9, 1867 (Chap. 843, Laws of 1867), to incorporate the Inebriate Home of Kings County and the Amendments thereto in 1868. (Medieo-Legal Papers, Series I, pp. 97-99). As well as the several Acts for the relief of The New-York State Inebriate Asylum, passed April 15, 1859 ; March 21, 1861 ; April 15, 1864, and March 31, 1865, with a resume of the law, regarding the case of habitual drunkards. — (Ibid., pp. 102, et. Seq). — In the same year December 9, 1869, Dr. S. Teller, read a paper before the Society, entitled « Medical points in regard to the Suicide and Intemperance proviso, in Life Insurance policies ».

In 1871, Dr. Paluel De Marmion read a paper entitled « Medico-Legal Considerations upon Alcoholism, and the Moral and Criminal Responsibility of Inebriates. »

In November, 1871, Dr. Stephen Rogers, in his inaugural address as President of the Society, gave considerable space, and laid great stress upon the Methomaniac, and the duty of the State to him ». He then claimed « That the morbid, and really uncontrollable impulse to drink and to be drunk ; was an impulse which we all know results in more evil to society, and, finally, in more destruction of life, a hundred fold ; than all the higher grades of crime, » and this subject and its evils he called so the attention of that body as being of the very highest interest and importance in its proposed labors.

On Appril 11, 1872, Stephen Rogers contributed a paper to the Medico-Legal Society entitled « The Influence of Uraemic and Alcoholic Poisoning on Testamentary Capacity. »

In February, 1866, Dr. Enrique A. Fremont, of Ozuluama, Mexico,

contributed a paper entitled « Inebriety and Criminal Responsibility in Mexico, » which appeared in the Medico-Legal Journal, and the same number contained a paper ad by Dr. Geo. H. Savage, of London, on « Drunkeness and Criminal Responsibility, » pp. 84 et. seq. Vol. No 1).

In July, in 1887, Clark Bell, Esq., contributed a paper to the International and Colonial Congress of Inebriety at London entitled « The Relation of Intemperance to Insanity, » which was read later before the Medico-Legal Society, in September, 1887, and the November and December meetings of the Society in 1887 were devoted to original papers on this subject by distinguished members).

On November 9, 1887 I had the Honor to introduce a discussion and to contribute a paper to the Medico-Legal Society of which I was then President entitled « The Medical Jurisprudence of Inebriety. » To the discussion of which many prominent members of that Society contributed among whom where :

Anthony R. Dyett, Esq. of New-York Bar whose address was on the same subject.

Prof. Chas. H. Hughes contribution was « The Status Ebrietatis in our Courts. »

The paper of Dr. Edward C. Mann was « Medicine vs. The disease of Alcoholic Inebriety. »

The contribution of Moritz Ellinger, the learned Corresponding Secretary of that Society was « Jews not abdicted to the use of Alcohol. »

Dr. L. W. Bakers paper was entitled « The Medico-Legal Treatment of Common Inebriety. »

M. Louise Thomas contribution was entitled « The Medical Jurisprudence of Inebriety. »

Dr. Lucy M. Halls paper in that discussion was named « Prison Experiences. »

Dr. T. D. Crothers on December 14, 1887 read a paper before that Society entitled « The Scientific Study of Inebriate Criminals. »

Dr. Joseph Parish at same Session read a paper entitled « The Medical Jurisprudence of Inebriety. »

Dr. T. L. Wright read a paper entitled « Personal Responsibility as affected by Alcoholis influence. » « The Hereditary effect of Intemperance, as it affects Responsibility Legal and Moral. »

Dr. Mary Weeks Burnett of Chicago then President National Temperance Hospital's paper was « Prohibition and Inebriety. »

That of Rev. and Prof. Edward P. Thwing was entitled « American Life as related to Inebriety. »

In introducing in November 1889 this discussion before that body, I stated before the body, my reasons as follows : — « In introducing this topic for consideration and discussion in the Medico-Legal

Society at this time, I have desired to arrest the attention of two classes of thinkers, to what must be conceded by all, to be one of the most important social problems of the time.

1. The medical men, to establish alcoholism as a true disease, within nell defined limitations, that could be easily recognizable by the lay or legal mind ; and.

2. To statemen legislators and jurists, to inquire whether legislation was necessary, or able to remedy existing evils, in the social condition of the inebriate, or his relation to the state, or society. »

These papers so read before the Society in November and December 1887 were discussed by the following members :

Austin Abbott, Esq.,	H. S. Drayton, M. D.
Isaac L. Peet, L. L. D.	Emmett Dent, M. D.
A. Jacobi, M. D.	Wm. F. Holcombe, M. D.
Lucy M. Hall, M. D.	F. K. Paddock, M. D.
S. Waterman, M. D.	Fank H. Igram, M. D.
Hon. Noah Davis, Esq.	Clark Bell, L. L. D.

At the international Medico-Legal Congress held in January 1889 in the City of New York over which I had the honor to preside the following papers upon the Subjects connected with alcoholism were read.

By Dr. Norman Kerr of England « Criminal responsibility in Narcomania. »

By Dr. Tq D. Crothers of Hartford, Conn. « Alcoholic Tance. »

By Dr. Carl Horsch of N. H. « License Laws. »

By Dr. T. L. Wrigt of Ohio « Drunkenness and Morals. »

These papers were discussed by :

Dr. I. N. Quimby of N. J. ; Dr. W. L. Tule, of New York ; Father Thos. J. Ducey of New York ; Julia Thomas of New York ; Willis A. Barnes of New York ; M. Louise Thomas of New York ; Dr. W. Godding of Washington, D. C. ; and Dr. Carl Horsch of N. H.

I present herewith to the Library of the Congress a copy of the Bulletin of the Congress which contains the paper referred to. These papers were with some of the earlier papers published by a Committee of the Society in a Bound volume in the fall of 1888 by myself entitled « The Medical Jurisprudence of Inebriety », a copy of which I contribute to the present Congress as a Supplement to the present paper.

At the February meeting of the Medico-Legal Society 1878, a committee of which D. S. Riddle, Esq. then a prominent member of the Society was Chairman and Hon. Jocob F. Miller and Wm. C. Davies Esq. were members, made an extend Report upon the abuses of Intoxicating beverages, with a Reccommendation to the Legislature to

adppt a Standard of purity for all Liquors. To punish adulteration and to provide for a public analyst im each of the Judicial Districts of the State, with a complete system for enforcement of the law and punishment for affenders.

In December, 1877, Hon. Cephas Brainard of the New York Bar read an able paper before the Society on « The relation of Law and Medicine to one another and to the Public », in which he treated in a masterly way the evils of Alcoholism » whicw is published in Vol. 3 Medico-Legal Papers pp. 526 et. seq.

In Vol. 111 Bells Medico-Legal Studies at page 202 appears an article by muself entiled « Drunkness as a Defence » which contains a Reference to the Law in America and England, as settled by the decision of the Law Courts in both the countries, and in the same volume a short statement of the settled law in the same countries as to « Delirium Tremens », when pleaded as a defence in criminal trials.

The Medico-Legal Congress of 1895 held under the auspices of the Medico-Legal Society in the Federal Court-House, Septembe 4th, 5th, 6th, 1895 in the City of New York, devoted the second Department of its labor to the Study of Inebriety under the Presidency of Clark Bell, L. L. D., Esq. T. D. Crothers, M. D. was made Chairman of this Department with the following Vice-Chairman D. L. Brower, M. D. Chicago, 111. E. T. Burk, M. D. Brooklyn, N. Y. Prof. W. J. Herdman, M. D. of Ann Harbor, Mich. E. C. Mann, M. D. of N. Y. ; L. D. Mason, M. D. of Brooklyn, N. Y. ; R. Osgood Mason, M. D., of N. Y. ; Isaac N. Quimby, M. D. of N. J.

The following papers were read before that body, and are published in the Bulletin of that Congress of which a copy is presented by the author of this paper to the Paris Congress as a part of the work of the Medico-Legal Society, to the Study of the subject you meet to consider : Address by T. D. Crothers, M. D. as Chairman of the Department of Inebriety on « The Medical Jurisprudence of Inebriety. »

Papers by Isaac N. Quimby, M. D. of New Jersey on « Alcohol and Tobacco » also on « Alcoholic Anaisthesia. »

By. L. D. Mason, M. D. of Brooklyn, N. Y. « Legal Responsibility of Municipal Governments. »

By T. D. Crothers, M. D. of Hartford, Conn. « Legal Responsibility in Inebriety. »

By Austin Abbott, Esq. L. L. D. « Necessity of Medical Supervision in Criminal Arrests. »

By Prof. R. Brower, A. M., M. D. of Chicago, 111 « The Etiology and Treatment of Criminality. »

At the International Medico-Legal Congress held at Chicago 111. on August 15th, 16th, 17th, 18th, 1893 under the Presidency of the author of this paper met in joint session and under the auspices of the World Congress Auxiliary.

Prof. M. W. Ewell, Chairman of the World Congress Auxiliary

Committee, was also chosen President Alternate of the Congress.

The Second day was devoted to Inebriety and its allied topics. The following papers were read :

By Dr. Norman Kerr, President of the British Society for the care of Inebriates and Vice-President of the International Medico-Legal Congress for England, on « Legal Recognition of Diseased Inebriates condition as a valid Plea » illustrated by recent cases.

(Vide pp. 322 Vol XI Medico-Legal Journal Vol. XI (1893).)

By T. D. Crothers, M. D. of Hartford, Conn. « Inebriate Criminals » their Medico-Legal relations. »

Dr. Charles A. Barnard of Rhode Island : « The Legal Responsibility of Drunkeness. »

A. Wood Renton, Esq. London « The New English Departure in regard to Inebriety. »

In Vol. V Medico-Legal Studies pp. 195 appears an article by myself entitled « Judicial Evolution as to Criminal Responsibility of Inebriety » relating to the evolution in the Tribunals of America and England upon the subject in the recent past.

Annexe N° 6

Summary of « the Progressive Banishment of Alcohol from British Workhouses, Lunatic Asylums, and Hospitals »

BY W. C. AMERY

Hon. Sec. Workhouse Drink Reform League, Birmingham, England

Many years ago the administration of Alcohol in the form of Spirits Wine or Malt Liquor was general, if not universal, in British Institutions for destitute or diseased poor, whether compulsorily sustained from the national purse through the rates, or supported by the voluntary contributions of the benevolent. To-day there are hundreds of such establishments where either no Spirits, or no Wine or no Malt Liquor is used, and scores from which alcohol has been altogether banished, no intoxicants being used for any purpose either for sick or healthy inmates, designated officers, patients or paupers.

Poor-Law Workhouses and Infirmaries. — To the Medical profession belongs the honour of initiating the non-alcoholic treatment. Fifty-one years ago Dr. Nicholls at Longford (Ireland) Workhouse finding that alcohol was injurious to his cholera patients discontinued

its use, the mortality thereupon falling from 94 to 33 per cent. Later the fever mortality without alcohol was 2 ½ per cent. In 1873 the Medical Officer of Wrexham banished all alcohol from the House and none has ever been used there since. But Dr. Norman Kerr, London, has been pre-eminent in bringing about the diminution or abolition of alcohol in public institutions. His contributions to the « *Lancet*, » and other Medical papers have furnished material wherewith Poor Law Guardians and ratepayers have been able to effect reductions in their own localities. By their use, and the Wrexham example, the writer was able 20 years ago at Swansea, to altogether stop the supply of intoxicants, at the ratepayers expense, to either indoor or outdoor paupers; and the Workhouse Drink Reform League of which the Duke of Westminster K. G., is President, has since then been actively engaged in exposing drink abuses, and in reducing to its present shrunken proportions the British Workhouse Drink Bill. All such efforts have received the sustained assistance and encouragement of the Local Governement Board, formed in 1871 of the highest State officials with a permanent staff.

One of its earliest regulations was to remove fermented and distilled liquors from the category of food and to sanction the supply to the paupers only as medicine, on the Doctor's written orders unless on Christmas Day.

« Extracts from the General Consolidated Order of the Local Governement Board Workhouse Regulations — Discipline and Diet. — Art. 107. « The paupers shall be dieted with the food and in the manner set forth in the Dietary Table, which may be prescribed for the use of the workhouse, and no pauper shall have or consume any liquor, or any food or provision other than is allowed in the said Dietary Table, except on Christmas Day or by the direction of the Medical Officer, as provided in Art. 108. » Art. 108. « Fourthly. The Guardians may, without any direction of the Medical Officer, make such allowance of food as may be necessary to paupers employed as nurses or in the household work; but they shall not allow to such paupers any fermented or spirituous liquors on account of the performance of such work unless in pursuance of a written recommendation of the Medical Officer. »

From time to time the Board has prepared and published in return to an Order of Parliament full details as to the quantities and costs of intoxicants consumed in the 650 Workhouses in England and Wales; at other times separate returns have been published of the Metropolis, or Ireland, and sometimes complete Returns for the whole of the United Kingdom. The great change in Medical and public opinion that has taken place to the detriment of alcoholic liquors as evidenced by the enormous reductions that have been made in their use, is strikingly illustrated by the totals of these Returns of costs for 22 years from 1871 to 1893.

Date	Totals	Decrease	Per cent	Time
1871	Fr. 2,063,875 (*L* 82,555)			
1881	Fr. 1,507,575 (*L* 60,303)	Fr. 556,300	26 7/8	in 10 years
1885	Fr. 1,118,025 (*L* 44,721)	Fr. 389,550	25	in 4 »
1891	Fr. 858,300 (*L* 34,332)	Fr. 259,725	23	in 6 »
1893	Fr. 822,775 (*L* 32,911)	Fr. 35,525	4 1/8	in 2 »

These figures shew the enormous reduction of 60 per cent in the cost for England and Wales alone, excluding Scotland and Ireland ; but if the *quantity* of alcoholic liquor be taken as a standard of comparison instead of the *cost*, the reduction is very much larger, as the measurement is less whilst the consumers are more.

Average consumption of all intoxicants (i. e. total of fermented and distilled liquors) per *head of inmates* in Litres.

	Inmates	Spirits	Wine	Malt Liquors
1871	Not given			
1881	170,566	.6075	.3804	21.5792
1885	175,987	.4542	.2413	15.3326
1891	176,020	.3861	.1731	11.3575
1893	190,772	.3122	.1504	10.2217

There is thus seen to be a reduction of more than 50 per cent in the last 12 years in the quantity of intoxicants administered to each inmate during the year, excluding for lack of data the large diminution of the previous 10 years, equaling 27 per cent on the cost. Were it possible to obtain the totals for 1871 and 1898 it would be found that a still greater reduction than that above named had taken place, perhaps between 70 and 75 per cent now from that of 26 years ago.

Single workhouses exemplify more strikingly the process of reduction Even within the City of London proverbial for its waste, the workhouse has brought down the cost of its drink consumption from *L* 2684 in 1871 to *L* 252 in 1893. So in the like period, Lambeth Workhouse and Infirmary from *L* 1917 in 1871 to nothing, in the Workhouse, and *L* 15 in the Infirmary and Schools in 1893 ; St.George's from *L* 2804 to *L* 31 ; St.Marylebone *L* 2513 to *L* 441 ; Leeds *L* 508 to 11 s 4 d ; Eton *L* 190, to nothing, except for Sacramental purposes and on Christmas Day. But for these two causes the number of Workhouses using no alcoholic stimulants would probably be doubled. The latest Return shews that as regards the total cost for all three kinds of intoxicants per head of inmates ; at 110 Workhouses it ran from one fourteenth part of a penny to one penny per head per annum ; there were 238 where the expenditure was under 6 d. per head and 307 where it was below one shilling.

In the practical disuse of intoxicants thus indicated, individual doctors who have made a stand against the old fashioned bibulous customs have had the support of tkeir confreres. As a body they entirely reprobate excess, and the free administration of alcohol, whether as medicine or otherwise, has been condemned by the Medical Officers Association in the following resolutions passed at an annual meeting of the society : — « That in view of the very large proportion of pauperism produced by intemperance, and the disturbance and impairment of discipline where intoxicants are in use, this meeting notes with pleasure the greatly diminished consumption of intoxicating drinks in workhouses, and strongly urges on all Poor-law medical officers the propriety of prescribing as little intoxicating liquor as may be found compatible with the safety of the sick. » « That this meeting also is of opinion that no pauper should receive payment in intoxicating drink for work done, and that all parochial officials should have the option of a money equivalent in lieu of an allowance of beer or other intoxicating beverages. »

The House of Lords Commitee on Intemperance in 1879 also reported strongly against giving intoxicants to the sick and ignorant poor, by which « a habit of flying to the bottle for relief is formed, and the groundwork is laid for habits of indulgence and intemperance which would otherwise never have been acquired ». Even when in spite of the law, Guardians or Medical Officers spend the ratepayers money on intoxicants, the Local Government Auditor surcharges the Master the illegal expenditure and it has to be refunded. In the case of a Workhouse Doctor who prescribed stimulants freely the Board censured him by writing as follows.

« The Board are avised that stimulants are not absolutely necessary by way of medical treatment in the majority of diseases which usually come under medical treatment in workhouses, and that for sustaining failing powers and counteracting disease there are other means than the administration of stimulants, which are doubtlêss as wellknown to you as to other medical men. The Board, moreover, are informed by their inspector (Dr. Mouat) that in some of the largest workhouses in the kingdom the use of stimulants has of late been practically discontinued or considerably reduced. Under these circumstances the Board must express their disapproval of the course you have adopted, and impress upon you the necessity of confining within reasonable limits your recommendations with regard to the supply of stimulants ».

In gross cases of alcoholic abuse the Medical Officer has been dismissed from his post by the Central Board ; and for illegal distribution of intoxicants and other relief, a Board of Guardians has been dissolved. Thousands of official testimonies might be quoted of the advantages arising from the strictest limitation or total abolition of the use of intoxicants in Workhouses and Poor Law Infirmaries.

Hospitals. — Concurrently with the disuse of alcohol in rate supported Institutions proceded a like rejection of intoxicants from voluntary Hospitals and Infirmeries. An investigation of London and provincial Hospital accounts from 1863 to 1888 revealed a decrease of from 30 to 83 per cent in the cost of alcohol per bed per annum. A limited enquiry in 1890, amongst 67 such institutions, shewed that the reduction was progressive. At the Manchester Royal Infirmary (8499 patients) including the fever Hospital, the cost per patient per annum, was one shilling; and so it was at the South Hants Royal Infirmary. At Leeds General Infirmary (5084 patients) it was 11d; at Chester General Infirmary (941 patients) 9d; at Dundee Infirmary, Scotland, (2171 patients) 8d; and at Swansea Hospital, Wales, it was only 1 3/4 d, ; at the London Temperance Hospital it was nil (3982 patients) and to-day the success of that Institution is a case in point.

Lunatic asylums. — These Institutions have also shared in the fall of alcohol. The Commissioners of Lunacy report that the cost of Wines, Spirits and Porter, had diminished 50 per cent in County Asylums, and in Borough Asylums by 73 per cent between the years 1875 and 1883. Since the London County Council have had the care of Metropolitan Lunatics the expenditure upon intoxicants at the Council's Asylums has greatly diminished. In 1897 the consumption for ordinary purposes was at Cane Hill (2522 inmates) 14 pints of Spirits, 12 of Wine, and 875 of Beer; at Banstead (2744) no Spirits no Wine, and 1780 pints of Beer, and at Claybury (2851) only 3 pints of Spirits, 35 pints of Wine, and 24 pints of Beer.

In the 50 years under review, movement has been on the average continuously towards the proscription of alcohol from British Public Charitable Institutions. The changes have embraced, the universal abolition of all alcoholic liquors as part of the paupers' ordinary diet in Workhouses, by order of the Local Government Board; the prohibition of the use of alcoholic drinks in any form as a reward for work done by the pauper inmates of Workhouses; the universal banishment of spirits and wine from the Workhouse tables and the general rejection of the beer ration for officers and the substitution of a money equivalent; the almost complete disappearance of the beer allowance on Christmas Day, no wine nor spirits ever allowed, and the substitution of tea, coffee, milk, aerated waters fruit etc; the proscription from hundreds of workhouses and Infirmaries of either spirits or wine or malt liquor whether for dietetic or medicinal purposes; the entire banishment from many workhouses and poor law infirmaries of all alcoholic liquors for any purposes whatever whether for sick, diseased or healthy paupers: enormously reduced consumption of intoxicants in Hospitals and Lunatic Asylums; and the establishment and success, of the London Temperance Hospital.

DEUXIÈME SECTION

PROGRAMME GÉNÉRAL

HISTOIRE, ECONOMIE POLITIQUE & SOCIALE

PREMIÈRE SÉANCE

Mercredi matin 5 Avril 1899

Ordre du jour :

HISTOIRE ;
LONGÉVITÉ ET ALCOOLISME ;
ASSURANCES SUR LA VIE.

N. B. Le Comité de publication fait observer qu'en ce qui concerne les procès-verbaux de la 2e Section, de nombreuses lacunes doivent exister, malgré le soin qu'il a apporté à les combler. Les secrétaires des séances désignés spécialement pour cette section ne se sont pas présentés et il n'a pas été pourvu à leur remplacement en cours de séance.

DEUXIÈME SECTION

HISTOIRE, ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

Première séance

PRÉSIDENT : M. LE JEUNE, MINISTRE D'ÉTAT (BELGIQUE)

PROCÈS-VERBAL

M. Le Jeune ouvre la séance à 9 h. 1/2.

La parole est donnée à M. le Dr Thiron (de Roumanie) qui fait une communication sur l'*Alcoolisme en Roumanie et en Espagne.*

(Le rapport de M. Thiron n'étant pas parvenu au bureau en temps opportun n'a pu être imprimé à cette place).

DISCUSSION

M. Raffalovich demande à rectifier et à préciser certaines données relatives à la réforme de l'impôt des boissons que le Dr Thiron a effleurées. Il rappelle quelles sont les considérations qui, en Russie, ont inspiré la réforme entreprise par l'empereur Alexandre III et achevée par le Souverain actuel : lutte contre l'ivrognerie ; lutte contre l'exploitation du consommateur par le cabaretier vendant à crédit et abusant de la situation ; lutte contre l'alcool de mauvaise qualité auquel a été substitué l'alcool rectifié qui seul pénètre dans la circulation.

M. Raffalovich montre comment dans les 20 provinces soumises au régime du monopole en 1897, on a obtenu une réduction du nombre des débits de 45.373 à 22,230, soit 48 ½ °/o de diminution. Dans les villes, les débits pour la vente au verre ont diminué de 75 °/o, dans les campagnes, de 90 °/o. Il n'a été fait aucune exception pour la ville de Saint-Pétersbourg en ce qui concerne l'application du principe de la réduction du nombre des débits. Dans le premier semestre il a été arrêté :

En 1897	27.326 individus en état d'ébriété.	
En 1898	22.702 id.	id.

Soit une diminution de 5.623 arrestations.

M. Raffalovich explique ensuite le rôle attribué aux Comités de tempérance qui ont reçu en 1897, 826.000 R. (plus de 2 1/4 millions de francs) de subsides sur les recettes du monopole. Il montre les efforts faits sous

les auspices du gouvernement afin d'enrôler l'élite de la société russe dans la lutte pour la sobriété. Les comités ou curatelles de tempérance au 1er janvier 1898, fonctionnent dans 20 gouvernements; il a été fondé 937 maisons de thé. Dans la ville de Nicolaïeff, quelques-unes de ces maisons de thé ont un chiffre d'affaires de 24.000 Roubles. On a créé 418 bibliothèques, qui sont en même temps des salles de lecture populaire. Les détails de ces efforts se trouvent dans l'exposé du fonctionnement du monopole, qui été mis à la disposition des membres du Congrès.

M. Rochat lit sa communication sur l'*Alcoolisme en Italie.*

L'alcoolisme en Italie

PAR M. G. ROCHAT, *de Florence,*

Président de la Ligue Italienne antialcoolique

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'Italie, autrefois si sobre, n'est plus ce qu'elle était il y a 30 ou 40 ans ; l'abus des boissons alcooliques s'est répandu d'une manière fort inquiétante dans les provinces du Nord et même du Centre. A l'abus du vin s'est ajouté celui des eaux-de-vie, non seulement dans nos villes industrielles, dans nos ports de mer, mais encore dans les plaines de la Lombardie, comme dans nos communes alpines. Le petit verre de soi-disant cognac, de « grappa » est absorbé, à jeun par les ouvriers de nos usines, comme par les campagnards qui apportent à l'aube, les provisions des villes. Les apéritifs, inconnus autrefois, commencent à devenir une habitude dans la classe aisée ; le vermouth, le Fernet Branca sont en honneur. L'absinthe toutefois, sauf dans les grandes villes du Nord, est encore fort peu connue de notre classe ouvrière. L'usage du « Punch, » café noir, ou eau chaude avec du citron et du rhum... fabriqué, est très répandu : c'est pour le déguster que nos cafés de tout rang se remplissent le soir de clients et il n'est point rare d'en voir qui absorbent trois, quatre rations et plus. Le vin se débite non seulement dans les « Fiaschetterie » et les « Bottiglierie » et, autrefois surtout, chez les portiers des grands palais, mais encore chez les marchands de comestibles. Les liqueurs fortes chez les *liquoristi*, dans les débits de sel et tabac, chez les confiseurs ; aussi n'est-il pas étonnant que les débits de boissons alcooliques, (y compris les cafés et les restaurants), aient considérablement augmenté : en *1874* on en comptait, cafés et restaurants compris, *146.075* ; en *1878, 156.364* ; en *1884, 167.472*, c'est-à-dire une augmentation de 21.397 en 10 ans. Actuellement le nombre dépasse 180.000, soit un débit par 170 habitants, sans compter les marchands ambulants qui, au petit jour, infestent de leurs pernicieuses

boissons nos porte-faix et commissionnaires des gares et la population de nos ports de mer.

La proportion varie suivant les provinces. Tandis que les trois provinces du Midi, BARI, FOGGIA et LECCE n'auraient que 4 débitants par 1000 habitants, La Lombardie et la Toscane en auraient 7 par 1000 habitants et le Piémont 5 par 1000 habitants.

Dans certains arrondissements de ces dernières provinces, la proportion des débits avec la population est vraiment effrayante ; ainsi dans l'arrondissement d'Aoste, on avait, en 1888, 408 débits, soit 1 par 174 habitants, femmes et enfants compris. A Castellamonte, il y avait, en 1885, 42 débits, soit 7 par 1000 habitants. Dans la province de Biella, si connue par son industrie textile, les débits de boissons alcooliques, qui en 1864 étaient au nombre de 496, se sont élevés en 14 ans à 890. On a calculé que, en déduisant la partie de la population qui ne fréquente pas les auberges, c'est-à-dire les vieillards, femmes et enfants, chaque débit n'a été alimenté que par 52 clients. Il n'est dès lors pas étonnant que la commission d'enquête sur les grèves qui ont troublé cette partie de la province de Turin ait été frappée du changement déplorable survenu dans une population, autrefois si sobre et si laborieuse. A Milan, d'après une des dernières statistiques concernant le nombre des débits des boissons alcooliques, en *1895*, il y en avait *3884*, (2279 dans la ville et dans la banlieue 1605), soit 5 débits pour une boulangerie[1]. Tandis que, selon Verga, cité par Fazio[2], en *1867* il n'y avait que *1523* débits.

Production et consommation du vin. — L'Italie, qui produit spontanément la vigne sauvage, cultiva la vigne dès la plus haute antiquité, aussi les anciens l'avaient-ils dénommée « Aenotria » (la terre du vin). Les Etrusques, mieux que tous les autres peuples latins, semblent en avoir soigné la culture et le produit, ce qui aurait contribué pour une bonne part à attirer leurs voisins à faire plus d'une incursion dans leur belle contrée

De nos jours, malgré l'oïdium, le pérénospéra et même le phylloxéra, qui a fait son apparition dans les îles de Sardaigne et d'Elbe et dans les provinces d'Alexandrie et de Bergamo, le rendement de la vigne est une des principales richesses du pays.

La production moyenne du vin, de 1876 à 1881, a été en chiffres ronds de 27 millions d'hectolitres ; en tenant compte de l'importation et de l'exportation, la consommation aurait été de 25 millions d'hectolitres, soit en moyenne 86 litres par an et par habitant[3].

La production moyenne de 1886 à 1890 a été de 32.824.000 hect.
— — celle de 1894 à 1898 a été de 27.322.000 —

[1] Voir le « Corriere della Sera » 28 Février 1896.
[2] « L'Ubriechezza e le sue Forme » page 54.
[3] Fazio « l'Alcoolisme en Italie » pages 30 et 31.

La consommation, en tenant compte des facteurs précédents, aurait été annuellement de *100* litres par habitant.

Ce chiffre est, croyons-nous, inférieur à la réalité, puisqu'il ne s'agit ici que des chiffres officiels obtenus par l'octroi.

D'après les Annales statistiques de 1879, citées par Zerboglio[1]

la Sardaigne consommerait	191	litres	par an	et par habitant,
le Latium —	190	—	—	—
la Toscane —	167	—	—	—
le Piémont —	161	—	—	—
l'Emilie et les Marches	149	—	—	—
la Vénétie —	124	—	—	—
le Napolitain —	108	—	—	—
et la Sicile —	100	—	—	—

soit une moyenne de 150 litres par habitant.

Production et consommation de l'alcool. — En *1873*, la consommation de l'alcool en Italie aurait été de 189.000 hectolitres ; en déduisant la quantité employée pour les produits pharmaceutiques, on évalua la consommation de l'année à lit. *0.939* par individu. Elle fut en 1880 de lit. 0.938.

En *1882*, en ne tenant pas compte de la quantité employée dans les diverses industries pour lesquelles il y a une réduction de la taxe, la consommation aurait été de 287.854 hectolitres, soit en moyenne de *1* litre par habitant, en comprenant toutefois les produits pharmaceutiques et l'alcool à brûler.

La moyenne de la consommation, de *1887* à *1892*, aurait été, en tenant compte des mêmes facteurs, de lit. 0.634 par tête et celle des trois années, 1895 à 1897, en tenant toujours compte des mêmes facteurs, aurait été de 0.623 litre. Toutefois, si l'on considère que les eaux-de-vie ne sont pas en usage dans le Midi de l'Italie, et aussi qu'il s'agit ici d'alcool à 100°, on voit que la consommation individuelle est en réalité bien supérieure à cette moyenne.

D'après les Annales statistiques citées par Zerboglio,

la Lombardie en consommerait	lit.	4.1	par tête,
la Vénétie —	—	3.4	—
la Toscane —	—	2.9	—
l'Emilie et les Marches	—	2.8	—
Rome et l'Ombrie —	—	2.7	—
le Piémont —	—	2.5	—
le Napolitain —	—	1.64	—
la Sicile —	—	0.20	—

[1] Zerboglio « l'Alcoolismo » page 30.

La Sardaigne n'en ferait aucun usage, se contentant de son vin, qui est du reste fort en alcool.

Depuis lors, la consommation a augmenté plutôt que diminué. En ce qui regarde la bière, la consommation est en moyenne de lit. 0.6 à 0.8 par tête et par année.

L'alcool et la folie. — Le docteur Etienne Buonacossa, dans son essai statistique sur l'Hôpital Royal des Fous à Turin, indiquait que sur les 393 cas de folie pour causes physiques soignés de 1831 à 1836, 76 devaient leur folie à l'abus des boissons alcooliques.

En 1836, le docteur Cipriani Bertollini déclarait que sur 149 fous soignés par lui, 20 (c'est-à-dire près de 14 °/₀) devaient leur folie à la même cause.

Dans l'Hôpital des Fous de Florence, de 1850 à 1853, sur 678 fous, l'abus de l'alcool était dans 94 cas l'origine du mal.

Le docteur Monti[1], dans son ouvrage sur « Lo Stato attuale dei Pazzi » donnait, sur la même cause, la proportion suivante :

Venise	10 °/₀,	Turin	22 °/₀,
Ascoli Piceno	12 °/₀,	Bologne	25 °/₀,
Pesaro	15 °/₀,	Ancone	28 °/₀.
Trieste	15 °/₀,		

De 1874 à 1892 les cas de frénose alcoolique ont suivi une marche constamment ascendante :

En *1874*, les divers hôpitaux du Royaume d'Italie comptaient 11.746 fous, dont 207 par l'alcoolisme (188 hommes et 19 femmes).

Dix ans après, 20.051 cas dont 553 par l'alcoolisme (513 hommes et 40 femmes).

En 1891, 23.554 cas dont 771 par l'alcoolisme (706 hommes et 65 femmes).

Donc, en 17 ans, tandis que le nombre des fous a doublé, celui des cas par frénose alcoolique a plus que triplé. Pour un cas que l'on comptait en 1874, on en compte 3.6 en 1891.

Cette proportion varie suivant les provinces, comme en fait foi le tableau comparatif qui termine la pésente étude.

Les provinces du Sud sont presque indemnes de frénose alcoolique, et les maladies mentales y sont bien plus rares que dans les provinces du Nord où, en plus du vin, on fait usage des boissons fortes.

La marche progressive de l'alcoolisme révélée par ces statistiques n'est-elle pas aussi manifeste?

[1] Zerboglio, pages 28 et 34.
[2] L'Ubbriachezza in Italia.

Alcoolisme et criminalité. — L'italien est par nature généralement sobre, doux, soumis et travailleur, mais son tempérament mobile, impressionnable, se laissant aller aussi facilement à l'enthousiasme qu'à la haine, à la joie qu'à la fureur, en fait une facile victime de l'alcool. Grâce à son tempérament et aussi à son vin capiteux, il faut peu de chose pour lui faire perdre son sang-froid et le mettre hors de lui-même ; de là les nombreux et déplorables incidents qui attristent par trop souvent nos fêtes religieuses et nationales. On peut dire qu'en dehors des questions de jalousie de femme, l'Italien ne tire jamais son couteau qu'après avoir bu. Déjà en 1853, dans un discours au Parlement Subalpin, le député Vallerio rappela ce que le célèbre jurisconsulte, le Comte Frédéric Sclopis, avait déclaré, c'est-à-dire que les 9/10 des délits commis dans le pays avaient pris leur origine à l'auberge, à l'estaminet.

A cet égard, la statistique du rapport de l'abus des boissons avec la criminalité en Italie est encore à faire, mais il n'y a pas de doute qu'il n'existe dans des proportions attristantes.

Un greffier de la Cour d'Assises de Lucques, en Toscane, me disait que 75 à 80 °/₀ des cas de coups, blessures et homicides étaient dus à l'usage et l'abus de la boisson. Peut-être la proportion est-elle moindre dans les provinces méridionales, où les délits ont d'autres causes, telles que faux point d'honneur, jalousie, esprit de vengeance, etc.

Le Professeur Dr Marro, Directeur de l'Hôpital des fous de Turin, dans son livre sur « le Caractère des Délinquants, » (pages 295 et 296), déclare que sur 507 délinquants, 372 confessèrent avoir abusé de la boisson ; 8 seulement étaient abstinents ou douteux. Il admet que 60 °/₀ des divers délits pour coups et blessures sont dus à l'excitation alcoolique.

Le Docteur Virgilio Rossi, dans son étude sur « Une centaine de criminels » rapporte que, sur 69 coupables interrogés par lui, il en trouva 59 adonnés à la boisson.

Dans sa belle conférence sur « le Vin dans le Crime », le professeur Lombroso insiste sur l'influence qu'exerce l'alcool sur le moral de l'individu, et il en cite des exemples frappants. Ce seul fait ne suffirait-il pas pour engager tout homme de cœur, aimant sa patrie et son prochain, à combattre avec énergie un tel ennemi, qui ruine la santé du corps, détruit le bonheur des familles et menace la sécurité de tous les citoyens ?

Bibliographie antialcoolique. — Les progrès de l'abus des boissons alcooliques et ses résultats désastreux ont attiré en Italie l'attention d'hommes éminents dans la science et dans les lettres ; malheureusement leurs ouvrages ne sont pas assez connus, soit à cause de leur forme peu populaire, soit à cause de leur prix plutôt élevé.

Nous avons au début quelques essais sur des questions spéciales, des statistiques partielles, touchant tel hôpital ou telle localité ; puis

des ouvrages sur l'alcoolisme de telle province et en Europe, et en dernier lieu en 1894 des travaux sur l'alcoolisme en Italie, dûs à M. Eugène Fazio, Professeur à l'Université de Naples et directeur du *Bulletin international d'hygiène*, lequel termine sa brochure par ces mots :

« Comme l'illustre J. Rochard a attiré l'attention des médecins et » des hommes d'Etat de la France, nous aussi nous donnons l'alarme et » appelons sur l'envahissement de l'alcoolisme en Italie, l'attention » de tous ceux qui ont à cœur l'avenir de notre patrie. »

Déjà, en 1816, parut à Milan un écrit du professeur Pietro Riccobelli sur « les maux provenant de l'abus moderne des boissons alcooliques, surtout de l'eau-de-vie » (*Dei danni provenienti alla salute umana dal moderno abuso delle bevande spiritose*).

Plus tard, des « Essais de statistique de 1832 à 1835 » sur l'hôpital des fous de Turin, par Etienne Buonacossa et Cyprien Bertolini.

En 1846, Bellingeri, professeur à l'Université de Turin, publiait sa dissertation sur « l'Influence du vin sur la Conception » que l'Institut de France jugea digne d'une mention honorable. Il soutenait dans cette étude que le vin n'était pas favorable à la fécondité, et qu'il était même contraire à la conception des enfants du sexe masculin.

En 1854, parut un autre essai du Docteur D. Cesare Massari sur l'hôpital de Pérouse.

Mais ce furent surtout les travaux de *André Verga*, sur la consommation des boissons alcooliques dans le Milanais et sur les désastreux effets en résultant, qui attirèrent l'attention des savants et des hommes d'Etat. Ses études consciencieuses, riches en statistiques, furent présentées à l'Institut Lombard des Sciences et des Lettres, de 1872 à 1885. Son ouvrage, sur l'ivrognerie à Milan, a été le point de départ d'ouvrages importants.

Sous l'inspiration du professeur Verga, le dit Institut Lombard des Sciences et des Lettres destina le *prix Cagnola* au meilleur travail sur l'ivrognerie en Italie, en comparaison avec les autres pays, en indiquant ses progrès, ses diverses formes, ses causes principales et les effets physiques et moraux en dérivant.

Le gagnant de ce concours fut le Docteur Eugenio Fazio, de l'Université de Naples. Son bel ouvrage intitulé « l'*Ivrognerie et ses formes* », de 400 pages, donne pour la première fois une statistique sur l'alcoolisme dans toute l'Italie. Vingt ans après, c'est-à-dire en 1894, il en republia la première partie, enrichie de nouvelles données, sous le titre de « l'*Alcoolisme en Italie* », dont nous avons cité la conclusion.

En 1890, l'éditeur Ermann Lœscher, de Turin, réunit en un beau volume de 500 pages, une série de onze conférences sur le vin, données à Turin, en janvier et février 1880. Les plus remarquables à notre point de vue sont celles du professeur A. Mosso sur *les effets physiologiques du vin ;* du professeur G. Bizzossero sur le *Vin et la Santé ;* de

Edmond de Amicis sur les *Effets physiologiques du vin* et celle du docteur Lombroso sur le *Vin dans le Crime*. Ce dernier publia encore en 1882, chez Flli Bocca, Turin, un travail sur « l'Alcoolisme aigu et chronique et les moyens de le prévenir. »

Le député *Napoléon Colajanni* publia « l'Alcoolisme, ses conséquences morales et ses causes », (1887, chez Gienotti, Catane). M. Albano, docteur en droit, éditait en 1888, à Turin, « l'Ivrognerie et la Responsabilité. »

Tito Berti a publié un petit ouvrage qui est plus populaire que les précédents, mais également peu lu, à sause de son titre « l'Alcoolisme ». L'auteur Piémontais reconnaît que l'abus des boissons est un vrai fléau pour la société. Quant au remède à appliquer au mal, ce serait celui du député Pantano : tout faire pour supprimer l'ignorance et la misère.

L'ouvrage le plus complet et le plus récent est celui d'Adolfo Zerboglio, professeur de droit à l'Université de Pise : l'*Alcoolisme*, étude à la fois sociale et juridique. (l'*Alcoolismo studio sociologico giuridico*, Torino Flli Bocca, 1892), dans lequel il donne un aperçu général de la question en Europe. La partie concernant l'Italie est bien condensée et complète et se termine par une étude juridique de la question. Sous ce même point de vue, il faut citer l'ouvrage de *Massimo Foschini* « l'*Uffriachezza e i suoi rapporti col diritto penale.* »

L'ouvrage le plus à la portée du peuple est certainement celui du Dr A. Pieraccini l'*Alcool et l'alcoolisme en général*, qui fait partie de la bibliothèque médico-populaire. Il ne coûte qu'un franc. (Milan, édit. F. Valiardi).

Un ouvrage d'un autre genre que les précédents et qui serait très populaire s'il n'était trop volumineux et d'un prix trop élevé, serait celui de Ranieri Gigliarelli, médecin militaire. Il est intitulé : *Bacchus, Souvenirs d'un médecin, Esquisses pathologiques*. (Città di Castello, édit. Lapi, 1881.)

Cette littérature, toute nouvelle sur l'alcoolisme, aussi bien que les discours prononcés au Parlement Italien au sujet de la taxe sur les alcools, et en particulier ceux des députés Pantano, Cardarelli, Bacelli et autres encore, présentent un ensemble de faits ne faisant ressortir que trop l'existence et le progrès de l'intempérance en Italie. Qu'a-t-on fait pour combattre ce fléau et en arrêter les tristes ravages ?

Sociétés de tempérance. — En 1863, le Docteur Luigi Chierici, frappé des progrès de l'intempérance autour de lui, fonda à Turin, la première société de tempérance. La personnalité du Dr Chierici, homme de talent et plein de cœur, aurait dû le faire réussir ; sa

NOTE : Nous nous en voudrions d'omettre, dans la nomenclature qui précède, le beau livre du Prof. Mantegazza sur le *Tableau de la Vie humaine* (Milan, 1871), où il parle avec compétence de l'Alcoolisme en général au point de vue psychologique. Il ne s'y occupe guère de l'Italie qu'il regardait comme indemne encore d'alcoolisme.

société ne fut pourtant que de courte durée, se bornant du reste simplement à recommander la modération. Elle n'en contribua pas moins à poser la question devant le peuple. En janvier 1879, une assemblée populaire vota l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée, approuvant l'initiative du Comité tendant à provoquer par des moyens légaux la répression de l'ivrognerie, invite le Comité à présenter au Gouvernement du Roi une pétition dans ce sens. »

Ce mouvement a sans doute contribué à l'adjonction dans le nouveau Code pénal des deux articles 488 et 489 pour la répression de l'ivrognerie.

Une société de tempérance a été fondée en 1882, à Milan, par le Chevalier Bisocchi sous le nom de *Patronato Centrale italiano di temperanza di Milano,* sous la présidence honoraire de leurs Excellences le Ministre de l'Agriculture et du Commerce et le Ministre de la Justice. Cette société qui existe encore, se contente d'encourager la modération en offrant des récompenses aussi bien à ceux de ses membres qui ont une bonne conduite et qui se sont corrigés de leur passion pour la boisson, qu'aux marchands de vin et de liqueurs qui refusent de servir à boire à leurs clients déjà pris de boisson, et même aux cordonniers qui travaillent le lundi et qui élèvent bien leurs enfants. Ce n'est guère qu'après des excès de boisson répétés qu'un membre est expulsé.

En 1896, cette Société avait mis au concours un ouvrage populaire pour combattre l'abus des boissons alcooliques, avec un prix de 1,000 francs pour la meilleure œuvre. Mais voici que nous lisons, au milieu des faits divers des journaux de Milan, en janvier dernier, un petit entrefilet annonçant que le concours n'aurait pas donné de résultats.

Amené par diverses circonstances à constater autour de nous les tristes effets des boissons alcooliques, nous proposâmes, dès 1892, de fonder la Ligue Italienne de Tempérance, avec trois catégories de membres : membres effectifs, abstinents absolus ; membres adhérents ; abstinents à l'égard des liqueurs alcooliques, mais pouvant faire un usage modéré de vin et de bière aux repas seulement, et membres honoraires. Nous donnâmes à cet effet diverses conférences à Gènes, à Turin, à Lucques et à Florence ; ces conférences sur un sujet tout nouveau causèrent une certaine surprise, mais se heurtèrent contre l'incrédulité des uns et l'indifférence des autres.

Ayant quitté Lucques pour Florence, le déplacement, puis une longue et grave maladie nous empêchèrent de poursuivre la lutte seul contre tous. Nos efforts ne paraissent pas toutefois avoir été vains et un jour favorable semble se lever : la *Lega Italiana di Temperanza* reprend un nouvel essor sous son nom actuel de *Lega Italiana antialcoolica* (Ligue antialcoolique Italienne). Elle compte actuellement 21 membres dont 16 sont membres effectifs, c'est-à-dire abstinents absolus, et 5

membres adhérents, soit abstinents de toutes boissons alcooliques obtenues par la distillation.

Un tel commencement peut paraître dérisoire, mais tout grand édifice commence par une première pierre posée et cette première pierre l'a été. Un contre-temps seul a empêché le Gouvernement Italien de se faire représenter à ce Congrès, ce qui nous eût été un grand encouragement, démontrant l'intérêt qu'il porte à toutes les questions sociales, comme à tout ce qui regarde le bien de la nation.

Le moment est donc venu, non de nous décourager, mais de faire plus, de faire mieux. L'expérience nous a prouvé qu'il ne suffit pas de tenir des conférences ici et là : l'impression qu'elles peuvent faire s'efface bien vite sous l'influence de l'habitude et des préjugés. Il faudrait pouvoir travailler, remuer l'opinion, l'obliger à s'occuper de nous, à nous lire, si elle ne veut pas nous entendre.

Outre des conférences plus nombreuses, tenus dans des locaux *neutres,* il faudrait écrire et répandre des traités, des opuscules sur la question, des feuillets simples, clairs, incisifs, que l'on pourrait distribuer au sortir des conférences et *surtout* avoir un journal, une *feuille mensuelle populaire*, pour faire connaître mieux et davantage nos principes et aussi pour instruire nos membres, les rendre plus aptes à la défense de nos principes et à l'attaque des abus, et pour nous les attacher de plus en plus.

Malheureusement cette propagande pour le bien ne se fait pas sans entraîner des frais relativement élevés et, si nous sommes riche en bonne volonté, nos ressources financières sont des plus réduites. Peut-être trouverons-nous des amis de la bonne cause disposés à nous aider à soutenir en Italie cette lutte, partout si difficile, mais qui l'est plus particulièrement dans un pays, qui ne se doute pas encore du danger qui le menace, du mal qui le travaille et qui élargit graduellement la plaie déjà si grande du paupérisme. Les hommes de science, se rendant compte du péril, ont jeté un premier cri d'alarme; aux hommes de cœur de nous aider maintenant à entreprendre en Italie cette nouvelle croisade contre cet ennemi terrible de notre Société actuelle, qui ne sera vaincu que par les efforts réunis du travail, de la science et de la foi.

J. Rochat.

APPENDICE

I

[1] *Nombre de restaurants, auberges, cafés, débits de vin et de liqueurs dans les diverses provinces du royaume* en 1884.

Provinces.	Proportion par 10.000 habitants.	Provinces.	
Piémont	48	Lazium	84
Lugurie	68	Abbruzze	57

« [1] L'alcoolisme » *Zerboglio.* Pag. 31.

Provinces.	Proportion par 10.000 habitants.	Provinces.	Proportion.
Lombardie	69	Pouille	48
Vénétie	61	Basilicate	41
Emilie	53	Calabre	53
Toscane	69	Sicile	52
Marche	55	Sardaigne	65
Umbrie	65		

II

Statistique des fous par frénose alcoolique dans les divers hôpitaux du royaume de 1874 à 1891. (*Zerboglio*. Pag. 35).

Années.	Nombre de fous.	Fous par alcoolisme.		
		Total.	Hommes.	Femmes.
1874	11.746	207	188	19
1877	15.173	359	314	45
1880	17.471	456	398	48
1883	19.448	582	533	49
1884	20.051	553	513	40
1885	22.282	561	523	38
1886	20.085	558	524	34
1887	19.873	595	549	46
1888	22.424	723	661	62
1891	23.554	771	706	65

III

Statistique des fous par frénose alcoolique dans les diverses provinces du royaume, 1874. (*Fazio*. Pag. 64).

Régions.	Nombre.			Proportion pour 100.		
	H.	F.	T.	H.	F.	T.
Piémont	13	1	14	1.91	0.18	1.13
Ligurie	30	3	33	10.60	1.23	6.27
Lombardie	39	5	44	3.13	0.39	1.76
Vénétie	46	1	47	8.04	0.16	
Emilie	18	3	21	2.00	0.32	4.03
Umbrie	3		3	3.33		1.15
Marche	18	4	22	3.91	1.20	2.77
Toscane	8		8	0.98		0.48
Latium	12	2	14	3.63	0.67	2.22
Napolitain	1		1	0.11		0.07
Total.	188	19	207	3.01	0.34	1.76

IV

Fous renfermés dans les diverses Maisons de Santé, de l'Etat ou privées, au 31 Décembre 1891

RÉGIONS	Frénose alcool.		Imbécillité		Idiotisme		Crétinisme		Manies diverses		TOTAL		TOTAL général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Piémont	64	10	72	40	30	28	12	9	331	330	1330	1224	2554
Vénétie	69	11	41	74	37	31	6	5	276	156	1307	1732	3039
Lombardie	152	9	142	114	102	65	15	12	414	434	2307	2065	4372
Emilie	110	8	145	125	33	38	—	1	311	326	1710	1513	3223
Toscane	49	1	101	69	43	37	—	—	249	308	1391	1300	2691
Rome	87	8	57	42	53	26	—	—	149	102	749	500	1249
Calabres	6	—	6	4	—	1	—	—	28	20	108	48	156
Abruze	3	—	1	1	2	8	2	1	55	41	81	61	142
Sicile	8	—	13	8	8	7	—	1	329	189	817	525	1342
Sardaigne	5	1	5	7	3	2	—	—	34	36	117	69	186
Dans le Royaume.	706	65	865	635	364	279	39	31	2827	2455	?	?	23554

Observations. — Dans les Molise et les Basilicate il n'y a pas d'hôpitaux de fous.

V

Nombre des ivrognes recueillis par la police, années 1881, 82, 84 et 1885.

(Distribution par régions en 1885).

Piémont	1217	Reporté	6971	Recueillis :			
Ligurie	450	Abbruzzes	67	En	1881	8089	ivrog.
Lombardie	1156	Campanie	673				
Vénétie	966	Pouilles	106	»	1882	9476	»
Emilie	877	Basilicate	7				
Toscane	1198	Calabres	87	»	1884	9362	»
Marches	8	Sicile	1025				
Ombrie	61	Sardaigne	168	»	1885	9104	»
Latium	1038						
A reporter	6971	Total	9104				

VI

Amendes pour ivresse dénoncées aux autorités dans les années 1890, 1891 et 1892.

Pour	1890	16.504
»	1891	16.382
»	1892	17.084

Répartition par région selon la moyenne annuelle de ces trois ans.

Région.	Chiffre.	Soit par 1000 hab.	Région.	Chiffre.	Soit par 1000 hab.
Piémont	2092	58.14	Campanie	1.334	38.99
Ligurie	1536	136.73	Basilicate	183	33.97
Lombardie	2030	57.28	Abbruzzes	645	65.50
Vénétie	2745	93.63	Pouilles	570	32.40
Toscane	728	54.71	Calabres	1.093	83.46
Emilie	1212	53.79	Sicile	399	12.14
Marches et Ombrie	553	35.57	Sardaigne	440	60.56
Latium	1049	107.28	Total	16.659	55.23 °/₀

(Bulletin de l'Institut International de Statistique. Tom. VII, 1894).

M. le Président : M. le Dr Grigorieff, de Saint-Pétersbourg, a envoyé un mémoire en russe sur la statistique de l'*Alcoolisme à Saint-Pétersbourg*. Ce mémoire est déposé sur le bureau.

[Le Comité de rédaction n'a pu insérer cet intéressant mémoire qui n'était pas rédigé dans une des langues autorisées par le Règlement ; il en donne le résumé suivant] :

L'auteur donne la statistique de la population et des débits de vins dans les 10 dernières années à Saint-Pétersbourg. Il en résulte que, pour 10,675 maisons, il existe 2,382 débits de vins. La proportion est de 4 pour 1, quelquefois 5 pour 1. La consommation de l'eau-de-vie de 40° est de 3 vedros par habitant, sans distinction de sexe ni d'âge. Si l'on compare la consommation totale de l'eau-de-vie de 40° au chiffre d'habitants de plus de 20 ans des deux sexes, on arrive à la proportion annuelle de 5 à 5 1/2 vedros par habitant. Le nombre annuel d'alcooliques des deux sexes soignés dans les hôpitaux de Saint-Pétersbourg est de 16,839, dont 671 morts. L'auteur remarque que tous ces chiffres ne sont qu'approximatifs puisqu'on n'a tenu compte que des alcooliques connus. Il faudrait y ajouter 1 alcoolique pour 20 habitants. A la fin du rapport, l'auteur donne la statistique des accidents mortels dus à l'état d'ivresse, et des suicidés. De 1884 à 1897, le nombre de ces derniers a monté de 162 à 459.

M. le Président dépose sur le bureau le rapport de M. le Dr Korowin sur l'*Alcoolisme en Russie*.

La Tempérance en Russie

PAR LE DOCTEUR ALEXANDRE KOROWIN

Je n'ai pas l'intention de donner un tableau complet de l'alcoolisme en Russie et des mesures répressives, parce que je ne dispose pas encore des matériaux nécessaires ; il n'y a pas longtemps en effet, que ce fléau appelle l'attention des hautes classes de la société russe. Il n'y a pas plus de 8 ans qu'on commença la lutte et le 7 du mois de janvier 1898, a eu lieu à St-Pétersbourg la première réunion de la commission pour étudier la question de l'alcoolisme et les mesures répressives, et préparer des lois pour la création d'hôpitaux alcooliques. Nous, Russes, nous venons de comprendre le fléau universel et nous organisons la lutte contre l'ennemi.

Notre expérience jusqu'ici est très modeste. Les boissons spiritueuses jouent un grand rôle dans la vie du peuple russe qui croit à leur utilité. Homme de science et ignorant, millionnaire et mendiant, boivent également volontiers de l'alcool. Les effets miraculeux des divers produits alcooliques ont eu jusqu'à présent un crédit sans limites non seulement dans le public mais encore parmi les médecins. Parmi 14 pays, la Russie occupe au sujet de la consommation des liqueurs fortes la place suivante : eau-de-vie à 40° (0,61 wedro), neuvième ; vins de raisin (0,15 wedro), huitième ; bière (0,29 wedro), treizième. Voici le prix de l'alcool consommé et comparé à d'autres produits industriels ; ces chiffres sont empruntés aux notes du Ministère des finances.

Impôts indirects (en roubles)

Années	Alcool	Tabac et allumettes		Sucre
1885	231.041.057=R	19.685.414=R		13.862.592=R
1886	236.889.780	20.190.410		18.527.785
1887	257.545.774	24.093.078		20.565.107
1888	264.985.435	28.127.374	2.712.410	19.446.615
1889	274.840.555	28.178.375	4.478.453	19.345.763
1890	268.239.325	27.767.558	4.720.682	21.629.305
1891	247.388.569	28.567.930	4.690.679	20.854.442
1892	268.934.375	29.475.540	5.163.021	27.702.636
1893	260.729.243	31.864.250	6.585.630	30.340.336
1894	297.385.711	32.564.822	7.526.727	41.228.270
1895	298.019.092	34.545.130	7.453.160	47.686.567

En 1895, 2127 usines distillaient l'eau-de-vie et transformaient en esprit de vin les produits suivants : grain, 38.939.830 poudes ; pomme de terre, 90.292.881 poudes. Au total 78.756.966 vedro d'eau-de-vie à 40°. La population consomma 64.885.676 vedro. La fabrication occupa 33.000 mains ouvrières, soit 32.451 hommes, 348 femmes, 201 enfants âgés de 15 ans. La distillation de l'eau-de-vie seule occupa 4569 hommes, 1837 femmes, 145 enfants. Il y avait en outre 5134 fabriques de poiré et de vin de raisin. La production occupa au total 17.657 mains ouvrières, soit 17.214 hommes, 271 femmes, 172 enfants qui utilisèrent leurs forces à fabriquer 2 millions de vedro de vin, contenant 40 °/₀ d'esprit de vin. — 1066 brasseries et 432 usines (hydromel) occupaient 10.618 hommes, 265 femmes et 32 enfants. Total : 39 millions de vedro de bière. En tout : 68.323 ouvriers. Total général de la population des fabriques = 1.406.775. Les chiffres statistiques obtenus en 1896, n'ont presque aucune différence en comparaison de 1895. Les données officielles pour les années 1897 et 1898, ne sont pas encore connues.

Passons maintenant au moment où les liqueurs fortes sont consommées par la population et produisent leurs effets inévitables dans la vie de chaque citoyen. Le gouvernement du district de Cherson, dans une statistique sur les ménages paysans, nous montre que les dépenses affectées à l'eau-de-vie, représentent 43, 37 et 13 °/₀ des dépenses affectées aux autres comestibles, selon la fortune du sujet. Plus le paysan est riche, plus il consomme d'eau-de-vie. Je peux affirmer d'après mes propres expériences que le plus petit ouvrier consomme pour 100 roubles d'eau-de-vie. Les personnes des hautes classes, en comprenant les médecins, les professeurs, les commerçants, dépensent bien plus, mais ça ne saute pas tant aux yeux. Jusqu'à présent, dans les conversations sur l'ivrognerie, on ne parlait que du bas peuple. Mais finalement, l'alcoolisme atteint beaucoup plus la bourgeoisie que le bas peuple. Les résultats de cette vérité m'occuperont plus loin.

Pour l'instant je citerai quelques exemples des funestes effets de l'alcool. De 1886 à 1897, 20.508 hommes et 2.534 femmes furent

traités dans les hôpitaux de Saint-Pétersbourg pour les alcooliques. Entre 6 à 15 ans on compte 41 enfants soignés pour la même cause. Nous lisons dans les notes des hôpitaux psychiatriques en Russie, que l'ivrognerie a altéré la raison chez les hommes dans 12,6 °/₀ des cas, chez les femmes dans 6,3 °/₀. Dans les établissements privés, 42 °/₀. Chaque jour, 130 personnes à Saint-Pétersbourg sont arrêtées pour cause d'ivrognerie scandaleuse. Ce qui fait annuellement 47.450 personnes.

Quant aux crimes des alcooliques en Russie, ils apparaissent clairement dans le tableau ci-dessous composé par le Dr F. Krol. Ce tableau statistique concerne les régions, où la consommation des liqueurs fortes peut être considérée comme minimum. (Période 1885 — 1894).

Notes du Palais de Justice de Kasan

Affaires jugées		Sacrilège	Incendie	Coups, offenses	Blessures graves	Meurtre involontaire Meurtre Blessures mortelles Tentative de meurtre	Vols, rapines brigandage	Viol	Injures	Parricide et abandon sans secours
Nombre général des affaires	3.226	128	220	1.087	295	629	309	77	301	180
Nombre de crimes commis par des alcooliques	1.377	81	70	387	132	338	217	40	112	—
°/₀ des crimes commis par des alcooliques	42.68°/₀	63.2°/₀	31.8°/₀	35.6°/₀	44.7°/₀	53.7°/₀	70.2°/₀	51.9°/₀	37.2°/₀	—

Notes présentées par le département de Médecine 1883-1892.

10,855 hommes sont morts en Russie de l'empoisonnement par l'alcool. — 217,030 hommes ont été traités pour le *delirium tremens* dans les hôpitaux et hors des hôpitaux.

Tableau des cadavres autopsiés par ordre des juges d'instruction pendant 26 ans (1870-1895)

En tout furent autopsiés 852 cadavres.

Empoisonnement par l'alcool	176
Maladies ayant pour cause l'ivrognerie	74
Ivrognes suicidés	84
Tués en état d'ivresse	46
Causes accidentelles en rapport avec l'ivrognerie	106
Quotité générale des morts en rapport avec l'alcoolisme	486

Proportion de la mortalité par l'alcoolisme..... 57 %

Enfin la mortalité pour cause d'empoisonnement par l'alcool apparaît dans le tableau suivant, y comprenant les cas accidentels (1870-1887, Russie Européenne) :

Dévorés par les bêtes sauvages.....	1,246	hommes
Tués par l'éclair (la foudre).....	9,009	
Brûlés.....	16,280	
Empoisonnés.....	18,000	
Gelés (*).....	22,150	
Suicidés (*).....	36,000	
Tués.....	51,200	
Morts de la goutte.....	85,200	
Noyés (*).....	124,000	

Si les chiffres statistiques donnés représentent un nombre immense, c'est à cause des alcooliques, dont le train de vie habituelle n'est qu'une existence misérable et désespérée. Mais le vice dont ils sont esclaves empêche nécessairement leur conscience de modifier cette misérable vie. Cependant le mal augmente de jour en jour et ses effets pernicieux menacent la vie de famille. C'est certainement dans la classe des ouvriers et des agriculteurs, qui n'ont pas une fortune particulière et dont le travail est peu rémunéré que l'alcoolisme est inné et accompagne l'homme toute sa vie, grâce aux conditions de ces classes peu fortunées qui sont les 7/8 de la population de la Russie.

Les causes sociales à mon avis sont : l'ignorance (sur 100 personnes, on compte sachant lire et écrire : Allemagne, 98; Suède et Norwège, 97 ; Suisse, 95 ; Etats-Unis, 92 ; Angleterre, 90 ; France, 85; Belgique, 77; Autriche, 52; Russie, 16); l'absence de plaisirs sains, l'absence d'établissements où l'on puisse passer le temps sans l'usage des liqueurs fortes, le manque de loisirs, la pauvreté du ménage, les habitudes innées, qui forcent à boire et enfin aucune influence des hautes classes où chacun reçoit la contagion du vice universel.

En somme, nous constatons une foule d'habitudes sauvages et bien tristes. Au port de St-Pétersbourg (1895), travaillaient quotidiennement 3-4 mille hommes. On a diminué le gain de ces hommes pour la valeur de 24,979 jours manqués = 24,979 roubles, en comptant la journée ouvrière à un rouble. Amendes pour l'ivrognerie 17,000 roubles. Ainsi la somme soustraite à cause de l'ivrognerie fait 41,979 roubles. Au carnaval (1899), dans un centre industriel, Orechowo-Louëwo

(*) Dans ces catégories, l'alcool ne joue pas le plus grand rôle.

(Gouvernement de Moscou, population 10,000 hommes), les ouvriers ont dépensé pendant 3-4 jours pour l'eau-de-vie, 25,000 roubles, de sorte que le chemin de fer avait à peine le temps de transporter les barriques d'eau-de-vie. De grandes maisons, en Sibérie surtout, se sont ruinées avec l'eau-de-vie et prises dans les filets des cabaretiers, travaillent exclusivement pour ces derniers. La misère, les dettes croissaient progressivement, les années de famine détruisaient les ménages déjà faibles. La misère grandissant, l'idée de la lutte naquit dans le peuple même.

Au commencement de l'année 1870, paraissent les premières mesures répressives des « sociétés villageoises », en vue de diminuer le droit de vendre le vin. Il faut remarquer que l'année de famine 1891-1892 agit favorablement sur le mouvement nouveau. Pendant la période 1892-1894, parurent 39,881 édits répressifs (64 °/₀ de plus que trois ans auparavant, où l'on n'avait édicté que 24,299 édits à ce sujet). Le fait suivant ne manque pas d'intérêt ; il eut lieu dans le gouvernement d'Olonetzk. Un paysan demanda la permission à la « société villageoise » d'ouvrir un cabaret et proposa pour le consentement 20 roubles. Alors un autre paysan proposa 40 roubles pour qu'on ne donnât pas le consentement demandé. Dans un autre village (1895), gouvèrnement de Wladimir, un paysan, Balaschoff, fut massacré devant l'hôtel de ville, parce qu'il protesta contre l'ouverture d'un cabaret dans son village. Les édits répressifs font leur chemin et en même temps nous voyons des résultats favorables. La partie intelligente des paysans commence à agir collectivement.

I. — LES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE

En 1889, naissent les premières sociétés de tempérance religieuses paroissiales. A un moment donné, nous comptons en Russie : 15 sociétés dans les villes, 140 sociétés religieuses paroissiales dans les villages, 1 société religieuse et 10 sociétés de tempérance dans les usines et fabriques. Outre cela, fonctionnent 35 sociétés de tempérance Estonnes, 10 sociétés lätischs et 10 sociétés finlandaises. Les sociétés religieuses (réunies dans la paroisse) ont une grande importance pour la raison suivante : 1° La permission d'ouvrir une société religieuse est bien facile à obtenir. 2° A cause d'une connaissance profonde des besoins quotidiens. 3° Parce que la religion en Russie a une grande influence sur les basses classes et le milieu obscur.

Les curés campagnards sont très proches de leurs fidèles et grâce à leur position et instruction ont une grande influence, de sorte que sans doute l'idée de la tempérance obtient une énorme popularité et une signification immense. 6 sociétés religieuses (paroissiales) s'établirent en 1889 ; 19 en 1890 ; 18 en 1891 ; 23 en 1892 ; 10 en 1893. Cependant les serviteurs de Dieu devraient avoir encore plus d'in-

fluence ; jusqu'à présent les curés ne sont pas à la tête de la grande formation antialcoolique, leur initiative est médiocre.

Ne devenant pas eux-mêmes abstinents, ils combattent avec leurs confrères l'abstention des liqueurs spiritueuses.

Ces circonstances et d'autres poussèrent l'illustre pédagogue S. Ratschinsky, grand connaisseur de la vie des prêtres, à publier sous forme de brochure (1899), toute une série de lettres adressées à la jeunesse ecclésiastique pour les engager à l'abstinence. Dans ces lettres, l'auteur rappelle au clergé son devoir, lui conseille d'abandonner sa boisson et de prêcher fréquemment sur la tempérance. Ensuite l'auteur ajoute : Les grands mots ne font pas les bonnes prédications, mais de simples paroles sincèrement adressées aux fidèles produisent des effets certains. Votre devoir est d'instruire, de donner l'éducation et de sauver l'âme de vos agneaux. Sauver son prochain de l'ivrognerie est déjà un grand bienfait. N'est-ce pas aussi une grande bénédiction, et pour le pasteur et pour les fidèles, que les serviteurs de Dieu donnent l'exemple d'une vie calme et d'un amour chrétien? De vous dépend cet idéal. Venez à l'aide ! Nos églises sont vides ! Un prêtre prêche dans une église vide quand les fidèles sont au cabaret pendant la messe.

Les sociétés religieuses de tempérance montrent les inconvénients de la consommation des liqueurs spiritueuses et rappellent les obligations religieuses. Chaque nouveau membre reçoit l'image du saint patron de la société de tempérance ou un crucifix, ensuite on chante un *Te Deum*.

Le § 20 des règlements de la société de tempérance du village « Tschigon » dit : « Quand l'idée te passe par la tête, si tu te sens obligé de prendre du vin, lis la prière *Pater noster* 33 fois (la vie terrestre de Jésus-Christ dura 33 ans) et cette prière dissipera la tentation du diable.

§ 28. Celui qui pendant l'année courante a été à la sainte messe moins de 12 fois (sans raisons sérieuses) est exclu de la société.

§ 29. Celui qui n'a pas été pendant l'année au moins une fois à la confession et à la sainte communion ne peut pas être conservé dans la société.

§ 30. Le prêtre qui prêche l'abstinence doit absolument lui-même abandonner les liqueurs fortes et s'inscrire dans une société de tempérance.

Le but est réglé ainsi : prêcher la tempérance en famille et hors de la famille ; prêcher la paix, l'amour du prochain, la religion, la modestie, empêcher les discordes et les querelles, prendre de bonnes habitudes, faire le bien de toutes les manières, s'abstenir des jurons, des chants immoraux, etc., etc. Certaines sociétés de tempérance défendent de fumer et de sentir le tabac.

La lutte contre l'alcoolisme n'est pas facile pour les prêtres. Bien souvent les prêtres reçoivent des injures des fidèles et constatent le manque de foi. Un curé a choisi comme tribune de ses « philippiques » les cabarets et là, au milieu des adorateurs ivres de « Bacchus » il prononçait ses sermons. — Pour engager le clergé entier à lutter contre l'ivrognerie, Notre Très Saint Synode (Journal religieux 1889, n° 34), dans un de ses édits, invite tous les prêtres à venir à l'aide du gouvernement et à lutter contre le joug universel, recommandant comme moyens : les sermons publics et l'exemple personnel.

Enfin le 2 mars 1890, « l'Académie ecclésiastique de St-Pétersbourg » organisa une société de tempérance dont le but est de préparer ses membres futurs — c'est-à-dire les prêtres et les diacres, — à l'abstinence et d'aider le peuple même, à s'élever suivant les règles de l'abstinence. — Moyens : propagande gratis de brochures religieuses et de biographies des saints et des révérends pères.

Les sociétés de tempérance organisées dans les villes n'ont pas un caractère aussi religieux, admettant parmi ses membres des personnes de différentes religions et ne touchant guère les questions religieuses et politiques pour éviter les discordes et laissant à chacun son point de vue. C'est pourquoi les sociétés de tempérance en ville disposent de nombreux moyens et de membres plus actifs. Ces sociétés furent organisées récemment à St-Pétersbourg, en 1890 ; à Odessa, en 1891 ; à Kasan, en 1892 ; à Ribinsk, en 1893 ; à Moscou, en 1895, etc. La plupart des membres sont ouvriers de fabrique, artisans, petits marchands, domestiques, etc., etc. Les personnes des hautes classes, à notre honte, y prennent part bien rarement ; leur rôle n'est pas grand et tout à fait passif, surtout à Moscou, dans le centre scientifique et industriel. Cependant le secours des hautes classes peut aider incomparablement au grand succès de la propagande de l'abstinence ; par exemple, grâce à l'influence du gouverneur général de St-Pétersbourg, le Comte Foll, la « Société de tempérance de St-Pétersbourg » fit abandonner à un grand nombre de paysans le cabaret chéri.

Un autre exemple. Dans une des villes du Wolga, la femme d'un médecin voulut organiser une société de tempérance. Les ennemis ne manquèrent pas de paraître. C'était la haute classe, ayant comme chef de l'opposition, le juge d'instruction. Les prêtres, voyant une telle opposition des hautes classes ne manquèrent pas de s'éclipser ; et ce n'est qu'après, quand le magistrat de la ville donna la permission d'organiser « les châteaux dans l'air », que les ennemis se transformèrent en amis. En un mot, quand l'opposition vient de la magistrature ou que l'on manque d'argent, alors on rencontre des obstacles qui sont difficiles à renverser.

Le programme d'action des sociétés en ville est très large. Il organise des boutiques de thé, des salles à manger, des asiles, des hôpitaux pour les alcooliques, des logis à très bon marché, des loge-

ments hygiéniques, des ateliers, des magasins de livres ; grâce à leurs soins paraissent des brochures antialcooliques et des journaux populaires ; il organise des cercles musicaux, des spectacles, des promenades et des conférences publiques, accompagnées et illustrées par des lanternes magiques ; grâce à leurs soins on connait les formes diverses de l'alcoolisme, les caisses d'épargne (banques économiques) en cas de pauvreté. Ces caisses fonctionnent de la manière suivante : subsides matériels, indication des logis à bas prix, chauffage, vêtements, souliers, comestibles pour les membres pauvres ; secours en cas de maladie, dépenses pour la cure des membres malades à l'hôpital, sommes d'argent réservées pour la famille du défunt ou en cas d'incapacité de travail. Grâce aux soins des sociétés de tempérance les membres qui ont besoin de travail pour vivre le trouvent immédiatement. Les membres eux-mêmes doivent s'abstenir de liqueurs fortes et ne doivent pas en offrir aux autres. La société de Saint-Pétersbourg a modifié quelques règles concernant l'abstinence, ne voulant pas accabler ses membres, et pensant que la consommation des liqueurs fortes *sans abus* n'empêcherait pas les intérêts de la société. Grâce à cette mesure on se réserverait plus de membres riches ou ayant une influence, comme magistrats. Voici les sociétés les plus actives : société de tempérance à Saint-Pétersbourg, à Kasan, à Moscou et à Sarapoul. En 1893, la société de tempérance de Pétersbourg (Population de Saint-Pétersbourg, 1.267.000) comptait parmi ses membres :

Clients des boutiques de thé.....	1.304.150	hommes
Auditeurs des entretiens religieux.....	29.750	—
— des conférences populaires.....	50.138	—
Public aux spectacles et promenades.....	87.000	—
— aux arbres de Noël et autres plaisirs..	3.800	—
Total.....	1.478.838	hommes

En 1894, la Société de Saint-Pétersbourg organisa un comité pour secourir les gens pauvres et pour connaître les suites fatales de l'alcoolisme pendant le choléra. Les notes de ce comité constatent des résultats très intéressants.

Le Gouverneur Général de Saint-Pétersbourg ordonna pendant la période de l'épidémie cholérique de fermer les brasseries et les cabarets les jours de fête ; et, à ces mêmes jours, la vente de l'eau-de-vie dans les restaurants était complètement défendue. Telles furent les suites de cette ordonnance : le nombre des artisans qui s'enivraient et commençaient à travailler le mardi fut de 3 — 4 °/₀. Auparavant il était de 50 à 80 °/₀ pour le lundi et de 30 — 40 °/₀ pour le mardi ; Sur 15.000 hommes rapatriés à leur domicile il n'y eut que deux ouvriers « qui furent transportés » par le chemin de fer aux frais de

l'État, pendant que l'année précédente 3.100 hommes avaient été transportés au compte de l'État. Comprenant les intérêts de la société de Saint-Pétersbourg les hautes classes s'intéressèrent à l'œuvre et, grâce à leurs soins, la société se développa librement.

En 1893, le chef du port, l'amiral Werchoffsky, proposa pour les conférences publiques de la société un local pouvant contenir 2000 personnes. L'année suivante l'amiral obtint du « ministère de la marine » une somme de 1000 roubles, pour construire une boutique de thé et une salle à manger auprès du port. En 1894, le général Stoudhinsky obtint du « ministère de la guerre » une somme de 1500 roubles pour organiser une boutique de thé aux usines de poudre. En 1897, la comtesse Panina offrit à la société une bibliothèque avec un grand nombre de livres, à condition que cette société entretiendrait la bibliothèque. Au mois de janvier 1898, la société organisa une exposition mobile comprenant la pédagogie et l'industrie. Enfin à présent on a l'intention d'organiser dans un lieu hors de la ville des logements à bon marché. Les dépenses primitives pour l'année 1898 formèrent une somme de 23.000 roubles.

« La ligue contre l'abus des liqueurs fortes » à Kasan (Kasan compte 130 mille habitants), fut organisée le 30 juillet 1892 et rayonne parmi les Tartares, nation consommant peu d'alcool. Parmi les membres très actifs se trouve une masse de personnes des hautes classes. Trois professeurs de l'université, le grand Archevêque de Kasan, le Gouverneur général — membres honoraires, orateurs de la société. Le public prend part activement à l'œuvre et de grosses sommes passent dans la caisse de la ligue. Actuellement le budget annuel représente une somme de 18.224 roubles. En 1896, on a décidé de réserver annuellement pour les membres futurs 1000 roubles, de sorte que dans dix ans les intérêts de ce capital pourront être distribués aux membres pauvres en cas de nécessité.

En 1898, dans les asiles de nuit de la société, il y eut 56.882 hommes payants et 1.292 hommes gratis. Les cafés et salles à manger ont distribué 56.775 dîners; dans ce compte 48.419 dîners gratis. Pendant l'année, la Société a donné de l'ouvrage pour 100 indigents. Celui qui est paresseux est privé des secours de la Société. Grâce à la Société 40 personnes ont été placées. Pour les enfants orphelins et vagabonds a été organisé un asile spécial. Les enfants de l'asile fréquentent l'école du dimanche gratis, apprennent les sciences et les arts industriels. En tout il y avait 20 enfants. Les étudiants de « l'académie religieuse » prennent part activement à toutes les conférences publiques et aux discussions scientifiques offertes aux clients de l'asile de nuit. Dans le gouvernement de Kasan la Société a organisé, suivant le désir des habitants, 46 sociétés privées. L'administration de ces dernières se compose de prêtres, de professeurs et des citoyens mêmes. Au mois de novembre 1898, la société a reçu de la « Société de la Croix-Rouge »,

à cause de la famine, 3000 roubles pour organiser des salles à manger gratis.

La première Société de tempérance à Moscou fut fondée le 25 avril 1895, par de simples ouvriers de fabrique, qui voulaient se distinguer par une bonne conduite. Les membres sont pour la plupart ouvriers de fabrique, artisans, petits commerçants, etc., etc. Il faut regretter que le nombre des personnes de la haute classe ne soit pas plus grand dans la lutte contre le fléau populaire. Moscou compte beaucoup d'établissements primaires et hautes écoles, beaucoup d'usines, de fabriques et d'ateliers industriels, mais la lutte contre l'alcoolisme, au point de vue scientifique, est très médiocre et presque nulle. De pareilles circonstances empêchent évidemment la marche en avant et 10 ou 15 personnes doivent porter sur leurs épaules ce qui touche à toute la nation. D'un côté le simple ouvrier tâche de s'instruire et de s'améliorer moralement, d'un autre côté l'homme riche et intelligent tourne le dos au progrès. En trois ans la société de Moscou a organisé 5 boutiques de thé, une caisse en cas de nécessité, des spectacles, des conférences, des bibliothèques populaires, un magasin de livres, un cercle musical et une école du dimanche gratis pour les membres. Il n'est pas sans intérêt de constater que les spectacles ont un succès colossal seulement chez les artisans et les petits commerçants. Les ouvriers de fabriques et la foule (gens simples) préfèrent les discussions religieuses. En général la lutte est lente et difficile, à chaque pas on rencontre des obstacles, cependant l'idée de l'abstinence est plus ferme chez les basses classes.

Le capital de la société est de près de 7 — 8 mille roubles.

La société de tempérance d'*Archangelsk* fut fondée le 9 août 1892. Son rayon embrasse tout notre pays Nord et les côtes de la mer Blanche. Le curateur de la société est le Gouverneur d'Archangelsk et les hautes classes y prennent part en travaillant énergiquement.

En 1896, au mois d'octobre, fût fondée à *Kieff* la société de tempérance « Sud-Occidentale ». Son président est un professeur des maladies mentales. Son rayon embrasse les gouvernements de Kieff, de Podolsk et de Wolinsk. Règles de la société : les membres ne sont pas obligés d'être complètement abstinents, mais leur train de vie doit être correct et plein de travail, ils doivent aussi autant que possible éviter la consommation des liqueurs fortes. L'hôtel de ville de Kieff a réservé son patronage à la société nouvelle.

En 1898, furent fondées des sociétés de tempérance à *Toula*, à Astrakhan et sur les côtes de la mer Caspienne.

Un fait réjouissant est l'organisation de sociétés de tempérance dans les fabriques et les usines. On trouve ici des logements confortables. Les moyens sont fournis par les directeurs des fabriques : dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, la fabrique de « Narva » ;

dans le gouvernement de Moscou, la fabrique de « Poliakoff » ; dans le gouvernement de Twer, la manufacture de « Twer ». Cette dernière société reçut 5000 roubles de la direction de la fabrique pour son organisation. Dans le gouvernement de Wiatka, l'usine « Wotkinsky » ; dans le gouvernement de « Perm », les usines de « Nigni-Tagilsk » et « Newiansk. »

En ce qui concerne l'activité des sociétés russes il faut remarquer que celles-ci n'existent que depuis dix ans et que leur propagande a pénétré même dans les coins lointains de Sibérie, où l'idée d'abstinence commence à faire son chemin. Les sociétés d'abstinence sont les fidèles amies des sciences et des règles morales et composent une atmosphère nouvelle et hygiénique, où le peuple simple commence à vivre par toutes les fibres de son âme, sans quoi l'idéal humain est impossible. Les sociétés de tempérance détruisent les barrières sociales, qui ont persisté depuis 35 ans après la proscription du servage (esclavage). Le peuple s'accoutume à considérer un homme intelligent non comme un « boyard », mais comme un simple mortel et le peuple estime les vérités de la science. Les sociétés de tempérance unissent le peuple et les hautes classes tendent la main à des frères qu'elles ignoraient auparavant.

L'extension des sociétés d'abstinence dans les villages est due aux « gens simples ». L'indifférence des hautes classes est une preuve que nos « meilleurs grands hommes » s'occupent peu des intérêts de la patrie chérie.

Les sociétés de tempérance nous prouvent évidemment que la population comprend le prix d'une existence intelligente et noble.

Le sort des sociétés de tempérance laissera une trace profonde dans l'histoire de la culture intellectuelle en Russie.

II. — MONOPOLE DE L'ALCOOL ET CURATELLES DE TEMPÉRANCE

L'Etat est venu en deuxième ligne dans la lutte contre l'abus de l'alcool. Poursuivant un but financier tout en voulant délivrer le peuple russe des chaînes de l'ivrognerie et des griffes des cabaretiers, et mettre une fin à la ruine universelle, l'Etat a développé le projet du *monopole de l'alcool.*

Malgré plus de dix lois répressives et une masse d'édits administratifs, suivant les paroles du ministre des finances, la force des cabaretiers restait indomptable.

Ils continuaient à empoisonner systématiquement les villageois et à démoraliser de toutes les manières. Le 1er janvier 1895, le monopole s'établit dans quatre gouvernements orientaux. Il s'établit ensuite peu à peu dans les autres gouvernements. Depuis le 1er janvier 1898, le monopole fonctionne déjà dans 35 gouvernements de la Russie Européenne.

Je ne tiens pas à faire la description en détail du monopole ; c'est le programme d'un travail à part.

Grâce au monopole, l'Etat joue le rôle d'un commissionnaire entre le producteur et le consommateur de l'alcool et n'est point intéressé à ce que le peuple à un moment donné consomme plus de liqueurs fortes.

Nous lisons dans la circulaire du ministère des finances : « S'il se forme un déficit dans les revenus de l'Etat, parce que la consommation de l'alcool diminue, la caisse de l'Etat s'enrichira par d'autres impôts directs ou indirects et en même temps les mœurs de la population deviendront bien meilleures et les ménages s'enrichiront. C'est pourquoi si la réforme entreprise diminue les revenus obtenus par la vente de l'alcool, si en même temps la population gagne en prospérité, alors un tel résultat de la réforme indique son plein succès ».

La production de l'esprit-de-vin est réglée de la manière suivante : On calcule auparavant quelle quantité d'alcool est nécessaire pour la consommation d'un département. Deux tiers de la quantité annuelle sont achetés dans les distilleries. Les prix sont indiqués chaque année par le Ministère des finances. Les usines de l'Etat rectifient l'esprit-de-vin acheté dans les distilleries privées. L'eau-de-vie est fabriquée avec de l'esprit-de-vin rectifié et contient 40 °/₀ d'alcool. Les liqueurs fortes et les ratafias sont fabriqués dans les distilleries privées mais l'esprit-de-vin rectifié doit être acheté à l'Etat. Ensuite pour vendre les liqueurs fortes il faut s'adresser à l'Etat et dans ces cas, ce dernier joue le rôle de commissionnaire. La bière, l'hydromel, le porter, l'ale et les vins fabriqués de raisins ne regardent pas l'Etat et peuvent être vendus sans commission suivant les anciennes lois. La vente en détail de l'esprit-de-vin, de l'eau-de-vie et des ratafias n'est admise que dans les magasins appartenant à l'Etat, nommés « boutiques de la couronne », et aussi dans les magasins privés par ordre de l'Etat. La dernière catégorie embrasse les restaurants, les buffets de chemins de fer, les magasins de comestibles et les épiceries. La vente en gros appartient exclusivement à l'Etat. La vente en cachette n'a pas sa raison d'être. Les boutiques de l'Etat vendent l'alcool en flacons avec le cachet de la couronne et il est défendu de boire dans les boutiques mêmes et d'avoir des tire-bouchons.

Chaque réforme atteint son but lorqu'elle trouve des employés fidèles. C'est pourquoi le Ministre des Finances rédigea la circulaire suivante : Les commis et les employés des boutiques de la couronne doivent être des gens instruits. Le commerce de l'Etat et l'utilité publique souffrent beaucoup des employés peu instruits et des personnes médiocres. C'est pourquoi les commis sont des gens d'une bonne conduite. La loi ancienne reste intacte, c'est-à-dire que les cabarets doivent être éloignés des églises, des palais, des usines. Les cabarets s'ouvrent et se ferment à l'heure indiquée par la loi, en même temps les « sociétés villageoises » peuvent obtenir la permission de fermer

tout à fait les cabarets, même ceux de la couronne. Il est défendu de vendre l'eau-de-vie à crédit ou d'engager des objets pour obtenir du vin ; il est défendu de vendre l'eau-de-vie aux gens évidemment ivres et aux enfants, et aussi aux personnes auxquelles le droit d'entrer dans un cabaret est défendu.

Pour mieux faire respecter les règles de la vente et pour conserver la moralité du peuple, le Ministère des Finances a organisé en même temps des *Curatelles de Tempérance*, chargées de veiller à l'hygiène et à la moralité du peuple ; ces patronages :

a) Inspectent la vente des liqueurs fortes.

b) Ils soutiennent la propagande : l'abus de l'alcool est malsain, ils cherchent des moyens pour que le peuple ne passe pas son temps aux cabarets, organisent dans ce but des conférences publiques, des discussions populaires, éditent des brochures expliquant tous les malheurs de l'abus de l'alcool, organisent des boutiques à thé, des bibliothèques etc.

c) Ils ont soin de l'organisation et de l'entretien des hôpitaux pour les alcooliques.

d) Ils aident l'Etat et les sociétés privées dans leurs efforts contre l'abus des boissons alcooliques.

Les fonctions des patronages sont remplies par des comités de gouvernement et de district, formés par des employés des ministères différents. Les personnes qui ont exprimé le désir d'y prendre part sont nommées « membres auxiliaires » et jouent un rôle passif.

Pour remplir les mandats des comités de district, en ce qui concerne la vente de l'alcool et la vente secrète, on élit des curateurs parmi les membres des comités ou les membres auxiliaires. Les moyens et les revenus des patronages sont tirés des sommes allouées par la couronne, des sacrifices privés, des revenus des boutiques de thé, des spectacles, etc. En 1895 l'Etat a alloué pour le patronage de Perme et pour 12 comités de districts, 63.600 roubles; pour le patronage de Samara et 7 comités, 59.700 roubles; pour Orenbourg et 5 comités, 30.700 roubles; pour Oufa et 6 comités, 46.000 roubles. Chaque comité de district reçut à peu près de 2.000 à 9.000 roubles, sommes en général insignifiantes. En 1895 le patronage de Perme comptait 1195 membres auxiliaires ; voici un tableau comparatif :

	Médecins et vétérinaires	Prêtres, diacres sacristains, (clergé en général)	Pédagogues	Paysans occupant au village une position estimée
Patronage de Perme 1195 1085 hommes, 110 femmes	37	196	148	114
Samara 599 386 hommes, 13 femmes	15 [1]	71	47	68

[1] Dans ce nombre il y a des pharmaciens.

Orenbourg 701 636 hommes, 65 femmes	14	70	60	60
Oufa 140 118 hommes, 22 femmes	10	36	16	4

Conséquences. — Maintenant il n'est pas sans intérêt d'étudier quelle influence cette immense réforme produisit dans la vie du peuple russe. Les patronages se groupent exclusivement auprès des boutiques de thé, dans les bibliothèques, etc. Cependant beaucoup de boutiques de thé, surtout dans les gouvernements orientaux, se sont fermées à cause du manque de revenus. Ce fait prouve que les patronages doivent avoir une connaissance plus profonde des conditions de la vie populaire, car les boutiques de thé poursuivant le but des clubs sont très nécessaires. Au sud, l'œuvre joue un plus grand rôle. Les « sociétés villageoises » cèdent des coins de terre gratis et sacrifient des sommes d'argent. Les conférences, les bibliothèques, les spectacles ont partout un grand succès, et sont entretenus par les hôtels de ville et par les hautes classes.

L'assemblée de district « Slawe-Serbe » a alloué pour l'organisation d'un auditoire populaire, 6.000 roubles. L'usine de machines de Partmann a donné 2.000 roubles. Impression générale : le peuple abandonne volontiers les cabarets et passe le temps avec plaisir dans les établissements où la vente des boissons spiritueuses est défendue. A la fête de Pâques, à Wilna, on ramasse quotidiennement 20 à 25 personnes ivres-mortes ; quand le monopole de l'alcool commença à fonctionner, pendant trois jours de Pâques, la police ramassa 8 personnes. Le 1er juillet 1897, au district Bichowsk (gouvernement de Mogileff) les paysans comptaient 31.883 roubles de dettes. Le 1er janvier 1898, les dettes tombèrent à 5,173 roubles. Les monts-de-piétés (on engageait même les machines à battre le blé) virent leur fin et les cabaretiers s'éclipsèrent peu à peu.

Le budget du peuple grandissant, les paysans et leurs femmes sont heureux de la réforme nouvelle et l'attendent avec impatience là où elle ne fonctionne pas encore. Sa mise en pratique comprend la question des maisons pour logements en commun et dans beaucoup d'endroits ces maisons sont déjà fondées. On a édifié plusieurs théâtres pour le peuple, des locaux populaires qui coûtent de 8.000 à 30.000 roubles. Mais souvent le manque d'argent empêche l'œuvre des patronages. Ainsi le comité du gouvernement de Samara reçut de l'Etat, l'année dernière, seulement 2.605 roubles au lieu de 11.600 roubles. Le projet d'hôpitaux pour les alcooliques dans certains endroits à cause du manque de moyens, reste en projet. Voici ce qu'on lit dans les notes du patronage de Cherson : « Touchant la question des hôpitaux spéciaux pour les alcooliques, nous croyons mieux faire en établissant des locaux populaires, car les hôpitaux sont plus nécessaires pour les autres malades. » Les alcooliques sont installés pour la plupart dans les hôpitaux de traitement et le patronage de Samara a pris à son

compte un lit à l'hôpital de la société d'abstinence de Kasan pour un alcoolique et payé 3.000 roubles. Le patronage de Stawropol a payé dans le même hôpital 1.000 roubles. Une grande autorité appartient au patronage de Saint-Pétersbourg dont le président est, par ordre de l'Empereur Nicolas II, le Grand-duc Oldenboursky. Dans le tableau suivant, nous voyons les changements survenus grâce au monopole de l'alcool.

	Saint-Pétersbourg		Villes du gouvernement de Saint-Pétersbourg		Villages du gouvernement de Saint-Pétersbourg		Total	
	1897	1896	1897	1896	1897	1896	1897	1896
Boutiques de l'Etat	—	321	—	73	—	261	—	655
Traktirs	659	251	231	51	296	31	1186	333
Buffets	166	166	53	53	28	28	247	247
Caves anglaises	937	422	139	37	11	2	1087	461
Caves anglaises (consommations hors de la cave)	14	12	—	—	—	—	14	12
Magasins d'eau-de-vie	19	—	9	—	—	—	28	—
Boutiques vente en chtoff (?)	14	—	—	—	—	—	14	—
Maisons à boire	180	—	—	—	—	—	180	—
Magasins de liqueurs fortes	—	—	32	—	158	—	190	—
Caves de vin russe	52	52	—	—	—	—	52	52
Brasseries	982	884	93	63	146	142	1221	
Vente en wedro	—	—	—	—	5	—	5	—
Vente en gros Bière, Porter et Hydromel	29	29	36	36	40	6	105	71
Vins russes Vente en gros	16	16	1	1	1	—	18	17
Total	3068	2153	594	314	685	470	4347	2937

Dans Pétersbourg seul, toute une armée de cabaretiers, 12.000 hommes, fermèrent leurs établissements. Ces gens restés sans affaires durent entreprendre quelque chose et ouvrirent des brasseries, des traktirs, des boutiques de thé, où ils tâchent de vendre de l'eau-de-vie en cachette, et les patronages pétitionnent pour faire fermer ces traktirs et ces brasseries, qui ont une mauvaise influence sur la population.

Ainsi, le monopole de l'alcool détruit l'industrie des cabaretiers, diminue le nombre des places où l'on vend le vin, s'occupe de la rectification de l'esprit de vin. Avant, le peuple buvait une eau-de-vie qui contenait 2 °/₀ — 3 °/₀ d'impuretés.

Le monopole s'occupe de l'instruction, des plaisirs sains et invente des moyens propres à éloigner le mal. Cette réforme, malgré son peu d'ancienneté oblige tout homme intelligent à l'estimer et à venir à la rencontre de ses intérêts.

Cette réforme fait l'honneur de notre pays et l'entreprise de l'Etat aide à l'éducation et à l'instruction populaire.

Dans sa note à Sa Majesté Impériale sur les dépenses pour l'année 1899, le Ministre des finances indique la bonne influence du monopole sur la moralité populaire, sur l'amélioration de la vie matérielle, ce qui peut être prouvé par l'augmentation des revenus de l'Etat et en même temps de la fortune publique. Ces faits ont été remarqués dans les quatre gouvernements orientaux pendant les années où la réforme a commencé à fonctionner. Les résultats financiers de la réforme sont excellents. Pendant les premiers trois ans, les revenus du fisc des impôts pour l'alcool furent de 18 millions et demi de plus que les années précédentes, quand fonctionnait l'ancien système d'accise. Les mêmes résultats ont été remarqués dans les autres gouvernements. On espère de grands succès de la réforme dans les gouvernements du Centre, où la réforme sera introduite en 1901 et non en 1902 comme il avait été décidé avant. Dans les gouvernements centraux et surtout dans le gouvernement de Moscou, l'ivrognerie règne avec tous ses attributs et son caractère ignoble et infiniment dégoûtant.

III. — HÔPITAUX POUR LES ALCOOLIQUES

Ces établissements, si l'on peut s'exprimer ainsi, datent d'hier. Actuellement on en compte trois. Le premier hôpital a été fondé en Finlande, par le docteur en médecine Fourvie, en 1890 et son organisation a eu lieu grâce à la société Finlandaise qui rassembla dans ce but 100.000 marcs. On paye 300 marcs pour une chambre commune, 600 marcs pour une chambre séparée par an. Mais dans ces conditions l'asile subit des pertes. Autrefois il y avait 35 malades dont la moitié gratis et ceux qui payaient ne versaient pas exactement. Les sommes payées diminuent et maintenant il n'y a plus que 9 malades. En 8 ans, il y a eu 148 personnes dont 40 °/₀ sont guéries. Autrefois, la cure durait 2 à 3 ans ; maintenant la cure ne dure pas plus d'un an. Si l'hôpital de Fourvie n'obtient pas des subsides de l'État, il sera obligé de fermer.

Le deuxième hôpital a été fondé à Kasan par la société de tempérance, le 26 mars 1896 ; personnel, 12 malades. Les malades se divisent en ceux qui payent et ceux qui sont traités gratis. 1re classe paye 75 roubles par mois ; 2e classe, 30 roubles et 3e classe, 10 roubles par mois. Le manque de subsides empêche de mener l'affaire d'une manière désirable. Le tant pour cent des guéris ne peut pas être indiqué, parce

que l'on ne correspond pas avec les personnes qui ont quitté l'hôpital. Jusqu'à présent 91 personnes ont été traitées.

Le troisième hôpital a été fondé le 30 avril 1898 dans le village « De tous les Saints, » (six lieues de Moscou), par le docteur en médecine Alexandre Michel Korowin, grâce à son initiative et à son propre capital. L'hôpital est construit suivant toutes les règles de la science et de la technique. L'hôpital a une section spéciale pour les douches et les bains, un cabinet électrique, un atelier (menuiserie et reliure, etc.), une salle de gymnastique. Eclairage électrique. Chauffage à vapeur central et ventilation suivant les dernières règles de la technique. La colonie occupe 15 1/2 dessiatines (dessiat = 2400 sagènes carrés) On paye de 125 à 275 roubles par mois. Le directeur Korowin avec sa famille, demeure dans l'hôpital même et le train de vie porte un caractère de famille. L'hôpital est construit pour 10 malades et son organisation a coûté 200.000 roubles.

La société de tempérance de St-Pétersbourg a le projet de construire son propre hôpital, dont les règlements ont été admis par l'Etat le 18 novembre 1895. Mais le manque de moyens ne permet pas encore d'accomplir le projet.

Les hôpitaux d'alcooliques sont destinés seulement aux hommes et on y entre volontairement. La société évangélique de St-Pétersbourg a fondé un asile pour les alcooliques grâce à l'initiative du pasteur A. Massing. Il se trouve auprès de St-Pétersbourg, en Finlande, à 10 lieues de la station « Ferjoka ». Les moyens de la cure sont le travail et la prière. Chambre séparée, 50 roubles par mois; chambre commune 25 roubles.

IV. — ACTIVITÉ DES DISTRICTS

Touchant la question de l'alcoolisme dans les gouvernements de St-Pétersbourg, de la « Nouvelle Ladoga » et dans le gouvernement de Moscou: les assemblées du gouvernement de Moscou ont expliqué que les mauvaises suites de l'alcoolisme peuvent être étudiées grâce à une enquête faite auprès des sociétés médicales des districts. Cette enquête est nulle jusqu'à présent à l'exception de quelques médecins isolés.

V. — ACTIVITÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Dans l'armée et dans la flotte, la question de l'alcoolisme est née avant d'attirer l'attention des pouvoirs civils. Ici, il faut remarquer que d'année en année le choix des recrues se fait plus facilement. Il est question aussi de priver les soldats dans l'armée et dans la flotte de la ration d'eau-de-vie. A cet égard, le docteur en médecine Zuëff, ayant une pratique de 15 ans dans l'armée, affirme que les manœuvres et les

mobilisations ont bien plus de succès même dans les climats mauvais, quand les soldats ne reçoivent pas la ration habituelle. L'opinion du docteur Zuëff est soutenue par d'autres médecins compétents. Au mois de mars 1899, nous lisons dans le rapport de Son Altesse Impériale le Grand Duc Chef des troupes de St-Pétersbourg : « Les informations faites sur mon ordre prouvent que les liqueurs spiritueuses font le principal objet de commerce des magasins militaires, dont les revenus atteignent 20 pour cent. Puis viennent les matériaux comestibles et enfin les objets de ménage. Cette vente de vin dans les magasins militaires ne peut pas être d'accord avec la santé du soldat et son amélioration morale, et les magasins sont des établissements qui n'atteignent pas leur but. L'Etat, dans l'intérêt du peuple, organise des patronages contre l'abus des boissons, organise le monopole de l'alcool, ferme les cabarets et les brasseries auprès des casernes. C'est pourquoi sur mon ordre, la vente de vins dans les magasins militaires est défendue. Les commandants de l'artillerie, des sapeurs et des brigades de St-Pétersbourg et d'Archangelsk auront soin de faire cesser la vente de l'eau-de-vie dans les magasins militaires sans autre condition. Je rappelle que le but du magasin militaire est de donner au soldat la faculté d'acheter les objets de première nécessité à bas prix et de lui donner, pendant le temps libre, des distractions saines (boutique de thé, journaux, brochures). Le bon marché et un petit revenu doivent suffire pour l'entretien et la remonte du magasin. Cet ordre doit être exécuté le plus sévèrement. Il est défendu aussi à toute personne privée de louer un magasin militaire. »

VI. — ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES

Il a fallu beaucoup de temps pour que les discussions pour et contre la consommation de l'alcool amènent quelque solution; chaque partie défendait son opinion en présentant des preuves plus ou moins solides. Cependant il fallait une réponse scientifique ferme sur l'effet des petites et des grandes doses d'alcool. On trouva la solution en organisant une commission qui devait s'occuper de la question de l'alcoolisme et des mesures propres à lutter contre le mal et pour élaborer des règlements d'asiles alcooliques (société russe pour la sauvegarde de l'hygiène publique). La commission commença à fonctionner au mois de mai 1895. La première assemblée a eu lieu le 7 janvier 1898, sans retentissement, tant on s'intéressait peu à cette commission. Dans les rangs de la commission figure toute une série de physiologistes spécialistes, de docteurs pour les maladies des nerfs, de neuropathologistes, de juristes et de financiers. Le nombre de tous les membres est de 100. Les sociétés psychiatriques de St-Pétersbourg, de Kasan et la société juridique de St-Pétersbourg promirent leurs concours. Des rapports sérieux et détaillés pro-

voquèrent un vif échange d'opinions et les travaux de la commission parurent en volume à part, que l'on va traduire en français. La commission de l'Université de Moscou organisa en 1895 une société de neuropathologistes, en vue de rédiger des règlements concernant les hôpitaux pour les alcooliques et la construction de ces hôpitaux en projet à Moscou. Mais grâce aux préjugés populaires, l'affaire reste inaccomplie à cause du manque de ressources.

VII. — LITTÉRATURE RUSSE CONSACRÉE A L'ALCOOLISME

La littérature scientifique des derniers huit ans a gagné rapidement en quantité et en qualité ; auparavant on étudiait principalement les effets de l'alcoolisme sans rapports directs avec l'alcoolisme. Ce système est changé depuis 1895. A cette époque paraissent les rapports des Drs L. Minor[1] et A. Korowin, *a*) organisation des hôpitaux pour les alcooliques en Russie ; *b*) lutte de la société contre l'abus de l'alcool et le rapport du Dr C. Danillo en 1895 sur la cure de l'alcoolisme dans des établissements spéciaux. Les lacunes de la littérature antialcoolique, grâce aux travaux étrangers, traduits en russe, se comblent et bientôt paraissent des travaux russes originaux, les voici :

1887. Dissertation S. Korssakoff. « De la paralysie alcoolique » ; 1889. Dissertation A. Mogilianski. « Matériaux pour la diététique de l'alcool » ; 1895. Dissertation N. Koulbin. « L'alcoolisme et l'influence de l'empoisonnement chronique sur les animaux » ; 1896. Dissertation M. Kolpakoff. « Questions relatives à l'alcoolisme à St-Pétersbourg » ; 1897. Dissertation T. Krol. « L'influence de l'alcool sur les maladies, la mortalité et les crimes » ; 1898. Dissertation R. Kiparsky. « Influence de l'empoisonnement chronique sur la cure des plaies » ; 1898. Dissertation K. Weinar. « Effet de l'alcool sur les maladies du cerveau ». Toutes ces dissertations sont éditées par l'Académie militaire de médecine à St-Pétersbourg. Dans les journaux de médecine on trouve beaucoup de mémoires sur les questions qui nous intéressent.

La littérature populaire croît d'année en année ; autrefois ces matériaux n'avaient pas un caractère scientifique. Maintenant nous comptons une masse d'éditions sérieuses, par exemple : Professeur I. Dogel : « Les boissons spiritueuses sont la cause d'une quantité de maladies » (1896). — I. Dogel, « La vie, le vin et la mort » (1888). — I. Sikorsky, « L'alcoolisme et le commerce du vin » (1897). — Dr A. Korowin, « Conséquences de l'alcoolisme et la lutte contre l'abus des boissons » (1895). — Dr P. Aliexeff, « L'ivrognerie » (1896). — S. Ratschinsky, « Lettres de tempérance à la jeunesse » (1899). — Dr R. Koppé « Affaiblissement alcoolique » (1894). — L. Zolotarsky, « Les étudiants

[1] En 1887, L. Minor avait écrit un traité sur la cure des alcooliques dans des établissements spéciaux.

et l'ivrognerie » (1898). — Professeur F. Erismann, « L'école dans la lutte contre l'ivrognerie ». — Editions populaires : Comte L. Tolstoï, « A Dieu, à Mamon ou au veau d'or » (1895). — Dr P. Aliexeff, « Le vin et la santé » (1898). — Dr P. Alexieff, « Comment guérir le malheur d'à présent » (1890). — Curé D. Boulgakowsky, « De quelle manière abandonner le vin » (1898). — Dr A. Korowin, « Pourquoi avons-nous besoin des sociétés de tempérance ? » (1897). — Prêtre V. Michaïlovsky, « Lettres aux amis de l''abstinence » (1890). — Trois journaux spéciaux : « Gazette de tempérance » (parue en 1894), éditeur Dr N. Grigorieff, — « l'Abstinence populaire », éditeur, société d'abstinence de Kassan (1898). — « Le Bienfaiteur » (1896), même éditeur. — Curé D. Boulgakovsky, « Echo ». Album populaire ; les suites de l'alcoolisme sont représentées par 19 illustrations. Il faut cependant avouer que l'intérêt pour la littérature antialcoolique n'existe pas ; le public s'en occupe peu et une lecture aussi savante le fatigue ; les principaux éditeurs sont : les sociétés de tempérance de St-Pétersbourg, de Kassan, d'Odessa et la ligue contre l'abus des boissons fortes de Koursk.

VIII. — ACTIVITÉ PRIVÉE

Elle est peu développée ; la plupart préfèrent agir avec d'autres formant des sociétés. Le Comte Tolstoï, l'illustre poète russe, mène depuis longtemps la guerre contre l'alcoolisme grâce à ses ouvrages littéraires : « Le premier distillateur », « Dans quel but les hommes s'empoisonnent », « A Dieu, à Mamon ou au veau d'or ». En 1899, le 12 janvier, jour de l'anniversaire de l'Université de Moscou, Tolstoï adressa une lettre aux ex-étudiants, où il conseillait aux hommes intelligents de ne pas fêter l'anniversaire de l'Université (l'Université de Moscou est la plus ancienne en Russie) en se livrant à l'ivrognerie. « Il est horrible d'avouer que les gens intelligents, les gens de la haute classe, ne trouvent pas une autre manière de fêter le jour du progrès, si ce n'est pendant plusieurs heures, en mangeant, buvant, fumant et en débitant des non sens. Ces gens-là passant le temps dans une ivrognerie ignoble, se réjouissent et plaignent les ignorants. C'est honteux et mal élevé. » — S. Ratschinsky, ex-professeur de botanique à l'Université de Moscou, abandonna la science pour devenir professeur dans une école villageoise. Il organisa auprès de son château « Fatervo » une société de tempérance et emploie toutes ses forces à accroître le nombre des abstinents.

Le prêtre S. Permsky a fondé à 30 lieues de Moscou une société de tempérance religieuse nommée « de St-Serge = Nachabino = Bankoff ». Les moyens utilisés par ce prêtre sont très originaux. Il guérit l'ivrognerie. Des milliers d'alcooliques perdus accourent, de toutes les contrées, au village Nachabino, pour se guérir de la passion fatale.

Chaque mois le village est fréquenté par 6000 personnes. La cure a

un caractère religieux. Avant tout on chante un *Te Deum*, on embrasse l'évangile et le saint crucifix et on jure, à moins d'être damné, d'abandonner le vin pour 3 — 12 mois. Ensuite on s'inscrit comme membre de la société. Un autre curé, qui demeure au gouvernement de Toula a un succès non moins grand. Un asile pour les alcooliques se trouve au monastère (couvent) de Walaam, situé dans une île déserte. Les alcooliques ici mènent un train de vie ascétique et travaillent comme les autres moines. Enfin toutes les sectes (non orthodoxes), par exemple les « chtoundistes », « les combattants pour le saint Esprit » par leurs maximes religieuses sont abstinents. Leur tempérance absolue donne un bon exemple à leurs confrères orthodoxes, qui abandonnent peu à peu leurs habitudes de boire. « Il est clair comme le jour, s'écrie saint Ratschinsky, que l'étendard doit être arraché des mains de l'ennemi et que le prestige de la religion orthodoxe doit être proclamé en principe.

IX. — ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS ET DES PERSONNAGES SANS RAPPORT DIRECT AVEC L'ALCOOLISME

1° Commission des conférences populaires du dimanche à Moscou. Pendant la première période 1896 — 1897 la commission organisa dans le gouvernement de Moscou et dans les autres 1.999 conférences populaires qui furent fréquentées par 359.468 auditeurs. 2° Une commission du musée pédagogique des sciences techniques pour le peuple fonctionne à Saint-Pétersbourg. 3° Commission des conférences populaires de médecine à Kieff (société de docteurs en médecine). 4° La société Slave à Odessa a construit un local populaire contenant 1000 personnes ; cette salle a coûté 91.565 roubles. La société Slave a construit beaucoup de salles dans les autres villes. Les conférences populaires sont organisées pour la plupart ou par des sociétés spéciales ou, dans les villages, par les curés.

La société « Néva » pour l'organisation de distractions populaires fonctionne auprès de Saint-Pétersbourg et à la chaussée de « Schlisselbourg », parmi les fabriques et les usines. Cette société a été fondée en 1885, 9 septembre, par des fabricants afin de donner aux ouvriers des distractions à bon marché, morales et sobres. On organise des promenades pour les enfants d'un certain âge, des spectacles, des chœurs d'amateurs, des bibliothèques. Pendant dix ans 1885 — 1895 — 767.944 personnes âgées et 84.402 enfants fréquentèrent les établissements de la société. Pendant ces dix ans il n'y eut pas une fois un cas de désordres, et la police n'a pas eu à intervenir. En 1898, 150 fabricants et la société « Neva » ont construit un « club populaire » qui a coûté 150 mille roubles. En 1894, le budget s'élevait à 37.032 roubles. Le 2 juin 1895, grâce aux soins des fabricants fut fondée auprès de Saint-Pétersbourg « la so-

ciété de Wiborg pour l'organisation des distractions populaires ». En 1897, le 22 décembre fut fondée la société « des distractions populaires » à Moscou. A présent la société organise des conférences populaires accompagnées de lanterne magique, de musique, de chant. En 1898, l'hôtel de ville de Moscou fonda une commission, ayant pour but de donner à la classe ouvrière des distractions saines. On ne peut passer sous silence l'activité utile des sociétés de Charkoff, de Saint-Pétersbourg et de Moscou, ayant pour but la propagande de l'instruction populaire et l'organisation de bibliothèques dans les villages.

On attend bientôt l'organisation d'une société très sympathique « société de Moscou pour améliorer le sort de la femme ». Nous lisons dans le 1er § des statuts : « La société a pour but de lutter contre l'immoralité et contre l'alcoolisme chez la femme ». Il en est bien temps. Partout les femmes alcooliques se trouvent au dernier plan, oubliées dans l'ombre. Le patronage du district de « Oufa » proposa « une société pour la consommation modérée de l'alcool ». L'Etat refusa, car le monopole de la couronne tâche de pousser le peuple vers « une consommation « hygiénique » (?) de l'alcool. »

« La société des salles à manger bon marché à Saint-Pétersbourg » entretient le théâtre populaire à « l'île Wassilievsky » (faubourg de Saint-Pétersbourg). Il y a aussi des cercles privés, formés de prêtres, de magistrats de district, de bienfaiteurs, qui organisent des boutiques à thé avec lectures, afin d'arracher le peuple du cabaret.

X. — OBSTACLES AUX PROGRÈS DE L'ABSTINENCE EN RUSSIE

A l'issue de mon mémoire je nommerai les motifs principaux qui empêchent pour l'*abstinence* un mouvement *rapide* dans notre patrie. Les obstacles proviennent d'un côté de l'Etat, d'un autre côté de la société.

Obstacles de la première série.

a) La force de l'alcool, que contient l'eau-de-vie à 40 %, réglée par le monopole d'Etat. La commission, chargée d'étudier la question de l'alcoolisme, ayant jugée la question au point de vue physiologique, avait décidé de diminuer la force de l'eau-de-vie à 30 %.

b) L'insuffisance des sommes allouées aux patronages des districts ne permet pas à ces derniers de fonctionner librement, et pourtant les revenus de l'Etat atteignent des centaines de millions. Il est à désirer qu'on dépense pour la lutte contre l'alcoolisme une certaine somme (10 %) comme cela se fait en Suisse. Mais à cause de la nouveauté de la réforme (monopole) il est encore difficile de régler un pourcentage certain.

c) Il faut modifier le nombre des personnes qui sont membres des patronages contre l'abus des liqueurs spiritueuses et étudier plus pro-

fondément les conditions de vie de certains gouvernements. Jusqu'à présent les membres des patronages s'occupent de la lutte seulement pendant leurs loisirs et n'ont pas de devoirs obligatoires désignés par l'Etat. En donnant plus de droits aux membres des patronages et en élargissant leurs fonctions, on obtiendrait plus d'adhésions parmi les habitants d'une certaine contrée. Il ne faut pas oublier que les membres de chaque patronage travaillent gratis, sacrifiant leurs loisirs, qu'ils auraient destinés au repos. On a en projet maintenant de donner des appointements à certains membres afin de rendre leurs fonctions obligatoires.

d) Les procédures longues et inutiles, qui sont nécessaires pour obtenir la permission d'ouvrir une boutique à thé ou une bibliothèque empêchent l'initiative.

Le choix des livres et des brochures, admis dans les bibliothèques populaires est trop limité. Voici des faits assez curieux : pour recevoir dans une bibliothèque les journaux « Gazette d'agriculture », « Journal de bienfaisance », il faut obtenir chaque fois une permission spéciale.

La presse et la population demandent depuis longtemps que le Ministère édite un catalogue des livres et des journaux défendus. Toutes les autres éditions, de cette manière-là, pourraient être reçues par la bibliothèque sans demander chaque fois la permission. De fait il existe un tel catalogue mais très incomplet.

e) Supprimer l'exclusion de la jeunesse ; il est dit : « Ne peuvent être membres des sociétés les enfants, les élèves de toutes les écoles et établissements, les soldats et les cadets, ceux qui ont été condamnés, les propriétaires des distilleries et des brasseries et les marchands de vins en général. » L'expérience de l'Angleterre, de la Belgique et de la Suisse, montre qu'il faut commencer à lutter contre l'ennemi, dès la jeunesse, qui, ici, est le centre du mouvement antialcoolique ; que l'école doit absolument prendre part à la lutte pour atteindre le but. Il ne faut pas laisser la jeunesse non armée contre l'ennemi et contre les séductions innombrables de l'alcool. Il faut lui défendre de fréquenter les brasseries, les tractirs (restaurants) et d'autres repaires de l'ivrognerie. Il faut permettre à la jeunesse de prendre part au mouvement qui sauvera son corps et son âme.

Il arrive souvent que même un homme âgé ne sait que faire dans ce gouffre de l'ivrognerie et a besoin de secours Les personnes âgées chargent d'un grand péché leur conscience en abandonnant les enfants et en leur permettant de boire, et quand les enfants grandissent les parents eux-mêmes doivent commencer la guerre. A mesure que les portes du cabaret s'ouvrent pour les enfants, il faut ouvrir encore plus les portes des sociétés de tempérance !

Les préjugés publics ne sont pas moins dangereux. Les hommes instruits comme les ignorants ne comprennent pas souvent la signification du mouvement antialcoolique en Russie, c'est pourquoi l'on constate si peu d'entrain pour préparer le triomphe de la tempérance.

Ensuite le public regarde les abstinents comme des fanatiques ; la presse a le devoir de changer peu à peu l'opinion et de pousser à l'étude de phénomènes peu compris auparavant. Cette absence d'activité, cette inertie, la crainte d'abandonner ses habitudes de boire paralysent la faculté d'organisation de mesures générales dans le but désiré.

f) A l'absence chez les ouvriers de l'idée de travailler pour le bien commun. Souvent les intérêts personnels sont au premier plan, des malentendus naissent — tout cela sans doute empêche le mouvement de grandir. Cela se remarque et dans les sociétés de tempérance et dans les patronages.

Voici ce qu'on lit dans la correspondance du gouvernement de Kieff : Il est nécessaire de régler les rapports entre les patronages des districts et les membres auxiliaires, afin d'empêcher les malentendus naissant de préoccupations personnelles. Il est difficile de compter qu'une règlementation officielle empêchera de pareils malentendus entre les diverses catégories de membres réunis par leur seule bonne volonté. Notre population n'est pas assez civilisée pour sacrifier des intérêts personnels au principe général.

g) La femme intelligente russe ne prend nul souci de sauver ses sœurs et ses frères. Et cependant son activité serait récompensée cent fois et personne ne peut remplacer la femme ni dans la famille ni dans la société. Combien de femmes périssent par l'alcool, ne trouvant pas la main secourable d'une autre femme.

Ainsi naquit le mouvement de tempérance en Russie en vue de relever le niveau des forces morales et physiques de notre bon et brave peuple Russe.

M. le Président donne la parole à M. Kiaer, représentant de la Norwège, pour son rapport sur *l'alcoolisme en Norwège*.

L'alcoolisme en Norwège

PAR M. KIAER

MESDAMES, MESSIEURS,

En ce qui concerne l'alcoolisme en Norwège, il y a lieu de distinguer deux périodes très différentes, l'une de 1816 jusqu'à 1840 environ, et l'autre depuis cette époque jusqu'à nos jours. La première période se caractérise par une liberté presque absolue quant à la fabrication et au commerce des boissons alcooliques. Effrayé des résultats funestes de ce régime, notre peuple a changé d'attitude surtout en ce qui concerne celle d'entre ces boissons qui est la plus

dangereuse : l'eau-de-vie. A partir de l'an 1845, notre législation a prescrit des mesures de plus en plus restrictives et les impôts sur la fabrication et sur le débit des boissons alcooliques ont été successivement haussés. En même temps il s'est formé plusieurs sociétés de tempérance et surtout d'abstinence avec des sections dans presque chaque commune du pays, qui ont travaillé et qui travaillent toujours avec une activité vigoureuse.

Quels ont été les résultats de cette action persévérante, pendant plus d'un demi-siècle, tant des pouvoirs législatifs que des hommes et des femmes intéressés et — il faut le bien remarquer — aussi de toutes les autres forces qui, d'une manière directe ou indirecte, ont contribué au développement moral de la société ?

D'abord on a pu constater un changement considérable dans la manière dont on envisage l'ivrognerie qui est, de nos jours, contemplée généralement comme une grande honte. Tandis qu'autrefois il n'était pas considéré comme une honte de se montrer ivre même dans la société dite bonne; le jugement d'un tel excès est aujourd'hui très sévère. Autrefois, dans un dîner de cérémonie, vous n'étiez pas considéré comme ayant rempli votre devoir d'hôte, s'il n'y avait un ou deux des invités visiblement accablés par l'abondance des boissons fortes. Cet état déplorable de mœurs était très bien connu de nos aïeux, mais il est aujourd'hui banni de la société.

Il existe du reste chez nous, une loi qui déclare le fait de se montrer en public visiblement ivre, comme passible de contravention ou d'amende.

Par suite de l'activité des sociétés d'abstinence, il y a de nos jours un grand nombre de personnes qui s'abstiennent complètement de l'usage des boissons alcooliques de toute espèce ; et ce nombre s'est accru beaucoup. En 1875 on n'en comptait qu'entre 6000 et 7000 ; en 1884 dans la plus grande ligue, la ligue norwégienne d'abstinence totale, on en comptait 35.000 ; en 1888, 95.000 et à la fin de 1897, 136.562, (53.405 hommes, 57.885 femmes et 25.272 enfants au-dessous de 15 ans). En y ajoutant les autres ligues de tempérance on obtient un total en nombre de 170.000 abstinents, parmi lesquels environ 136.000 adultes, ce qui fait 11 pour cent de la population adulte.

Quant à la consommation de l'*eau-de-vie* on comptait en 1833, par habitant, 16 litres calculés à 50 pour cent d'alcool pur ; en 1843, 10 litres ; pendant la période quiquennale, de 1851 à 1855, 6 litres 3 ; quarante ans après, c'est-à-dire de 1891 à 1895, 3 litres 55 ; enfin pendant les années 1896, 1897 et 1898, 2 litres 1/3, ce qui place la Norwège, à côté de la Finlande et le Canada, parmi les pays qui consomment le moins d'eau-de-vie.

En ce qui concerne la consommation de bière, le calcul ne commence qu'à partir de 1851 avec un chiffre pour la période décennale, de 1851 à 1860, correspondant à 12 litres par habitant, chiffre qui probable-

ment est beaucoup supérieur à celui de la consommation de bière avant 1850. Depuis cette année il s'est accru à 18 litres environ pour les trois années 1896 à 1898; mais il faut peut-être ajouter que les petites bières s'emploient un peu plus de nos jours qu'auparavant.

La consommation des *vins* s'est augmentée de 0 litre 5 par habitant avant 1870 jusqu'à 2 litres 2/3 pendant ces trois dernières années, depuis que les restrictions imposées au commerce de l'eau-de-vie, peut-être avec le concours d'autres circonstances, semblent avoir encouragé l'importation des vins et surtout des vins forts et mauvais.

En supputant la quantité totale d'alcool pur ou à 100° contenue dans toutes les différentes espèces de boissons alcooliques, on trouve, malgré l'augmentation de la consommation des bières et des vins, que le peuple norwégien consomme de nos jours, beaucoup moins d'alcool qu'autrefois. Le chiffre en peut être évalué entre 8 et 9 litres d'alcool pur par habitant en 1833; à 5 litres 1/2 en 1843; à 3 litres 1/2 en 1855; à 2 litres 1/4 pendant les trois dernières années.

A ces divers points de vue, il y aura peut-être quelque intérêt à observer que, par suite de l'*option locale*, le débit de l'eau-de-vie a été dernièrement interdit dans 30 de nos 60 villes, surtout dans les petites villes. Quant aux communes rurales le débit de l'eau-de-vie est défendu presque partout. A présent il n'existe dans nos 500 communes rurales que 16 ou 17 licences de débit d'eau-de vie, et le débit de bière, vin et cidre est interdit dans la moitié environ de nos communes rurales.

Dans les villes et autres communes où le débit des boissons alcooliques existe, le nombre de licences a été très sensiblement diminué.

Les conseils municipaux ont, en outre, le droit de limiter le temps pendant lequel le débit pourra rester ouvert. Par suite des règlements faits à cet égard, le débit et la vente en détail est défendu dans la plupart de nos villes depuis le samedi soir, de 1 ou 5 heures après-midi, jusqu'au lundi matin à 8 heures. A Christiania on a cependant fait certaines exceptions pour quelques restaurants de 1re classe; mais même pour ces restaurants, il y a des restrictions.

J'ai parlé tout à l'heure de l'*option locale*. En ce qui concerne le débit de l'eau-de-vie dans les villes, cette option se fait par un suffrage universel accordé aux hommes et *aux femmes* au-dessus de 25 ans.

Je me permettrai de mentionner certains détails[1] à cet égard parce que cet arrangement constitue une innovation à laquelle peuvent porter intérêt les amis de la tempérance.

Eh bien! ce suffrage universel se rattache aux nouveaux règlements institués par une loi de 1894 en faveur des sociétés autorisées au débit de l'eau-de-vie. Cette loi a créé pour ces sociétés (dites Samlag) un monopole tant pour le débit que pour la vente en détail, dans les communes respectives. Mais en même temps la loi a soumis l'existence des Samlag au suffrage universel des hommes et des femmes. Ainsi

[1] Ces détails ont été omis dans le rapport verbal.

si la majorité des votants dans telle ou telle ville se déclare contre le Samlag, il ne pourra exister pendant les 5 années suivantes. Et puisque le Samlag possède le monopole, l'abolition de la société autorisée veut dire que tout débit ou vente en détail de l'eau-de-vie sera interdit. Cependant, par suite d'un § spécial de la loi en question, il est difficile d'obtenir un vote contre les sociétés autorisées parce que la loi a décidé que toutes les personnes, ayant le droit de suffrage, mais qui ne votent pas, sont supposées avoir voté pour la continuation de la situation existante, c'est-à-dire pour la société autorisée, si une telle existe, et contre l'établissement d'une société autorisée, s'il n'en existe pas.

Vous comprenez combien cette disposition de la loi rend difficile d'abolir les Samlag. Toutefois le mouvement antialcoolique a été si fort que cette grande difficulté a été surmontée dans la moitié de nos villes et cela même dans la ville de Stavanger qui compte environ 30.000 habitants. A Bergen, la seconde ville de la Norwège qui comptait dans l'année du vote environ 60.000 habitants, la société aurait succombé si un certain nombre de votes par écrit n'avaient été cassés à cause de vices formels. Plus de 14.000 hommes et femmes de cette ville ont voté contre le Samlag.

A Christiania, le résultat du vote qui a eu lieu cette année, n'a pas été encourageant pour les abolitionistes. Le nombre total de ceux qui avaient le droit de suffrage était de 102.647. Donc la majorité nécessaire était de 51.324 ; mais le nombre des votants contre le Samlag et la société autorisée n'a été que de 18.608, chiffre qui cependant, en lui-même, est très respectable.

Ajoutons que sur les 18.000, on compte 12.000 femmes[1], d'où on a fait cette conclusion remarquable, que la moitié environ des hommes inscrits à Christiania sous la bannière de l'abstinence, n'ont pas voté, soit parce qu'ils n'avaient aucun espoir de vaincre, soit parce que un grand nombre des abstinents pensaient que le Samlag pourrait être utile.

En général ceux qui appartiennent aux organisations antialcooliques, à peu d'exception près, sont contre le système des sociétés autorisées. On peut ajouter que même parmi ceux qui tolèreraient les Samlag faute de mieux, il y en a beaucoup qui se sont décidés à voter contre eux par cette considération qu'une fois le Samlag aboli, tout débit d'eau-de-vie dans la ville serait aboli.

Il mérite d'être observé que les résultats des votes qui ont eu lieu pendant la première période quinquennale de 1895—1899, ont été d'année en année, plus défavorable aux antagonistes des Samlag. Pendant cette période entière, il y eut en tout 95.199 qui ont voté contre, ce qui fait en moyenne 36,2 pour cent de toutes les personnes au-dessous de 25 ans dans les villes.

[1] Un homme qui a pris une part active dans cette lutte, homme abstinent, mais défenseur des Samlag, m'a dit que sans l'assistance des femmes, aucun Samlag n'aurait été aboli.

Voici cependant les chiffres proportionnels pour chacune des années en question :

1895	59.4	pour cent votant contre ;	
1896	52.6	—	—
1897	42.2	—	—
1898	41.1	—	—
1899	19.9	—	—

En ce qui concerne les résultats de l'abolition des Samlag dans les 30 villes où ils ont succombé, il serait trop hâtif d'en exprimer une opinion définitive. L'expérience a été trop courte et diverses circonstances, notamment l'augmentation des salaires dans ces dernières années, ont contribué à compliquer la question. Aussi les opinions qu'on peut entendre exprimer là-dessus sont très divergentes. En général je ne pense pas, pour ma part, qu'on puisse dire que l'expérience aurait *prouvé* que l'abolition des sociétés dans les petites villes et dans les villes moyennes aurait été fâcheuse.

Mesdames, Messieurs : j'ai essayé dans le présent travail de donner une esquisse aussi exacte que possible des résultats du combat contre l'alcoolisme en Norwège. Je pense que tous les amis, tant de l'abstinence absolue que de la modération peuvent se réjouir des résultats obtenus jusqu'à présent. L'amélioration générale des mœurs concernant les boissons est évidente et a été accompagnée chez nous par une diminution du nombre des suicides et des crimes. La consommation de l'alcool a montré une diminution considérable. Le nombre des cabarets a été beaucoup réduit. Mais malgré tout cela, il est également évident qu'il nous reste beaucoup à faire. Bien que dans beaucoup de nos communes rurales et aussi dans beaucoup de petites villes, la situation puisse être caractérisée comme relativement bonne, les exemples d'ivrognerie sont encore trop fréquents dans les grandes villes et dans certaines des villes moyennes. Nous ne connaissons du reste, presque rien de l'étendue réelle du mal dans nos villes comparées à celles des autres pays. Car la comparaison ordinaire, c'est-à-dire la consommation de l'alcool par habitant, (sans distinction des hommes et des femmes, des adultes et enfants, des abstinents et des buveurs modérés et immodérés) cette comparaison ne vaut presque rien, si l'on veut savoir le rapport entre l'ivrognerie et la sobriété.

Nous allons cependant cette année, commencer à Christiania une enquête très détaillée pour connaître la vraie situation des choses. Nous allons recueillir des renseignements individuels pour chacune des personnes comprises dans l'enquête, indiquant le sexe, l'âge, la profession, l'état habituel d'ivrognerie ou de sobriété et autant que possible, comment se répartit la consommation de l'eau-de-vie, de la bière et du vin, les circonstances qui ont amené les tentations, etc. Vous comprenez que nous ne pouvons songer à recueillir ces données individuel-

lement, pour tous les habitants adultes d'une grande ville comme Christiania. Mais voici ce que nous nous proposons de faire. Nous choisirons certains quartiers, rues ou parties de rues, disséminées sur toute la ville et dans ces localités dont l'ensemble pourra être considéré comme représentant la ville entière pour ainsi dire en miniature, nous nous proposons d'étudier les rapports indiqués tout-à-l'heure autant que possible à fond.

Afin de nous mettre à même de commencer ce travail, un comité[1] s'est adressé à l'administration du Samlag de Christiania et d'après un télégramme que j'ai reçu hier soir, il sera prochainement, d'accord avec la proposition unanime de son conseil, voté une somme de 3.000 cour. soit plus de 4.000 francs.

Pour le moment, si l'on veut connaître l'état des choses, il faut recourir à des impressions vagues et personnelles.

L'impression générale est peut-être que l'inébriété n'est pas si répandue en Norwège que dans tel ou tel autre pays. Mais si cela est vrai, combien de cas déplorables se manifestent toutefois encore en diverses localités ! Combien de familles norwégiennes, surtout dans certaines villes, souffrent d'une manière extrêmement regrettable, de l'intempérance du mari et de la brutalité engendrée par elle !

Mais il y a lieu de faire ici une autre observation concernant la situation actuelle de la lutte antialcoolique en Norwège. C'est qu'on a chez nous appliqué des mesures relativement très sévères dans cette matière, tant en ce qui concerne les mesures restrictives et prohibitives qu'en matière d'impôts sur les alcools. C'est pourquoi il surgit cette question : « Pourra-t-on aller plus loin dans cette voie sans risquer une réaction ? Vous comprenez qu'il y a beaucoup de gens chez nous qui la prophétisent.

Quant à moi, bien que j'adhère au principe de la modération, j'espère que les dispositions actuellement en vigueur, pourront être maintenues. Mais je pense qu'à côté du mouvement d'abstinence totale dont je reconnais et admire les beaux résultats, il y aura de la place aussi pour la modération qui s'adresserait particulièrement à ce grand nombre d'individus des différentes classes sociales, où l'on paraît être inaccessible au principe de l'abstention totale, mais où toutefois, l'on reconnaît avec nous tous que *la honte, la dégradation et la misère,* suivent les traces de l'intempérance.

M. le Dr Vlavianos a la parole pour son rapport sur l'*Alcoolisme en Grèce.*

[1] Ce comité, qui est tout-à-fait particulier, est composé de M. Bemer, bien connu par plusieurs membres du Congrès, actuellement bourgmestre à Christiania, de M. E. Nanssen, pasteur, qui s'est beaucoup occupé des questions sociales et de moi.

L'Alcoolisme en Grèce

PAR LE DOCTEUR VLAVIANOS (D'ATHÈNES)

MESDAMES ET MESSIEURS,

La Grèce, pays où la personne de Bacchus a été élevée jusqu'au rang d'un Dieu a vu à certains moments l'alcoolisme triompher sous toutes les formes, depuis la simple ivresse juqu'au *delirium tremens*. C'est ce que prouvent les médecins et les historiens qui ont écrit sur les buveurs et les alcooliques. Comment en effet nierait-on l'existence de l'alcoolisme dans la Grèce ancienne, quand on le voit décrit avec tant d'exactitude par des médecins éminents, comme Hippocrate, Erasistrate, Rufus, Soranus, Galien et Arétée[1]? Les contemporains ont tort de croire que tous les maux de la civilisation se sont accumulés sur les races d'aujourd'hui; dans l'antique berceau de la civilisation et de tant des œuvres immortelles l'alcool avait déjà exercé ses ravages; il avait atteint les contemporains de Periclès et d'Aristote, comme aujourd'hui ceux de Pasteur et de Hugo.

Mais à côté du fléau existait aussi la lutte que l'on dirigeait contre lui. Par exemple dans son livre *Les Lois* Platon demandait, comme nous le faisons aujourd'hui qu' « *une loi interdit aux jeunes gens l'usage du vin* ». Ailleurs il dit que « *les enfants ne doivent pas connaître le goût du vin jusqu'à l'âge de 18 ans. Il ne faut en effet du feu sur du feu tant pour le corps que pour l'âme.* [2] » et cet enseignement du philosophe concorde avec l'opinion du médecin. *On ne doit donner de vin aux enfants qu'additionné avec le plus d'eau possible.* [3] » C'est aussi dans la société que la pensée du philosophe et du médecin trouve un écho. On n'imagine pas en effet des invectives plus injurieuses que celles d'ivrogne. Le poète interprétant l'opinion de la Société met dans la bouche d'Achille cette suprême insulte à l'adresse d'Agamemnon. Solon le législateur d'Athènes avait promulgué une loi qui punissait les marchands de vin qui vendaient du vin non additionné d'eau. Lycurgue le législateur de Sparte donnait des exemples vivants aux jeunes hommes en mettant sous leurs yeux le spectacle des Ilotes qu'on faisait enivrer exprès. Diogène, le fameux philosophe cynique dit à un enfant stupide et idiot « *Jeune homme ton père était bien ivre quand ta mère t'a conçue.* » D'ailleurs les idées courantes sont exprimées dans cette épigramme « *Le vin, les bains et l'amour de Vénus envoient l'homme très vite aux Enfers* ».

Il serait facile de multiplier ces citations qui prouvent que non

[1] V. « *L'alcoolisme avant l'alcool* » par Armand Delpeuch. *La Presse Médicale* 1898, 3 décembre, N° 99.
[2] *Platon. Les Lois* B'. 2.
[3] *Hippocrate. Des airs, des eaux et des lieux.* § 56.

seulement l'alcoolisme exerçait ses ravages dans l'ancienne Grèce, mais encore qu'on en connaissait les dangers et qu'on luttait contre lui. Mais dès que la Grèce eut perdu sa liberté et que des conquérants barbares eurent opprimé son sol sacré les grands penseurs et les grands médecins sont devenus rares jusqu'à ce que le retour de la Liberté eut ramené la vie. La nation Grecque s'est développée très vite et elle a pu se placer depuis parmi les premières nations civilisées de l'Europe.

Dès que l'Etat Grec eut conquis son existence vers le commencement de ce siècle la consommation du vin et des divers alcools comme d'ailleurs leur production était minime. Le pays sorti de la lutte était brisé de toute manière ; toute plantation manquait et la vigne aussi. Mais peu à peu celle-ci couvrit la terre et d'importants vignobles furent constitués. Dès lors l'industrie des boissons alcooliques se développa. Tandis que il y a vingt ans n'existait en Grèce qu'une seule grande fabrique des spiritueux aujourd'hui on en peut compter plus de cinquante. Et l'usage des boissons alcooliques s'étend de jour en jour chez les gens du peuple.

Le peuple grec est en général très sobre, il ne se plaît pas à la vie du cabaret. La Nature l'appelle à la vie en plein air. Et l'on peut rencontrer des centaines de familles qui ne connaissent pas d'autre boisson que l'eau pure. Mais l'augmentation de la fabrication des spiritueux est une cause d'inquiétude pour l'avenir. Plus cette fabrication s'accroît, plus les cabarets augmentent ; la concurrence industrielle diminue le prix des boissons ; les falsifications très rares jusqu'à présent commencent à se développer ; l'exemple entraîne les ouvriers au cabaret ; celui-ci devient un lieu agréable après les fatigues de la journée ; d'ailleurs la plupart des cabarets sont unis aux restaurants populaires. Et en même temps de nouvelles fabriques se créent car la consommation sans cesse grandissante les encourage ; il est donc facile de comprendre quel sera l'avenir prochain. Heureusement le vermouth et l'absinthe sont encore inconnus. La boisson alcoolique la plus répandue est le cognac dont le prix a été réduit de cinq francs à un franc par litre ; sa fabrication est très répandue, à côté de lui il faut citer l'eau-de-vie (masticha) ; son usage comme apéritif est presque universel : l'habitude veut qu'avant les repas on en absorbe autant que les camarades ou les amis ont l'amabilité de vous en offrir. Toutes les classes sociales sont assujetties à cette habitude funeste. Quant à la bière, son usage devient aussi de jour en jour plus commun ; le nombre des brasseries augmente et le mal a aussi envahi les femmes ainsi que les enfants dans les maisons particulières ; il est vrai que nos femmes gardent la maison et les mœurs ne les ont pas encore éloignées de leur foyer ; les diverses liqueurs leur paraissent plus agréables, mais à cause du prix élevé de ces dernières la consommation en est plus restreinte. Cependant les occasions ne manquent pas aux classes ouvrières ; les fêtes sont très fréquentes dans le calendrier Orthodoxe, la

coutume de rendre visite aux amis qui célèbrent leur propre fête est une occasion détestable d'empoisonnement ; on est obligé de boire à leur santé avec diverses liqueurs et à plusieurs reprises. Divers préjugés entretiennent l'alcoolisme ; par exemple celui qui fait croire aux femmes enceintes que l'eau-de-vie est salutaire contre les malaises de la grossesse et préserve en outre de l'avortement; on croit de même que l'alcool guérit et préserve des fièvres paludéennes.

L'influence de ces causes a manifesté il y a quelque temps à la Société l'existence de l'alcoolisme ; les buveurs simples se sont bientôt suivis par des alcooliques francs ou de dipsomanes. A l'heure actuelle nous craignons bien de voir se répandre chez nous avec toute son horreur ce fléau qui s'est déjà tant développé chez les autres nations.

Jusqu'à présent on n'a encore fait rien de systématique dans la résistance au mal; les journaux de temps en temps à l'occasion de quelque fait sensationnel relatif à l'alcoolisme poussent un cri. Le Syllogue « Parnasse » ramasse chaque soir les gamins et les éloigne du cabaret. « La Société des Amis du Peuple » agit de même pour les ouvriers. Mais malheureusement la question n'est pas encore posée définitivement par le monde scientifique ; les efforts tentés ne sont pas à la hauteur du fléau, qui aura bientôt gagné du terrain.

MESDAMES ET MESSIEURS

En m'inspirant de vos idées et de votre manière d'agir je tacherai à soulever l'opinion publique contre l'ennemi commun par des publications et des conférences ; j'espère que le mal pourra être enrayé. Il le sera surtout quand parmi le monde médical surgira aussi chez nous un *Docteur Legrain* animé de la même conviction profonde et de la même foi ardente.

Heureuses les nations chez lesquelles la consommation des poisons alcooliques est en décroissance. Plaise au ciel que je puisse à un de nos prochains Congrès vous annoncer que parmi ces Nations peut être comptée aussi la Grèce, ma patrie bien aimée.

M. le Président donne la parole à M. Oraw, délégué des sociétés d'abstinence esthes (Provinces Baltiques) pour son rapport sur :

Note sur le mouvement antialcooliste chez les Esthes et les obstacles politico-économiques

Avant d'aborder le thème proposé, il serait peut-être utile de faire un tout petit historique comme reconnaissance du terrain. Le peuple Esthe, constitue ethnographiquement une branche du groupe ugro-

finnois et habite, depuis les temps historiques, la partie septentrionale des provinces Baltiques. — La fin du douzième siècle a vu paraître l'Allemand (le Saxon des Esthes) poussé par un étonnant flair mercantiliste propre à sa race. Au siècle suivant, il a su asservir les Esthes, grâce au concours des Lettes, peuple indigène, nos voisins méridionaux. Suit un dur servage, sept fois séculaire. Le conquérant n'a eu qu'à choisir la place pour son château et s'arroger des droits qu'il s'obstine à garder, même au début du présent siècle.

Ces prolégomènes ont été nécessaires pour l'exposé global. Le 7 avril 1819, le grand tsar, Alexandre Ier, a aboli le servage des Esthes. Le bon Vaudois Laharpe n'était peut-être pas étranger à cette grande idée libératrice. J'accomplis un doux devoir en parlant à notre grand anniversaire de nos grands maux causés par les produits et les droits alcooliques de ceux qui savent si admirablement troquer leur civilisation. Loin soit de moi l'idée de faire ici de la politique. Il s'agit bien d'un grave conflit d'intérêts de l'aristocratie baltique et du peuple respectif, mais j'espère que tout Allemand, partisan du progrès, me comprendra et ne me prendra pas pour un germanophobe dont les revendications en ce lieu seraient absolument déplacées.

Du degré de civilisation actuelle on aurait une notion en considérant les données suivantes : 12 journaux, dont un quotidien, les autres hebdomadaires ; quelques écrivains et poètes ; il n'y a pas d'illettrés absolus, tout le monde sait du moins lire dans sa langue maternelle. La grande épopée nationale « Kalewipoeg » recueillie par le Dr Kreutzwald est un pendant du « Kalevala » finnois. Quelques savants linguistes, comme le Dr Weske et le Dr Hurt ont cultivé la langue. Le dernier travaille à notre « Folklore », un ouvrage considérable.

La presse Esthe est en général favorable à la lutte contre l'alcoolisme. Presque tous les publicistes combattent le formidable fléau en déclarant qu'un peuple minuscule ne saurait prospérer ni espérer un meilleur avenir autrement que par les progrès moraux en se détournant des produits alcooliques et en évitant soigneusement les exécrables trous appelés des estaminets, périodiquement remplis d'un quart de leur volume par le bagage humain. Ces malheureux respirent spontanément le formidable relent de bestialité et de misère en cherchant l'oubli de leur médiocre existence et les joies d'une primitive sociabilité.

Les sociétés d'abstinence se sont formées dans les derniers dix ans et leur nombre s'élève actuellement à une quarantaine, avec 2,000 membres titulaires. Sur plus d'un million d'Esthes, cela donnerait « 2 pour mille ». Cette année promet un nouvel élan dans la noble lutte, grâce à la création d'un comité central destiné à faciliter la formation de nouvelles sociétés et d'activer l'action des anciennes. On s'est proposé d'étendre tout un réseau de nouvelles sociétés qui, avec les anciennes, au nombre global de 80, constitueraient des mailles de 20 kilomètres de côté. Si chaque maille, c'est-à-dire la sphère d'in-

fluence d'une société déterminée faisait consciencieusement son devoir, on aurait assaini toutes les communes ou à peu près jusqu'à l'avènement du monopole d'Etat en juillet 1900. — D'après un règlement du Gouvernement, on ne rouvre plus les débit disparus. Les communes éclairées ont déjà su supprimer ces nauséabonds lieux de honte dont on ne saurait décrire l'horreur au monde civilisé. On n'a qu'à adresser au Gouvernement une demande bien motivée, avec un certain nombre de signatures des tributaires intéressés. Les détenteurs du droit des cabarets sont les grands propriétaires ruraux, presque exclusivement des Allemands. Ce droit ne se trouve nulle part exprimé comme tel, c'est plutôt un usage. Le cabaret constitue parfois la prébende de l'église et satisfait dans cette merveilleuse connexité son grand protecteur seigneurial. Le moindre hobereau peut être dépositaire de ces deux droits historiques du cabaret et de l'église, et crie à leur violation avec l'introduction du monopole. — La presse baltique de langue allemande s'est faite l'apologiste des cabarets. Quelques rares seigneurs ont cependant spontanément renoncé à leurs droits en fermant ces abominables traquenards. Ceux-là seront bénis par plusieurs générations. Pas un seul de leurs vingt organes allemands n'a parlé contre l'alcoolisme. Les pasteurs, en fidèles serviteurs de leurs seigneurs, manifestent une hostilité remarquable contre l'abstinence, cette œuvre si humanitaire et extrêmement moralisatrice. Ils ont même, dans certains cas, empêché la suppression des cabarets villageois comme des plus sûrs moyens d'abrutissement. Les pouvoirs ecclésiastiques sont toujours dans les mains d'un bon chrétien; d'après les seigneurs, cela veut dire d'un tel qui combattrait leurs intérêts, même les plus sales selon la théorie des deux morales. La morale évangélique diffère notablement de celle-là, adaptée aux circonstances locales. Les tentatives de leur véritable ministère ont été violemment étouffées. Ce puissant appui moral nous manque dans ces déplorables conditions. Dans les milieux ruraux, si sobres autrefois, l'alcoolisme fait des pas de géant. Une paroisse de 3,520 individus masculins à l'âge voulu du cabaret, possède 16 débits. Les revenus bruts doivent s'élever à 150,000 fr. pour satisfaire les goûts relativement raffinés de ces funestes valets du diable qui n'ont pas trouvé d'autre métier que celui d'exploitation de son semblable. Il y a des paroisses où cet ignoble impôt bachique s'élève à 200,000 fr. Dans les villes, ce sont bien les sordides boutiques de bière qui constituent notre plus grande honte. Un interlope commerce cupidonesque doit attirer le public d'exploitation. La surveillance de police est tout à fait insuffisante. On devrait autrement prémunir la jeunesse urbaine contre ces hideuses goules. La ville de Revel avait en 1890 pour 100 habitants un débit, y compris les autres précités. De ce chiffre, il faut retrancher 60 à 70 °/₀ pour les femmes et les enfants qui ne s'alcoolisent pas. Le peuple Esthe dépense 20 millions par an pour ce luxe infernal, si peu conforme à son économie. — Nous n'avons pas d'autres moyens contre

ces maux sociaux que la presse et les sociétés d'abstinence. On a refusé à plusieurs reprises le journal spécial pour l'abstinence. Il pourrait bien exister là dedans une certaine connivence du fonctionnarisme trop zélateur, parce que le gouvernement favorise la lutte contre l'alcoolisme. Il serait absurde de croire les seigneurs lésés dans leurs droits par le monopole. D'après le système féodal trop conservé et défendu dans les provinces baltiques, ils ont exercé un certain droit qui nous ferait rougir tous. L'émancipation des serfs a aboli cet agréable droit sans autre forme de procès. Avec mon peu de compétence dans les questions juridiques, je comprends que le Gouvernement accomplit une grande œuvre humanitaire en supprimant les droits et les privilèges notoirement immoraux de certains particuliers. Il serait même honteux pour l'état de civilisation européenne de nantir quelques particuliers de certains droits afin d'exploiter son prochain à l'instar des mandarins chinois.

Le peuple Esthe est par lui-même assez sobre. Le contact inévitable avec les débits engendre des ivrognes notamment parmi les fonctionnaires d'une commune. Les marques de sympathie intéressée surtout consistent presque toujours dans quelques grosses lampées de Vodka, aux frais du solliciteur. Souvent ces fâcheuses habitudes ont fait perdre à nos petits fonctionnaires ruraux leurs propriétés immobilières. Le repos dominical offre une belle occasion de s'alcooliser parce que les cabarets se trouvent à quelques hectomètres de l'église. Souvent on cache le véritable besoin avec celui de l'église. Les autres occasions d'alcoolisation sont les multiples foires et les fêtes familiales notamment la bénédiction nuptiale. La mère Esthe a toujours manifesté un dégoût profond contre l'alcool et mouille seulement ses lèvres sous les injonctions maritales. Les paysans, dans les conditions normales, s'offrent ce plaisir bestial plutôt par un faux chic que par un réel besoin contracté. Ceux qui sont mis en contact périodique, sous un prétexte quelconque, avec un débit, tendent à devenir alcooliques. Il y a une fâcheuse exception pour les ouvriers et les ouvrières des grands propriétaires dont le zèle est stimulé par l'alcool éthylique, souvent un misérable furfurol détourné des distilleries, malgré le contrôle d'accise. Ceux-ci sont bien livrés à un véritable alcoolisme héréditaire. La criminalité comme conséquence d'alcoolisation se montre dans les endroits de consommation maximum dans sa fréquence et son intensité maxima, comme dans une simple fonction de l'analyse mathémathique. Le vol est considéré chez le «moonamees», l'ouvrier rural du seigneur, comme un défaut nécessaire et quasi inhérent. Le zèle par alcool a forcément un résultat négatif au point de vue économique. Le préjudice seigneurial par le vol de l'ouvrier dépasse certainement les revenus directs du cabaret. C'est donc une déperdition du capital qui paralyse les forces physiques de l'ouvrier. Cette classe d'ouvriers ruraux passe pour les réprouvés de nos campagnes, à cause de leur vice notoire. C'est un exemple de l'école de vice par l'alcool.

Nul ne peut les empêcher de s'alcooliser parce que la magnificence du seigneur leur a donné le cabaret avec le cabaretier comme suprême autorité, en toutes les circonstances, de leur misérable existence. Les malheureux ne doivent pas connaître autre chose qu'une obédience absolue même dans le service de Bacchus villageois. Le peuple doit agir par soi-même sans aucun appui moral de la part de ceux à qui il a confié les soins de son âme. Souvent on lui impose ce fonctionnaire, hostile à l'abstinence ; sous ces difficultés extérieures, l'avancement marche lentement, mais l'infatigable labeur des publicistes bien intentionnés et du Comité central, ne tardera pas à faire de bons prosélytes. Sept nouvelles sociétés ont envoyé leur demande à l'homologation des autorités. Espérons que l'aristocratie et sa dépendance, le clergé, seront moins hostiles à cette œuvre ; on leur serait déjà reconnaissant pour leur indifférence. Tout récemment la question d'alcoolisation aux cabarets villageois a occupé le clergé protestant au dernier synode grâce à l'effort des pasteurs non allemands et même quelques-uns d'eux. Il faut noter surtout l'activité de M. W. Reimann, pasteur et éminent critique littéraire qui gagne toutes les sympathies par son abstinence totale et exemplaire.

Les mœurs bachiques sont trop invétérées chez la classe supérieure et chez ceux qui les imitent. Les jouissances matérielles des croisés baltiques n'ont pas trop perdu de ces droits pendant la longue domination. La consommation d'une énorme quantité de bière passe pour extrêmement smart. Voici quelques chiffres dont l'exactitude est suffisamment garantie. L'illustre université de Dorpat attirait la jeunesse pas seulement par la science, mais aussi par un service bachique élégamment organisé qui éblouissait par son éclat surtout le monde féminin. Un ancien étudiant dorpatois « damait le pion » au plus fort des universités d'Allemagne. Cet honorable neveu de Silène se trouva inscrit comme disciple d'Esculape pendant neuf ans sans aucun succès scientifique. Dans ce temps il a ingurgité 154 mètres cubes de bière d'après ses propres indications qui me paraissent exactes. Saisissant l'importance du volume par une comparaison, il souriait avec une visible satisfaction à cette énormité. D'après les prix dorpatois, cette quantité liquide coûte 69.300 francs. Avec une chute de 80 à 90 centimètres cela donnerait une force motrice d'une puissance de 166.000 à 185.000 chevaux-vapeur ou 136.000 kilo watts, soit 10 fois celle de l'usine de Rheinfelden qui n'a que 15.700 chevaux-vapeur. Le débit global serait cinq fois celui de la Seine à son étiage parisien »; πάντα ῥεῖ « d'Héraclite se justifie une fois de plus. C'est une déperdition purement matérielle, sans parler de l'aberration morale comme conséquence inéluctable. Ce culte exagéré de Bacchus a eu un certain éclat aux yeux de la jeunesse universitaire Esthe et quelques-uns se sont mis en devoir de l'imiter quoique dans des proportions modestes, grâce à l'insuffisance financière et à la sobriété des parents. Ce faux chic des universitaires a fait plus d'alcooliques qu'on ne pense.

Dans une jeune civilisation on tend à copier tout sur les intellectuels, notamment les habitudes de boire.

Dans notre pays les moyens les plus efficaces pour combattre le fléau seraient: Une propagande intense parmi les intellectuels comme modèles du peuple et la suppression des débits par l'option locale. L'affranchissement de l'église du patronage seigneurial donnerait certainement dans le clergé un puissant auxiliaire dans la lutte moralisatrice. Quelques ecclésiastiques de l'église russe sont entrés dans les rangs des abstinents parce qu'ils ne sont pas contraints de protéger les intérêts matériels. Il y a eu quelques nobles tentatives de la part des pasteurs luthériens mais la puissance des patrons les a vite étouffées. La nationalisation de l'église s'impose.

Si nous avions seulement assez de cultivateurs intelligents capables de dessécher les marécages alcooliques produits par une défectueuse canalisation de la richesse nationale. On a doté les serfs de la liberté civique, c'est maintenant grandement le temps de les pousser à la liberté individuelle en détruisant les obstacles. L'étroitesse de vue de nos grands propriétaires nous prive d'un bon ouvrier en lui imposant par ses droits médiévaux les exécrables boissons alcooliques. Les bras Esthes tendent à devenir de plus en pluc rares dans ces fâcheuses conditions économiques et l'on veut introduire l'ouvrier polonais. Le proverbe: « saoûl comme un polonais », indique qu'ils ont trouvé le juste.

Par ces doléances j'ai voulu dénoncer la déplorable chrématistique de nos grands propriétaires ruraux et, leur peu de souci concernant les besoins moraux du peuple. Puisse ce cri d'alarme les éveiller de leur sommeil d'Epiménide à une nouvelle vie conforme aux exigences modernes de la civilisation et du progrès moral! La science de l'illustre Balte, prof. Dr. Bunge, devait éclairer les grands distillateurs baltiques dans leur industrie infernale dont les produits répandent la misère et le crime.

La suppression des débits déplace seulement le mal, il faut empêcher par tous les moyens la production de cette marchandise diabolique dans une solidarité internationale. Les peuples les moins résistants seraient toujours atteints par l'alcoolisme si l'on distille quelque part cet abominable liquide.

En terminant je donne quelques considérations économiques concernant la paralysie industrielle par l'alcoolisme. La viticulture constitue, d'après quelques économistes, une des principales ressources des revenus nationaux. Combien on ignore la politique de luxe; on laisse se prendre aux apparences. La viticulture est une richesse nationale absolument improductive si l'on considère la concurrence étrangère dans le monde industriel où l'ouvrier est plus sobre. De tous les vins français par exemple, une notable partie est consommée par l'ouvrier, ceux qui haussent les prix des produits de cette quantité et les écartent du marché, en cédant la place à d'autres confectionnés dans des

conditions économiques plus favorables. Le producteur employant des ouvriers abstinents sera le plus fort sur le marché mondial. L'abstinence des pays étrangers tend à accroître l'intempérance en France comme conséquence naturelle. Pour un abstinent Paris est la capitale du continent européen la moins chère. L'ouvrier parisien s'est créé de fâcheux besoins factices qui le rendent moins fort dans la concurrence vitale. L'Allemand plus économe dans ce funeste luxe s'introduit à Paris sous l'étendard d'Alsacien au grand préjudice du français œnophile. Je viens de constater cette concurrence chez un petit employé qui m'avoua son truc en me prenant pour son compatriote. Il faut stigmatiser l'alcool au lieu du capital. Les exigences de la vie moderne impose l'abstinence complète avec une véhémence impérieuse. Les fondations pneumatiques d'une certaine importance, soit 5 à 6 atmosphères comme maximum n'admettent prudemment que des ouvriers abstinents, car les autres y succomberaient fatalement. On dit les « Sandy frogs » américains pour cette raison, absolument abstinents. Qui est-ce qui se confierait à l'automobile avec un cocher alcoolisé ? Dans l'ancien système l'intelligence de l'automédon, paralysée par l'alcool, était souvent remplacée par celle de son subordonné de l'espèce chevaline, mais la mécanique ne connait pas ces services mutuels. Combien d'hécatombes peut faire un mécanicien alcoolisé ? Dans l'intérêt de la sécurité publique il faut exiger un personnel abstinent. — Le vieux Pindar dit : « Ἄριστον μὲν ὕδωρ » et Virgile : « Mens agitat molem » Homo sapiens serait vraiment indigne de son beau nom s'il laissait s'asservir par la matière.

Monseigneur Savoy donne lecture de sa communication : « Sainte Geneviève, Patronne de Paris, Abstinente Totale. »

Sainte Geneviève, patronne de Paris, Abstinente Totale

Sainte Geneviève fut une humble bergère ; et cependant ses admirables vertus la firent choisir pour être la patronne de Paris, la plus belle ville du monde.

Toute sa vie, elle se livra à de grandes austérités ; en particulier, *elle pratiqua l'abstinence complète du vin*, ne voulant pas même en accepter pendant ses maladies, se contentant de boire de l'eau, afin de faire pénitence pour les pécheurs. Malgré ces austérités, elle atteignit un âge très avancé, comme nous allons le raconter.

Son enfance. — Le père et la mère de Geneviève étaient de simples paysans du village de Nanterre, à trois lieues de Paris. Ils n'étaient pas riches, mais pleins de crainte de Dieu et fidèles à tous leurs devoirs religieux.

Geneviève, leur fille, passa son enfance dans l'innocence et une piété qui la faisaient chérir de Dieu et de ses parents. Sa modestie et sa simplicité étaient telles, qu'il était facile de s'apercevoir que cette enfant marchait toujours en la présence de Dieu.

Deux saints évêques, saint Germain et saint Loup, étant venus à passer par Nanterre, tous les gens du village se portèrent à leur rencontre pour recevoir leur bénédiction et entendre de leur bouche des paroles d'édification. Geneviève accourut aussi avec son père et sa mère. Saint Germain fut frappé de la dévotion, de la tenue si simple et si modeste de cette pieuse enfant. Il l'appela près de sa personne, lui donna une bénédiction spéciale et lui mit au cou une médaille de cuivre sur laquelle était gravée la croix de notre divin Sauveur. Puis ce saint évêque lui dit que si elle voulait devenir l'épouse bien-aimée de Jésus-Christ, elle devait renoncer à toutes les parures mondaines, ne jamais porter de collier précieux, ni bague, ni pendants d'oreilles d'or ou d'argent.

Sa piété. — Depuis ce temps, Geneviève se regarda comme consacrée à Dieu, et quoiqu'elle fût encore dans le monde, cependant elle vivait comme si elle n'y était plus. Malgré sa jeunesse, elle n'eut plus d'ardeur que pour les exercices de la piété chrétienne et pour l'accomplissement des devoirs de son humble état de paysanne. Dès que ses occupations le lui permettaient, elle courait à l'église; c'était là, au pied du tabernacle, qu'elle goûtait ses plus chères délices. Elle ne cherchait et ne désirait pas d'autre plaisir.

Un jour, elle souhaitait accompagner sa mère dans la maison de Dieu où son cœur la portait toujours. La mère lui refuse la permission. Geneviève insiste avec larmes. La mère impatiente lui donne un soufflet. L'humble enfant reçoit ce mauvais traitement avec patience et se soumet sans mot dire. Mais Dieu prend aussitôt sa défense, en frappant la mère d'un mal douloureux, dont elle fut guérie par les prières de sa fille.

La petite bergère. — Une de ses occupations favorites était d'aller garder les brebis de son père hors du village. Elle se trouvait heureuse d'être seule, afin de s'entretenir plus intimement avec le bon Dieu dans la prière. Car elle ne restait jamais sans rien faire, sachant que l'oisiveté est la mère de tous les vices.

Tout lui servait à élever son âme à Dieu et l'excitait à la vertu. Ses brebis lui rappelaient, lui prêchaient la modestie, la douceur et la simplicité de Jésus, qui a voulu être appelé l'*Agneau de Dieu*. Le chien qui aboyait et gardait le troupeau, lui faisait penser à la vigilance avec laquelle nous devons veiller à la garde de nos sens. Le loup qui venait parfois rôder autour de ses brebis, était pour elle une frappante image du loup infernal, qui rôde sans cesse autour de nous, cherchant à nous dévorer.

Au moment d'entrer dans cet âge si dangereux de l'adolescence, où tant de jeunes personnes, par des fréquentations imprudentes, exposent leur vertu et souvent compromettent leur avenir, Geneviève, docile aux inspirations de la sagesse, résolut de placer son innocence sous la sauvegarde du vœu de virginité. Elle reçut même de l'évêque le voile des vierges chrétiennes. Par là, elle écarta toute recherche en mariage.

Ses parents étant morts sur ces entrefaites, elle vint habiter Paris, chez sa marraine, afin d'être mieux surveillée et gardée, bien différente en cela de tant de jeunes filles, qui, pour leur perte, ne cherchent qu'à se soustraire à la garde de leurs parents et à tromper leur vigilance.

Là, elle se livra avec une nouvelle ardeur aux exercices de la piété et à la pénitence. Dieu lui envoya une maladie si douloureuse, que, pendant trois jours, on la crut morte. Mais, tout en l'éprouvant, Dieu la combla de faveurs. Il lui fit voir le bonheur des saints dans le ciel, et les tourments des damnés en enfer. Elle fut aussi transportée en esprit sur le Calvaire; là, Jésus-Christ lui apparut dans l'état où il était sur la croix. Cette apparition fit sur son cœur une impression telle que jamais elle n'en perdit le souvenir.

Ses progrès dans la vertu. — Depuis cette maladie et les faveurs que Dieu lui avait prodiguées, Geneviève ne fit que croître en grâce et en vertu. Sa vie fut plus retirée et plus austère que jamais; ses yeux étaient comme deux fontaines de larmes, et tous ses actes ne respiraient que mortification et piété.

Ce n'est pas qu'on ne blâmât sa retraite, ses pénitences, sa manière de vivre, et tout ce que l'esprit de Dieu lui inspirait de faire pour sa gloire.

Elle fut longtemps en butte à la critique, mais elle sut souffrir et se consoler avec Dieu, sans se relâcher de ses exercices de piété et de ses pénitences.

Ses austérités. — Dès l'âge de quinze ans, elle se condamna à une pénitence si rigoureuse « qu'elle ne mangeait guère que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi; encore sa nourriture ne consistait-elle qu'en un peu de pain d'orge et des fèves. *Elle s'interdit absolument l'usage du vin, ne buvant jamais que de l'eau* [1] ».

Elle continua ce genre de vie jusqu'à l'âge de cinquante ans, où ses supérieurs ecclésiastiques exigèrent qu'elle usât d'un peu de lait et de poisson. Mais pour de la viande et du vin, elle ne put jamais se résoudre d'en user [2]. Les *Grands Bollandistes* disent la même chose :

[1] *Vies des Saints*, par GIRY. T. I, col. 240.
[2] *Idem.*

« Quant au vin et à tout ce qui peut enivrer, elle n'en but jamais dans toute sa vie[1]. »

« Dès que Geneviève fut en âge, dit le P. Croiset, elle se consacra à Dieu par un vœu solennel, et commença, suivant la pratique qui était alors ordinaire aux vierges, à ne se nourrir que de légumes, à ne boire que de l'eau, et à porter continuellement le cilice. Elle couchait sur la dure, passant régulièrement en prières toutes les nuits qui précédaient le dimanche, le jeudi et les fêtes où elle devait communier[2]. »

A cette époque, c'était donc une pratique ordinaire aux religieuses, de s'abstenir de viande et de vin.

Amour du travail. — Elle avait un grand désir de croître dans la vertu d'humilité. C'est pourquoi elle prenait un singulier plaisir aux actions basses et viles, comme à balayer la maison, à nettoyer les habits, à laver la vaisselle. Elle aimait à filer, à servir ses compagnes; mais elle n'avait point de goût pour certains ouvrages d'agrément, souvent futiles, que les femmes vaines recherchent si communément.

Ses vertus et ses belles qualités naturelles l'avaient fait choisir pour être mise à la tête des vierges et des veuves chrétiennes très nombreuses à Paris et qui vivaient comme des religieuses. Quoiqu'elle fût la première par la dignité, cependant elle voulait être la servante de toutes, se souvenant des paroles et des exemples du divin Maître qui disait : *Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir moi-même.*

Ses soins ne s'étendaient pas seulement à ses compagnes, mais encore aux fermiers de la communauté.

Un jour, les moissonneurs étaient occupés à recueillir la moisson. Tout à coup un orage s'élève menaçant. Déjà les premières gouttes de pluie commencent à tomber. Geneviève, pleine de compassion pour les travailleurs, court à l'église; là, selon sa coutume, elle se prosterne jusqu'à terre et prie avec larmes. Notre-Seigneur exauça la prière de sa Servante d'une manière admirable. Car, pendant que la pluie tombait à torrents tout autour, la moisson et les moissonneurs de la Sainte étaient préservés.

Nouvelles épreuves. — Ceux que Jésus-Christ veut rendre semblables à lui, il les tient avec lui sur la croix. S'il accordait à Geneviève tant de faveurs surnaturelles et le don des miracles, d'autre part il ne ménageait pas les épreuves à sa fidèle épouse.

Il lui envoya une maladie horrible, la lèpre, qui dévorait ses chairs et faisait de tout son corps un objet d'horreur. Tout le monde la fuyait; elle fut laissée dans le plus complet abandon des créatures.

[1] *Acta Sanctorum*, T. I, p. 139.
[2] *L'Année chrétienne*, janvier 3, page 38.

Seul, Jésus-Christ, son divin Epoux, ne la délaissa pas un instant; et après avoir épuré l'or de sa patience, il lui rendit la santé, contre toute attente.

Cette épreuve fut bientôt suivie d'une autre non moins douloureuse. Car la vie des serviteurs de Dieu, comme celle de Notre-Seigneur, n'est qu'un Chemin de croix continuel. Le divin Maître permit à Satan de semer contre Geneviève les plus noires calomnies.

On s'en prit à sa réputation avec acharnement. Partout, on publiait qu'elle n'était qu'une hypocrite, que ses miracles étaient des illusions et des prestiges; qu'elle paraissait jeûner au dehors, mais qu'elle savait bien se dédommager en secret. Ces bruits semés partout avec artifice, firent que même des gens de bien commencèrent à douter de sa vertu. Peu à peu, l'estime qu'on avait pour elle se changea en mépris; on alla même jusqu'à la soupçonner de vices grossiers.

Geneviève souffrait avec patience et elle mettait toute sa confiance en Dieu. Elle ne fut pas trompée. Dieu fit évanouir toutes ces calomnies et justifia sa Servante au moment marqué par sa providence. Pour cela, il amena à Paris son serviteur, saint Germain, évêque d'Auxerre, qui n'eut pas de peine à démontrer la fausseté des accusations portées contre la Servante de Dieu. Le démon fut ainsi confondu, et Dieu glorifié dans la patience de Geneviève.

Autres épreuves. — Mais le calme ne fut pas de longue durée et la persécution ne tarda pas à se rallumer.

Attila, roi des Huns, surnommé le fléau de Dieu, était entré en France avec une armée formidable. Il s'avançait sur Paris, mettant tout à feu et à sang sur son passage. La terreur s'empara des habitants de cette ville, qu'ils résolurent d'abandonner pour se réfugier dans d'autres places plus fortifiées.

Geneviève cependant détournait les Parisiens de ce projet et les assurait que Dieu viendrait à leur secours, s'ils faisaient pénitence et se convertissaient.

Ses paroles n'eurent pas d'abord beaucoup de succès. Quelques femmes cependant, dociles à ses exhortations, allèrent s'enfermer dans une église avec Geneviève, priant, jeûnant et suppliant le Seigneur de pardonner les péchés du peuple. Quelques hommes des mieux disposés se laissèrent toucher et entraîner par cet exemple; ils mirent ordre à leur conscience et commencèrent une vie meilleure.

Quant aux autres, ils traitèrent la Sainte de fausse prophétesse et d'inutile bigote. Ils la traitèrent de magicienne qui séduisait les meilleurs citoyens, les détournant des mesures de la prudence, et les exposant à une ruine certaine. L'irritation contre la Sainte devint telle que sa vie fut en danger. Plusieurs délibéraient de la brûler comme sorcière.

Dans ce moment critique, Dieu vint encore au secours de sa Servante, par le moyen de saint Germain, qui ne pouvant lui-même venir

à Paris, y envoya son archidiacre, pour calmer les esprits et préserver Geneviève de la fureur de ces forcenés.

La chose ne fut pas facile. Enfin, cédant à la voix de la raison, ils commencèrent à rentrer en eux-mêmes et à rougir de leur conduite envers la Sainte.

Quand ensuite ils virent que l'événement avait justifié la prédiction de Geneviève, et que les Huns avaient détourné leur marche, ils conçurent pour elle une vénération qui ne fit que s'accroître de jour en jour. On la regarda comme le sauveur de la patrie et comme un prodige de sagesse et de sainteté.

Charité de Geneviève. — Un autre acte de charité augmenta encore beaucoup la reconnaissance des Parisiens pour sainte Geneviève et porta au loin l'éclat de sa réputation.

Par suite du siège de Paris par Chilpéric, la famine devint si grande dans la ville que les pauvres mouraient de faim dans les rues. Geneviève, touchée de compassion par la vue de la misère du peuple, pleine de confiance en Dieu et d'une sainte intrépidité, se met à la tête d'un certain nombre de personnes dévouées comme elle pour le salut de la patrie; elle s'embarque sur la Seine avec onze bateaux, traverse les lignes ennemies, va chercher des provisions dans les contrées voisines, et elle fait tant par ses démarches et ses prières, qu'elle ramène ses bateaux à Paris chargés de blé, et sauve ainsi la vie à tout ce peuple.

Toutefois, la ville prise par Chilpéric, Dieu le voulant ainsi, pour faire de Paris la capitale de la France.

Mais ce roi, quoique païen, rendit hommage à la vertu de Geneviève, et fit à sa prière plusieurs actes de clémence. Il fut imité en cela par son fils Clovis, qui accorda la liberté aux prisonniers, toutes les fois que la Sainte intercéda pour eux.

Sa mort. — Ce qui paraissait surprenant, c'est qu'au milieu du tumulte et des embarras des affaires où sa charité l'engageait, elle ne perdait rien de son recueillement intérieur. Elle marchait constamment en la présence de Dieu et vivait de sa compagnie. Elle semblait hors du monde au milieu du monde.

Enfin, après une vie de 89 ans, passée dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, elle mourut saintement comme elle avait vécu, le 3 janvier 512.

Son corps fut enterré dans l'église des Saints Apôtres Pierre et Paul. Il se fit tant de miracles à son tombeau que, dans la suite, cette église prit le nom de la Sainte, et elle le garde encore aujourd'hui.

Toute la France, et principalement Paris, implore l'intercession de sainte Geneviève dans les calamités publiques, en temps de guerre, de peste, de sécheresse. Les effets de sa céleste protection se font sentir de tous ceux qui l'invoquent avec confiance.

Nous l'invoquerons donc avec confiance cette humble bergère, cette sainte paysanne, devenue par ses vertus la patronne de Paris.

Nous lui demanderons en particulier d'obtenir de Dieu par ses prières que nos jeunes gens et nos jeunes personnes imitent ses vertus et surtout sa modestie; qu'ils évitent les fréquentations dangereuses, particulièrement les danses; qu'ils fuyent les cabarets et tous les excès dans la boisson.

Nous lui demanderons enfin d'inspirer à un grand nombre de personnes, hommes et femmes, de pratiquer à son exemple, l'*abstinence complète de vin et de toute boisson enivrante*, pour réparer les injures faites à Dieu par les péchés d'intempérance, pour en préserver les jeunes gens, et pour convertir les malheureux buveurs.

M. le Président. — La seconde partie de notre programme est afférente à des questions d'ordre économique sous le titre général : *Longévité et assurances sur la Vie.*

La parole est à M. le Dr Ch. R. Drysdale pour son rapport intitulé :

Alcool et Longévité

PAR LE Dr C. R. DRYSDALE

Consulting Physician to the Metropolitan Hospital of London

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Il n'est pas très difficile, de nos jours, de prouver que l'usage des boissons alcooliques tend à diminuer les chances de longévité.

Cependant c'est une découverte qui a été faite assez tardivement ; car, au commencement de ce siècle, on a cru assez généralement que l'eau-de-vie était réellement ce que son nom indiquait : et la thérapeutique de nos devanciers fut très souvent une cause de maladie en raison des hypothèses sur l'effet de boissons alcooliques sur les fonctions du corps humain.

L'illustre chimiste, Liebig, enseignait que le vin et la bière étaient des aliments comparables au pain, et plus facilement digérés par les malades.

A Londres, cette hypothèse erronée a régné pendant plusieurs décades.

Jamais, dans l'histoire de l'humanité, la misère causée par l'alcool n'a été plus formidable parmi les classes d'ouvriers de l'Europe que maintenant, car la chimie a fait de l'alcool avec tant de substances, que tout le monde peut s'en procurer très facilement.

Les preuves que la longévité est favorisée par l'abstinence des boissons alcooliques, les voici : Dans le 45e Rapport du Registrar Gene-

ral d'Angleterre, table I, nous trouvons que, la mortalité moyenne de tous les mâles étant égale à 1,000, la mortalité des membres de l'Eglise Anglicane fut de 556; celle des hôteliers et cabaretiers de 1,521 ; et celle des domestiques, dans les hôtels et cabarets de 2,205. Le docteur Ogle dit : « La mortalité des hommes directement employés à la vente de l'alcool est effrayante. » En Ecosse, M. John Stott (*Journal des Actuaires*, 1876), fit voir que la mortalité des domestiques dans les hôtels et cabarets d'Ecosse, est de 68 pour cent. en excès sur la mortalité des mâles valides en Angleterre.

M. Nerson, actuaire habile (Contributions to Vital Statistics, 1857) trouva que la mortalité des francs-buveurs a été de 357 au lieu de 110, chiffre des personnes d'un âge semblable de la population d'Angleterre.

Il a calculé qu'à l'âge de 20 ans, la moyenne de la durée de la vie étant de 44 ans, elle est de 15 ans parmi les buveurs immodérés ; à l'âge de 40 ans elle est de 29 pour la population générale, et de 16 pour les buveurs. En Suisse, le même résultat a été donné par une statistique officielle qui prouve que la neuvième partie des décès parmi les mâles après l'âge de 20 ans est causée par les maladies produites par l'alcool.

M. Wakley, ancien coroner de Middlesex, disait en 1839 : « Je crois que l'alcool est la cause de la moitié des enquêtes. » (Des examens en cas de mort soudaine).

Maintes discussions qui ont eu lieu dans le sein de la « British Medical Temperance Society » ont confirmé l'opinion que la mortalité dans le Royaume-Uni, causée par l'alcool, est de beaucoup plus de 1,000 morts par semaine, et on a affirmé avec probabilité que la mortalité causée par l'alcool en Angleterre, excède de beaucoup celle causée par la tuberculose, qui va en diminuant de nos jours à cause d'un régime plus fortifiant, récemment apporté par le libre-échange aux classes laborieuses du Royaume-Uni, tandis que l'alcool va toujours augmentant sa propre mortalité. M. Lancereaux a fait la remarque que l'alcool est la cause la plus commune de mort dans les hôpitaux de Paris, si l'on excepte seulement la phthisie pulmonaire qui est, je crois, à présent, deux fois plus fatale à Paris qu'à Londres. En 1878, à l'occasion de l'assemblée de la British Medical Association à Cheltenham, le Dr Norman Kerr affirmait que le tiers des morts dans les hôpitaux et Maisons des Pauvres en Angleterre, est causée par l'effet de l'usage habituel de grandes quantités d'alcool. Il estimait que plus de 100,000 morts sont dues annuellement, directement ou indirectement, dans le Royaume-Uni, aux ravages de l'alcool.

The « Harveian Medical Society » de Londres a fait une enquête sur la question de la mortalité des buveurs d'alcool en 1878. De cette enquête il résultait que 14 pour cent de la mortalité ordinaire était due à l'usage de l'alcool.

En 1884, le Pathological Society of London eut une discussion

sur l'effet des boissons alcooliques sur la santé. (Déc. 4, 1884, déc. 18 et janv. 15, 1885). Il a été affirmé dans cette discussion, par plusieurs autorités, que les buveurs d'alcool sont extrêmement aptes à devenir tuberculeux. Enfin, en 1898, le secrétaire de Kent Temperance Federation écrivait, que en trois ans, 1891-2-3, dans les maisons des pauvres de Cranbrook, Dartford et Bromley contenant 2,201 habitants, l'alcool avait coûté 1,853 livres, et la mortalité pour cent avait été de 25; tandis que dans les maisons des pauvres de Medway, Dover et Eastry, avec 3.601 habitants où l'alcool n'avait coûté que 475 livres, la mortalité n'était plus que de 17 pour cent.

Dans le « London Temperance Hospital » fondé en 1873, qui a reçu 13,984 malades, l'alcool n'existe pas, et n'est pas même usité pour la fabrication des médicaments, car l'on ne fait pas usage des teintures alcooliques. La mortalité dans cet hôpital a été toujours très modérée; de 962 morts pour 13,984 malades, c'est-à-dire 6,88 pour cent, ce qui tend à prouver que les malades meurent plus souvent quand ils sont traités par l'alcool. Pour cette cause, le regretté Sir Benjamin Warel Richardson disait, en 1897, que les malades, pas plus que les valides, n'ont besoin de vin, bière, ni d'eau-de-vie.

Chemin faisant, les « Friendly Sociétés » d'Angleterre, et les sociétés d'assurance sur la vie ont fourni les documents les plus probants sur cette question. Ainsi M. Neison (Rates of Mortality and Sickness de 1871-75) a fait une comparaison entre la mortalité et les jours de maladies des membres de la société des « Rechabites », qui s'abstiennent de l'alcool, et quelques autres sociétés d'ouvriers qui ne sont pas abstinents.

Dans la société des *Réchabites*, le nombre d'années de vie observé fut de 127,269 et l'enquête a compris dix ans. Cette société ouvrière d'abstinents d'alcool fut fondée en 1835. Aucun membre ne doit goûter les boissons alcooliques excepté en cas de maladie et si le médecin l'ordonne. Les Oldfellows et les Foresters sont également d'excellentes sociétés ouvrières ; mais ils ne sont pas abstinents de l'alcool.

M. Neison a trouvé comme chance de vie

	Oldfellows	Foresters	Réchabites
à 20 ans.....	41.3	40.2	45.1
à 30 —	34.0	32.9	37.3
à 40 —	26.7	25.8	29.1
à 50 —	19.9	19.1	21.2
à 60 —	13.6	13.2	14.2
à 70 —	8.5	8.3	8.5
à 80 —	5.0	4.9	4.9

De cette table il résulte qu'en moyenne les Rechabites vivent 5.7 ans de plus que les Foresters et les Oldfellows. Les Réchabites ont même une mortalité moindre que celle des ministres de l'Eglise Angli-

cane qui sont de beaucoup plus riches qu'eux ; et on sait qu'en général la richesse augmente pourtant la probabilité de longévité.

Sociétés d'assurances sur la Vie

En 1840, un membre de la société des « Friends », nommé M. Robert Warner, voulait s'assurer sur la vie à Londres; mais, étant abstinent, la société d'assurance à laquelle il s'adressa voulait le faire payer dix pour cent de plus que les autres assurés qui buvaient modérément. Cela indique quelles étaient les opinions des médecins en 1840. On a fait volte-face en Angleterre, précisément à cause de la statistique de cette société. M. Warner, très irrité par la demande de cette société, fonda avec quelques amis la « Mutual Society of Abstainers », qui existe encore sous un autre nom.

En 1847, une section de cette société fut établie pour assurer les buveurs modérés d'alcool ; elle fut appelée la « Section Générale ». La Société est connue maintenant sous le nom de « The United Kingdom Temperance and General Provident Institution ». Depuis 1866, des rapports annuels ont été publiés. Voici un résumé de l'expérience des années 1866, 1889.

Dans la section « des abstinents » on avait calculé qu'il devait y avoir 4,542 cas de mort ; 3,198 seulement sont survenus c'est-à-dire à peu près 70 pour cent du nombre prévu.

Dans la section « Générale » on évalua la mortalité probable à 6,894 ; et 6,645 membres sont morts, c'est-à-dire à peu près 96 pour cent.

Ces chiffres sont basés sur 84,000 vies. Ainsi sur 100 morts prévues, le gain dans la section d'abstinents fut de 25,97 supérieur à celui de la section de buveurs modérés. On sait que les sociétés d'assurance refusent invariablement d'assurer la vie des buveurs immodérés.

Il y a encore à Londres une société « The Sceptre Life Association » qui a fait une étude semblable entre la mortalité des abstinents et des non abstinents.

En 1889, l'expérience des six années précédentes de cette société donnait le résultat suivant :

Dans la section des non-abstinents on avait calculé qu'il devait y avoir 569 morts ; et il y en eut 434 ; c'est-à-dire 76 pour cent du nombre calculé.

Dans la section d'abstinents on avait calculé qu'il devait y avoir 249 morts. Mais il n'y en eut que 143, c'est-à-dire 57 pour cent du nombre calculé. La mortalité fut très basse, dans toutes les deux sections, car les assurés furent généralement très rangés dans leurs mœurs. Cependant, avec cette modération, l'abstinence seule des boissons alcooliques a fait une grande différence dans la mortalité des deux classes. L'actuaire de cette société, M. Manly a bien expliqué

l'erreur de méthode qui a été commise par les membres d'un comité sur l'alcool, fondé par la British Medical Association en 1885. Ce Comité, après une enquête, publiait un résumé qui donnait l'âge moyen à l'époque de la mort de

122	Abstinents d'alcool	qui fut	51	ans	80	jours
1,529	Buveurs modérés	—	62	—	50	—
977	— ordinaires	—	59	—	246	—
547	Francs buveurs	—	57	—	216	—
603	Buveurs intempérés	—	52	—	14	—

L'erreur de cette table provient de ce que c'est l'âge à l'époque de la mort qui a servi de base au calcul. Il est évident que si l'on compare l'âge de mort des étudiants en médecine, et l'âge de mort des praticiens, l'âge de mort des praticiens sera plus avancé que celui des étudiants.

Dans les chiffres de la « Sceptre Assurance Association » l'âge moyen à l'époque de mort dans la section générale fut de 51,3 ; dans la section de tempérance il fut de 44,2. Dans la première, la mortalité fut 76 pour cent du nombre prévu, et seulement 56 pour cent dans la dernière. La vraie raison est que le mouvement contre l'alcool a attiré les jeunes gens beaucoup plus que leurs aînés.

Le « Lancashire and Yorkshire, et Scottish Temperance Society » demandent 10 pour cent de moins pour assurer les abstinents contre les accidents.

L'expérience, en Angleterre, prouve donc que l'abstinence des boissons alcooliques tend à accroître la longévité et que l'usage de ces boissons, même modéré, est dangereux pour la santé et la longueur de vie.

M. J. Whyte lit son rapport sur le même sujet :

Longevity and Alcoholism

BY JAMES WHYTE (MANCHESTER)

Longévité et alcoolisme

Analyse. — L'étude comparative de la mortalité générale et de la mortalité des membres d'une société d'abstinence totale, telle que celle des Réchabites, montre que dans un groupe d'anglais mâles, de 20 ans et au-dessus — il y a pour les abstinents une probabilité de survie de 9 ans, 43 sur les non-abstinents : c'est ce qu'ont établi les travaux de l'éminent actuaire, R.-G.-P. Neison. Il en est de même pour les membres de la société des Fils de la Tempérance. Il faut tenir compte, il est vrai, que ces associations, qui sont des sociétés de secours mutuels, soumettent ceux qui aspirent à en faire partie à un examen médical rigoureux — mais cet examen médical existe aussi pour l'admission

dans les sociétés de secours mutuels, qui ne se réclament pas du principe de l'abstinence : or leurs membres ne bénéficient d'une survie moyenne que d'un an et un tiers sur la masse générale de la nation. On peut donc dire que l'abstinence assure à un individu une prolongation probable de vie — qui s'élève à 8 ans 08. — Encore faut-il ajouter que les tables de mortalité probable ont été dressées pour les Réchabites — il y a dix ans — et que la mortalité réelle s'est trouvée constamment inférieure à la mortalité probable.

D'autre part l'enquête faite, il y a 12 ans, par la *British medical Association* a prouvé que sur un groupe de 824 personnes âgées de plus de 80 ans, il y en avait 36 0/0 qui pratiquaient l'abstinence. — Or il y a un demi siècle, ces teetotalers ne constituaient guère qu'un dixième de la nation; la proportion aurait donc dû être parmi ces survivants de 1/10 d'abstinents, si l'abstinence n'exerçait pas sur la longévité une action directe.

Si on tient compte de toutes ces données, on voit que la survie probable d'un abstinent sur un non-abstinent à l'âge de 20 ans et au-dessus est de 14 ans 08.

Et celu est d'autant plus frappant que la survie des non-abstinents, qui se font assurer sur la vie, tous gens rangés et buveurs très modérés, sur la masse générale de la nation, est beaucoup plus faible que celle des abstinents et que leur mortalité s'écarte assez peu de la mortalité moyenne.

On ne peut s'exagérer l'importance de ces faits quand on constate que les progrès de l'hygiène et du bien-être qui ont réduit dans une si large proportion la mortalité infantile depuis un demi-siècle — n'ont accru en cette période la longévité moyenne au-dessus de 20 ans que de 4/5 d'année.

On the 21st day of July, 1834, John Cheyne, M. D., was examined before a Select Committee of the House of Commons, appointed to inquire into the question of Drunkenness in the United Kingdom and to report thereon. For that period, Dr. Cheyne knew a very great deal about intemperance and its effects, particularly among soldiers. His opportunities for obtaining such knowledge had been exceptionally great; for, in early manhood he spent 14 years in « the Medical Department of the Ordnance », and, in later life, nearly 14 years as « Physician General » to the army in Ireland.

Of this Parliamentary Committee a well-remembered pioneer in the Temperance Reformation, James Silk Buckingham, was Chairman, and in that capacity he examined Dr. Cheyne at some length as to his knowledge of the effects of intemperance on the health, efficiency, and longevity of the soldiers of the British army. To one of Mr. Silk Buckingham's questions on this subject, Dr. Cheyne made the following very noteworthy reply:

« I have no doubt if a man beginning at 20 years of age were to take one large glass of spirits regularly every day, he would thereby affect the duration of his life, probably abridging it by at least ten years. The subject has been before me all my life, and I think I am safe in saying so, supposing two ounces of spirits were to be taken every day. »

In view of the state of knowledge of the alcohol question 65 years ago, it is clear that this can have been only a guess. But it was a most remarkable guess; for, to-day, we can demonstrate that, in England at any rate, male alcohol drinkers between 20 years of age and the end

of life do, on the average, actually shorten their lives by at least 10 years through alcohol.

The following are the main facts on which this conclusion is based. The Registrar General shows that, for the years 1871-80, the expectation of life for « all males » of 20 years of age was, on the average, 39.40 years ; while for Rechabites at 20 years of age, — according to the Report of the eminent actuary, Mr. F. G. P. Neison, — the expectation was 48-83 years. That is, the teetotal Rechabites, reckoning from the age stated, had an advantage, in length of life, of 9.43 years, on the average, over « all males » of the general community. The Rechabite Order has now an adult membership of about 160.000. Further, the Sons of Temperance, another teetotal benefit society, consisting of upwards of 40.000 members, have, at that life-period, quite as favourable an « expectancy » as the Rechabites, It must however be remembered that both of these Orders have some advantages, as regards special healthfulness, over the community in general, on account of the precautions taken to secure that only such men as are fairly healthy shall be admitted into the Orders. The elimination of persons found, by medical examination, to be exceptionally unhealthy from the candidates for acceptance as members of these societies, secures for the societies the advantage over the general community, of about a year and a third, on the average, in the expectation of life of their members at 20 years of age. By a comparison of the expectation of life of young men at 20 among the Orders of Oddfellows and Foresters, with the expectation of life, of males of the general community, we find that 1.35 years constitutes the advantage that the elimination referred to secures. These are two large *non-teetotal* benefit societies whose members, before admission, are subjected to a medical examination of the same character as that which has to be undergone by the candidates for admission into the Rechabite Order. Thus, taken together, the expectation of life of members of these two Orders, at the age indicated, was 40.75 years, while that for males of the general community at that age was 39.40 years ; that is, a difference of about a year and a third. Therefore, when we deduct this 1.35 of a year from the amount which represents the gross extent of the advantage which the Rechabites seem to have over the general community — that is 9.43 years, — we find that the net advantage which the male teetotalers of 20 years of age have, by virtue of their teetotalism, over males of 20 of the general community is (if these facts show the true state of matters) 8.08 years. But these figures do not by any means cover the whole case. As far, however, as they go, they do certainly show that, in the matter of expectation of life, Rechabites, at 20 years of age, have an advantage of 8.08 years over « healthy males » of the general community also at 20 years of age. There are other figures which must be brought into the calculation. One crucial test of the accuracy of tables of figures designed to show

the expectation of life is this. Does the actually experienced mortality accord with what they give as the expected mortality? In the case of the Rechabites the expected and the actual mortality do not accord. The fact is that the tables of expected mortality of the Members of the Order were issued ten years ago, and considerably fewer deaths than were calculated upon have taken place, as the following statement demonstrates. Mr. Richardson Campbell, general secretary of the Order, writes on this point as follows :

« If further proof were necessary in regard to the low rates of mortality experienced by the Independent Order of Rechabites, it is to be found in the state of their insurance or funeral funds, as shown by their official valuer in his reports to the Government Friendly Society Office, in London, as required and demanded by the Friendly Societies Act of 1875, and as presented by him to the Rechabite Conference, held at Brighton, in August, 1895.

This report shows that the relative degree of solvency of the combined district branches who insure the funeral benefits is *L* 1. 1 s. 8 3/4 d. in the pound ; or, in other words, that for every *L* 1 of liability the society has undertaken to pay, it has *L* 1. 1s. 8 3/4 d. of assets to meet it ; and this can only be attributed to a more favourable rate of mortality than that which even the society itself expected ».

Now, if to obtain 20s. for every pound due, an expectancy, at 20 years of age, of 48 years of mean after-lifetime, was necessary, how many years expectancy of mean after-lifetime at the same ageperiod, to obtain 21s.8 3/4. for every pound due, would be required? As a simple calculation will show, just about 52 years. Hence, it appears that four more years ought to be added to the expected mean after-lifetime of Rechabites 20 years old. This would raise it to 12.08 years.

The following facts may partly account for this important result. Mr. Francis G. P. Neison, the eminent actuary, who was entrusted with the task of placing the financial arrangements of the Order of Rechabites on a sound basis, had to depend for the data on which to base his calculations, on the recorded mortality-experience of the Order. But, in some respects, that experience was not wide enough for his purpose. Besides, as he found it recorded, it did not inspire him with perfect confidence in its trustworthiness. It showed a death-rate a good deal *lighter* than he thought it reasonable to expect. And as it was his business to save the Order from the fatal blunder of adopting an inadequate rate of contribution by the members to its funds, he was especially careful to refraim from exaggerating the advantage in length of life, which he saw the Order undoubtedly possessed to some considerable extent. Besides, he found that while at the earlier ages and at middle age among his clients, the materials from wich he had to deduce their rates of mortality were fairly abundant, the contrary was the case among those in later life.

He reported on this matter as follows :

« At the older ages the facts obtained from your various branches were not sufficiently numerous to constitute a reliable basis for the final tables, and therefore, after age 70, the experience of the Foresters and of the whole population of England and Wales, as set out in the English Life Table, have been incorporated. In default of adequate records from your branches in this late period of life, no other alternative existed but to employ the experience of some other organisation, in which the objects were of a kindred nature, and this has been done, with the result that for all practical purposes, after age 75, the data employed for the Ancient Order of Floresters experience has been adopted ».

That is, there were practically no trustworthy returns as to the death-rate of Rechabites after age 70. But even for a somewhat earlier age the returns can have been of but little value. Hence, the actual expectation of life at the later ages, say after 60 or 65, must have been considerably greater than has hitherto been assumed to be the case.

This, I say, partly accounts for the fact already referred to, that the Rechabites possess *L* 1. 1 s. 83/4 d. for every pound they owe. But I am satisfied that it does not wholly account for it. Recently acquired information as to the longevity of aged teetotalers seems to indicate that the expectancy of life of teetotalers has, at the earlier life-periods, heretofore been a good deal under-stated. The following remarkable facts should go far towards making this obvious.

The investigation conducted twelve years ago by the British Medical Association, as to the habits with respect to food and drink of 824 persons all over 80 years of age, showed that of these aged persons so surprisingly large a proportion as 36 per cent, or rather more than one in three, were teetotalers, and that 40 per cent, more of them had been exceptionnally temperate all their lives. That is, their consumption of alcohol had habitually been under the equivalent of a pint of beer, or one ounce of absolute alcohol, per day. Assuming that, say from 50 to 60 years ago teetotalers constituted one-tenth, of the number of the males about their own ages in the country, their proper contribution towards the making up of the aged group in question would have been 10 per cent, instead of 36 per cent, as it actually was, which is quite three and a half times the number of their proper share. If the teetotalers constituted less than one-tenth of the number of males at about the same ages, living at the time indicated, then clearly their contribution to the number of the group of 824 living, over 80 years of age at the time of the investigation, would be still more out of proportion, and would show still more clearly the deadly character of the national drinking habits. Again, quite recently one of the English liquor papers did a very rash and very unwise thing. By publishing a most gross misrepresentation of a statement made

by an american actuary it challenged attention to the experience as to the death-rate of drinkers and teetotalers respectively, amongst assurers in America, as submitted by the eminent actuary Mr. Emory McClintock before the Actuarial Society of America. The liquor newspaper referred to alleged that « the deaths of abstainers were shown by Mr. McClintock to be more numerous than those of non abstainers. » Mr. Mc Clintock repudiated with a good deal of indignation the preposterous misrepresentation, and showed, among other things, that on policies issued on lives over 69, it was found that in the case of non-abstainers, there was expected a loss amounting to 16,583 dollars, but that there occured a loss of 30.000 dollars; while on the other hand, among the abstainers, who at this advanced age were in a majority, — itself a significant fact, — there was expected a loss of 19.794 dollars, but there only occurred a loss of 4000 dollars. These facts point very clearly to the conclusion that the advantages which teetotalers have at the later ages of life, have not yet been fully realised even in well-informed quarters; and it seems certain that when the Rechabite Order has existed so long, that the natural proportion of its members are nearing the termination of their lives, it will be shown that what is at present supposed to be their actual expectancy, will be proved to have been an understatement of it to a rather remarkable extent.

Although the matter is hypothetical I think it would be safe to assume that another two years at the least may be added to the life-expectancy of the teetotalers at 20. This would make the teetotalers expectancy, at the age named 14.08 years better than that of the drinkers at the same age.

There are one or two other circumstances which I shall not stay to deal with at present, which still further increase the advantage in the matter of length of life enjoyed by the abstainer.

Here is another set of facts which strongly corroborate the general conclusion already indicated : It is matter of common knowledge that the men and women who insure their lives are usually persons of prudence and forethought, having a sense of their responsibilities and willing to undertake them. There are exceptions, but such is the rule. They are, beyond the ordinary run, sober. No assurers are accepted by the societies who are known to be intemperate. Yet even as compared with these exceptionally moderate drinkers, teetotalers have a marked advantage in length of life. There is no longer a matter of reasonable doubt. It is settled. Many of the opponents of total abstinence are furious when it is said that the evidence referred to, proves that moderate drinking is to any extent whatever, the cause of the comparatively early death of the alcohol users. They insist that it is entirely the result of intemperance. I have no objection to their conclusion. The whole thing is a question of the use of words. If moderate drinking has no share in increasing the death-rate, and if

all the excess is owing to intemperance, then beyond question moderation must be very rare and intemperance very common. For only deadly intemperance, on a great scale, could possibly produce such an amount of premature death through alcohol as the statistics of these societies record. For example : —

The United Kingdom Temperance and General Provident Institution, which is the oldest and by much the largest of these assurance associations, has had the following experience : —

Mortality experience under ordinary whole-life policies, 1866-95

Years.	Temperance Section.		General Section.	
	Expected Claims Policies.	Actual Claims Policies.	Expected Claims Policies.	Actual Claims Policies.
1866-70 (5 years).....	549	411	1,008	944
1871-75 (5 years).....	723	511	1,268	1,330
1876-80 (5 years).....	933	651	1,485	1,480
1881-85 (5 years).....	1,179	835	1,678	1,530
1886-90 (5 years).....	1,472	1,015	1,846	1,750
1891-95 (5 years).....	1,686	1,203	1,958	1,953
Total, 30 years...	6,542	4,626	9,235	8,987

Then comes the « Sceptre », which is a younger society. Its experience is as follows : —

In the Sceptre Life Association the mortality experience of 13 years — 1884-1896 — compared with the mortality expected (calculated by the Institute of Actuaries, H. M. Mortality Table) was as under : —

Period.	Expected Deaths.	Actual Deaths.	Percentage.
5 years 1884-88	466	368	79.00
5 years 1889-93	564	466	82.62
3 years 1894-96	369	297	80.49
Total, 13 years.	1,399	1,131	80.84

Period.	Expected Deaths.	Actual Deaths.	Percentage.
5 years 1884-88	195	110	56.41
5 years 1889-93	312	184	58.97
3 years 1894-96	237	138	58.23
Total, 13 years	744	432	58.06

Next we have the Scottish Temperance Life Assurance Company, which has had only a fifteen years' experience; but that experience is thoroughly corroborative of the contention that teetotalers have a great advantage over even such alcohol users as are usually deemed exceedingly moderate.

The following is the experience for the last 15 years of this company:

	Temperance Section:			*General Section*		
	Expected Claims.	Actual Claims.	Ratio.	Expected Claims.	Actual Claims.	Ratio.
1883-87	43	15	35 °/.	11	7	62 °/.
1888-92	159	79	50 °/.	49	33	68 °/.
1893-97	200	138	48 °/.	95	67	70 °/.
	492	232	47 °/.	155	107	69 °/.

Finally, the Abstainers' and General Insurance Company, also a comparatively new office, has had a similar experience, as shown by the following:

Abstainers' and General Insurance Co., Ltd., June 27 th, 1878.

Dear Mr. Whyte, — Referring to your recent letter, I have much pleasure to enclose you extract from the report which our Consulting Actuary, Mr. James Meikle, F. I. A., F. F. A., has submitted of the mortality of this company's Ordinary Department, Abstainers' Division, during the 14 years, 1884 to 1897 inclusive. The result shows that out of every 100 abstainers who might have been expected to die, 52 have survived. (*Walter Prietman, Vice-Chairman*).

Age.	Years of Life under Observation.	Deaths expected under H. M. Table.	Actual Deaths.	Rate of Actual to Expected Deaths.
10—24	5269.5	31.898	15	47.0 °/. (per cent.)
25—34	12363.0	92.796	48	51.7 °/.
35—44	8408.0	84.149	29	34.4 °/.
45—54	4122.0	61.962	32	51.7 °/.
55—70	1396.5	43.080	27	62.6 °/.
Total...	31559.0	313.885	151	48.1 °/.

In view of these facts, I hold that we are warranted in concluding that teetotalers at 20 years of age, have an expectation of life of at least ten years more than that of alcohol users. The enormous value

of total abstinence as a sanitary influence is only beginning to be realised by even those who are best informed on the subject. Within the last sixty years great and most beneficent changes have been brought about in the environment of the masses of the people. Free trade has made food cheap and abundant; the hours of labour have been shortened; the dwellings of the people have been much improved; the sanitary condition of our cities and towns has been very greatly ameliorated; workshops have been made much healthier; muscular labour has, by the help of machinery, been much lightened; the child-labour, which was so injurious to the physique of the young, has been prohibited, so also has the employment of women in certain unhealthy and degrading occupations. Wages have been increased and everything has been cheapened. Public baths, public parks and public playgrounds have multiplied opportunities for the promotion of healthy living. Medical men do less positive harm and far more positive good than their predecessors did. One result is that the annual death-rate of the population as a whole, has been reduced by 4.45 per thousand. But that improvement has taken place mainly amongst the young. When the period of life at which, as a rule, people begin to use alcoholic liquors freely is reached, we encounter a very perplexing state of matters. For the period 1838-54, according to the Registrar General, the expectation of life of a young man of 20 was 39.48 years; and, according to the same authority, for the period 1881-90, the expectation of a young man of the same age was but 40.27 years, — an improvement, it will be noticed, of only about four-fifths of a year. From this it appears that while sanitation, and indeed everything else of an ameliorative character, have, by their joint influence, increased the expectation of life of a young man of 20 by only four-fifths of a year, teetotalism has secured an increase in the expectation of life of a young man of that age, who has adopted and adheres to the practice, of at least ten years.

These grave facts, even if they stood alone, — which they do not, — would suffice to show that the alcohol problem is the most important social problem of the present day.

M. W. Bingham fait sa communication sur « *la Tempérance et les Assurances sur la Vie.* ».

Tempérance et assurances sur la vie

PAR M. W. BINGHAM (ANGLETERRE)

Analyse. — La tempérance mène aux habitudes d'épargne et d'économie.

La Société des Réchabites a été fondée en Angleterre en 1835, pour assurer la vie des abstinents et les aider en cas de maladie. Quelques années après, la société *The Sons of Temperance* fut créée et l'ordre de *The Sons of Phœnix* fut fondé à Londres.

Toutes ces sociétés ont démontré que les abstinents jouissent d'une meilleure santé et d'une plus longue vie que les buveurs, même les plus modérés.

The United Kingdom Temperance and General Provident Institution est une société d'assurance qui fut fondée en 1840, pour les abstinents seuls, mais sept années plus tard, une section fut faite pour les modérés.

Les chiffres de mortalité pendant les dernières 32 années, démontrent que les cas de décès ont été de 70 0/0 des cas prévus pour les abstinents, tandis que chez les modérés le nombre s'élevait environ à 97 0/0.

Presque toutes les sociétés d'assurance font maintenant une différence de 10 0/0 en faveur des abstinents. Ce n'est pas que les abstinents n'aient pas d'accidents, mais ils se guérissent beaucoup plus vite et plus facilement; quant aux cabaretiers ils doivent payer une prime beaucoup plus forte, et plusieurs sociétés se refusent même à les assurer.

Il est donc bien certain que les abstinents ont un avantage physique et moral sur le reste de la population. Pourquoi donc ne devenons-nous pas tous abstinents ?

At the commencement of the Temperance Movement in England, there was but little evidence accessible as to the physical effect of using intoxicating drinks, but the general belief certainly was, that it was beneficial. A large number of people, impressed by the moral and social evils resulting from the Drink System, gave in their adhesion to the principle of abstinence, feeling that they were surrendering the use of an article, which, if only taken in moderate quantities, conduced to health, vigour, and long life. Not a few of these, however, when condoled with by their friends, on the disastrous results likely to follow their voluntary deprivation — backed by a hint from some medical man, that it was very foolish to forego the reasonable use of a good thing because some weak and foolish people abused it — went back to their old custom, thus helping to weaken the faith of others; but the leaders were stalwarts, and cherished an unshaken faith in the soundness of their principles, although frequently they lacked the requisite proofs to produce conviction in the minds of thoughtful, but timid, and hesitating friends. Now, however, there is a great mass of fact and experience ready to hand, some of which I have been asked to briefly indicate in this paper.

It is well known that one of the indirect advantages of the inculcation of Temperance habits, has been the extension of thrift; and one of the first things that frequently followed the signing of the pledge by a working man, in the early days, was the decision to join a Benefit Society, so that some provision might be secured to those dependent upon him, in case of his sickness or premature death. At that time most of these Societies held their meetings in liquor shops; and so the very effort at thrift, often defeated itself, and through the temptation afforded, led to intemperance and unthrift. To obviate this, in 1835, the Independant Order of Rechabites was started. It made teetotalism a condition of membership and has convincingly demonstrated (during its more than sixty years' working) that Abstainers have less sickness, recover more quickly when

attacked, and live appreciably longer, than non-abstainers. The well known Actuary, Mr. F. C. P. Neison, has contrasted the experience of the Ancient Order of Foresters with that of the Rechabites in the following table :

Expectancy of life at the ages Given

Age	A. O. F. Report, pages 79-80. Foresters.	I. O. R. Report, pages 36-37. Rechabites.	Difference in favour of Rechabites.
18	44.74	50.62	5.88
20	43.10	48.83	5.73
25	38.97	44.30	5.33
30	34.78	39.72	4.94
35	30.68	35.08	4.40
40	26.70	30.58	3.88
45	22.81	26.11	3.30
50	19.10	21.78	2.68

A very similar result is obtained from a comparison with the Oddfellows.

« The Sons of Temperance » introduced into England 44 years ago, also on an abstinence basis, has contributed some valuable testimony, their death rate last year being only 6.27 per 1000 and the sickness rate 7.59 days per member per annum. The Order of the Sons of Phœnix, a similar Society, whose membership is chiefly in London, has likewise had, during its existence, a very low rate of sickness and mortality.

In 1840, Robert Warner, a young Quaker, sought to insure his life but the Assurance Officials (in consequence of his intimating to them that he was an Abstainer) decided to impose an additional premium as they believed that the practice of abstinence would tend to shorten life. Mr. Warner, holding a different view, declined to pay the extra sum demanded, and, taking others into consultation, succeeded in starting a special Institution for Abstainers only. This, seven years later, opened a separate section for careful users of alcohol and adopted the now well know title of the « United Kingdom Temperance and General Provident Institution. Its mortality figures for the last 32 years are as follows :

Years		Temperance Section		General Section	
		Expected Claims Policies	Actual Claims Policies	Expected Claims Policies	Actual Claims Policies
1866—70	(5 years)	549	411	1.008	944
1871—75	(5 years)	723	511	1.268	1.330
1876—80	(5 years)	933	651	1.485	1.480
1881—85.	(5 years)	1.179	835	1.670	1.530
1886—90	(5 years)	1.472	1.015	1.846	1.750
1891—95	(5 years)	1.686	1.203	1.958	1.953
1896—97	(2 years)	734	510	809	705
Total 32 years		7.276	5.136	10.044	9.692

It will be seen from this that the « Actual » Claims in the Temperance Section, are about 70 per cent. of the « Expected » while in the General Section they are about 97 per cent. of the « Expected ».

In 1864 the Sceptre Life Association was formed chiefly for the purpose of insuring the Lives of members of religious bodies, a separate section being opened for abstainers. The following particulars are from the Report for 1898.

Mortality Experience

The claims by death expected (calculated by the Institute of Actuaries' Hm. Mortality Table), as compared with those which actually occurred, were as under :

General section			Temperance section		
Expected Deaths	Actual Deaths	Percentage	Expected Deaths	Actual Deaths	Percentage
131	116	88.55	94	45	47.87

As showing that the favourable mortality is not confined to the past year, the following results for the last three quinquenniums are given :

Period	General section			Temperance section		
	Expected Deaths	Actual Deaths	Perctge	Expected Deaths	Actual Deaths	Perctge
5 yrs.—1884-88	466	368	79.00	195	110	56.41
5 yrs.—1889-93	564	466	82.62	312	184	58.97
5 yrs.—1894-98	628	498	79.30	419	228	54.42
Total — 15 yrs	1.658	1.332	80.34	926	522	56.37

The British Empire Mutual, founded in 1847 opened a separate department for abstainers in 1883 and has had the following experience since that date:

Expected Claims. Hm. Table	Actual Claims	Percentage of Actual to expected
234	134	57

The Imperial Office has for the last few years kept its abstainers apart from the general body of assurers, and while not publishing any specific particulars as to its death rate it gave a materially higher bonus by its last valuation to the Temperance Members on the ground of their superior mortality.

The Victoria Mutual, founded in 1860, states that « the profits of the Total Abstinence Section are much greater than those of the General Section ».

The Abstainers and General Office, started in 1883 gives as its experience of the fourteen years from 1884 to 1897: —

Deaths expected under Hm. Table.	Actual deaths.	Ratio of Actual to Expected.
313	151	48 °/.

The Scottish Temperance Office, also founded in 1883 contributes the following: —

Temperance Section.

	Claims Expected.	Actual Claims.	Ratio.
1883-1887	43	15	35 °/.
1888-1892	159	79	50 °/.
1893-1897	290	138	48 °/.
	492	232	47 °/.

General Section.

	Claims Expected.	Actual Claims.	Ratio.
1883-1887	11	7	62 °/.
1888-1892	49	33	68 °/.
1893-1897	95	67	70 °/.
	155	107	69 °/.

It must of course be borne in mind that the last two Offices being young (with a large proportion of their lives near to medical selec-

tion) their actual death rate is somewhat lower than will probably be the case later on but the percentages submitted by the Scottish Temperance illustrate the same difference between the mortality of the two classes, as shewn by older Companies.

The value of Abstinence principles has also been recognised by Accident Insurance Companies for we find the Accident — Ocean — Scottish Employers — Scottish Temperance — and the Lancashire and Yorkshire each giving a reduction of 10 °/₀ on the premium to those who abstain, while several others give smaller reductions. In conversation with the Secretary of one of the above Offices I was told :

« We do not find the advantage to be so much in the greater immunity from accidents enjoyed by teetotallers as in their more rapid recovery when stricken down by accident » — an indication that the blood of the Abstainer is purer and thus effects the repair more speedily.

Colonel Geary, in a paper read before the Sanitary Congress at Stafford, stated : —

« During the Abyssinian Campaign, for six weeks advancing upon and retiring from Magdala, there was no alcohol, no crime and the percentage of sick was less than in any part of the British Army at home or abroad, while the troops performed arduous marches on scanty food and often with bad water. »

The treatment accorded by Life Offices to those engaged in the Liquor Traffic is very suggestive. I wrote about eighteen months ago to upwards of sixty of the principal Offices asking them how they dealt with proposals on Publicans' lives. The appended extract from the Financial Times Oct : 8th. 1897 gives the result :

« How poor Bung is regarded when he knocks at the door of an Insurance Office is shewn by the following summary;

8	Won't have him at any price,
1	adds seven years to his age,
1	adds thirty per cent. to the premium,
15	charge up according to demerits,
33	Let him off for an extra of *L* 1 per cent.,
1	makes it a guinea,
3	need 25 s.
2	declare that *L* 2 is necessary, and
1	insists on a couple of guineas.

In the face of this wonderful unanimity on the general question that the life is a shockingly bad one come two Offices ready to take the risk for half a soveraign.

Whatever that special class of business may be worth these two Offices deserve to get it and we fancy the rest will not raise any objection. »

The Manager of the Prudential in his letter said :

« It may interest you to know that until about a year ago the extra premium was *L* 1. 1. 0 but it was modified in consequence of the very unfavourable mortality which we had for some time experience from this class of lives. »

This testimony is very valuable as there is no other Office with so extensive an experience and for the first twenty five years of their existence they took these risks at ordinary rates — increasing the premium nearly twenty-five years ago by 15 / — extra per *L* 100 assured — afterward to 21 / — a few years later and then to *L* 2, the present amount.

Very truly did John Bright once declare « There is no mistake about it, the men who abstain from intoxicating drink have an immense advantage both physically and morally over the rest of the Community ».

If an array of fact and testimony in favour of drinking could be collected such as is here presented against it, there can be no doubt that it would be almost universally claimed that the case against teetotalism was complete and that such a craze should be abandoned. Ought not then the apologists for Alcohol to recognise the strength of the Abstainers' position and « come over and help us ».

M. le Président. — L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

DEUXIÈME SECTION

PROGRAMME GÉNÉRAL

HISTOIRE, ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

DEUXIÈME SÉANCE

Jeudi matin 6 Avril 1899

Ordre du jour :

LÉGISLATION ;
PROHIBITION.

DEUXIÈME SECTION

HISTOIRE, ÉCONOMIE, POLITIQUE ET SOCIALE

Deuxième séance

PRÉSIDENT : M. LE JEUNE, MINISTRE D'ÉTAT (BELGIQUE)

PROCÈS-VERBAL

M. le Président ouvre la séance et donne la parole à Miss Ch. Gray, missionnaire de l'ordre des Bons Templiers pour son rapport sur *le rôle électoral de la femme contre l'alcoolisme.*

Le rôle électoral des femmes au point de vue de la tempérance

Dans toutes les réformes sociales il est bien nécessaire de gagner la femme et son activité. L'homme seul peut voir le mal, peut faire des discours contre le mal, peut montrer des chiffres et proclamer toutes sortes de remèdes nécessaires ; mais, il ne fera pas grand progrès tant qu'il n'aura pas gagné la sympathie et l'aide pratique de la femme. Dans la plupart des pays où on a commencé la lutte contre l'alcoolisme on a fait cette expérience.

La femme, de son naturel timide, habituée depuis des siècles à être, soit l'idole ou l'esclave de l'homme a beaucoup de difficultés à rompre avec les mœurs de la société où elle demeure. Il faut qu'elle soit aidée ou qu'elle se sente appelée à le faire avant de pouvoir se mettre à l'œuvre, et faire quelque chose de nouveau ou d'extraordinaire.

Il y avait cinquante ans seulement que les femmes, même en Amérique, ont été refusées à prendre place dans les assemblées comme délégués avec les hommes. L'honneur appartient à la société de laquelle je suis fière d'être membre, l'Ordre des Bons Templiers, d'avoir été la première d'admettre les femmes et à leur accorder des droits égaux à ceux des hommes. Dans tous les pays où l'Ordre existe et travaille, les femmes arrivent à développer leur esprit, se préparant ainsi à agir dès que l'occasion se présentera.

L'heure a sonné en Amérique, il y a vingt-cinq ans à peu près. Les femmes, comme poussées par l'impulsion d'une voix divine leur disant: « Sortez de vos maisons, de vos familles, travaillez, priez, organisez, et au nom de Dieu, pour la patrie, pour les victimes de la boisson, vous réussirez à rompre les chaînes forgées par les hommes pour leur honte et leur ruine, et desquelles seuls ils ne peuvent pas se dégager. » L'histoire de cette croisade en Amérique se lit comme un conte de fée, c'était un miracle.

En Norvège, il y a trois ans que les femmes furent appelées à prendre leur part active au mouvement. Le Gouvernement avait déjà pris des mesures restrictives, plus tard les communautés ont également cherché à régler le trafic des spiritueux. Ce premier pas fait, afin de pousser plus loin l'action, on demande l'assistance des femmes. Une loi fut faite, donnant à chaque personne, homme ou femme habitant les villes, qui avait 25 ans, le droit de se prononcer pour ou contre la continuation du Samlag, ou en d'autres termes, la vente des spiritueux.

Il fut décidé que toute abstention serait considérée comme un vote favorable à la continuation du trafic. Ceci obligea les femmes à prendre une part active au vote, si elles ne voulaient pas voir continuer l'action du Samlag.

C'était la première fois qu'on donnait des droits politiques aux femmes, mais non sans l'arrière pensée que beaucoup n'en useraient pas. Mais les femmes de la Norvège avaient déjà tant souffert des méfaits de l'alcoolisme, et l'avenir de leurs enfants leur apparaissait si noir, qu'elles n'hésitèrent pas à profiter de ce moyen de salut qu'on leur offrait.

Le récit de cette histoire est vraiment touchant à lire, et c'est un véritable exemple de solidarité. Les femmes du village ne pouvant voter viennent garder les enfants de leurs compagnes des villes afin de leur faciliter les moyens de sortir librement. Les longs instants passés sous le soleil brûlant ; le séjour prolongé dans une pièce étouffante au milieu des hommes fumant, discutant, en proie à leurs moqueries, à leur brutalité même. Rien ne les arrête. Patientes, tranquilles et résignées à tout, loin de se décourager, elles se stimulèrent les unes et les autres, et relevèrent même le courage des hommes qui étaient à leur côté ; et c'est avec une joie indescriptible qu'elles déposèrent leurs bulletins de vote, répétant chacune : « Au nom de Jésus ».

Le résultat de cette tentative fut heureux. Sur les treize villes admises à voter la première année (1896), onze avaient été pour la fermeture du Samlag ; majorité remarquable. Jamais les hommes n'étaient arrivés à pareil résultat, l'intervention des femmes prouve l'influence qu'elles peuvent avoir en pareil cas.

Chaque année semblable tentative se renouvelle. A Christiania, le vote vient d'être pris il y a trois semaines (15 mars 1899), et parmi les 18,000 qui ont voté contre le Samlag il s'y trouva 12,000 femmes. De plus en plus l'influence de la femme s'accentue, sans que pour

cela l'union de la famille en souffre. Connaissant elle-même ses droits, la mère de famille peut armer ses enfants contre la lutte.

En Finlande, les femmes ont déjà fait un grand pas, elles ont obtenu le vote dans le Conseil municipal et dans l'administration des pauvres. Aussi aident-elles beaucoup dans la lutte contre l'alcoolisme.

En Suède, les femmes ont le droit de voter au Conseil municipal, dans l'administration des écoles et des campagnes.

En Danemark, l'élection des inspecteurs des écoles est seulement accordée aux mères de famille.

En Angleterre, les femmes ont le même droit que les hommes dans les élections de l'administration des écoles communales, du bureau de bienfaisance et de l'assistance publique. Aussi l'amélioration du sort des pauvres s'est-elle accentuée et la tempérance y a-t-elle beaucoup gagné.

Au Canada, dans les provinces d'Ontario, Nova Scotia, Manitoba, Brunswick, Colombie anglaise, les femmes ont obtenu le vote dans le Conseil municipal.

Au Cap de Bonne-Espérance, pareil droit leur est accordé.

Dans les Etats-Unis d'Amérique, il y a quatre Etats : Wyoming, Colorado, Idaho et Utah, où les femmes ont les mêmes droits politiques que les hommes. Dans l'Etat de Wyoming, une femme même a été choisie comme maire, et exerça de ce fait même une heureuse influence, l'ivrognerie publique disparut presque entièrement, et le nombre des cabarets fut très limité, et, par contre, diminution sensible des délits. Là aussi nous trouvons une preuve de la nécessité de l'intervention des femmes dans les droits électoraux.

Les cabaretiers n'ont-ils pas dit « qu'ils ne redoutaient rien autant que les femmes organisées pour la lutte contre l'alcoolisme ? »

En Australie, dans les provinces de la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria-Quensland et de Tasmanie, les femmes ont obtenu le vote municipal.

En Nouvelle Zeeland elles ont tous les mêmes droits que les hommes.

Il ressort donc de toute cette révision que partout où les femmes ont acquis quelques droits électoraux, la tempérance y avait gagné en raison directe des droits acquis. Partout, les hommes *véritablement* philanthropes trouvent qu'il y a tout à gagner de l'intervention des femmes, et n'ont pas craint de leur accorder le droit de vote.

L'alcoolisme a touché les femmes aussi bien que les hommes, et il est bien nécessaire que les deux sexes travaillent ensemble pour combattre le mal.

Mesdames et Messieurs, le mal est grand, il grandit de jour en jour, et il est nécessaire que nous travaillions tous contre le fléau qui nous touche de si près. Mettons toute notre influence pour le détruire, et chercher à gagner davantage.

Quand les femmes et les hommes travailleront ensemble, et avec les mêmes droits politiques, la victoire sera à nous.

Travaillons donc tous pour établir l'égalité des droits de l'homme et de la femme.

M. le Président donne la parole à M. Norman Kerr. Celui-ci souffrant n'a pu se rendre à Paris, son rapport sur la *Législation relative aux ivrognes d'habitude en Grande-Bretagne*, est résumé par un membre du Congrès, dont le nom n'a pas été consigné au procès-verbal. (Toutes les recherches du Comité de rédaction, pour retrouver la traduction faite par M. Mérille de Colleville, ont été infructueuses. Nous en empruntons le texte anglais au *Temperance Record* qui heureusement l'avait publié [1]).

Legislation for inebriates in Britain

BY NORMAN ERR, M. D., F. L. S., LONDON.

President, Society for the Study of Inebriety; Chairman, Inebriates Legislation Committee, British Medical Association; Fellow of the Medical Society of London.

Only some 30 years ago the great majority of the people of England looked upon habitual drunkards as badly disposed persons who, from pure wickedness of heart, delighted and ardently looked forward to get drunk as often as they ever possibly could.

Gradually, and chiefly by the efforts of the medical profession, a revolution has taken place in medical and public opinon till, at the present day, the overwhelming majority of professional and philanthropic persons, as well as social and political reformers and the governing classes, has demanded and has received certain new laws, which are based on the opinion that many of the most confirmed drunkards are drunken, not of choice, but of an imperious impulse arising from mental and sometimes bodily disease.

The Inebriates' Act, 1879, legalised a new principle in England, the surrender by a man or a woman of his or her personal liberty for a period not exceeding twelve months, in the hope of cure of the disease of habitual drunkenness.

The Inebriates' Act, 1888, made the former temporary Act permanent, and enacted some amendments which improved the practical working of the first Act.

The experience of the Dalrymple Home at Rickmansworth, which was established by the Homes for Inebriate Association (a philanthropic association which desired to try the experiment of treating habitual drunkenness as a disease under the Inebriates' Act of 1879), has been most encouraging.

Four hundred and seventy-five patients (all males, no females having been eligible for admission) had been discharged up till January, 1898.

[1] Nous avons reçu, depuis le Congrès, la nouvelle de la mort de notre éminent collègue, M. Norman Kerr, dont la perte sera douloureusement ressentie par tous les tempérants.

Of these, 225 entered under the Inebriates' Act, and 250 were received simply as private patients. Of those under the Inebriates' Act, 82 remained 12 months, 11 nine months, 4 eight months, 63 six months, and 65 three months. Of the private patients, 44 remained twelve months, 15 nine months, 67 six months, 9 four months, and 115 three months.

The average age of all the patients was 35 ½ years at entry.

Three hundred and thirty-five had had a good education, 111 had gone through college, while 29 had had only an elementary education.

There was a heredity of insanity in 33 cases, and of inebriety in 235 cases. In 207 cases no family history of insanity or inebriety was obtainable.

Four hundred had used tobacco, 6 choral and tobacco, 6 morphine, 5 morphine and cocaine, 7 opium or chlorodyne and tobacco, 2 sulphonal, and 49 had no other apparent narcotic habit.

Three hundred and thirty-four were regular or constant inebriates and 137 periodical drunkards. There were also 4 cases of morphinism without alcoholism.

The average period of addiction prior to admission had been 7 ½ years.

The indulgence was social in 441 cases and solitary in 34.

Thirty-one were wine drunkards, and seven beer inebriates ; one drank absinthe.

The habitual drunkenness of 17 followed on injuries, and of 39 on ill-health.

The average term of residence in the Home was 6 ½ months.

The after history shows a substantial record of good results, 187 doing well or having improved.

The treatment has been hygienic, absolute abstinence from all intoxicating beverages has been enforced, and there has been no resort to quack secret remedies, so-called « cures » or hypnotism.

The English Government, after the reports of several commissions and committees, introduced into Parliament and carried the Inebriates' Act, 1898.

By this Act, which came into operation on January 1st, 1899, a new principle has been embodied in English criminal Jurisprudence. Judges have the option of sending habitually drunken criminals to an inebriate reformatory for not more than 3 years, instead of to a prison, thus admitting the value of the curative detention of offenders against the law.

Also, after 3 convictions within twelve months, on a 4th conviction on a minor offence complicated with drunkenness, the offender can be sent to a reformatory for a similar term.

I do not hesitate to predict that this latest English Act will not only effect a revolution in the jurisprudence of inebriety, but, in addition, will so intensify and extend the rapidly growing public

opinion in favour of compulsory dealing with all secure of habitual drunkards, as to, ere long, secure the enactment of legislation for the involuntary seclusion of non-criminal habitual inebriates.

M. le Président. — La parole est à M. Van der Meulen pour son rapport sur *les Résultats produits par la législation néerlandaise contre l'abus des boissons fortes*[1].

En comparant les programmes de nos congrès nationaux et internationaux, on voit une fois de plus que le problème alcoolique est un problème compliqué et que l'alcoolisme est né et se maintient par des causes diverses. Une de ces causes, c'est la tentation publique à l'abus de l'alcool. Il n'y a que l'Etat qui doive et puisse remédier à cela. L'Etat qui, sous plusieurs rapports, veille au bien-être matériel et moral de ses habitants, ne saurait voir cette tentation constante, cause de bien des misères — tant matérielles que morales — sans prendre des mesures efficaces.

Après quelques tentatives infructueuses entreprises de différents côtés, le premier projet d'une loi sur les boissons alcooliques atteignit en 1880 nos Etats-Généraux.

Ayant subi divers amendements — parmi lesquels il y en avait de bien essentiels, — la Chambre des députés, puis le Sénat, la première avec 69 voix pour et 7 voix contre, le second respectivement avec 29 et 4 voix votèrent la loi qui fut promulguée le 28 juin 1881. En 1884 et 1885, plusieurs modifications furent apportées — cependant sans préjudicier en rien au principe général — qui est de limiter le nombre des détails.

Avant la loi ce nombre se montait à environ 42,000.

Le législateur croyait que ce nombre considérable était la principale cause de l'abus. Il décidait que la vente de la boisson en quantité de moins de 2 litres ne serait permise qu'après autorisation du collège échevinal, — en outre cette autorisation ne devait être donnée que jusqu'au maximum fixé par la loi — sauf quelques cas extraordinaires. Ce maximum dépend de l'étendue de la commune et est de 1 sur 500,300 ou 250 habitants et ce compte-là il n'eût dû y avoir que ± 14,200 détails en 1882. Comme l'on vient de voir, ce nombre était de plus de 42,000 avant la loi.

Près de 10,000 détaillants ne demandèrent pas de licence. On fixa une période de 20 ans pour la réduction au maximum légal du nombre restant qui était de 18,000 de trop. Sans une pareille période transitoire la mise en vigueur de la loi aurait été impossible; en revanche ce fut précisément cette période-là qui en affaiblit beaucoup l'efficacité. L'acroissement de la population porta le nombre légal des détails à ± 15,500. A la fin de 1896 il y en avait encore ± 24,600.

[1] Voir à la fin du volume, les tableaux de M. Van der Meulen.

On avait espéré qu'en 1901 le maximum prescrit aurait été atteint, presque partout et on s'était cru si fondé dans cet espoir, qu'on n'avait pas pris de mesures pour faire appliquer de force la règle de la loi. Et, bien qu'à présent nous soyons encore loin de la limite et que les vingt années soient presque révolues, il n'y a eu jusqu'ici aucun ministre qui ait osé combler la lacune, parce que dans une telle entreprise il se présente des difficultés sans nombre et qu'on peut s'attendre à une vive résistance de la part des commerçants en boissons alcooliques ainsi que des autres ennemis de la loi, résistance qui pourrait mettre en danger la loi elle-même.

Pour mettre en lumière l'effet de la loi, je fais suivre ici un aperçu qui se rapporte aux 10 chefs-lieux provinciaux.

Ce rapport je ne le lirai pas — devant être économe de mon temps, — mais il trouvera place, je l'espère, dans le compte-rendu du congrès [1]. Je me propose de faire sentir le poids de ces chiffres dans une carte graphique (carte *A*). J'ai laissé de côté le chef-lieu de Limbourg, Maestricht, parce que le gouvernement même a reconnu que jusqu'à présent la vente frauduleuse a été considérable dans cette ville-là et cette province-là, de sorte que les données officielles ne répondent nullement au chiffre exact de la consommation.

En présence de ce grand nombre de cabarets, nombre qui devrait être augmenté de celui des ventes clandestines, on ne peut espérer beaucoup de l'effet de la loi. Du fait que la consommation sur toute la Hollande et le nombre des condamnations pour ivrognerie publique a diminué, des amis maladroits ont voulu conclure à un effet salutaire de la loi. Ils oubliaient que pour expliquer ces deux faits-là, on pourrait trouver d'autres causes. Pour le premier, c'est sans doute l'intérêt qu'on recommençait à prendre dans la lutte contre l'alcool — en effet cet intérêt né peu de temps avant la loi, n'a fait que croître depuis cette époque-là — ; puis il y a les conditions économiques devenues plus mauvaises surtout dans la première dizaine d'années, ce qui amenait forcément un usage moindre et en troisième lieu l'augmentation de l'accise (en 1884 et en 1893 respectivement de 57 florins à fl. 60 et à fl. 63, par H. *L.* à 50 °/₀). Et pour le deuxième fait, la vigilance peu à peu relâchée de la police doit y être pour beaucoup.

En effet, si l'influence de la loi eût amené un abaissement sensible dans le chiffre de la consommation, elle eût dû être partout à peu près égale.

Seulement on remarque dans une province un abaissement beaucoup plus fort que dans l'autre et même il y a des provinces où l'on se trouve soit devant un chiffre plus haut, soit devant des montées et des descentes alternatives (voir la carte graphique *B*).

Ce dernier fait devient des plus évidents quand on considère la

[1] Annexes I.

situation dans quelques communes. Par là on peut voir aussi que — du moins avec le nombre des détails d'à présent, — la consommation n'est que dans un rapport causal très éloigné avec ce nombre. Nous remarquons en effet que dans toutes ces communes, la quantité consommée varie, indépendamment du nombre des détails. Pour ne citer que quelques exemples : dans des communes où l'on trouve une licence sur 80 habitants, nous trouvons une consommation de *6.9 L.* à *21 L.*, dans celles où il y en a une sur environ 130 habitants, une consommation de *8.5 L.* à *18.8 L.*, dans celles où il y en a une sur 230 habitants, une consommation de *10.4* à *16.4 L.* même.

En outre on remarque dans nombre de provinces et de communes qu'avec une diminution du nombre de cabarets, l'usage de la boisson forte reste stationnaire ou même va en montant.

Quelques exemples : dans le Brabaux du Nord, il y avait en 1882 1 détail sur 89 habitants, en 1896 1 sur 132 habitants ; la quantité consommée montait de *6.75 L.* à *7.22 L.* En Zélande, il y avait en 1882 1 détail sur 117 habitants; en 1896 1 sur 181, la quantité consommée ne baissa que de *5.9 L.* à *5.8 L.*

En Overysel il y avait en 1882 1 détail sur 155 habitants, en 1896 1 sur 209; la quantité consommée monta de *8.75* à *9.68 L.* !

Un parallèle entre une dizaine de communes prises dans différentes parties du pays, se trouve parmi les annexes. Ces exemples, on pourrait les augmenter à volonté en les recueillant dans toutes les parties du pays. Comme les circonstances toutes particulières pouvant modifier les chiffres ne se présentent pas partout, il est de la dernière évidence que la loi dans sa forme actuelle, n'est rien moins qu'une arme suffisante dans la lutte.

Cette insuffisance tient à plusieurs causes, les voici : 1° La loi maintenait un trop grand nombre de détails. Qu'il y ait 1 cabaret sur 20 ou sur 30 familles, sur 30 ou sur 40 familles, cela fait peu. Le nombre reste toujours trop élevé. 2° Les cabarets les mieux achalandés et les mieux situés subsistèrent, de sorte que la suppression des autres ne fut guère sentie par les buveurs. 3° On en vient trop facilement à frauder, n'encourant que des peines légères.

Les débits de vin et de bière ne sont pas sujets à un contrôle sérieux. La vente clandestine des boissons fortes qui se fait communément dans ces établissements est difficile à constater ; le juge ne considère pas ce délit comme grave et punit par une légère amende payée ordinairement par la caisse commune des détaillants.

A Rotterdam, il y a 963 détails avec licence, la police sait ± 500 fraudeurs contre lesquels elle est impuissante. A Amsterdam, il y a ± 1,500 débits avec licence et probablement un millier de fraudeurs. On ne peut donc pas dire comme le faisait M. Borgesius au quatrième congrès international à la Haye, que la loi ait fait disparaître 10,000 cabarets.

C'est pourquoi les efforts de ceux qui croient à une influence salu-

taire de mesures légales, — il y a malheureusement aussi des combattants contre l'alcool qui estiment que l'Etat n'a pas de tâche à remplir dans cette lutte et qui attendent tout de moyens persuasifs seuls, tendent en premier lieu à mettre sous la garde de la loi toutes les maisons où l'on vend des boissons, à faciliter par là la surveillance et à pouvoir en même temps appliquer des punitions plus sévères. Une fois ce but atteint, le nombre des cabarets doit forcément diminuer plus sensiblement, ce qui, nous l'avouons, en 1882 pour plusieurs raisons, eût été impossible, de sorte qu'il faut être reconnaissant que le législateur fixât alors un maximum inférieur de beaucoup au nombre des détails existants.

Pour revenir aux chiffres, la carte graphique *B* désigne à gauche le nombre des cabarets sur 1,000 habitants dans chaque province, de 1882-1896 et à droite la consommation par tête en litres d'alcool de 50 °/₀.

On voit que cette dernière consommation ne correspond nullement au décroissement des détails, puisque les provinces où il y a un grand nombre de cabarets, montrent un usage moindre que celles où ce nombre est sensiblement plus bas.

Une des causes qui ont nui à l'effet de la loi tient à l'article qui dit que dans certains cas une licence particulière peut être accordée même quand le nombre des détails avec licence dépasse de loin le maximum légal.

Contrairement à l'esprit de la loi, cet article a été appliqué si fréquemment qu'on compte par centaines le nombre de ces licences favorisées et que les motifs les plus niais et les plus banals servent à justifier les demandes.

Par suite de cette application de la loi, on a vu bien souvent s'établir aux endroits les plus fréquentés des cafés aux salles spacieuses et à l'installation magnifique qui ont, bien plus que maints autres cabarets, alléché les passants. Pourtant, ce que je viens de dire n'a aucunement pour but de démontrer que notre loi sur les boissons alcooliques ait si complètement échoué dans ses effets, qu'elle doit disparaître au plus tôt et que les autres pays ne puissent en retirer quelque profit. Non, tout en reconnaissant l'insuffisance des résultats obtenus, tout en vous démontrant que, bien que l'usage de l'alcool ait diminué en Hollande (contre la bière et le vin, je vous le rappelle, la loi n'a cru devoir rien faire jusqu'ici) et que cet usage avec quelques oscillations ait diminué de 9.46 en 1882 à 8.66 en 1896, on n'est pas en droit de dire comme l'on fait et font quelques partisans fervents de la loi, qu'il y ait un rapport causal entre l'abaissement du nombre des cabarets d'un côté et celui de la consommation de l'autre. Puis j'ai voulu faire voir que l'autorité doit prendre des mesures beaucoup plus efficaces et surtout veiller à l'exécution de ses mesures.

Dans les pays où une telle loi n'existe pas encore, on peut voir quels écueils il faudra éviter et surtout qu'on n'aille pas croire en se

fondant sur des données officielles que la loi ait été un moyen efficace dans la lutte contre l'abus des boissons alcooliques, comme l'on a dit en 1893 à la Haye; elle n'a été qu'une première démarche fort modeste. Il ne faut la suivre qu'avec précaution et après mûr examen. Enfin l'expérience acquise en Hollande peut apprendre que même une loi excellente en soi, est infructueuse si elle n'est appuyée sur les sympathies et les convictions de la meilleure partie de la nation. Avant tout, il faut que partout on soit pénétré de ce fait indéniable que l'alcool est un des pires fléaux de la société moderne et qu'à côté de cette science naisse la ferme volonté de le combattre par ses propres efforts.

Conclusions :

1° La loi contre l'abus des boissons fortes en Hollande tend à restreindre le nombre des débits, à interdire la vente des boissons en dehors des habitations et dans les maisons de personnes déterminées, ainsi qu'à punir l'ivrognerie sur la voie publique.

2° Le législateur posait en fait que l'abus des boissons fortes était dû en grande partie au grand nombre d'occasions de s'enivrer.

3° Pour vendre de la boisson dans des quantités de moins de deux litres, il faut l'autorisation du collège échevinal. Le nombre de ces autorisations, sauf des cas extraordinaires, ne doit pas excéder un certain maximum fixé par la susdite loi.

4° La période de 20 ans pendant laquelle on peut attendre le maximum, a beaucoup affaibli l'effet de la loi.

5° En outre, le maximum est trop élevé pour qu'on puisse attendre quelque résultat direct de cette restriction, d'autant plus que les moyens d'empêcher la fraude sont d'une part très insuffisants et d'autre part, ont été appliqués trop mollement jusqu'à présent.

6° Bien que le nombre de débits soit censé être inférieur de 18,000 à celui d'avant la loi (plus de 24,000 contre plus de 42,000); que depuis cette loi ce nombre ait encore diminué, de sorte qu'à présent il n'y a qu'un débit sur 200 habitants contre 1 sur 129 en 1882, la consommation n'a diminué de 8 1/2 °/₀.

7° Cette diminution peut avoir des causes hors de la loi. En effet, on peut démontrer par des chiffres qu'en Hollande le décroissement (ou l'accroissement) du nombre des cabarets n'amène pas nécessairement le décroissement (ou l'accroissement) de la consommation.

8° Pour qu'une loi quelconque obtienne des résultats, il faut non seulement qu'elle sévisse plus sérieusement contre les débits d'alcool, mais encore qu'elle prenne des mesures contre les débits de vin et les brasseries. Cependant on ne saurait instituer une telle loi, du

moins on ne saurait la mettre en vigueur qu'à condition d'avoir avec soi les sympathies et les convictions de la meilleure partie de la nation.

9° Avant qu'aucun acte définitif émane du pouvoir législatif, il faut que le public se rende compte de ce fait que l'alcool est un des plus grands fléaux de la société moderne ; et que partout naisse la ferme volonté de combattre le mal par ses propres efforts.

DISCUSSION

M. le Baron Mollerus de Westkerke.

MESSIEURS,

M. van der Meulen vient de déposer au bureau plusieurs tableaux statistiques à l'appui de son rapport concernant la loi sur l'ivresse publique des Pays-Bas tendant à démontrer que les résultats ne prouvent pas l'utilité de cette loi. L'assemblée comprendra que je ne puis entamer la discussion au sujet de ces chiffres qui viennent d'être produits il y a quelques instants. Mais si j'ai bien entendu il me semble que quelques-uns de ces chiffres ne concordent pas avec ceux que je vais citer et qui sont empruntés à un rapport de la société de propagande : « La Ligue du Peuple », qui parut en juin dans le journal mensuel l'*Economiste*. C'est un fait certain que depuis la promulgation de la loi le nombre des débits de boissons fortes qui était d'environ 33.000 en 1881, a rétrogradé jusqu'ici à 24,500. Quand on pense au proverbe qui dit : « l'occasion fait le larron » ce résultat n'est déjà pas à négliger. Nous avons maintenant un débit de boissons fortes pour 200 âmes, tandis qu'en 1881, il y en avait un pour 126 habitants. La consommation de l'alcool qui était d'environ 9 litres en 1881 a diminué depuis d'environ un quart de litre par tête. Si ce n'est pas tout ce que nous désirons, il est pourtant, à mon avis, très certain que la loi a eu de bons résultats surtout si l'on considère que la consommation allait en augmentant jusqu'en 1881 et que depuis ce temps là elle va en diminuant.

Lorsque M. van der Meulen dit que la loi est insuffisante, je suis assez disposé à partager son opinion. Mais je dois faire observer que ce n'est pas tant la loi elle-même qui est insuffisante que l'application de la loi, et pour mieux dire, la loi n'est pas encore appliquée dans toute sa rigueur. Lorsque le Ministre von Modderman a présenté le projet de loi aux Etats Généraux, il était autrement sévère qu'après les changements que la Chambre des Députés y a apportés. Le Ministre voulait réduire de suite le nombre des débits, mais la Chambre en décida autrement, et tandis que l'article 3 de la loi dit expressément que le nombre des débits de boissons fortes n'excèdera pas le nombre prescrit par la loi, l'article statue que ceux qui paient annuellement leur licence ont droit à son renouvellement. Il y a là une anomalie qu'on n'a pas remarquée de suite. On a remis jusqu'en 1901, de réduire le nombre des débits, et maintenant que ce terme approche ceux qui ont les licences s'appuient sur ce dernier

article pour prétendre garder, en payant, leur licence jusqu'à leur mort. Il est certain que si leur opinion prévaut, la loi ne pourra être appliquée de longtemps intégralement. Heureusement le Ministre de l'Intérieur, M. Gœman Borgerius a promis aux Chambres une révision de la loi, et ceux qui connaissent son zèle pour la cause antialcoolique ont tout lieu de bien augurer de ses intentions.

M. van der Meulen a aussi parlé des débits clandestins et il faut avouer que leur nombre augmente d'année en année. Mais, aussi sous ce rapport, ce n'est pas la loi elle-même qui est en défaut. Elle punit d'une amende de 200 francs et d'un emprisonnement de 3 semaines au maximum, ceux qui vendent des boissons fortes sans licence. Ce serait très bien si l'on appliquait ces peines. Mais chez nous les juges ont le droit de réduire les peines jusqu'à un franc d'amende ou un emprisonnement d'un jour. Et c'est ici le cas de rappeler ce qui a été dit, il y a deux ans, au Congrès de Bruxelles, que quand il s'agit d'antialcoolisme on trouve plus d'indifférence que d'hostilité déclarée. En général, les juges n'appliquent qu'une peine très légère pour réprimer les contraventions dont il est question. Rarement l'amende dépasse 25 francs et plus rarement encore on applique la peine de l'emprisonnement. Il va sans dire qu'une pareille peine pour un délit si fructueux pour ceux qui le commettent, n'a aucune importance et ceux qui ont été punis recommencent de plus belle.

Il y a longtemps, j'ai adressé un rapport à ce sujet au Ministre de la Justice et lui ai signalé les mauvais effets d'une pareille juridiction. Celui-ci me répondit qu'il me remerciait pour mes communications, mais qu'il ne pouvait influer sur les juges. Je me permis alors de faire observer à Son Excellence que je savais cela aussi bien qu'elle, mais qu'à mon avis, le Gouvernement devait choisir comme juges non seulement les hommes les plus capables et instruits, mais aussi les plus aptes à remplir leur fonction, et que si les nominations prouvaient que le Gouvernement ne trouvait pas les plus aptes ceux qui appliquaient la loi, comme je viens de le dire, très certainement cela ferait un bon effet.

M. van der Meulen attend tout ou presque tout de l'initiative privée. Quant à moi, je pense que cette initiative et l'action gouvernementale doivent avoir l'une sur l'autre une action réciproque, et tout en croyant fermement que la loi actuelle a porté de bons fruits, que l'effet moral de la loi a été grand, que l'ivresse publique a beaucoup diminué, j'ose pourtant vous dire, Mesdames et Messieurs, continuons à combattre le bon combat, luttons chacun dans la sphère où Dieu l'a placé, luttons par l'enseignement, par la parole, par l'exemple, et si même, tout ne va pas assez vite au gré de nos désirs, disons-nous que demain sera mieux qu'aujourd'hui, que ceux qui viendront après nous verront les fruits de nos efforts et que l'heure viendra où les peuples, délivrés du joug de l'alcoolisme, jouiront à l'ombre du drapeau de la tempérance de paix et de prospérité.

M. le Dr Raymond, professeur agrégé à la Faculté de Montpellier.

La communication de M. Van der Meulen qui est de même ordre que la lettre ouverte au journal des *Débats* de M. Cauderlier, tend à montrer que l'intervention de l'Etat dans la lutte contre l'alcool est sans action.

J'estime, au contraire, que les efforts de l'initiative privée n'ont qu'une valeur discutable s'ils ne sont appuyés par les pouvoirs publics. Depuis

dix ans, j'ai cherché à lutter contre l'alcoolisme : j'ai fait des conférences et je n'y ai eu comme auditeurs que des personnes bien convaincues des méfaits de l'alcool, car il est à remarquer qu'il en est des conférences comme des congrès antialcooliques : n'y viennent que ceux qui n'en ont pas besoin.

J'ai publié différents travaux et ils n'ont servi qu'à moi-même en me valant des distinctions flatteuses : j'ai donné à l'hôpital de nombreux conseils aux nombreux alcooliques que j'y ai soignés et j'ai constaté à regret que ces conseils n'étaient pas suivis : je fais partie des sociétés antialcooliques et je vois que malgré la peine qu'elles se donnent l'alcoolisme augmente : la constatation est facile dans notre entourage même.

Je pourrais me reprocher d'avoir été inhabile et de n'avoir pas su convaincre, mais en envisageant les progrès de l'alcoolisme en France, je suis bien obligé de reconnaître que mes collègues n'ont pas été plus heureux que moi. Je conclus donc que le bien que peut faire l'initiative privée est moindre qu'on ne se l'imagine. Nos efforts ne peuvent, à mon avis, être couronnés de succès que si nous avons une base sur laquelle nous puissions nous appuyer, que si, en d'autres termes, l'Etat intervient dans la lutte.

Que l'on réclame le monopole de fabrication, de vente ou de rectification, la diminution des débits, l'augmentation des licences, une surtaxe non seulement sur l'alcool mais encore sur le produit manufacturé, toutes mesures qui peuvent être excellentes, pourvu qu'elles ne soient pas prises isolément, et que je me garde d'ailleurs de discuter, reconnaissant en cela mon incompétence ; que la consommation de l'alcool soit grevée de droits tels qu'elle devienne en quelque sorte prohibitive ; peu importe le moyen, pourvu qu'il y ait restriction dans cette consommation. Ce que je veux mettre en relief, c'est que l'initiative privée n'obtiendra de résultat sérieux que lorsqu'elle n'opèrera plus seule. Des centaines de conférences ne l'emporteront pas sur deux cabarets ouverts à côté du conférencier : telle est ma conviction basée sur l'expérience des choses. Je suis pourtant le premier à recommander l'action de cette initiative privée, n'eût-elle pour effet que de préparer l'opinion à l'intervention publique dont je parle. Mais ce que je ne saurais admettre, c'est que la loi soit tenue pour inefficace et si en Hollande, elle n'a pas donné de bons résultats — comme le constatent MM. Cauderlier et Van der Meulen, c'est qu'elle n'est pas appliquée, ainsi que le reconnaît ce dernier collègue. — Il en est de cette loi comme de notre loi française sur l'ivresse publique. Elle ne donne rien, mais il n'en résulte pas qu'elle ne soit pas bonne.

J'estime donc avec M. Mollerus que si l'on veut gagner la partie, nos efforts et ceux de l'Etat doivent avoir une marche parallèle.

M. Rappolowich déclare qu'on devrait s'efforcer de rendre les lois applicables et ensuite de les appliquer intégralement.

M. le Président. — La parole est donnée à M. Graham-Barton pour son rapport sur « *la campagne en Angleterre pour la fermeture des cabarets le dimanche.* »

The Special « Sunday Closing Campaign » in England

BY REV. A. GRAHAM-BARTON.

(National United Temperance Council) of Crook-Durham, England.

INTRODUCTION

M. President, I am glad to have the opportunity of speaking before this most representative Congress upon this great question. The drinking habits of Society in England have undergone a revolution during the later half of the current century.

Time was when it was considered to be the height of fashion to get helplessly drunk, and the common phrase applied to a man the worse for drink was that he was as drunk as a lord. Time was when to be a tectotaler was to be a fanatic and a fool. But now it is considered in the most select circles a disgrace to be drunk, and a compliment to be an abstainer.

Archbishop Boniface one thousand years ago declared Drunkenness to be the special sin of our nation, and one of France's most eminent ecclesiastics applied the same remark to his own land.

At a dinner at which Cardinal Polignac, and an Englishman named Dr William King, were present, 150 years ago, the Doctor drank only water, and informed the guests that he never drank any other liquor.

Thereupon the Cardinal said: « Whilst I was ambassador at Rome, and since my return to France, I have entertained more than five hundred Englishmen, and you are the only water-drinker I have found in the whole number. »

To day how changed the situation!

It would be scarcely possible to hold a public banquet in our country without witnessing numbers who took no alcoholics.

It is calculated that every seventh person you meet in the street is an abstainer.

Under such advanced public conditions it has become a matter of practical politics, the consideration of prohibiting the sale of intoxicating drinks for one day at least, in seven.

It is as well at the outset to make known that Sunday closing is practically the law-with the exception of the Homeland-of the British empire. Wherever the union Jack waved, there, on a Sunday, no strong drink can be bought.

It is also practically the law of America.

Scotland has had Sunday closing for 44 years, Ireland for 20 years, and Wales for 17 years.

Ireland alone possesses exempted towns which are not under the operation of total closing.

In Norway, I am informed, that the Public Houses close at 5 o'clock on Saturday afternoon, and do not re-open until 8 o'clock on Monday morning.

In our Canadian colony they are closed from seven on Saturday night until seven on Sunday night. In the city of Toronto they do not open until eight on monday morning.

Section 1re. — Sunday Closing and Public Worship.

I think that it will be conceded by the Congress that the constitution of Christian society is such that it would seem a *sine quo non* to its healthy maintenance that it should have a day of worship. Voltaire once said that if there had been no God we should have had to invent one to account for the First cause of things, and as a finality to thought. And I am of opinion that if no eternal fiat, or moral law, had instituted the Sabbath we would, in the course of human development, have ordered one in order that we might more fully fulfil those functions of life which belong to us as spiritual and physical beings: We ought to live the best of lives, and give glory to Him who is our maker, and who will be hereafter our Rewarder and Judge.

A state Sabbath is no abnegation of liberty but rather an escape from the slavery of pure secularism.

Hallam asserts that « Popular freedom is always allied with reverence for the Sabbath. »

The student of Public morals must admit that the Sunday closing of Public Houses is a demand in every way consistent with the rights of Christian citizenship.

In a nation, like England, where the people are professedly Christian, and where the laws upon the statute-book are based mainly upon the precepts of Holy Writ, it is only just that the method of Public order shall be in accord with the principles which lie at the root of a ruling righteousness grounded upon the national faith.

In laying down this position, I desire to recognise religion merely as the belief of the population, and independently of its official connection, or otherwise, with the State. The Christian sabbath being the birthright of every Englishman, he has a right to ask the authorities to protect that day from any movement which makes for the secularisation, and consequent desecration, of its holy hours.

If there be a minority in the nation who, in all good conscience, seek to ignore this Sabbath as a reservation in which they find no value, either to body or soul, then it becomes such secularists, if they would be true citizens, to do nothing on that day that would injure the interests of the majority of their fellows, or that would prove to be a drawback to the national life as a whole.

Now the opening of Public Houses on the Lord's Day not only prevents many thousands from exercising their religious emotions, but, by placing on the thoroughfares which lead to the Churches intoxicated passengers and chronic drunkards, interferes injuriously with the piety of the people.

The cursing and riot which follows the wine-cup ought not to be emptied into the streets upon a day sacred with spiritual associations to the bulk of the people.

The laws which regulate labour require that the working man shall work six days in the week to earn his daily bread, and hence he is debarred during the rest of his time from attending morning and evening worship.

His religious nature needs nourishment and spiritual stimuli, and for the State to set apart a fixed period for the provision of these necessities is only to respond to the rights of the human heart and the claims of the immortal soul.

That there should be over three hundred thousand employés employed on Seven days, without opportunities to spend one day in religious worship, is a disgrace to the drinking eustoms of a country which boasts of being the most Christian of all the nations in the world.

Section 2nd. — Sunday Closing in other Public Business.

Whilst we are so lenient to the Public House we, in our laws, are singularly severe in certain directions to business and pleasure.

By an Act passed in 1878, no woman or person under 18 years of age is allowed to be employed on Sunday in a factory or workshop.

No person keeping a public billiard table is allowed to permit any person to play at such a table on any part of Sunday, and every house licenced for billiards, and every billiard-room in any public-house must be closed on Sunday subject to a penalty of *L* 10.

In the law-courts no writ, or process, is to be served, or executed, on Sunday except in offences indictable.

No meeting of any vestry, corporation, or company, for secular business is legal on Sunday, and anything done is null and void.

Why should the Publican have the monoply of men's pockets for a single day?

All through the week days articles may be purchased, and the shop keeper, no matter what he has for sale, has the common chance of a share of the people's purse.

But when Sunday arrives all Shopkeepers are informed that the law of the land directs that their shops must be closed.

The Publican, however, is told that if he gets a seven days licence — which most of them do — he can open on Sundays, and thus com-

mand the capital, retained in the public possession, for general purchases.

Is this fair to other tradesmen? If not, then two courses are left open to us: we must either repeal the Sunday observance Act of King Charles the Second, and open all places of business, or pass a Sunday-closing Bill and close the whole lot.

Section 3rd. — Sunday Closing and Labour.

The cry for less labour and more leisure is very prevalent in England just now.

The working men are agitating for shorter hours. I will not discuss the merits of the situation. When you find, however, these very men discussing an eight hours bill over a pint of beer supplied by a barmaid who is working 90 hours per week, or nearly 16 hours per day, the irony of the connection is apparent.

There are barmaids in London who only get one Sunday's rest in three weeks, and I know of one, at least, in Newcastle, who has not had a Sunday to herself for three years.

I think that a holy crusade should be started to emancipate these 300,000 barmaids and barmen from this slavery.

They are being butchered to make an English holiday.

The Labour leaders in Parliament are strenuously opposed to Sunday labour in Public Houses. Men like Mr John Burns, Mr Charles Fenwick, Mr Sam Woods, Mr Joseph Burt, and Mr John Wilson, — all labour representatives—have declared again and again that Sunday closing would be a boon to the working classes.

At a great conference held a few years ago at Berlin around the table of which sat the delegates of manual toil from all parts of the continent it was resolved that it is advisible to establish a six days working week, and a days rest in seven for all men.

Mr Sam Woods, one of the afore mentioned Labour leaders, in the House of Commons, said « I think keeping the public houses in England open on Sundays, a disgrace to our civilization. They ought to be closed in order to remove a dangerous and demoralizing temptation from our midst ».

Section 4th. — Sunday Closing and the Children.

The thousands of very young children who are sent by their parents for liquor to the public house bar on the Lord's day is simply appalling.

Many of these children are contaminated by the foul language they hear from the mouths of the bar frequenters, and many more by tasting and sipping from jug, or can, or bottle, on their way back,

create a liking for liquor and become as they grow up confirmed drunkards.

I could give you the statistics of several towns but I will only mention two by way of specimens : At Preston, 4 public houses were watched, and children questioned who entered them, during the midday opening. In that short time (that is between 12-25 and 2-40) no less than 507 children entered and left with quantities of liquor.

And when I add that the ages of those children were between 3 and 13, : and that 150 of these tempted innocents were under 5 years old, you will agree with me that it is sufficient to bring the blush of shame to every true Englishman's cheek.

In Manchester, on one Sunday alone, no less than 22,232 children entered the public houses for the purchase of drink.

The action of the County Councils, and Benches of Magistrates, in urging upon publicans to desist, under threat of loss of licence, to sell drink to children under thirteen years of age is commendable in its way. But until such a threat is embodied in a concrete act of Parliament we may expect no permanent improvement. Such a law, it is anticipated will shortly pass through Parliament.

Section 5th. — Sunday Closing and the Death Rate.

It is a well known fact that alcoholic drinkers do not live so long as abstainers.

Temperance Departments in Insurance Agencies have shown that the death-rate in the case of alcoholic drinkers is nearly thirty per cent higher than in the case of the non-drinker.

The Publican and the Brewer head easily the death rate. We are convinced that the want of a Sunday's Rest has much to do with it. The official Death Rates in our blue books reveal the fact that publicans die seven times as fast as males in other occupations. Take the grocer and the publican, and we find that whereas in the case of grocers, in a given period, there are 3,146 deaths in that of publicans during the same time 7,725 deaths have taken place.

Section 6th. — Chief objections answered.

1st It infringes upon the Liberty of the citizen by compulsorily closing his present facilities for getting intoxicating drinks.

We answer this by laying down the principle that dwellers in Society must renounce their liberty in matters of minor importance so that they may enjoy that liberty in affairs of *major* concern.

2nd. It will lead to the working man taking drink home on the Saturday night, and drinking in the presence of his wife and chil-

dren. Let the Rt. Hon. Mr Trevelyan answer this: « In his own house a man was surrounded by wholesome influences which prevented him from going wrong; but in a public house he was served as long as he had money, or people to treat him, people who were likely to lead him onward in the downward tract. »

3rd If you close the Public Houses by law, shebeening will succeed instead.

And if it does, I reply, what about it?

Is that objection a just ground for Sunday opening? Shall we, if wrong doing must needs go on, give it legal sanction? or shall we render it illegal by removing it from the statute-book?

Surely the principle in practice is bad, which, whilst admitting an action to be bad, declines to order its abolition by statute, lest it still be carried out even when the law of the land condemns it.

Besides, our common sense shows us that a process which is carried out under legal sanctions, is much more easy than when hampered by legal restrictions.

As shebeens are not patronised by the general public, but only the lowest classes, the objection falls to the ground.

I appeal to all men who value the application of religious teaching to the life of a nation, to assist in setting aside the Sunday for that purpose.

With this day at your command you are able to get through at least five sixths of your ministerial and mission work.

Without this day how would religion flourish? Such a calamity would be too appalling to contemplate.

By making it an ordinary day of labour you would shut up 60,000 places of worship in England, and as many more in America. 120,000 preachers would be silenced and 20 million children in these two nations would have to pass from the Sunday school on to the streets.

Section 7th. — The Present Position of Sunday Closing.

The great question which the Temperance Party in England has to answer, in view of future and immediate legislation, is upon what measure of Temperance Reform can the whole body agree? That agreement it was held must not carry with it any sacrifice of principle, or any surrender of opinions affecting other questions of reform.

The Total Prohibitionist must be left at liberty, outside this special movement, to advocate his thesis, and the moderationist, must not be attacked, within the area of association.

It has been found that there is only one measure which has succeeded in uniting the various forces which aim at sobriety in Society, and that is the measure which seeks to close the Houses for the sale of intoxicating liquors on the Sunday.

The Inaugural Campaign Convention.

In the furtherance of this reform the politicians and the churches have closed their ranks.

Established Churchmen, and Free Churchmen Tory, Radical, and Liberal unionist, are to be found standing side by side upon the platforms of our conferences as common advocates on behalf of Sunday Closing.

At a series of great demonstrations held in London on the first week in October, 1897, it was decided by the enthusiastic and unanimous decision of the leaders of the Temperance movement that we must concentrate our greatest efforts upon securing Sunday Closing for the United Kingdom.

The chief Resolution was moved by no less an ecclesiastic than the Primate of the Anglican Church, Archbishop Temple.

It was seconded by one of the most eminent nonconformists in London, the Rev. F. B. Meyer, and supported by Mr A. F. Hills, (President of the National United Temperance Council) Mr J. Malins (Grand Chief Templar) Lady Elizabeth Biddulph, and other prominent personages.

The Resolution adopted, and re-affirmed at other gatherings, hundreds of times since that national Convention was held, was as follows : —

« This conference views with satisfaction the great blessings that have accrued to Scotland, Ireland, and Wales, from the enactment of Acts of Parliament closing licenced premises upon the Lord's Day ; and hereby affirms the principle of Imperial Sunday Closing for the whole of the United Kingdom. »

The Central Sunday Closing Association.

This Association had its origin in Manchester in the year 1866.

At a great Conference held in that city consisting of representatives of religion and Temperance, it was decided that a distinct Association be formed to secure this boon to the country.

For nearly thirty years this body of workers have braved all opposition and done their best to educate the electorate upon the question of the hour. That they have largely succeeded is clear from the popularity of the movement, and the prospects of final success. Much credit is due to the general Secretary, Mr Woodford-Causer, and his band of workers for their persistent efforts to bring about this much needed reform.

Section 8me. — The Special Campaign movement.

Whilst we would not hesitate to render full recognition to the efforts of the Central Association, it must be conceded that, but for the formation of the national Sunday Closing Committee, and the munificient financial help given by Mr A. F. Hills, to the cause, we would not be able to rejoice in the magnitude of the movement, nor in the national position it now holds, nor in the larger consideration of our demand by her Majesty's Government.

The result of this special campaign has been to place in the very foremost position in proposed Temperance legislation, a measure for closing the public houses on Sundays.

The Campaign Committee.

This National Committee has for its object the securing of Sunday Closing during the present Parliament.

Its officiers are all men who are heart and soul devoted to the cause.

The President is the Most Rev. the Lord Archbishop of Canterbury. The vice-President, the Free Church Leader, R. W. Perks, M. P. and the Chairman and Treasurer, is Mr A. F. Hills. D. L. who is, in fact, the leading spirit in the whole campaign.

Then the General Secretaries are Mr Charles Pinhorn, (secretary of the United Temperance Council, which has provided the most of the machinery, men, and money for the work) Mr Woodford-Causer, (secretary of the Central Association) and Mr A. F. Harvey of the Church of England Temperance Society.

The Sunday Closing Platform.

Our Sunday Closing Platform is the broadest temperance rostrum in the country to day. The most popular preachers, the most famous moral reformers, and the cleverest women we have, are to be seen and heard there. Well known State-Churchmen appear, like the Archbishop of Canterbury, and Dean Farrar. Eminent Free-Churchmen speak, like Doctor Clifford and Hugh Price Hughes.

Not only the highest dignatories in the Established Church, but the elite of the Nonconformist Churches are on our side. The Presidents of each great religious body, the most of our Clergy and ministers, and nearly all our college students are favourable to legislation on behalf of this measure of reform.

In a sentence. The religious conscience of England is entirely with the movement.

In addition to the Churches we have the support of all the leading Temperance Societies throughout the country.

If I had to name the principal Temperance organizations in England, I would mention the following societies : National United Temperance Council ; National Temperance Council ; National Temperance League, United Kingdom Alliance, Independent Order of Good Templars ; British Temperance League ; United Kingdom Band of Hope Union ; Sunday Closing Association; British Women's Temperance Association ; and the Women's Total Abstinence Union. Now although each of these great societies has its special department of temperance work to carry out, yet, they all have appointed Representatives to sit on the Sunday Closing Campaign Committee.

The mode of Campaign.

When it was decided to gauge the public opinion it was a matter for the consideration of the Committee as to how this should be ascertained. It was finally determined that a postal plebiscite should be taken, at the close of the campaign meetings, in each town. This has been done at Darlington, Plymouth, and other towns resulting in majorities for Sunday Closing.

The great expence involved in postage stamps stood in the way, but Mr Hills with a liberality deserving of the highest praise, offered to furnish L 5,000 during the season, provided that an equal amount were raised from other friends of the movement. The subscriptions given after the Campaign, in the town of Darlington realised more than the cost incurred.

There have been held no less than 34 County Conferences and Demonstrations during the past twelve months.

So that as England only contains 40 counties it is evident that almost the whole country has been covered.

In addition to these large conferences, there have been hundreds of public meetings in the lesser towns and villages.

The Campaign Committee has made, by their earnest efforts, the widest-spread agitation that has ever taken place upon the demand for this righteous measure.

The country, as a whole, has been awakened from its apathy, the members of churches from their indifference, and the chances of legislation rendered almost certain by virtue of the national cry which now comes with no uncertain sound.

The National Canvas.

Many towns and villages have been canvassed with the following results :

In favour of total Sunday Closing :

	770,000
Against	111,053
Neutral	71,716
Number Canvassed	952,769

Thus with nearly a million votes taken, we find that the English householders are seven to one in favour of our measure.

No less than 40,000 petitions, with nearly 7 million signatures have been presented to the House of Commons. These petitions numbered amongst them 15 from County Councils, 114 from Town Councils, 352 from Boards of Guardians, 108 from Local Boards and 500 from public School-Boards.

Section 9th. — The Royal Commission

Has just closed its sittings and its official recommendations are being awaited with much public interest.

The evidence submitted both pro. and con. upon this question was overwhelmingly in favour of Total Closing as against the existing regime.

Experienced witnesses from Scotland, Ireland, and Wales, were under critical examination and their testimony tabulated and published.

What are the general conclusions which may be legitimately arrived at with these statements before us ?

First we cannot but note that the mass of evidence supports Sunday Closing.

Secondly, we find that in Scotland, as the result of the closing Act, crime and unlawfulness on Sunday are diminishing.

That the Publicans favour the continuance of the status quo.

Thirdly : we recognise that in the case of Ireland drunkenness has decreased. In one city drunkenness had, since the passing of the Act, decreased 63 per cent.

Fourthly : we note that in Wales, according to the chief public authorities, it has proved beneficial in bettering public order, and that where shebeens have sprung up they are only frequented by the worst characters in the city.

Lord Peel, the President of the Commission, gives it as his opinion, that all public houses in England be closed except for three hours on Sundays — one hour in the middle of the day, and two hours in the evening, and in both instances the liquor sold to be drunk off the premises.

Section 10th. — Sunday Closing in the House of Commons.

During the past session of Parliament four Sunday Closing Bills have been introduced. 1 The English Sunday Closing Bill for total closing throughout the day.

2 The Church of England Temperance Society's Bill which gives facilities for opening under certain condition for a short time to sell, to be drunk off the premises.

3 The Irish Sunday Closing Bill which promised to render the Act of 1878 permanent, to include the five exempted towns, to increase the qualifying distance of the bona-fide traveller to six miles, and to secure earlier closing on Saturdays.

4 The Welsh Sunday Closing Amendment Act, to increase to distance of the bona fide traveller. None of these Bills has yet had a chance of being discussed in the House.

CONCLUSION

We are looking forward with high hopes, to consummation of our wishes, and to the triumph of our cause.

So satisfied are we that we register the temperature of the public pulse, that we fell confident that it will shortly be entered into the statute books of the realm.

We have trampled party feeling under our feet in this attempt to lift the nation into a nobler and purer life.

I know that I voice the opinion of the moral reformers of our country when I declare that her future greatness must no longer depend upon vast armaments — whether on sea or land — but rather upon the moral and spiritual forces which permeate the better life of her people.

Miss Cherry appuie le discours de M. Barton en disant que les lois ne peuvent pas beaucoup sans la conviction personnelle. En Irlande, bien qu'il existe une loi pour la fermeture des débits le dimanche, beaucoup de débits restent ouverts. La loi n'est pas observée et l'on voit beaucoup de gens s'enivrer le dimanche. Il est nécessaire d'avoir des lois contre tous les poisons tels que l'alcool, mais l'influence de la morale chrétienne et de l'exemple individuel sont les seules vraies méthodes pour guérir le mal.

M. le Président. — La parole est à M. Guichard, pour son rapport sur *les moyens propres à combattre l'alcoolisme.*

Moyens propres à combattre l'alcoolisme et la possibilité de leur application en France

Dans les pays étrangers soumis généralement à la forme monarchique, la question de la lutte contre l'alcoolisme a été assez simple ;

à un moment donné le Souverain a pris l'initiative de décréter ou de faire décréter les lois nécessaires et cela a suffi.

Il n'en est pas de même chez nous où le mécanisme pour mettre en mouvement la machine gouvernementale est bien plus compliqué et plus lent.

Le Chef de l'Etat ne peut pas prendre l'initiative des lois, son rôle est purement décoratif, il n'est qu'un citoyen comme un autre, il n'a que son action personnelle et son influence personnelle sur le Conseil des Ministres qu'il préside. Pouvons-nous compter sur les Ministres qui sont les véritables chefs du Gouvernement? On ne peut guère compter que sur leur inertie; poursuivre l'alcoolisme ferait un trou noir dans le budget, ce grand trou leur donne le vertige et au lieu de chercher les moyens propres à le combler, au lieu d'examiner si même il y aurait un trou ils trouvent plus simple de ne rien faire; que les Chambres s'arrangent! Les Chambres, en effet, pourraient *s'arranger*, elles ont l'initiative des lois et peuvent agir sur le Gouvernement par les divers moyens que la Constitution met en leur pouvoir.

Les Chambres agiront-elles? Il fut un temps où on pouvait l'espérer et nous nous souvenons encore de l'impression produite par le rapport du Sénateur Claude qui révéla la gravité du péril alcoolique en France.

Où en sommes-nous maintenant? Le Parlement a essayé d'établir le monopole de la vente de l'alcool, il a augmenté l'impôt sur ce même alcool dans une forte proportion sans toucher aux points principaux: c'est-à-dire au privilège des *bouilleurs de crû* et à la vente des *apéritifs*. Aussi l'effet a été à peu près nul, on a continué à équilibrer des budgets avec de mauvais procédés financiers, à retaper les anciens errements, on a renvoyé à l'avenir les projets de réformes, puis le contribuable a continué à payer, l'Electeur influent a continué son petit commerce, puis les élections sont arrivées et si le Député a été bien sage, il a été réélu pour une nouvelle période, un banquet de satisfaction non antialcoolique a célébré sa victoire et l'alcoolisme a continué sa marche.

Il est évident que la méthode suivie a été mauvaise. Ce n'est pas sur le député qu'il faut agir, le véritable Souverain est le Peuple, c'est de lui que doit partir le mouvement, c'est lui qui doit prendre l'initiative de l'action et pousser le Gouvernement qui alors ne se fera pas tirer l'oreille quand il ne pourra plus faire autrement, il changera son fusil d'épaule et l'alcoolisme n'aura qu'à se bien tenir.

Mais, hélas! nous n'en sommes pas là. On fera encore de beaux discours à la Chambre, on fera encore de belles conférences, on encouragera longtemps encore les ligues de tempérance et d'abstinence en distribuant de bonnes paroles aux hommes de bonne foi et des bouts de rubans aux ambitieux et tout sera bien dans la meilleure des Républiques, il ne restera plus qu'à attendre que le peuple se réveille ou qu'il s'endorme tout à fait dans l'abrutissement alcoolique.

C'est que nous n'avons pas encore l'esprit républicain, notre tempérament est toujours monarchique bien plus que celui de nos voisins les Anglais.

Et pourtant ce n'est pas attendre, ni espérer en un réveil providentiel du peuple qu'il faut, il faut agir sur lui vigoureusement.

Voyons donc, en quelques mots, quels sont les moyens d'action contre l'alcoolisme en nous bornant aux principaux :

Je laisse de côté les moyens médicaux de guérison des alcooliques, ceux qui ont pour objet la répression de l'ivrognerie, et les moyens législatifs tels que l'*interdiction de la vente de l'alcool* pour boisson, et même le *monopole*.

Je signale en passant les sociétés de tempérance et d'abstinence dont l'effet est plus réel, et particulièrement les sociétés scolaires qui nous prépareront des générations meilleures, mais leur action est lente, pas assez énergique, car elles manquent de coordination avec les sociétés analogues ; il ne suffit pas, en effet, de faire des enfants antialcooliques, il faut encore qu'ils persévèrent, or les sociétés scolaires rencontrent de grandes difficultés. Dans un article récent, M. Lucien Descaves racontait que plusieurs ont dû renoncer à leur œuvre en présence de la mauvaise volonté des familles et surtout des pères de famille qui voient dans ces leçons un reproche indirect contre leur vice : « L'enfant, dit-il, rapportait à la maison le mépris » de l'ivrogne qu'est son père et le lui faisait trop sentir. Le père » tapait sur son fils qui lui manquait de respect, et rendait le pro- » fesseur responsable.

» Chaque soir, la famille resaisit l'enfant, illustre ironiquement les » leçons qu'il a reçues, d'exemples et de spectacles diamétralement » opposés. »

La société scolaire est donc insuffisante il faut agir aussi sur la famille mais là autre écueil. On écoute religieusement le conférencier et en sortant on rencontre un camarade, un ami ou plusieurs, et on s'entraîne chez le marchand de vin du coin où les tournées couronnent la conférence qu'on vient d'entendre.

C'est que la conférence et la société de tempérance pour les adultes sont insuffisantes aussi, il faut tenir l'ouvrier tout le temps en haleine et ne pas le lâcher, sans cela il retombe dans son vice par faiblesse ou entraînement, il faut le suivre partout, à l'atelier, au chantier, dans les diverses administrations où le marchand de vin est le grand régulateur de tous les exercices : Tout se fait chez le marchand de vin, c'est chez lui que la journée commence, c'est chez lui qu'elle finit et les étapes journalières sont nombreuses. Il semble qu'à l'étranger la lutte est bien plus active, les sociétés de tempérance pénètrent partout dans les usines, dans les ateliers, dans les chemins de fer, dans l'armée.

Mais ce n'est pas encore tout, car si l'ouvrier ne va plus au cabaret il faut qu'il aille ailleurs, il faut lui créer des lieux de réunion : théâtres,

bibliothèques, etc. ; M. Gustave Geffroy, dans des articles récents, a montré que tout cela existe en Angleterre, mais en France ce n'est encore presque qu'à l'état de projet. En ce moment, on vient d'inaugurer à Bruxelles la *maison du peuple* qui devrait nous servir de modèle.

Quelques esprits éclairés semblent vouloir entrer dans cette voie. La *coopération des idées* se propose de créer des universités populaires avec tous les accessoires nécessaires ; différents projets de théâtre populaire sont aussi en voie de création ou de développement. Il faut espérer que tous ces efforts aboutiront à des résultats mais pour cela il faut faire intervenir le moyen *argent* sans lequel rien ne se fait de sérieux et de grand. On trouve de l'argent pour tout quand on en cherche. Il y a quelques jours, nos murs étaient couverts d'une affiche annonçant une émission d'actions pour la création d'un *cimetière pour les chiens*; avant de songer à enterrer les chiens (ce qui, entre parenthèse, ne me paraît pas le dernier mot de l'hygiène) il serait peut-être plus utile de penser à ne pas laisser mourir les hommes. Ne parle-t-on pas aussi d'un immense parasol à ouvrir en pleine exposition ? il ne sera guère antialcoolique, je crois. Voilà évidemment de l'argent bien employé !

En tout cas, voilà des exemples de ce qu'on peut faire avec un peu d'audace et d'initiative, on pourrait en faire autant pour l'alcoolisme et ce serait une œuvre certainement plus utile. Ne pourrait-on pas déjà drainer les capitaux antialcooliques, non sous forme de cotisations, mais sous forme de petites coupures d'action et même faire appel aux capitaux de la vraie finance. Je veux insister un peu sur la municipalisation des débits de boisson ou ce qui revient à peu près au même, sur la réduction du nombre des débits. Ce moyen a produit de bons résultats en Suède et en Norwège, de même que la limitation en Danemarck, il est évident qu'il en produirait aussi de bons en France; mais il y a toujours la question du budget. Cette crainte est une erreur, puisque l'application du *système suédois* a produit, au contraire, une augmentation dans le rendement des impôts.(Dans une des dernières séances du Sénat, un projet de limitation des cabarets vient d'être déposé, en sortira-t-il autre chose que du vent ?

Dans la petite ville d'Elan, près de Birmingham, une tentative de municipalisation des débits de vin a été faite dans un but, à la vérité, non antialcoolique. On a obtenu la première année, un bénéfice de 93 °/₀ du capital engagé; ce bénéfice a été employé pour construire des édifices publics. En se contentant d'un bénéfice moindre, une commune pourrait encore faire face à ses affaires et équilibrer son budget.

Mais il y a en France un autre obstacle encore que le budget, c'est la question électorale, je ne voulais pas le croire et en 1896, au Congrès de chimie appliquée, je me suis élevé contre cette accusation, je ne pouvais croire que nos élus aient ainsi la crainte de certains

électeurs ; aujourd'hui je suis obligé de reconnaître que l'accusation est vraie, les députés, les conseillers municipaux s'agitent et certains électeurs les mènent, c'est pourquoi nous vivons encore sous le régime des *bouilleurs de crû* qui font l'alcool le plus impur qui existe, sous celui des cabarets, des assommoirs stigmatisés par Zola, dans un roman célèbre; c'est pour cela également que nous avons les *marchands d'apéritifs*, absinthes diverses, oxygénées, terminus, hygiéniques, etc.; les *chartreuses*, les *bénédictines* et d'autres liqueurs monastiques qui font leur chemin dans le monde sous le patronage du froc des Chartreux et des Bénédictins. Il est vrai que d'autres, en même temps, vendent de l'*eau de Lourdes*, mais ce n'est pas une compensation suffisante.

Il y a encore un grand nombre de moyens d'action, mais tous ces moyens ne peuvent être employés ou du moins être efficaces que si l'opinion publique les réclame; c'est donc sur elle qu'il faut agir et je terminerai en énumérant les moyens propres, à mon avis, à agir sur le peuple. Il faut développer de plus en plus et ensemble :

1° Les sociétés de tempérance et d'abstinence ;

2° Les sociétés populaires d'instruction à tous les degrés ;

3° Les lieux de réunions populaires : bibliothèques, cercles, conférences, spectacles, gymnases.

4° Etablir des relations avec les syndicats populaires, les associations socialistes, les sociétés mutuelles, etc.

5° Créer un grand organe d'action populaire, journal politique, littéraire, scientifique, voué surtout à la propagation des œuvres populaires et antialcooliques qui établirait une entente entre toutes les sociétés et les ferait connaître à la population. Nous vivons dans une époque où il n'est pas possible de nier l'influence de la presse. Quelque soit l'opinion qu'on professe, on ne peut nier l'influence qu'a eue la presse dans la direction de la grande affaire qui partage la France en deux camps. Les hommes convaincus qui se sont dévoués à cette affaire était une poignée au début, ils ont réussi à condamner et à amener à eux un grand nombre d'hommes.

Que serait-ce dans le cas qui nous occupe ? Dans l'affaire Dreyfus il n'y avait qu'un homme à sauver, dans l'alcoolisme il y a toute la population française et nous ne sommes pas une poignée d'hommes dévoués, nous sommes légion.

6° Il faut aussi coordonner tous ses efforts par la création d'une grande *Société nationale*, centralisant tous les efforts, tout en laissant toute leur initiative aux sociétés locales.

Tout ce que je vous signale existe certainement en France et ailleurs, mais chez nous du moins, tout cela marche avec une timidité et une prudence qui ne peut aboutir à aucun résultat sérieux. Pour

qu'une affaire comme celle-ci réussisse, il faut qu'elle soit inspirée par une foi ardente et il faut encore, comme l'a dit un grand révolutionnaire dont la statue est ici près : il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et c'est ce qui nous manque.

M. Richard (du Havre) répond que l'on doit demander aux ouvriers de faire quelque chose pour eux-mêmes et par eux-mêmes. Avec des centimes accumulés on peut fonder des cercles de tempérance, des lieux de réunions où les ouvriers trouvent non pas l'équivalent, mais beaucoup mieux que ce que le cabaret leur offre.

M. le Président. — La parole est à M. Cauderlier, ancien secrétaire général de la Ligue patriotique belge contre l'alcoolisme, sur l'*influence des majorations d'accise sur la répression de l'alcoolisme et sur l'influence du nombre des débits sur l'extension de la consommation.*

Si l'accord est complet sur le fléau qu'est l'alcoolisme, il s'en faut qu'on le soit sur les moyens de le combattre efficacement.

Examinons-les rapidement. Tous le ramènent à deux ordres d'action. La persuasion et la *coercion*.

La persuasion s'expose :

1° Sous forme *d'enseignements*. Tout ce qui se fait dans ce sens est admirable et doit être poursuivi avec ténacité.

2° Sous forme *d'associations* de tempérance. Ces sociétés ont des fortunes diverses suivant les races et le mode d'application, mais elles ne rallient qu'une portion assez restreinte de la communauté, la plus forte part restant irréductible ou hostile, même en pays Anglo-Saxon. Le meilleur résultat des sociétés de tempérance est de centraliser les efforts, de créer une opinion publique et de forcer la conscience des dirigeants.

Reste la *coercion*. Elle se manifeste jusqu'à ce jour par l'action du pouvoir central.

1° Sous forme indirecte par l'accise.

2° Sous forme directe par la réduction du nombre des débits.

3° Sous une forme qu'on pourrait appeler tyrannique ; la méthode américaine consistant à interdire toute fabrication et tout débit de boisson fermentée ou distillée. Elle est appliquée dans sept Etats de l'Union, avec des accises incertaines et contestées ; elle est inapplicable d'ici à longtemps à nos communautés européennes. Laissons la de côté.

L'*élévation de l'accise* a été pratiquée avec empressement par tous les gouvernements, elle ne semble avoir empêché nulle part d'une façon durable l'augmentation de la consommation.

La *réduction du nombre* des débits n'a aucune efficacité certaine :

A. En Hollande, la loi les a réduits de moitié sans influencer la consommation.

B. L'Ecosse a moins de débits que l'Angleterre ; c'est l'Ecosse qui boit le plus.

C. La Belgique a 1 débit par 40 habitants, la France 1 par 80, la Hollande 1 par 120. Or, ces trois pays ont à peu près la même consommation alcoolique.

D. Les cantons suisses fournissent la même constatation; elle a été officiellement confirmée.

E. En Amérique, la loi des hautes licences élevant considérablement la patente, a vu diminuer le nombre des débits et augmenter la consommation.

Il n'y a à invoquer pour l'opinion contraire que la Norwège. Mais elle n'a qu'un cabaret par 9.000 habitants. C'est l'extirpation à peu près complète des débits, appuyée d'ailleurs par une propagande active et vigilante des sociétés de tempérance et par une série de mesures coercitives, comme l'interdiction du colportage par quantités de moins de 250 litres.

Dans les pays où l'on a laissé pulluler les débits comme en France et en Belgique, l'extirpation des cabarets comme en Norwège est irréalisable sous toute espèce de régime parlementaire, issu du peuple par voie d'élections. Et même un régime despotique et militaire craindrait de s'y aventurer.

D'ailleurs il semble bien par les chiffres fournis plus haut que le nombre des débits et l'alcoolisme ne sont dans aucun rapport de cause à effet. Croire et affirmer le contraire est l'effet d'un préjugé tenace, mais aussi faux qu'il est répandu. Le nombre des débits est le résultat des mœurs et des circonstances économiques; il est le symptôme du mal, plus qu'il n'en est la cause.

Dans nos pays, *la coercion* indispensable d'ailleurs pour vaincre un mal qui est devenu national, doit chercher un autre mode. Elle doit s'attaquer non au débit qui n'est que le mode de répartition de l'alcool, mais à la distillerie qui en est la source (En France, aux bouilleurs de crû qni font, en fait, de la distillerie agricole).

Ce n'est pas que je veuille prôner un monopole en faveur de l'Etat qui, en France tout au moins, se heurte à des objections infranchissables; mais en dehors du monopole, chaque communauté doit chercher et peut trouver le mode de réglementer et de restreindre la production des alcools de bouche qui convient le mieux à ses mœurs et à la situation économique.

RÉSUMÉ OU CONCLUSION

L'*enseignement* antialcoolique est indispensable à raison des préjugés si répandus en faveur de l'alcool. Il doit être poursuivi sous toutes les formes : enseignement, presse, images, meetings.

Les *sociétés de tempérance* sont un organisme excellent, comme groupement de forces, centres d'initiative, émulation réciproque; ils ne réunissent souvent que les meilleurs éléments d'une communauté, leur formation est toutefois nécessaire pour agir sur l'opinion et sur les pouvoirs publics.

L'*élévation de l'accise*, sans qu'elle reste un moyen fiscal, semble n'avoir d'autre effet que de rémunérer davantage la fraude, donc de l'activer.

La *diminution du nombre des débits* n'a guère d'effet sur la consommation. Attaquer le mal de ce côté, c'est dépenser presque en pure perte une somme d'efforts qui devrait être formidable, pour arriver à un résultat d'ailleurs précaire. Il serait plus sage et plus pratique de faire porter cet effort sur la restriction de la distillation de l'alcool de bouche. Celle-ci devrait être réglementée et progressivement réduite. Les moyens qui exerceraient cette contrainte, varieront d'ailleurs de pays à pays.

M. Kiaer, représentant de la Norwège, fait, en ce qui concerne le nombre des cabarets de Norwège, cette observation qu'on ne doit pas généraliser à tout le pays. Bien que le nombre total des cabarets en Norwège soit très petit, il y a des villes où il y en a un nombre relativement élevé, surtout à Christiania. Et les amis de la tempérance et de l'abstinence sont unanimes à reconnaître que la diminution des cabarets est importante pour la diminution de la consommation d'eau-de-vie, bien que plusieurs autres circonstances aient contribué au même effet.

M. Louis Rivière dit qu'il y a eu concomitance entre l'augmentation de l'alcoolisme et la stagnation du nombre des débits et non rapport de cause à effet. La double destruction des vignobles par l'oïdium et le phylloxéra a substitué la consommation de l'alcool d'industrie à celle du vin jusque là boisson populaire presque unique en France, et a été cause principale du développement de l'alcoolisme.

Quant au monopole de fabrication, pratique en Belgique, il ne saurait être préconisé dans un pays qui produit partout soit du vin, soit du cidre, avec lesquels chacun peut fabriquer de l'eau-de-vie.

L'orateur admet que le projet de loi de M. Siegfried est insuffisant. L'auteur a dû tenir compte des possibilités électorales et poser la question sur un terrain limité pour procurer une plateforme. C'est à la propagande à modifier les préjugés existants dans le public et à amener l'opinion à réclamer des mesures plus énergiques, auxquelles M. Siegfried et M. Bérenger seront heureux de se rallier.

M. le Dr Jacquet. — En développant son mémoire, M. Cauderlier a dit qu'en France l'alcoolisme ne date que de 1850. L'alcoolisme est aussi vieux que l'alcool et il est absolument impossible aussi d'admettre que le vin, même naturel, consommé en grande quantité ne puisse alcooliser le consommateur. Nous, médecins, nous savons que beaucoup d'ouvriers, ou de personnes de la classe aisée ne consommant que du vin sont victimes de graves accidents que nous n'hésitons pas à qualifier d'alcooliques.

M. le Président passe à la seconde partie de l'ordre du jour : « *Prohibition* » et donne la parole à M. le Rév. Dawson Burns, secrétaire honoraire de *Kingdom Alliance*, sur cette question : « *Le trafic des liqueurs doit-il être prohibé par les lois ?* »

Le trafic des boissons alcooliques doit-il être prohibé ?

1. Par boissons alcooliques j'entends toutes les boissons capables de produire l'ivresse. Par « vente » je veux dire la vente de ces liquides pour qu'ils soient consommés comme breuvages. Limiter les mots « *Alcool* » et « *Alcoolique* » aux esprits distillés est un acte scientifiquement inexact, puisque l'alcool éthylique est un résultat de la fermentation saccharine. La distillation ne crée pas l'alcool ; elle le présente seulement sous une forme moins aqueuse, plus concentrée. Les effets des boissons fermentées et distillées sont semblables entre eux, si l'on tient compte de la nature des substances avec lesquelles l'alcool se trouve mélangé. Ce mélange est mécanique et non point une combinaison chimique. Il n'altère en rien les propriétés de l'alcool, ni ne l'empêche d'agir comme tel, dès qu'il a pénétré dans l'organisme humain. Les vins, les bières, les cidres contiennent moins d'alcool que l'eau-de-vie et les autres spiritueux ; mais l'alcool lui-même agit toujours d'une manière identique, selon la quantité consommée et la fréquence de l'usage.

2. Jusqu'à la découverte de la distillation et à l'époque du libre usage des liqueurs spiritueuses, l'ivrognerie fut causée par des boissons fermentées. L'histoire est pleine de témoignages établissant et l'étendue de l'ivrognerie dans les temps antiques et modernes, et ses effets désastreux sur la vie individuelle, domestique et nationale. L'intempérance d'Alexandre-le-Grand abrégea ses jours et changea la fortune du monde civilisé.

3. L'alcool ne se trouve pas dans les fruits de la terre, tels qu'ils poussent et mûrissent dans la nature. Nulle consommation, si excessive quelle soit, de raisins ou de céréales, ne causera d'ivresse. Ici, l'excès dans le manger se nomme gloutonnerie? De même, un excès dans le boire ne produit pas d'ébriété, à moins que la boisson ne soit d'une espèce enivrante. L'alcool n'est point le résultat de la force vitale, mais il est celui de la décomposition de la matière saccharine, transformée, chimiquement, en alcool et en acide carbonique. Néanmoins, la matière saccharine ne subira pas cette décomposition sauf dans certaines conditions de fluidité et de température. Enfin, toutes les boissons alcooliques d'un usage général ne sont que des produits de la science et de l'industrie humaines.

Il est de première importance de se souvenir que l'alcool, — ce fléau des nations, — n'est pas le résultat de la force naturelle qui pourvoit à la nourriture de l'homme, ni de la vigueur que les aliments com-

muniquent ; mais que l'alcool est le résultat de l'un des procédés de désagrégation qui mènent à la décrépitude et à la mort.

4. En outre, il est sage de noter que, dans la fabrication de toutes les boissons alcooliques, il se fait un gaspillage énorme de substances qui pourraient être consommées plus avantageusement comme nourriture, et de noter aussi que ces aliments gaspillés ne sauraient être remplacés. Les hommes battent monnaie en changeant le fruit de la vigne en vin, les blés en bière ou en esprits ; mais en faisant ainsi, les peuples perdent la nourriture que les produits naturels leur auraient assurée.

On a dit que celui-là était un bienfaiteur de l'humanité, qui faisait croître deux brins d'herbe, là où il n'y en avait qu'un. — Mais, que sera-t-il dit du système de production des boissons alcooliques par lequel les moissons du monde sont employées à contribuer, non à l'alimentation et à la prospérité du peuple, mais à sa maladie et à sa dégradation. Il y a déjà près d'un siècle que le Dr Erasmus Darwin, le grand-père du naturaliste célèbre, a dit des fabricants de boissons alcooliques que : « Ils s'emparent de la nourriture du peuple et la convertissent en poison. » Ceci n'est point une métaphore, mais une vérité littérale, car la science a prouvé que l'alcool est un poison âcre et narcotique, lequel, pris même en quantités minimes, excite et irrite, tandis qu'en quantités plus grandes, il paralyse et tue. Ce n'est ni un tonique ni un stimulant véritable, puisque toute exaltation des fonctions physiques, causée par lui, est suivie d'une dépression, et que son usage en quantités souvent regardées comme modérées, tend au dérangement et à la maladie des organes corporels.

5. En 1860, l'Académie de médecine de Paris décerna l'un de ses prix à un « *Essai sur l'alcool* », par *MM. Ludger Lallemand* et *Perrin* aidés par *M. Duroy*, un éminent chimiste. Cet essai de plus de 400 pages, avait pour titre : « *Du Rôle de l'Alcohol et des Anesthésiques dans l'Organisme* ». Si les faits et les leçons de ce traité scientifique et original avaient alors produit leur propre impression sur les Français et même seulement sur les savants Français, l'usage des boissons alcooliques en France eût été si grandement réduit, que cette réduction aurait sauvé la nation Française de la perte d'une somme immense de vigueur physique et mentale. Dans cet Essai, l'action de l'alcool est démontrée comme étant anti-vitale, non conservatrice mais détérioratrice ; « non constructive », mais destructive. — La réimpression de cet Essai ou du moins d'un abrégé, serait d'un grand avantage ; car, malgré que l'une des conclusions, à savoir : — Que tout l'alcool consommé est éliminé par les organes corporels — ait été modifiée par des expérimentations postérieures, il reste certain que quels que soient les changements subis par l'alcool dans l'organisme, ils ne sont pas de nature à engendrer de la chaleur, ni à conférer à l'alcool un droit d'admission au nombre des aliments producteurs de calorique.

6. Il n'est pas surprenant que l'usage général des boissons contenant de l'alcool soit un usage productif des plus grands maux personnels, domestiques et nationaux. Il serait plutôt étonnant qu'il en fût autrement, puisque l'alcool a un effet qui le distingue de tout aliment véritable ; *il engendre de l'appétit pour lui-même* ; appétit qui dans des cas innombrables devient impérieux, conduisant à sacrifier tout ce qui rend la vie précieuse, ainsi que les fins principales pour lesquelles la vie a été donnée. En raison de cette appétence, l'alcool crée une maladie la *dipsomanie* dont la victime crie : « J'en veux encore !... » puis, dans un sombre silence, ou dans une excitation bruyante, court vers un tombeau déshonoré. Et ce n'est pas tout. Longtemps après que le dipsomane a disparu sous l'herbe, la loi d'hérédité peut produire, dans la postérité de ce défunt, des conditions de maladie ou des tendances regrettables, qui ont pour origine l'alcoolisme ancestral.

7. Ces remarques anticipent déjà sur la réponse à fournir à une question souvent faite : — « Pourquoi donc les boissons alcooliques ont-elles été données si nous ne devons pas en user ? » — *En vérité*, ces boissons ne nous ont jamais été envoyées par Dieu, ni n'ont été fournies par la nature, mais elles sont le produit de l'ingéniosité et du travail mal employés de l'homme. — Et puisqu'il en est ainsi, une seconde question se pose : « Comment devrait-on regarder et traiter ces boissons ? — Il est un fait qui n'est pas d'importance médiocre ; c'est que leur fabrication et leur usage sont interdits par les codes éthiques des religions Brahminique, Bouddhiste et Mahométane ; religions dont les adhérents forment une très grande majorité de la race humaine ; majorité qui, en tant qu'elle se soumet à la dite interdiction, en retire de forts notables avantages. Dans le Judaïsme, nous voyons l'Ordre des Nazaréens qui fait vœu tant que ce vœu doit durer (et c'était souvent toute la vie) de se priver de vin et de boissons fortes, et le prophète Jérémie (Lam. IV, 7) a témoigné de la santé remarquable et de la belle prestance de cette classe d'élite. Dans la Prophétie et le Proverbe hébreux, la boisson enivrante est puissamment décrite, comme étant séduisante, « sensualisante » et empoisonnante. D'autre part, le fruit de la vigne et son jus non fermenté (et par conséquent non nocifs), sont décrits comme étant des bénédictions et leurs noms hébreux et grecs sont traduits par le mot français « VIN » et par le mot anglais « WINE ».

8. Dans un Mémoire aussi court, il est impossible de noter les prohibitions et les restrictions nombreuses touchant la fabrication et l'usage des boissons enivrantes, ni de rapporter le langage des avertissements et des condamnations duquel les sages, les philosophes et les théologiens se sont servis ; mais il suffit de rapporter ici les paroles de deux hommes illustres du XVIIe siècle. L'un est le plus grand des poètes épiques anglais ; c'est *John Milton*. L'autre, c'est *Fénélon*, le célèbre archevêque de Cambrai, homme pieux et philo-

sophe à la fois. Milton, dans son « *Tétrachordon* » s'écrie : « Quel » péché plus insensé et plus commun parmi nous, que l'ivrognerie ! » Pourtant, qui peut donc ignorer que, si l'importation du vin et » l'usage des boissons fortes étaient défendus, cette double défense » débarrasserait de la possibilité de se livrer à ce vice odieux et les » hommes pourraient alors vivre bien portants et heureux, puisqu'ils » n'auraient plus ces breuvages enivrants. »

9. Fénélon, — en sa qualité de précepteur du duc de Bourgogne, héritier du royaume de France, écrivit son *Télémaque*, manuel politique et moral, — dans lequel l'auteur, par la Déesse de la Sagesse cachée sous la figure de Mentor, fait accompagner Télémaque. Quand guide et disciple sont à bord d'un navire tyrien, le capitaine, Adoam, leur raconte les merveilles de la Bétique, dont le peuple se contente « *de manger le raisin comme les autres fruits,* et craint le *vin comme* » *le corrupteur des hommes ; comme une espèce de poison qui met en* » *fureur et rend bête.* »

Dans un autre passage, Minerve, c'est-à-dire Mentor, donne à Idoménée le conseil de prohiber l'usage du vin, en raison de ses effets pernicieux, et de les réserver pour « les sacrifices et les fêtes extraordinaires ». Mentor ajoute que le roi ne peut espérer « *de faire* » *observer une règle si importante, si lui-même n'en donne l'exemple.* » Si donc, les boissons alcooliques sont inutiles et nuisibles, le seul fait que l'on dépense beaucoup de capital et de travail pour leur fabrication et leur circulation ne suffit pas pour justifier cette fabrication et cette diffusion, quand on voit que le peuple, qui paie pour tout ce liquide, perd la valeur de son argent et souffre, — parfois très grièvement, — de ce qu'il achète et consomme. Qu'il y ait une certaine classe de fabricants et de débitants qui bénéficient de cet état de choses, ce n'est, hélas ! que trop vrai ; mais il n'est point vrai que le commerce général soit en cela le gagnant. Les arguments du genre de ceux dont on se sert pour faire remarquer que la fabrique et la vente des boissons font vivre un grand nombre de personnes, sont des arguments semblables à ceux jadis employés en défense de l'esclavage et de la traite des Noirs. Ce n'est pas non plus une justification, ou une excuse en faveur du trafic des boissons alcooliques, qu'il y ait pour ce trafic une « demande et un achat » consécutifs. On devrait se souvenir que, si par rapport à certains produits, la demande crée l'article à fournir, il se trouve que pour d'autres produits, et spécialement pour les boissons enivrantes, l'article qu'on fournit crée la demande en excitant ainsi un désir qui, sans cette fourniture, n'existerait pas.

10. L'objection qui prétend que toute législation est impossible, si elle n'est désirée et soutenue par l'opinion publique, ne prouve nullement qu'il n'y ait pas besoin de légiférer ; elle ne fait simplement que définir la condition suivant laquelle cette condition peut et

doit être obtenue. C'es donc une raison de plus pour qu'il soit fait des efforts continus à l'aide desquels cette condition se verrait réalisée. Dans l'histoire de toutes les réformes, on voit qu'il est un moment où l'approbation publique nécessaire n'existe pas, et où c'est le devoir du réformateur de travailler de son mieux pour la procurer. C'est de cette façon que le progrès s'accomplit. C'est pourquoi objecter de l'absence du sentiment public, comme étant une raison contre la réforme abstinente, n'est pas plus sage que de dire que l'on veut rester assis au froid, parce que le feu n'est pas allumé; ou que de déclarer qu'on désire rester dans l'ignorance parce que le maître d'école est absent. Ne vaudrait-il pas beaucoup mieux qu'on allumât le feu, qu'on fît venir le maître d'école ou que, tout au moins, on essayât d'émouvoir l'opinion publique par une agitation collective en faveur de la chaleur ou de l'éducation?

11. Nous avons encore à confronter la plus formidable et la plus fallacieuse des objections; à savoir : que c'est de l'abus et non de l'usage des boissons alcooliques qu'il faut se préserver.

Mais, n'oublie-t-on pas à ce propos que c'est l'usage des choses inutiles qui est l'usage vraiment déraisonnable. Dans le cas des boissons alcooliques, qu'on veuille bien s'en souvenir, c'est l'usage lui-même qui engendre l'abus. Si ces boissons n'étaient pas ce qu'elles sont, en abuser ne causerait point les maux qu'elles font naître; des liquides salutaires, tels que l'eau, le lait, etc., sont incapables de produire le mal qui résulte de l'action de l'alcool sur le sang, les tissus et les organes vitaux, sans parler de la pauvreté, du vice, de la folie et du crime dûs aussi à la consommation des liquides alcooliques. Il n'est nullement philosophique d'attribuer ce phénomène à la quantité, sans avoir égard à la qualité. L'examen attentif des faits montre clairement que la fabrication des boissons alcooliques implique un énorme gaspillage des substances alimentaires mises en œuvre et fait voir qu'en consommant de telles boissons, l'abus commis ne consiste pas tant dans cette consommation que dans ce que, par ce moyen, la constitution physique de l'homme est bientôt gravement attaquée.

12. Aux fins d'arriver à une réforme d'accord en tous les pays, avec la sobriété véritable, certaines choses sont nécessaires. — 1° Une connaissance exacte des propriétés des liquides alcooliques; — 2° Un découragement constant de leur usage par l'exemple personnel; — 3° Des associations facilitant la résistance et le soutien mutuels contre l'influence des us et coutumes régissant le boire dans les milieux sociaux; — 4° Un effort ayant pour objet d'obtenir des lois capables de diminuer les facilités et les tentations d'aller boire sous un prétexte quelconque; lois permettant à des comités locaux de restreindre ou d'empêcher la fabrication et la vente des boissons alcooliques.

Dans les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la Suède et

la Norwège, beaucoup a été fait pour circonscrire et même pour supprimer la vente des boissons alcooliques. Dans plusieurs des Etats de l'Union américaine, ce trafic est prohibé et dans presque tous les autres Etats de cette Union, les lois d'option locale sont en pleine activité ; lois par lesquelles chaque localité peut interdire chez elle la vente des boissons fortes. Dans la Dominion du Canada, par un plébiscite récent, tenu dans toutes les provinces, excepté celle de Québec, une grande majorité des habitants s'est prononcée en faveur de la prohibition légale. Dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, il existe des lois restrictives, et il y a des districts fort étendus qui n'ont aucune maison où l'on vende des boissons alcooliques. Il existe aussi des milliers de restaurants qui n'ont à vendre que des boissons *non alcooliques*. En Ecosse, en Irlande, dans le pays de Galles, la vente de ces liquides n'est permise que pour l'usage des voyageurs. En Angleterre proprement dite, la vente de ces boissons est notablement restreinte. — En Suède, en Norwège, pays qui naguère encore étaient adonnés à l'ivresse habituelle, la multiplication des sociétés de tempérance a produit, avec la suppression des alambics privés et l'action des lois d'option locale, un effet bienfaisant, souvent attribué par erreur au système de Gothembourg, ou à celui de Bergen.

Il en est fort différemment en France, en Belgique, ainsi que dans d'autres contrées de l'Europe continentale, contrées où les restrictions contre le trafic des boissons alcooliques sont peu nombreuses et où l'intempérance a considérablement augmenté dans les cinquante dernières années, malgré que les institutions éducationnelles et les œuvres moralistes s'y soient multipliées pendant la même période. On est surpris, quand on y réfléchit, d'avoir à constater que dans les mêmes régions, ont existé — avant l'Ere chrétienne, — des tribus qui, comme les Suèves et les Nerviens [1], conservaient leur sobriété en excluant de leurs territoires les boissons enivrantes, et ces tribus ont été, par César même, citées comme des plus belliqueuses et des plus aguerries. Il peut paraître superflu d'espérer que les nations modernes et civilisées, habitantes du même sol, atteignent bientôt au même degré de sobriété par l'emploi des mêmes précautions ; mais les lois de la nature ne sauraient être violées avec impunité. Une sobriété nationale ne sera jamais atteinte en se livrant aux liquides enivrants. Ce n'est qu'en établissant la pratique contraire et en subordonnant les plaisirs sensuels au relèvement mental et moral, que le plus grand bien peut être procuré. La récompense est grande, elle est certaine ; mais elle doit être conquise en traitant l'alcool, non pas comme un

[1] Les Suèves (*Suèvi*) furent un peuple germain qui habitait toute la Germanie et fit de fréquentes incursions sur les territoires de Rome, aux temps de ses empereurs. Quant à leur horreur du vin, voir *C. Julii Cæsaris, liber IV.*, page 181 de l'édition de George Long; Londres, 1862. — Les Nerviens (*Nervii*), furent un peuple de la Gaule Belgique, dont le centre d'habitation fut probablement le Hainaut. Quant à leur mépris du vin, voir *De Bello Gallico, liber ii*, page 121, même édition.

ami qu'il faut se conserver, mais comme un ennemi qu'on doit craindre et combattre.

M. Fielden Thorp expose sa communication sur la *Prohibition* :

Sur la Prohibition législative du commerce des boissons alcooliques.

Il existe en Angleterre depuis quarante-cinq ans, une société dite « The United Kingdom Alliance for the suppression of the liquor Traffic », c'est-à-dire « l'Alliance britannique pour procurer l'anéantissement du commerce des boissons enivrantes. » A la demande de cette société importante, j'ai consenti à exposer en quelques mots au Congrès international, son origine et ses principes, en indiquant aussi les résultats de la prohibition dans les pays où elle a été déjà décrétée.

L'intervention de la loi pour défendre la fabrication et la vente des boissons alcooliques, essayée plusieurs fois et en divers endroits comme mesure temporaire, devint en 1851 pour la première fois définitive et efficace dans l'Etat du Maine (Etats-Unis de l'Amérique). Déjà en 1846, il est vrai, la législature y avait défendu la vente de toute boisson enivrante, en punissant l'infraction de la loi seulement par des amendes pécuniaires, sans autoriser la destruction de la marchandise trouvée chez le cabaretier. On vendait donc toujours à des prix rehaussés, en payant les amendes au moyen du profit, et rendant ainsi la loi absolument impuissante. Neal Dow s'aperçut bientôt de ce défaut, et fit accepter par une majorité de 2 sur 3 votes la célèbre « Maine Law », par laquelle le commerce des boissons alcooliques fut absolument défendu, et toute provision de ces boissons destinée à être vendue, dut être confisquée. Un mois plus tard, la première saisie s'effectua, le 4 juillet 1851 (anniversaire, soit dit en passant, de l'indépendance des Etats-Unis, et par conséquent une des plus importantes fêtes de l'Amérique). Le chef de police de la ville de Bangor exposa à la vue du public dix tonneaux de spiritueux qu'on avait trouvés chez un aubergiste, et en versa le contenu dans les égouts. Quelques jours après, on détruisit également pour 10,000 francs de spiritueux confisqués à Portland, ville dont M. Neal Dow était alors premier magistrat.

Les bons résultats de cette mesure, constatés par des témoignages de toute espèce, arrêtèrent bientôt l'attention en dehors de l'Etat de Maine. Des lois plus ou moins semblables furent adoptées dans plusieurs autres Etats de la confédération ; le tableau ci-joint indique le nom de ces Etats, la date de l'adoption d'une loi prohibitive, et de son abrogation partout où elle n'est plus en vigueur. On verra que les cinq Etats où on a pu la maintenir sont ceux-ci : Maine, Vermont,

New Hampshire, Kansas, North Dakota, auxquels il faut ajouter le territoire d'Alaska.

Iowa qui maintient en apparence la loi, en a affaibli l'exécution en permettant par exception depuis 1894 une espèce d'option locale.

On pourrait presque en dire autant à l'égard de la plupart des Etats où la loi a été définitivement abrogée; ce qui l'a remplacée est en général un système qui permet aux habitants d'une localité quelconque de défendre chez eux, si bon leur semble, la vente des boissons enivrantes. Dans le Massachusetts, par exemple, où la loi générale était en vigueur depuis 1852 jusqu'à 1868, et encore après une année de suspension, depuis 1869 jusqu'à 1875, le système actuellement en vigueur est celui de l'option locale. Chaque année on a l'occasion de voter sur la question dans toutes les villes et les communes rurales, 260 des localités ont voté pour la prohibition, 53 contre; en outre il y a quelques villes divisées en arrondissements, où l'on n'a adopté la prohibition qu'en certains endroits. Là même où les patentes pour la vente des boissons sont le plus librement octroyées, il existe des règlements très détaillés pour diminuer les tentations à l'ivrognerie; dans plusieurs des villes on a déjà :

1° La fermeture de tous les débits le dimanche.

2° Une limitation du nombre de ces débits.

3° La défense de masquer les fenêtres des cabarets par des jalousies ou rideaux, afin que les passants et la police puissent voir tout ce qui se passe au-dedans.

4° Défense d'introduire des bancs ou autres sièges, afin que les chalands ne soient pas tentés de prolonger leur visite.

5° Défense d'employer les femmes au service.

6° Prix très élevé des patentes, jusqu'à 10,000 francs par an dans les grandes villes.

Au-delà de toutes ces précautions, la loi déclare que le débitant de boisson doit donner à la famille, soit aux parents de ses chalands, une reconnaissance pour tout dommage, toute perte qui aurait résulté de l'ivresse à laquelle le cabaretier a contribué en fournissant la boisson.

Si l'on demande pourquoi, après l'expérience de la prohibition, tant d'Etats ont fait un pas rétrograde, en admettant des transactions par lesquelles le commerce a été réintroduit, la réponse n'est pas difficile à trouver. Les brasseurs et les distillateurs, pour ne rien dire des cabaretiers et des aubergistes, voyant leur commerce sérieusement menacé, ont réuni leurs forces pour assaillir et discréditer la prohibition absolue par tous les moyens possibles. Un journal américain vient d'annoncer que les brasseurs des Etats-Unis ont fourni la somme immense de 250,000 francs, uniquement pour faire abroger la loi dans l'Etat de Vermont. Comment cette somme sera-t-elle em-

ployée? D'abord on encouragera quelques vauriens à violer hardiment la loi en les dédommageant de leurs pertes et amendes; on corrompra les officiers chargés de l'administration, et l'on déboursera librement les fonds pour assurer l'élection de représentants, de magistrats et de gouverneur de l'Etat sur lesquels on pourra compter pour ne pas exécuter les prescriptions de la loi.

Ensuite, on répandra partout le bruit que la prohibition ne réussit pas, et qu'il faut la remplacer par des mesures moins intransigeantes.

Il faut avouer que dans les grandes villes, et surtout dans les ports maritimes, l'exécution de la loi laisse beaucoup à désirer.

Toutefois, elle a réussi à flétrir le commerce comme un crime, et à garantir la jeunesse de la tentation continuelle présentée autre part par les établissements luxueux, brillants de dorure et de miroirs, qui abondent sur les boulevards de Paris, et dans les rues de Londres et de New-York. Qui veut absolument boire, boira sans doute en employant quelque subterfuge; mais nul ne sera tenté de boire malgré lui par un cabaretier empressé qui étale sa marchandise, et offre à tous les passants ses attraits séduisants sous l'égide du gouvernement.

A la campagne, au contraire, la loi a complètement réussi. Dans les communes rurales, il y a maintenant beaucoup de personnes qui n'ont jamais vu un ivrogne, jamais eu l'idée de prendre un verre de vin ou de bière.

En effet, le tableau dont j'ai parlé indique assez clairement que c'est dans les Etats où la population est pour la plupart rurale que la prohibition a été définitivement établie.

Avant de considérer l'état actuel des choses dans le Canada, il faut consacrer quelques moments à décrire l'origine du mouvement pour la prohibition en Angleterre.

Dans les premiers jours du régime prohibitif dans l'Etat de Maine, le Dr Lees, abstinent anglais des plus distingués, se trouvait en voyage en Amérique; et dès son retour en Angleterre, assistant à la première réunion des membres de l'Alliance, il eut l'occasion de donner son bon témoignage sur les heureux effets de la loi dite « The Maine Law ». Les fondateurs de l'Alliance, parmi lesquels il faut nommer un digne Quaker, M. Card, et M. Barker, qui devint secrétaire de la nouvelle organisation, émirent à cette réunion constitutionnelle une déclaration qui résuma en quelques propositions la raison d'être, les principes et la politique de la société, savoir :

1° L'Etat n'a le droit de revêtir de la protection de la loi aucun commerce, aucun système qui tende à produire le crime, à gaspiller les ressources de la nation, à corrompre les mœurs, à détruire la santé et à abréger la vie de ses sujets.

2° Le commerce des boissons alcooliques considérées comme breuvage habituel, est nuisible aux intérêts individuels, et à l'ordre et au bien-être de la nation : on devrait donc le défendre.

3° L'histoire de toute la législation du passé à l'égard de ce commerce prouve incontestablement qu'il est impossible de limiter et de régler d'une manière satisfaisante, un système dont la tendance est si essentiellement nuisible.

4° Aucune considération de revenu, soit pour l'avantage des particuliers, soit pour le fisc, ne peut justifier le maintien d'un système aussi désastreux que le commerce des boissons enivrantes.

5° Une loi pour défendre ce commerce n'enfreint ni la liberté raisonnable des citoyens, ni la justice, ni les prétentions d'un commerce légitime.

6° L'anéantissement de ce commerce faciliterait le progrès de la civilisation.

7° Tous les bons citoyens devraient donc se rallier, sans égard aux différences de confessions ni de partis en politique, pour procurer un acte législatif qui défendrait la vente des boissons enivrantes, comme le moyen le plus efficace de détruire le terrible fléau de l'alcoolisme.

Si le résultat des tentatives réitérées pour faire accepter par le Parlement britannique le principe de prohibition du commerce des boissons alcooliques, partout où les habitants le désirent, a jusqu'à présent eu peu de succès, malgré la majorité de 1880, 1881 et 1883 en faveur de la « résolution sur l'option locale », proposée par Sir Wilfrid Lawson, il ne faut pas oublier que ce principe a été définitivement adopté dans le programme du parti libéral. Voici la résolution trois fois affirmée par la Chambre des communes ;

Attendu que l'objet déclaré des patentes pour le débit de boissons enivrantes a toujours été la satisfaction d'un besoin supposé du public sans endommager le bien-être de ce public, la Chambre déclare que l'on devrait confier aux personnes les plus intimement intéressées le pouvoir de défendre toute concession de ces patentes ; c'est-à-dire aux habitants eux-mêmes, qui ont le droit de se prémunir contre les résultats désastreux du système actuel par quelque mesure efficace d'option locale.

Bien que la législation du Royaume-Uni (c'est-à-dire la Grande-Bretagne et l'Irlande, n'ait pas encore mis ce pouvoir d'abolir le commerce dans les mains des habitants, soit des contribuables de chaque localité, on n'est pourtant pas sans l'expérience des heureux résultats d'une telle mesure, imposée par le propriétaire. Je connais personnellement un grand village irlandais, on pourrait presque dire une petite ville de 4 à 5 mille habitants, dont la plupart sont employés à la manufacture du lin établie depuis 50 ans par un de mes amis, feu M. Richardson. En commençant cette entreprise industrielle, il a acheté tout le terrain nécessaire pour la construction non seulement des bâtisses pour la filature et le tissage, mais aussi de maisons où

demeurent tous les employés et leurs familles, d'écoles et de temples pour les diverses communions représentées, et d'une vaste salle publique pour les conférences, à laquelle s'attachent une bibliothèque et des salons de lecture. Sur tout ce terrain il a refusé de permettre aucun débit de boisson enivrante ; dans les auberges et les restaurants on n'use pas de breuvages alcooliques ; si quelqu'un veut absolument se munir de bière, d'eau-de-vie, de vin, il doit faire deux ou trois kilomètres au moins pour pouvoir en acheter. Il va sans dire qu'il peut faire apporter chez lui, si bon lui semble, une provision de ces marchandises, mais uniquement pour sa propre consommation.

Quels sont les résultats de cette prohibition imposée à toute une population par la volonté d'un seul propriétaire, ou, pour donner plus exactement les faits actuels, par les actionnaires et la direction de la fabrique, qui ont succédé à ce philanthrope prévoyant ?

Citons un article de M. Whyte, de l'Alliance, qui a fait il y a trois ans un pélerinage à Bessbrook, pour voir de ses propres yeux les triomphes de l'abstinence. Il a constaté qu'il n'y avait presque pas de mendicité, pas de misère ; que la mortalité y est environ la moitié de la mortalité moyenne pour toute l'Irlande; que le crime est excessivement rare. Il a demandé très particulièrement si les habitants étaient mécontents du régime qui les privait en quelque sorte d'une indulgence favorite. Mon ami, M. Lamb, lui répondit que la question avait été tranchée décisivement. Il y a plusieurs années on avait affirmé dans quelques journaux qu'il existait beaucoup de mécontentement, de sourds murmures à ce sujet. M. Richardson fit donc envoyer à chaque habitant majeur une circulaire, l'invitant à exprimer son opinion tout à fait sincère, les réponses devant être anonymes, afin d'écarter tout soupçon d'influence. Le scrutin donna une majorité de 87 pour 100 pour le maintien du système prohibitif.

Un autre village moins considérable, et cependant assez important, dans le Lancashire, jouit du même avantage, ne possédant pas un seul cabaret. Il s'appelle Roe Green. Il y avait autrefois, vers 1860, un seul débit de bière, mais l'abstinence avait gagné tant d'adhérents parmi les habitants, pour la plupart des familles de houilleurs, que le cabaretier n'avait presque plus de chalands. Lorsqu'il renonça à son occupation, on envoya une députation pour prier les propriétaires du village et des mines de charbon, de ne donner de concession pour l'établissement d'aucun débit de boisson. M. Fildes de Roe Green, en parlant du village dit : « Ici nous vivons depuis 30 ans sous un régime de prohibition, et nous en sommes bien contents. En effet, nous trouvons que ce serait une grande calamité pour nous-mêmes et pour nos enfants si les propriétaires changeaient d'avis sur cette question, et permettaient l'ouverture d'un cabaret. »

L'assemblée ou parlement du clergé anglican a nommé en 1869 une commission d'enquête sur l'alcoolisme en Angleterre, sur les

maux qui en résultent, et les remèdes qu'on pourrait employer. Le compte-rendu de cette commission est très intéressant, même après l'intervalle de trente ans. Les maux existent toujours, et, hélas, on n'a guère employé aucun des remèdes proposés. Dans un appendice, la Commission donne une liste de plus de 1300 localités, (paroisses, villages, hameaux) où il n'existait ni auberge patentée, ni aucun débit de boisson et elle ajoute des témoignages positifs de beaucoup de pasteurs et de plusieurs chefs de police, à l'égard des bienfaits qui résultaient partout de cette absence de tentations à l'ivrognerie. Beaucoup de ces témoins, cités devant la Commission et consultés sur les mesures à prendre contre l'alcoolisme, se sont exprimés avec emphase en faveur de l'abolition du commerce des boissons enivrantes, et surtout en faveur de la proposition de l'Alliance que les deux tiers des contribuables d'une localité quelconque devraient avoir le pouvoir de supprimer tout débit de ces boissons dans cette localité.

Au moment même où j'écris ces lignes, je remarque dans les journaux, à propos du décès inattendu d'un millionnaire anglais, le baron Ferdinand de Rothschild, qu'il a toujours refusé de permettre l'existence d'un cabaret dans ses domaines. Il était lui-même abstinent, et faisait quelquefois la propagande de l'abstinence en donnant des conférences, etc.

Le Canada nous présente actuellement le spectacle encourageant d'un vaste territoire où l'on jouit depuis longtemps d'un système très semblable à celui que demandent Sir Wilfrid Lawson et les autres chefs de l'Alliance du Royaume-Uni. En effet, la prohibition règne dans beaucoup d'endroits. Cependant, la population vient d'enregistrer par le plébiscite de septembre 1898, le désir de la majorité des votants que le commerce (y compris non seulement la vente en détail, mais aussi la fabrication et l'importation de toutes les boissons enivrantes) soit totalement défendu dans tous les pays du Canada.

Sur les 8 provinces, 7 ont voté pour.

Voici les chiffres :

	Pour	Contre	Majorité
Ontario	154.499	115.275	39.224
Nova Scotia	34.646	5.402	29.244
New Brunswick	26.911	9.576	17.335
Prince Edward's Island	9.461	1.146	8.315
Manitoba	12.419	2.978	9.441
Brit. Columbia	5.721	4.737	984
North West Terr	6.238	2.824	3.414
Total	249.895	141.938	107.957

Au contraire la province de Québec, avec sa population pour la

plupart française d'origine et de langage, a donné une immense majorité contre la prohibition. 28,582 votes pour et 122,614 contre; majorité contre 94,032; ce qui laisse en somme une majorité sur tout le vaste pays du Canada de 13,925 pour.

En considérant ces résultats, il est intéressant de les comparer avec l'état actuel des différentes provinces à l'égard du commerce des boissons.

Dans la Nouvelle-Ecosse (Nova Scotia) où tous les dix-huit « counties » (districts) à une exception près, où le scrutin paraît avoir été mal conduit, ont voté pour la prohibition, la loi actuelle limite si étroitement la concession de patentes, que celles-ci n'existent qu'en deux de ces dix-huit « counties ». Personne ne peut demander une patente sans être muni d'un certificat signé par deux tiers des habitants dans le voisinage, et ce certificat n'est valable que pour une année, terme de validité de la patente elle-même.

La province de Prince Edward's Island n'a plus de législation particulière à ce sujet, vu qu'elle a adopté la loi générale du Canada dite « the Scott Act » et jouit par conséquent d'une prohibition absolue.

Dans les provinces d'Ontario, de Manitoba et de Québec, il y a une organisation assez complète de conseils municipaux, qui ont le droit de régler à leur gré les dispositions locales pour le débit des boissons. Dans les grandes villes de Québec et de Montréal, toute demande de patente doit être approuvée par le conseil municipal qui n'a pas le droit de l'octroyer si une majorité des voisins s'y opposent. Dans l'Ontario et le Manitoba le conseil municipal peut, avec l'assentiment d'une majorité des électeurs, interdire toute patente. Dans le Manitoba toutefois, il faut une majorité de 60 pour cent; mais, en revanche, aucune patente ne peut être renouvelée, si huit personnes parmi les voisins s'y opposent. L'ouverture d'un nouveau cabaret ne peut avoir lieu sans l'assentiment de seize sur les vingt habitants les plus rapprochés du local en question.

Presque toutes les provinces exigent que les cabarets soient fermés pendant les jours d'élection municipale ou provinciale et, en outre, dans la province de Québec, la veille de ces jours. Ils sont également fermés dans la Nouvelle-Ecosse depuis six heures du soir de samedi jusqu'à sept heures de lundi matin, et autre part pendant un dimanche moins étendu : — par exemple, dans le Manitoba, depuis 8 h. 30 du soir (samedi) jusqu'à 7 heures du matin (lundi). Par exception, les voyageurs demeurant dans un hôtel, peuvent se procurer des boissons avec leurs repas.

Quant à la province de Québec, la seule qui ait voté contre la prohibition, écoutons le premier ministre du Canada, Sir Wilfrid Laurier, qui n'est pas personnellement en faveur de la mesure ; il a dit récemment en recevant une députation très nombreuse de Tempérants prohibitionnistes :

« On a beaucoup dit ici sur le vote dans la province de Québec. C'est sans doute une importante considération, que la seconde province du pays se soit prononcée contre la prohibition ; mais ce n'est pas la plus importante. Québec fait partie du Canada ; et je connais trop bien mes compatriotes de cette province pour ne pas reconnaître qu'ils se soumettent volontiers à la loi, et qu'ils prendront part à la tâche de la confédération, comme nous sommes ici liés ensemble par la Providence divine. Il faut que ceux qui ont été autrefois antagonistes les uns des autres, mais qui doivent être selon les plans de la Providence des amis sincères, agréent les transactions mutuelles nécessaires pour assurer cette amitié.

» Je suis cependant charmé de constater que Québec, tout en rejetant la proposition, est néanmoins favorable à l'abstinence.... Plus d'une moitié des municipalités rurales sont déjà sous un régime de prohibition locale.

» Sur 933 municipalités rurales, il y en a 603 où aucune patente n'a été octroyée l'année passée, contre 330 où il existe des cabarets. Nous avons cette « option locale » dans la province de Québec depuis 1864, et il paraît que le peuple en est content. Elle a été ainsi en exécution sur plus de la moitié de la province, et je crois qu'elle est assez bien observée, sauf dans les grandes villes. »

Ces derniers mots de Sir W. Laurier nous renvoient à nos observations sur l'opération de la loi prohibitive dans les Etats-Unis. Partout il semble qu'il existe dans les grandes villes, et surtout s'il s'y trouve un élément considérable d'étrangers, de matelots et d'immigrants, beaucoup de difficulté à exécuter une loi qui se mêle aussi intimément des habitudes et des appétits de la population ; et nous ne devrons pas, peut-être, nous étonner si le progrès de cette législation bienfaisante est assez lent, s'il y a des alternatives de succès et de défaite. La leçon qui paraît résulter de l'expérience de l'Amérique du Nord, soit dans le Canada, soit dans les Etats-Unis, c'est qu'une loi essentiellement bonne, juste et bienfaisante a besoin d'être soutenue par une opinion publique, intelligente, ferme et chrétienne ; et probablement on devra insister dans tous les efforts pour améliorer notre législation pour que le pouvoir de se protéger contre le commerce des boissons soit concédé aux communes, aux municipalités, aux paroisses, partout où cette opinion existe, sans attendre l'action de toute une nation, toute une province.

La défense du débit de boissons au moyen d'une option locale, telle doit être notre demande, et après trente ans de ce système, on peut espérer que les peuples Européens seront prêts à imiter nos braves citoyens du Canada, et demander à leurs gouvernements, la suppression totale de ce commerce désastreux sur tous leurs territoires.

TABLEAU

Adoptée	Abrogée
1846 Maine	1856 adoptée de nouveau en 1858 et toujours en vigueur.
1851 Illinois	1853
1852 Massachusetts	1868 réimposée en 1869, abrogée définitivement en 1875.
1852 Rhode Island	1863 » 1874, » jusqu'en 1875.
1852 Vermont	toujours en vigueur.
1854 Connecticut	1872
1855 Delaware	1857
1855 Iowa	toujours en vigueur mais sujette à des exceptions qui (depuis 1894) permettent une espèce d'option locale.
1855 Michigan	1875
1855 Nebraska	1858
1855 New Hampshire	toujours en vigueur, défense, non pas de la fabrication, seulement de la vente.
1855 New-York	jamais réellement en vigueur, les juges ayant arrêté que la loi était contraire à la Constitution.
1867 Kansas	1879, réimposée au moyen d'un amendement de la Constitution.
1885 South Dakota	1896
1887 Alaska	toujours en vigueur.
1890 North Dakota	» »

M. le Président donne la parole à M. Matti Helinius, d'Helsingfors (Finlande) pour son rapport sur

Laws concerning intoxicating liquors in Finland. A unique strike.

Une grève contre l'alcool en Finlande

PAR M. MATTI HELINIUS, HELSINGFORS, FINLANDE

Analyse. — Le Canada, la Norvège et la Finlande sont les pays où le mouvement en faveur de l'interdiction radicale par voie législative, de la fabrication et de la vente des boissons enivrantes est le plus avancé. Le Canada tient la tête en ce moment dans cette course vers l'abstinence obligatoire, et si la Finlande n'est qu'au troisième rang, elle ne désespère pas de rattraper bientôt la Norvège.

La prohibition y existe déjà dans les campagnes, sauf dans quelques petites stations de chemins de fer et à bord des bateaux à vapeur, il est interdit d'y vendre ou même d'y servir des spiritueux ou du vin. Dans la grande majorité des cas, les municipalités ont aussi interdit la vente de la bière en quantités moindres de 25 bouteilles en une seule fois.

Les villes au contraire ont adopté le système de Gothenburg. Une société fermière, « *bolag* », y débite les liqueurs sous le contrôle des autorités municipales, qui fixent le nombre de restaurants où cette vente est autorisée. En général, la vente des vins est aussi monopolisée par le « *bolag* ». La vente de la bière y est libre.

Le peuple de la Finlande n'est pas satisfait de la législation actuelle.

Au printemps de 1898, ce pays a été le théâtre d'une grève d'un caractère unique. 70,000 hommes et femmes de toutes les parties du pays ont décidé pour un an de faire grève contre l'usage des boissons alcooliques. Nous ne comptons pas dans ce chiffre les

12,000 membres des diverses sociétés de tempérance. Ces 70,000 ont déclaré à une assemblée générale de leurs délégués, que le but de la grève était l'interdiction radicale de la fabrication, de l'importation et de la vente de toute espèce de boisson enivrante.

Si cette loi ne passe pas à la prochaine session du « *Landtdag* », ils demandent que tout au moins la loi établisse partout « l'option locale » et donne à tous les adultes, femmes aussi bien qu'hommes, le droit de voter sur cette question de la prohibition sur tout le territoire de la commune. La partie la plus éclairée de la population Finlandaise soutient énergiquement ce projet, et l'on est bien décidé à ne pas se donner de repos avant que la loi ait passé.

Some two years ago, the well-known Central European temperance champion, Prof. A. Forel, wrote to the leader of the temperance movement in Finland, Dr. A. Granfelt, « Every one here has his eyes turned toward the North. The first State (Canada, Norway, or Finland?) that gets a prohibitionary law will cause a new turn in the condition of affairs, and will give a powerful impetus to our efforts in Central Europe ». During the last few years, Finland seems to have fallen in the shade beside Canada and Norway in this cause; but we will not yet give up the race, at least not with Norway.

The details of Finland's battles for the enacting of laws against intoxicants can not be of any special interest to Europe in general.

For the sake of orientation, we will only mention what has been gained thus far. In Finland, the laws concerning intoxicating drinks divide alcoholic liquors into three different groups, as follows: — 1) brandy, cognac, and other distilled drinks containing more than twenty-two per cent. (volume) alcohol at 15° C.; — 2) wine and other « weaker » intoxicants containing at least four and at most twenty-two per cent. (volume) alcohol; — 3) intoxicating malted drinks, beer and stout.

Now prohibition really exists, with very few exceptions, in the *country towns* of Finland. Brandy, cognac, and also wines are forbidden to be retailed and served in the country. A few hotels for tourists, to which the county boards, with the approbation of the community, have given license, steamers licensed by the county boards, and railway stations are the only exceptions. The community decides as to whether the sale of beer shall be allowed or not (local option), and they nearly all have adopted prohibition even in this case. A few beer brewers in the country are allowed to sell their beer direct from the brewery, but not in quantities of less than twenty-five bottles.

In the *cities* it is different. In most cities, the right to retail and serve brandy and cognac is given to the *bolag*, like those of the Gothenburg system. The stockholders of the bolag receive only six per cent. of the gain; of the remainder, three-fifths must be used for philanthropic purposes in the city where the bolag is located; and two-fifths go to the funds to improve the transit. In those few cities where individuals still have the right to sell cognac etc., it is not lawful to sell

those drinks together with other goods; they must be sold from a separate store. At fairs and similar occasions when a great number of people come together, all sale of brandy, cognac, etc. is prohibited. And last but not least, the city council have *full right* to decide as to whether the retailing and serving of distilled drinks shall be allowed in the city at all. When the city council biannually decide on this question, those members of the council who are in possession of the right to manufacture or sell distilled drinks are not allowed either to take part in the discussion or to vote. In practice, however, we know of very few instances where the city council have exercised the right to strictly prohibit the retailing and serving of distilled drinks. There are a number of restaurants, especially in the larger cities, beside the workers' restaurants of the bolag that have the right to serve spirits. But the main thing for the temperance party is to have their men carried through, by vote, at the election of city council. Of a similar nature is the law concerning the sale of wines and other « weaker » intoxicants. Even the sale of these is mostly in the hands of bolags. The restaurants that have the right to serve distilled drinks may, however, also serve wines. But the worst is the sale of beer, which is very flourishing. The city council have the right to express their opinion as to whether or not the applicant has the moral fitness to sell beer, but they have not the power to refuse; that right belongs to the magistrate. On the other hand, the serving of beer may be prohibited by the city council except in such restaurants as have licenses to serve distilled drinks and wines.

The population of Finland is not satisfied with these laws, however. And the dissatisfaction found its expression in the unique strike, the like of which has never been known.

In the year 1896, at their second meeting at Tammerfors the organized workers of Finland made manifest their position toward the temperance cause in the following resolution: « The meeting recognizes strict temperance as the correct principle in regard both to the individual advocate of the workers' movement and the efforts of the workers' societies. »

The reporter, who had the pleasure of introducing the question, said, among other things: « However attractively intoxicating drinks may be presented to me, no one can *compel* me to buy them. The workers in Finland ought to make a *giant strike against the use of intoxicants*. If we agree on a strike, then, of course, *all* must take part, else it is impossible to gain anything. As regards the proposed strike, every advocate of the workers' movement must *himself* be a total abstainer, or else — no matter how moderate he may be — he only supports the drink habit and the liquor traffic. »

However, the idea of such a strike seems to have been forgotten for some time. Whether it was this idea, however, that was smouldering in the minds of some, to burst forth at the opportune moment into a

blaze, or whether it was an independent conviction that in the spring of 1898 caused the « Strike against the Use of Alcohol » in Finland, is hard to tell.

Be this as it may, on the 6th of March, 1898, a meeting was held in the city of Kotka, called together by two workingmen, Kalle Heikkilä and Emil Andersson, to publicly announce a Strike against the use of alcoholic drinks. For a beginning, it was decided for one year, from May 1, 1898 till May 1, 1899, to observe strict abstinence from the use of brandy, cognac, punch, wine, beer, and other intoxicating drinks.

But even this attempt would have been of only a local character had not one of Finland's most energetic advocates of ideal enterprises, Dr. Konr. Relander, put himself at the head of the movement. One month previous to the time here spoken of, he had been elected superintendent of the Workingmen's Society in the city of Uleaborg. He had the confidence of the whole country and of all classes of society; hence he was the right man in the right place. He called a meeting at Uleaborg, and by virtue of this meeting he sent out a circular letter to all workers', youths' and similar societies in the country, requesting them to join the strike. Those joining it had to sign a promise, often pledging their honor, that they would for one year discard all use of intoxicating drinks. During the entire spring, lectures and meetings were held at different places. And the consequence was that when statistics later were made and published by Dr. Relander, the fact was revealed that about 70,000 men and women, of all classes of society, but mostly of the working class, had joined the « Strike League against Intoxicating drinks ».

The 1st of May, the « Strikers » arranged open air meetings, and these proved a success, the equal of which no one had ever witnessed in Finland. In places where there was a sufficient amount of « agitative » force, the response was so great, as for instance in Tammerfors, « Finland's Manchester, » with a population of some 27,000, that over 8,000 joined the strike. 70,000 must also be considered a large number, when it is remembered that all the temperance societies in the country, which have been working diligently for more than fifteen years, have only 12,000 members, at most. As a rule, the names of those who before had been members of other temperance societies, were not written on the Strikers' list. It is evident, however, that both the temperance societies, and individuals who were practising the principles of temperance, either took a leading part in the movement, or supported it as far as possible. Of course, there were many pledge-breakers in this movement, as not a few of those who took part in it were more or less affected by alcoholism and already had the disease in their bodies, that is, they were not able to resist, for any length of time, the temptations that in the larger cities confronted them at almost every step. But already this honest attempt deserves

to be recognized; and as an expression of opinion, their taking part in the « Strike » was of great importance.

In order to have an universal program of work, and to decide on the continuation of the « Strike » after the first year, etc., representatives from the different « Strike Leagues against Intoxicating Drinks » assembled at Tammerfors, the 14th and 15th of November last. All the prominent advocates of the temperance cause in the country, among them several ministers, physicians, members of parliament, etc., and the leaders of the workers' party, had met together. Dr. Relander presided. Some little difference of opinion existed concerning smaller matters, but the most important resolutions were carried *unanimously*. Those resolutions are, in substance, as follows:

1. Speakers on temperance must be supplied, at least one in every county. They should work everywhere, in the cities as well as in the country, organizing Strike Leagues and temperance societies, and spreading temperance literature.

2. A board of nine members should prepare an universal program of work, and plan for the future arrangement and prosperity of the movement.

3. The manufacture and sale of intoxicating drinks should be regarded as an unworthy and disgraceful employment in which no honest man should be engaged.

4. To be drunk, during office hours especially, but also outside of such, should be considered so great a crime as to make any person guilty thereof entirely unfit for any office whatever, whether it be that of the State, of the community, or of the private individual.

5. Those taking part in the « Strike movement » should, provided other interests are not at stake, always vote for such candidates to the landtdag (parliament) or to the city council, as are willing to advance prohibitionary laws, and by virtue of existing laws promote the temperance cause as far as possible.

6. Instruction concerning the effects of alcoholic drinks, based upon scientific facts, should be introduced into the schools.

7. The chief aim of the « Strike League against Intoxicating Drinks », is to effect strict prohibition of all sale, manufacture, and importation of intoxicating drinks. In the next session of the landtdag should be introduced a giant petition, with signatures from all parts of the country, in which the government should be requested to enact such measures as are necessary for the realization of prohibitionary laws.

Even though the public opinion does not as yet seems to be prepared for a general prohibition, yet the meeting decidedly requests that all the now existing legislation on intoxicating drinks be revised, and

that all adults, men and women, be granted the right to decide, by a general vote, everything pertaining to the manufacture, sale, and importation of intoxicating drinks within the limit of the county.

8. The meeting considers it the duty of the government to require total abstinence from liquors on the part of every person in whose hands has been entrusted the care of fellow citizens, property and life, and to prohibit the sale of intoxicating drinks on the State railways and on steamers.

The significance of these resolutions will be obvious when it is remembered that they are backed up by the most clearsighted and vigilant part of the population ; and they are determined not to rest until the resolutions are carried. These resolutions do not by any means originate from the extreme elements of the social question in Finland. At the meeting where these resolutions were adopted, every day's work was commenced and closed with prayer, and the leader of the movement, Dr. Relander, is a Christian. Here was a practical question where all who esteem the welfare of the public higher than their own indulgence of appetite or love of gain could agree ; and it was a question the satisfactory settlement of which is of the greatest importance to the whole people, but especially to the working class.

To the outsider it may appear that these resolutions were rather too strict, so that some even may be inclined to define them as « extreme. » In that case, it will only be necessary to remember the present situation of Finland. We must do away with our internal foes, for it is in our power to conquer them. We can not afford to let such an amount of spiritual and material capital go to waste in the alcoholic stream. Even a small nation like the people of Finland may guard its existence, provided it has the required moral strength — and *only* on that condition can it do it. Therefore Finland has made the strike against alcohol.

Thus it will be seen that we are busy in Finland at the present time ; for our battle against alcohol is not the least important part of the peaceful fight we are waging for the existence of our nation.

M. le Président donne la parole à M. le Dr Legrain pour sa communication sur l'*option locale et son application à la France.*

M. le Dr Legrain, à qui la préparation du Congrès a pris tout son temps, s'excuse de ne pouvoir fournir un rapport écrit, mais il expose en quelques mots, la substance du sujet qu'il désirait traiter devant la deuxième section.

Très partisan de l'option locale et de la prohibition comme de toutes les mesures susceptibles d'exalter l'effort privé, il approuve les considérations présentées par les précédents orateurs et les appuie. On peut être légitimement surpris de voir que le mouvement d'option locale, c'est-à-dire en faveur d'une mesure qui repose essentiellement sur la libre consultation populaire, n'existe point dans un pays qui se pique pourtant de démocratie. Ce fait démontre mieux que tout autre que la démocratie

d'étiquette n'a rien à voir avec les sentiments vraiment démocratiques.

Aucun pays mieux que la France ne doit pouvoir se prêter à une consultation populaire, puisqu'elle est dotée du suffrage universel. Il est étrange que les communes, que les citoyens électeurs n'aient point qualité pour émettre leur opinion pour ou contre l'installation dans les villes d'établissements dont la principale fonction est précisément de porter un coup à la santé publique, d'entretenir le désordre et le scandale. Il est inouï qu'une ville qui se compose en majeure partie de gens sobres et tranquilles soit dans l'obligation de supporter les méfaits d'une minorité avinée ou alcoolisée.

Il n'y a rien de plus logique, de plus moralisateur que l'option locale. Il est fort difficile, il est vrai, d'obtenir, à l'heure présente, du Parlement français, des dispositions légales qui auraient pour effet de porter une atteinte au commerce des spiritueux. Mais il n'est pas impossible que le Parlement français accepte avec une certaine facilité le principe de l'option locale. N'y aurait-il pas là pour lui un excellent procédé pour se débarrasser d'une indéniable servitude ?

Consacrer le principe de l'option locale ne serait point *a priori* porter atteinte au commerce des spiritueux, ce serait tout simplement renvoyer les débitants et les consommateurs dos à dos. Ce serait à eux à s'entendre. Ce système serait le renouveau des Associations de Tempérance qui, du coup, verraient s'accroître leur influence avec leurs responsabilités. C'est à elles, en effet, qu'il incomberait de préparer ce nouveau genre d'élection. Rien ne serait plus fructueux pour les progrès de la Tempérance que d'obliger débitants et consommateurs à se mesurer. Que de gens qui, présentement, s'endorment au sein d'une coupable quiétude, comptant toujours sur le gouvernement, qui demain changeraient d'attitude si la loi leur imposait comme devoir de manifester par un vote leur amour ou leur aversion pour les spiritueux !

DEUXIÈME SECTION

HISTOIRE, ÉCONOMIE POLITIQUE & SOCIALE

DEUXIÈME SÉANCE

Législation & Prohibition

ANNEXES

(Mémoires non discutés par suite de l'absence de leurs auteurs)

Annexe N° 1

Le privilège des bouilleurs de crû et l'alcoolisme dans le département de la Manche

PAR M. MARIVAL

Directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, à Loches.

Dans l'inquiétant développement que l'alcoolisme a pris en France depuis quelques années, l'un des facteurs les plus importants a été incontestablement, dans certaines régions, le privilège des bouilleurs de crû. Je n'en veux pour preuve que ce que j'ai pu apprendre et constater auprès des instituteurs et des habitants du département de la Manche, pendant un court séjour que j'ai fait dans ce pays en qualité d'inspecteur primaire.

Il arrive en effet que très fréquemment la provision de cidre récoltée dans les fermes dépassant la consommation annuelle, lorsque la nouvelle récolte approche, chaque propriétaire se préoccupe de débarrasser les tonneaux encore remplis. Aucun débouché n'ayant été assuré à ce stock de cidre, les propriétaires se bornent à le faire distiller. Ils en fabriquent ainsi une eau-de-vie d'autant plus nuisible que l'alcool éthylique y est associé à d'autres substances encore plus nuisibles, et que le titre en est habituellement d'au moins 60 degrés. Les quantités d'eau-de-vie ainsi fabriquées dépassent l'imagination. Dans un très grand nombre de maisons comptant huit ou dix personnes, il existe des provisions d'eau-de-vie s'élevant à un, deux et même trois tonneaux, de 12 à 1,400 litres chacun.

On devine le résultat : la tentation que crée une provision pareille de poison mis à la portée du consommateur, l'amour-propre du propriétaire qui s'imagine que le produit de sa récolte est ce qu'il y a de meilleur; l'abondance du produit toxique, toutes ces conditions réunies font que l'on consomme dans les campagnes des quantités prodigieuses d'alcool. Le café est devenu un simple prétexte à boire de l'eau-de-vie. Dans les cabarets, on demande un sou de café, avec sous-entendu cinq ou six sous d'alcool. Nulle part le préjugé de la valeur de l'alcool comme aliment ou fortifiant n'est plus profondément enraciné, à tel point que j'ai vu des pères de famille additionner la tasse de café de leurs fillettes de 8 à 10 ans d'une bonne rasade d'eau-de-vie. L'alcoolisme s'étend des maîtres aux domestiques, et les premiers donnent souvent à leurs journaliers de l'eau-de-vie en guise de

complément de salaire, et qui est écoulée en fraude sans acquitter les droits de régie.

Evidemment, la répression de la fraude, la suppression même du privilège, seraient à l'heure actuelle à eux seuls, des remèdes tardifs et insuffisants. Je pense qu'ils s'imposent néanmoins, et qu'il faudra y joindre une vigoureuse campagne pour persuader les instituteurs d'abord, et les populations ensuite, du pouvoir nocif et toxique de l'alcool. Il y va de la conservation et de la préservation d'une de nos plus belles et plus vigoureuses races françaises que le fléau menace d'abâtardir.

Annexe N° 2

Les lois françaises qui ont rapport avec l'alcoolisme

PAR E. NICOLAS

Professeur à l'Ecole nationale professionnelle d'Armentières

Le Congrès antialcoolique de 1899 va avoir à discuter un nombre considérable de mémoires. Les conclusions qui seront adoptées, après avoir constaté l'état présent de notre société sous le rapport de l'alcoolisme, tendront à faire prendre, pour l'avenir, des mesures capables d'enrayer le fléau qui nous menace.

Ne regardons pas que l'*avenir* en fait de mesures à prendre. Le *passé* pouvait beaucoup pour l'antialcoolisme et c'est à lui qu'il faudrait quelque peu revenir. C'est un peu notre faute si les moyens que nous avions en notre pouvoir ont abouti à un résultat négatif; c'est un peu notre faute, pour parler plus franchement, s'il y a tant d'alcooliques en France.

Essayons de montrer que la *non exécution* des lois ayant trait à l'alcoolisme est pour quelque chose dans les progrès du mal.

Loi du 23 janvier 1873 tendant à réprimer l'ivresse publique. — Quels ont été jusqu'ici les effets de la loi du 23 janvier 1873, loi tendant à réprimer l'ivresse publique? *Nuls, cent fois nuls.*

S'imaginerait-on à voir les dimanches et les lundis des pays d'industrie que cette loi existe; et cependant les articles 1, 2 et 3 sont nets et formels. Concédons que si elle était strictement appliquée elle serait sans action sur les alcooliques invétérés, buveurs de profession qui ont perdu tout sentiment de dignité personnelle, tout respect d'eux-mêmes, mais combien en arrêterait-elle dès le début par ses pénalités fort bien graduées. On pourrait retomber après avoir en-

couru l'amende de 1 à 5 fr. après la première infraction : beaucoup ne s'exposeraient pas, après nouvelle récidive, à être traduits en police correctionnelle et à se voir condamnés à l'emprisonnement de 6 jours à 1 mois et à l'amende de 16 à 300 fr. Beaucoup à leur sortie de prison se surveilleraient et éviteraient de se faire repincer dans les douze mois, car alors ce serait un mois de prison et 300 francs d'amende ou même le double.

Viendrait ensuite la perte des droits civils et politiques qui en corrigerait pas mal encore.

Il faudrait pour cela faire appliquer la loi. En réalité elle n'existe que sur l'affiche du cabaret si toutefois on n'a pas oublié de coller celle-ci.

A propos des articles 4, 5, 6, combien de débitants depuis 1873, se sont vus condamner à l'amende de 1 à 5 fr., à 1 mois de prison et 16 à 300 fr. d'amende, au double de ces peines, à la perte des droits civils et politiques, à la fermeture momentanée du cabaret pour avoir servi à boire à un homme ivre ou à un mineur de moins de 16 ans. Combien ? il n'y en a pas un sur 1000. Et on se plaint du trop grand nombre de débits : voilà justement le moyen d'en fermer le quart. A quoi bon une nouvelle loi qui ne sera pas votée, ou qui, si elle l'est, ne sera pas appliquée. Est-ce que les débitants ne sont pas les électeurs les plus influents de M. le Député, de M. le Maire?

Et l'article 7 qui punit d'une amende de 1 à 5 fr. et de 6 jours à 1 mois ceux qui ont fait boire jusqu'à l'ivresse un mineur de moins de 16 ans ; combien de fois l'a-t-on déjà appliqué? Un cas s'est présenté il y a quelques mois près de Charleroi et s'est terminé d'une façon tragique. Deux buveurs attablés dans un cabaret ont fait boire de l'eau-de-vie à un enfant de 9 ans : l'enfant s'affaisse. Nos deux hommes, comprenant ce qu'ils viennent de faire, s'échappent. L'enfant meurt au bout de trois jours. Le fait-divers rapporte que les auteurs sont activement recherchés. *Naturellement* on ne les a pas retrouvés. *Naturellement* encore on n'a pas inquiété le cabaretier qui assistait impassible à ce spectacle et se hâtait d'empocher le prix des consommations. Quelle différence y a-t-il entre ce cas et un meurtre suivi de mort sans intention de la donner? s'il y en a une, elle n'est pas en faveur de ces deux ignobles buveurs et du cabaretier qui les servait.

On n'inquiète pas davantage un débitant qui sert 12 verres de cognac à boire pendant les 12 coups de l'horloge voisine, quand l'auteur du pari tombe mort au 8e verre.

Il en est de même de celui qui sert 24 absinthes dans une soirée au même client lequel va ensuite, poursuivi par des hallucinations, se pendre à la rampe de son escalier.

Voilà des gens qui ne relèvent que de la cour d'assises : on ne pense ni à les arrêter, ni à les blâmer.

Nous avions donc bien raison de dire que *la loi n'existe pas en fait.*

Loi du 17 juillet 1880 sur l'ouverture des débits de boissons. — Celle de 1880 sur l'ouverture des débits de boissons est peut-être un peu mieux appliquée ; mais que de débits doivent s'ouvrir sur le vu de dossiers incomplets ou faussés à dessein. La faveur occupe tant de place à notre époque. Nombre de débitants locataires n'ont même pas en leur possession le mobilier du cabaret. Quel recours exercer contre eux dans ces cas pour les amendes, les patentes. Ne pourrait-on atteindre le propriétaire, le brasseur dans le Nord, pour qui louer des débits est une industrie.

Souhaitons que la *loi en projet sur la limitation du nombre des débits* vale mieux que celle qui nous régit. L'idée, très louable en soi, risque cependant d'échouer devant l'inertie de beaucoup de municipalités.

Règlements sur la prostitution clandestine. — Sous une forme particulière, certains débits de boissons sont les plus grands facteurs de l'alcoolisme. Ce sont les débits qui abritent la *prostitution clandestine*, si toutefois on peut appeler clandestine une prostitution qui commence en toute liberté dans la salle de débit pour se continuer dans les chambres garnies de la maison. Le mot maison de tolérance non autorisée serait bien plus rationnel. L'on commence par le *petit verre* pour continuer par les *punchs*, les *liqueurs* de toute nature et le *champagne*. Si un individu soumis à ce régime pendant des années ne devient pas alcoolique... et le reste, je ne m'y connais plus. C'est cependant ce qui se passe en grand dans les villes du Nord.

A Paris on tourne les règlements par l'association : un certain nombre de femmes s'associent pour tenir une brasserie, un bar ou quelque chose d'analogue. Ces établissements sont un peu surveillés : le commissaire de police a le droit d'y pénétrer à telle heure qui lui plaît, tant que l'établissement est ouvert; le règlement général du 15 octobre 1878 pour le service des mœurs est formel. Mais en province, quelle fumisterie ! tout est permis et on ne surveille rien.

A X... (Nord), la majeure partie des estaminets comptent une ou plusieurs femmes logées en garni dans la maison. Ces femmes travaillent chez elles : leur occupation consiste à visiter les pièces d'étoffe pour en réparer les défauts. En tout temps, mais surtout le dimanche, ces femmes servent à l'estaminet (première infraction), et provoquent les clients ouvertement pour se faire offrir un petit verre et le reste s'il y a lieu (deuxième infraction). Tout cela paraît naturel et aucune répression ne s'exerce. Voilà cependant des faits qui tombent sous le coup de la loi ou des règlements municipaux.

Que de jeunes gens de 16 à 20 ans doivent succomber dans ces villes même après avoir été convaincus par un enseignement antialcoolique. Que de femmes seraient d'honnêtes mères de famille si on était sévère pour ces établissements qui les débauchent dès leur plus tendre jeunesse.

Nous serons longtemps encore impuissants dans des cas semblables : c'est dans sa racine qu'il faudrait couper le mal et je ne vois pas qui oserait s'y risquer ; il y aurait immédiatement interpellation à la Chambre, pour *tracasseries* exercées par la police vis-à-vis de ces *Messieurs les cabaretiers !*

Loi sur la mendicité. — Dans un autre ordre d'idées, il existe une loi sur la mendicité qu'on pourrait appeler *loi favorisant l'alcoolisme.* Les deux tiers des mendiants vendent leur pain. L'argent qu'ils en retirent et les petits sous qu'ils ramassent passent à l'alcool, et cependant nous avons une loi sur la mendicité.

Il semble qu'on ne puisse sortir du texte de l'article 274 : « Toute personne qui aura été trouvée mendiant dans un lieu pour lequel il existera un établissement public organisé afin d'obvier à la mendicité, sera punie de 3 à 6 mois d'emprisonnement et sera, à l'expiration de sa peine, conduite au dépôt de mendicité. »

Malgré ce texte, on ne peut faire un pas dans la rue sans être accosté par un mendiant tout aussi valide que vous. Il y en a toute la journée pendus à la sonnette de votre habitation ; les cafés en sont remplis : ils entrent pour faire une quête et sortent pour passer à un autre. Le bureau de bienfaisance sait pertinemment que nombre de ses assistés se livrent à la boisson et il continue néanmoins à distribuer ses secours.

Beaucoup de gens, *charitables par ostentation,* préfèrent avoir *leur distribution, leurs pauvres,* que de faire un don au bureau de bienfaisance où la répartition serait équitable. Mais Madame une Telle ne pourrait plus dire **mes** pauvres, **ma** distribution.

Ne proposez pas à ces indigents d'aller faire un repas au Dépôt de mendicité : *on n'y donne pas d'eau-de-vie.* En sorte que finalement on fait la charité au cabaretier : je ne pense pas que ce soit là un idéal bien enviable.

L'article 275 vise les mendiants valides. Pour ceux-là, il faudrait être d'une sévérité extrême. Qu'on me cite ceux qui ont été pris en flagrant délit et punis de 1 à 3 mois d'emprisonnement. Qu'on me cite ceux qui « ont été arrêtés hors du canton de leur résidence » et qui ont été punis d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans. On peut prendre ces gens en *état d'ivresse,* en *flagrant délit de mendicité* et on les laisse se promener librement ; ce sont des *chemineaux,* dit-on, on sait ce qu'ils valent. Si on avait, dès l'origine, demandé à Vacher ses moyens d'existence, ses papiers, des traces de ses passages antérieurs, on n'aurait pas eu à compter ses victimes.

Et ces bohémiens, véritables villages ambulants, semant la terreur sur leur passage : leur faire la charité, c'est donner aux débitants. Mieux vaut ne pas être charitable que de l'être dans ces conditions.

L'article 276 n'est pas plus appliqué : un paragraphe mérite de nous retenir ; ceux qui mendieront en réunion, sauf mari et femme, père

et mère ou jeunes enfants, aveugle et conducteur, seront punis d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans. Laissons de côté la vérification de l'état civil de deux personnes mendiant en réunion, ce que nous n'admettons pas, c'est qu'un père, une mère profite de l'infirmité de son conjoint, de l'infirmité d'un enfant pour exploiter la charité publique, c'est que des parents envoient leur enfant mendier pour vivre à ses dépens. Si par malheur une famille pauvre a un enfant aveugle, il y a des asiles pour recevoir cet enfant; c'est à la commune, au département, à l'État, qu'*incombe* le soin d'élever cet enfant. Mais ici encore les parents préfèrent l'exploiter, — l'alcool souvent y trouve son profit — que de l'envoyer dans un asile.

Un bureau de bienfaisance qui secourt des cas semblables devrait, ce serait faire œuvre de charité à l'égard du déshérité, devrait dis-je, prendre l'initiative de proposer l'internement de l'enfant qui est en cause. On peut l'instruire dans un asile d'aveugles et en faire quelque chose; on le rend indéfiniment malheureux en ne lui apprenant qu'à tendre la main, plus malheureux encore si le fruit de ses aumônes passe à l'alcool, car il partage dans une certaine mesure le gain de la journée et continuera ainsi sa vie durant. Si l'enfant n'a aucune infirmité, il mendie pour rapporter à ses parents au lieu de fréquenter l'école, devient vicieux dans toute l'acception du mot, prend de bonne heure l'habitude de boire de l'alcool; il finit sûrement par la maison de correction, où il forme, d'après les rapports de directeurs de colonies pénitentiaires, la classe la plus mauvaise et la plus difficilement amendable.

Si les sacrifices de l'Etat, des communes, des bureaux de bienfaisance n'aboutissent qu'à peupler les maisons de correction, ce n'est pas la peine d'entretenir à grand renfort d'argent une armée de policiers chargés de faire exécuter les lois.

Des lois plus récentes qui sembleraient être de circonstance pour assurer la qualité des produits vendus dans le commerce, n'assurent aucune garantie au consommateur, parce qu'on ne se donne pas la peine de les appliquer ou qu'elles sont incomplètes. Nous voulons parler de la *loi du 6 avril 1897 sur la fabrication des vins artificiels* et de celle qui vient d'être votée tout récemment sur *la falsification des matières alimentaires*.

Loi du 6 avril 1897 sur la fabrication des vins artificiels. — La loi sur les vins artificiels est illusoire en pratique. Les visites que font les employés de la régie chez les marchands de vins ne suffisent pas pour empêcher les commerçants malhonnêtes de fabriquer de toutes pièces un vin artificiel, qu'on nous vend ensuite comme vin extra. Un employé de la régie ne pourrait que saisir un vin suspect et l'envoyer à un laboratoire d'analyse désigné qui déciderait si les alcools non rectifiés, le furfurol, les huiles de vin française ou allemande, entrent dans la constitution de ce vin.

Le fait-on ? nous ne le croyons pas : à notre avis, on fabrique autant de vin artificiel depuis la promulgation de la loi qu'avant. Et cependant quelle influence néfaste n'exerce pas le vin artificiel dans le développement de l'alcoolisme. Le Dr Laborde cite un cas typique de folie alcoolique dû à l'absorption de deux verres de vin artificiel contenant du furfurol. Si ces exemples sont rares, il n'en est pas moins certain que ceux qui consomment de pareil vin sont exposés à devenir plus ou moins rapidement alcooliques. Parce que nous sommes dans l'impossibilité de distinguer les cas imputables à ce genre d'alcoolisation, s'en suit-il qu'il n'y en ait aucun. Ce n'est pas notre avis, et à défaut de statistiques, nous induisons que la loi du 6 avril 1897 a manqué son but en ne créant pas la surveillance étroite qu'elle exige dans son application.

Loi de février 1899 sur la falsification des denrées alimentaires. — Nous ne connaissons pas la loi sur la falsification des denrées alimentaires qui vient d'être promulguée. Gageons qu'elle n'a pas prévu le cas de la falsification des eaux-de-vie. Et cependant la fraude est assez fréquente.

M. Trillat, tout récemment, dans son mémoire : *Recherche de l'alcool méthylique dans les liqueurs spiritueuses et dans les eaux-de-vie de marc* rapporte qu'il a trouvé dans les *absinthes, kirsch, rhum, vendus à bon marché* de 5 à 15 p. 0/0 d'*alcool dénaturé* ajouté frauduleusement. Et voilà ce qu'on offre à des pauvres gens qui n'ont que deux sous pour se payer un petit verre. Nous n'approuvons pas ces pauvres gens d'aller boire un petit verre, loin de là, mais ils sont cent fois plus excusables que les marchands de liqueurs et cabaretiers qui les empoisonnent sciemment, qui s'enrichissent à ce métier, et qu'on n'inquiète pas pour ce fait.

Et ceux qui ajoutent quelques gouttes d'acide sulfurique dans une eau-de-vie de façon à la rendre plus brûlante ? Il est vrai que les clients sont les premiers à réclamer, il leur faut du tord boyau, qui leur emporte la bouche, qui leur arrache la gorge, autrement l'eau-de-vie n'est pas bonne. Ce n'est pas une raison pour laisser les marchands d'eau-de-vie empoisonner des produits qui sont déjà assez poisons par eux-mêmes.

Tel est le bilan du passé. Il y a de quoi être sceptique et cependant nous n'exagérons rien. C'est la vérité dite crûment, sans ambages, sans détours; mais pourquoi voiler une situation qu'on a trop tardé à dénoncer mauvaise.

L'avenir nous surprendrait s'il remédiait à l'état de chose actuel en ce qui touche le côté législatif.

Nous avons en perspective une loi sur la *mendicité et le vagabondage* : nous ne connaissons pas le projet dans son essence. Quel qu'il soit il ne peut être plus sévère que les articles 274, 275, 276 dont nous avons

parlé plus haut. Nous sommes suffisamment armés, il ne nous manque qu'*une police* pour faire exécuter la loi qui nous régit.

Nous souhaitons bonne chance à la *loi sur la limitation du nombre des débits* : elle pourra, dans la mesure de ses moyens, rendre service à la cause de l'antialcoolisme.

Il y a enfin la *loi sur le dégrèvement des boissons hygiéniques*. On la fait miroiter aux yeux des tempérants qui habitent les villes à octroi surchargé. Elle rendrait pourtant de rudes services à la cause de l'antialcoolisme. Comment espérer convaincre un brave ouvrier qui a à choisir entre un verre de vin et un verre d'eau-de-vie. Il vous répond invariablement : « Du vin ! il n'y en a plus de naturel. Comment voulez-vous qu'on puisse vendre 50, 60 centimes un litre de vin qui a payé 25 centimes d'octroi à l'entrée en ville ». Le verre d'eau-de-vie lui semble moins falsifié.

Et on hésite à dégrever les boissons hygiéniques. Sans compter l'iniquité de l'impôt qui les grève, ajoutons que si on ne voit pas le moyen de dégrever c'est, la plupart du temps, parce que ceux qui sont chargés de proposer des taxes de remplacement devraient commencer par s'imposer eux-mêmes.

On a crié à Paris quand on a dégrevé les boissons hygiéniques parce qu'on surtaxait l'alcool ou qu'on élevait les patentes. Mais c'est là qu'on doit chercher les taxes de remplacement. Si un cabaretier ne peut payer sa patente, qu'il ferme boutique, personne ne s'en plaindra.

En résumé, aucune des lois existantes n'a produit les effets qu'on était en droit d'attendre de chacune d'elles ; et ce, parce que nous ne savons pas les faire exécuter. C'est du haut en bas de l'échelle administrative l'indifférence et l'irresponsabilité dans le sens le plus absolu du mot : « Bast ! ça durera bien autant que moi ». Voilà le mot tacitement prononcé par tous ceux qui ont charge d'exécution. On ne voit pas qu'à force de répéter cette fausse maxime de conduite, la situation alcoolique devient inquiétante. Notre tempérament français s'accorde difficilement avec les rigueurs de la loi. Petit à petit nous nous considérons au-dessus de ses prescriptions et nous crions à l'injustice quand on nous demande le dixième de ce que son texte a le droit d'exiger de nous : conséquence forcée de la faiblesse qui préside à son exécution.

Nous pourrions déposer des conclusions. Dans l'impossibilité de les défendre de vive voix au Congrès, nous nous bornons à signaler au Comité ce côté de la question de l'alcoolisme. Quand on ne réussirait que dans un cas sur cent, à tirer de la loi ce qu'elle peut donner, si elle est bien appliquée, il vaudrait encore la peine de faire adopter un vœu dans ce sens. Il n'y a que des petits moyens dans la lutte contre l'alcoolisme : c'est de l'action combinée de tous, sans en excepter aucun, qu'il y a production de quelques résultats.

Annexe N° 3

The pauper inebriate, his Legal status, care and control.

BY Dr. L. D. MASON, BROOKLYN, N. Y., U. S. A.

President of the « American Association for the study and cure of Inebriety ».

L'alcoolique indigent. Surveillance et traitement.

Analyse. — Effrayante est la statistique des arrestations pour ivresse. Mais il est important de considérer qu'un grand nombre des individus arrêtés sont des récidivistes endurcis, condamnés pour un très court espace de temps, qu'il faut, chaque fois, transporter en voiture à la prison, pour lesquels il faut sans cesse déranger des agents, des geôliers, des juges, tout cela aux frais de ceux qui paient les impôts. Mieux vaudrait des arrestations moins fréquentes et de plus longs séjours en prison, ce qui diminuerait beaucoup le travail de la police et des chambres correctionnelles. La statistique en serait très modifiée, puisque les individus qui, sur le présent régime, étant pris et repris, font monter à des chiffres considérables le nombre annuel des arrestations pour ivresse — ne se retrouveraient sur la voie publique, que de loin en loin.

De plus, — et c'est là l'opinion du capitaine Louis, comme le meilleur des directeurs de prison, — l'alcoolique sans cesse arrêté et relâché, tout en coûtant à l'Etat des sommes considérables, ne tire aucune amélioration quelconque de ces internements, à la fois trop fréquents et trop courts; tandis qu'en le plaçant pour un temps assez long, non dans une prison avec d'autres criminels, mais dans un asile où il serait traité en malade, bien nourri et soumis à un léger travail, on pourrait espérer, avec l'aide de Dieu, de lui faire quelque bien durable, de le guérir peut-être. Ce serait, en tout cas, plus économique et plus humain.

A certain proportion of the population of towns and cities is composed of what are called the « criminal classes » those that require the constant care and espionage of the police, and the adjudication of Justice.

Intermingled with these in no small proportion is the pauper inebriate — friendless — homeless — appearing in various rôles on the public stage as Drunkard — Tramp — or Vagrant — many times entered on the blotter of the police station as an « habitual Drunkard » or « rounder », entering the various Hospitals or Dispensaries with disease or injury incident to his habits, and finally we find him in the wards of the Charity hospital or among the chronic insane of the insane asylum — if perchance sudden death from natural causes or suicide does not intervene, and whether his career terminates in the street, or the alcholic ward of the hospital, or in the insane asylum, or the cell of the police station — the Trench in « Potter's Field » receives him and thus the story ends.

During the year ending Sept. 30 1898, the two principal boroughs of the City of New-York, Manhattan and Brooklyn, with a population of 3,545,899, recorded the total number of arrests for all causes as 144,810 or nearly 150,000; of this number 53,843, or over one-third were arrested for intoxication or as « Drunk and disorderly ». Many of those arrested were known to the police as habitual drunkards or periodical users of alcholic stimulants and that to excess.

While we may except a certain proportion of cases asoccasional or accidental intoxication occurring in persons as a rule temperate, it would be no risk to assume that the largest proportion of those arrested were as stated habitual or periodical inebriates. We must avoid the error too prevalent of confounding cases with individuals. Permit me to quote at length from the annual report for 1877 of the president of the Inebriates' Home for Kings County to the legislature of the State of New York :

In the annual report for 1877 of the President of the Inebriates' Home for Kings County, to the Legislature of the State of New York, Dr. T. L. Mason thus writes, under the caption, 'cases' vs. Individuals : —

It will be observed that in the presentation of our annual reports we have invariably drawn a distinction between the aggregate number of 'cases' treated in the institution and that of the individuals who go to make up these 'cases'.

This may be said to be a new departure, for it is the almost universal custom in the presentation of such reports by public and private corporations to speak of the number of 'cases' treated, leaving out of sight altogether the number of persons subjected to such treatment.

In some respects this last-named plan of presenting an annual report may appear to be necessary. For example, if ten individuals be the recipients of relief at the hands of some charitable institution on ten different occasions, these ten individuals swell up the records of 'cases' treated to one hundred. The very able and exhaustive report of the police and excise commissioners of the City of Brooklyn for the year 1876 fully illustrates the necessity of such distinction, to a clear understanding of the valuable statistics presented.

« We do not quote from this admirably arranged exhibit of the work of the police and excise departments, which, it may be remarked in passing, bears evidence of careful compilation and abounds in comparative tables of criminal statistics of considerable interest to the thoughtful citizen and philanthropist, in any spirit of hostile criticism, but as merely illustrating the point we desire to make in the presentation of our yearly record to your honorable body.

« It appears that during the year 1876 there were 1,463 arrests for vagrancy in the City of Brooklyn, 9,680 arrests for drunkenness, and

that in 4,851 of these cases the accused were registered as having no occupation.

« It would also appear that in the previous year, 1875, 55,567 lodgings were provided for homeless wanderers at the various station-houses through the city.

« If we accept the cases of vagrancy, there is no record of the number of individuals which goes to make up this astounding number of arrests and free lodgings provided in a single year

« On referring to the tables of the occupations of those arrested, we find the actual number of individual vagrants taken into custody during the year to be 215; *but these 215 turned up in court on 1,463 different occasions*, occupied the time of the guardians of the peace to a considerable extent, in and out of court, necessitated 1,463 trials before a police magistrate, made the same number of trips to the jail in a public conveyance and at the public expense, entailed the payment of turnkey's fees from the county treasury in every case, and finally, boarded at the county's expense for terms ranging from ten to twenty-nine days each.

« These are the chronic vagrant drunkards of our community; and this perpetual record of arrests and rearrests has been going on from ten to fifteen years, while some of these jailbirds could not, if questioned, compute with anything like accuracy the number of their rearrests and recommitments during the long years in which the prison has taken for them the place of home. Thus we see at a glance how important it is to rid the community of even a modicum of those whom jail officials aptly, if inelegantly term 'rounders' and 'repeaters', even from an economical standpoint; not to speak of the moral aspect of the question or to dwell upon the value of reformation in a single case. This class largely helps to increase the burden of the taxpayers, and its decrease is a matter of grave importance.

« The number of individuals arrested for drunkenness, probably bears a less proportion to the number of recorded arrests for this offense, than does the number of individual vagrants taken into custody, to the number of recorded vagrancy 'cases'. *If the exact number of drunkards arrested during the year could be sifted out, rejecting aliases and coming down to individuals, it would be probably found that the actual total would fall short of one thousand, though 9,680 arrests for drunkenness were reported during the year.*

« The same reasoning on the score of economy alone, applies in the case of the chronic drunkard even more forcibly than it does in the case of the constitutional vagrant; for the latter, as a rule, has only himself to provide for, while our criminal statistics show that the large majority of drunkards have others depending on them who are more than likely to become a burthen on the community.

« The rescue of one such inebriate has a social significance independant of morals altogether, which the casual observer is not apt to

realize or take into account in estimating the value of the work of our purely reformatory institutions.

« One more point under this head. It is stated that 55,567 persons were accommodated with lodgings at the station-houses during the year 1875. We find that the population of the city according to the census, was in that year 484,616. On the supposition that each of these 55,567 lodgers had a distinct individuality, it would follow that for every eight and three-quarters persons in the City of Brooklyn one slept in a station-house one night during the year.

« If we add to these 55,567 lodgers the 26,669 arrests by the police during the same year, and then proceed to figure up the tens of thousands of cases which have been cared for by our charity commissioners, by private charitable associations, at dispensaries, and in hospitals, orphan asylums, homes, and the whole family of charitable institutions, we find that, according to this mode of reasoning, Brooklyn was in that year one vast poorhouse, and prison, and that we were all paupers and criminals living at the public expense.

« This « *reductio ad absurdum* » is the natural result of the prevailing tendency on the part of the commissioners and directors of public and private institutions in making their reports, to place in the boldest relief the full extent of the work accomplished, and in the pursuit of this object to confound « cases » with « individuals. »

« Taxpayers and private benefactors have a right to the fullest and most definite information under this head ; and we believe that the community can be helped to a clearer understanding of the work of all our public institutions, by a plain statement of the number of persons treated, the duration of the different terms in them, and by giving a separate record of the number of readmissions. And we prefer to do this, even at the risk of lacking in our report the amazing array of figures with which the community is frequently startled. »

The Superintendent of the Inebriates « Home for Kings County Borough of Brooklyn, New-York, in his report for 1881, thus writes in conformation of the statements already made :

« The annual arrests for drunkenness in the City of Brooklyn range from nine to ten thousand, but I dare venture to say that they never include one thousand distinct persons arrested during any given year. With few exceptions, they are the same unfortunate victims of rum who have been arrested and rearrested every few weeks, many of whom could not begin to compute the number of times they have been committed to prison. I have met some of this unfortunate class who have kept count in somecases up to fifty, sixty, seventy, eighty, ninety, and one hundred times, and then given up the record.

« Ten thousand annual arrests represent ten thousand instances (or more, for in many cases the work cannot be performed single-handed), where the arresting policemen are called off their beats most

frequently during the night ; ten thousand registrations of charges at the police stations ; ten thousand attendances of arresting officers at the police courts on the following day to give evidence, and, in addition, the enormous cost to the county for maintenance in jail of those who are convicted. On each succeeding recommitment of the vagrant drunkard to the jail, the daily charge for his subsistence goes to swell up the sheriff's board bill, the profits on which in some counties may be safely estimated at more than one hundred per cent. Thus the vagrant drunkard is practically reduced to a mere chattel, the legally recognized stock in trade of the police force and his jailers.

« On the other hand, by reducing these ten thousand arrests to the number of individuals actually arrested, and disposing of the vagrant drunkards for three years, we would not only benefit and probably reform at least from thirty to forty per cent of their number, — which would be the first great object, — but we would at the same time relieve the police force, police stations, and police courts of four-fifths of their onerous duties in this direction. »

The English testimony as to the relation which alcohol bears to the so-called criminal classes is very conclusive.

In the testimony of the Chief Constables and Superintentends of Police, taken before « The committee on intemperance for the convocation of York » in 1874 in reply to the question :

« *What proportion of those who have come under your cognizance as criminals have been the victims of drinking habits and associates ?* » The testimony was that of a large number of chief constables — superintendents of Police — governors of goals — and chaplains — and all testify that in at least two-thirds of all the arrests made by the police, the persons were addicted to the use of alcohol, and that a large proportion of these were intoxicated when arrested.

If we were to consult the police and criminal records of our large cities in America we might not equal but we should certainly approximate such testimony as that given before the « Convocation » at York.

We cannot shut our eyes to the fact that in every city or town a certain proportion of the population are more or less continually under the influence of alcohol, and that to a degree often dangerous to the community at large. Intoxication with or without overt criminal acts continually occurs, rendering it necessary — indeed imperative, — that this class should be arrested and controlled.

So much for the « Social Status » of the pauper inebriate — he is a conspicuous member of the floating population of all large cities — and a marked example of that specimen of the « Genus Homo » known as tramp. He has come to stay. He belongs to a class which society must recognize and control.

To a certain extent, the « legal status » of the so-called « habitual drunkard » has been dealt with from time immemorial, and legal statutes and enactments concerning him are almost as old as the history of alcohol itself, but we can only allude by reference to the law as it affects the inebriate in the United States of America and in England and her colonies. The limits of this paper will permit me only to refer to the more important articles on this subject.

As to the American law, we desire to call attention, because of their conciseness and complete consideration of the subject, to the writings of Clarke Bell Esq., President of « *The Medico-legal Society* » of New York City, more especially those papers published under the auspices of « *The American Association* for the *Study and Cure of Inebriety* » in a volume entitled « *Disease of Inebriety.* »

The caption to these articles are as follows : —

« *Medico-legal Questions, Law and Rulings of Judges* » and an appendix to same volume « *Drunkenness a Defense* » — also an article in same treatise by Dr. T. D. Crothers entitled « *Some forms of irresponsibility, Alcoholic Trance* ».

We also desire to refer to the writings of Dr. Norman Kerr of London, England. In his work entitled « *Inebriety* », especially that portion in which he considers the legal status of the inebriate as affected by the laws of England and her colonies or elsewhere, laws which apply to the restraint, maintenance, and control of the inebriate. All legislation affecting the inebriate is based on the same principles as those laws enacted for the care and safe keeping of the insane — that is — the fact of their *irresponsibility for their actions*, and therefore the necessity of restraint for their own good and that of others. As to the irresponsibility of the inebriate, the observation of Dr. Crothers clearly demonstrates that *absence of consciousness of the act was not uncommon in the mental state of the habitual drunkard*, he was not aware that he perfomed the act, at the time of its commission, nor could he recall the fact that he had perfomed the act, that practically as far as memory was concerned, his condition was that of complete amnesia, that such a deed was unpremeditated and therefore motiveless, performed automatically without consciousness of its gravity or importance, and of course never recorded and therefore never recalled, an act in which cerebration or actual thought took no part. The man in its performance being a mere automaton or machine.

In an article published in 1892 entitled « *The absence of reasonable motive in the so-called criminal acts of the confirmed Inebriate* », we endeavored to demonstrate this irresponsible condition in which the chronic or periodical inebriate performed his so-called « criminal acts » and cited cases in proof and wrote as follows : —

« If we can show that in the majority of cases, in the acts of the confirmed inebriate there is absence of intelligent purpose, absence

even of consciousness of the act in some instances, ought he not to come under the benefits of that unwritten or recorded law which excludes from penalty the insane or those of an irresponsible age, and does not hold them responsible for their acts?

It has been abundantly shown, that amnesia, partial or complete, is the mental condition of the average confirmed inebriate. If the loss of memory is complete, he becomes a veritable automaton; his movements are mechanical, devoid of thought or reason, and he is therefore unconscious of his acts, under this condition whathe does may be ridiculous or even dangerous. His actions are similar to those of a somnambulist who, walking in his sleep, performs deeds of which he is totally unconscious when awakened. The acts of the inebriate are thus often performed unconsciously, and when he comes out of this « trance state », so-called, or condition of cerebral automatism, he has not any knowledge of what he has done, and yet oftentimes there is a seemingly rational action on his part, and his condition may not be detected because not suspected, by those with whom he is brought in contact; while in this condition the inebriate may commit acts that are criminal.

Mendacity has been set down as one of the prominent characteristics of the inebriate, but I am convinced that the denial of the inebriate, of the statements he has previously made or the acts he has done, when confronted with them, is often due to his utter unconsciousness of ever having made such statements or performed such acts.

The « *testamentary capacity* » of a confirmed inebriate should be excluded on this ground, and no « confirmed inebriate » should be *empanelled in any jury*, nor should his *testimony as a witness* be received in any court.

The *validity of the signatures* of confirmed inebriates to wills, contracts, or affidavits should always be questioned if allowed, and *marriage* contracted under these conditions should be annulled.

Not only in the trance state, where consciousness seems to be in abeyance, and the memory temporarily abolished, may the inebriate perform acts that he is totally unconscious of, as a somnambulist or automaton, and thus render himself liable to criminal procedure, or the subject of fraud on the part of others; but there is under this condition a tendency to repeat the crime or act he may have been previously guilty of, a *monomania*, so to speak, for a special act.

Dr. Alex. Peddie of Edinburgh, reports the following cases:

At the prison of Perth, one woman was committed 137 times for being drunk; her invariable practice was to smash windows. A man when drunk stole nothing but Bibles. Another nothing but shawls; another shoes. Another was transported for stealing tubs on seven different occasions; with one exception he was always guilty of tub stealing. And others have been repeatedly convicted of horse

stealing. In others the *destructive tendency* is marked by unusual prodigality and waste, such as scattering money in the street, or throwing it in the fire. Such persons are notorious for « *cleaning out* » a saloon, smashing, breaking, and throwing out on the street articles of furniture, etc. There is not any « reason in the madness » of these temporarily insane inebriates. Their actions are motiveless. The whole machinery of the will is out of order, the power of co-ordination of the faculties is lost, hence all acts are erratic.

In addition to the « trance state » and « monomaniacal acts » of the confirmed inebriate, there is another condition under which the inebriate may perpetrate higher grades of crime. We refer to that condition where the prominent characteristic of the insanity of the inebriate is the *monomania of suspicion or persecution*, a condition not uncommon in the confirmed inebriate. Under this condition the inebriate is morose, taciturn, secretive ; if he communicates his suspicions to any one, it is only occasionally and with great reservation. He imagines that enemies are trying to poison him ; he hears voices in the air ; he is followed, and in danger of being waylaid, or his wife is unfaithful to him ; suspicion of « marital infidelity » is very common in these cases. Robbery, mutilation, murder, and every possible misfortune that may happen to a person, are imagined by these insane inebriates, as being applied to their case.

Acting under erroneous suppositions, such persons prepare themselves for the imaginary danger, or assault those whom they believe would injure them ; or take vengeance on the innocent wife whom they judge guilty of marital infidelity. Oftentimes their mental condition is not suspected, and oftentimes only after they have wreaked their insane fury on those about them.

And just here, in parenthesis, we would remark that though the acts of the confirmed inebriate may fill every grade of crime, from petty theft to homicide, yet those criminal acts which call for shrewdness, mechanical skill, involving as they do the maturing of long-continued plans, well laid, and aptly executed, as professional burglary, systematic forgery, etc., the confirmed inebriate is incapable of.

The burglar and the systematic forger may drink liquor, but they have the fullest exercise of their mental faculties, and the ability to use liquor moderately, so that their hand is steady, their nerves unflinching, and their reason unclouded. This is the universal testimony of the governors or wardens of penitentiaries and prisons in America and Great Britain, and hence, the great distinction between the so-called « criminal inebriate » and the professional criminal. The confirmed inebriate acts without motive, without deliberation, without that usual caution and concealment that characterize the criminal who is in a normal mental and physical condition.

The popular impression seems to be, testifies Mr. John C. Salter,

the warden of the State penitentiary at Chester, Illinois, that a criminal is necessarilly a drunkard.

« The large proportion of criminals such as burglars, forgers, and counterfeiters, need clear brains, steady nerves, quick perceptions, to carry out their plans, which would be impossible under the influence of intoxicating drink. »

The assassin may drink to nerve himself for the deed, but only to that extent, and no more. The alcohol does not prompt the deed ; it is deliberately taken to enable them to perform it — a condition quite the reverse of the insane inebriate or the person suffering from « chronic alcoholic mania, » in which the « mania of suspicion, » or an acute alcoholic mania is developed. Here the maniac, in his sudden fury, cyclonic in its violence and rapidity, kills those nearest to him without premeditation or motive.

Hence the insane inebriate, subject to the monomania of suspicion or persecution, is easily traced to the act committed by him, and his attempts at concealment, if made at all, are illy disguised. He is not an assassin striking from the shadow and then disappearing. His acts are often in the open day and the most conspicuous public places.

The opinions expressed by the authors referred to — and the laws quoted by them — as well as the views stated in the articles quoted, may be taken as the « Legal Status » of the inebriate to-day in the English and United States Courts. But while a great advance has been made in the relation of the Law to the inebriate — in regard to his irresponsibility, his testamentary capacity, and his inability to perform legally any act, based on sound judgment, mind and memory — we might say however that « The Law is more honored (or rather dishonored) in the breach than in the custom » — that it is too often a dead-letter, that it is not enforced or its spirit properly observed — that it is not applied as it should be, and not made *compulsory*. The necessary complaint that shall put the law in operation is left largely to the choice of relatives or friends, or if the inebriate has neither relations or friends, to a very inefficient and lax method of applying the law, on the part of the authorities. The law should be so amended as to make it *Compulsory or obligatory* on the part of friends or of relatives ; or in case there are neither, on the part of the local authorities, to place the inebriate under restraint.

This *compulsory* act is not a feature of the modern law. The law should also more strictly exclude the Confirmed Inebriate from exercising certain legal rights, as to his testamentary capacity, his ability to sign legal documents, to manage his own affairs or those of others, or to perform any legal act or duty that belongs only to a person in reasonable possession of his faculties. So much then for the consideration of the « Social » and « Legal Status » of the Inebriate, in general, now let us dwell upon more particularly some points, in the care and treatment, of the Pauper Inebriate.

First.

The Pauper Inebriate should be recognized as a *ward of the State*, and his control, care and maintenance, should be provided for, by the State.

Second.

The Inebriate should be isolated and treated as a *distinct and separate class* in the same manner that the Insane and Criminals are so separated and classified.

To place an Inebriate in an insane asylum in his weak mental condition already, frequently bordering upon insanity, and subject him to the sights and sounds of a Lunatic asylum would be to precipitate him into a state of insanity.

To place the Inebriate in the Jail or Penitentary would be to fix upon him unjustly, the indelible Stain of Criminal.

« The Penitentiary or the Jail are neither the proper places for the reformation of the habitual Drunkard ».

Surrounded by demoralizing influences of a Prison, the work of reformation of the habitual drunkard becomes most difficult to the Superintendent of a purely Penal institution, be he ever so able or ever so well inclined. »

« The inebriate should not be included with the Criminal Class unless his inebriety is associated with Criminal acts, and then only on the same basis that the Criminal Insane are so classified and incarcerated, for he has become then in the large majority of cases, practically insane. »

« At present about one-third of the inmates of the Kings County Penitentiary, Brooklyn, New-York, are under commitment for « habitual drunkenness », independent of any crime. The state insane asylums also contain always a certain class of inebriates or dipsomaniacs, those suffering from attaks of acute alcoholic delirium ; a certain proportion of these would be proper subjects for a « State Hospital for Dipsomaniacs and Inebriates. »

« In other words, the congested and overcrowded condition of our penal and charitable institutions would not only be greatly relieved, but the dipsomaniacs and inebriates would be placed under a system that offers a reasonable chance at least of recovery from their lamentable condition, which is exceptionable, if not impossible, under present conditions. »

For a State to properly provide for the care of the pauper Inebriate is the exception, not the rule. When a state does not so provide for the Special Care and treatment of the pauper Inebriate as a class, these are then scattered at random through various charitable, or Penal, or other Municipal, or County Institutions.

At present the only Institution at all representative, (at least in the Eastern States) that cares for the Pauper Chronic Inebriate *as a ward*

of the state, is the « Massachusetts State Hospital for Dipsomaniacs and Inebriates », situated at Foxborough, near Boston, Mass.

While Private or Semi-Public Institutions for the care of Inebriates or those afflicted with kindred drug habits, are quite numerous, as far as we know, an institution solely supported by State aid, is limited to the above instance. This ought not to be so.

Every State, *every great centre of Population, ought to have its Inebriate asylum, sustained by the State, on the same basis on* which the State Lunatic asylums are established and sustained.

At present the Law as administered by the municipality in dealing with the Inebriate, is faulty and only partial in its effect upon him, « it practically does this, it arrests him, fines and imprisons him for a short period, too short for any benefit to be derived from it, and then lets him go ». The law as administered, is like an incompetent physician : it first makes a wrong diagnosis, then prescribes an inert, and therefore ineffecient remedy, it reprimands the Inebriate, it does not treat his case at all, it looks upon the inebriate as an individual who has the knowledge of right and wrong, and full power of volition. It practically regards the act of inebriation as deliberate and voluntary and therefore proceeds by fines and short periods of imprisonment to lash back into moral decency and rectitude the offender ! Recognizing then the imperative necessity of the State assuming the care of the *Pauper Inebriate as a distinct class,* isolating him from all other classes which are the wards of the State, and providing a proper place for his distinctive care and treatment, we naturally would consider,

Third :

The necessity for « *long term commitments* », and at this point let me again quote at length from the same annual report already referred to, in wich the writer, deprecating the short term commitments for inebriates, asserts the necessity for long terms of commitments as follows :

« *Necessity For Long Terms.* »

« A great deal has been recently written and said concerning the expediency of utilizing the chronic drunkard by establishing workshops in connection with our prisons, in which he may be able to contribute something towards his own support while in custody, and even lay up a little capital to start with when released at the expiration of his term.

« The experience of those throughly acquainted with the management of penal institutions, is that it is utterly impossible to utilize the drunkard who is constantly being recommitted to the Jail or the Penitentiary, unless, after repeated offences, he be commited for a term of years. On this important subject we cannot do better than to quote from an annual report of Gen. Amos Pilsbury, the late warden of the

Albany Penitentiary, and father of the present superintendent of State prisons — a gentlemen who is acknowledged to have been one of the best prison officials we have had in this country, and who has been ably succeeded by his son, Captain Louis D. Pilsbury. In speaking of this subject, he says :

« It is for the law-giver to determine whether imprisonment in the penitentiary is the best mode of punishment for intoxication in any case; but if it is designed to have any effect in curing the vice of intemperance, a term of six months should be imposed in all cases of second or further convictions.

« The truth is that nothing short of a direct interposition of Divine power can perform the miracle of suddenly converting and turning men from the error of their ways. Human agencies can only hope to accomplish the work of reform by retaining the subject under their operation until the power of old evils shall have been weakened by disuse, and new and good habits of sobriety and industry shall have been firmly acquired. »

« In a recent report of the Board of State Prison Inspectors we find the following language on this subject :

« For the large class of convicts having sixty or less days to serve, the superintendant can obtain little or no renumerative employment, so much time being required in these cases for the necessary instruction, as to leave an employer small prospects of a compensating gain. It follows, as your honorable body will readily perceive, that convicts of this class not only fail to indemnify the penitentiary against the cost of their own support, but become, for the most part, a constant drain upon the productive labor.

But it must be remembered, moreover, that many of those short-time men are committed to the penitentiary during the year over and over again, deriving themselves nothing whatever, from the transient suspensions of their liberty, while inflicting upon the resources of the institution a steadily growing pecuniary loss.

« Besides, this class of subjects makes heavy demands on the time and attentions of our physician, and convert our hospital in too many cases into a place af recovery from attacks of delirum tremens or other consequences of habitual intemperance and evil habits. »

« In a comparatively recent address of the English « Howard Association, » on the treatment and prevention of crime, they say that the system of repeated short sentences is intolerable. They continue :

« Repeated sentences of fortnight upon fortnight, and month upon month, add to the difficulties of prison management, and greatly demoralize the delinquents and their companions as a class.

« Where a single short sentence fails to deter, it is a proof that public morality and economy alike require the infliction of a longer

reformatory discipline, protracted until criminal habits are effectually subdued. »

« An eminent authority has recently remarked that « Magistrates who repeatedly pass demoralizing short sentences are themselves promoters of crime. »

« That, to accomplish reformation effectually, long sentences must be inflicted after repeated convictions.

« A sentence for a long term, say *two or three years*, after repeated transgressions, to a proper institution, would in all probability, not only accomplish the complete reformation of the inebriate, but would enable the officials to make him contribute to his own support by the the establishment of workshops ; while a law investing the directors of the instution with power to exercise their discretion in the granting of leave of absence in certain cases would undoubtedly have a salutary effect. »

These statements present the value of « Long term committments » There is not anything to add except to emphasize the suggestion that « A law investing the directors of the institution with discretionary power to grant a « *ticket of leave* » or a system of « *Parole* » advantageously adopted and now in operation in the management of the insane asylums of this country, also we would add that the value of « *accumulative sentences* » be recognized in repeated or « incorrigible » cases, *also a system of rewards*, and the milder forms of punishment, such as *deprivation of privileges*, all of which might be instituted as part of the discipline of such State Institutions for the care and treatment of Dipso-maniacs and Inebriates.

Fourth.

As to the « *place of restraint*, » its locality, surroudings, discipline, occupation of inmates as well as the consideration of their *prospective condition* when finally discharged from the care of the Institution, let me again quote from the Superintendent's Report already alluded to on this point :

« For these inebriate prison-birds I would purchase either a *large farm* or track of waste land, and erect *inexpensive buildings* thereon, and make the place a strictly remedial and reformatory institution. Let each committment be for a term of not less than *three years*, modified by authorizing the managers to grant « tickets of leave, » for the purpose of practically testing the moral and physical condition of apparently hopeful patients, — always making them subject to rearrest if they return to their former drinking habits. When committed to the reformatory, the first requirement is rest and hospital treatment, including an abundant supply of nourishing food, in each case to be regulated by the physician in charge. When built up, those who are physically competent should be taught to work at some *light*

trade, with a view to preparing them to earn a living when their time expires.

« Practically it is very difficult, indeed, almost impossible, for book-keepers, clerks, and others who have formally held responsible situations, to regain the confidence of their late employers ; on the other hand, when builders, cabinet makers, tailors, etc., require the help of additional mechanics, good workmen are asked few, if any questions, as all that is required is the performance of a day's work for a day's wages. I would compel this class of men to learn a suitable trade, and then aid them to find employment so as to have work to go to when leaving the reformatory.

This in brief is a description of what such an institution for the care and treatment of *Pauper*, *Dipso-maniacs and Inebriates* under State or Municipal Control would require. The plan embodies a Farm-colony or a large farm of 100 acres or more.

Inexpensive buildings, (the barrack system of one story elevation, would be best), to each building assigning its particular purpose, as dormitory, dining hall, recreation or reading room, hospital, culinary department, bath house, etc., as well as buildings for the various industries that shall form the occupation of the inmates in part, and teach them a useful trade.

The grounds should be of sufficient acreage to occupy those of the inmates physically able, and train them in farm labor. The out-door work would prove of *great benefit physically*, as well as *mentally* to *the inmates*, and *remunerative* to *the Instution*.

It has been found that under this out-door treatment, the chronic insane make marked improvement, and sub-acute cases are cured or greatly benefitted.

The instruction of the inmates in a trade would do much to cause them to eventually secure positions and enable them to support themselves, and prevent an unfortunate relapse even in hopeful cases if discouragement should follow, their failure to obtain work or to earn their own livelihood.

In such an institution the inmates should be *classified* or graded and separated to a certain extent ; *all improper cases*, those *afflicted with incurable* nervous disease — Phthisis or Insanity etc. — should be sent to the County Hospital or Insane Asylum, — to a certain extent this class of patients should be « *selective* » — the object being to eventually reform and restore the inmates to the social position they may have formerly held, at least to make them sober and useful members of society. The object of the institution is not to house a certain number of incurable drunkards, afflicted with chronic and incurable disease either associated with or directly resulting from their habit. Such a course would handi-cap and seriously interfere with the effectual administration of such an institution, as well as destroy the object for which it was intended — *the physical as well*

as the mental restoration of the Inebriate — not a home for « *incurable cases* » suitable for the Hospital or the Asylum.

Further more we emphatically believe that the two sexes should not be under the same Institutional Control, or if this is the case necessarily, the most complete isolation, as well as the strictest discipline should be maintained; such as is carried out in all well regulated County or State institutions when the two sexes are conjointly treated.

The whole tenor of this paper is fully in accord with advanced scientific thought on this subject, and the highest considerations from a humane standpoint. Legislation in harmony with the suggestions contained in this paper would relieve the police force and the police justices of much extra duty, and prevent the overcrowded condition of the station-houses, jails and penitentiaries, by largely doing away with the « vagrant drunkard », or, in police language, the so-called « rounder ». Moreover, prompt and direct committal to remedial and reformatory institutions for pauper inebriates would prevent a *large proportion of the insanity* of which repeated alcoholic excesses are the direct factors. I do not hesitate to assert that well-established state institutions for the care of such inebriates would *greatly reduce the number of insane* annually treated in the various state insane asylums.

As a matter of economy, and outside of any humanitarian view of the question, it will be found cheaper in the end to treat the pauper inebriate as a *distinct class* and adopt special methods of treatment, restraint, and occupation for his relief, than to continue in the present methods, which are expensive and ineffectual, and therefore, extremely unsatisfactory. To this end, the *short-term imprisonment and fines* in cases of habitual drunkards must be done avay with, and he must be placed under restraint for a *sufficiently lengthy period of time,* and surrounded by proper influences and placed under proper treatment. In every instance where the inebriate has been treated as a *special class,* under special conditions adopted for his care and control, the result of such treatment has demonstrated that in every inebriate asylum, both in the United States and abroad, where such institutions have been founded and conducted on correct principles, that from thirty to forty per cent. of those whose history is carefully followed, are reported at sufficiently lenghty periods as « *doing well and abstinent* ». Improved methods of dealing with the pauper inebriate will give improved results, and a larger and more gratifying percentage of cures will be effected. But, looking at the pauper inebriate in the worst possible light, and even granting that he is incurable in a certain proportion of cases, nevertheless, he still comes under municipal, county, or state care, as much as the chronic or incurable insane, and when we come down to facts and figures, the economy of his care under proper conditions is no less apparent.

2760 053

ACME
BOOKBINDING CO., INC.

FEB 21 1985

100 CAMBRIDGE STREET
CHARLESTOWN, MASS.

3 2044 020 044 780

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413

WIDENER
SEP 05 1998
BOOK DUE